This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08245048 1

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

La
Guinée Française

Digitized by Google

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

ANDRÉ ARCIN
ANCIEN ADMINISTRATEUR DES COLONIES
ET CHEF DE CABINET DU GOUVERNEUR DE LA GUINÉE

La Guinée Française

RACES RELIGIONS COUTUMES
PRODUCTION COMMERCE

PARIS
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR
RUE JACOB, 17
Librairie Maritime et Coloniale.

1907

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
412495
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1907 L

Digitized by Google

PRÉFACE

Cher monsieur Arcin,

Vous me demandez de présenter votre ouvrage « la Guinée française » à vos lecteurs. J'accepte bien volontiers cet honneur ; mais c'est l'auteur lui-même que je dois leur présenter tout d'abord.

Arrivé rapidement par votre travail à une situation très enviée dans l'administration coloniale, vous avez, par une héroïque détermination, renoncé de vous-même à toutes les prérogatives de vos fonctions, pour vous consacrer au commerce d'importation et d'exportation. Malgré le brillant avenir sur lequel vos débuts vous donnaient le droit de compter, vous avez mieux aimé devenir négociant que demeurer fonctionnaire. Vous n'avez pas hésité entre les deux voies qui s'ouvraient devant vous. Votre geste est des plus méritoires.

Dans le cours des longues années pendant lesquelles j'ai administré la Guinée, il m'a été donné d'être admirablement servi par des fonctionnaires qui, malgré les lourdes charges de leurs attributions, que les nécessités budgétaires rendaient souvent multiples, trouvaient encore le temps de s'occuper de questions scientifiques : Géographie et cartographie, études géologiques et préhistoriques, botanique, zoologie et bactériologie, etc. Vous étiez parmi ceux-là.

Plusieurs de leurs travaux ont vu le jour ; votre tour est venu aujourd'hui, et vos études essentiellement désintéressées vont enfin recevoir la récompense qu'elles ne pouvaient tenir que d'elles-mêmes.

Digitized by Google

Votre ouvrage débute par d'intéressantes données météorologiques, notamment sur l'origine des saisons. L'orographie et l'hydrographie sont l'objet d'excellents développements. La géographie politique a tenu compte des plus récentes modifications, et la géographie commerciale renferme un ensemble de connaissances pratiques qui servira de guide au négociant désireux d'entrer en relations d'affaires avec ces pays, et généralisera, tout en les fixant davantage, les idées et les notions déjà acquises par les commerçants Guinéens.

On voit que vous avez été à même d'acquérir, par vos voyages dans l'intérieur de la Guinée, une connaissance très approfondie des races indigènes et de leur organisation sociale. Vos études ethnographiques présentent un intérêt vraiment scientifique.

Soit comme chef du Cabinet, soit comme président du Tribunal de première instance de Conakry, vous avez pu vous rendre un compte exact de l'organisation politique et judiciaire de la colonie. Toute la partie de l'ouvrage qui en fait mention, présente un véritable intérêt didactique et sera très utilement consultée par les autorités administratives et judiciaires, qui y puiseront de précieux renseignements. Les hypothèses formées sur l'origine des peuples soudanais sont confirmées par des observations linguistiques, entièrement inédites, qui font l'objet d'une annexe en fin de volume.

Le chapitre qui traite de l'*Islam* nous documente de la manière la plus complète sur cet élément qui travaille, parallèlement avec nous, à la coordination des races et des familles répandues sur le territoire guinéen, et qui nous concurrencie dans l'œuvre d'unification que nous avons entreprise.

Enfin, le chapitre l'*Européen* établit quelle est notre action dans ces contrées de l'Afrique et quelle est la base juridique de notre occupation. Il se termine par la glorification de l'œuvre de Ballay, dont la statue érigée à Conakry, devant le palais du Gouverneur, demeurera une « *commémoration constante* » pour ses successeurs, qui profiteront dans l'avenir des hautes réserves morales accumulées sur le nom de ce grand citoyen dans l'esprit des populations de la Guinée.

Digitized by Google

Je présente donc à vos lecteurs « *La Guinée Française* » comme un ouvrage qui, dans un canevas des mieux conçus, renferme une grande quantité de notions utiles à consulter.

Les faits qui y sont consignés sont le résultat d'une observation rigoureusement exacte ; leur appréciation est toujours sincère, et donne lieu souvent à des conclusions très personnelles de la part de l'auteur, chez lequel on reconnaît l'esprit de justice, de pondération et de fermeté bienveillante qui a caractérisé l'école à laquelle nous sommes fiers d'appartenir.

Croyez à mes sentiments tout dévoués.

COUSTURIER,
Gouverneur des Colonies.

Avril 1907.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

« Il n'est pas impossible de porter la civilisation chez ces « peuples encore sauvages ; il n'est pas impossible de « mettre en valeur des terres si fertiles et si généreuse- « ment traitées de la nature. Notre intérêt, l'humanité, « les arts, les sciences, tout nous fait un devoir de nous « en occuper....

« Nous ne connaissons pas l'intérieur de l'Afrique ; nous « pouvons la parcourir et nous procurer les lumières qui « nous manquent ; nous pouvons étendre nos relations « politiques et commerciales, faire des heureux et jouir « de nos bienfaits. Puissent mes vues s'accomplir un jour « pour la gloire de mon pays et le bonheur des Afri- « cains ! » J.-B. Léonard Durand, Directeur de la Compa- « gnie du Sénégal, 1807.

D'excellents livres ont déjà paru sur la Guinée française : Ceux de MM. Aspe Fleurimont, Famechon, Madrolle, sans oublier l'intéressant essai de synthèse géographique de M. Machat. Sur certaines questions spéciales, nous trouvons encore des ouvrages de grande valeur, tels celui de M. Pobéguin, sur la flore de la Guinée, de M. Chautard, sur la géologie, etc.

Je me permettrai une seule critique à ces œuvres, dont certaines sont remarquables, et où j'ai trouvé nombre d'intéressants renseignements : C'est d'être écrites à un point de vue presque exclusivement européen, et, traitant des questions économiques en vue des résultats pratiques, de ne pas s'inquiéter assez de la mentalité du noir. Il est au moins aussi utile pour le commerçant ou pour le fonctionnaire de pénétrer l'intimité de l'existence de nos sujets que d'apprendre combien s'achète et se vend une pièce d'étoffe, ou quels sont les documents que l'administrateur doit fournir mensuellement à ses chefs.

Des Européens, qui, chez eux, ont des aptitudes professionnelles non douteuses, deviennent de mauvais coloniaux par suite de leur ignorance de l'indigène. Et ce qu'il y a de fort triste, c'est que certains d'entre eux, cependant intelligents, se vantent de leur ignorance au nom d'un principe qu'ils nomment « négrophobie »...

Digitized by Google

« Négrophobie », « négrophilie », néologismes honteux et inavouables, que nous espérons ne jamais voir consacrés officiellement, mots qui cachent souvent de tristes rivalités ou des vices que nous devons extirper à tout jamais de nos colonies. Nous pensons qu'il y a un moyen terme entre la brutalité et la faiblesse, entre la méconnaissance des droits des indigènes et la politique du laisser-aller, entre la vie de l'Européen en satrape oriental et l'existence à la nègre.

Avant tout, pour éviter ces écueils, il faut connaître les populations avec lesquelles nous sommes en rapports. C'est parce que j'ai été frappé de notre ignorance à ce point de vue que j'ai écrit ce livre où il y a encore bien des lacunes. Le lecteur les excusera. Pendant mes trois années de séjour en Guinée, je n'ai pu recueillir de renseignements qu'en dehors du travail assidu que je devais à l'administration, dans un temps de pénurie de fonctionnaires. En outre, ceux qui, comme moi, ont essayé de faire parler des nègres, savent quel temps l'on doit perdre avant d'obtenir une information sérieuse, quelle persistance il faut avoir, sans jamais se se rebuter ni manifester d'impatience. Encore ne faut-il pas prendre à la lettre les dires des gens qui vous paraissent les plus dévoués ou les mieux informés. Parfois, même à leur insu, poussés par un intérêt de race ou de famille qu'on ne peut deviner, ils travestissent la vérité. Aussi les affirmations les plus catégoriques doivent-elles être contrôlées.

En coordonnant, à ma rentrée en France, cette documentation, j'ai pensé mieux atteindre mon but en comparant les mœurs les plus étranges de nos sujets avec celles des divers peuples anciens et modernes. En cela je n'ai point cherché à faire étalage d'érudition. J'ai voulu simplement montrer que ces peuples qui nous paraissent de prime abord barbares et sauvages, ont des usages que nous retrouvons partout, même chez nos ancêtres, au même stage de civilisation ; que ces coutumes sont par conséquent naturelles et nécessaires ; que, lorsque nous portons sur elles une main trop hâtive, nous ne sommes obéis qu'en apparence, alors que, grâce à notre prestige, nous ferions adopter sans peine des réformes modérées et judicieuses, et nous nous attacherions ces populations. La force

Digitized by Google

n'enfante le progrès que lorsqu'elle est mise au service de la sagesse et de la raison.

Si j'ai terminé ce travail, abandonné un certain temps, je le dois aux encouragements que n'a cessé de me prodiguer M. Cousturier, ancien gouverneur de la Guinée, successeur et fidèle disciple de celui que M. Eugène Étienne appelle l' « admirable » Ballay. Je suis fier d'avoir servi sous son administration, et je garde pour mes supérieurs et mes camarades d'alors, aujourd'hui dispersés, et spécialement à notre regretté secrétaire général, le savant docteur Tautain, mort au champ d'honneur, un souvénir ému.

En dédiant ce livre à notre chef, je ne remplis pas seulement un devoir de reconnaissance pour toutes ses bontés à mon égard. Son nom est lié à celui de la Guinée française qu'il a vu naître, et aux destinées de laquelle il a présidé pendant de longues années avec un rare bonheur. Je présente mon livre au public sous les auspices d'un homme dont le nom est le symbole des idées d'intégrité, de justice et d'abnégation, dont il a donné dans tous ses actes l'exemple réconfortant à ses subordonnés.

Digitized by Google

En Rivière.

Digitized by Google

LA GUINÉE FRANÇAISE

CHAPITRE I

LA TERRE

§ 1

Généralités. Climatologie.

La Guinée française, dont le chef-lieu est Conakry, est comprise entre 9° et 12° 30 de latitude nord, et entre 10° et 17° de longitude ouest [1].

Elle est limitée au nord-ouest par la Guinée portugaise ; au nord et au nord-est par les territoires de Sénégambie et du Niger ; à l'est et au sud-est par la Côte d'Ivoire ; au sud, par l'hinterland de Libéria et la colonie anglaise de Sierra-Léone [2], à l'ouest par l'Océan Atlantique.

Le nom de Guinée était anciennement donné à la Côte occidentale d'Afrique et venait de Djenné, le grand centre commercial de l'empire de Ghana. « Les arabes et les Berbères », dit Léon l'Africain «, appellent ce pays Ghénoa, ses propres habitants l'appellent Djenné, les Portugais et autres Européens le nomment Djinéa ou Ghinéa... Il étend son influence jusqu'à l'endroit où le Niger se jette dans l'océan ».

Cette compréhension se retrouve dans les termes géographiques de « Côte de Guinée », « Golfe de Guinée », « Courant de Guinée ».

Mais les seuls pays de la Côte de Guinée auxquels ce nom a été exclusivement consacré dans les temps modernes, sont la Guinée portugaise ou « Giné » et la Guinée française [3].

1. La déclinaison magnétique est à Conakry de 19° 45′ 0. Mais dans l'intérieur, l'aiguille de la boussole subit de grandes variations.

2. Le Mitombo des anciens Portugais.

3. On retrouve encore ce nom donné à un canton du Toron (cercle de Kankan) : le Diéné capitale Bissandougou.

Digitized by Google

La position de cette dernière sur la terre la classe dans les pays de la zone intertropicale. Son relief est peu varié : au centre, un énorme boursoufflement de roches primitives s'abaissant par brusques ressauts sur les deux versants. L'Océan qui la baigne fait sentir son influence sur une grande partie du pays. Les marées sont de deux à trois mètres en moyenne, mais sont très variables par suite de la dentelure des côtes et atteignent parfois six mètres.

Les deux gigantesques fleuves marins de l'Atlantique Boréal et de l'Atlantique Austral, tourbillonnant en sens inverse autour des seuils qu'ils limitent, se rejoignent par des diverticules sur les côtes Américaines.

Leur réunion forme le contre-courant de Guinée qui coule de l'est à l'ouest avec une vitesse considérable entre les cours d'eau dont il est issu. Longeant les côtes du continent africain, il s'engouffre dans le Golfe dont il porte le nom pour rejoindre en tournoyant le courant venu des mers australes.

Le courant de Guinée procède surtout du courant de l'Atlantique sud qui lui donne une grosse partie de ses eaux et où il va mourir après avoir accompli sa course.

Cependant il est également en rapport de deux côtés avec le courant du Nord : d'abord, ainsi que nous l'avons dit, sur les côtes américaines ; ensuite sur le littoral africain par une dérivation de direction nord-est sud-ouest, s'étendant des environs du cap Vert jusque vers le cap des Palmes. Cependant, nous avons constaté à plusieurs reprises le rejet par la mer sur le littoral de la Guinée française d'épaves et de bouteilles [1] abandonnées au large de Monrovia et du cap des Palmes. Elles auraient ainsi suivi une direction sud-nord, contraire à celle de la dérivation dont nous parlons. Il faut donc admettre que ce courant secondaire serait profondément modifié près des côtes par les moussons qui soufflent dans ces régions, ou bien qu'il existe un contre-courant compensateur longeant le rivage et venant mourir dans l'Archipel de la Guinée portugaise.

Signalons aussi dans le chenal situé entre la presqu'île de Conakry et les îles de Los et suivant les mouvements de la marée, la

1. Une des bouteilles trouvée durant mon séjour, le 7 juin 1903, avait été jetée à la mer le 25 avril de la même année du vapeur « Hindustan » par lat. 1° 11′ n. et long. Greenwhich) 14° 33′ 0. M. Madrolle constate aussi, en 1892, le rejet à la côte des Tristao de trois couronnes provenant du vapeur Orénoque au sud de l'Équateur et mettant 2 mois pour parcourir 1.800 kilomètres.

Digitized by Google

présence d'un courant qui atteint parfois des vitesses très grandes et dont la moyenne est de quatre nœuds à l'heure. Sans avoir les inconvénients de la barre que l'on trouve sur la plupart des côtes Guinéennes, ce mouvement des eaux n'est pas sans rendre difficile pendant les tornades ou les grandes marées, le trafic du port de Conakry.

L'Océan est peu salé jusqu'à une distance assez considérable du littoral. Ce phénomène est dû à la quantité d'eau douce que déversent les rivières du sud, surtout pendant la saison des pluies. Cette observation est surtout aisée à faire dans la rade de Conakry, où le courant dont nous avons parlé draine une grande quantité d'eau provenant des fleuves voisins. La couleur de la mer y est souvent, pendant l'hivernage, d'un jaune sale.

La situation géographique de la Guinée française, entre la mer et un grand centre de dépression comme le Sahara et le Soudan, à peu près à égale distance de l'équateur et du tropique du Cancer, donne à son climat des caractères très particuliers. Le soleil, dans sa marche apparente entre les tropiques, entraîne avec lui l'aire des basses pressions, et par conséquent tout le système des courants aériens. Le passage du soleil à l'équateur marque le début de ce que l'on appelle la saison des pluies, ou « hivernage », qui dure presque tout le temps que l'astre met à parcourir le chemin entre l'équateur et le tropique du cancer et inversement. Alors « les vents alizés du sud-ouest apportent en nappe immense les pesantes nuées de l'Océan » (Reclus, X, 1). En Guinée cette saison est dans son plein en juillet et août. Le soleil s'accompagne d'une bande nuageuse, le « Cloud ring » ou « Pot au noir ». « Cela tient à ce que dans le centre de la bande des basses passions, ou des calmes équatoriaux (centre qui se déplace avec les saisons), les vapeurs aspirées par un soleil torride, après être venues former à une certaine hauteur un voile de nuages amoncelés, se résolvent à une heure déterminée du jour en averses violentes » [1].

Les pluies sont encore exagérées sur le littoral, en plus de l'influence qu'exerce le voisinage de la mer, par la présence de chaînes de montagnes sur les flancs desquelles les nuages se déversent abondamment. Ces montagnes, véritables condenseurs, sont abruptes et opposent aux lourdes vapeurs du sud-ouest leurs arêtes

1. De Lapparent.

Digitized by Google

aigües [1]. Celles qui se cachent sous l'épaisse toison de la grande forêt équatoriale du sud-est, sont la cause de pluies incessantes qui ne font trève que durant un mois environ.

A Conakry l'on a vu tomber jusqu'à 20 centimètres de pluie en 24 heures, c'est-à-dire près de la moyenne annuelle de la pluie en France.

Durant la saison sèche, qui va en principe de novembre à mars, il ne pleut pour ainsi dire pas : quelques gouttes dans le courant de février ou de mars. C'est le petit hivernage, « le Crachin », à peine perceptible. Cependant l'air est chargé d'humidité. Aussi se dépose-t-il tous les matins une rosée extrêmement abondante. Dans la journée, l'horizon n'est jamais pur en cette saison quoi qu'il n'y ait pas de nuages. Le soleil lui-même est souvent voilé comme par un écran.

La température annuelle, dont la moyenne est en général 27° à Conakry, a son maximum en avril. Elle baisse ensuite jusqu'en juillet, bien que cette saison corresponde à l'été astronomique. Mais cette anomalie s'explique par l'évaporation de la nappe d'eau considérable qui se répand à ce moment et aussi à la persistance sur la côte des vents marins du sud-ouest. La température remonte ensuite graduellement pour subir une nouvelle dépression en décembre et janvier, et s'élever ensuite en février et mars.

La température journalière ne comporte pas sur le littoral de grandes différences, 5 à 6° tout au plus. Encore les moyennes annuelles ne nous donnent-elles à Conakry que 3° d'écart. Aussi les indigènes et les européens qui ont quelque temps de côte, sont-ils très sensibles aux différences supérieures à ces chiffres lorsqu'ils vont dans l'intérieur.

Les changements de pression barométriques sont également insignifiants : les variations les plus considérables ne dépassent pas 6 à 8°. La pression moyenne de l'année est à Conakry de 764° et dans l'intérieur de la colonie de 760 et au-dessous. Dans la journée, l'aiguille monte vers 5 heures du matin, atteint son maximum à 10 heures, descend, arrive à son minimum entre 2 et 4 heures, et à son second maximum à 10 heures du soir.

1. « Chaque fois que les mouvements orogéniques ont amené en saillie une portion de l'écorce terrestre, les agents extérieurs en reçoivent ipso facto une nouvelle provision de force pour accomplir leur aplanissement » (De Lapparent).

Digitized by Google

Pendant l'hivernage, la tension électrique est extrême, surtout au commencement et à la fin de cette saison, en mai-juin et août-septembre. Assez souvent il se produit alors de violents coups de vent, appelés « tornades » [1], accompagnés fréquemment d'orage et de pluie.

TORNADES ET ORAGES

		1901	1902
Conakry	Tornades.....	83	48
	Jours de tonnerre....	85	106
Kissidougou	Tornades.....		17
	Jours de tonnerre....		25

Ces tornades appelées « travados » par les anciens Portugais, soufflent du nord-est au commencement de l'hivernage et du sud-est vers la fin. Les premières qui sont généralement sèches indiquent le commencement de la saison des pluies qui se termine aussi par des ouragans où se heurtent les vents hostiles.

Nous savons que. de part et d'autre de la bande des calmes équatoriaux, soufflent dans les hautes régions de l'air les contre-alizés, tandis qu'à la surface du sol les courants d'air froid compensateurs, les alizés, sont attirés du nord-est dans l'hémisphère boréal, du sud-est dans l'hémisphère austral, déviés qu'ils sont par la rotation terrestre. Bien que l'ensemble de ces vents se déplace avec la marche du soleil, la zone de calmes et de moussons dont fait partie la côte de Guinée française n'est presque pas atteinte par eux. Cependant, il règne en saison sèche sur le littoral, pendant une période d'une trentaine de jours, un vent du nord-est ou de l'est-nord-est qui paraît être la queue de l'alizé d'hiver soufflant parfois en ouragan [2]. On l'appelle Harmattan (de « Erramadhan », terre brûlée). Ayant traversé une grande étendue du continent africain, il est très chaud, et apporte assez communément des poussières impalpables. Elles produisent une brume épaisse pendant quelques jours. L'alizé ou l'Harmattan est surtout constant dans la haute Guinée et a une direction nord-nord-est. Il souffle généralement le

1. De « Tornada », « vent qui souffle en tourbillon ». M. Coffinière de Nordeck a signalé des trombes de sable dans les parages du Nunez. Mais ce phénomène est accidentel.

2. Ce n'est cependant pas l'opinion de M. Machat.

Digitized by Google

matin et une partie de l'après-midi. Il dessèche tout : les arbres perdent leurs feuilles et la végétation ne conserve son intensité que dans la partie avoisinant le Fouta et abritée par les montagnes.

Mais en saison sèche, la brise de mer souffle le plus souvent du nord-ouest [ou nord-nord-ouest] au sud-sud-ouest, et en hivernage du sud et surtout du sud-ouest. Dans la région soudanaise, comme au Fouta, le vent dominant vient de l'est, et, (mais moins souvent), du sud-est. Au Fouta, les vents d'ouest et de sud-ouest ne soufflent avec quelque fréquence que dans les mois de juillet et d'août.

Dans la région de Kissi, le vent dominant vient de l'est. Ayant

Jardin public de Conakry.

traversé de nombreuses vallées forestières, il est généralement frais. Les tornades viennent du nord-est et sont très violentes. La brise de l'est s'élève vers 11 heures pour se terminer vers 2 heures après-midi.

Pour les observations météorologiques, nous renvoyons le lecteur aux tableaux publiés dans le Journal officiel de la Guinée française, à ceux de M. Machat, et aux observations de M. Cavard au Fouta.

L'on comprend, après avoir lu ces tableaux, combien cet air

Digitized by Google

humide, chargé d'électricité et de rayonnements, doit être difficile à supporter pour l'européen. Parfois l'atmosphère alourdie semble vibrer et devenir tangible. L'influence pernicieuse du climat s'accentue au début et à la fin de l'hivernage, moments où l'action thermodynamique solaire fait sortir du sol les germes innombrables. Dans le voisinage des marigots, des marécages, des forêts, dans les petits vallons surplombés de murs rupestres, l'existence est intenable, même pour les nègres. « Fuis le pays des grands arbres où il n'y a plus de pierres », dit le proverbe des nomades Sahariens : « Il raccourcit la vie des chameaux et des blancs ». Les navires des négriers qui se cachaient dans les anses entourées de palétuviers, longeant les vases, subissaient une mortalité effrayante, mais non moindre que celle des avisos qui les pourchassaient et qu'on avait surnommés l'escadre des cercueils, « Coffin Squadron » [1]. Hâtons-nous d'ajouter que certains points de la colonie sont sains et agréables à habiter. Ainsi les hauts plateaux du Fouta, les cercles Soudanais, et les parties rocheuses de la côte balayées par les brises du large. La presqu'île Tombo, sur laquelle est bâti Conakry, est dans ce cas. D'ailleurs, le débroussaillement près des habitations, un confort de plus en plus grand, y font diminuer d'année en année le nombre des maladies, et la ville de Conakry passe avec raison comme un point des plus salubres de la côte occidentale d'Afrique, en même temps qu'elle en est le joyau.
C'est :

« Une île paresseuse où la nature donne
« Des arbres singuliers et des fruits savoureux ».

La Guinée française, dont nous venons d'examiner brièvement les conditions météorologiques, peut être divisée, au point de vue de son relief, en trois régions suffisamment distinctes pour qu'on puisse

1. Vers la fin de 1848, le commandant de la station navale des côtes occidentales d'Afrique, appelant l'attention du ministre sur les ravages que causent les fièvres sur les bateaux de commerce, proposait d'obliger les navires qui vont du 1er janvier au 1er décembre charger au Rio Nunez, Rio Grande et Mellacorée, à déposer provisoirement leurs équipages à Gorée pour y prendre les noirs connus sous le nom de laptots. Les chambres de commerce du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille, consultées, repoussèrent cette proposition comme contraire au principe de la liberté du commerce. L'inspecteur général du service de santé fut invité, le 12 avril 1849, à faire préparer une instruction hygiénique, qui parut sous le titre de « guide hygiénique et médical pour les bâtiments du commerce qui fréquentent la côte occidentale d'Afrique ».

Digitized by Google

les examiner séparément. Mais nous croyons plus conforme à la réalité de faire une étude d'ensemble du pays, sans nous arrêter à ces divisions.

En effet, comme nous allons le voir, le Fouta Dialo, si différent du plateau Soudanais et des basses terres maritimes, domine de sa masse l'une et l'autre région. A ce nœud orographique et hydrographique, le plus important de l'Afrique occidentale, elles doivent et leur relief, et leurs cours d'eau, et en partie leur climat. Aussi toute division, lorsque l'on veut donner une idée générale, doit-elle être rejetée comme confuse et arbitraire.

Digitized by Google

§ II

Orographie.

Le schema du système montagneux de la Guinée peut être figuré : au nord, par un massif central, le Fouta Dialo, qui, entre Sierra Léone et les territoires de Sénégambie, coupe du nord au sud la colonie en deux tronçons ; et, au sud, par une chaîne partant du Fouta, ayant une direction générale nord-ouest sud-est, et dont la ligne de partage forme sur un long parcours la frontière entre la Guinée d'une part, Sierra-Léone et Libéria, d'autre part.

Succinctement, le massif du Fouta est formé par un vaste plateau de forme elliptique, dont le grand axe aurait une direction nord-sud du mont Orédimma (1.400 mètres) à la montagne de Diaguissa, son point culminant (1.500 mètres). Son niveau moyen entre ces deux points est de 1.000 mètres, et l'on n'y voit que de faibles ondulations. Cependant, l'on remarque quelques pics isolés : les « dents » de Massi et de Tinguel, par exemple. « Au voisinage de Daralabé. une dépression se creuse au milieu du plateau et quelques dykes de diabase, Ouabé fello (1.050 mètres), Dirrhé fello, pointent, complètement dénudés. De l'autre côté de Gaïa fello (1.000 mètres), le plateau reprend, absolument uniforme, jusqu'au poste de Labé (1.000 mètres) » (Chautard). Ce plateau comprend la région de Bomboli, le point le moins élevé de la ligne de partage (950 mètres); une partie des pays des Timbi (Timbi Médina, 1.080 mètres, Timbi Touni 1.060 mètres), du Labé (1.300 mètres), le Massi (1.000 mètres) et le Bouroual-Tapé (1.040 mètres).

Il est flanqué au nord-est du plateau de Kollangui (Cercle de Koïn) qui a une hauteur moyenne de 600 à 700 mètres, et tombe sur la vallée de la Sangessa (400 mètres) en formant les Monts de Koussi.

Le Foukoumba [1], plateau annexe sensiblement moins élevé que le premier (700 à 800 mètres) est attaché à son flanc sud-est. Il est limité par les monts Madou, Botika, Silati, Débéra, Taillé, les

1. Le pic de Foukoumba surplombe la capitale du diwal.

Digitized by Google

falaises du Koumbé et du Dombouya etc.,., murailles gréseuses (grès plissés) desquelles tombent les rivières en chutes brusques. (Téné et ses affluents).

Au nord et au sud, le grand plateau s'incline en pente relativement douce : au nord par les monts granitiques et diabasiques du Yambéring (1.000 mètres) et du Tamgué (800 à 900 mètres) ; au sud par le Bowal de Bouria (892 mètres) et les plateaux de Timbo [1], en forme de cirque (700 mètres), de Houré et de Falaba.

A l'est et à l'ouest, au contraire, il desceud brusquement à pic et coupe le pays dans toute sa longueur. Au sud seulement on trouve quelques passages relativement faciles. Le plus commode fait communiquer les vallées côtières avec le plateau Soudanais: c'est le seuil de la Sési et du Tinséli, par Nénouïa, Danda et Kalia. C'est surtout vers le nord-ouest que la muraille se dresse impérieuse, surplombant les « aïndé », les vallées profondes où roulent les eaux. C'est par ressauts brusques de 100 à 200 mètres que l'on marche vers la mer [2]. Par ces gigantesques escaliers on monte ainsi de 800 mètres (Route de Télibofi à Timbi Médina), de 775 mètres (route de Koussi à Timbi-Touni), de 680 mètres (Route de Démokoulima à Massi) [3], de 670 mètres (Route de Touba à Labé) de 430 mètres à Bambaïa etc..., en une dizaine de kilomètres de chemin [4]. Ce sont les puissantes parois qui soutiennent la masse du plateau. Elles ont toutes le même caractère, abruptes vers l'occident, en pente douce vers l'est. Elles se prolongent en chaînes imposantes au delà des hautes vallées de la Kakrima, du Kokoulo, du Konkouré, de ces dépressions profondes où sont recueillies les eaux ruisselant au milieu des rocs amoncelés. Ces chaînes, qui ont

1. Le cercle de Timbo est nettement divisé en 2 parties : l'une de 600 à 700 mètres en moyenne, l'autre de 300 à 400 mètres beaucoup moins accidentée, où se creusent de larges vallées. Le centre est occupé par une chaîne de 800 mètres environ, dont les plus hauts sommets se rencontrent vers Sokotoro (dômes granitiques).

2. Ces pentes abruptes ont fait donner à ces montagnes par les premiers explorateurs des hauteurs de 3.000 à 4.000 mètres. Par contre le capitaine d'Olone, qui est passé au sud du Fouta, dit n'avoir vu que des hauteurs assez faibles. C'est l'impression que produit le Fouta quand on suit la route habituelle du Soudan, le côté abrupt se trouvant opposé à la mer. La différence du relief entre l'est et l'ouest vient de la formation géologique du pays, comme l'a montré M. Chautard (massif éruptif couvert de grés plissés à l'est, de grés horizontaux à l'ouest).

3. Au-dessous de la montagne de Benty la différence d'altitude est de 380 mètres sur 3 kilomètres de longueur.

4. On peut citer parmi ces assises les massifs de n'Diré, d'Orédioli monts Yomou, Henneré et Tinka) de Kanka, Longovi et Ymbo.

Digitized by Google

une direction générale presque parallèle au grand axe du plateau (Monts du Kébou [1], du Kinsam, du Sanou), s'appuient elles-mêmes sur des contreforts qui leur sont perpendiculaires et descendent vers la côte. Ils sont généralement gréseux, traversés parfois par des granites. La direction des cassures est très généralement N.-O. S.-E. ; quelques-unes mais moins accusées sont perpendiculaires à cette direction. Le principal d'entre ces arc-boutants formé par les montagnes du Goumba, les Monts de Koréla (Bolé Ghéa), les monts Gangan, le massif des monts Ouloum, se termine vers la côte, après avoir formé les monts Balan, Sâan et Finka, par les imposants sommets du mont Dixime et du Kakoulima (1.000 à 1.200 mètres). Les assises de ce dernier charpentent les terres élevés du Kaloum et du Soumbouya, qui s'avancent en promontoire vers la mer et sont prolongées par les îles de Los [2].

Au nord de ce premier contrefort s'en détache un second qui, partant des falaises du Kébou, traverse le Bambaya, le Consotami, le pays des Landouma : ce sont des collines de faible altitude.

Entre ces deux chaînes, il faut signaler une ligne très importante de montagnes qui, partant du Barign, traverse le Monima et le Labaya. Elle se divise alors en deux parties : l'une s'incurvant vers le nord-ouest, devient parallèle à la côte sous le nom de monts Soso [3], et dessine le promontoire du cap Verga ; l'autre, formant la chaîne du Bacoundji, avec des sommets de 700 à 800 mètres, se dirige vers le sud-est pour se souder au mont Ouloum, flanquée perpendiculairement au littoral de la masse abrupte des montagnes du Kabitaye. Le mont Férifirign, (mont des deux cornes), qui constitue la proue de ces dernières, descend presque verticalement de 500 à 600 mètres sur les plaines basses de la côte.

Plus au nord encore, notons deux autres contreforts l'un partant du Labé se dirige vers Kadé par Touba ; il se termine par une muraille d'une centaine de mètres vers Dombiadji. L'autre partant du Yambéring traverse le Singuetti, la région de Boussoura, et va former les plateaux des pays des Coniagui et des Bassari, ainsi que plus à l'est « les terrasses du Niocolo et du Dentilia entre lesquelles

1. Monts Dantégué, Sakoma, Senguéléma, etc.

2. « Islas de Los Idolos ». L'île de Conakry est réunie au Kaloum par un pont. Mais à marée basse la mer se retire complétement et l'île devient presqu'île.

3. Point culminant : mont Kakilébo (500 mètres). Dans le Koba le Mayondi s'élève brusquement de 350 mètres au-dessus des terrains plats du littoral.

Digitized by Google

la Gambie se fraye un passage » (Machat). Elles font un délicieux contraste, dit le même auteur, avec les plaines du Tenda.

La chaîne méridionale prend naissance au sud de Diaguissa, à la Dent de Séré (950 mètres). Elle se dirige vers le sud-ouest, comprenant les montagnes du Tamisso et du Tala, dont le point culminant semble être le mont Dembélé, et qui séparent les bassins des deux Scarcies (800 à 900 mètres). Puis elles se divisent, détachant les monts des Foulacogni d'un côté, (N. O.), ceux du Benna de l'autre (S. O.), hautes falaises gréseuses tombant sous les plaines sans relief du littoral (mont Kofion). Elles viennent mourir à la pointe Sala-

Mont Balan et rivière Kitim.

touk après avoir formé les ondulations du Dixime, du Kissi-Kissi et du Morécania. Les monts du Tamisso, cités plus haut, dominent de leurs murs granitiques la plaine basse des Scarcies, formée de schistes lustrés et ardoisés (Salesses), comme celle du Lolo à l'est, Sur le flanc oriental du grand plateau se détache la ligne des hauteurs du Koïn, qui sépare les bassins de la Falémé et du Bafing (900 mètres) (mont Koundou Kanké, mont de Firghia et mont Toumbé qui domine à 800 mètres la vallée du Bafing). Plus au sud

Digitized by Google

l'importante chaîne du Dinguiray, (700 à 800 mètres), chaîne granitique du mont Diavoya précédée d'alignements de dômes en série décroissante ; monts Katéné et Kouroufing (Chautard) qui, partant du plateau de Timbo, rejettent le Bafing vers le nord et forment la ligne de partage des eaux entre les bassins du Sénégal et du Niger. Elle est prolongée par les montagnes du Bouré et du Ménien (montagne de Didi, point culminant 500 à 600 mètres) [1], et les montagnes du Manding et de Kita (300 à 400 mètres).

Au sud du plateau central et de ses nombreux rameaux nous avons dit qu'une chaîne de montagnes couvrait l'extrémité sud-est de la Guinée. Reliée au Fouta par les montagnes du Fita, les plateaux boisés du Houré et du Soulima, elle atteint des hauteurs de 600 à 700 mètres à Kaliéré sur la frontière Sierra Léonaise. Elle oppose, à la suite du Fouta, une barrière granitique rude à franchir, entre la région côtière et l'intérieur. Le seuil le plus accessible, en suivant le Mongo, se trouve dans les monts du Kouranko, entre Hérimakono et Kalière, par la route de Falaba. C'est un des meilleurs chemins de tout le pays : malheureusement il aboutit en territoire anglais. Cette chaîne sert, à partir de là, de limite vers le sud avec la colonie anglaise [2], puis avec le Libéria. Dans sa marche vers le sud-est elle s'élève graduellement coupée de gorges profondes (Laing), pour arriver à son point culminant, le mont Timbi-Kounda (1.150 à 1.200 mètres, montagnes du Sarafinian). Elle prend alors une direction générale est-sud-est formant de nombreux festons et des ramifications innombrables entre lesquelles serpente la ligne de partage des fleuves côtiers et des affluents du Niger. (700 à 1.000 mètres). Elle se continue ensuite dans la Côte d'Ivoire par les monts de Nimba (1.300 mètres) et les monts de Dourouplé, auxquels le capitaine d'Olone donne 3.000 mètres d'altitude.

Le caractère général de cette chaîne, dans les deux tronçons, est de présenter un versant abrupt, avec des à pic incessants prolongés au loin par de faibles collines, du côté du bassin du Niger ; (plateaux ondulés du Kissi, du Sankaran et du Kouranko (150 à 300 mètres avec séries de direction N. S.) ; par contre de s'étendre et

1. Le colonel Péroz donne à ce pic « décharné » 817 mètres.

2. « La frontière suit enfin ladite ligne de partage des eaux vers le sud-est, laissant Kalière à la grande Bretagne et Erimakono à la France jusqu'à son intersection avec le parallèle de latitude qui passe par Tembi counda, c'est-à-dire la source du Timbi Ko ou du Niger ». (extrait de l'art. 1 de l'arrangement du 21 janvier 1905 entre la France et l'Angleterre).

Digitized by Google

de se diviser en chaînes secondaires, de direction est-ouest (1e Tronçon) et nord-sud (2e tronçon), modelant ainsi une région très élevée du côté de la mer. Il est impossible de donner des indications précises sur l'orographie de cette seconde partie, qui nous est à peu près complétement inconnue. (Région du Libéria et de Sierra Léone). Au nord le plus haut plateau du Sankaran est limité par une ligne de montagnes se soudant par plusieurs branches à l'est de la grande chaîne que nous venons de décrire. Elle se dirige vers le nord à partir des monts Goyekourou, représentant avec les deux tronçons de la chaîne principale les 3 côtés d'un vaste quadrilatère constitué par la plaine faiblement ondulée. Après avoir séparé les bassins de deux affluents de droite du Niger, le Dion ou Sankarani et le Milo, ses falaises gréseuses viennent mourir au nord de Kankan.

On n'aurait qu'une idée très incomplète du relief Guinéen si nous nous en tenions à cette nomenclature de croupes montagneuses qui rappellent les cañons californiens : ces ramifications ne s'abaissent pas sur une plaine d'une altitude uniforme. Les plate-formes sur lesquelles elles reposent s'élèvent par degrés, partant des terres basses de la côte à l'ouest ou de la plaine soudanaise à l'est. Si l'on élimine tous les détails, on observe au-dessus du niveau de la mer en partant du littoral deux gradins successifs : les terrains côtiers très bas, et les plateaux ferrugineux appelés bowal que percent souvent des massifs gréseux. Du côté de l'est, on trouve la même division en terres d'altitude basse et en bowal. Ce sont les assises sur lesquelles s'érige la gigantesque boursoufflure du plateau central. Elles servent de point d'appui aux montagnes qui viennent y étayer leur muraille prodigieuse.

L'aspect de ces Sierra à forme tabulaire coupées de pitons, à parois verticales striées dans tous les sens, frappe l'imagination et fait présumer qu'un bouleversement aussi gigantesque ne peut-être le fait des seules érosions d'origine pluviale. Dans ces rocs sombres et lisses [1], que le soleil bronze, que l'ombre bleuit, s'élevant parfois en colonnades qui supportent un sublime dôme de verdure ou la nef d'une cathédrale de rêve [2], on croit reconnaître de loin des coulées

1. « Ces roches sont recouvertes d'un vernis produit par le dépôt des eaux riches en silice, en hydroxydes de fer et de manganèse... La couleur de cet enduit varie selon les localités »... (Chautard).

2. Tous les explorateurs ou voyageurs ont signalé l'aspect impressionnant de ces montagnes : « Près du Tominé », dit Dochard, « on voyait un rocher très élevé, cou-

Digitized by Google

basaltiques. Il n'en est rien : sur toute la côte d'Afrique on n'a signalé jusqu'à ce jour la présence du basalte que dans l'îlot de Gorée [1]. Ces roches noirâtres sont des granits, des porphyres, des gneiss et des grès de formations métamorphiques : partout des produits volcaniques anciens ; mais il faut ajouter, pour expliquer ce chaos, l'influence des érosions. L'on a pensé aux érosions glaciaires, mais c'est une pure hypothèse. Si l'on songe à l'avalanche des eaux pendant l'hivernage, à l'action combinée de ces cataractes et de la chaleur solaire, l'on ne s'étonne plus de la disparition des terres laissant le squelette à nu et de l'effritement de ces rochers qui semblent inaltérables. Le travail des eaux est surtout apparent sur les grès de formation récente et sur les arènes granitiques, dont les blocs, dentelés en poivrières et créneaux, semblent les châteaux forts de quelque titan. Ajoutons à cette action celle de la chaleur solaire qui provoque, ainsi que l'a fait remarquer M. Chautard, des réseaux de fissures dans les grès, des éclatements dans les roches éruptives et aussi des phénomènes d'écaillement et de desquamation. Le même auteur a noté l'importance des actions de déflation et de corrosion engendrées par le vent. Les produits de décomposition de ces roches, les terres, les débris végétaux sont entraînés par les torrents qui bondissent de tous côtés pendant l'hivernage. Ils viennent s'épandre au fond des vastes estuaires qui creusent le plateau et que nous avons appelé les « Aïndé ». En aval sur la plate forme des bowal nous trouvons presque partout diverses sortes de roches portant le nom générique de Latérites [2], con-

vert de sable, dont la forme bizarre ressemblait aux ruines d'une cathédrale » et Mungo Park : « nous pâssâmes dans un lieu si ressemblant à une abbaye gothique ruinée, que nous fîmes halte quelques moments pour nous convaincre que les niches, les fenêtres, l'escalier en ruines etc. étaient tout naturellement formés par les roches. Une fidèle description de ce lieu serait certainement regardée comme une fiction ». « Le voyageur », écrit Laing, « fixe involontairement les yeux sur ces masses prodigieuses et ne sait s'il doit admirer davantage leur grandeur stérile ou la verdure bienfaisante de la nature ». (Montagnes du Falaba). « Je vis », dit également René Caillé, « une petite chaîne de montagnes aplatie au sommet, à chaque extrémité de laquelle s'élève un pic ressemblant aux tourelles d'un vieux château. »

1. Cependant M. G. F. Scott Eliot dit avoir vu sur la frontière Sierra Léonaise une coulée bien marquée de dolérite ou basalte, dont on trouve des traces à Oualia et à Bayabaya, près des Scarcies. Elle forme une crête de 20 à 30 milles de longueur sur le sommet des collines du Ninia et Donia, dans le Talla. Dans le voisinage de cette coulée, on trouve çà et là de l'ardoise, de l'argilite, et la terre est surtout fertile là où des fragments de cette dolérite se sont mêlés au gneiss et au grès.

2. C'est le « Cascajo » vénézuélien, la terre à ravet Guyanaise ou une roche similaire. Elles couvrent une grande partie de la superficie de l'Inde et du plus grand nombre des pays tropicaux mais elles sont d'origine très diverses (V. l'étude très complète faite par M. Chautard).

Digitized by Google

glomérat argileux, poreux et friable, plein de poches que les oxydes et les sels zébrent de taches polychromes. Cette roche, comme l'a démontré M. Salesses, serait formée de silice, d'alumine et d'hématite, cimentées par des dépôts ferrugineux. Ceux-ci paraissent être abandonnés par les eaux venant des montagnes, dans le sous-sol desquelles elles se seraient chargées d'oxydes et de sels de fer. M. Famechon fait des restrictions qui, à notre avis, ne peuvent controuver cette théorie. De ce qu'on rencontre des plateaux de latérite au sommet des collines et à l'écart de toute montagne, doit-on en inférer que cette roche est d'origine volcanique et ne peut elle s'être formée « in situ » ? La rapidité avec laquelle se déforme le relief sous l'action des eaux, du vent et du soleil doit nous faire réfléchir. La présence du kaolin en nombre d'endroits n'est-elle pas un indice qui vient renforcer la thèse que nous développons ? La latérite n'a d'ailleurs, à notre avis, presque jamais apparence volcanique, même dans les poches qu'elle forme, et qui auraient, d'après M. Famechon, « tous les caractères de fusion ignée ». Ce sont de simples concrétions. En somme, c'est, comme tous les poudingues, une roche détritique de formation arénacée semblable à celle de certains grès. L'opinion de M. Chautard est que le Bowal est formé de roches éruptives et « de conglomérat ferrugineux provenant de la déshydratation, on pourrait même dire de la cuisson des argiles latéritiques ». On comprend sous le nom de latérite un grand nombre de formations d'apparence similaire dont quelques-unes, les vraies latérites, sont fertiles. Enfin il n'est pas douteux que les érosions éoliennes n'aient joué un rôle important dans les formations actuelles : En parlant du mont Gangan, M. Chautard écrit : « Les éléments les plus gros, des grains de quartz du volume d'un demi-centimètre cube, ont été les béliers dont s'est servi le vent pour modeler les édifices ruiniformes si abondants sur ces plateaux étagés ».

Pour terminer cet aperçu des origines plutoniques du pays, notons l'opinion de M. Elisée Reclus au sujet de la configuration des îles de Los, qui semblent, dit-il, former un vaste cratère ébréché. Cette observation est très juste. M. Chautard y voit un squelette éruptif de syénite néphélinique présentant localement des phénomènes d'altération latéritique. On a également considéré pendant longtemps le Kakoulima comme un volcan éteint, d'après sa structure conique si différente de celle des hauteurs voisines, qui en

Digitized by Google

faisait une montagne sacrée pour les indigènes. Les anciens voyageurs l'avaient même vu fumer ! (Ruxton). Diverses ascentions ont fait rejeter définitivement cette hypothèse. Cependant M. Chautard fait du Kakoulima et des îles de Los un massif éruptif qui va se souder aux grès horizontaux se poursuivant ensuite jusqu'à 150 km. de la côte. En définitive, on n'a trouvé nulle part jusqu'à présent ni laves, ni scories, ni basalte, et le boursouflement du pays provient de phénomènes plutoniques anciens [1].

Lavage de l'or dans le Bouré.

Le Bowal ne forme pas un plateau d'altitude uniforme : son aspect est des plus varié. Il est coupé de failles plus ou moins profondes, en général assez étroites, où se réunissent les eaux. Dans ce « pays du caillou » comme l'appellent les indigènes, ces poches de terre prennent le nom de « Dantaré ».

Ces vallons sont toujours très fertiles, et sont dominés par les grandes futaies qui disparaissent sur le plateau quasi désert. Les vallées des fleuves par leur plus grande profondeur et par leur

1. Les tremblements de terre sont peu importants : on signale à Sierra Leone ceux de 1858 et 1862. En Guinée, ceux de 1887 au Rio-Nunez 3 et 4 Novembre 1892 à Conakry ; 1902 Conakry et Benty ; 1903 Conakry. On avait fait pour les montagnes de Sierra Léone la même hypothèse que pour le Kakoulima, et là encore on a dû reconnaître que cette supposition était hasardée.

Digitized by Google

largeur, les chaînes de montagnes par leurs assises de grès [1], découpent le bowal en compartiments assez distincts et d'altitudes diverses. Citons sur le versant occidental : le bové [2] du pays des Landouma et de Kadé [3], le Bové Guémé, le Bové Compéta, le Consotami, une partie du Canéa [4], du Sanou et du Solima. Sur le versant oriental : les plateaux de Koïn [5], de Dinguiraÿ (400 m.) une partie des cercles de Siguiri, Kouroussa, Farana, qui vont rejoindre l'immense plateau Soudanais...

Mais il faut ajouter qu'en dehors des vallées du Niger et de ses affluents qui ont parfois plusieurs kilomètres de large, on retrouve un peu partout, au Soudan, des plateaux ferrugineux de même formation. Ces plateaux peu élevés auraient été couverts par la mer à l'époque Lutétienne, suivant la récente communication de M. de Lapparent à l'Académie des sciences. Çà et là émergent des bancs de granites veinés de quartz, ou des roches schisteuses.

Après avoir franchi le bowal, qui borde partout le Fouta sur une cinquantaine de kilomètres de largeur, et dont la carapace de latérite n'est percée que de loin en loin par des chaînes diabasiques ou gréseuses, on arrive dans les plaines alluvionnaires où débouchent les vallées et où les fleuves coulent majestueusement. Les grains de latérite désagrégée provenant des plateaux supérieurs se recouvrent de limon, de morceaux de quartz roulés et de terre végétale. Parfois un chaos de roches, qui fait penser à des moraines [6], coupe l'uniformité de la plaine côtière ou de la Savane

1. L'âge des grès des hauts plateaux remonterait d'après M. Chautard à la fin de l'ère secondaire. Les deux directions dominantes des fractures vers la côte seraient Est 30° nord Ouest 30° sud et une autre direction faisant avec celle-ci un angle de 10° environ.

2. Bové est le singulier de Bowal. Notons que « Bowal » en Toucouleur signifie « Extérieur » — Ce mot désignerait-il ici, les plateaux entourant le Fouta extérieurement ?

3. Vers Kadé, le pays commence à changer et prend l'aspect des plaines Sénégalaises basses et sabloneuses.

4. Le Canéa est un plateau assez fertile, bien arrosé, abrité par les Mts Gangan et formé d'argiles et de sables. Le Sanou et le Soulima ont aussi des parties très fertiles.

5. Le Koïn tombe brusquement au Nord sur une vaste plaine d'alluvions, où se sont installés de gros villages. Il est formé de deux plateaux séparés par le Bokou, dont l'un celui du N.E. est profondément découpé par les cours d'eau Cugnier, Rapport sur le Koïn).

6. C'est une hypothèse d'Élisée Reclus. M. Salesses, la reprenant écrivait : « il existe à l'embouchure des Scarcies une moraine frontale prolongée jusqu'à Freetown ; on trouve aussi une moraine latérale vers Koniakori et Koba, ainsi que de nombreux

Digitized by Google

Soudanaise surplombées par les rameaux adventices du Fouta et des montagnes du sud.

Nous ne parlerons que pour mémoire des richesses minérales de la Guinée, qui sont encore bien peu connues. On avait cru rencontrer du charbon : mais il a fallu déchanter. Le bisulfure de fer et divers autres minerais de fer, le Kaolin, trois sources thermales du côté de Kadé [1] enfin et surtout des dépôts sédimentaires de quartz aurifère, sans qu'on ait pu encore découvrir un filon important (Cercles de Siguiri [2] Kankan, Labé et divers autres points), ont été signalés [3]. Les autres roches que l'on a trouvées (Mission de M. Machat au Fouta en 1904) viennent confirmer la théorie de MM. Lacroix et Gentil considérant l'Afrique comme une vaste province pétrographique entourée d'une ceintures de roches alcalines.

plateaux de latérite qu'on croirait être la transformation de certaines boues glaciaires. . Il semblerait qu'un glacier aurait occupé autrefois le bassin de la grande Scarcie et de son affluent la Kora. »

1. L'une d'elle a une température de 56°.

2. Surtout dans les provinces du Bouré, du Siéké, du Nouga.

3. Le silex est assez rare : on en trouve au pied du mont Sara (massif du Kinsam). On trouve surtout du silex rougeatre passant au jaspe, ainsi que l'a classé M. Simonin.

Digitized by Google

§ III

Hydrographie.

Du système montagneux de la Guinée Francaise descendent la plupart des grands cours d'eau de l'Afrique Occidentale. On peut se rendre compte, par le débit considérable que représentent ces fleuves, de la quantité d'eau qui s'emmagasine dans les flancs de ces Sierras.

Du haut du plateau du Fouta découlent en éventail. 1° Sur le versant oriental : le Bafing [1] qui formera par sa réunion avec le Baoulé, le fleuve Sénégal ; également, le grand affluent qui ira grossir le Sénégal ; la Falemé et ses principaux sous affluents. Enfin, le Tinkisso, qui va rejoindre le Niger.

2° Sur le versant occidental : la Gambie, la Casamance, le « rios » de la Guinée Portugaise, et surtout le Rio-Grande ou Koumba et ses affluents. Enfin, une quantité de cours d'eau qui sillonnent la Guinée Française et Sierra Leone.

Les plus importants du Nord au Sud sont :

Le Componi, le Tiguilinta ou Rio-Nunez, la Fatala, le Konkouré, la Soumba, la Forécaria, la Mellacorée, la Kolenté ou Grande Scarcie, la Kaba ou petite Scarcie, et lours nombreux affluents. Ajoutons une quantité de petites rivières et de marigots qui ont valu à la Guinée Française son nom primitif de « Rivières du Sud [2] » .

La chaîne des montagnes du Kissidougou et de Beyla donne naissance, sur son versant oriental, au plus grand fleuve de l'Afrique Occidentale Française, l'un des cours d'eau les plus considérables du monde, le Dioliba ou Niger, et à une partie de ses grands affluents, le Mafou, le Niandan, le Milo, le Dion ou Sankarani.

Sur le versant occidental jaillissent de nombreux fleuves côtiers : le Rokell ou Salé, le Bagwé et le Bafing qui forment la Sewa, la

1. Il existe de nombreux Bafing dont le plus connu est celui-ci » Bafing » veut dire « fleuve noir » comme Baoulé « fleuve rouge ».

2. Les Anglais de Sierra Leone appelaient cette région « Rivières du Nord » L'expression « aller en rivière » est courante en Guinée.

Digitized by Google

Méli et la Makona qui forment le Moa. La Loffa affluent de la Lériba, la Diani, la Toffa et la Ouré qui forment la rivière Saint-Paul. Citons encore le Diougou ou Yougou, qui va former le Rio Cavally, le Zo affluent de la Sassandra et surtout les deux rivières majestueuses qui sortent du massif du Konian, le Bafing et la Férédougouba qui vont également se jeter dans la Sassandra [1].

Tous ces cours d'eau, qu'ils descendent du Fouta ou de la chaîne de la Guinée méridionale, offrent les mêmes particularités, que nous explique l'orographie de la région. Prenant leur source à une altitude élevée, ils ne tardent pas à atteindre l'extrémité de la muraille rocheuse qui soutient et limite le plateau d'où ils sourdent. Ils se précipitent alors en cascades successives, en chutes vertigineuses dont l'élan est si impétueux que l'on peut passer sous certaines d'entre elles, au pied du mur, sans être mouillé. Leur masse va se briser bien au delà, après avoir formé une énorme courbe. Certaines de ces chutes dégringolent de plus de 100 mètres. Les eaux sont alors colligées dans une vallée profonde où elles coulent lentement, paraissant même stagnantes par endroits. Là, elles reçoivent constamment de nouveaux apports. Trouvant bientôt une déclivité, elles se creusent un lit profond et étroit dans la zone gréseuse qu'elles franchissent. Puis, arrivées sur le bowal, elles coulent dans des vallons encaissés, se grossissant toujours en route, pour s'épanouir dans les plaines monotones et basses en fleuves imposants, où la marée se fait sentir parfois jusqu'à 40 et 50 km. de la côte.

Ces cours d'eau ont donc un aspect très varié : Rivières larges et calmes en amont, on les retrouve plus loin torrents furieux, coulant en rapides dans un lit taillé dans les roches et que l'on pourrait franchir en sautant. « Au confluent de la Kakrima et du Konkouré, dit le Capitaine Normand, le premier a 8 mètres de largeur, le deuxième 20 mètres ; or un peu en amont la Kakrima dépasse 110 mètres, le Konkouré 150 mètres. » Le Kokoulo passe dans une fissure de 0 m 60 de largeur et de 3 mètres 40 de profondeur. La Fatala, au moment où elle débouche dans le Pongo, offre la même singularité.

1. La Sassandra et le Cavally vont déboucher sur la Côte d'Ivoire ; on crut longtemps que la Férédougouba et le Bafing donnaient naissance au Bandama rouge qui est beaucoup plus à l'Est.

Digitized by Google

D'autre part, leur apparence change suivant qu'on les voit en saison sèche ou en hivernage. Dans la saison des pluies, leur volume considérablement accru ne se contente plus d'un lit modeste. Les eaux se répandent de tous côtés, se divisant en biefs ou inondant tout le pays environnant. Des lignes de verdure, formées de têtes d'arbres, indiquent au milieu des eaux les berges normales, complètement submergées. Cependant, dans les terrains granitiques ou gréseux, « les lèvres des fractures demeurent intactes ; mais la roche est polie et vernie par le frottement, rendue glissante et coupante au suprême degré, et semble enduite d'un émail de couleur variable, jaune, blanc ou noir. »

Le cours de ces fleuves est non seulement très changeant d'allure, mais aussi très capricieux.

« Comme corollaire obligé des fissures, on voit les fleuves varier constamment de direction, parfois presque de sens. Le plus typique à cet égard est le Badi ou Samou. Sur son cours supérieur ce ne sont que coudes où l'angle droit est fréquent et l'angle habituel voisin de 71°. C'est un des angles de fracture des grès. Nous nous sommes un jour pris à douter de la bonne foi de notre guide en retrouvant ainsi le fleuve que nous venions à peine de traverser. On voit d'ailleurs posées naturellement sur le sol des pierres parallélipidiques, présentant ce même angle de 71°. Le capitaine du Génie Beauvois avait émis une observation vérifiée d'une façon frappante et qui devient une loi pour la région gréseuse. En tout point où une rivière offre un coude brusque, il y a une fissure indiquée par deux directions en croix de Saint-André (angle variable).

Le cours d'eau change de direction et rebrousse habituellement dans l'angle aigu, tandis qu'il reçoit ordinairement des affluents venant de la direction des autres branches de la croix ». [1]

Les deux grands centres hydrographiques du Fouta sont : Au Nord, le plateau de Labé, d'où sortent la Gambie, la Komba, la Kassa et la Salla [de la réunion desquelles naît la Kakrima] le kokoulo, la Dombélé ; au Sud-Ouest, le plateau de Téliko, d'où partent le Bafing et le Konkouré, la Kora et la Khabé, son affluent, qui descendent vers la Kolenté, le Mamou qui rejoint la Petite Scarcie. Du plateau de Diaguissa, le point le plus élevé du Fouta,

1. Capitaine Normand, Notes hydrographiques sur la Guinée Française.

Digitized by Google

il ne sort comme rivières importantes que la Téné et le Tounkan, affluents du Bafing.

Dans les montagnes de la Guinée méridionale, couvertes de forêts denses, les rivières coulent de tous côtés avec une abondance extraordinaire. Citons seulement comme centres hydrographiques d'où s'échappent de puissants cours d'eau :

1° Les monts du Bamaya, qui donnent naissance au Mafou et à son affluent le Sérindé, au Niandan, à la Méli et au Malo, à la Mafintia ;

2° Les monts du Konian, d'où sortent le Gouan ou Bafing et ses nombreux affluents, la Férédougouba et le Dion.

A. FLEUVES CÔTIERS

Nous n'étudierons, sous cette rubrique, que les seuls cours d'eau prenant leur source sur le versant occidental du Fouta Dialo ou de ses contreforts, et venant se jeter sur le littoral Guinéen. Ce sont les seuls qui nous intéressent. Nous ne parlerons donc ni de la Gambie, ni de la Casamance, ni des rios portugais, ni des *Scarcies* [1].

Disons cependant en ce qui concerne la *Grande Scarcie* ou *Kolenté*, qui prend sa source au cœur du pays Dialonké de l'ouest, que le profil de son bassin est beaucoup plus régulier que celui d'aucun autre fleuve côtier. Elle coule ainsi que ses affluents, dans des cassures peu déclives. A Séguékourou, confluent de la Kora, elle atteint près de 80 mètres de largeur et, en hivernage, 4 mètres de profondeur. Cependant en arrivant vers le littoral elle n'échappe pas à la loi générale, et, de Baya-Baya à Kambia, son cours est coupé à tous moments.

En suivant la région côtière à partir du nord, c'est-à-dire en partant de la frontière portugaise, nous trouvons presque immédiatement le *Cogon*, appelé aussi Kasafara, Kandiafara, Kakoussou, qui prend naissance dans les contreforts du Kébou, près d'Orévendou, et décrit vers le N. O. un vaste demi-cercle de près de 300 kilomètres.

1. Rios de las Carceres. Ces fleuves à l'embouchure desquels ont longtemps subsisté des établissements français, viennent se réunir dans un estuaire parsemé d'îlots, appelé jusqu'au commencement du XIXe siècle : « la baie française. « Plus tard on leur donna le nom de « rivière du Bas de Côte ».

Digitized by Google

Séparé du bassin du Nunez par d'énormes tables de latérite, il se jette dans une baie de 6 à 7 kilomètres de largeur, appelée Coumpone, d'où le nom de Compony donné à son cours entier par les Européens. Dans cette baie se trouvent les îles Tristao, d'origine alluviale, qui s'étendent au nord jusqu'à l'embouchure du Rio Cassini, large estuaire qui nous a longtemps appartenu, mais est devenu portugais [1]. A gauche, le marigot des Baga le fait communiquer avec le Bas Nunez.

Le cours du fleuve est encombré de seuils rocheux qui en rendent la navigation très difficile. Un chenal étroit, « en forme de baïonnette », écrit M. de Sanderval, repairé et balisé par le « Goëland » et le « Conakry » en 1903, permet cependant de remonter péniblement jusqu'à Kandiafara aux navires de trente à quarante tonneaux [2]. Ils doivent d'abord, à quelques kms de l'embouchure, franchir un seuil rocheux pour arriver au Bassin de Bassia, où les berges cessent d'être absolument plates et se couvrent de forêts. De Bassia à Kandiafara le fleuve reçoit le Tomboïa à gauche, et le Babali où les eaux cessent d'être jaunâtres (M. Paroisse). Kandiafara est à 75 kilomètres. de la mer. Les principaux affluents en amont de ce point sont le Kitala et le Téliri.

La région traversée par le Cogon est presque déserte. Serpentant au milieu des bowal dans la première partie de son cours, il entre ensuite dans une région basse [3] couverte de forêts, qui est encore inconnue en grande partie, et où se sont réfugiés les grands fauves. Sa longueur totale serait d'environ 350 kilomètres.

Le Rio-Nunez [4] Tiguilinta ou Kakandé, prend sa source dans les bowal du Bambaya, près de Dara-Magnakhi. Il a une longueur bien moindre que celle du Cogon, ne décrivant pas de boucles très importantes, bien que formant de nombreux méandres. Après avoir reçu, sur la rive droite, le Bourounda, il descend un seuil rocheux très élevé (près de 100 m.), sa dernière chute se trouvant à Bara-

1. Convention franco-portugaise du 12 mai 1887. Le Rio-Cassini avait été baptisé par Vallon, d'après le nom du premier village de l'estuaire, La frontière actuelle passe presque à égale distance des deux fleuves.

2. Les rapides commencent à 200 mètres en aval de Kandiafara où le fleuve a 80 mètres de largeur. Les rives sont basses depuis Bassia.

3. Près de Bambaya il est à 185 mètres d'altitude. A Mamadou Guiné il est à 75 mètres, et peu après à 23 mètres seulement.

4. Du nom du navigateur Portugais Nuno Tristado qui y pénétra le premier et y fut tué en 1447.

Digitized by Google

landé, un peu en amont de Boké [1]. A partir de là, il devient navigable pour les navires de quarante tonnes. Grossi, sur la rive gauche, du Bourouma, il quitte la région des hautes collines pour s'étendre dans la plaine alluvionnaire. Il y forme bientôt un véritable bras de mer qui atteint 20 kilomètres de largeur. Il peut alors recevoir des navires de plusieurs centaines de tonnes et des vapeurs de grandes dimensions viennent charger jusqu'à Bel-Air [2]. Il a l'avantage de ne pas avoir de barre à l'entrée, mais les courants y sont très violents et on ne peut monter et descendre qu'avec les marées. Dans les plaines alluvionnaires de l'embouchure, les eaux du fleuve et celles de la mer ont creusé une infinité de petits canaux, appelés marigots, qui découpent toute cette partie du pays à droite et à gauche du fleuve en nombreux îlots. Ces sanguinets vont d'un côté jusqu'au Compony, de l'autre jusqu'au Kapatchez.

Le *Rio-Kapatchez* est un cours d'eau peu important, dont la boucle traverse le centre du pays Mikhifaré. Son embouchure arrose une partie du pays Baga. Son cours vers le Sud est arrêté par les hauteurs des Monts Soso.

Suivent des rivières insignifiantes qui partent des monts Soso et que nous ne faisons qu'énumérer : le marigot de *Koundindé*, ceux de *Tanéné*, de *Dupourou* et surtout le *Fofokouré*, dont les eaux se réunissent par une quantité de sanguinets à l'estuaire du Rio Pongo. formant ainsi un vaste archipel sédimentaire.

Le Rio-Pongo, situé au-dessus du 10° de latitude, est un fiord considérable qui entame les terres jusqu'à quarante kilomètres dans l'intérieur.

Arrêté par les pentes rapides des monts Soso (Mont Kakilé, 700 mètres), il se termine par deux branches dont l'une forme la rivière de Bakoro, l'autre la délicieuse rivière de Faringhia. L'action de la marée se fait sentir jusqu'au fond de l'estuaire, où elle atteint 2 mètres, et à basse mer on peut traverser à pied l'extrémité de la rivière de Bakoro.

Cette branche de l'estuaire reçoit une rivière profondément encaissée, la *Sanga*. Ce cours d'eau, peu important comme longueur, débite une grande quantité d'eau. Il traverse un pays bouleversé par les érosions, dédale de roches aux formes et aux couleurs

1. A une quarantaine de kilomètres de la côte.
2. On y voit des vapeurs de 1.000 tonnes.

Digitized by Google

étranges qui s'étend sur des kilomètres. Son lit, taillé dans une fissure de grès, n'a pas plus de 2 mètres de largeur à son confluent. En hivernage, il s'étend sur plus d'un kilomètre en une magnifique nappe d'eau bouillonnant parmi les roches [1].

A peu près à moitié route entre l'extrémité de l'estuaire et l'embouchure, le Rio-Pongo reçoit un puissant cours d'eau, la *Fatala*. Ce fleuve, qui descend du versant occidental des montagnes du Kébou, a d'abord une direction générale Ouest, puis s'infléchit vers le Sud pour se rejeter brusquement vers l'Ouest à la hauteur de Bassaya en formant de nombreux méandres.

Il traverse une région très accidentée et peu connue dans son ensemble. Coupé par de nombreux rapides dans le haut de son cours, (barrages Songoya, Lisso, Coréra, Kobia, Mourayoé, Bindan, etc...) il est cependant accessible aux côtres jusqu'à Corréra [2] et aux pirogues jusque vers Touba. Le jusant, qui se fait sentir près de son embouchure, lui crée un lit de 700 à 800 mètres de large, réduit de moitié à marée basse. Même là, des seuils rocheux ne rendent la navigation possible aux côtes qu'au moment où la marée monte.

Le Rio-Pongo reçoit encore quelques petits cours d'eau sur la gauche, tels le *Darobo*, la rivière de *Bakia* et le *Kolori*, qui descend des hauteurs du Soumbouri. Ces deux derniers se jettent dans un bras de mer profond et assez large qui sépare l'île de Kito de la côte. Il conduit leurs eaux, du côté du Nord-Ouest, au Rio-Pongo, et, du côté du Sud, directement à la mer sous le nom de marigot de Taboria.

L'aspect du Rio-Pongo, près de la mer, est celui d'un vaste delta coupé en tous sens par des sanguinets. Son cours, bien qu'encombré d'îles, est navigable jusqu'à Boffa, à 4 milles de l'embouchure, pour des navires de 400 tonnes, et jusqu'à Bakoro, à marée haute, pour des bateaux de 30 à 40 tonnes. Malheureusement de nombreux bancs de sable déterminent une barre redoutable à son embouchure. Ils ne laissent libre qu'un chenal étroit, qui se déplace fréquemment. Aussi l'entrée en est-elle des plus dangereuses. Le

1. Un pont avait été construit en saison sèche par un entrepreneur bien intentionné. Au premier hivernage, le pont fut recouvert par plus de 2 mètres d'eau. Perierunt etiam ruinæ.

2. « Corréra » signifie l'étage. Nous retrouvons le même nom expressif sur la Soumba et sur la plupart des cours d'eau guinéens, à l'endroit où s'arrête la batellerie.

Digitized by Google

courant y atteindrait en outre de 14 à 15 kilomètres à l'heure en hivernage.

Plus au Sud, et se terminant par un delta à deux branches, qui forme l'île Konébomby, nous trouvons le fleuve côtier le plus important de la Guinée Française.

Le *Konkouré* [1], ou *Bramaya* prend sa source dans le plateau de Téliko, par deux branches : le Konkouré Mongol, le Konkouré Dadel. Il se fraie une route à environ 900 mètres d'altitude dans l'Aïndé Konkouré, de direction Ouest, longeant les contreforts du massif du Tamisso ; vers Kourouïa il a 6 mètres de largeur. Puis, arrêté au bout d'une quarantaine de kilomètres par la chaîne du Siamou et le massif du Goumba, il se dirige vers le nord, grossi en route par de nombreux ruisseaux, qui s'échappent de la ligne de partage des eaux entre son bassin et celui très voisin des deux Scarcies, et par ceux du Fouta, dont il suit le rempart occidental. Trouvant alors une cassure brusque vers l'ouest entre les monts du Kinsam et les hauteurs de Sokholi il dévale dans cette direction, descendant de plus de 30 mètres jusqu'à sa rencontre avec le Méïankouré. Cet affluent de la rive gauche arrive du plateau de Kindia, ayant une direction générale Sud-Nord. Entre temps, le Konkouré a reçu sur la même rive un petit affluent, la Koufa, et, à droite, la Piké arrivant du Massi, et un cours d'eau très important, la Kakrina. Cette rivière débiterait, d'après M. Olivier de Sanderval au moins 50 mètres cubes à la seconde. Formée par la réunion de la Kassa et de la Sala qui viennent du haut Labé elle descend la muraille du Fouta faisant route vers le Sud-Ouest, avec des coudes de direction Ouest. A partir du Mont Banguéni jusqu'au Sakoma et au Dantégué [Montagnes du Timbi], sa vallée s'élargit de plus en plus, formant le fossé collecteur des eaux du Fouta et de son premier contrefort. En arrivant vers les Monts du Kébou, la vallée s'élargit encore et présente l'aspect d'une grande plaine ondulée.

C'est alors que la Kakrima reçoit sur la rive gauche son grand affluent, le Kokoulo, qui descend de Dara-Labé, plateau de Kahel.

Cette rivière, qui traverse en biais le Haut plateau, reçoit dans la région des Timbis, de Bentégnel et de Broual-Tapé, d'innombrables ruisseaux [2], serpentant dans les collines qui annoncent les

1. La « mauvaise rivière ».
2. L'observation du capitaine Normand est inexacte sur ce point lorsqu'il dit que « le Kokoulo est bordé d'escarpement où seule la Miti s'est fait brèche ».

Digitized by Google

prochains à pic. Elle-même y fait une première chute de 30 mètres à Kinkon. Arrivée dans le massif qui forme l'extrême bordure du Fouta, elle tombe à la hauteur de la dégringolade de N' Diré, en une cascade magnifique de 150 mêtres (Cambadaga). Elle se trouve alors dans « l'Aïnde Kokoulo » où elle reçoit le Kolato, qui descend également du Fouta (N' Diré) par une chûte de 85 mètres. Elle ne tarde pas, arrêtée au sud par le Sokholi, à se jeter vers l'ouest dans la Kakrima. Dès lors, celle-ci descend majestueusemeut au sud rejoindre le Konkouré, doublant presque son volume. Après avoir reçu le Méïankouré, le fleuve repoussé par les montagnes du Téné et la région rocheuse du Labaya forme une vaste boucle vers le Nord-Est, descendant ensuite brusquement au sud jusqu'à la mer. Au moment où il va prendre cette dernière direction, il reçoit, après la chute de 40 mètres qu'il fait à Déguité, son plus gros affluent de la Basse Guinée, le Badi. Cette rivière, prenant sa source près du Méïankouré (Monts Lambassa) suit au milieu de hautes montagnes gréseuses le bord septentrional du plateau du Canéa, se dirigeant droit à l'ouest, vers la mer, sous le nom de Samo. Constamment encaissé dans des cirques et défilés sinueux, il suit les fractures tectoniques des grès, atteignant, après avoir reçu la Koma, 30 mètres de profondeur et 4 mètres de largeur au dire de M. Chautard ; il se heurte au massif du Takoubéa qui l'arrête net et lui fait prendre une direction complètement Nord. Dans l'angle qu'il forme ainsi, il reçoit le Tabili qui vient du mont Bokui, près des plaines côtières du Sombouya. Resserré entre les massifs du Filacondji et du Khabitaye à l'ouest, celui du Bakoundji à l'Est, la rivière dont le nom de Samo est changé en celui de Badi [1], rejoint le Konkouré sans recevoir d'affluents notables.

Après s'être grossi du Badi, le Konkouré longe la partie orientale de la grande plaine du Bramaya, à peu de distance des crêtes du Khabitaye. C'est alors un beau fleuve, qui peut avoir de 500 à 600 mètres de largeur et dont le débit est de près de 500 mètres cubes en saison sèche [2]. Si son cours est jusque là torrentueux, constamment coupé de seuils rocheux, formant des biefs calmes, presque stagnants, entre de nombreux rapides et chutes [3], il devient

1. Le petit fleuve.

2. En avant du Badi, il a plus de 200 mètres de largeur et 5 à 6 mètres de profondeur.

3. On trouve une soixantaine de rapides sur 100 kilomètres ; or, le fleuve ne descend que de 132 mètres et la chute de Kaleta fournit à elle seule 42 mètres (Capitaine Normand, *loc. cit.*).

Digitized by Google

navigable dans les cinquante derniers kilomètres qui le séparent de la Côte à partir de Bramaya.

Dans ce trajet, il subit l'influence de la marée et le flux recouvre au loin les méandres des vallons riverains, favorisant ainsi la mise en exploitation de nombreuses rizières. Enfin, ses eaux rapides viennent se perdre dans un delta à deux branches [1], encombré d'énormes monolithes roulés, et séparent du continent l'île de Konébombi. Ayant drainé, dans son bassin en éventail, la plus grande partie des eaux du haut pays (Labé, Téliko, Canéa) le fleuve entraîne une grande quantité de limon qui modifie au loin la couleur de la mer, jusque devant Conakry. La branche orientale de son

La Mellacorée.

delta [2] forme entre les promontoires du Sombouya, du Kaloum et l'île Konébombi, la baie de Sangaréa [3], au fond de laquelle débouche l'estuaire de la rivière de Dubréka.

Cette dernière n'est, elle-même, que la branche principale d'un autre delta où vient aboutir le fleuve Soumba [4].

1. A cet endroit on peut évaluer la longueur de son cours à plus de 380 kilomètres Carte Meunier). L'embouchure est à 19 milles au nord des îles de Los.
2. C'est de cette branche que se servent de préférence les côtres, la barre de la branche principale étant très dangereuse.
3. Elle tire son nom de Manga Sangaré, premier roi soso du Soumbouya.
4. Entre les branches de ce delta se trouve l'île Coperin.

Digitized by Google

Venant du massif du Khabitaye, il descend brusquement dans la plaine côtière à Corréra (en soso : l'étage).

Les côtres et goëlettes le remontent jusque là. A Dubréka, près de l'entrée de l'estuaire, les navires de 500 à 600 tonnes peuvent aisément jeter l'ancre.

Les autres cours d'eau au sud du Kaloum et des îles de Los ne doivent leur importance qu'aux profonds bras de mer dans lesquels ils se jettent. L'un d'eux, appelé rivière de Sombouya, qui découpe avec l'estuaire de Tanéné une large presqu'île à peine élevée au-dessus de la mer, reçoit les trois petites rivières de Kitim [1], Sarenka [2] et Toguiron, appelées encore rivières de Coya, de Manéa et d'Ouankifon, du nom des gros villages qu'elles arrosent. Elles prennent leur source près de celle du Tabili, dans les montagnes du Soumbouya.

Puis, dans une échancrure de 80 kilomètres, entre Ménéïré et la pointe Sallatouk, nous trouvons les rivières de Morébaya [3], Koké, Béreïré, Forécaria [4] ou Fodécaria, Tanna et Mellacorée. Celle de Forécaria est la plus longue : elle prend sa source sur le plateau du Canéa. Mais la rivière Mellacorée [5] mérite une mention spéciale, comme étant le seul cours d'eau de la Guinée méridionale accessible aux grands vapeurs.

A condition de passer la barre sans encombre, les navires de 3.000 tonnes peuvent remonter jusqu'à Maoundé, à 2 heures de navigation. La marée se fait sentir jusqu'à Farmoréa, point où la rivière change complètement d'aspect, devenant un faible cours d'eau, partout guéable. En réalité, c'est là qu'est son embouchure.

Différentes îles basses formées par les alluvions de ces estuaires, ne sont séparées de la terre ferme et ne sont divisées entre elles que par des canaux vaseux, presque secs à marée basse. Elles contribuent, avec les marigots qui se forment tout le long des fleuves, à donner à cette partie de la Côte l'apparence d'un réseau inextri-

1. Navigable jusqu'à Coya pour des caboteurs de 60 à 70 tonneaux.

2. Navigable jusqu'au débarcadère de Fallikouré (15 milles de la mer) pour les bâtiments calant moins de 3 mètres.

3. A 7 milles au nord de l'île Matakong, navigable jusqu'à 10 milles de son embouchure. Elle traverse alors un cirque rocheux de 12 mètres de haut et de 300 mètres environ de circonférence.

4. A plus de 2 milles de largeur, séparée de la Mellacorée par l'île Tanna. Elle est barrée non loin de son embouchure par une arête de rochers.

5. Méli ou Mali Kouré veut dire soit la rivière de Méli (arbre), soit la rivière de l'hippopotame (Mali).

Digitized by Google

cable de canaux. La plus grande des îles ainsi formées est l'île Kabak. Elle est entourée de hauts fonds vaseux à l'extrémité desquels se trouve l'île élevée de Matakong, sentinelle avancée, où a été placé un poste de douane. Citons encore, un peu plus au sud, l'île Tanna, coupée en deux par un sanguinet important.

D'après ce qui précède, on voit que les plaines basses du littoral sont, elles aussi, de formation alluviale. Un conglomérat superficiel les recouvre par endroits de sa croûte caractéristique. Mais, en général, l'on y trouve une terre noire mélangée de sable, débris des grès, sédiments de toute nature. Près des cours d'eau le jusant découvre une superficie considérable de vases voilés de palétuviers. C'est le « potopoto ». Grâce à leurs racines adventices, ces arbres retiennent les alluvions, produit des érosions considérables subies par les hautes terres que le courant entraîne vers la mer. A l'entrée des estuaires, il se forme, comme nous l'avons vu, des îles marécageuses séparées par d'étroits sanguinets. Étant donnée leur élévation presque nulle au-dessus du niveau de la mer, le flux arrive très rapidement dans les canaux et les drague avec d'autant plus d'énergie qu'ils sont plus étroits. Aussi la navigation, qui ne peut se faire qu'en chaloupe, y est-elle très dangereuse.

On trouve aussi de nombreux bancs de sable, dont les plus importants sont les bancs Gonzalès à l'entrée du Nunez, et Konébombi, près de l'île du même nom ; enfin des récifs, têtes granitiques qui surgissent çà et là : tels les récifs du Conflict et les îles Alcatraz couvertes de guano.

En résumé, les fleuves se continuent assez avant dans la mer par un chenal creusé dans les débris d'érosions qu'ils ont entraînés, formant de véritables vallées sous-marines.

En certains endroits, les fonds de 3 mètres se poursuivent jusqu'à 10 kilomètres du rivage, les fonds de 10 mètres jusqu'à 40 kilomètres [1]. Le docteur Drevon pense qu'il y aurait un affaissement du sol sur toute la longueur du littoral. C'est également l'opinion de M. Chautard. Cette théorie, qui est surtout basée sur l'alignement sous-marin entre la presqu'île de Sierra Leone et le cap Roco, n'est accueillie que sous réserve par M. Elisé Reclus. Mais elle ne peut être l'unique explication des hauts fonds côtiers. Quand on a

1. Au delà du Nunez les fonds de 5 à 6 mètres commencent à 60 kilomètres de la côte.

Digitized by Google

traversé les régions montagneuses, on a observé qu'en mainte place la terre a été rongée. Mais a-t-on noté, par contre, les endroits où les alluvions l'ont prolongée [1] ? Il nous faut repousser ici et jusqu'à plus ample information la thèse d'un bouleversement plutonique récent. La vérité nous paraît être que le relief du pays (par conséquent le régime des eaux et le profil de la côte) n'est pas arrivé à son état d'équilibre vers lequel il tend à se rapprocher chaque jour. Il suffit de suivre le cours des fleuves pour se convaincre de l'exactitude de cette observation [2].

Ainsi des hauts fonds créent une barre redoutable et de violents courants côtiers. Par exemple : dans l'entonnoir formé par le prolongement sous-marin du Nunez, la vitesse de l'eau atteint 9 kilomètres à l'heure. Coffinières de Nordek a observé à l'estuaire du Rio-Pongo une vitesse de 14 à 15 kilomètres à l'heure, et des brumes épaisses ont toujours rendu cette côte dangereuse pour les marins, qui n'avaient d'ailleurs que de rares et imprécis documents hydrographiques.

L'atterrissage, bien qu'il eût l'avantage de pouvoir se faire très avant dans les terres, n'était pas facile.

La création du port de Conakry est venu remédier heureusement à ces inconvénients.

B. — BASSIN DU HAUT SÉNÉGAL.

Nous avons dit que le Bafing ou Baléio, qui deviendra le Sénégal

1. « La contrée de Mahéla à Rokon, dit M. G. F. Scott Eliot, semble avoir été à un moment donné une vaste baie, où le sable et la vase se sont accumulés sous l'action des marées et des courants. »

2. Nous retrouvons sur notre carnet de route la note suivante : « Lutte terrible de la goutte d'eau contre le grain de sable, dans laquelle le monde végétal joue le rôle de pondérateur. » Ces lignes étaient écrites au-dessous de la protubérance d'une gigantesque falaise (pic de Gonkou) qui nous plongeait dans l'ombre ; grès anciens, jaunes, noirs et rouges, usés, polis par le frottement, sciés en cubes saillant les uns au-dessus des autres, escalier renversé dans les fentes sombres duquel des fleurs écarlates mettaient leur lumière. Le milieu de la montagne était creusé à angle droit, et, dans cette entaille, où allait couler un torrent hivernal, c'était un lamentable éboulis de roches, de terres, de débris de toutes sortes, qui descendaient en pente rapide jusque dans la vallée de la Kakrima. Des blocs énormes étaient dominés, enlacés par des arbres aux formes extraordinaires, qui semblaient s'être interposés pour les arrêter. Partout s'insinuait la végétation tropicale, essayant d'immobiliser, à la faveur de la saison sèche, la masse des érosions qu'avaient entraînée les cataractes pluviales. La puissante action exercée par les végétaux se retrouve le long des embouchures où les palétuviers, non seulement retiennent les vases, exhaussant le sol, mais encore avancent constamment vers la mer, cherchant l'eau saumâtre.

Digitized by Google

après sa réunion avec le Baoulé [1], prend sa source, endroit sacré, au cœur de la Guinée, sur le plateau de Téliko (Loukou Guéa). Il descend le versant oriental du Fouta, qui, nous l'avons vu, offre une déclivité beaucoup moins abrupte que le versant occidental, et qui s'abaisse « en ondulations successives de très grande amplitude ». Il prend d'abord une direction ouest-est et reçoit sur la rive gauche le Tounkan, dont une des branches vient du plateau de Diaguissa, l'autre des hauteurs célèbres de Porédakha [2]. A Doué il n'a encore que 4 mètres de largeur. Il contourne alors le plateau de Timbo en suivant les monts Elaya. Vers Sokotoro il atteint 120 mètres. Sa direction est ensuite franchement nord. Mais il ne tarde pas à se heurter au massif occidental du Kolen, et se fait un passage vers l'est entre les monts Diétoulou et Mali. Il est dès lors sorti du haut plateau, et, à la première déclivité qui s'offre à lui, il reprend sa course vers le nord, traversant le plateau de Kolen. Bientôt sa direction générale devient N.-O. et il forme des boucles très allongées d'ont l'une sépare les plateaux de Koïn et de Dinguiraye, puis ce dernier du Ourodougou, servant ainsi de ligne frontière entre les territoires de Sénégambie et la Guinée. Nous ne le suivrons pas au-delà [4].

Il ne reçoit qu'un cours d'eau digne d'être mentionné dans cette première partie de son chemin. C'est la rivière Téné, qui descend du point culminant du Fouta (Diaguissa) [5], tombe brusquement sur le plateau intermédiaire de Foukoumba, y reçoit sur la rive gauche la Ouri, sur la rive droite la Ditinn, la Sirakouré, le Badi rivières qui forment toutes des chutes imposantes [6], arrive dans les défilés montagneux qui bordent le haut plateau, sépare le Kolen du Kolladé (plateau de Koïn), et, avant de se jeter sur la rive gauche du Bafing, reçoit à gauche la Dombélé, au cours torrentueux, qui,

1. Les naufrages ont toujours été très nombreux. Les principaux sont ceux de « l'Aréthuse et du Spitfire ». En 1903 un voilier italien sombrait sur les hauts fonds du Cap Verga. Le 14 août 1880 un côtre anglais se perdait à la barre du Pongo avec 11 hommes.

2. Bafing, rivière noire ; Bakhoy, rivière blanche ; Baoulé, rivière rouge. On retrouve souvent ces noms en Afrique Occidentale.

3. « Ferme du Poré ». Le Poré est la liane à caoutchouc. C'est là qu'eut lieu la bataille qui nous livra le Fouta.

4. D'après la Carte Meunier, il a déjà à cet endroit plus de 350 kilomètres de longueur.

5. Sa vallée est des plus fertile. « Des Dracœna, des fougères, y poussent entre les arbres touffus » (Chautard).

6. La Ditinn tombe de 120 mètres sur le plateau qui porte son nom.

Digitized by Google

prend sa source près de Labé. Près de Koïndantaré et de Kollangui, la Dombélé laisse sur sa gauche une région marécageuse, où l'on remarque le grand étang de Moukidigui (Vallée du Koloum).

Notons pour mémoire deux autres affluents de la rive gauche du Bafing : le Hériko, qui traverse le plateau de Timbo et le Kokoun qui vient du Koïn.

Un des gros affluents du fleuve Sénégal, la Falémé [1], prend également ses sources en Guinée, dans les hauteurs qui côtoient le Koïn au nord. Née du Koundako et du Balinko, elle descend les plaines du Bambouk. La Kounda-Ko reçoit sur la droite le Kouloum-Ko, et, sur une partie de son cours, forme avec son affluent la frontière des deux colonies de Guinée et du Soudan. Même observation pour le Balinko [2] et son affluent le Doumouko. Enfin signalons une rivière qui va se jeter dans le Kouloun-Ko, après avoir traversé le Koïn septentrional : le Gombo.

Dans la partie nord-est de la Guinée, près de la frontière du cercle de Siguiri et de Sénégambie, le Bakhoy [3] part des hauteurs du Ménien vers le sud, traverse le Nouga, s'incurve vers l'est en cotoyant les monts du Bouré qui le séparent du Tinkisso et remonte brusquement vers le nord en se heurtant à la chaîne du Manding méridional. Il ira rejoindre le Baoulé en séparant le Gangaran du Fouladougou.

C. — BASSIN DU NIGER

Le grand fleuve prend sa source sous le nom de Timbi-Ko au mont Tembikonda [4] dans le massif méridional de la Guinée. Rejoint à gauche par le Faliko, qui sort des contreforts du Niandan, tous deux se dirigeant au nord, il devient le Niger, le fleuve des Nègres. Mais son nom indigène dans le haut pays est « Dioliba » [5] ou « Baba » [6]. Pour les Foula, c'est le « Maïo », ou « le fleuve »

1. Appelé quelquefois aussi Téné.
2. Nom qui signifie « Rivière embarrassée de racines. »
3. Appelé « Sularhaba » le fleuve des Maures, par les Dyoula (M. Delafosse, *Grammaire Mandé-Dyoula*).
4. Bouche ou trou du « Timbi Ko ».
5. Ce nom veut peut-être dire le grand fleuve, comme le pense M. Reclus. Peut-être aussi le fleuve sanglant « Dioliba » (?) à cause des sacrifices qu'on lui faisait ou des tueries auxquelles il a assisté. D'après Laing, le nom de Tembi veut également dire en langue kissienne » l'eau (?).
6. Veut dire aussi bien « la Grande eau » que le « Père ».

Digitized by Google

par excellence, et pour les Arabes le Nil-el-Abid, le Nil des esclaves, nom bien significatif. Il a déjà dépassé les défilés montagneux et coule dans la plaine élevée du Kouranko. Toujours descendant paisiblement vers le nord, il reçoit le Sansan et le Tinturba sur la rive gauche. C'est alors, en atteignant Farana, à environ 130 kilomètres de sa source, une rivière paisible et vaseuse, de peu de profondeur, et d'un peu peu plus de 150 mètres de largeur. Se heurtant brusquement aux contreforts du Fouta (Montagnes du Firia) il se dirige vers l'est, formant des méandres continuels et barré à tous moments par des rapides. Ce n'est qu'en arrivant à Kouroussa, après avoir franchi les rapides de Bafara, qu'il redevient paisible et navigable pour les chaloupes et même, en hivernage, pour les chalands. Il a 150 mètres à cet endroit. Dans cette partie de son cours il a reçu deux rivières à droite et à gauche, appelées toutes deux Koba [1], et surtout son premier grand affluent de droite, le Mafou, grossi à gauche du Sérindé, sortant tous deux du massif du Bamaya. Après Kouroussa à environ 300 kilomètres de sa source il ne tarde pas à recevoir le Niandan, qui, prenant sa source près de celle du Mafou, court vers l'est dans les défilés montagneux et les forêts du Kissi. Il remonte ensuite vers le nord, recevant à droite deux cours d'eau importants, le Birimba, grossi du Lolo, et le Balè ; enfin, à gauche, la Kouïa.

Le grand fleuve se dirigeant vers le nord-est, en décrivant de larges boucles, limite le plateau du Kouloukalan à gauche. C'est de ce côté qu'il reçoit le Milo, qui lui apporte un débit d'eau considérable. Prenant sa source dans le massif du Diagouadougou, près de Konian, sous le nom de Ba-Bouéni, ce dernier se dirige d'abord vers l'est, mais, arrêté par les hauteurs du Kounoukoro qui le séparent du Dion, il remonte vers le nord-ouest, et, à la hauteur des monts Goye Kourou, serpente dans les défilés du Bonon et du Toron, constamment coupé de chutes et de rapides. C'est là qu'il reçoit son plus gros affluent de gauche, le Baoulé, formé de la Sanamba, recevant elle-même le Boulouba [2] et le Boulouko [3] et de la Méra. Arrivé dans le Baté et le Toron [4] sa vallée, s'élargit

1. Le grand ruisseau c'est-à-dire « la rivière ».
2. La « rivière de la Main ».
3. Même sens que le nom précédent avec diminutif.
4. Qu'il ne faut pas confondre avec le Toron dont nous avons parlé plus haut.

Digitized by Google

et il se dirige vers le nord-est, puis vers le nord, jusqu'à sa rencontre avec le Niger.

A partir de ce confluent le grand fleuve s'élargit, forme des marigots à droite et à gauche. Son cours est encombré de bancs de sable qui le rendent guéable en saison sèche, et d'îlots nombreux. Son importance croît surtout après avoir reçu, au moment où il fait un coude vers l'est, la rivière Tinkisso. C'est le seul affluent important que l'on trouve sur la rive gauche jusque dans le bassin inférieur du fleuve. Les pentes du Fouta et du Manding, que le Niger suit de très près, ne lui fournissent guère que des ruisseaux et quelques rivières insignifiantes, la plupart de leurs eaux dans cette région se dirigeant vers le Sénégal. Enfin, plus loin, sa rive gauche servira de bordure au désert. Le Tinkisso, mérite donc une mention spéciale, d'autant qu'on avait cru trouver en lui une route naturelle du Soudan vers la Guinée [1]. C'est en effet, à son confluent au-dessous de Siguiri, une belle rivière, navigable pour les chalands qui peuvent remonter ainsi vers les régions aurifères du Bouré, jusqu'à Toumanéa, en suivant ses capricieux méandres. Dans sa partie moyenne, il s'insinue entre les dépressions des bowal du Sakho et du Dinguiray, formant de continuelles arabesques qui triplent la longueur qu'il aurait en ligne droite.

Dans cette partie, il reçoit à gauche le Hiro, grossi du Débélé et du Bokha, drainant ainsi les eaux du Dinguiray, depuis la ligne de partage des eaux dont la crête suit le Bafing. A droite, il reçoit le Bagué, qui vient des collines du Baléya, enserrant avec le Niger et le Tinkisso le plateau du Kouloukalan.

Dans son cours supérienr, nous voyons sortir le Tinkisso de la partie méridionale du plateau de Timbo. Se dirigeant d'abord vers l'est, il s'engage bientôt vers le nord dans les défilés fertiles et couverts de forêts que lui offrent les contreforts du Fouta, longeant le Baïlo à gauche et le Oulada à droite. « Il arrive, en deux sauts majestueux au niveau du Niger [2] ». Dans le haut Dinguiray après avoir côtoyé les monts Ouroussa, Kanko et Sendéri, il semble vouloir se diriger vers le nord-ouest pour rejoindre le Bafing, dont il n'est plus séparé que par une trentaine de kilomètres.

1. Exploration du capitaine Dutheil de la Rochère.

2. De Sanderval. « Sur les granites du mont Sansan » ajoute M. Chautard. Il présente deux biefs l-un de 480 mètres à 460 mètres entre Souarella et le mont Dabola, l'autre de 360 à 320 mètres. Ces deux biefs sont séparés par des chûtes remarquables. Dans le premier bief les alluvions sont aurifères.

Digitized by Google

Mais les bowal du Dunguiray, l'arrêtent définitivement, le rejetant vers l'est. Dans cette partie il a reçu à droite la Saba, qui vient du Oulada, et à gauche la Bouka, arrivant du Baïlo.

La dernière rivière, d'importance médiocre, que reçoive le Niger, avant de franchir la frontière guinéenne, est la Koba, qui a sa source non loin du Bakhoy (monts du Bouré) et roule les riches sédiments aurifères qu'il arrache aux terres du Bouré et du Siéké.

Le grand fleuve recevra encore, peu après la frontière, deux cours d'eau notables qui appartiennent à la Guinée par leurs

Forêt et lianes.

sources et par la plus grande partie de leur basssin. La rivière Fié, qui part des montagnes du Toron, et surtout le Dion ou Sankarani. Ce dernier descend du Konian et, après avoir reçu sur la droite le Gouala grossi du Kouraï, qui vient du Guérédougou, il forme, en coulant vers le nord, de nombreux circuits. Après avoir passé la frontière à Niani, il reçoit dans le Baya l'importante rivière Ouassoulou-Balé. Le Niger est alors un large fleuve de 600 à 700 mètres en saison sèche, traversant le Manding dans la direction du nord-est, vers Bamako. En hivernage, il s'élargit de plusieurs centaines

Digitized by Google

de mètres, roulant ses eaux limoneuses et lentes sur un lit peu profond. A cette époque, les châlands peuvent le remonter jusqu'à Kouroussa. Ils peuvent également naviguer assez avant sur ses grands affluents, et en particulier sur le Milo.

A Kankan, cette dernière rivière monte de 3 mètres pendant les pluies. Sur le Niger, les crues atteindraient près de 8 mètres.

L'altitude de la source du Niger était évaluée par Zweifel et Moustier à 850 mètres. Or, le fleuve qui a parcouru, en arrivant à Siguiri, un peu plus du dixième de sa course (plus de 500 kilomètres), ne se trouve déjà plus qu'à environ 500 mètres d'altitude. Si l'on songe qu'il aura encore à franchir plusieurs rapides, on se figurera la lenteur avec laquelle avance cet immense chemin mouvant. On s'expliquera aussi les marécages qu'il forme à perte de vue dans les plaines unies du Soudan septentrional.

Le Niger, comme presque tous ses gros affluents guinéens de la rive droite, descend de la limite de ce que l'on appelle avec raison la forêt tropicale, pour bien indiquer la continuité de cette zone boisée s'étendant jusqu'à proximité du littoral du golfe de Guinée. Néanmoins, aucun des cours d'eau de son bassin ne coule dans cette région où s'enfoncent seuls les fleuves du Libéria et de la Côte d'Ivoire. Cependant les pays que traversent ses affluents près de leur source se ressentent tout d'abord du voisinage de la grande forêt. Ils bondissent d'étage en étage dans ces vallées très boisées et irrégulières, n'offrant des clairières que çà et là. Peu à peu le terrain s'aplanit, les bois deviennent plus rares, formant seulement une ceinture à la rivière, la vallée s'élargit, et le courant devient plus paisible, c'est la région du Sankaran et du Kouranko. Enfin, avant d'arriver à la hauteur du plateau soudanais, il faut encore descendre un gradin. Les rapides succèdent aux rapides. Mais bientôt le terrain devient moins accidenté, les vallées cessent de présenter des ressauts, de brusques différences d'altitude, bien qu'elles soient encore bordées par endroits de hauteurs granitiques ou gréseuses de 200 à 300 mètres. Les cours d'eau s'élargissent, coulant dans un lit peu profond, limoneux, inondant la plaine en hivernage et y roulant d'abondantes alluvions.

On est au Soudan.

Digitized by Google

§ IV

Divisions politiques.

La Guinée était divisée, lorsque la France s'y est établie, en une infinité de royaumes, de provinces et de fédérations de villages. Il serait fastidieux d'en donner une énumération complète qui serait forcément très confuse.

Aussi nous baserons-nous, pour donner un aperçu de ces répartitions, sur l'organisation administrative par « cercles » et régions adoptée par la France. Le Cercle est une division territoriale embrassant un certain nombre de provinces ou royaumes. A sa tête est placé un administrateur, fonctionnaire français sous les ordres du Gouverneur, dont l'action de direction, de surveillance et de contrôle doit s'exercer sur les chefs indigènes, nos protégés. La Région qui est dirigée par un administrateur de grade supérieur comprend plusieurs cercles. La Guinée est ainsi divisée :

A. — Région de la Basse-Guinée :

1° Cercle du Nunez.
2° Cercle du Rio-Pongo.
3° Cercle du Dubréca.
4° Cercle du Mellacorée.

B. — Région du Labé :

1° Cercle de Labé.
2° — Touba, avec le poste de Kadé.
3° — Yambéring, avec les postes de Médina-Kouta et Sigon.

C. — Région du Fouta Dialo :

1° Cercle de Timbo (avec le poste de Toumanéa).
2° Cercle de Ditinn (avec le poste de Kollangui).
3° Cercle de Dinguiraye (avec le poste de Missira).

D. — Région de la Haute-Guinée :

1° Cercle de Kouroussa (avec le poste de Banko).
2° Cercle de Siguiri.
3° Cercle de Kankan.

Digitized by Google

E. — Région du Haut-Niger :

1° Cercle de Beyla (avec le poste de Diorodougou).
2° — Kissidougou (avec le poste de Sampouyara).

A. — CERCLES COTIERS

Nous commencerons par les cercles côtiers, les premiers que nous ayons occupés : les cercles du Rio-Nunez, du Rio-Pongo, du Dubréka (comprenant la circonscription de Conakry), de Mellacorée. Ajoutons aussi les cercles de Firiguiagbé, devenu cercle de Kindia, et de Ouassou, qui se trouvent en arrière les précédents et les complètent vers l'intérieur. Le second a été récemment adjoint au premier.

Cet ensemble de territoires constitue ce qu'il est convenu d'appeler le pays Soso, bien qu'on y rencontre un grand nombre de peuples et que les Soso se retrouvent en beaucoup d'autres régions en masses compactes, soit sous ce nom, soit sous celui de Dialo-nké.

Cercle du Rio-Nunez. — Ce cercle est traversé par le fleuve qui lui a valu son nom. Il est limité : au nord-ouest, par la Guinée portugaise ; au nord et à l'est, par la circonscription de Kadé ; à l'est et au sud, par les cercles des Timbi et du Rio-Pongo ; à l'ouest, par l'Océan. Son chef-lieu est Boké, ville très commerçante et, bien que sise en pays Landouma, essentiellement cosmopolite. Le cercle comprend les groupements indigènes suivants :

1° Le royaume des Landouma ou Landoumataï au centre, à l'est et au nord-est (villages principaux : Boké, Baralandé, Katiméné, Ouakria, Dioumaya, Kadigra, Corréra (sur le fleuve en face de Baralandé), Kaboye). Avant l'occupation française ce royaume reconnaissait la suzeraineté de l'Almamy Foutanké.

2° Le Naloutaï, ou pays des Nalou, ancien royaume, dont le dernier Mangué, Dina Salifou (il se faisait appeler « Almamy » et aussi « roi des rois », bien qu'il ne commandât pas à plus de 5.000 âmes), fut déposé par les Français en 1890.

Depuis, les chefs de village ont affaire directement à l'administrateur. Ce pays s'étend sur les deux rives du fleuve Nunez, au-dessous du Landoumataï dont il est séparé par les marigots de Kaboye et de Kamtés et l'affluent de ce dernier, le Dabankou.

Digitized by Google

Les villages principaux sont : Sougoubouly, ancienne résidence du Dinah, Katinou, Bel-Air, Victoria, à l'embouchure du Nunez. Les Nalous sont en grande majorité dans les îles Tristao, dont le plus gros village est Capken (île Robert).

3° Le Mikhiforé, habité par des esclaves de Foutanké, qui se sont déplacés en masse et ont toujours tenu en échec leurs anciens maîtres, est situé au sud-ouest du Landoumataï. Il est entouré d'une zone désertique qui permet à ses habitants de voir venir l'ennemi. Les villages sont, en principe, groupés autour de Songolon et de Ouankifon. En fait, ils sont indépendants les uns des autres. Les principaux sont : Songolon, Ouankifong, Khamsitaye, Sanguia, Yenguissa.

4° Le Bagataï, pays des Bagaforé, s'étend le long de la côte à droite (pointe Malouine) et à gauche du Nunez, jusqu'au Rio Catako, ainsi que dans les îles vaseuses de l'embouchure. Il commence au village de Bintimodia sur le marigot du même nom. Les villages les plus importants sont le grand et le petit Taliboche, Katongoro, Katako et Taïdi.

5° Le pays des Houbbou, capitale Kaouessi, à l'est du Mikhiforé.

6° Le pays des Tenda, avec les villages de Bassia, N'tinquandé, résidence du roi, N'Tioula et Compony. Ce petit pays borde le cours inférieur du Compony. On y trouve la colonie soso de Bonfira. Dans les marécages de l'estuaire existent des groupes assez nombreux de Baga.

Rôle de l'impôt en 1906 : 114.228 francs.

Cercle du Rio-Pongo. — Ce cercle est limité : au nord, par le cercle du Rio-Nunez ; à l'est, par les cercles des Timbi et de Firiguiagbé, au sud par le cercle de Dubréka ; à l'ouest, par l'Océan. Son chef-lieu est Boffa, village situé sur l'estuaire qui a donné son nom au cercle. Cette agglomération ne doit son importance qu'à la présence de plusieurs comptoirs commerciaux européens, qui se suivent de chaque côté du fleuve, et à l'établissement depuis 1874-1875 d'un poste administratif.

Elle est située dans le royaume de Thia que nous avons appelé royaume du Rio-Pongo, et qui est connu des Foula sous le nom de Bangalan [1], tandis que les Soso le nomment « Raponka ». Thia est

1. Bangalan était un marché d'esclaves très florissant au commencement du

Digitized by Google

la résidence du Mangué dont l'autorité a été considérable un moment. Mais la présence des Français a accentué les divisions qui régnaient dans le pays, et, à l'heure actuelle, le roi ne commande plus que dans le pays de Thia et de Boffa, sur les deux rives du Pongo, dans le Kissing, le Bangalan, le district d'Ousmania, le Lambagni, le Kolisokho, le Fatala, le Oulaï [1]. Encore son autorité, surtout dans ce dernier pays est-elle contestée. En dehors de Thia et de Boffa, les plus gros villages sont : Bakoro, Sanga et Faringuia, situés au fond de l'estuaire du Rio. Les deux premiers sont particulièrement importants et très bien construits.

En dehors de Thia, nous trouvons de nombreux petits États dont la plupart se reconnaissaient et se reconnaissent encore, pour la forme, vassaux du Mangué. Ce sont, au nord-ouest sur la frontière des Mikhiforé et des Baga du Nunez : le Lambagni (village de Maliguia) ; le Kolisokho, avec les villages de Tambaïa et Kantataï qui se divise en trois provinces : le Kolisokho proprement dit, avec Falaouareïa, le Bacondji et le Konia. Le Bagataï qui fait suite au Bagataï du Nunez et forme les deux États de Sobané avec les villages de Sobané, de Koundindé et de Lakhata. Au nord-est, entre le Fatala et les deux rives du Bramaya, les royaumes du Labaya (Yenguissa) et du Sombouri (Tokémalé ou Tormelin), primitivement réunis en un seul État, où dominait le Labaya. Le Bangalan, dont le nom sert à désigner tout le Rio-Pongo chez les Foula. Au sud-est et au sud, les provinces de Lisso (chef-lieu Lisso) ; de Bassaya (Bassaya et Conakry-di), ancienne vassale du Lisso ; de Fotenta [2], comprenant le bourg de Falinguia et séparé du Bramaya par le Koloni ; enfin le Koba, qui fait suite au Bagataï le long du littoral, avec la ville de Taboria, en face de l'île Kito. Rôle de l'impôt du cercle en 1905 : 104.030 francs.

Cercle de Dubréka. — Il est limité : au nord, par le cercle des Timbi ; au nord et à l'est, par le cercle de Firiguiagbé ; au sud, par le cercle de Mellacorée ; à l'ouest, par le cercle du Rio-Pongo et

XIXe siècle. Il portait le nom de Liverpool. En face de Boffa (Kokaya ?) se trouvait Charlesville ; Sanga s'appelait Mount-Mary, Taboria était Balancera, enfin il existait un Boston qui était peut-être le Boffa actuel.

1. Oulaï signifie brousse, pays désert ; les habitants sont rares et très indépendants. Ce pays a été déclaré détaché de Thia en 1832. Il était revendiqué par le Labaya et le Sombouri.

2. Fotognyi, la moisson, la brousse en soso.

Digitized by Google

l'Océan. Appelé anciennement cercle du Badi, son chef-lieu, la ville de Dubréka, a été un moment pour les Européens la métropole des rivières du sud. Elle a encore une grande importance. Elle est sise sur la rive gauche d'une branche du delta de la Soumba, dans la province de Tabounsou. Ce pays fait partie, avec le Kaloum et les îles de Los, du royaume de Kaporo, ville jadis très puissante [1]. Il comprend le gros bourg de Manéa, qui fut longtemps indépendant et fut en partie détruit par nous en 1888, et Kénindé. Le Mangué de cette région, qui se fait appeler Almamy maintenant, réside de nos jours à Conakry dont le territoire lui a été enlevé au profit du domaine de l'État.

Au nord de ce royaume et confinant au cercle du Rio-Pongo est situé un autre pays qui jouit d'une grande prospérité, le Bouramaya, ou Bramaya, qui occupe les deux rives du Bas Konkouré ; sur cette partie du fleuve, les villages succèdent aux villages. Citons : Bouramaya, Ionya, Gomissia, etc... Au nord-est, nous trouvons le pays très montagneux de Labaya, qui dominait son voisin le Sombouri. Sa capitale est Farinia. Le village le plus important est Dominia [2]. Ensuite viennent Yenguissa, Longori, Yentéri et Kamba. D'abord dépendant de Dubréka, il fut rattaché à Firiguiagbé en novembre 1897, puis rendu à Dubréka en mai 1898, en même temps que le Garandyi. Par arrêté du 25 avril 1905, il a été divisé en 5 unités administratives autonomes : Farinia, Linling, Gonga, Kamba et Dominia. En janvier 1900, on adjoignit le Tambama, au nord du Konkouré, au Labaya qui le réclamait à l'encontre du Timbi [3].

Au sud du Tabounsou et du Kaloum, le Soumbouya est resserré entre le Tabounsou et le Morébaya. Sa capitale est Ouankifon, une des villes les mieux fortifiées de la région. Au nord-ouest du cercle, le Bacoundyi est un pays très montagneux. Il fut détaché du Firiguiagbé en janvier 1899. En avril 1902 on lui a rattaché le district de Tañéné (capitale Fallisadé, autres villages : Komo, Dougouguia, Ningédi, Dembaïa, Kabélia, Kouria, Kaléfaïa).

Les autres États n'ont qu'une importance minime : ce sont le Garandyi (Kountou, Samaya et Tougoukouré) ; le Khabitaï (Koréra,

1. Qui succéda à Toumania comme capitale.
2. 1.401 cases, soit de 5 à 7.000 habitants (?). Le Labaya doit avoir 10.000 habitants.
3. La rivière Koré forme actuellement la limite entre Timbi, ou plutôt Kébou, et Tambama.

Digitized by Google

sur la Soumba, et Yatïa); le Kalétaï, situé sur le littoral ; le Filacoundyi [1] (capitale Kouria, sur l'Ounkou, affluent du Badi; autres villages : Moriakori, Tamboya, Tanéné, Koba, etc...). Le Takoubéa (capitale Fossikouré, villages principaux Gandia, Kori, Sansangny, Bramaya, Firiguiadi, Béreiré, Sankata, Foma...).

Le district de Conakry et des îles de Los mérite une mention toute spéciale : Conakry n'était en 1890 qu'un petit village indigène, perdu dans la brousse de l'île Tombo, avec son voisin du sud-ouest Bolobiné. Dès que M. Étienne, sous-secrétaire d'État aux colonies, eut fait des Rivières du Sud une colonie autonome, la ville européenne de Conakry, où ne se trouvaient que deux établissements commerciaux, ne cessa de croître et devint bientôt, grâce aux habiles mesures du Dr Ballay, la rivale heureuse de Freetown, la vieille métropole commerciale anglaise. Aujourd'hui, c'est une jolie ville de 8 à 10.000 habitants, percée de boulevards et d'avenues ombragés, abondamment pourvue d'eau, dotée d'un port dont on a commencé à améliorer l'outillage, tête de ligne du chemin de fer du Niger...

Les constructions couvrent plus des deux tiers de la presqu'île de Tombo et englobent entièrement les anciens villages indigènes. Dans ses rues se presse une population où l'on voit des échantillons de toutes les races de la Guinée et des colonies voisines.

La presqu'île Tombo, qui devient île à marée haute, fut longtemps revendiquée par l'Angleterre, comme faisant partie des îles de Los, qui cependant avaient été elles-mêmes occupées tout d'abord par des Français. Ces dernières qui viennent de nous être données par l'accord franco-anglais de Londres, du 8 avril 1904, font face à Konakry, dont la rade est formée par le bras de mer qui les sépare du continent. Elles ont, comme l'a remarqué M. Reclus, la forme d'un cratère ébréché et sont très accidentées. La principale et la plus riche, qui est la plus occidentale, est l'île Tamara, ou Fotoubar, qui comprend les villages de Fotoubar, Roum et Robana (7 à 800 habitants). L'île de Cassa, qui fait face à Conakry, est appelée par les Anglais île Factory. Elle comprend les villages de Kassa, Kouroumaya et Mangué. Enfin entre ces deux îles, l'île Soyatong, beaucoup plus petite (île Crawford des Anglais) ne contient que 3 ou 4 cases. Elle dépend de Fotoobar. C'est là, que les

1. Filacoundyi signifie : du côté de la brousse.

Digitized by Google

Anglais avaient établi un détachement du West India qui fut décimé par la fièvre jaune, et dont les casernements n'ont jamais plus été occupés. On remarque en outre que 2 ou 3 récifs émergent çà et là : les îlots White, Kid et Coral. Rôles d'impôt du Cercle de Dubréca en 1905 : 148.460 francs.

Cercle de Mellacorée. — Il est limité : au nord et à l'est par le cercle de Kindia, au sud par Sierra Leone, à l'ouest par le cercle de Dubréca et l'océan. Le chef-lieu est Benty, dans le Samo, non loin de l'embouchure de la Mellacorée. Son importance n'est pas très grande et le maintien d'un poste à cet endroit éloigné de toutes les grosses agglomérations du cercle, coupé dans toutes les directions par des marigots, ne peut s'expliquer que par l'existence d'une résidence déjà ancienne sur ce point.

Le pays de Samo, dans lequel il se trouve, était divisé en deux parties; l'une reconnaissant le chef de Benty, l'autre celui de Kompa, non loin de la frontière anglaise.

Les principaux états de la Mellacorée sont : le Moréa, capitale Forécaria, qui grâce à notre appui bien peu mérité, est devenu le pays le plus important du cercle (autres villes : Farmoréa, Taïbé, Maliguia, Yenguissa); le Morébaya, qui touche au Dubréka, capitale Morébaya avec les bourgs importants et presque indépendants de Coké, de Koursoumbouya et de Siréïa; le Morécania et le Kissi-Kissi, petits pays au N.-E. du Samo avec les villages assez gros de Morécania et de Pamala; le Béreïré, capitale Béréïré, entre le Morébaya et le Moréa; le Benna, dont la capitale est Laya, et qui est divisé en quatre provinces : le Filacogni, capitale Baya-Baya, villages principaux : Santa, Léfouré, Yakamodéa, Santiguia, Ouélia, Diguidigui, etc... [1] Le Bacoundyi [2], capitale Laya. villages principaux : Simaya, Yanéa, Tassin, Kafou, Molaï Siramodia. Le Fatombougni, capitale Santika, villages principaux : Cofion, Dembaïa, Ganyia, Moussaïa, etc... Le Guémékanké, capitale Gombakari; villages principaux : Dabouïa, Sekhoulo, Morabé, Tabékouré. Ce dernier état (le Benna) était prépondérant en Mellacorée et fut brisé par les Français au profit du Moréa. Il s'étend tout le long de

1. Baya-Baya et Ouélia ont été rattachés au cercle de Kindia.
2. Le Bacoigni a été rattaché provisoirement au Moréa, mais depuis il a été déclaré indépendant par décision du 13 janvier 1905. Ba coigni signifie : côté du fleuve.

Digitized by Google

la Kolenté, ou Grande Scarcie, qui sert de frontière entre la Guinée et Sierra Leone. Voisin au nord et au nord-ouest du Moréa, du Canéa et du Foulacogni, il est limité au nord-est par le Tamisso. Rôle de l'impôt du cercle en 1905 : 154.550 francs.

Cercle de Firiguiagbé[1], *du Canéa ou de Kindia.* — Créé en novembre 1897. Il est limité : au nord, par le cercle des Timbi, à l'est par les cercles de Ditinn et de Timbo, au sud par le cercle d'Ouassou et de Mellacorée, à l'ouest par les cercles de Dubréca et de Rio-Pongo. Le chef-lieu de ce cercle était anciennement Firiguiagbé, qui est situé dans la vaste confédération du Canéa. La ville est peu importante : elle est entièrement dominée par le poste, établi sur une haute colline et faisant face aux montagnes de Molota, où une trouée sert de passage entre le plateau du Canéa et le Benna.

Le pays est divisé en 4 provinces :

1° — Le Wantaba Kiri (côté du marigot de Wantaba), capitale Kindia, gros bourg Soso, flanqué d'un village Sara-Kholé et qui est devenu depuis qu'il se trouve être le point terminus de la première section du chemin de fer de Conakry, un important centre commercial européen et le chef-lieu du cercle.

2° — Le Samokiri (côté du Samo), capitale Yatia-Koré.

3° — Le Manieria, capitale Koliabé (où se trouve Firiguiagbé) autres villages : Koléa, Tanéné, Kalima...

4° — Le Kélissikiri (côté du Kélissi), capitale Moléta. Autres villages : Bakayakori, Sagonya, Minbia. On trouve dans cette dernière région, avoisinant le Foulacogni, l'important village de Taïré, qui joua, grâce au chef guerrier Sounkary Modou, un grand rôle dans l'histoire du pays.

La résidence de l'Almamy, Firiguiagbé, est située dans le Maniéria.

En dehors de ce grand État, nous trouvons dans le cercle quelques pays indépendants, tels que : le Samo au nord-ouest; le Solima (capitale Koniakori) à l'est; le Foulacogni[2], pays des captifs de Foula (capitale Oulia), au sud-est; enfin de nombreux royaumes et provinces, dont quelques-uns, très importants, se trouvent à la périphérie du cercle, du côté du Fouta. Anciens vas-

1. Firiguiagbé : Grand Firiguia : Firiguiadi : Petit Firiguia.
2. Rattaché au cercle par arrêté du 3 septembre 1905, en même temps que Baya-Baya et Ouélia.

Digitized by Google

saux de l'Almamy de Timbo, ils se sont retournés contre lui dès l'arrivée des Français. Ce sont : le Kinsam, capitale Boubouya; le Goumba, capitale Kirita, avec la grande agglomération de Missidi Goumba; le Saloum, capitale Oualia; le Sanou, capitale Damacania vers l'Ouest; le Barign, capitale Fontabourou, qui a remplacé Katia, l'ancienne métropole; le Téné, capitale Kébéfirguia avec le village de Talé; le Takoubéa, capitale Firiguiadi; le Sikrima.

Enfin il comprend l'ancien cercle de Ouassou. Ce cercle, créé en 1893 avec une partie de l'ancienne Mellacorée, ne devait son existence qu'à des considérations politiques et stratégiques dont l'importance a disparu. C'était une étroite bande de terre, hérissée de montagnes à pic, resserrée entre le Fouta et le cercle du Canéa, au nord; le Tambakha et le Dougouta anglais, au sud; à l'est par le cercle de Farana, à l'ouest par le cercle de Mellacorée [1]. Il ne comprenait que les deux provinces de Tamisso et de Kokounia. relativement peu populeuses.

Le Tamisso, séparé du Kokounia par le Lolo, a pour capitale Ouassou et comprend les centres importants de Bambaya, de Karimouïa et d'Alcalia. L'Almamy est actuellement le suzerain d'un pays situé entre la frontière anglaise et le Kokounia : le Bas-Tamisso, formé du Sandou et du Tala, capitale Siéroumba, dont la famille des chefs fournit parfois des Almamys au Tamisso, et dont la capitale actuelle est Médina-Oula.

Le Koukounia, limité au nord par le Fouta et à l'est par la Kaba ou petite Scarcie, est un peu moins accidenté que le Tamisso. Il est sillonné en tous sens par les affluents de la Kaba. Sa capitale est Farinta. Les rôles d'impôt du cercle de Kindia étaient, en 1905, de 190.620 fr.

B. — CERCLES DU FOUTA DIALO

Le Fouta Dialo, formait sous la direction des Almamys, un puissant État, divisé en 9 diwandé [2] primitifs ou en 12 provinces ultérieurement [3] et même en un nombre plus considérable en

1. Suivant le cours de la Kolenté.
2. Diwandé est le pluriel de Diwal, qui signifie province.
3. Diwandé de :

1. Timbo	Akoundji	5. Kolen	9. Timbi Médina
2. Bouria	Maïo	6. Kolladé	10. Labé
3. Foukoumba		7. Koïn	11. Fodé Hadji
4. Kébalé		8. Timbi Touni	12. Massi

Digitized by Google

comptant les sous-diwandé, où nous exerçâmes, de 1881 à 1897, un protectorat nominal. A partir de cette époque, les exactions de l'Almamy, les luttes intestines qui arrêtaient tout commerce nous obligèrent à intervenir manu militari. Sous notre action il se produisit une dislocation déjà préparée de longue date et l'Almamy ne resta que le chef du diwal de Timbo et de ses deux sous-diwandé. Les chefs de province devinrent indépendants, sous notre seul contrôle.

Au point de vue administratif, nous avons divisé le pays en deux

Puits d'or.

régions : les régions de Timbo et de Labé, subdivisées, la première en 3 cercles : les cercles de Timbo, Koïn et Ditinn auxquels on a ajouté depuis peu le cercle de Dinguiray qui faisait partie de l'ancien Soudan; la deuxième en 6 cercles : Ceux de Labé-Kadé, Boussoura, Médina-Couta, Yambéring et Touba.

Outre ces deux régions l'on a formé avec les diwandé de Massi, de Timbi Médina et de Timbi Touni, le cercle très important des Timbi, et au nord, sur la frontière du Sénégal, le petit cercle des Coniagui, enclave située sur la frontière de la Sénégambie.

a. — *Région de Timbo.* — Cercle de Timbo : formé par les

Digitized by Google

diwandé de Timbo et les sous-diwandé de Bouria et de Kolen, c'est le domaine où s'exerce l'autorité de l'Almamy Foutanké. Il est limité : par les cercles de Koïn et Ditinn au nord; à l'est par le cercle de Kouroussa; au sud par les cercles de Farana et Ouassou; à l'ouest par le cercle de Firiguiagbé.

Le chef-lieu est Timbo, qui fut la grande métropole du Fouta. Elle se trouve dans un cirque au pied des monts Elaya et Séré, près d'un petit affluent du Bafing. Le poste des administrateurs commandant la région et le cercle est situé sur l'emplacement de l'ancien camp des tirailleurs, établi lors de l'occupation du Fouta. Il avait d'abord été installé dans les quartiers des Soria, l'une des deux familles dans lesquelles on choisissait les Almamys. Timbo a beaucoup perdu de son importance depuis que ce n'est plus que le chef-lieu de trois diwandé relativement peu importants. Ce sont :

1°. — La province de Timbo, fief particulier des Almamys, avec les Missidi de Sarébowal, Téliko, Sokotoro, Doubal, Fella, Fodé-Hadji, etc... Les vallées seules, couvertes d'humus, sont très fertiles; l'eau y abonde et on y trouve des forêts et des prairies.

2°. — De Bouria, avec les grandes Missidi de Sangaréla et Sambalako.

3°. — De Kolen, succession de longs plateaux à végétation rare avec la Missidi de Kolen et divers villages Malinké assez importants, tels que Toguin, Madéla et Babila. Enfin il faut joindre à ces trois provinces :

4°. — Le Baïlo, pays de brousse maigre, ravagé par les bandes de Samory et qui commence à se reconstituer avec les Missidi de Souroumba et de Sifara, à peine habitées, capitale Tigué.

5°. — Le Fita [1], où les hordes de Samory, sous les ordres de Kémokho Bilali, mirent également tout à feu et à sang. Mais le pays très fertile, surtout dans la vallée de la Kaba, a toujours été revendiqué par les Malinké et Dialonké de Farana.

6°. — Enfin le district de Toumanéa, divisé en deux territoires : celui de Toumanéa et celui de Sambatignan. On y rencontre de nombreuses prairies humides « sur une terre noire, couvertes de mousse et de carex » (Chautard).

Cercle de Ditinn. — Il est limité : au nord par le Cercle de Labé, à l'est par le cercle de Koïn, au sud par le cercle de Timbo, à l'ouest

1. Fita signifie « Brousse épaisse ».

Digitized by Google

par les cercles des Timbi et de Firiguiagbé. C'est un des cercles les moins étendus de la Guinée. Mais en revanche la population s'y presse très dense, et le pays, excessivement fertile, a pu être divisé en nombreuses provinces par les chefs Foutanké. Le chef-lieu est Ditinn, dans la magnifique vallée de la rivière de même nom, qui y descend par une chute imposante de 120 mètres. Près de la résidence de l'administrateur une ferme modèle avait été créée.

L'ensemble de la résidence avait reçu au début de notre occupation le nom de Castel français. Mais ce titre semble être désuet. La Missidi de Ditinn se trouve à proximité, dans le diwal de Foukoumba, dont la capitale, Foukoumba, est dominée par un piton. Cette Missidi est la métropole religieuse, et aussi le centre politique le plus important du Fouta après Timbo. On remarque en outre les Missidi de Kala, Dalaba, Diaguissa, Kétiguia où s'installèrent les premiers Irlabé Kaliabé, Orédioli, Piké, qui fut un grand centre de traite, Boulivel, etc. Les autres diwandé sont : le Kolladé, capitale Kenkalabé, avec les grandes Missidi de Mombéya, de Séfouré, de Losine, Kali, Silaya, Paravi, etc., le Kébalé, capitale Kébalé (Téliko, Dantan, etc.). Ce cercle a été rattaché en 1904 au cercle de Koïn, formant avec lui une seule circonscription dont le chef-lieu est Ditinn (arrêté du 1er juin 1905).

Cercle de Koïn. — Ce cercle très fertile dans les vallées est au contraire aride et marécageux sur les plateaux (bové). Il est limité : au nord par les territoires de Sénégambie, à l'est par le cercle de Dinguiraye, au sud par les cercles de Timbo et Ditinn, à l'ouest par les cercles de Labé et Yambéring. Le chef-lieu est fixé depuis 1902 à Dabaléïa, à une cinquantaine de kilomètres de Koïn-Dantaré, capitale du diwal de Koïn. Les autres grandes Missidi sont : Bani, Diatiféré, Fogo, Tounkarama, Sompoura, Kollangui. Au nord du cercle il existe toute une région peuplée de Malinké, Diakhanké et Dialonké (ces derniers anciens possesseurs de tout le pays) dont les groupements principaux sont ceux de Firiguia, Bagdadia, Kounda, Baléïa, Mélia et Missira.

Le « Niocolo » dépendait autrefois du diwal de Koïn, mais était revendiqué en même temps par le Boundou. En 1895 cette province fut définitivement attribuée au Sénégal, ainsi que la région voisine, le Dentilia. Les chefs du Fouta Dialo protestent périodiquement contre ces annexions. Le cercle de Ditinn a un rôle d'impôt de 607.390 francs dont le rôle du Koïn pour 227.390 francs.

Digitized by Google

Cercle de Dinguiray. — Ce cercle faisait autrefois partie du Soudan et après l'annexion de la Haute-Guinée était resté indépendant. C'est depuis 1903 qu'il a été rattaché à la région de Timbo. Sur son territoire assez vaste la population est très clairsemée surtout au nord-est où règnent de vastes bowal. Ce pays se ressent encore des ravages d'El Hadj Omar. Il est limité : au nord par les territoires de Sénégambie, à l'est par le cercle de Siguiri, au sud par les cercles de Kouroussa et de Timbo, à l'ouest par le cercle de Koïn. Le seul centre important est Dinguiray, non loin du Tinkisso et de son affluent le Konssili, au milieu « de collines pelées et mornes » (Maclaud). Là régnaient les Tal Alouar, la famille Toucouleur du grand conquérant musulman.

Le poste a été solidement reconstruit non loin des ruines de la magnifique forteresse, que nous avons fait démolir peut-être un peu précipitamment. La population entière du cercle est, au maximum, de 30.000 âmes. Le 20 juillet 1905 un arrêté a rattaché la circonscription de Missirah, qui appartenait au Ditinn, à ce cercle. Un poste y a été établi. Le rôle de l'impôt était en 1905 de 121.455 francs.

b) *Région de Labé.* — C'est avec une grande partie des cercles des Timbi et de Ditinn, la portion la plus riche et la plus populeuse non seulement du Fouta Dialo, mais de la Guinée entière. Ayant 40.000 kilomètres carrés, la population dépasse 500.000 habitants soit en moyenne 12 habitants 50 par kilomètre. Mais ce n'est qu'une moyenne, certaines de ces parties sont beaucoup plus denses : sur le haut plateau de Labé qui se continue vers les Timbi, le Massi, le Broual Tapé et le Foukoumba, il n'est pas exagéré d'évaluer la population à 25 habitants par kilomètre carré, ce qui est énorme pour l'Afrique.

Cercle de Labé. — Le chef-lieu du cercle, la Missidi de Labé, est en même temps le chef-lieu de la région. C'est une agglomération très importante où réside le chef du diwal de Labé. Elle est située dans la province de Labé proprement dite. Ce cercle fondé en 1898 comprenait anciennement les provinces qui forment aujourd'hui les cercles de Yambering et de Médina Couta. Les principales Missidi, après Labé, sont Diari et Koubia, agglomérations considérables (15 à 20.000 habitants). Le rôle de l'impôt de ce cercle en 1905 était de 604.220 francs.

Digitized by Google

Cercle de Yambering (fondé en 1903). — Ce cercle a pour chef-lieu la grande Missidi de Sigon Yambéring [1] située dans la province de Yambéring proprement dite. Nous trouvons en outre la province de Ouara, à l'ouest. entre le Yambéring et le Singuetti (cercle de Touba), et de Koubia à l'est, sur la frontière du Koïn. Enfin au nord le Tangué-Mali. Le cercle comprend 27 Missidi. On lui a adjoint par arrêté du 8 novembre 1905 la Missidi de Mérékounta qui dépendait du Labé.

L'ancien cercle de Médina Couta (fondé en 1903) a été également rattaché à Yambéring. Le chef-lieu, la Missidi de Médina Couta, est situé dans le Sabé. Le cercle ne contenait que cette province constituée par 6 Missidi Foula et Diakhanké et celle du Sangala habitée par des Dialonké, chef-lieu Ouyouka, divisée en Sangala Ibrahima, Sangala Timbo et Dioulabaya. Ces deux parties sont séparées par la Gambie. Les rôles de l'impôt pour le cercle de Yambéring étaient de 271.280 francs en 1905 dont 102.390 francs pour Médina Couta.

Cercle de Kadé. — Le chef-lieu du cercle est Kadé, [2] résidence préférée du chef du Labé, dans la vallée du Rio-Grande. Ce gros village est situé dans le district de Koli. qui fait partie de la province des Tiapys et avoisine le Foréa et le N'Gabou portugais [3]. Ce pays n'offre pas de gros accidents de terrain et sa nature participe déjà à celle du Sénégal. C'est un terrain de transition. Au nord de Kadé on trouve le Badiar (villages Timbi, Maro, Koulang, Wonkan. Kapara, Bina, Soukoulou). Les autres provinces qui contiennent surtout de nombreux bowal, comme leurs noms l'indiquent, sont : touchant les cercles de Boké et des Timbis, les Bové Guémé et Bové Compéta, provinces où la population est très clairsemée (principaux villages : Guémé, Mborou, Kièvel (roundé), Boulèré. Oréossou dans la 1re ; Kompéta et Foyé dans la 2e), le Bové Lémayo presque désert (Médina-Bové, Macina, Kembéra et Lengeiro) et le Tenda Boéni du nord-est. Le Tenda Donka ou Londal, séparé du précédent par le tiangol Koriénaki, fait partie aujourd'hui du n'Dama. Le cercle comprenait en outre les provinces de Kinsi

1. Comparer à Diembéring dans le cercle de Kankan.
2. Appelé « Foulamori » par les Foula, ce qui signifie : Marabout Peulh.
3. Le Kadé, le Badiar, le Pakessi, le Binani, les Bové, le Firdou, une partie du Touba portaient le nom de N'Gabou (pays des hippopotames), ou Fouladougou.

Digitized by Google

Binani, Yamé, Bambaran, Ymaya et Singuetti, qui avaient formé en 1903 le cercle de Touba.

Par arrêté du 13 juillet 1905, Kadé dont la circonscription avait été réunie à celle de Touba, est désigné comme devant rester le chef-lieu du nouveau cercle.

Cercle de Touba. — Aujourd'hui réuni à Kadé, Touba ancien chef-lieu, est un fort village qui se trouve sur un affluent du Rio-Grande, et qui est entouré de groupes assez importants comme Dandé Youmbi et Toubandi. Il est inclus dans la province de Binani. Les autres provinces sont : le Kinsi (Sarékotou, Kellé) qui ressemble beaucoup aux Bové du cercle de Kadé, à côté desquels il se trouve; le Singuetti [1], au nord, qui avoisine les cercles de Boussoura, de Labé et de Kadé (Médina Singuetti) et quelques autres provinces sans importance qui forment la frontière du Tenda Boéni. Le plus important est le Yamé (Toumbalabé). Nous citerons aussi pour mémoire le Bambaran et l'Ymaya. Le rôle de l'impôt du cercle de Touba en 1905 était de 144.652 francs.

L'ancien *cercle de Boussoura* [2] a été également rattaché à celui de Touba en 1905. Le chef-lieu, Boussoura, primitivement Taourou, se trouve dans le N'Dama (2.500 habitants) dont la ville principale est N'Dama, anciennement Arékévéol. Vers l'ouest on trouve les provinces de Badiar (Maro, Kantoutou, Koutan). où les villages semi-indépendants ne reconnaissent que l'autorité très faible du représentant du chef du diwal; le Payali au nord, près des frontières de la Sénégambie, et le Pakessi à l'extrême nord-ouest (1.657 habitants) capitale Kankéléfa [3], qui est devenu Portugais à la suite de rectifications de frontières.

c) *Cercle des Coniaguis.* — Ce cercle, le plus petit de la Guinée, a été créé à la suite de l'expédition de 1904, contre les peuplades Coniagui qui refusaient de reconnaître notre autorité.

Ce pays était revendiqué, sans raison d'ailleurs, par le chef du diwal du Labé. Pour éviter des conflits dans l'avenir, on en fit un cercle indépendant auquel a été joint le pays des Bassari. Les vil-

1. Comparer ce nom à celui de Chinguetté, dans le Sahara.
2. Le poste militaire de Boussoura créé après l'expédition contre N'Dama a été supprimé à compter du 1er juillet 1901.
3. Pris par le lieutenant Moreau en mars 1895 au chef du Pakessi Bamban Dalla, après l'attaque de la mission Baurés à Paroumba.

Digitized by Google

lages principaux des Coniagui sont : Ythiou, qui fut le foyer de la révolte, et Youkounkoun près duquel se trouve le poste de l'administrateur. Le pays des Bassari est divisé en quatre parties principales : les Koté (5 villages), les Akoul (2 villages), les Zervien voisins des Coniagui et les Kulotti. En outre on trouve quelques villages indépendants : Ropas, Tiodianii, Bòni. En tout environ 2.000 cases. Le pays, constitué par un plateau avec de faibles collines et de vastes plaines argileuses près des cours d'eau, est bien cultivé. Il est séparé du Damentan par le marigot de Nomandi, et du Fouladougou par la rivière Grey. Le rôle de l'impôt en 1905 était de 87.242 francs pour ce cercle.

d) *Cercle des Timbi.* — Le chef-lieu de ce grand cercle d'abord fixé à Koussi, dans la plaine marécageuse de la Kakrima, a été transporté depuis 1903 au-dessus de la petite Missidi de Télimilé dans le Kébou. Enfin, au commencement de 1906, il a été de nouveau déplacé et transporté à Pita à environ 40 kilomètres de Labé et de Ditinn, sur le haut plateau. Le Kébou, capitale Missidi Kébou, dépendait autrefois du Timbi Médina, dont nous l'avons affranchi.

Il forme actuellement un diwal indépendant dont l'importance est presque nulle. Le diwal de Timbi Médina ayant pour capitale la Missidi de Timbi Médina est réduit à des proportions minimes par suite de l'amputation du Kébou. Lui-même d'ailleurs faisait partie comme sous-diwal, du diwal de Timbi Touni, il y a une quinzaine d'années. Mais, surtout dans la partie qui se trouve sur le grand plateau du Fouta, il est très peuplé. Citons les Missidi de Médina Tokocéré, de Ninguélandé, Téliko, etc. La petite enclave du Sougué-Kourou[1] lui appartient.

Le diwal de Timbi-Touni était, avant qu'on lui eut enlevé le sous-diwal de Timbi-Médina et son annexe le Kébou, la plus grande province du Fouta après le Labé. Son domaine est encore considérable. La partie qui avoisine, sur le haut plateau, Timbi Médina et Massi est très peuplée. La population y est aussi dense que dans le cercle de Labé. Par contre, la population moins nombreuse dans les vallées qui avoisinent le Fouta, devient très clairsemée sur le bowal des deux vastes provinces du Consotami et Bambaya. Les princi-

1. Sougué Kourou, la pierre du Sougué (le Sougué est un arbre dont le fruit est comestible).

Digitized by Google

paux villages, en dehors des chef-lieux des deux dernières provinces : Consotami et Bambaya, sont : Monoma, dans le petit pays qui porte ce nom sur la rive droite du Konkouré ; Bélia chef-lieu du Tambama, Ouaréa, Pellal, Pita, Koussi, l'ancien chef-lieu du cercle, Saréséne, Bourkadjé, Bouroudjé, etc. Le diwal de Massi, qui est situé au sud-est du cercle a, comme villes principales Gounga et Massi. En outre, dans son vassal le Soukhouli, se trouve l'important village de Demokoulima. Enfin le Sikrima, qui dépend également du Massi, a pour capitale Koboléa (ou Kébalé), village très commerçant sur la rive droite du Kounkouré (autre village Sikrima).

Ce diwal a été divisé, le 7 février 1906, en 4 districts : Massi, Miti, Sokhouli foula, Sokhouli soso.

Par arrêté du 8 novembre 1905, les anciens sous-diwandé de Broual Tapé, Bomboli et Bentégnel ont été rattachés au cercle des Timbi d'où ils avaient été distraits par l'Almamy Bokar Biro pour être réunis au diwal de Foukoumba. Le Bentégnel comprend les deux grandes missidi de Bentégnel Tokossel et Bentégnel Maoudo (grand et petit Bentégnel)[1]. Le même arrêté joignait la missidi de Lala, dépendant du Labé, au Timbi. Les rôles des Timbi étaient en 1905 de 382.270 francs d'impôts.

C. — Cercles de la Haute-Guinée.

La Haute-Guinée comprend : (a) une région dite de la Haute-Guinée, (b) le cercle de Farana, (c) Les cercles de Kissidougou et Beyla qui forment une nouvelle région, dite du Haut-Niger. Elle comprenait en outre le cercle de Dinguiray qui a depuis été rattaché au Fouta Dialo (région de Timbo). Tout ce pays faisait partie, jusqu'en 1898, du gouvernement du Soudan, sauf le cercle de Farana, qui avait été donné à la Guinée dès 1896. Cet ensemble formait la plus grosse fraction de la région sud, dont le chef-lieu était Siguiri[2].

Dans cette partie de la Guinée il n'y a pas de grands états depuis la chute de Samory, mais plutôt une anarchie complète entre les villages d'un même pays que nous appellerons provinces. Dans la

1. « Bentégnel » signifie « fromager » (bombax).
2. Cette région comprenait en outre les cercles de Touba et de Bougouni, actuellement rattachés à la Côte d'Ivoire. Le cercle de Kérouané a été inclus depuis dans celui de Beyla.

Digitized by Google

capitale de ces provinces il y avait un chef dont le pouvoir était nominal.

a) *Région de la Haute-Guinée.* — Cette région, créée en 1902, comprend les cercles de Siguiri, Kankan et Kouroussa.

Cercle de Siguiri. — Créé en 1888, par le colonel Galliéni, il comprenait une grande partie des provinces qui forment le cercle de Kouroussa. Ce n'est qu'en 1893 qu'il fut constitué tel que nous le trouvons. Le chef-lieu Siguiri, bâti près du Niger qui fait un

Siguiri.

coude à cet endroit, un peu au nord du confluent du Timkisso, n'a pris d'importance que depuis la création du poste français et du village de Liberté [1]. Il est situé dans la province du Nouga. Les autres provinces sont : le Diouma, qui s'étend sur les deux rives du Niger et sur celles du Tinkisso, formant deux états : le Diouma, rive droite (du Niger), ayant pour capitale Sansando. Le Diouma, rive gauche, capitale Dioumabana, grand village à 20 kilomètres de Siguiri.

1. Auparavant ce n'était qu'un petit village de Somono (pêcheurs).

Digitized by Google

Les autres provinces sont : le Kouloukalan, entre le Diouma, au nord, le Balimakana à l'est, l'Amana au sud, le Baléya à l'ouest ; à cheval sur le Niger, ses principaux villages sont : Morasouba (capitale) et Dougoura.

Le Bouré, le pays de l'or, a comme villages principaux Didi et Kamankan. Le premier surtout est très important et compte plus de 4.000 habitants. Le Siéké, avec les villages de Oudoula, Sendougou, Bouraniféro et Nafadié ; le Bidiga (Faraoulia) ; le Nouga ou Mouga, sur la rive gauche du Niger, à l'extrémité orientale du Cercle, où se trouvent les villages de Siguiri (2 à 3.000 habitants) Tiguibéri et Faraba ; le Sakhodougou, province presque déserte ; le Ménien, au N.-O. (Libaya) ; le Niagassola, qui comprend 15 districts et 86 villages, peu importants d'ailleurs. C'est une fraction de l'ancien Manding dont la capitale, Niagassola, possédait un fort construit par le commandant Combes (1884-1885) et déclassé depuis. Rôle de l'impôt en 1905 : 141.372 francs.

Cercle de Kouroussa. — Ce cercle a pour chef-lieu Kouroussa, village assez important, sur le Niger. C'est en même temps la capitale de l'Amana, vaste province qui s'étend sur les deux rives du Niger et que traverse un des affluents du grand fleuve, le Niandan. Les grands villages de Babila, Sangoula, Sanankoro ont été presque complètement détruits par Samory. Balatoukouta est la plus grosse agglomération après Kouroussa. Les autres provinces sont : le Baléya (Fono, Sanguiana) ; le Oulada [1] (Nono), sur les frontières du Fouta et du Dinguiraï ravagé par les bandes de Morifing Dian, le Sankaran, très vaste territoire, où la population est assez clairsemée (Douako). Rôle de l'impôt en 1905 : 115.000 francs.

Cercle de Kankan. — Ce cercle est limité au nord par le Niger qui le sépare des cercles de Siguiri et de Kouroussa, par le Diouma et le Sakhodougou (Siguiri) ; à l'est par le Fié, le pays de Diémené et le Dion ; à l'ouest par le Niandan ; au sud par les pays de Konafadié et de Bakaba, et une ligne passant entre Farandougou et Késiniana, d'une part, et Mananfara et Babila, d'autre part (Décision du lieutenant colonel Combes, juin 1895). Mais actuellement le cercle comprend le pays de Konafadié jusqu'à Niandanfé-

1. « Oulada » signifie « pays désert ». C'est le Oulaï Soso.

Digitized by Google

rédougou — et une portion assez considérable du Ouassoulou au delà du Sankarani (Sanonfoula). Il a pour chef-lieu le grand village de Kankan, métropole religieuse et commerciale de la Haute-Guinée, située sur le Milo, qui n'est navigable qu'aux hautes eaux d'hivernage. C'est la capitale du Bâté, riche province au centre du cercle. La ville est d'une grande propreté, avec ses avenues plantées de fromagers, ses rues bien tracées... Le poste de l'Administrateur est défendu par un fortin et se trouve à près d'un kilomètre du village. Les autres provinces sont : le Bali-Makana (Méniéko et Dalaba) ; le Konodougou qui faisait autrefois partie du Firadougou (Kéniéra) ; le Toron, qui comprend les districts de Diéméné, Sabadougou, Ouorocoro, Ouoromalé, Tintioulé, Kourani-Oulité ; le Diembéring (Koma), le Diéné, où se trouvent les gros villages de Bissandougou et Diamanté [1]. Une partie de ces cantons, ravagés par la guerre, est presque déserte. Le cercle comprend en outre une fraction du Sankaran [2] (Voir cercle de Kouroussa) relativement plus peuplée que celle qui appartient à Kouroussa. On y trouve les cantons de Maréna, Moribaya, Bassando, Kouroulamini, Guérédougou ; le Bokapa, avec le village de Soukourala ; le Konafadié, avec les cantons de Douadougou, Torodougou, Missadougou et une partie de l'Ouroubé. Le cercle de Kankan comprend la portion Occidentale du Wassoulou, avec le Diétoulou, capitale Falama, village principal Diala-Kourou, et le Sanonfoula. Enfin il empiète sur le Kouranko. L'Ouroubé, le Finamana, le Moussadougou, le Bokoba et le Kaouia sont habités par des populations de race Toma ou Guerzé qui vivent à l'écart de tout contrôle. Rôle de l'impôt en 1905 : 187.635 francs.

b. *Cercle de Farana.* — Ce cercle peut être divisé en deux parties assez distinctes :

1° La partie occidentale, située entre la Kaba ou petite Scarcie et le Mongo, un de ses affluents, est limitée au nord, par le Fouta Dialo (Timbo), au sud par la frontière Sierra Leonaise qui suit le 10° degré de latitude Nord, à l'est par le Mongo, qui la sépare du reste du cercle ; à l'ouest par le cercle de Kindia. Elle comprend trois pays bien distinct. Le Kamounké, à l'ouest, dont la capitale

1. Ce pays se nomme Diamani, en Malinké et Bamana.
2. Ses limites sont : au nord l'Amana et le Kouloukalan ; à l'est, le Baté et le Milo, à l'ouest le Niandan ; au sud le Manan, les pays de Konafadié et de Bakaba.

Digitized by Google

Yamaya se trouve sur la frontière ; (cet état a une importance très minime) ; le Houré qui a pour capitale Kaba, et pour villages principaux Soumayeria, Couta et Salia ; le Fita, ou pays des Houbbou, au nord, confinant au Fouta ; sa capitale qui est le seul village important est Boketto [1]. Le reste du pays est à peu près désert, ravagé et détruit par les Foutanké, qui ne purent cependant venir à bout d'une résistance héroïque et eurent plutôt à se repentir de ces incursions. Il fallut, pour achever leur œuvre, l'invasion des Sofas de Samory, qui n'y laissèrent que ruines comme ils le firent d'ailleurs dans le Houré et partout où ils passèrent.

La partie orientale du cercle est arrosée par le Niger et ses affluents. C'est un triangle dont la base, de direction est-ouest, est limitée par le Fouta (Timbo) et le cercle de Kouroussa. Les deux autres côtés vont se rejoindre vers le sud au Timbicounda, l'un formant la frontière Sierra Léonaise à l'ouest, l'autre la limite du cercle de Kissidougou (en suivant le cours du Mafou) à l'est. Le Niger traverse le triangle dans toute sa longueur, formant la bissectrice de son sommet. Sur la rive gauche du Niger nous trouvons le Koulo, le Sindian, les districts de Bolia et de Sambadougou, le Mafindi-Kabaya (Salia) et le Soulima. Nous n'avons qu'une partie de ce dernier Etat, le versant du Niger. La délimitation Sierra Léonaise a attribué à l'Angleterre tout le reste du pays avec les gros villages de Simitia, Béréa, Fatombo et Kalière sur la frontière ; Falaba (capitale du Soulima anglais) et Sinkounia dans l'intérieur. La capitale du Soulima français est Hérémakono où il y a eu longtemps un poste de tirailleurs. Les autres principaux villages sont : Dentilia, sur le Tinturba, et Sandénia. Enfin notons aussi le district de Kalia, le Firia (Dandé, Bondougou) et enfin plus au nord, avoisinant le Tinkisso, le canton de Simba Konian. Sur la rive droite du Niger, citons le Bamouya (Bambaya) ; le Manbourdou, le Tomboro (Bandaïa), le Ouladé, dont la capitale Farana, sur le Niger, est le chef-lieu du cercle, et enfin une partie du Sankaran. Rôle du Farana en 1905 : 136.608 francs.

c. *Région du Haut-Niger : Cercle de Beyla.* — C'est le cercle le plus méridional de la Haute-Guinée. Limité au nord par les cercles de Kouroussa et de Kankan, à l'est par la Côte d'Ivoire

1. En 1905 le Houré et le Fita ont été rattachés au cercle de Timbo.

Digitized by Google

(cercle de Touba) à l'ouest par le Kissi, au sud par la ligne de faîte des affluents du Niger et de la Sassandra, la séparant de la circonscription militaire des postes de Diorodougou et Gouecké. Il comprend l'ancienne circonscription de Kérouané qui lui a été rattachée en 1896. Le chef-lieu Beyla, se trouve dans le pays de Konian, riche et peuplé. Le poste est sis à quelques centaines de mètres du village ainsi que de Diakolidougou, ces deux groupes se trouvant aux extrémités d'une large vallée. La région est nue et comme brûlée : seuls les grands fromagers indiquent l'emplacement des villages aujourd'hui ruinés par la guerre. L'ancienne capitale du Konian était Moussardou, autre village important. Les autres provinces sont : le Guirila, capitale Diakolidougou ; le Famoïla ; le Gana (Morifindougou) ; le Méico (Famoridougou) ; le Kossadougou (Séréfédougou) ; le Kabaradougou (Toukoro, Ouaninan) ; le Mana, Soukourella) ; le Bouzié (Niousoumoridougou) ; le Bonon avec Kérouané, Samankoro.

L'ancienne circonscription de Kérouané, au nord de Beyla, comprenait en plus du district de Kérouané [1] : le Simandougou (Damandougou) ; le Bambadougou (Zélinko) ; le Goundo (Niakamoridougou) ; le Manan, (Kassaro) ; la province la plus riche et la plus peuplée de la région, le Kouranko (Nébékoroni) ; le Konionko (Guédougou, Doumadougou, Kamandougou). Sur la frontière est séparant le cercle de la Côte d'Ivoire, on trouve les provinces de Ouorodougou [2], Guérédougou (Guérésouba) Goy [3] (Bokossédougou) Gouana (Gouanadougou) et Karagoua (Tounda, Moribadougou, Guéasso, etc...)

C'était un pays surpeuplé avant les dévastations de Samory. Les ruines accumulées partout en sont la preuve. Le premier poste français fut établi à Sanankoro. Aujourd'hui il est près de Kérouané sur l'emplacement de l'ancien tata de Samory, à l'endroit où le Milo décrit un vaste demi-cercle. Rôle du Beyla en 1905 : 132.776 francs.

Cercle de Kissidougou. — Le chef-lieu du cercle de Kissidougou, est en même temps la capitale du Kissi, pays limité au nord par

1. Kérouané était une des résidences de Samory. « Deux enceintes carrées et crénelées en terre avec une porte monumentale à l'Egyptienne » (Cᵉᵉ d'Ollone).
2. « Le pays des Cola ».
3. Comparer au Goy Sénégalais.

Digitized by Google

une ligne de direction O.-E., entre la rivière Méli à l'ouest, et à l'est par une ligne reliant le cours moyen du Lolo, aux sources de la Makona. Vers le sud il est limité par le parallèle de Tembikounda (9° 5' latitude Nord) jusqu'à sa rencontre avec la ligne de partage des eaux du bassin du Niger. La frontière suit de là la ligne de partage des eaux qui la sépare des circonscriptions militaires de Bamba et Sampouyara. Ce pays comprend les districts de Farmaïa, Mara, Kissidougou, de Bouyé (Bouyé, Farmadou, Guendikoro), de Oualto, de Konia, de Bambaya, de Tenguéra, de Dougoukono, Tankalto, Ouendou, Faendou, Yendé, Kondéro, Téléba, etc.

Le pays Lélé, forme une enclave au milieu du Kissi limitée au Nord par le Niandan ; et à l'ouest par la rivière Ouali (Bambaya, Tenguéra, Dougoukono).

Tout le nord et l'est du cercle sont occupés par le Kouranko, vaste province entre le Mafou et le Balé ou Baoulé-è. Les villages principaux sont : Borokoro, Bambarana, Dialacoro, Bambadou, Léro, Ouorokoro. La Capitale du Kouranko du S.-O. est Siméra : dans le N. O. le village le plus important est Kamato avec Kalakonka. Le poste de Kissidougou, non loin de Niandan, est entouré du bourg de Kissi, des villages de Liberté et de Dioula et du camp des tirailleurs ; enfin « au nord d'une épaisse forêt très ravinée et malsaine » (Dr Boyé).

Il faut rattacher au cercle une zone d'influence composée de nombreuses peuplades qui se trouvent au sud de la ligne de partage des eaux :

1° Une partie du Kouranko, avec le village de Sampouyara, occupé par un poste militaire.

2° Une partie du Kissi, au confluent du Ouaou et de la Doffé.

3° La Falanko, de la ligne de partage des eaux à la Doffé (Arrêté du 21 décembre 1906).

4° L'important et turbulent pays Toma, qui occupe les forêts du cours moyen de la Makona ou rivière Boum. Seuls, les Tomas du nord de la Makona nous sont soumis. Ce pays se divise en nombreux districts : le Fassaro (capitale Faziassou) ; le Kouhémé (capitale Bohicessou), l'Ounigouéma (Dioumamé, Kotézou) ; l'Oubémé (Guékamaï, Laorassou) ; le Kabaraka (Sifirizou) ; le Ziama (N'Zappa [1]) ; le Kizima (Fouzébou, Zorohouo. [2])

1. Où fut massacré le lieutenant Lecerf.
2. Où les explorateurs Bailly et Pauly, furent tués et atrocement suppliciés.

Digitized by Google

5° Le Guéné, capitale Tégri.

6° Le Guandi, capitale Kabaorala.

7° Le Mano, capitale Lady.

8° Le Béré, capitale Goaorouzou, tribu anthropophage [1].

Cette région est surveillée par le poste de Sampouyara reconstruit et parfaitement aménagé par le lieutenant Loison, en 1901 [2]. La Daffé coule dans la vallée qu'il domine de sa large terrasse. Le village de Sampouyara est situé sur un mamelon voisin [3]. Notons aussi que le cercle de Beyla a également une zone d'influence. Les populations en sont très belliqueuses, et quelques-unes sont anthropophages, vivant dans la grande forêt. Elles doivent être surveillées de très près. C'est : l'Orient du pays Toma que nous nommons le Bouzié (Kuo-Kan) le Gouéro (Boala) ; le Monédougou, (Gouécké ; le Kouadougou ; le Guerzé ; le Manon ; les districts de N'Zò et de Lola ; le Guéré, le Boro et une partie du Dioula (Guélémou) [4]. Le poste de Diorodougou, en pleine forêt, défendu par des gardes-frontières, était chargé de la surveillance de cette région, mais, en 1904, il a été décidé un remaniement complet de la défense de ces pays. Les gardes frontières furent supprimés et remplacés par des tirailleurs échelonnés dans la zône frontière, dite secteur militaire, commandé par un capitaine (arrêté 18 mars 1905). Par contre, les deux cercles de Beyla et de Kissi, commandés autrefois par des officies sont devenus une région « civile ». Rôle du cercle de Kissi : 97.511 francs [5].

1. Ces renseignements sur l'arrière pays de Kissi, sont puisés à l'ouvrage « Au pays Toma » de M. Louis Léonard.

2. Mort à Sampouyara en 1903.

3. Où fut pris l'Almamy Samory par la colonne de Lartigue.

4. Le pays Toma au nord de la Makona a été divisé en 10 cantons : 1° Le Guanté (Bérézia) ; 2° le Gouakira (Komai) ; 3° le Sampouyara ; 4° le Kokoyon (Ouataka) ; 5° le Baourou (Kabaraoua) ; 6° le Diko Kourouma (Souroukoro) ; 7° le Tombé (Kirimba) ; 8° le Gouasségué (Taninama) ; 9° le Koulako (Niaguessaro-ruiné) ; 10° le Kérignan.

5. La plupart des noms de lieux a une signification : nous l'avons indiquée pour quelques-uns au cours de ce chapitre. Nous pourrions multiplier les exemples. Elle provient souvent d'une particularité de la nature à ces endroits : Kouroulamini = pays entouré de pierres ; Bové guémé = plateau de pierre ; Tintioulé = la colline rouge ; Kéniédougou, Kéniéra = pays de sable ; Konyan = pays de l'eau ou des forêts ; Kounadougou = pays de la grande brousse ; Nouga = pays lisse ; Farana = pays de plaine ; Fitaba, Fita = pays feuillu ; Bélédougou, Béréiré = pays du gravier ; Kollangui = pays des fausses aigrettes (oiseaux), etc... Parfois ce nom provient soit d'un fait historique, soit du nom du fondateur d'un village, ou bien a une origine musulmane : Mont Dantégué = Montagne du palabre ; dent de Séré = Montagne du témoignage ; Faringhia = la terre glorieuse ; Rotouma = le lieu élu ; Dominya = village de Domingo ; Tamouya = village de Tom ; Missira = la Mosquée ; Bagdadia = Bagdad ; Boussourah = Bassora, etc... Enfin les noms d'arbres : Banan, Bentégné, Kondé, Tali, Méli, Sougué, etc..., entrent dans la composition d'une masse de noms de lieux.

Digitized by Google

§ V

Paysages et vie indigène

Pour apprécier les beautés si diverses de la Guinée, il faut partir à l'aventure, sans préoccupations d'aucune sorte que celle de « voir ». C'est dans ces conditions que, de mon voyage dans le Fouta du nord-ouest et de mes diverses excursions dans les Rivières, j'ai rapporté des impressions ineffaçables, qui me permettent de revivre, en une minute de rêverie, des heures délicieuses.

Récolte de Colas.

Je revois les savanes de Benty, coupées de marécages, dominées çà et là de faibles collines, de bosquets aux formes arrondies, et traversées par la scintillante Mellacorée, dans laquelle se reflète le rideau vert des palétuviers. Les hautes herbes, dépassant deux mètres, donnent, vues à distance, l'illusion de vastes champs de blé où la brise soulève des vagues ; et l'on éprouve un singulier

Digitized by Google

plaisir à trouver une physionomie européenne à ces plaines ondulées. Tour à tour, dans ce kaléidoscope intérieur, se succèdent les souvenirs : Voici le Rio Pongo, encombré d'îles touffues, dont l'eau saumâtre et bleutée meurt en capricieux méandres, contournant des croupes verdoyantes. Près de ses rives, les villages, enfouis dans les hautes futaies, entourés de lantana, font penser aux chaumières d'un rustique trianon. Sur les marches du Fouta, au sortir d'un bois obscur et humide, dont la terre, feutrée de fougères et de feuilles mortes, exhale une odeur malsaine, où la mousse recouvre les fûts majestueux auxquels s'agrippent de grosses lianes enchevêtrées et tordues, voici le contraste des jardins en mamelons, puis le sentier sur la crête étroite entre deux longues échancrures : Fossés profonds, bigarrés en damier, où ruissellent les cascades alimentant les fils d'argent que sont la Kakrima et la Touma ; où les toits cylindriques pareils à des tas de foin dispersés dans la plaine, mettent des taches jaunâtres. Au loin, les montagnes dentelées, crénelées, en étages se surplombant : Prodigieux léviathans, leurs formes acerbes, vues comme au travers d'un rideau de gaze bleue, palpitante, surnagent au-dessus de l'océan des brumes qu'elles coupent de leurs arêtes vives. Et, tout à coup, un rayon de soleil, perçant le ciel blafard, teinte de rouge et d'ocre le sommet d'une falaise. Après l'escalade du mur du Fouta, montée tellement raide que la silhouette de l'homme qui grimpe derrière moi se détache en entier sur le tapis vert pâle de la plaine, voici les bocages vallonnés, où les cultures alternent avec les plages caillouteuses. Là, les eaux jaillissent de toute part, et le « Sougué » donne aux masses des petits bois (par son tronc tors, ses branches noueuses, son feuillage rare dessinant des rameaux très découpés, d'un vert automnal) leur forme crêpelée. Voici enfin les terres fertiles du haut plateau Foutadialonké, qui rappellent certains aspects de notre Normandie : Champs bien cultivés, avec çà et là de petits coteaux où s'élèvent, délimitant des îlots de verdure, les tapades des « foulasso » et des « roundé », et où serpentent les ruisselets endormis dans les hautes herbes.

Toutes ces visions se matérialisent devant moi. Mais comment rendre pour le lecteur l'acuité de ces sensations? Comment décrire avec assez de vigueur l'horreur sauvage de certains massifs de grés dur, aux murailles striées et polies, surplombant des vallons dallés, étouffants et éblouissants, où nulle végétation ne croît, où les

Digitized by Google

rivières roulent dans des lits tourmentés et croulent en cascades retentissantes; les étroits défilés, les cirques de hauteurs tabulaires où les singes, tapis dans des grottes inaccessibles, insultent le passant; l'aspect des villages foula, avec leurs chemins encaissés dans le feuillage décoratif des pourguères, et, surmontant les pignons des cases, le toit droit de la mosquée, coiffé d'un chapeau cylindrique ; les bourgs Soso ou Dialonké, accotés à leurs bois de manguiers au feuillage vert et rouge, et dominés de leurs gigantesques fromagers ; décor de théâtre où la place centrale simule la scène, avec ses sorties, ses praticables ; les longs « bowal » vert pâle, semés de petites fleurs bleues et blanches, la roche rougeâtre disparaissant par endroits sous l'azur des flaques d'eau. A l'horizon, un rideau sombre, au-dessus duquel pointent des sommets lointains, fait prévoir une brusque solution de continuité, l'étroit vallon où coule un ruisseau; les pentes gazonnées où la brousse s'étend, violette et jaune, jusqu'aux bouquets d'arbres aux troncs grisâtres, se détachant en clair, avec les arbustes de l'orée, sur l'obscurité du bois ; le dédale des roches de grès friable, blanches et roses, étincelantes de silice, décomposées et colorées par les eaux, où, parmi les stalagmites, les éperons, les cassures et les fissures, le « tounié » l'herbe en candélabre, étend ses bras noirs...

C'est dans ce cadre, tantôt sublime, tantôt charmant, que se déroule la vie indigène, si curieuse à observer. Que de pittoresque, que de spectacles imprévus, amusants ou touchants, pour le promeneur européen! Précédées d'un joueur de flûte ou de violon monocorde, défilent les longues caravanes Malinké : Une lourde charge sur la tête, les hommes s'appuient sur un bâton. Leurs vêtements sont souillés et déchirés. De leur chevelure tressée, de leur corps en transpiration, se dégage une repoussante odeur. Derrière viennent les femmes et les enfants, pliant sous le faix des provisions de route et du sommaire matériel de campement et de cuisine. Parfois, un chant, repris en chœur, s'élève fouettant l'énergie de ces pauvres gens.... Ailleurs, éclairées par la lune, ce sont des danses fantastiques de sorciers, couverts de masques et d'oripeaux, bondissant dans une poussière suffocante, hurlant à tue-tête. Par une nuit d'encre, l'ombre épaissie par les grands arbres dominant la crique marine, c'est l'embarquement dans une pirogue, à la lueur de flambeaux de paille tressée : Le clapotis du jusant coupe de

Digitized by Google

mille rides la traînée lumineuse, et, quelque part près de nous, un homme sonne de la trompe magique, appelant le vent.

Je me sens encore enlevé par mes porteurs de hamac dans une course folle, entouré d'hommes hurlant et gesticulant. Ils sont venus plus de quatre mille acclamer le Directeur des Affaires indigènes, et c'est à qui pourra nous serrer la main. Arrivée triomphale au chef-lieu du cercle : Au-devant de nous résonnent les coups sourds et précipités du tabélé, tandis qu'un griot, chantant les louanges des chefs blancs, domine le tumulte de sa voix aiguë. Parmi les cavaliers, assez rares d'ailleurs (car avoir un cheval est un luxe que tout le monde ne peut se payer), l'un d'eux, monté sur une rosse aussi efflanquée que lui, coiffé d'un petit chapeau de paille tressée, portant son sabre ventru en bandouillère, la lance à la main, m'a laissé l'impression d'un Don Quichotte nègre, son plat à barbe en tête.

Aux heures de la sieste et surtout le soir, lorsque retentit le tam-tam, lorsque la flamme d'un grand feu pétille sur la place du village, les notables s'accroupissent en plein air ou dans la case des palabres, fumant gravement leur pipe, ou mastiquant une noix de cola. Ils parlent des événements du jour ou racontent d'étranges histoires de sorcellerie. Parfois l'un d'eux répète aux jeunes gens attentifs des fables du temps où les bêtes parlaient.

Lorsqu'il n'est pas aveuglé par la superstition ou abruti par l'abus de l'alcool, le Noir mène une vie paisible, et, somme toute respectable. Les relations sociales sont empreintes d'une aménité parfaite: Il existe chez eux tout un répertoire de salutations [1]. Un contradicteur est toujours écouté. Les vieillards, hommes et femmes, sont l'objet d'un grand respect. On ne les aborde qu'en les saluant des noms de Père et de Mère. Quand le Maître va dans le village de ses serviteurs, c'est lui qui doit leur adresser le premier la parole et il les appelle ses « enfants ». La femme, qui d'après la

1. En Foutadialonké par exemple, d'après M. Alby, deux personnes qui se rencontrent, se disent : « Koridiam Ouali » (avez-vous passé une bonne nuit), ou « Kori diam nialle » (Bonne journée), « Kori diam hiri » (bonne soirée), suivant l'heure de la journée. Puis elles répètent plusieurs fois « Tôli » ou « Sadi » (Sois le bienvenu). Ensuite : « Aléhammadou lillaï » (Je rends grâce à Dieu), « Bismillaï, all'hamdoulillaï » (Je remercie Dieu), « diarama » (merci), « Mido fala io en oueldou » (Je désire que nous soyons amis), « Mido ouelti Koï mamiko » (Je suis content de te voir). Puis on demande des nouvelles de la santé de toute la famille, individu par individu, et on n'oublie même pas les animaux de la maison.

Digitized by Google

coutume, semble être un objet, a en réalité une grande influence dans la famille. Elle ne peut rester présente lorsque son mari prend ses repas, elle ne parle de lui que d'une façon impersonnelle, et cependant elle le conseille, mais seulement lorsqu'elle est en tête à tête avec lui, car il ne supporterait pas ses observations en public. Alerte, elle vaque dès le petit jour aux travaux du ménage, empile dans un coin de la case les calebasses soigneusement nettoyées qui forment toute la batterie de cuisine. Elle étale sur des claies les petits poissons qu'elle fait sécher et que l'on mélangera au riz, avec force piments. Armée d'un lourd pilon, elle décortique le paddy ou le mil de chaque jour, puis le vanne. De temps à autre elle distribue des taloches aux enfants qui s'amusent autour de la case. Puis elle s'en va au champ où elle travaillera jusqu'à l'heure de préparer le repas du soir. La nuit, son petit près d'elle, elle doit surveiller le feu qui brûle au milieu de la case. Parfois, si l'enfant crie, elle le prend, lui masse les membres, lui fait faire des mouvements d'assouplissement, lui tourne la tête au-dessus des épaules, et le petit se calme peu à peu. C'est une adoration qu'elle a pour lui. Elle ne le quitte jamais : Quand elle sort, elle le saisit par le bras, le fait voltiger sur son dos en penchant le buste en avant. Le marmot se cramponne où il peut, instinctivement, comme un petit singe. La mère l'enveloppe alors de son pagne qu'elle noue sur la poitrine. Un parapluie plié, en équilibre sur la tête, une calebasse sur la paume de la main renversée par-dessus l'épaule, le poignet tordu, elle s'en va, fière de promener son rejeton planté à califourchon sur ses hanches. Elle a d'ailleurs bien raison, car la plupart des enfants nègres sont fort gentils. Tout petits ils ont un corps admirable que les massages maternels entretiennent en forme. Bien que toujours nus, ils ne paraissent jamais sales. Leur peau rougeâtre et luisante prend dans les fossettes des tons cuivrés qui les font ressembler à des statuettes de bronze. La tête repose sur un corps gracile, et la petite figure aux traits flous est trouée par deux grands yeux marrons qui semblent disproportionnés et l'illuminent toute. Les garçons ne portent qu'un petit grigri autour du cou. Les filles ont en outre de très bonne heure des colliers de perles autour des hanches, et elles conservent, sur la tête rasée, une petite touffe de cheveux soigneusement tressés, embryon de leur coiffure de femmes.

Dans cette société, les fous, les pauvres d'esprit, les malades,

Digitized by Google

les infirmes, sont traités comme les autres membres de la famille. Il y a des gens plus ou moins riches, mais pas d'indigents chez ces barbares. Tout passant a droit au plat familial. L'aumône, telle que nous la pratiquons est inconnue, et, dans la famille, aussi étendue qu'elle soit, ce qui est pour un est pour tous.

Sans les craintes superstitieuses, la vie de ces gens-là, maintenant qu'ils n'ont plus à redouter les guerres et que les exactions des chefs deviennent presque impossibles, serait une longue fête.

La nuit, toute l'Afrique danse, a-t-on dit. Sans arrière-pensée, le Noir se livre au plaisir, et, pour lui, le plaisir c'est surtout danser et faire de la musique, ou simplement du bruit. Tout est prétexte à réjouissances : Les semailles, les récoltes, les naissances, les circoncisions, mariages, enterrements. Les soirs de clair de lune, pendant la saison sèche, il est rare de ne pas entendre dans la campagne le son lointain du tam-tam, instrument de musique plutôt rudimentaire, et cependant préféré des nègres pour rythmer la danse. Mais il en est d'autres qui sont réellement harmonieux et demandent une grande justesse d'oreille. L'ingénieux balafon, ou bala, sorte de xylophone, avec lequel on forme des orchestres où chaque exécutant a sa partie [1] ; la Cora Soudanaise ou Socé, sorte de grande guitare, dont les diminutifs chez les Soso sont les Koundenyi, Bolongy, Sorongy.... Parmi les instruments à vent, citons la grande flûte Malinké et Kissienne, aux sons étranges, tenant de la flûte et de la clarinette, le flageolet à cinq trous des Foula, les trompes Bamana (Bourou en Malinké, Pouhi en Toma) faites avec des défenses d'éléphants ou des cornes d'antilopes. Les M' Bolon guerriers, aux sons discordants. Ajoutons à cela les Ouassacouba (rondelles de calebasses enfilées par un trou central dans une tige recourbée et qui s'entrechoquent), la dianne, le fabrésoro, diverses sortes de cymbales (Koulouniamabédi) et les nombreux tambours ou tambourins : tambagny, fangué, tamboulé, tadigué, badê, porê.....

Au milieu du cercle des matrones, battant des mains en cadence et chantant les louanges de celui qui régale, se déhanchent et pirouettent les danseurs. Ces pas, souvent grotesques, parfois fort gracieux, n'ont pas, vers le littoral, de caractère obscène. La

1. Le docteur Drevon fait mention du fait suivant ; « Les habitants de Corréra et du Tabounsou aimaient tellement la musique qu'ils négligèrent leurs affaires et que les Foula firent de nombreuses incursions chez eux. Les chefs durent en interdire l'usage au peuple et se le réserver »... En Annam il existe un xylophone du même genre et un harmonigond, mais ils sont beaucoup moins harmonieux que le bala.

Digitized by Google

danse des circoncis, les pantomimes guerrières, la danse de la calebasse, sont parmi les plus intéressantes. Béranger Féraud dit avoir assisté à un véritable ballet dansé par des Fouta Dialonké. En ces jours de réjouissances, chacun met ses plus belles toilettes, fait étalage de ses richesses. Ce sont des présents que l'on donne aux danseuses, des pagnes ou des bouhous éclatants que l'on arbore.

Récolte des palmistes.

Car, pas plus en Afrique qu'en Europe, la coquetterie féminine ne perd ses droits. Il y a des modes toujours suivies avec soin, et qui suffisent à indiquer la race de l'individu qui s'y soumet. Chez les hommes, les différences sont peu apparentes, et consistent surtout en parures de cuir, habilement travaillé, en chapeaux ou en bonnets. Mais chez la femme, la variété des modes est grande. Nous les indiquerons en décrivant les diverses races de la Guinée. Les noirs aiment par-

Digitized by Google

dessus tout les parfums, et les négresses connaissent l'usage de nombreux fards. Le « kalé » ou « fino » (antimoine) dont on s'entoure les yeux, le rocou dont on se colore les lèvres et les ongles, le « diabé » ou henné, le « bourinké », le guénou », etc...

Si les villages Malinké fétichistes sont sales et puants, il n'en est pas de même de ceux des autres races : Comme le constatait le colonel Toutée, leur propreté ferait honte à nombre de nos assemblées édilitaires. Leur aspect est des plus engageant, bien qu'à des degrés différents, suivant l'amabilité de l'habitant envers les étrangers. Si dans les villages Foula il y a fort peu d'animation, sauf aux heures de prières, si l'on se cache et se méfie du voyageur, il n'en est plus ainsi quand on traverse la région côtière ou la Haute-Guinée.

Dans la journée, les villages indigènes de la côte offrent le tranquille spectacle de la vie pastorale. Lorsque par des sentiers sinueux encadrés et surplombés d'une exubérante végétation, le voyageur arrive aux premières cases, blotties les unes contre les autres, les toits coniques, aux teintes rougeâtres et violacées, se détachant nettement sur la verdure environnante, ses yeux se reposent, amusés, sur les spectacles qui s'offrent successivement à lui : Routes et carrefours ont été soigneusement débroussaillés et balayés. Aux branches des premiers arbres pendent des couronnes de feuillage, offrandes aux « bari », et contre le tronc d'un énorme fromager un petit temple en branchages s'élève. Plus loin, on côtoie les arrière-cours, entourées de baies, de tapades, au travers desquelles on aperçoit les ménagères affairées. Plus loin encore, autour de la place, les notables, accroupis dans l'ombre des vérandahs fument et discutent gravement. Ici, un groupe de vieilles femmes fait danser au bruit des ouassacouba tout un clan de marmots. Là, dans le « makam », ce rudiment de mosquée, des gamins munis de « loa » (planchettes sur lesquelles on écrit), nasillent avec ensemble des phrases arabes sous l'œil sévère d'un marabout. Des jeunes gens reviennent des « lougan » ; d'autres partent à la chasse ou poussent sur la plage dorée, entourée de roches tourmentées et d'un rideau de hautes futaies, les longues pirogues de pêcheurs. Certains montent à la cîme des palmiers pour y recueillir soit les fruits, soit les feuilles, ou le bon vin de palme..... Aux mille bruits de la brousse se mêle quelque chant lointain, un éclat de rire d'enfant... Et l'on s'éloigne en répétant le « fortunatos nimium » du poète de Mantoue.

Digitized by Google

CHAPITRE II

ÉTUDE ÉCONOMIQUE

A. — CULTURES

Lorsqu'on a traversé le haut plateau Foutanké, dans les régions des Timbi, Foukoumba et Labé, où pas une parcelle de terrain n'est inutilisée, lorsqu'on a vu les vastes rizières des estuaires côtiers, qui ne le cèdent en rien à celles de l'Indo-Chine, lorsqu'on a visité les belles plantations de maïs, de riz et de mil de la Haute-Guinée, aussi bien que les champs d'arachides du Sénégal, ce n'est pas sans étonnement qu'on lit certaines élucubrations échafaudées pour les besoins d'une mauvaise cause, nous représentant le noir comme inapte, *proprio motu*, à toute initiative en agriculture, comme dans toute autre branche de l'activité humaine. Or, M. Morel nous a montré au contraire la facilité d'adaptation de l'indigène, qui s'empresse, dès que les demandes européennes sont avantageuses, de modifier ses exploitations. La meilleure preuve est cette constatation de M. J. Machat que « presqu'aucune des denrées que vont maintenant chercher les navires sur cette côte ne se trouve mentionnée dans les anciens récits de voyages. C'est un pays dans lequel l'exploitation des ressources spontanées a totalement évolué à cent ans de distance ». Les voyageurs qui ont vu, qui ont su voir, et qui ont relaté sans parti pris ce qu'ils avaient vu, ont été de notre avis. « Les noirs du Sénégal et du Soudan », déclare l'éminent botaniste Auguste Chevalier, « ont fait leurs preuves. Nous savons aujourd'hui ce qu'ils sont capables de faire. Ils ont une véritable agriculture, rudimentaire à certains égards, mais qui se perfectionnera à mesure que l'accroissement de la population et le développement de la civilisation leur créera de nouveaux besoins. Ils pratiquent déjà des assolements remarquables ; ils cultivent de nombreuses variétés de céréales ; dans quelques contrées on connaît l'emploi des engrais ; chez la plupart des peuplades que j'ai visitées, la caste (?) des cultivateurs est aussi honorée que celle des guerriers. » Et cependant, M. Chevalier n'a pas visité cette

Digitized by Google

belle contrée du Fouta dont je parlais plus haut[1], où la population agricole est si dense ; où les champs soigneusement défoncés et hersés au début de l'hivernage, reçoivent le compost vivifiant d'herbes et de fumier brûlés ensemble, aligné en mottes égales ; où les semailles se font dans des sillons bien tracés ; où chaque lopin de terre est séparé du voisin par un petit chemin ; et où le travail des eaux est enrayé par des accotements. Les arbres ont été bannis pour laisser toute la terre disponible, de rares bocages ne se voyant qu'au sommet des collines ou dans l'enceinte des hameaux. La vallée du Baléio, dit le lieutenant Plat, est couverte de cultures « comme les pays maraîchers de France ». Voilà ce que font les noirs livrés à eux-mêmes, n'ayant que leur « daba », leur « kiri » (petite pioche), et leur sabre d'abatis comme instruments de cultures, quand ils vivent à l'abri des guerres et disposent de terrains fertiles : « N'est pas agriculteur qui trouve le jour trop long ou son lougan (champ en Malinké et Bamana) trop petit », est un proverbe Bamana. Chez les Mikhiforé, nous a dit le lieutenant Brocard, la belle vallée de Siguila est un vaste champ d'arachides, de sésames, de riz et de mil. Dans les régions humides et malsaines du Bagaforé l'eau des rivières est intelligemment utilisée, au moyen de barrages, de levées de terre, de digues sur le littoral, de vannes et de canaux. Dans le Kabak dont la partie la plus élevée n'a pas plus de 5 mètres au-dessus de la mer, « des rizières bien installées, écrit M. Famechon, se succèdent sans interruption et, pour les protéger contre les raz de marée, les indigènes font de très grandes levées de terre soutenues par des piquets ». Ces Guerzés de la grande forêt équatoriale qui, faute de bœufs, mangent les hommes et les chiens, se sont révélés comme d'excellents cultivateurs, nous fournissant aujourd'hui en abondance des bananes, du riz et des colas pour se procurer de la viande de boucherie.

Dans le Nord du Koïn, où l'on plante surtout le mil et les arachides, « la population », dit M. Cugnier « est extrêmement laborieuse en général. Nulle part je n'ai encore vu des cultures aussi denses, aussi soignées et aussi réussies ». M. Pobéguin de son côté écrit : « Le Malinké est en général bon cultivateur : il est très attaché à son village et à sa terre. Comme il aime à bien vivre (chez le noir bien vivre c'est surtout bien manger) il cultive un peu de tout

1. Il l'a fait depuis que ces lignes ont été écrites et a désigné le Fouta comme le futur centre agricole de l'Afrique occidentale.

Digitized by Google

et en assez grande quantité... Pour le riz il débrousse de grandes étendues de terrain ». « J'ai vu, écrit aussi M. l'administrateur Hubert, des champs de riz de 100 à 150 hectares d'un seul tenant, sarclés et ensemencés comme un champ de France » (Vallée de Tinkisso, cercle de Timbo). Tous les pays de la rive droite du moyen Konkouré cultivent le riz qui alimente le marché de Démokoulima. Vers le Téné et le Barign, de terre plus pauvre, on cultive surtout le mil.

Les Toubakaï (gens de Touba), aussi bien dans leur pays qu'au Rio Nunez où il sont établis en grand nombre, pratiquent l'écobuage et l'assolement pour leurs cultures d'arachides, de mil, de fonio, de sésames... L'arachide a été à un moment donné la fortune de la Basse-Guinée y compris le Soulima. Mais de qualité inférieure à celle du Sénégal, l'extension considérable donnée à sa culture dans ce pays l'a fait presque abandonner en Guinée. M. Famechon estime à 7.000 tonnes la quantité exportée en 1875. En 1892, l'exportation était de 850 tonnes, et en 97 de 230 tonnes. Au contraire la culture de la sésame se développait constamment. Vers le Haut-Niger, les principales cultures sont le mil et le manioc. La variété la plus cultivée de cette dernière plante (euphorbiacée) est le « manihot utilissima », qualité amère qu'on ne peut manger qu'après ébullition et évaporation. Le « manihot palmata », variété douce, est surtout cultivé dans la région côtière. Le Kouranko est très renommé pour ses maniocs.

Bien qu'il ne soit guère modeste de se citer soi-même, qu'il me soit permis de transcrire une partie du rapport que je remettais au lieutenant gouverneur Cousturier, au retour de mon voyage au Fouta, en 1904 :

« Dans quelques mois, le riz, le mil, le maïs [1], le fonio, les arachides, feront de cette terre largement irriguée un vaste tapis bigarré. Si l'on arrive dans un village en suivant le bolol, l'étroite route surplombée par une double haie de pourguères [2], on entrevoit les potagers encerclant les cases. Ces enclos, au sujet desquels

1. De diverses qualités, Abblé, Abéré, Abado ; en Soso : Kaba ; en Malinké, Maka ; en Toma ; Kouhasi ; pousse admirablement bien, atteint parfois 3 mètres de haut. Il y en a 2 qualités : l'une jaune, l'autre rougeâtre. Mûrit vers août-septembre. On le mange cru ou grillé sous la cendre. Les Foula le broient dans le miel avec les arachides, et en font un pain appelé « Kagnan ».

2. Jatropha Curcas, produit une huile fine. Le fruit est purgatif et drastique (euphorbiacée).

Digitized by Google

éclatent souvent des querelles domestiques, sont exclusivement réservés aux femmes. Chacune d'elles y a son jardin, plate-bande terrautée et sarclée, d'où les mauvaises herbes sont proscrites, en remblai de 20 à 30 centimètres au-dessus des allées. Là poussent tabac [1], manioc [2], maïs, « diabéré » ou « taro » (aroïdée), tomates (diagato), oseille (folléré), piments (kané), aulx et oignons du pays, ignames, patates, « oussounifing [3] », aubergines rondes, coton, dont il existe trois espèces (Sombi, lala, dokoguina), mais qui malheureusement n'est plus qu'une culture de jardin abandonnée chaque jour davantage. Çà et là, les arbres fruitiers : papayers [4], bananiers, manguiers, mais surtout de magnifiques orangers, dont les fleurs répandent un parfum pénétrant.

Ce ne sont pas les seules ressources de cette opulente contrée : la brousse fournit à l'indigène ses fruits très appréciés : le « sougué » [5], le « néri » [6], le « kantigni », le « méka », le « kaura », le « kombé » ; et ces baies de toutes sortes que produisent les lianes [7], sans parler des plantes textiles et tinctoriales et vers le Nord des baobab [8] ; elle lui donne surtout le produit inestimable qui lui assure le superflu : le caoutchouc. Mais, pour les Poular, la seule richesse vient de l'élevage. Ils paissent leurs beaux troupeaux près des ruisseaux dormant dans les palmeraies. C'est leur industrie nationale, et bien qu'il y ait beaucoup à leur apprendre au sujet de la sélection, ce sont eux qui de tous leurs congénères africains

1. Le tabac, suivant M. Binger, serait originaire du Soudan. Il se plante à la fin de la saison des pluies autour des villages et près des ruisseaux. Il est très chargé en nicotine.

2. C'est le manioc doux, en Soso : « Yoka » ; en Toma : « Manakou » ; en Malinké : « Banakou ». Le manioc est un des tubercules les plus nutritifs. Il ne contient que 8 °/₀ d'eau.

3. Petite pomme de terre violette. D'après les docteurs Boyé et Le Dantec, elle contient 80 °/₀ d'eau et 15 °/₀ de substance amylacée. On pourrait utiliser l'amidon pour préparer du tapioca.

4. Papaya Carica. En Toma : « Ouhikouélé ».

5. Rosacée du genre Parinarium.

6. Ou Nété ou Houlle, légumineuse mimosée. Le fruit est une gousse étroite, allongée, à pulpe farineuse de couleur dorée.

7. Entre autres les Poré. Mais il faut se garder de goûter ces fruits hors de la présence des indigènes, car certains sont de violents poisons, comme le Séno lorsqu'il est absorbé en quantité appréciable (Olacinée du genre Ximenia).

8. « Andansonia digitata ». Malvacée. Arbre de hauteur modérée mais pouvant atteindre 20 à 30 pieds de diamètre, se terminant par des rameaux étalés ou réfléchis en vaste parasol » (de Lanessan). Le fruit sert d'assaisonnement ou de remède. Les feuilles sont utilisées pour préparer le « lalo » du couscouss. M. Chautard pense que la présence de cet arbre dans le Labé y indique l'existence d'éléments calcaires.

Digitized by Google

semblent soigner le mieux les bestiaux. Nous-mêmes pourrions prendre des leçons sur bien des points, si nous voulions créer des exploitations européennes. Pour développer l'élevage, industrie déjà florissante puisque la Guinée exporte une moyenne de 5.000 bœufs et 1.500 moutons par an, et à peu près 100.000 peaux vertes, il faudrait préserver les troupeaux des maladies à trypanosomes, créer si possible des prairies artificielles, mais, avant tout, faire des sélections que les noirs ne connaissent pas.

Et à ce propos, l'on reproche au noir de ne suivre que trop rarement les conseils des Européens en fait de cultures et d'élevage. Si nous en cherchons la raison, nous voyons que la tradition est tout pour le nègre, et il faut reconnaître qu'elle est basée sur une longue expérience qui a bien sa valeur. « Mon père et mon grand-père », dit-il, « ne connaissaient pas cela et travaillaient comme moi ». Aussi ne donne-t-il qu'une apparence de satisfaction aux révolutionnaires blancs [1].

Il est évident que pour changer des habitudes séculaires, il est nécessaire de prêcher d'exemple. Que l'on ne vienne pas dire que le nègre n'ait pas imité les pratiques dont il appréciait les bons résultats et les avantages. L'on a fait (M. E.-D. Morel entre autres) bonne justice de cette théorie. Le noir est un trop bon cultivateur et un commerçant trop entendu pour qu'il en soit ainsi ; mais comme tout cultivateur, il ne se lance jamais à la légère dans une expérience. Je me souviens avoir visité à Conakry deux petits potagers où poussaient des légumes européens dont les graines étaient achetées fort cher. Ils étaient soigneusement entretenus, et sans aucune aide, par deux plantons du Gouvernement, anciens tirailleurs, qui se rappelaient les leçons de leurs officiers. L'Almamy Baba Alimou, ne se servait-il pas de la petite voiture que nous lui avions donnée et de notre charrue modifiée ? Les Soso de la Côte, n'ont-ils pas transformé en partie leurs mœurs au contact séculaire de l'Européen ou de ses bâtards : en construisant de nouveaux types de maisons, en achetant de riches parures, en augmentant leur sommaire mobilier ? Le Guinéen ne dit-il pas avoir reçu du Portonké [2], qui symbolise le blanc, et n'a-t-il pas propagé de lui-même l'oranger, le mangotier, le pourguère ?

1. « To attempt to revolutionise these peoples' conceptions in a few years is madness, and to try and drive them by coercives measures constitutes a policy at once immoral, short-sighted and disastrous » (E. D. Morel, Affairs of West Africa).

2. Portugais (« L'homme de Porto »).

Digitized by Google

Par malheur, nos exemples ont été souvent peu concluants, souvent négatifs, soit que nous n'ayons pas tenu compte des conditions climatériques et telluriques, soit que nous ayons laissé nos expériences inachevées. Nous sommes impatients, peu persévérants. L'usage de la charrue européenne non corrigée a fait sourire l'indigène, qui sait que sa terre doit être seulement égratignée. L'arrêt des essais si intéressants des attelages de bœufs, l'a confirmé dans l'idée de notre ignorance de son pays : « C'est manière de blancs ». L'échec des tentatives de culture de coton dans la plaine de Richard Toll et ailleurs (sans parler du fiasco de la plupart de nos grandes plantations), a jeté une défaveur qui semblait définitive sur cette culture. Il a fallu un réel courage pour que cette question importante soit remise en avant sous la poussée des demandes métropolitaines [1]. Nous avons dit qu'au Fouta on connaît trois sortes de cotonniers : Le « Sombi », qui est peut-être le Callotropis procera, le « Lala » et le « Dokoguina ». Ce dernier vient plus spécialement dans le Foréa ; c'est une plante annuelle. Le Lala est un véritable arbrisseau, au bois noir, aux feuilles larges (gossypium arboreum ?). Il n'est pas annuel et peut durer suivant les soins qu'il reçoit 6, 7 et 8 ans. Le Sombi dure 3 ou 4 ans. Chez les Malinké de la Haute-Guinée, M. Pobéguin a déterminé 4 sortes de cotonniers :

Le « Koroni ba » (grand cotonnier) qui atteint jusqu'à 3 mètres et produit pendant 3 ou 4 ans ; se récoltant de décembre à avril (soies courtes et résistantes).

Le « Koroni-ni » (petit cotonnier) annuel ou bisannuel, soies courtes mais moins résistantes, se récolte de novembre à février ; c'est l'espèce la plus cultivée parce qu'elle est facile à carder et filer ;

Le « Koroni-oulé » (cotonnier rouge) : deux variétés ;

Le « Koroniba-oulé » ; de couleur crème.

Pour arriver à un résultat avec les variétés convenant à nos besoins, il faudra distribuer des graines aux indigènes. Eux seuls peuvent devenir les gros producteurs que demandent nos industriels ; eux seuls peuvent créer un marché important, et sans pour

1. L'honneur d'avoir remis dans ces temps derniers la question sur le tapis revient au général de Trentinian. Mais ce n'est qu'en 1903 qu'on a recommencé à s'en occuper sérieusement. On a fondé à cette époque une station agricole dans la plaine de Tabouna, encaissée entre des hauteurs de 2 à 300 mètres et arrosée par la Santa.

Digitized by Google

cela avoir de grandes plantations d'un seul tenant, de ces latifundia qui ruinent un pays agricole. Si chaque chef de famille a, tout près de chez lui, un champ de coton cultivé et récolté par ses femmes et ses enfants, le résultat sera semblable à celui que l'on obtient en Chine pour la soie. Chaque particulier y a un nombre restreint de mûriers, mais la production d'un village n'en est pas moins très importante ».

Il y a deux ans que j'écrivais cela, et maintenant nous entendons parler de quantités respectables de tonnes de coton déjà expédiées ou qui vont être envoyées incessamment. En Guinée particulièrement on a constaté que le « mit Abassi » Egyptien venait bien. Et, du coup, voilà le pays bouleversé. Dans quelques années, nous n'aurons plus à redouter les dangers de la monoculture actuelle pour nos colonies, et la France y trouvera, si elle veut en profiter, une source de richesse considérable. Déjà les Allemands dans le Togo (dès 1901), et les Anglais dans la Nigéria ont obtenu des résultats. Une fois de plus le succès sera dû au système qui consiste à intéresser l'indigène à l'industrie que l'on veut développer [1]. M. Pobéguin reconnaît que sans les grands travaux d'irrigation dans la vallée du Niger, une exploitation européenne ne pourra exister.

Nous avons parlé rapidement des produits agricoles que l'on trouve au Fouta. Notons aussi que ces mêmes produits viennent très bien dans toute la Guinée : sur le littoral, comme le long de la vallée de Niger, l'on remarque de vastes rizières inondées où l'on repique le riz planté au début de l'hivernage (Yakha). Mais l'indigène consomme surtout le riz des côtes, qui ne demande pas des travaux d'irrigation (Malé Kounkouri et Moré [2]). Aussi,

1. En 1822 et 1826 des plantations furent entreprises au Sénégal, mais sans succès. « En 1868 on se préoccupait déjà, nous dit M. Hubler, de ne pas être à la merci de l'Amérique et de travailler du coton français. » (Voir au sujet de la culture du coton dans la vallée du Niger : *Journal Officiel de la Guinée*, nos des 15 mars et 15 avril 1904). A Sierra Leone le rendement des plantations de coton est déjà d'environ £ 10.000 par an. L'association cotonnière anglaise donne £ 1.500 de subventions annuellement. Le chemin de fer transporte gratuitement ce produit.

2. Le riz rouge de montagne comprend plusieurs variétés plus ou moins hâtives. Dans les terrains humides et les bas fonds, l'indigène cultive du riz blanc un peu plus tardif et qui est très apprécié. Enfin sur les bords des fleuves ou des étangs, dans les parties inondées régulièrement pendant la saison des pluies, il est cultivé du riz blanc de rivière, le plus beau et le plus estimé. « (Pobéguin, la Haute-Guinée). La production se développe en Mellacorée par suite de la présence des chantiers du chemin de fer à Kindia. Les riz dits Koba et Yakhaba du Samo jouissent d'une grande

Digitized by Google

près du Niger, voit-on de magnifiques terrains recouverts pendant les pluies et cependant inutilisés. D'ailleurs il est à remarquer que cette région, qui pourrait produire en abondance, subvient à peine aux besoins de ses habitants. Elle a été complètement dépeuplée par les bandes féroces de Samory, et la brousse pousse en maint endroit jadis habité. La seule partie où la population soit un peu plus dense est la vallée du Milo; mais si l'on s'écarte des rives de cette belle rivière, c'est presque le désert. Les bras que le portage enlève chaque année font défaut et les facultés productrices de cette contrée en sont encore diminuées. Le bétail a disparu comme les hommes, et c'est à peine si depuis deux ou trois ans les troupeaux commencent à se reconstituer par des achats au Fouta. Dans la Haute région on ne peut signaler qu'une partie des cercles de Farana et de Kissi comme ayant une population dense et des cultures étendues. Aussi peut-on s'étonner de voir M. J. Machat (*loc. cit.*) soutenir que la région désolée est le Fouta et au contraire la partie productrice de la Guinée, la région du Niger. Cet écrivain a eu en main des renseignements erronés. Ce qu'il dit de la Haute-Guinée pourra devenir la vérité dans 50 ans, mais actuellement c'est une grosse erreur.

Dans la région côtière, l'on trouve dans les bois ou autour des villages du café sauvage [1], de la gomme copal [2], des calebassiers [3], de la maniguette [4], des Colas (de deux espèces [5]), des man-

faveur. Il s'en vend pour 400 tonnes. Les prix sont de 0.15 à 0.25 cent. le kil., suivant que le riz est en paille ou net. Dans le Kadé la production est d'environ 200 tonnes, à Farana 10.000 tonnes. Le Pongo consomme 12.000 tonnes de riz. 7.000 de fonio, et 1.000 tonnes de mil et vend l'excédent, soit 1.600 tonnes de mil et de riz. (Rapport administratif.)

1. Coffea Stenophylla ou Libérica. Le caféier du Bambaya et du Labaya (connu sous le nom de Rio Nunez) pousse à l'état sauvage et atteint 6 et 8 mètres de haut. Son terroir est désagréable.

2. « Africa red gum » ou « Yellow gum » ; provient du Copaïfera copalina et aussi du Daviella thurifera. En Soso « Kaki ». La récolte se fait après les moissons de riz (janvier-avril).

3. Crescentia cujete.

4. Amomum Melegueta (Zinzibéracée), dont les graines, dites « du Paradis » furent très demandées en Europe, et firent donner le nom de Côtes des graines à une partie du littoral entre le Cap Libéria et le Cap des Palmes. Il y a également en Guinée un poivre connu sous le nom de poivre de Kissi qui fut signalé en juin 1899 par la région Sud. Il porte le nom de « féfé ». On trouve aussi dans la Haute-Guinée l'arbre à poivre, le Kani (Xilopia ethiopica).

5. (Sterculia acuminata, verticellata macrocarpa). Appelés « Gourou », « N' Gourou » etc... Nous ne décrirons pas le colatier et son fruit qui sont assez connus, et ont été minutieusement étudiés par M. Heckel. On le rencontre en Guinée des con-

Digitized by Google

guiers, des arbres producteurs d'huile. Parmi ces derniers : le palmier à huile [1], qui produit l'huile de palme avec le sarcocarpe des fruits et l'huile de palmiste avec l'amande qu'ils contiennent. On remarque encore le Calamus (palmier liane) qui sert à former des liens pour la construction des maisons, le ben ailé, qui n'est pas exploité [2], le lamy [3], le méné [4] que l'on trouve en quantité considérable dans toute la Guinée, le touloucouna [5], le Kissa (myrtacée genre Eugenia), le Doura, le Bougoubara, qui sert à fabriquer du savon, de rares cocotiers ; de nombreux arbres à tannin, etc., etc... La liste serait inépuisable. La Haute-Guinée contient une partie de ces plantes et certaines espèces qui lui sont propres, comme le karité [6], le dougoura, dont le fruit rappelle la mangue, et une légumineuse frutescente (Tephrosia Vogelii) dont les pêcheurs des bords du Niger font de vastes plantations. Les feuilles servent à capturer le poisson (Chevallier). Le nombre des essences d'arbres propres à la construction est considérable dans tout le pays M. Pobéguin a réuni une collection de 72 espèces différentes. Il estime à 30.000 kilomètres carrés les terrains couverts de forêts plus ou moins denses dans la Haute-Guinée. Ces forêts de plus en plus épaisses et continues à mesure qu'on descend vers les fron-

fins Sud du Nunez à la frontière Sierra Léonaise, dans le Yomaya et dans le Kissi, au Sud-Est du Timbi Kounda. Dans les forêts de la Haute-Guinée vers le Libéria, chaque village est entouré de vergers, de colatiers au dire de M. Van Cassel... Les Colas du Koba sont souvent attaqués par des larves (Sangara). Le « Sterculia » ou « Cola Cordifolia », appelé « N'Taba », produit un cola qui ne contiendrait pas de caféine. Il se trouve au Nord de la région des « Cola acuminata ». Le colatier rapporte de 5 à 10 et 15 fr. par pied. Il se fait un commerce considérable de ces noix. A Siguiri, il est passé, en 1903, 207.200 kil. de Colas venant de la grande forêt. D'après un rapport administratif, il y aurait environ 45.000 colatiers à Beyla, 90.000 au Pongo. Les Indigènes préfèrent les Colas gros et rouges du Sherbro et du Samo. Ceux du Koba sont roses.

1. Elœis Guineensis, en Soso : Tougui, en Toma : Touhi. On le trouve surtout dans la Basse-Guinée, mais il y en a jusqu'à la bordure du Fouta. J'ai noté sa présence auprès de la Kakrima. M. Madrolle évalue à deux millions le nombre de palmiers dans les seules îles Tristao.

2. Moringa pterygosperma (Capparidacée).

3. Pentadesma butyracea, borde tous les cours d'eau de la Basse-Guinée.

4. Sophira Alata. C'est l'arbuste caractéristique du Fouta et de ses abords. D'après M. Pobéguin, il ne dépasse pas à l'Est Soarella, où commence le Karité Soudanais.

5. Carapa Touloucouna, en Soso « Gobi ». Commun dans les terres humides ; on en fait des couples d'embarcation (Famechon).

6. Bassia ou Butyrospermum Parkii (Sapotacée) qui rappelle le Touloucouna. Le beurre de Karité ou de Galam est d'un blanc rougeâtre. Les Malinké en font une grande consommation pour la cuisine et comme onguent (en Peuhl : Karéji). L'exportation du Karité en Europe prend un certain développement.

Digitized by Google

tières du Libéria, se prolongent en véritables maquis jusqu'aux abords Sud du Fouta et dans les vallées du Lolo et des Scarcies. Dans la Basse-Guinée, la partie la plus boisée se trouve sur les frontières de la Guinée Portugaise et va jusqu'à Victoria (Nunez). Les plaines basses du littoral sont couvertes d'une brousse formée d'arbrisseaux, palmiers nains (près des ruisseaux), mimosées, ménés, au-dessus desquels planent le fromager, les palmiers et le nété. Il existe plusieurs forêts de Kaki (Copalina copaïfera), dont l'une des plus belles a malheureusement été détruite par les incendies. Les vallées étroites et encaissées du Labaya, sont très touffues. Sur les bowal on ne voit que de rares futaies, toute la végétation se trouvant concentrée dans les vallons ou « vendou ». Enfin au Fouta, généralement peu boisé, on trouve des poches de terre profonde où s'élèvent d'épais bouquets d'arbres. Ce sont les dantaré. Citons après le baobab (« Ogouï », « bokhi »), que nous avons signalé sur les limites de la frontière Nord du Fouta Dialo : le cailcédrat ou « Diala [1] » (faux acajou), le palissandre du Soudan ou « M' Gouin », l'acajou jaune ou « Badi », le rônier [2] ou latanier dont le bois, plus lourd que l'eau, sert surtout à élever des pilotis à cause de sa résistance aux insectes et à l'humidité ; le palétuvier [3] ou manglier, qui borde tous les estuaires et retient les terres à l'aide de ses racines. Son bois dur et serré est inattaquable à l'eau de mer : le « téli [4] » dont le bois rouge n'est pas employé par l'indigène à cause de la frayeur que lui inspire ce végétal vénéneux, le « sili » (artocarpée), le « Koura » (parinarium), le « Sandan », « légumineuse dont le bois brûlé sent l'encens » (Pobéguin) ; le colossal fromager [5], dont les rameaux

1. Khaya senegalensis (Cédrélacée ; en Peuhl : Kahi).

2. Borassus flabelliformis. Il produit des fruits très estimés de la grosseur du coco en Peuhl : Doubbi ; en Mandé : Sébé) ; de plus on le saigne pour en retirer la sève qui donne une boisson fermentée. On le trouve surtout dans la Haute-Guinée vers Siguiri et en allant sur Bammako, et vers le Nord de la Basse-Guinée.

3. Rhizophora mangle, en Soso : Kinsi. Son écorce contient une forte proportion de tannin. On en exporte d'assez fortes quantités de mozambique. Une Société avait été projetée pour exploiter les concessions accordées à M. Bluzet en Guinée. Elle n'est pas arrivée à se former.

4. Erythrophloeum Guineense. Légumineuse parkiée.

5. Bombax ou Eriodendron anfractuosum ; en Soso : Kondé, en Peuhl et Toucouleur « Bentigné », en Sarakolé « Banan ». L'on s'est beaucoup occupé ces temps derniers de la soie qu'il produit et que l'on exporte déjà de Java, sous le nom de Kapok ou Randoé. Un arbre en donne jusqu'à 40 kilos. Le bois très léger que l'ongle entame facilement, ne sert qu'à la construction des pirogues. On emploie les cendres pour fabriquer le savon indigène. Une autre espèce le bombax buonopozense en Bambara

Digitized by Google

dominent la plupart des villages et en désignent l'emplacement aux voyageurs; le bambou [1] qui sert à la confection des toitures, etc., etc., les bois les plus beaux se trouvent dans la région forestière du Sud-Est, où se dressent des fûts gigantesques. Malheureusement l'éloignement de cette région, la difficulté des communications rendent toute exploitation impossible. Cependant à un moment le commerce du bois a été très florissant à Sierra Léone. Les Timéné employaient la rivière Rokell à charrier de longs radeaux jusqu'à la mer. Parlerons-nous des textiles (bananiers à graines [2], ananas, malheureusement peu ou point utilisés, ban ou petit palmier d'eau) ; des plantes tinctoriales (« diabé » ou henné [3], « garé » ou « gara [4] », certains cotonniers [5], le rhât [6] (brun rouge), le kalama et le tiriba (jaune) ; certaines espèces de gros mil « gnagna » ou « nkello » (rouge), le « ngépassa » ou « nialé [7] », le « fouré [8] »), etc... ; des plantes médicinales (gossypium, dont les feuilles séchées et réduites en pâte s'appliquent sur le front dans les céphalgies; feuilles de tali, contre le ver de Guinée; beurre de karité, contre les rhumatismes; m'Bouroudié, contre l'épouvantable ulcère appelé Sogolo ; feuilles de certains ficus ou mimosées, fruits du tamarinier « tombi », écorce fébrifuge du « doundaké »; feuilles de « kenkiliba [9] », dont les infusions agréables sont d'usage courant pour combattre les fièvres bilieuses; écorces de « fofo » qui a des propriétés abortives, graines de ricin, de pourguère, sénés, casse et toutes sortes d'herbes, de racines, d'écorces, de feuilles, de fruits); des plantes à parfums (« soumaré [10] », dont les graines odoriférantes servent à fabriquer des colliers, vétiver, césalpinées[11] etc.)? Nous n'en finirions pas et ce n'est

« Koumbou », se rencontre aussi (Constancia). Elle est plus petite que la première et au lieu de fleurs blanches porte des fleurs rouges (« boubou » en Malinké).

1. Bambusa Arundinacea, en Soso : Tatami. Il y en a 2 espèces : l'un creux, l'autre plein. Ce dernier se trouve plutôt sur les hauteurs.

2. Musa ensete. Le Dafou est également un textile dont se servent les Somono pour fabriquer leurs filets.

3. Lawsonia Inermis, lythrariée (rouge jaunâtre).

4. Indigofère.

5. Gossypium acerifolium « guessé » en Soso et Malinké, « Guézé » en Toma donne une teinture bleue.

6. Combretum glutinosum.

7. Lonchocarpus cyanessens, teinture bleue. Citons aussi le Cochlospermum tinctorium et le Craterispermum laurinum, qui donnent une teinture rouge.

8. Grumilea psychotrioïdes (teinture rouge).

9. Combretum Raimbaultii Heckel.

10. Abelmoschus moschatus.

11. Autres arbres à parfum : Tréléké, Bouré, N'Kaba, Dionron, Diongonani, etc...

Digitized by Google

pas ici la place de faire un inventaire complet des richesses de la flore guinéenne.

Ajoutons cependant à cette nomenclature quelques produits alimentaires d'un usage courant et qui méritent une mention spéciale : Par exemple, de nombreuses espèces de mil viennent dans la région du Niger (sorgho, pennisetum et paspalum). Binger a compté jusqu'à 15 variétés de sorgho. « C'est une culture tardive qui n'est récoltée qu'au milieu de la saison sèche... Le mil demande une terre forte et profonde » (Pobéguin). Les peuplades de la forêt dense en cultivent pour leur consommation. Au Fouta les quantités produites ne suffisent pas à la population. Dans le Kadé on en fait 350 tonnes, et fort peu dans la Basse-Guinée, le Benna excepté. Dans le Kissi poussent surtout 2 qualités, mais c'est chez les Mandé de la vallée du Niger que cette culture est en honneur. Le mil coûte de 15 à 25 cent. le kg. à Timbo. On apprécie surtout une sorte de semoule qui ressemble à notre millet des oiseaux, se conserve longtemps et est très savoureuse : le « foundeñyi [1] » ou « fonio ». Citons aussi les graines de sésame [2] avec lesquelles on fabrique de l'huile, le poivron [3], le gombo [4] ; le « niébé » ou « soso » (gros haricot) ; le « diabéré [5] ».

Pour la préparation de boissons fermentées, on se sert dans la Basse-Guinée d'un tubercule, le Yigni [6], dont la fermentation donne une sorte de bière appelée « bili » ; on utilise également dans ce but les palmiers : l'elœis, le taré, le ban (raphia vinifera [7])... qui donnent le vin de palme appelé « bandi » ou « bandé ». Au Soudan, la boisson la plus en honneur est le « dolo », fait avec du mil fermenté ou avec le fruit du m'pégou. C'est le breuvage favori des Bamana et Malinké. Sur tout le littoral on vend aussi des préparations de gingembre, rhizome qui pousse surtout dans la colonie de Sierra Leone. Le fruit du « songala » donne aussi une boisson

1. Fonio dans la Haute-Guinée paspalum exile, panicum filiforme, ou paspalum longiflorum). C'est la première graminée semée après le commencement des pluies. On la cultive surtout dans la Haute-Guinée. Elle s'accommode de tous les terrains. C'est pourquoi la culture de cette graminée se répand de plus en plus dans le pays. En outre on la récolte au moment où les autres vivres deviennent rares.

2. Sesamum occidentale. « Diguinigny », en soso.

3. Capsicum annuum.

4. Hibiscus Æsculentus, en Soso : « Soulennyi » n'goa en Malinké.

5. « Oussoudié », chez les Foula (Aroïdée).

6. Dissotis grandiflora (Macrorrhyzus angulatus).

7. Ces arbres précieux donnent également, lorsqu'on les abat, un excellent bourgeon terminal connu sous le nom de choux palmiste. « Dô » en Malinké et Toma).

Digitized by Google

fermentée et piquante, de couleur groseille. De même la tige du « gogo » et le fruit du « Gouna ». Enfin la prune « kaura », dont nous avons parlé plus haut, sert également à fabriquer un breuvage rafraîchissant. Il est regrettable de constater que ces boissons alcoolisées, comme le « dolo » et le « bangui » de la Haute-Guinée ou le « bili » Soso, abrutissent les populations qui en font un usage immodéré. Sur le littoral, le Rio Pongo est particulièrement atteint par ce mal, et dans l'intérieur un bon nombre de pays Malinké. Ces populations, qui pourraient être riches, vivent au jour le jour dans une paresse et une saleté repoussantes. En juin 1904, alors que l'hivernage allait atteindre son plein, les Soso du Rio Pongo commençaient à peine leurs cultures !

La faune est très variée et les animaux sauvages offrent à l'indigène la ressource de chasses magnifiques. Nous ne pouvons les énumérer ici et ne parlerons que de ceux qui ont une importance économique : L'éléphant, dont les dents précieuses sont exportées pour une valeur de près de 60.000 fr. par an [1], les panthères dont la peau est assez prisée, et enfin diverses espèces d'oiseaux dont les plumes et les dépouilles sont achetées à des prix élevés comme parures : les geais bleus (garulus sp.), les oiseaux-mouches (orthorynchus), les martins-pêcheurs (Dacelo), le merle métallique (Souïmanga magnificus), le foliotocole (chrysococcyx smaragdineus), les aigrettes (ardea garzetta), etc.

L'élevage, avons-nous dit, est une des grosses ressources du pays : on trouve un peu partout des moutons et des chèvres, mais en quantité insuffisante. « Les moutons sans laine du Fouta se vendent 5,10 et 15 fr. suivant la grosseur. A Conakry ils valent 20 à 25 fr. Ils donnent à la consommation environ 13 kgs ; la peau vaudrait 2 fr. 50 » (ce qui est très cher si ce chiffre est exact). Il y en aurait 6.000 dans le Cercle de Kankan. On rencontre dans tous

1. En 1903 : 59.665 fr. L'achat des dents est assez délicat. En principe le kg. se vend d'autant plus cher que la dent est plus grosse. Cependant une dent de 18 kgs, sans fentes ni gerçures, bien pointée, de grain fin, se vend mieux parfois qu'une grosse pièce camardée, fendillée ou carbonatée. On peut trouver en moyenne pour les dents de 10/15 kgs de 15 à 20 fr. le kg.
18/20 » » 21 à 23 »
21/30 » » 24 à 28 »
Le prix de 30 fr. n'est atteint que pour une défense de qualité exceptionnelle. Cependant, depuis la fin de 1906 une forte hausse s'est produite sur les prix ci-dessus. On vend couramment de 30 à 35 fr. le kg. On fait une différence entre l'ivoire doux et le dur. Mais le premier est rare en Afrique, et il est très difficile de le reconnaître.

Digitized by Google

les villages des volailles, des poules qui sont à peine plus grosses que nos pigeons, mais on en fait une telle consommation qu'il est parfois très difficile au voyageur de s'en procurer. Grâce aux traditions Foula, il y a une race vigoureuse de bœufs au Fouta. Quelques troupeaux paissent dans les régions basses, mais soit ignorance des bergers, soit mauvaise qualité des herbes de la plaine, soit enfin maladies contractées par des piqûres de mouches [1], ils s'y maintiennent difficilement. En Mellacorée et au Fouta un rapport administratif signale quelques représentants de la pseudo race des bœufs sans corne, dite race d'Angus. On en trouve aussi au Fouta. L'élevage est un gros revenu. Un bœuf se paie à Kankan 50 à 75 fr. en saison sèche et de 80 à 100 fr. en hivernage ; une vache avec son veau coûte 140 fr. Les peaux de bœufs pèsent de 4 à 5 kgs et valent 3,50 environ la pièce. Le noir aime beaucoup le lait et dans les régions côtières n'hésite pas à le payer jusqu'à 1 fr. 50 et 2 fr. le litre. Il est curieux de noter à ce propos qu'il ne prend jamais que du lait aigre, et qu'il prétend que le lait frais est nuisible à la santé On ne trouve pas autant de bœufs à bosse qu'au Sénégal. Ils se voient surtout dans le Nord du Labé, en allant vers le Fouta-Toro. La race du Fouta-Dialo est très petite ; les vaches sont un peu plus grosses que nos veaux de belle taille et les meilleures laitières donnent à peine un litre de lait par jour. Ce résultat tient, en partie, à ce qu'on laisse le veau téter pendant très longtemps. Le même rapport classe la race ordinaire du Fouta parmi les « taurins, eumétriques, médiolignes, à profil droit. La taille moyenne varie de 1m20 à 1m60 et le poids moyen de 200 à 350 kgs. La conformation est généralement bonne, toutefois l'arrière-train est un peu resserré. La côte est ronde, la culotte descendue, le squelette et les extrémités fines, le garrot et les fanons peu développés chez les mâles. Les femelles ont les mamelles très petites » [2]. On n'abat couramment les bœufs que depuis qu'il y a des Européens dans le pays. On ne touchait qu'à regret à ces animaux quasi sacrés, et seulement lorsqu'ils tombaient malades ou les jours de grande

1. La Tsétsé (mouche du genre glossina, que l'on croyait ne pas exister en Guinée, y a été signalée par le Dr Tautain. Elle communique une maladie à tryponasomes, le « Nagana » analogue au « Surra » indien. Elle développerait même chez l'homme la maladie du sommeil. Vers la Haute-Guinée les indigènes attribuent la mortalité des bœufs à l'ingestion de petites grenouilles qui pullulent dans les herbages près de la forêt dense. Il y existe aussi une herbe vénéneuse, le « gouloukouna ».

2. MM. Dechambre et Heim ont divisé le groupe du Fouta Dialo en deux catégories, de taille semblable, mais différant par les caractères de la tête. La première a le delage gris clair ; la robe de la deuxième est fauve foncé.

Digitized by Google

fête. Il est encore interdit de tuer une vache. Un arrêté de l'autorité française a confirmé cette coutume en Guinée (12 janvier 1900).

Rendant compte des premiers résultats d'une enquête à laquelle il s'était livré, M. l'Administrateur Hubert, commandant la région du Fouta, estimait à 170.000 le nombre de bœufs dans le territoire qu'il commandait. En comptant qu'il y a 20.000 bœufs vendus annuellement, on en arrive à un revenu de 1.000.000 fr. pour cette région seule (à 50 fr. par tête de bétail, prix minimum). Ce revenu assurerait et bien au delà à lui seul le paiement de l'impôt dans la région. Il est probable que si l'on pouvait fournir toute l'année une nourriture substantielle à ces animaux qui ne mangent guère que de l'herbe et sont toujours en transhumance, on arriverait à doter le pays d'une richesse considérable : Le Fouta alimente non seulement le reste de la Guinée, mais fournit Sierra Leone, Libéria, la Guinée Portugaise et en partie le Sénégal.

Le Peuhl a besoin pour ses troupeaux de vastes étendues de plaines déboisées. En saison sèche il utilise les vallées profondes à végétation luxuriante. En hivernage, il conduit ses bestiaux sur les plateaux desséchés pendant la canicule, mais se couvrant à ce moment-là d'herbes nouvelles, tandis que les vallées sont inondées et malsaines. Ses bœufs paissent en liberté. Aussi a-t-il eu souvent à soutenir des luttes avec les peuples agriculteurs et sédentaires, dont il abîmait les récoltes ou dont il occupait le terrain. De grandes guerres, qui n'ont pas eu d'autre cause, ont régné sur la plupart des frontières du Fouta, même après notre occupation. « Quel malheur », disait un des fils du Ouali de Goumba, « que les Soso aient le droit de laisser perdre de si bonne herbe, qui ferait tant de bien à nos bœufs [1] ». Nous retrouvons les mêmes démêlés en nombre de pays européens. (C'est ainsi que récemment encore dans la Pouille on obligeait les habitants de la plaine à conserver les 2/3 de leurs terrains en friche, etc.). Les cultivateurs font valoir qu'ils perdent déjà suffisamment de terrain avec la méthode, presque obligatoire dans les pays tropicaux, des jachères. En effet, les terrains d'une famille sont divisés en lots égaux, dont un seul à la fois est cultivé. On laisse ainsi une partie du sol improductif pendant 5, 6 et 7 ans suivant les pays. Cela ne veut pas dire qu'elle soit abandonnée. L'usure de la terre est très rapide, on le comprendra sans peine quand on songera à la quantité de pluie qui tombe annuellement.

1. Les Soso, dans le Labaya, par exemple, ont cependant eux aussi de nombreux troupeaux.

Digitized by Google

La terre végétale des terrains fraîchement remués pour la culture est rapidement enlevée, et, pour cultiver la même terre deux années de suite, il faudrait des quantités d'engrais que ne peut se procurer l'indigène. Aussi une terre qui semble abandonnée et sur laquelle s'enchevêtrent inextricablement les troncs de jeunes arbres est-elle déblayée à son tour de roulement. Tout est coupé au ras du sol, et le feu est ensuite mis à cet amoncellement de bois et à la brousse

Récolte des arachides.

environnante. Pour abattre les grands arbres, les haches n'existant pas, on creuse le tronc et on met le feu dans l'intérieur. L'arbre se consume ainsi lentement et finit par tomber au moindre effort. On connaît le mal qui résulte parfois de ces incendies : c'est un lieu commun ressassé. L'on oublie cependant de dire que c'est le moyen le plus énergique pour détruire les insectes et autres bêtes malfaisantes et que les cendres qu'ils produisent étendues sur le sol, forment un excellent engrais, le seul que l'indigène ait à sa disposition. D'ailleurs il faut bien se pénétrer de cette idée que, à l'heure

Digitized by Google

actuelle, l'incendie est presque obligatoire. Par suite de l'anéantissement périodique des plantes annuelles, celles-ci ont fini par disparaître presque totalement, tandis qu'au contraire les andropogones à racines persistantes, les plantes arborescentes, reparaissaient seules. Il s'est ainsi formé des souches qu'il est très difficile de faire disparaître, et que l'on ne pourrait remplacer par des plantes moins résistantes. Nous voyons d'ailleurs les mêmes usages avoir cours dans nos Pyrénées, malgré la chasse que l'on fait aux incendiaires. Pour arriver au succès, nous répétons qu'il faut pousser l'indigène propriétaire du sol à augmenter et à varier ses plantations, car nous devons redouter avant tout les dangers de la monoculture. Il faut lui garantir la propriété de son patrimoine, lui donner la sécurité, la confiance. Le pousser à travailler toutes ses terres cultivables, surtout dans la région côtière où la population, commerçante avant tout, se livre avec répugnance aux travaux de culture. De vastes terrains peuvent encore produire des quantités importantes de riz et diminuer l'importation de cette céréale. Nous n'avons que peu de choses à apprendre au nègre pour ses cultures traditionnelles. Mais nous devons pour les essais de nouvelles espèces vaincre la routine par l'exemple, en ne nous lassant jamais d'enfoncer des vérités dans ces cerveaux méfiants. C'est ainsi que nous commençons à obtenir des plantations de caoutchouc, alors qu'au début on ne s'attirait que cette réponse : « Le poré ne doit pas être semé par des hommes, ce sont les enfants et les singes qui, en mangeant les fruits, aident à sa reproduction ». J'ai vu des plantations de chefs intelligents qui comportaient non seulement des lianes à caoutchouc, mais des colatiers et des céara [1]. Elles faisaient honte à nos exploitations, où nous avons enfoui des millions sans aucun résultat encourageant.

Je ne voudrais pas affirmer qu'une exploitation agricole européenne est vouée à l'impuissance. Mais ce que j'ai vu jusqu'à présent me fait douter de la viabilité, ou tout au moins de la vitalité, de ces entreprises. Je ne parle pas des essais officiels qui ont en général très bien réussi, mais qui, faits par une société privée, représenteraient une perte annuelle par trop sensible. J'ai visité pas mal de plantations : Une en Mellacorée (Colatiers, ricins, bana-

1. A Konakrydi (Rio Pongo) par exemple ; M. Cugnier a également signalé à Boummékó (Koïn) une plantation de landolphia faite « sans aucun conseil » dans un enclos complanté de mangotiers et de citronniers ».

Digitized by Google

niers) ; une au Rio Pongo (Colatiers) ; une au Bramaya (Céaras, caféiers) ; deux dans le Khabitaye (hévéas et caféiers) ; deux à Dubréca (caféiers), sans parler de celles de la banlieue de Conakry. Beaucoup sont complètement abandonnées, et il est regrettable que tant d'argent ait été enfoui en pure perte dans cette terre qu'on accuse, parfois à tort, d'infertilité.

Ici des céaras, placés dans des terrains gras et marécageux, croissent misérablement ; là des colatiers abandonnés à une surveillance mercenaire périssent pour la plupart ; des bananiers plantés au hasard et sans fumure en Mellacorée (selon la méthode des théoriciens d'antan) donnent des régimes infimes ; des centaines de caféiers, d'hévéas, de landolphia, de colatiers, grillés par des feux de brousse (Bramaya, Khabitaye, Rio Pongo, Rio Compony). S'étonnera-t-on après cela qu'une plantation située à Dubréca, qui a coûté plus de 100.000 francs, soit revendue 13.000 francs ? Elle avait obtenu en première enchère le prix dérisoire de 300 francs [1] ! seules les plantations de bananiers dans la banlieue de Conakry ont donné quelques résultats. Mais l'une d'elles, faite prématurément et sans méthode, a failli discréditer à jamais cette culture [2]. Peut-être le cotonnier, plante annuelle, donnera-t-il aussi de meilleurs résultats. Mais rien n'est encore moins certain.

Pour l'élevage, les tentatives n'ont pas été plus fructueuses : Deux entreprises ont échoué dans les Timbi, pays d'élevage par excellence. Auprès de Conakry, des Européens ont des troupeaux assez nombreux. Aucune de ces exploitations n'a donné de bons résultats jusqu'à ce jour. L'une d'elles était cependant si certaine du succès, qu'elle se fit expédier des bouteilles spéciales, portant la marque de la Société. Elles ont été le plus souvent remplies du lait acheté aux indigènes.

Toutes nos aventures semblent dues à notre profonde ignorance du pays et des populations, à notre parti pris de rejeter en bloc toutes les méthodes expérimentales des indigènes, préférant suivre l'avis de théoriciens plus ou moins autorisés ; au défaut d'esprit de suite et à l'impatience des actionnaires qui veulent rentrer rapide-

1. Dans l'une de ces entreprises seule il a été englouti plus de 900.000 francs de capitaux allemands.

2. En ce qui concerne les landolphia, il faut lire dans le « Tropenflanzer » du 12 décembre 1905 l'article de M. J. Booth au sujet des difficultés que rencontre la culture de ces lianes. On ne peut savoir encore ce que donneront les plantations.

Digitized by Google

ment dans leurs débours et qui abandonnent la partie ; à la culture intensive, et par conséquent très onéreuse, que l'on doit faire sur des terres qui s'appauvrissent très vite ; parfois aussi à la malveillance ou à la négligence des villages voisins ; enfin à l'insouciance des ouvriers, qui n'ont pas l'habitude de compter avec le temps, et sur lesquels on n'a pas de moyens d'action réellement efficaces.

Quelques-unes de ces causes d'échec subsisteront longtemps encore. Aussi n'avons-nous pas à encourager ces tentatives, qui discréditent la colonie, et peuvent faire reculer les bonnes volontés auxquelles il pourra être fait appel dans l'avenir. On a pu en juger récemment : A la suite d'un essai malheureux, un haut fonctionnaire se demandait si l'on réussirait à trouver un colon sérieux. Il y en a eu quelques-uns très compétents ; tous étaient de très bonne foi ; l'Administration de la Guinée n'a jamais cessé de les encourager [1]. Que conclure, sinon que la plupart des grandes plantations européennes ne sont pas encore de bonnes affaires [2].

B. — INDUSTRIE

Il n'y a pas d'industrie en Afrique, dit-on : C'est encore un lieu commun contre lequel il faut réagir. S'il n'y a pas d'usines et de hauts fourneaux, il ne se fabrique pas moins un nombre assez considérable de produits, primitifs sans doute, mais suffisant parfaitement aux besoins actuels des indigènes. Quelques-unes de ces industries, réservées à des castes spéciales, ont même acquis un certain degré de perfection, et, si l'on se représente la grossièreté des instruments dont se servent ces ouvriers, on est étonné de l'habileté qu'ils ont dû déployer.

On connaît l'histoire des forgerons de Samory, fabricant, avec leurs moyens rudimentaires, des chassepots très convenables auxquels il ne manquait que les rayures. Nous voyons aussi tous les

1. Arrêté du 1er mai 1893 exemptant des droits à l'exportation pendant les 10 premières années d'exploitation pour les plantations de café. Arrêté du 6 décembre 1895, dégrévant pendant 10 ans les produits des bananeries. Même mesure le 29 novembre 1896 pour les cacaos.

Décret du 12 août 1896 portant exemption des droits sur les bananes à l'entrée en France, etc.

2. On est entré résolument dans la voie d'assistance et de conseils donnés à l'indigène, avec garantie de propriété sur ses plantations (V. Annexe n° 2 sur la législation concernant le caoutchouc).

Digitized by Google

jours nos ateliers former d'excellents ouvriers qui construisent nos maisons. La vérité est que, s'il y a des industries en Guinée, la masse du peuple est portée surtout vers la culture, et il est probable qu'il en sera ainsi pendant bien longtemps. En effet, l'arrivée des Européens ne fait que favoriser cette tendance. Ce qu'ils demandent, ce sont des produits agricoles ; par contre ils déversent sur le pays une grande quantité de produits manufacturés, qui ne sont pas toujours meilleurs que ceux fabriqués dans le pays, mais qui sont bon marché et d'aspect plus agréable. Ce double courant de demande et d'offre a fait délaisser en partie certaines industries locales et surtout le tissage. Mais elles sont loin d'être complètement abandonnées, et les bandes de toile grossière avec lesquelles on confectionne des pagnes sont encore très recherchées dans le haut pays à cause de leur solidité [1]. Je suis persuadé que l'on ne se rend pas encore très bien compte de l'importance des transactions portant sur les produits fabriqués dans le pays. Une statistique serait bien difficile à établir, mais il est probable qu'elle étonnerait bien des sceptiques, si incomplète soit-elle.

Les principales industries (et nous n'entendons par là que les produits destinés à être vendus, à créer un mouvement d'échange [2]), sont : le travail des mines, très répandues dans certaines régions de la Haute-Guinée, le tissage, la métallurgie, le travail du cuir, du bois [3], des nattes et paniers où excellent les Dialonké, la sparterie, la lutherie, la teinture, la poterie, la fabrication du savon [4], de l'huile, du miel, du sel, de la poudre, enfin la pêche et la chasse.

Quelques-unes de ces industries sont très importantes. Ainsi la métallurgie qui sert surtout à fabriquer des armes, des outils, des bijoux (car le forgeron est à la fois bijoutier, orfèvre, serrurier [5]), la

1. Il faut voir avec quelle adresse les tisserands font manœuvrer leurs métiers cependant bien primitifs. Ces appareils sont très étroits, et ressemblent à ceux dont on se servait autrefois en Europe. On fabrique avec eux des bandes de toile de longueurs variables et de 0,15 environ de largeur. Les Boubou Toma et les couvertures de Ségou et du Macina sont surtout recherchées. Le Sankaran est renommé aussi pour ses toiles.

2. C'est ainsi que nous ne parlons pas de la construction des maisons, qui est faite en commun par toute la famille du propriétaire.

3. Fabrication des calebasses, des pirogues, des couverts en bois, de manches d'outils.

4. Les indigènes se servent peu de notre savon dans l'intérieur, à cause de son prix élevé. Celui qu'ils fabriquent revient de 0,05 à 0,10 centimes la boule de la grosseur du poing. Le « Bougoubara » et le bananier servent à cette fabrication.

5. Les ouvriers n'ont à leur disposition qu'un nombre très limité d'outils : enclumes

Digitized by Google

fine sparterie avec laquelle on fait des couvercles de calebasses, des chapeaux (dont quelques-uns sont de véritables parapluies) ; la teinture [1], complément indispensable du tissage et de la corroierie; la poterie, très solide, recouvrant parfois un squelette d'osier et qui, entre autre usage, sert à conserver les récoltes [2] ; le travail du cuir mégissé, qui, en dehors de la cordonnerie, sert à la fabrication de quantité d'objets parfois admirablement travaillés... (étuis de couteaux, fourreaux, porte-monnaies, outres en peau de chèvre ou « fourgou », enveloppes de grigris etc..., la peau de singe est spécialement réservée pour contenir les poisons ou médicaments).

L'on trouvera dans tous les livres s'occupant de l'Afrique Occidentale, la description de la plupart de ces industries. Aussi ne nous arrêterons-nous pas plus longtemps sur ce point. Nous avons seulement voulu montrer que l'on trouve en germe dans le pays dont nous nous occupons tous les éléments d'une civilisation plus élevée.

C. — COMMERCE

Le noir est très commerçant, si l'on entend par ce terme les qualités de ruse, d'audace et de ténacité qui font un bon vendeur. Il possède au plus haut degré l'esprit d'entreprise. Des centaines de kilomètres pour transporter un produit d'un point à un autre dans des régions peu sûres, des heures et des heures de discussions et de marchandages ne l'effraient pas. Certaines races sont particulièrement bien douées à cet égard : Par exemple, la plus grande partie de la famille Mandé, et plus spécialement les Sarakholé, ces Juifs de l'Afrique occidentale, les Dioula dont le nom sert à désigner tous les marchands [3] (bien que cette extension soit la cause de nombreuses erreurs sur l'origine des innombrables colporteurs

et marteaux (qui ne sont bien entendu que des blocs de fer), petits ciseaux, limes grossières, et un soufflet portatif, outre en peau, que, par un mouvement alternatif d'extension et de pression, on gonfle et dégonfle. (Voir plus loin, au chapitre IV, la gravure : *Les Forgerons*.)

1. Les teinturiers se servent d'une assez grande quantité de couleurs végétales ou minérales (V. plus haut). Le vert est inconnu. Le noir est parfois obtenu avec des scories.

2. Je me souviens avoir vu à Béziers de vastes récipients de glaise pétrie qui dataient du moyen âge, et avaient la même destination.

3. Il y a un rapprochement curieux à faire entre ce nom et celui des Diélabi ou Djélabi, des rives du Bahr-el-Ghazal, terme générique qui sert également à désigner les marchands de ces régions.

Digitized by Google

qui sillonnent le pays), enfin à un degré moindre peut-être, les Soso. Ainsi chez les Sarakholé, il est déshonorant pour un marchand, nous raconte Mungo Park, de revenir dans le pays sans fortune. « Chacun le regarde comme un homme sans intelligence, qui ferait un long voyage, et, suivant leur expression, ne rapporterait que ses cheveux sur la tête [1] », (on sait en effet que le nègre porte toutes ses marchandises sur la tête).

A d'autres points de vue, le noir ne mérite pas l'épithète de bon commerçant : Le temps n'est rien pour lui ; il est prodigue et dissipateur; il se laisse souvent hypnotiser, malgré une méfiance instinctive, par des objets sans valeur qu'il paie fort cher. C'est un grand enfant. Mais cet enfant s'éduque assez rapidement au contact de l'Européen.

Nous en avons des exemples nombreux à Sierra Leone. Si beaucoup de nègres de Freetown soi-disant civilisés, ont perdu leurs qualités natives en devenant anglais, il n'en est pas moins certain qu'ils sont devenus des négociants de premier ordre. On en trouve sur tous les marchés de la Côte Occidentale et jusque dans notre Sénégal, où cependant nous avons de nombreux traitants noirs. Quand nous tracerons l'histoire de la Guinée, nous aurons l'occasion de revenir sur l'importance commerciale, mais aussi politique, de cet élément. Nous montrerons que sur la côte de la Guinée, ce furent les traitants indigènes Sénégalais et Sierra Léonais qui entamèrent la lutte pour la prépondérance politique de la France et de l'Angleterre dans ces régions. Quand notre pays obtint une partie de ses justes revendications (surtout au moment de la naissance de Conakry), les « Anglais noirs » nous suscitèrent des ennuis de toute sortes, et faillirent faire échouer les négociations amicales entreprises entre les deux gouvernements.

Les traitants nègres forment avec les Syriens la transition entre le commerce indigène et le commerce européen. On donne le nom de « Syriens » à une catégorie de petits marchands, provenant non seulement d'Asie Mineure, comme pourrait le faire croire cette

1. « Un Soninké du Kaarta était parti de son pays, Guémoukoura, depuis 5 ans. Il en était sorti pauvre, il en revenait avec une certaine fortune. Cependant ses vêtements étaient assez simples, misérables même. Mais il ramenait 5 captifs, une femme et un enfant. Il s'était d'abord rendu avec du sel au pays de l'or. De là passant par Timbo il s'était rendu à Sierra Léone où il avait travaillé longtemps à la culture des arachides. Alors, possesseur d'une petite fortune, il s'était mis en marche »... (Mage, Voyage au Soudan).

Digitized by Google

appellation, mais de tous les ports méditerranéens d'Asie et d'Afrique [1].

« Doux et fourbes », ils supportent sans se plaindre les insultes dont on les accable, les mesures que l'on prend à leur endroit sous prétexte de politique locale, d'hygiène publique ou de voirie [2]. Mais, d'une saleté repoussante, vivant plus misérablement que beaucoup de noirs dans des cases qu'ils paient très cher et où pas un Européen ne résisterait au climat, ils n'en sont pas moins devenus de redoutables concurrents pour le petit commerce européen. On en cite quelques-uns à Conakry qui ont acquis en trois ou quatre ans une fortune assez considérable [3]. Ils usent de tous les moyens pour tromper le noir : cajôleries, palabres interminables, faux poids, salam musulman fait en public, alors que la majorité d'entre eux est catholique ou juive. Nous sortirions des limites que nous nous sommes tracées, si nous faisions l'historique de leur établissement en Guinée et à Sierra Léone : Poursuivis de malédictions par l'Européen, qui leur reproche leur concurrence déloyale, aussi bien à cause de leurs manœuvres dolosives, que de leurs établissements précaires, exempts de frais généraux ; qui les montre enlevant chaque année des sommes considérables de la Colonie ; ils sont devenus un mal nécessaire, soutenus par de grosses sociétés qui s'en font un instrument, et aussi par la population noire qui retire de leur présence des loyers élevés [4].

Enfin le commerce européen peut être divisé en deux catégories : 1° Les grandes sociétés au nombre d'une vingtaine, qui ont pour la

1. On compte parmi eux beaucoup de juifs marocains. La plupart sont des sujets algériens musulmans) ou des protégés (Syriens) français ; on y trouve même des citoyens français (Juifs algériens).

2. Dans le compte rendu d'une séance du conseil de Freetown en 1904, nous lisons : « Mr Dove said that the continuance of the Syrians in our midst was a great danger for the public health... he was of opinion that as they pay but à pittance to the funds of the corporation because of their overcrowding and as they invariably take out Hawkers licences whereas they are large importers, the corporation should take steps to get the necessary powers to make a définite charge on all and every Syrian coming into the colony ».

3. A la fin de la campagne 1902-1903, un Marocain emportait chez lui 20.000 fr. espèces de Conakry. C'est un exemple entre beaucoup d'autres. Les Syriens sont commandités par plusieurs maisons de commission et surtout par un de leurs compatriotes, banquier à Paris.

4. En 1903, on comptait plus de 300 Syriens à Conakry seulement. En 1905 il y en avait 700. Actuellement il y en a plus de 300 à Kindia et certains se sont déjà avancés à l'intérieur jusque dans le Fouta.

Digitized by Google

plupart leur siège social à Conakry avec de nombreux comptoirs disséminés dans le pays. On compte parmi elles plusieurs compagnies étrangères, qui contribuèrent à l'extension de Conakry en abandonnant presque complètement Sierra Léone [1].

Les commandes sont faites pendant l'hivernage par le siège

Triage du caoutchouc.

social en Europe. Les factures des fournisseurs sont majorées des frais divers et en outre d'une commission de 2 à 3 °/₀. Les achats

1. M. E. D. Morel compare Conakry à sa voisine moribonde :

	Guinée Française en 1900	Sierra Léone en 1900
commerce total	£ 962.209	£ 921.017
exportations	391.191	362.741

	Guinée	Sierra Léone
Dépenses budgétaires	£ 116.699	£ 156.421
Analyses des dépenses budgétaires		
Travaux publics et chemin de fer	£ 57.478	£ 36.084
Autres dépenses	59.221	120.337

En 1901 les exportations de Sierra Léone descendirent à £ 304.016 y compris les espèces, soit une diminution de £ 58.731 sur 1900. En même temps les dépenses augmentaient de £ 17.036. Elles s'élevaient à 60 °/₀ de la capacité productive représentée par le chiffre des exportations.

Digitized by Google

sont opérés soit au comptant, soit à 30, 60 et 90 jours, quelquefois en Angleterre 180 jours.

Dans les maisons françaises, l'agent et les employés sont logés, nourris par la maison, et ont le blanchissage et la domesticité payés ; ils touchent en outre une solde fixe qui va de 125 à 500 francs. La solde des agents principaux est de 12.000 francs environ dans les grandes maisons, et inférieure chez les autres ; mais ils reçoivent en outre soit une part proportionnelle sur les bénéfices soit une gratification proportionnelle à ceux-ci, et qui peut atteindre de 4 à 6.000 francs dans les bonnes années. Les employés reçoivent aussi une gratification annuelle lorsque les affaires le permettent, mais celle-ci est beaucoup moins forte..... Les maisons anglaises logent leurs employés, mais ne les nourrissent pas ; ils touchent une solde supérieure à celle des français, et une indemnité de vivres de 125 ou 150 francs par mois »... (Rapport d'ensemble de 1903). Les frais généraux des grandes sociétés sont, on le voit très élevés. Outre les appointements du personnel et les frais de voyage, il faut compter l'amortissement des immeubles dont l'importance est parfois considérable. Il y a en outre à payer une patente pour la Maison principale et une autre moins forte, il est vrai, pour chaque succursale. Et nous ne parlons pas des frais de transport, des déchets de toutes sortes que supportent les marchandises et les produits.

2° Les petits commerçants qui ne sont venus en nombre assez important que depuis peu de temps, et qui sont presque tous français. La plupart sont établis à Boké.

Étant donné les frais d'installation qu'exige la création d'un comptoir, les centres où se trouvent les Européens sont peu nombreux. D'ailleurs pendant assez longtemps des mesures d'exception furent prises en Guinée pour favoriser la création de grandes places commerciales, et spécialement celle de Conakry. C'est à notre avis une des parties les plus intéressantes de l'histoire de ce pays. Mais nous ne pouvons, ici, nous étendre sur ce point.

Toujours est-il que les maisons européennes se sont d'abord établies dans la région côtière, le long des grands fleuves : à Boké, Dubréka, Boffa, Caïa, Manéa, Farmoréa [1]... L'essor de Conakry

1. Ainsi Boffa en 1891 avait un mouvement d'affaires de 1.611.238 fr. 90. En 1902, il fait 23.538 francs ! Au commencement du XIXe siècle, Boffa était le grand port de toute la région des rivières, y compris Sierra Léone.

Digitized by Google

porta un coup funeste à quelques-unes de ces places [1], mais d'autres, comme Boké, n'en continuèrent pas moins à prospérer. Au Soudan, à peine le pays était-il pacifié que les commerçants s'y installaient : d'abord à Siguiri et Kouroussa, puis à Kankan. Ce dernier point est devenu, depuis 1902, une place considérable où se presse une quinzaine de maisons de commerce. Au contraire Siguiri [1] et Kouroussa perdaient de leur importance et devenaient des places de transit. Dans le courant de 1903 et 1904, quelques agents se sont établis au cœur du Fouta, aussi bien qu'à Farana, Kissi, et même Beyla. Enfin en 1904 une Société minière anglaise commençait l'exploitation de certaines régions aurifères du Bouré, et une chaloupe à vapeur remorquait les chalands sur le Tinkisso et le Niger. En 1903, d'après M. Pobéguin, il y avait 9 maisons de commerce sur les 3 places de Siguiri, Kankan et Kouroussa. En 1904, 4 nouvelles maisons s'installaient à Kankan. On y achète surtout du caoutchouc, de l'ivoire, de la cire ; à Siguiri l'or en poudre ou en petits lingots. Le système de crédits à l'indigène, qui est en défaveur à la Côte, est courant dans la Haute Guinée. L'auteur précité évalue le chiffre d'affaires du commerce européen dans cette région à au moins 2.000.000 sans parler de transactions considérables entre indigènes, et les ventes de troupeaux faites par les caravanes maures.

Les centres du commerce indigène tendent à se fondre dans les centres du commerce européen, puissants foyers d'attraction. Cependant il en subsiste quelques-uns, et de très importants. Ils sont également situés près des frontières où des races étrangères se trouvent en présence. Les principaux se rencontrent sur les marches du Fouta ou sur la lisière de la grande forêt du Sud. Parmi les premiers, le grand village de Démokoulima tient la tête, au N.-O. du Fouta, sur la grande route de la région du Labé et du Timbi vers le littoral [2]. Du même côté citons également Koussi sur la Kakrima, Kébalé, Kénindé, Laouali, Kourahouré et Sarésène. Quant à Piké, son importance est nulle aujourd'hui. Dans le Labé, on peut citer les villages de Labé, où, d'après une statistique officielle, il y avait 37 traitants Malinké et Soso en 1904, Sanou où étaient établis

1. Siguiri fut créé par le colonel Galliéni et devait sous son impulsion et celle de ses successeurs devenir une importante place commerciale entre les États de Samory et nos comptoirs du Sénégal. C'était le chef-lieu de la « Région Sud » du Soudan.

2. La région de Labé exporte à elle seule plus de 900.000 francs de marchandises d'après le capitaine Bouchez.

Digitized by Google

45 traitants Soso, et Bouroudji, où l'on trouvait 6 traitants Torodo. Ajoutons encore les villages de Médina Couta et de Touba. Vers le sud-ouest, du côté d'Ouassou, Kabaya et Bambaya sont les points assez fréquentés. Sur le versant oriental, dans le Koïn, Kollangui est devenu un gros point de traite, et, plus au Sud dans le cercle de Kouroussa, Banko. Vers le Dinguiraye, Babiboko. Enfin dans le Farana, Sandénia est un village très commerçant, à l'intersection des routes de Sierra Léone et de Conakry vers la Haute-Guinée.

Sur la frontière méridionale de la Guinée, il existe de nombreux marchés indigènes, dont quelques-uns sont extrêmement importants et rassemblent jusqu'à 10.000 personnes. Certains ont ceci de particulier qu'ils se font en pleine brousse en des lieux convenus, échappant ainsi à notre contrôle. Les villages les plus commerçants sont ceux de Kani et Gouara sur la route de N'zô-Boola [1], N'zò, Nibédougou, Kabalo, Kabaorala, Kotézou. On y échange les colas de la forêt contre les bœufs du Fouta et du Soudan. On y vend aussi beaucoup de fusils [2].

Il serait intéressant de donner la physionomie de tous ces marchés et des commerçants eux-mêmes, tant Européens que noirs. La boutique européenne qui est une belle maison sur la Côte, une case dans l'intérieur, étale derrière son comptoir, et hors de l'atteinte des visiteurs peu scrupuleux, les marchandises les plus diverses, en quantité plus ou moins grande. Les tissus, qui viennent la plupart de Manchester, forment le gros article de la vente. Les acheteurs, des femmes surtout, stationnent longtemps devant cette montre, les yeux brillants, ne se décidant pas à faire un choix, tout leur paraissant merveilleux. Puis ils demandent un objet, le tâtent, le palpent, marchandent. Et ce sont des conversations sans fin avant la conclusion de l'affaire..... ou le départ, la tête basse.

Derrière le comptoir, l'employé blanc, ses sous-ordres noirs et l'interprète surveillent attentivement la physionomie et les gestes, ont l'œil à tout. Le métier est d'autant moins facile que, sans en

1. Le docteur Verdié nous décrit ainsi le marché de Boola : « l'emplacement même du marché, abrité sous des arbres élevés au feuillage touffu, avec les détritus de toutes sortes qu'y laisse la foule, est un marécage en miniature que 3 ou 4.000 indigènes viennent piétiner périodiquement pendant quelques heures ». C'est là que viennent en masse les sauvages Guerzés vendre leurs colas et acheter des bœufs. Les femmes sont surtout très aptes au commerce dans cette région.

2. Marchés de la Haute-Guinée : Kankan, Sansandi, Kamaro, Siguiri, Kouroussa, Bankô.

Digitized by Google

avoir l'air, le blanc doit veiller à ce que ses suivants ne commettent pas d'indélicatesses. Souvent il se trouve seul Européen dans la maison. Il reçoit alors le titre d'Agent et s'occupe de la direction générale. Il n'est pas de maison qui, à côté de la vente en boutique, ne pratique l'achat des produits. C'est certainement la partie la plus délicate de ce commerce. Il faut connaître les cours des marchés français et étrangers, avoir deux prix de vente suivant qu'on achète contre espèces ou contre marchandises, calculer les frais, savoir discuter des heures entières, et sans emballement, pour des différences insignifiantes. Beaucoup échouent dans ce genre d'opérations, tout en croyant être très forts. Ce sont les noirs qui les tiennent à merci.

Il faut encore connaître le prix des produits de non-exportation que l'on peut avoir à traiter également, le paddy, les colas, etc... Enfin tout le travail doit être fait pendant la saison sèche, ce que l'on appelle une « Campagne ». L'hivernage n'amène que quelques rares transactions.

Les traitants noirs sont en général des Sierra Léonais ou des Sénégalais. Les Sierra Léonais sont protestants et affectent de ne parler qu'anglais. « Malgré la sévérité de la religion à laquelle ils appartiennent, leurs mœurs sont au-dessous de celles de toutes les tribus des pays français et leur moralité, aussi bien commerciale que privée, est tout aussi mauvaise à de rares exceptions près »... Les Ouoloff sont plus francs et ont cet avantage sur les premiers de s'établir dans le pays sans esprit de retour. Les traitants voyageant pour le compte des maisons européennes, ou pour leur propre compte, sont souvent beaucoup plus habiles que les agents européens. Armés d'une patience à toute épreuve, ils savent acheter dans d'excellentes conditions les produits qu'ils trouvent dans les villages. Les habitants toujours imprévoyants au moment de la récolte vendent très bon marché ce qu'ils devront racheter très cher quelques mois plus tard [1]. Et puis le marchand sait faire miroiter son stock de marchandises : tissus, babouches, parfumerie, aux yeux des femmes, qui chuchotent entre elles, discutent, quémandent des yeux au mari dont la mauvaise volonté finit par se laisser fléchir. Lui-même ne peut résister à la vue d'une belle casquette brodée ou d'une pipe en bois, ornée de métal. Mais si le

1. C'est ainsi que le riz vendu 3 francs à 3 fr. 50 le boisseau en novembre est racheté 5 fr. 50 et 6 fr. 50 en mai-juin par les Soso (Rapport du Sce de l'agriculture).

Digitized by Google

traitant est un excellent commerçant, il ne faut pas lui faire de trop gros découverts, car l'on est quasi certain que l'on ne sera jamais remboursé. Ses parents, ses amis, les femmes qu'il achète dans les différents pays parcourus, mettent son fonds au pillage, et son orgueil d'homme riche ne connaît plus de bornes. Un jour il disparaît, sans que la maison créancière puisse trouver quoi que ce soit pour se dédommager.

Ce fut à Conakry, et ailleurs, une cause de ruine pour plusieurs maisons qui avaient des découverts considérables. Poussées par la concurrence, elles avançaient à un nègre, sans surface aucune, jusqu'à 30.000 fr. de marchandises.

Le Syrien, nous l'avons vu, est aussi bon vendeur que le traitant noir. Il a de plus l'avantage d'être économe. Enfin, il sait jouer parfaitement de la rivalité qui existe entre les maisons européennes, et achète à très bon compte, presque à prix coûtant. Souvent pour attirer les caravanes, il revend ces marchandises meilleur marché que les maisons de qui il les tient. Mais, il sait se rattraper par tous les moyens, honnêtes ou non, sur l'achat des produits, du caoutchouc principalement. Ces produits, il saura les revendre très cher à ses acheteurs européens, usant à leur égard des mêmes moyens que lorsqu'il va faire chez eux des emplettes. Ayant cependant à se couvrir de marchés engagés en Europe, les caravanes n'arrivant plus directement chez eux, ces derniers, affolés, acceptent des prix ridicules. A la fin de la campagne, les Syriens rapporteront dans leur pays le fruit de leur habileté. Ils sont en quelque sorte syndiqués, bien qu'il n'y ait aucun écrit entre eux [1]. Chacun d'eux porte tous les soirs à l'intermédiaire choisi par lui tous ses achats de caoutchouc de la journée, et le lendemain matin celui-ci fait le tour des maisons exportatrices et vend au plus offrant. Souvent, la concurrence, le besoin de créer un mouvement d'affaires, de mobiliser des capitaux et d'éviter des frais de transport d'argent, font acheter avec un bénéfice très minime, quelquefois nul. De même les Syriens acquièrent à des prix très gros les marchandises de traite qu'ils se partagent ensuite, et, si les grandes sociétés européennes peuvent arriver à résister en se contentant d'une simple commission, les maisons de second ordre, s'occupant de détail, voient de plus en plus leur clientèle se restreindre.

1. Rapport administratif de 1903.

412 [illegible] Digitized by Google

Pourtant il faut reconnaître que les Syriens ont eu leur utilité au début : ils ont facilité le développement de Conakry, et contribué à la mise en circulation de grandes quantités d'espèces monnayées, qui ont permis aux transactions de se multiplier.

Les Dioulas, dont nous avons parlé plus haut, sont des colporteurs noirs, qui travaillent pour leur compte. Leur métier était auparavant des plus périlleux, mais souvent aussi des plus lucratifs, suivant qu'ils étaient inquiétés ou soutenus par les chefs du pays où ils trafiquaient. Ils s'occupent surtout de la vente

Vendeurs d'or à Siguiri.

des produits riches et peu encombrants. Voyageant constamment, ils sont à même de connaître les productions et les besoins d'un pays : Aussi les voit-on achetant les colas dans le Sud-Est, les bestiaux au Fouta, se rendant ensuite vers Siguiri, Kouroussa, Kankan, Kita, où ils échangent leurs produits contre de l'argent ou du caoutchouc. Puis sur le littoral, ils achètent, avec le montant de leurs ventes, du sel, des perles, des pagnes, etc. Dans le Labé, ils sont composés de 1/5 de Sénégalais, de 2/5 Soso et de 2/5 Malinké. De cette région ils exportent pour plus de 900.000 fr. de produits vers le Sénégal (Bakel-Niocolo, par Médina-Couta, Yambé-

Digitized by Google

ring, Labé, Conakry, ou Casamance, Boussoura, Touba), vers Boké par Touba, vers Kadé par Médina Couta et Touba. Les principaux produits exportés comprennent le caoutchouc, les cuirs secs et la cire échangés contre de la guinée, de l'ambre, du corail, des perles et du sel. A Siguiri, ils prennent deux directions, écrit M. Pobéguin. « Les uns vont avec les produits de leur pays, rouleaux de toile indigène, kassas, couvertures, turbans, pagnes de Ségou, etc... vers Conakry, et reviennent avec tissus européens, ambre, fusils, bimbeloterie, perles, quincaillerie, vaisselle émaillée, etc., mais la plus grande partie des caravanes venant de Médine, Kayes, Kita, se dirige vers le Kissi, Beyla, Boola et N'zo ». Elles vont y échanger du sel, des barres de cuivre, de la guinée, contre des noix de cola, le principal commerce du pays. En 1903, 177.000 kilogs de sel sont passés par Siguiri, en caravanes venant du Sénégal, à destination de la frontière libérienne [1], et en retour, 207.200 kilogs de noix de cola ont traversé la haute Guinée pour le moyen Niger, ou pour Kayes et au delà [2].

Actuellement le rôle des Dioula est encore important, mais s'efface peu à peu avec l'arrivée des négociants européens, et la tendance de l'indigène à se ravitailler directement dans les maisons de commerce en leur portant leurs produits. Le dioula, en effet vend 4 à 5 fois plus cher que les « boutiques » et cela contre des « crédits en caoutchoucs ». Aussi les discussions sont-elles continuelles et finissent-elles parfois fort mal. Les méfaits de ces colporteurs sont incessants, surtout depuis qu'ils se savent à l'abri de la rapacité des chefs. Ils se présentent comme protégés tout spécialement par les Français. Ils savent user de toutes sortes de stratagèmes et entre autres du déguisement partiel ou total en militaire (milicien). Quelques commandants de Cercle énergiques leur ont, cependant, fait faire œuvre utile en créant grâce à eux des marchés très fréquentés sous la surveillance de l'autorité. Nous leur devons aussi une certaine reconnaissance, car ils ont été pour nous, au début, des auxiliaires précieux, ne demandant qu'à nous voir installés

1. A Kouroussa le sel vaut presque toute l'année 1 franc le kilog.

. A Démokoulima et Kébalé ils vendent le riz du Labaya et de Mellacorée, les patates de Kébalé, contre le caoutchouc du Fouta. Un arrêté du 28 septembre 1906 a réglementé les patentes des dioula : 2 francs par charge de 25 à 30 kilos et par trimestre. Un âne est censé porter deux charges, un bœuf trois. Le produit est attribué aux budgets locaux.

Digitized by Google

définitivement dans le pays, afin de ne plus avoir affaire aux chefs indigènes. Dans une situation intermédiaire entre le Dioula et le petit marchand des routes, se tient le « Sarésodi » Soso, le « Kokoroko » Soudanais, qui, n'ayant pas beaucoup d'argent devant lui, se contente de modestes bénéfices. La Guinée d'après un calcul officiel posséderait plus de cent mille dioulas ou porteurs travaillant pour eux.

L'établissement sur les frontières des différents marchés dont nous avons parlé plus haut demande quelques explications. Il semble étrange, en effet, que ce soit généralement dans des pays où la population n'est pas très dense et qui produisent peu que se forment ces marchés. Il faut en chercher la raison dans le particularisme outré de certains États, et aussi dans les traditions économiques de leurs habitants. Les peuplades de la forêt méridionale réputées anthropophages, ne laissent passer personne au delà de leurs frontières, n'admettant chez elles que leurs voisins immédiats. Il s'ensuit que les traitants ne peuvent dépasser les limites de la forêt, et que les objets qu'ils y apportent circulent ensuite de peuplade en peuplade donnant lieu à des échanges interminables, dont le Capitaine d'Olone nous a donné une idée [1].

1. « Le fusil étant l'unité monétaire, puisqu'il permet d'acheter les bœufs et par eux les femmes, chacun doit donc arriver à s'en procurer pendant sa vie un grand nombre. Comment sans qu'aucun homme d'une tribu puisse traverser la tribu suivante s'en trouve-t-il entre les mains de tous les hommes de l'intérieur ? Un homme de la Côte achète des fusils dans une factorerie et va les vendre dans la tribu voisine, le nouvel acquéreur procède de même avec la peuplade suivante en prélevant un léger bénéfice et ainsi de suite. Mais généralement les choses vont moins simplement, le vendeur ne trouve personne en état de le payer comptant. Alors il vend à crédit, le nouvel acquéreur revend de même et cela continue jusqu'à ce qu'il se trouve un homme en état de payer. La marchandise d'échange, bœuf ou mouton, suit la route en sens inverse, chacun des vendeurs attendant le retour de son débiteur dans la propre case de celui-ci ; une fois payé il s'en retourne chez lui et paye à son tour son créancier. Souvent avant qu'un fusil soit vendu comptant, il a traversé 10 tribus ; 10 hommes l'ont acheté et revendu, et attendent patiemment leur paiement hors de chez eux quelquefois pendant un an. Il est procédé de même avec les marchandises qui vont en sens inverse vers la Côte, c'est-à-dire, les bœufs, les moutons, les captifs..... La plupart des gens connus comme riches font double trafic. Ils achètent à crédit à la fois des fusils au Sud et des bestiaux au Nord, et les revendent aussitôt en se gardant bien de payer leurs créanciers. En reculant leurs paiements et en prenant leurs rentrées ils bénéficient d'une sorte d'escompte. Ils augmentent leurs fonds de roulement et le nombre de leurs marchés dont chacun leur rapporte un bénéfice. Ils en arrivent à vendre par avance un bœuf qu'ils n'ont pas, mais qu'ils espèrent acheter avec des fusils qu'ils n'ont pas non plus, et avec le produit de la vente engager une nouvelle affaire. L'esprit des indigènes exercé à ces combinaisons leur à fait découvrir une foule de procédés qui ressemblent tout à fait à ceux de la banque. Ainsi, Sâ

Digitized by Google

Du côté du Fouta, la population n'est pas commerçante, mais surtout agricole. L'élevage dans tout le pays, les cultures sur le haut du plateau, sont les seules préoccupations des Foutanké.

Marché de Kankan.

D'autre part leur jalousie envers tout étranger, les difficultés qu'ils lui suscitaient, n'étaient pas faites pour attirer les dioulas chez eux.

grâce à l'ivoire des éléphants tués par son frère Kianodo, et qui lui appartenait par droit d'aînesse, est un véritable banquier. Il fait une foule d'opérations de crédit, et il a dans plusieurs tribus des intermédiaires et des succursales. Mais on devine quelles complications inouïes ces transactions entraînent dans les pays, où si la marchandise voyage, le propriétaire est retenu à la frontière. Le même bœuf sera considéré par 10 hommes différents comme leur propriété, et ils auront tous raison puisque chacun d'eux l'a acheté et, que s'il l'a revendu on ne le lui a pas encore payé. En même temps chacun se regarde comme possesseur des trois fusils qu'il compte recevoir. Comme, de plus, celui qui est actuellement détenteur d'un objet le met immédiatement en sûreté chez un ami éloigné, on peut considérer en toute vérité que rien de ce qu'on voit n'appartient à personne. Dans la pratique le résultat est simple. On ne peut rien acheter si on n'a pas une année à perdre (Capitaine d'Ollone « De la Côte d'Ivoire au Soudan »).

Digitized by Google

Enfin l'éducation des chefs leur inculquait l'idée de leur droit féodal de dépouiller l'aubain, et aussi de surveiller le commerce sur lequel ils prélevaient un impôt.

La conséquence est la pénurie des points de traite au Fouta : on n'y trouve que quelques villages Sarakholé, Torodo ou Soso. Mais ces raisons ne peuvent suffire à nous expliquer la création des villages commerciaux de la frontière. Il y a en effet une autre explication : c'est la jalousie des États Mandé voisins, qui voulaient se réserver le monopole du trafic. De là la création de centres-frontières neutralisés où s'opéraient les échanges. Spécialement, à l'occident, les Soso n'admettaient pas d'autres intermédiaires qu'eux entre l'intérieur et l'Européen de la Côte. L'histoire du pays est pleine de déclarations de « routes fermées » [1] faites par les chefs, de lois prescrivant aux marchands de suivre telle ou telle voie, quelquefois sous peine de mort, de sarésodi obligeant les caravanes à traiter avec eux, soutenus par les chefs qu'ils avaient comblés de cadeaux [2].

Ainsi les Dioula qui se décidaient à affronter tant de périls, tant d'exactions, les vaillants Malinké, Soninké et Bamana, voyageaient-ils en troupes nombreuses, en caravanes, le fusil ou le sabre à l'épaule, leur ballot de marchandises sur la tête. On ne les inquiétait guère plus ouvertement et l'on se contentait de leur demander les impôts locaux et les droits de péage aux passages des rivières. Laissant ainsi en route une bonne partie de leurs charges, ils avaient du moins le droit de considérer leur vie comme à l'abri du danger. Il n'en était rien cependant, et souvent ils tombaient dans des embuscades dressées par leurs hôtes à la sortie de leur territoire, où la loi de l'hospitalité ne permettait pas de les frapper. Beaucoup de ces combats tournaient d'ailleurs à la confusion des assaillants, et l'on cite des fils d'Almamys qui perdirent la vie dans ces attaques iniques [3].

1. En enfonçant des balles de fusils ou quelques grigri dans le sol du sentier. On les accrochait aussi aux rameaux d'un arbre voisin. Aucun étranger ne pouvait plus circuler sous peine de mort. Marchand reçut dans le Baoulé, nous dit M. Delafosse, le surnom de « celui qui ouvre les routes ».

2. Il se formait souvent des associations entre ces marchands interdisant à tout étranger de traiter avec d'autres qu'avec eux.

3. En France, au moyen âge, nous voyons aussi de gigantesques caravanes de marchands, parcourir tout le pays, se rendant aux grandes foires et aux lendits, et résistant, les armes à la main, aux féodaux embusqués près des grands chemins. « Voici le fait incroyable qui s'est passé devant mes yeux à Katia », écrivait en 1892

Digitized by Google

ROUTE DE CONAKRY AU NIGER

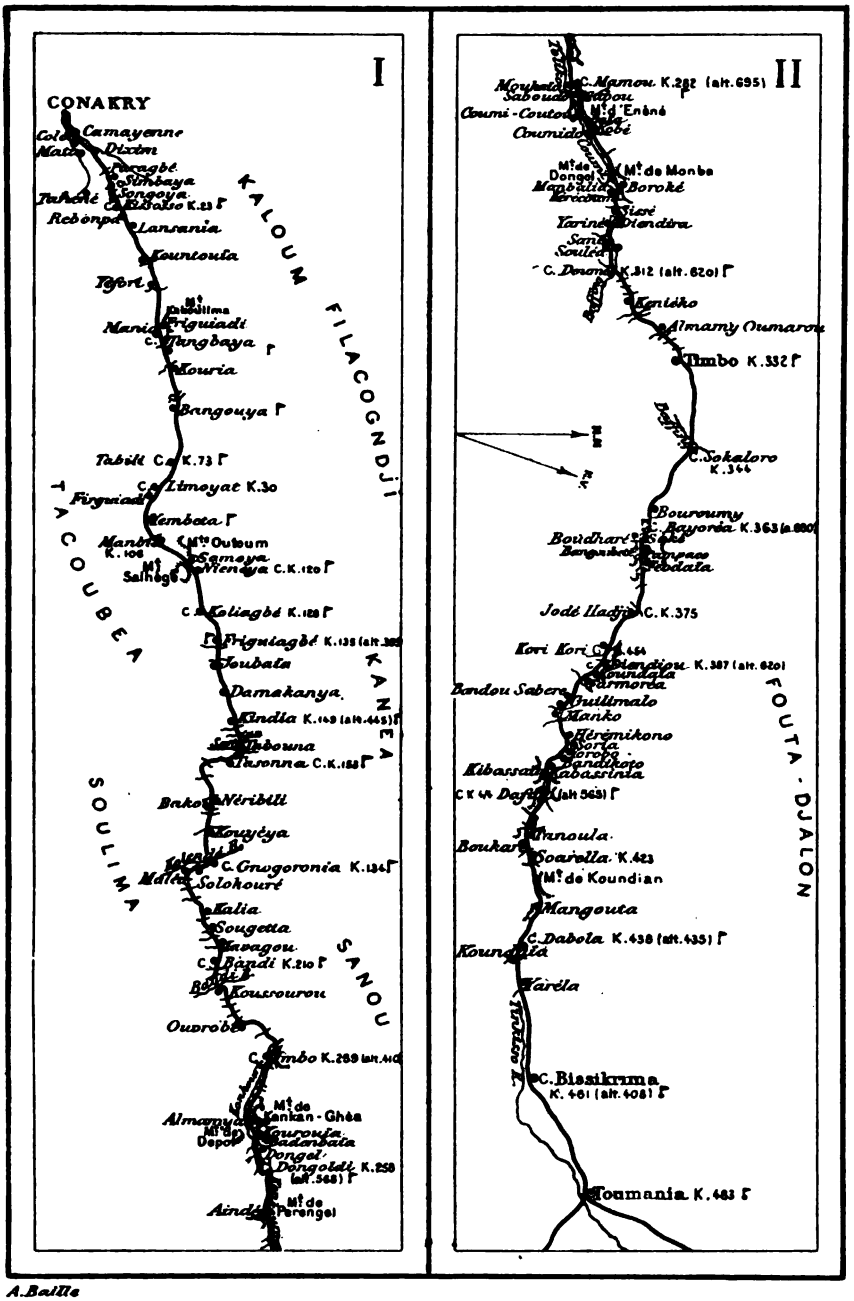

A. Baille

Digitized by Google

ROUTE DE CONAKRY AU NIGER

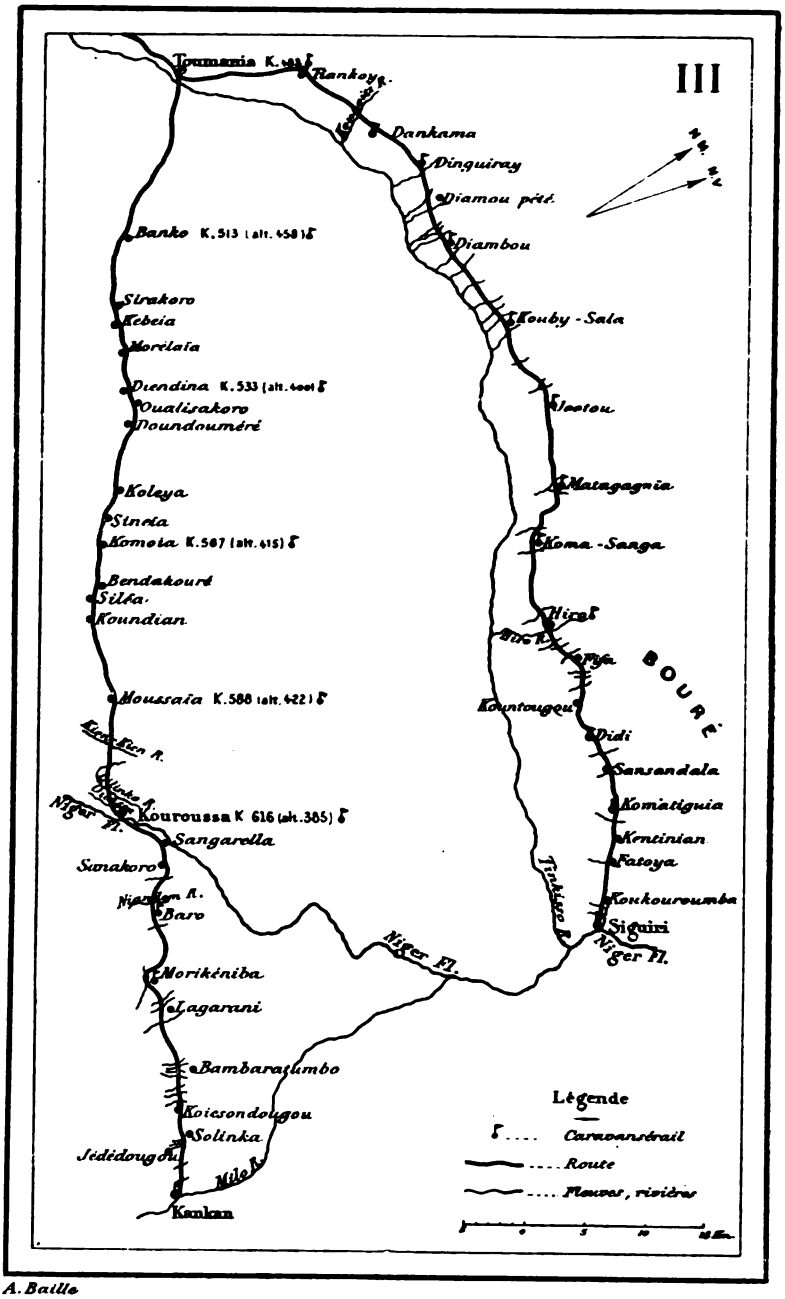

A. Baille

Depuis notre occupation, qui apporta la sécurité, toutes les conditions de la vie économique du pays furent bouleversées. Si nous n'avons pu encore « ouvrir » les routes de la grande forêt, nous avons du moins assuré le transit dans toute la Guinée proprement dite. Au Fouta, nous créons dans tous les chefs-lieux de cercle des marchés régionaux et nous protégeons les villages d'étrangers commerçants qui y sont établis. Les maisons européennes qui étaient soumises à des vexations continuelles de la part des chefs, ont pu travailler en toute tranquillité. Nous favorisons la circulation des traitants : aussi les caravanes ont-elles perdu en partie le caractère qu'elles avaient auparavant. Elles sont plus restreintes. Souvent la plupart de leurs membres ne portent pas d'armes. La musique seule est toujours de la partie.

Les Français ont non seulement interdit de fermer les routes existantes, ils en ont ouvert des nouvelles. Dès 1891, une route fut créée de Dubréka au Badi, devant être prolongée ultérieurement jusqu'à Démokoulima, et qui d'ailleurs ne fut jamais terminée. En 1894, dans le but d'attirer à Conakry les caravanes du haut pays qui descendaient toutes à Dubréka, l'on commença la route dite « du Badi ». Elle devait relier Conakry à la rivière Badi où des piroguiers furent établis pour faciliter le passage. C'était le commencement de la grande route « du Niger » [1]. En 1900, on l'avait déjà prolongée jusqu'à Firiguiagbé et les ponts étaient achevés sur tout le parcours. De plus, des pistes reliaient cette route au tracé du chemin de fer [2]. Ce tronçon n'avait pas coûté moins d'un million. En 1901, la route était entamée du côté du Niger et avant le commencement de l'hivernage s'étendait de Toumania à Timbo,

M. de Beckmann. « Pendant que nous déjeunions, une caravane de 63 porteurs allant à Dubréka passait devant notre case. Vers 5 heures dn soir elle revenait en débandade elle avait été pillée par Alfa, chef de Kouïbou, village situé à peine à 1 heure de Katia. Alfa avait pris 100 boules de caoutchouc sous le prétexte que le chef de la caravane n'était pas venu le saluer. Sur mes instances, Tierno Sana fit rendre le caoutchouc. Mais il est probable qu'en même temps il menaçait ces pauvres mandingues, car ils n'ont pas osé poursuivre leur route et sont rentrés au Fouta ».

1. L'idée de relier le Haut-Niger à la Côte était toute naturelle. La distance de Siguiri à Saint-Louis est de 1.450 kilomètres dont 900 kilomètres de voie navigable. De Conakry elle est seulement de 680 kilomètres dont 160 de voie navigable. Une route commode était d'autant plus nécessaire qu'il fallait aplanir artificiellement la différence entre la ville anglaise de Freetown et Conakry comme éloignement du Niger (Fretown est à 495 kilomètres de Kouroussa et Conakry à 520).

2. Pistes de Firiguiagbé-poste à Firiguiagbé-gare, du caravansérail de Niénéya à Soumaléa, du caravansérail à la station de Tabili.

Digitized by Google

tandis que Dinguiraye était relié par une piste. Enfin, l'année 1902 voyait l'achèvement sous la direction de l'Administrateur Leprince de cette importante voie de communication. Des bacs à treuil, des ponts et ponceaux, des caravansérails étaient construits.

Des essais de transport par charrettes furent ensuite tentés. Les indigènes empruntèrent rapidement cette piste, abandonnant leurs étroites sentes, sinueuses et abruptes. Je n'ai vu de véritables chemins, faits par les indigènes seuls, que sur le plateau des Timbi. Ils sont largement tracés, soigneusement débroussaillés. Mais c'est moins en vue d'un résultat économique que pour permettre aux chefs de faire galoper leurs rares chevaux. D'ailleurs il n'est pas besoin des petits sentiers de brousse ou de forêt comme garantie, comme défense en cas de guerre. La fière race des métis foula était plus accoutumée à l'attaque qu'à la défense. Et puis, n'avait-elle pas pour la protéger vers l'Ouest les remparts naturels du Fouta et la zone désertique qui les précède [1]?

Pendant la construction de la route du Niger, d'autres voies furent tracées dont l'une allant de Mellacorée à Conakry a été complètement abandonnée. En revanche, le Soudan léguait en 1900 à la Guinée un réseau de routes joignant les centres principaux des Cercles qui forment la Haute-Guinée [2]. Depuis cette époque, les administrateurs ont travaillé sans relâche à l'établissement de communications faciles. C'est ainsi qu'ont été faites en 1903 les routes allant de Boffa vers le Labé, du Konkouré au poste de Télimilé, de Boké à Touba, etc... Entre temps, on étudiait la navigabilité des nombreuses rivières dont les cours furent malheureusement reconnus impraticables comme voies d'accès à la mer vers l'intérieur, par suite des seuils rocheux et des chutes dont elles sont coupées. La circulation de la richesse, son afflux vers les centres européens sont très favorisés par ce réseau déjà important de routes, souvent construites avec les seules ressources locales [3].

1. « Civitatibus maxima laus est, quam latissimas circum se vastatis finibus solitudines habere : simul hoc se fore tutiores arbitrantur, repentine incursionis timore sublato » (Les Germains, César, VI). Tous les peuples noirs ont adopté ce moyen de défense.

2. En 1887, le colonel Galliéni traçait le programme de ce qu'il convenait de faire au Soudan : « Routes et écoles, tels sont les points vers lesquels doivent tendre tous nos efforts, si nous voulons travailler d'une manière durable à l'assimilation des populations indigènes du Soudan et à l'organisation parmi elles de la production commerciale. »

3. Ce n'est pas que nous approuvions outre mesure les réquisitions dont certains font une règle. Il est bon et juste de rétribuer le noir et de l'habituer à connaître le

Digitized by Google

S'il est vrai, comme l'a écrit Stuart Mill, que la facilité des communications compense l'infertilité du sol, cet axiome économique doit s'appliquer à la terre africaine défendue par ses bastions, ses déserts et ses forêts, plus qu'à toute autre contrée.

L'Angleterre et la France ont compris cette vérité et dans les dix dernières années on a vu ces deux grandes Puissances construire sur tous les points du continent, non plus seulement des routes, mais des chemins de fer qui, avant cinquante ans, si les crédits ne sont pas trop marchandés, auront révolutionné le monde nègre. La Guinée a été la première de nos jeunes colonies d'Afrique, après le Soudan, à demander l'établissement d'une voie ferrée. Elle paya durant plusieurs années une mission d'officiers du génie dont le rapport décida favorablement la Commission des travaux publics du ministère des Colonies et le ministre lui-même. Il fut arrêté que le chemin de fer, sous la direction de M. Salesses, partirait de Konakry pour atteindre le Niger à Kouroussa en passant par le Badi, le haut Konkouré et Banko. Cet itinéraire a subi depuis quelques variantes, mais sans modifier le point d'arrivée qui est toujours Kouroussa. La Guinée put trouver à emprunter douze millions, ce qui était un succès sans précédent pour nos colonies d'Afrique. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de cette entreprise, à raconter les déboires, les déceptions ou les succès. Il n'est pas douteux que la Colonie aura un gros effort à faire pour réaliser cette œuvre énorme qu'elle entreprend avec ses seules ressources. La nature du terrain, l'action du climat sur les hommes, les prix élevés du fret, les frais de toutes sortes : de débarquement et d'embarquement, de transport au bout du rail, d'entretien, etc.... rendent cette œuvre peu commode [1]. Cependant il faut arriver : c'est une question vitale. Actuellement la voie a dépassé le 220e kilomètre, en gare de Souguéta [2], après avoir traversé l'horrible et grandiose désert pétrifié du

prix du travail : du travail libre. Néanmoins, nous considérons la corvée des routes comme un impôt que l'on peut réclamer sans injustice aux populations qui en profitent.

1. Heureusement pour la Colonie, malgré une fausse conception qui faillit compromettre l'œuvre au début, l'entreprise fut régie avec la plus stricte économie et soutenue avec une énergie infatigable. Nous sommes loin des beaux jours du Soudan et des 700.000 fr. le kilomètre.

2. La locomotive atteignait Kindia en mai 1904. Depuis, un arrêté du 11 février 1904 a promulgué le décret du 4 décembre 1903, qui décide l'ouverture des travaux de Kindia à Sambala. Enfin, un décret du 8 juillet 1904 (promulgué le 6 septembre 1904)

Digitized by Google

Gangaranyi. Quand on a vu ce travail gigantesque, l'on ne peut qu'admirer les chefs et les travailleurs blancs et nègres, qui ont réussi à surmonter des obstacles presque infranchissables [1].

On a beaucoup critiqué ce chemin de fer. On lui a reproché de faire double emploi avec celui du Sénégal. Ce sont disputes de clocher dont il ne faut tenir compte. On ne parle jamais que du trafic du Soudan ; mais celui du Fouta vaut bien, à lui seul, un sacrifice. On se représente trop souvent ce pays comme un désert de pierres, parce qu'on le juge toujours d'après la route Conakry-Kouroussa, erreur contre laquelle nous nous sommes déjà élevé. Quant au

Route du Niger.

Soudan, ses habitants ont avantage à pouvoir faire gagner le plus rapidement possible leurs marchandises à la côte. Et le jour où la

autorisait le prolongement jusqu'au col de Koumi, épuisant ainsi le crédit de 17.000.000 accordé à la Guinée sur l'emprunt de 65 millions contracté le 5 juillet 1905 par le Gouvernement général. Un nouveau crédit de 30.000.000 va être consenti sur un emprunt projeté. Depuis le 10 novembre 1906, un arrêté a ouvert la section de Kindia à Souguéta.

1. Le premier projet de chemin de fer, pour les rivières du Sud, fut conçu par le colonel Galliéni en 1887. Il fit étudier le Fouta Dialo par le capitaine Audéoud. En 1890, le capitaine Brosselard Faidherbe fut envoyé par le sous-secrétaire d'Etat des Colonies, M. Etienne, pour étudier le tracé d'un chemin de fer entre la Mellacorée et

Digitized by Google

ligne atteindra le Niger, il n'est pas douteux que tout le trafic de la région méridionale suivra cette ligne. « Les deux voies du Soudan et de la Guinée sont nécessaires l'une et l'autre », a écrit M. Salesses. « A vouloir réserver à Saint-Louis le commerce du Soudan méridional, on risquerait de le réserver finalement aux Anglais. » Et il estime à 30.000.000 le trafic de la future voie.

Nous avons dit que la réalisation de cette œuvre était la question vitale pour la Guinée. Non pas que nous pensions que l'exploitation de ce railway rapportera, du moins au début, des bénéfices sensibles à la colonie. Cependant, il est à noter que malgré tous les pronostics fâcheux, il a produit par kilomètre pendant les six premiers mois de 1905.

Voyageurs.....	454 fr.
Marchandises..	2.078 —
	2.532 fr.

Pour les trois premiers trimestres de 1905 la recette kilométrique a été de 3.529 fr. dépassant la dépense kilométrique de 400 fr., tandis que le chemin de fer du Soudan rapportait pour la même unité, dans le premier semestre :

345 fr.	pour les voyageurs.
1.213 —	pour les marchandises.
1.558 —	

Ces chiffres ont leur éloquence surtout si l'on rapproche le coût des deux lignes et le temps que chacune a coûté pour la même unité kilométrique (en Guinée 96.000 fr. le kilom.). Au 31 décembre 1905, les recettes nettes étaient de 124.863 fr. 70 [1].

La hâte que nous avons de voir l'achèvement de ce railway ne vient pas uniquement de ce qu'il augmentera puissamment la circulation économique et de ce qu'il pourrait être devancé par nos voisins de

le Niger. C'était la voie la plus facile à construire. Mais la création de Conakry et la délimitation franco-anglaise de Sierra Léone entravèrent ce projet. M. de Sanderval avait de son côté établi un tracé en suivant le cours du Konkouré. Ce fut de 1896 à 1899 que les missions Salesses et Naudé étudièrent le tracé actuel.

1. Depuis nous avons eu sous les yeux le résultat encore plus concluant du 1er semestre de 1906. Il ressort des chiffres publiés une augmentation de 66 °/₀ pour le 1er trimestre sur l'époque correspondante de 1905, et une recette kilométrique annuelle de 6.200 francs pour une dépense kilométrique de 4.600 francs.

Digitized by Google

Sierra Léone [1]. Mais aussi, mais surtout, parce qu'il supprime en partie l'odieux portage à tête d'homme. Là sera la vraie révolution politique et économique de ce beau pays.

L'humanité seule exigerait que nous cherchions une solution à un état de choses pitoyable. Porter n'est pas le seul travail dont soit capable le noir, comme on le dit complaisamment. Quant à l'argument qu'il n'a jamais fait de transport autrement jusqu'à ce jour, je n'y répondrai même pas. Le portage est une pénible obligation pour le nègre. Il lui faut, avec son fardeau qui lui ankylose le cou, gravir des montagnes, traverser des fleuves, brûler à la réverbération des déserts caillouteux, glacer la nuit sous le brouillard de la montagne... Ne pouvant bouger la tête, il louche pour surveiller les accidents de terrains et éviter de se blesser les pieds, ce qui arrive souvent néanmoins. Et, pendant ces longues marches, la saison des semailles, celle des récoltes passent. Le lougan est déserté. Les femmes restent seules et ont à entretenir le strict nécessaire de cultures pour la nourriture de la famille.

La Haute-Guinée, cette malheureuse région, qui, si elle ne manquait de bras, pourrait être si riche, est précisément la plus atteinte, et de beaucoup. Dans une évaluation qui me paraît très approchée de la vérité, M. Famechon [2] estime que le portage immobilise en Guinée 150.000 hommes par an. Or les hommes adultes et valides susceptibles de se livrer à cette occupation, ne semblent pas dépasser de beaucoup le cinquième de la population totale. L'on voit ce qu'il reste pour les cultures. Et quel est le résultat de cet effort? Celui-ci : pour transporter une tonne de marchandises, il a fallu mobiliser 40 porteurs qui ont dû fournir 20 journées de travail. (Ce dernier chiffre est une moyenne approximative de la durée des parcours en Guinée). Un seul homme ne peut fournir guère plus de 200 journées de travail dans une année, le portage comme toute autre besogne, ne pouvant avoir lieu en plein hivernage; 40 porteurs transportent donc 10 tonnes par an, et nos 150.000 hommes n'auront pas colporté plus de 37.500 tonnes. Mais ce chiffre est loin d'être exact. D'abord le porteur n'est pas toujours chargé de

1. Le chemin de fer de Sierra Léone, à voie plus étroite que celui de la Guinée, ne pouvant, par conséquent, rendre les mêmes services, a eu cet avantage de pouvoir être construit plus rapidement. Il a dépassé Rotofunk et Songotown. Un embranchement doit se diriger vers la frontière française sur l'importante place de transit de Falaba.

2. Étude économique sur le chemin de fer de Conakry au Niger.

Digitized by Google

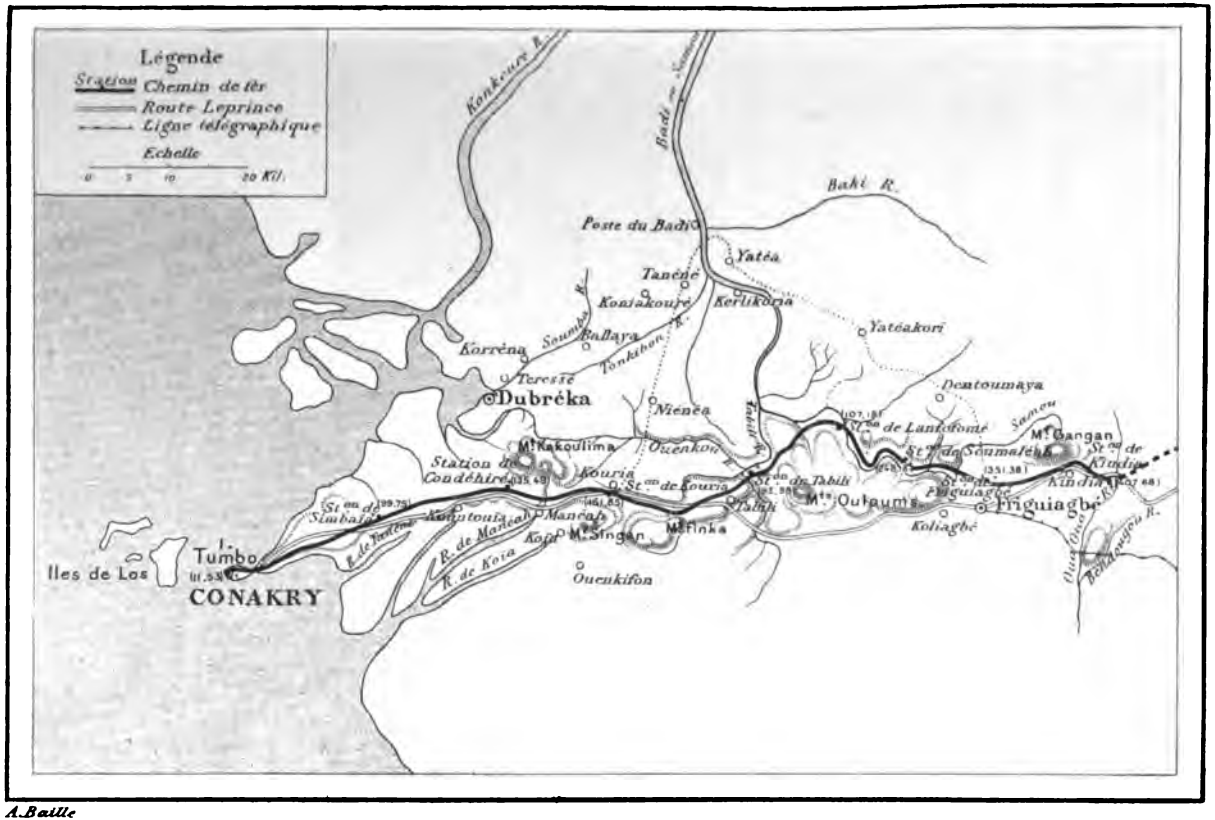

A. Baille

Chemin de fer de Conakry au Niger.
1re section : Conakry à Kindia.

Digitized by Google

25 kilog. de marchandises. Souvent il n'en prend pas plus de 10 ou 15 à la descente vers le littoral, lorsqu'il travaille pour lui. De même, dans ce cas, il voyagera à petites journées, sans se presser. Parlerons-nous des maladies ou des blessures contractées en cours de route, qui immobilisent plusieurs hommes dans chaque caravane un peu importante? Et puis le nègre ne charge pas seulement des marchandises. Il transporte aussi les hamacs sans lesquels beaucoup d'européens ne pourraient supporter les fatigues du voyage. Et pour ce genre de transport, c'est huit hommes qu'il faut, soit deux

Le chemin de fer.

équipes par hamac, si l'on ne veut les surmener. Encore y aurait-il lieu de compter les porteurs de courrier, d'express, etc. Notons aussi qu'une caravane emmène presque toujours des femmes pour faire la cuisine, ce qui aggrave encore cet exode formidable. Nous ne voulons pas insister sur des chiffres qui ne sont qu'approximatifs. Mais l'on peut néanmoins se rendre compte, grâce à ces exemples, que ce sacrifice considérable n'est pas compensé par de brillants résultats économiques. Et que dire du prix de revient des marchandises? Elles doivent être majorées de 40 fr. la tonne et les

Digitized by Google

20 kilomètres (une journée de marche), soit 2 fr. la tonne kilométrique [1]. Beaucoup de produits des hautes régions qui trouveraient preneurs sur les marchés européens, ne peuvent à cause de ces frais être exportés, au grand détriment du pays qui les fournit en abondance. Lorsqu'une expédition militaire a lieu sur les confins du pays, dans des régions peu habitées, le portage devient un fléau pour les populations. Ainsi lors de l'expédition des Coniaguis, en 1903-1904, le Commandant du cercle de Kadé signala sur les marches de la Guinée portugaise des émigrations nombreuses. Je ne suis pas de ceux qui demandent la brusque suppression du portage par réquisitions (en payant, bien entendu, chacun des travailleurs). Mais il est nécessaire d'activer le plus possible les travaux qui remédieront en partie à cette déplorable situation. Cela doit être fait, fût-ce au prix des plus grands sacrifices [2]. Ce sera un bienfait pour l'Européen et pour le noir. Depuis quelque temps des Maures ont emprunté la route du Niger pour descendre à Conakry avec des ânes. On a essayé aussi le transport à dos de bœufs, mais tout cela ne peut supprimer le portage humain, à cause de l'activité du trafic.

En 1905, il a été constitué des équipes de porteurs professionnels sous la surveillance de l'Administration. Mais elles sont loin d'être suffisantes pour les besoins du commerce et sont souvent réparties sans équité.

Puisque nous parlons des communications, ajoutons que le télégraphe a précédé depuis longtemps le chemin de fer.

1. Le Journal officiel indique pour Beyla, en partant de Bordeaux, le coût du transport d'une tonne de marchandise en se servant du chemin de fer jusqu'à Kindia. (Il faut supposer qu'il s'agit d'une marchandise profitant d'un frêt réduit).

Bordeaux Conakry	la tonne	20 francs
Déchargement Conakry	—	5
Chargement sur wagon	—	1
Chemin de fer	—	150
De Kindia à Beyla aller et retour	—	1.264 fr. 80
		1.444 fr. 80

2. M. Pierre Mille « Au Congo belge ») nous a raconté les déboires qui ont assailli le chemin de Matadi : Cette grande œuvre faillit sombrer. Nous savons aujourd'hui son prix inestimable pour l'État indépendant. Dans un récent discours, le Gouverneur Général Roume constate que, grâce au chemin de fer du Soudan, « 6.000 tonnes d'arachides attendent les bateaux à Kayes. Pour la première fois ils ne partiront pas sur lest »... « Le riz de la vallée du Niger alimente déjà Kayes et quelques Cercles du Sénégal. L'exportation du coton, des bestiaux, du karité s'accentue ». La laine du Macina commence aussi à descendre.

Digitized by Google

Le câble Bathurst-Conakry, acheté en 1903, relie cette dernière ville à Dakar. Vers le Sud, le câble anglais de Conakry-Sierra Léone met en communication la Guinée avec le Dahomey et la Côte d'Ivoire. Pour l'extérieur, les câbles Saint-Louis-Ténériffe-Cadix; Bathurst-Saint-Vincent-Lisbonne la rejoignent à l'Europe, le câble Saint-Louis-Pernambuco à l'Amérique.

Sur terre, tandis qu'une ligne va de Conakry à Kouroussa et Kankan par Bambaïa-Farana, rejoignant l'ancien fil posé pendant l'occupation militaire suivant la voie de pénétration de Kayes par Niagassola et Kita (près de 900 kilomètres en Guinée), une autre part de Conakry, relie les divers postes côtiers du Nord (Dubréka, Boffa, Boké), atteint Kadé, et va rejoindre à Sine, par Kankélifa et la Casamance, la ligne de Kayes à Dakar. Ainsi, par deux côtés, la Colonie est reliée au système général télégraphique de l'Afrique Occidentale. Une ligne faisant le pendant de la deuxième dont nous venons de parler relie Conakry à Farmoréa en Mellacorée. En 1902, un fil a été posé, s'embranchant sur la ligne de Conakry-Kaba-Farana. Il passe par Timbo et Toumanéa pour atteindre Kouroussa, doublant ainsi le précédent. En 1903 une ligne partait de Farana pour aboutir dans l'extrême sud de la Colonie, au poste de Sampouyara, puis à Diorodougou. Cette ligne de 280 kilomètres n'avait pas, au même titre que les précédentes, un caractère économique, mais était devenue indispensable au point de vue stratégique, pour surveiller les mouvements des bandes Toma. Depuis elle a été prolongée jusqu'à Boola et Beyla. On étudie aussi la jonction par télégraphe de la Guinée à la Côte d'Ivoire (Touba). Enfin l'Administration du chemin de fer a construit elle aussi son télégraphe, doublé d'un téléphone, suivant le parcours de la voie déjà terminée. Actuellement il existe plus de 2.500 kilomètres de lignes télégraphiques desservies par 25 bureaux. Le téléphone est également installé à Conakry depuis 1903 et comptait dès le début une quarantaine d'abonnés.

Quant aux départs des courriers pour l'intérieur, ils sont régularisés, ayant lieu trois fois par semaine. L'amélioration des routes les rend beaucoup plus rapides. Leur importance ne cesse de croître [1]. Ce n'est plus 5 ou 6, mais 16 à 20 porteurs, qu'il faut chaque fois. Le fonctionnement de la première section du chemin

1. Il existe dans la colonie 22 bureaux chargés des services postal et télégraphique.

Digitized by Google

de fer a déjà permis d'abréger beaucoup les délais de transmission. Pour les postes côtiers, le service est fait deux fois par mois par un petit vapeur appartenant à la Colonie, et, en tout temps, par les nombreux côtres qui vont de Conakry dans les rivières [1]. D'autre part les arrivées de paquebots sont de plus en plus nombreuses [2] et l'on a vu jusqu'à 5 ou 6 vapeurs le même jour en rade de Conakry. Le besoin s'est alors fait sentir d'améliorer le port. On a prolongé la jetée pour permettre l'accostage à un vapeur. On a élevé quatre feux fixes. Mais ce ne sont que des bagatelles à côté du plan d'ensemble qui a été étudié et exécuté en partie : Il com-

1. Service des colis postaux. — Les bureaux de poste de la Guinée acceptent les colis postaux jusqu'au poids de 10 kilog. soit avec déclaration de valeur (bureaux de Conakry, Boké et Kindia) soit grevés de remboursement (seulement pour Conakry). Ils sont également reçus avec affranchissement préalable des droits de douane, et le cas échéant, des frais de réexpédition du port de débarquement aux bureaux désignés ci-après.

Les prix de transport sont : de 0 à 5 k. 2 f. plus 0.20 p. 300 fr. s'il y a val. décl. / de 5 à 10 k. 3 f. 35 id. id.

Ils sont débarqués uniquement à Conakry et leur remise n'est faite gratuitement que dans ce port. Ces colis pour les autres localités sont expédiés d'office et il est perçu, sur les destinataires, les taxes de transport indiquées ci-dessous. Les expéditeurs peuvent aussi prendre ces taxes à leur charge. Dans ce cas, il est établi à part un bulletin d'affranchissement pour les frais de réexpédition.

Des expéditions peuvent être faites pour toute autre localité que celles indiquées ci-dessous, à charge par les intéressés de les faire retirer du bureau le plus proche, lequel doit être autant que possible indiqué sur la suscription du colis. Les objets et produits interdits à l'importation sont les mêmes que ceux dont l'entrée est prohibée en France sauf en ce qui concerne les tabacs. Ce sont, entre autres : Les médicaments composés non dénommés, les monnaies de cuivre ou de billon hors cours, les projectiles, cartes à jouer, billets de loteries non autorisées, ou imprimés y relatifs.

BUREAUX OUVERTS AU SERVICE DES COLIS POSTAUX

Frais à la charge du destinataire pour réexpéditions.

Bureaux	*colis de 0 à 5*	*de 5 à 10 k.*	*Bureaux*	*de 0 à 5*	*de 5 à 10 k.*
Bambaïa	2	4	Kankan	9	13
Benty	1	1 50	Kérouané	7	10
Bensané	4	6	Kindia	1	2
Beyla	12 50	18	Kissidougou	8	12
Boffa	1	1 50	Kouroussa	8	12
Boké	1	1 50	Labé	6	9
Coya	1	1 50	Manéa	1	1 50
Conakry	»	»	Niagassola	11	17
Diorodogou	11	16	Farmoréa	1	1 50
Ditim	5	7 50	Sampouyara	11	14
Dubréka	1	1 50	Siguiri	10	15
Farana	6	9	Timbo	4	6
Kaba	4	6	Toumanéa	6	
Kadé	5	8	Victoria	1	1 50

2. Tonnage du port de Conakry en 1901 : 680.000 tonnes.

Digitized by Google

prend un phare puissant sur les îles de Los et le dragage de la passe. Enfin l'on a rendu plus accessible les abords de Boké et aménagé la ville pour la plus grande commodité du commerce [1].

Le commerce s'est également trouvé très facilité par l'introduction des espèces monnayées dans le pays. Auparavant l'on faisait moins le trafic par vente et achat que la « traite » par échange. Les indigènes de l'intérieur ne connaissaient pas notre numéraire et préféraient des marchandises. Cela arrive encore très souvent.

Schéma
des communications télégraphiques (1903)

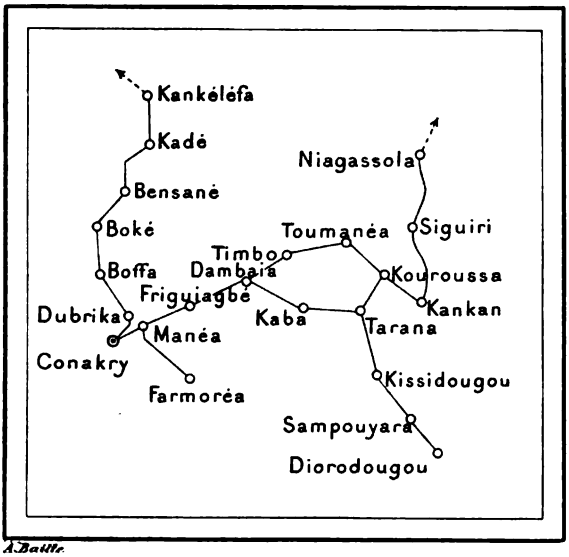

Ainsi au Nunez on échange les palmistes contre un même volume de riz en paille. Au Rio Pongo contre moitié en riz et moitié en

1.

	1898	1899	1900	1901	1902
	COMMERCE DU PORT DE BOKÉ				
Importation	309.470	204.233	27.371	148.806	185.176
Exportation	243.676	234.918	333.262	441.631	466.166
	553.146	439.151	960.633	590.437	651.342
	COMMERCE DU PORT DE CONAKRY				
Importation	8.070.357	14.749.884	13.297.344	6.624.371	11.636.448
Exportation	5.691.552	7.457.723	7.965.064	6.861.257	9.960.539
	13.761.909	22.207.607	21.262.408	13.485.628	21.596.987

Digitized by Google

marchandises diverses. D'ailleurs les commerçants y trouvent avantage, surtout dans le haut pays. En effet lorsqu'ils envoient les porteurs chargés de produits à la Côte, ils ont tout intérêt, puisqu'ils paient le voyage complet, à leur faire rapporter des marchandises qui représentent pour eux à la fois une puissance d'achat de produits et des sources de bénéfices. Ce n'est pas que la monnaie fût inconnue chez les noirs. Certaines régions de la Haute-Guinée employaient les

Caravane sur un pont.

petits coquillages importés de l'Océan Indien, appelés Cauries [1] dont la valeur variait suivant leur abondance ou leur raréfaction, et suivant la distance des points d'introduction, conformément aux principes du change. Ailleurs, c'étaient des barres de fer en forme de T, pesant de 75 à 80 grammes. Dans les pays côtiers la barre (comme la tête d'esclave) devint une monnaie de compte, représentant

1. Cyprea moneta-Linné. En Yoloff « petauw » ; en peuhl « Tiédé », en Bamana « Koulou » (Voir au sujet de la numération très curieuse des Cauries : Mage. *Voyage au Soudan*, chapitre X).

Digitized by Google

une valeur ou une quantité fixe de marchandises. En 1822 à Sierra Léone elle valait 3 sh. 6 d. ou 20 têtes de tabac ; chez les Timéné 5 têtes de tabac, dans le Soulima et le Kouranko 10 têtes. On les retrouve encore très usitées dans tout le Konian, le Kissi et le pays Toma. Ce sont les « guinzé ». Ce fer est ensuite transformé pour fabriquer des couteaux, instruments de culture, etc. Ce n'est donc pas précisément une monnaie. La guinzé vaut de 0 fr. 12 à 0 fr. 25 centimes, suivant l'importance de chaque pièce et le pays. Dans certaines contrées, du côté de Touba (frontière de Konian), on les appelle « Sombé » ; leur valeur serait d'environ 7 fr. 50 les 100. Chez certains Soso le terme barre ne s'applique plus qu'à une valeur conventionnelle de cinq « solofé » chaque solofé représentant 4 têtes de tabac, soit environ 10 centimes. Pour désigner la barre on se sert du mot « doma ». Dix doma valent une pièce de 5 francs appelée « batankhé ».

Dans le Kissi, l'on trouve encore, remplaçant la monnaie de billon, des perles d'une valeur conventionnelle de 0 fr. 05. Mais les monnaies française et anglaise sont très répandues et la première tend de plus en plus a remplacer toutes les autres dans nos colonies de l'Afrique Occidentale, évinçant le « Bou-Thira » de Marie-Thérèse ou le « Douro » espagnol, la piastre mexicaine ou la « Couronne » anglaise. Cette dernière était très employé, ainsi que le shelling et la livre sterling sur tout le littoral Guinéen au début de notre occupation. Mais la création de Conakry, grand centre commercial français, et surtout l'obligation de payer l'impôt, répandirent rapidement l'usage de nos monnaies, dont la pièce de 5 francs est la plus connue. Au début, les indigènes exigeaient certaines pièces, et notamment, au Fouta, la pièce de 5 francs à trois personnages ; mais maintenant ils sont familiarisés avec tous nos modèles et en usent concurremment avec leurs anciennes monnaies ou avec l'acquisition par voie de troc. L'échange primitif était presque toujours fixé d'après les usages du pays. Il existait une véritable mercuriale de tous les articles que l'on pouvait trouver sur les marchés, la nature de l'une des marchandises étant bien définie : Par exemple l'on comptait (et l'on compte encore parfois), ici par litres de lait, là par coudées de toile blanche ou d'indienne, par mitkal de poudre d'or, par daba ou petites pioches courtes, par bœufs, par boules de caoutchouc, par « tintin » de 25 kilos de graines, ou par boisseau de 18 à 20 kilos, par tête d'esclave.... Cette dernière mesure était

Digitized by Google

très usitée du temps où les Européens faisaient la traite des nègres. C'est le souvenir de cette traite qui a fait conserver la dénomination de « gourde » que l'on donne à notre pièce de 5 francs [1]. On a conservé comme « monnaie de compte » sur le littoral, la « tête de captif », qui vaut en général 20 gourdes, ou 2 bœufs, ou une pièce de 140 litres de rhum, ou 20 pièces d'étoffe, ou 100 francs (Dr Drevon). Au Fouta le captif valait 5 bœufs.

Depuis 1902, une succursale de la Banque de l'Afrique Occidentale française, dont le siège est à Paris (Banque privilégiée au même titre que les Banques des Antilles, de la Guyane, etc.) a été installée à Conakry. Elle pourra rendre des services aux commerçants européens. Mais, nous doutons que la monnaie fiduciaire qu'elle a été autorisée à émettre soit avant longtemps acceptée de la masse des indigènes [2].

En 1897 le commerce général de Conakry ne s'élevait qu'à 8.244.943 francs. En comparant ces chiffres à ceux du commerce de la Colonie entière, on verra que la part de Conakry s'est accrue dans des proportions énormes au dépens des autres ports, Boké excepté. Cependant Boké aurait exporté en 1883, 1.500.000 francs tandis que l'on évaluait à 3.300.000 francs et 1.000.000 francs les exportations par le Pongo et la Mellacorée à cette époque. Le commerce général des Rivières se serait élevé à 10.000.000 francs (statistique citée par Elisée Reclus). De 1885 à 1894 il y eut une période de recul due à la baisse du commerce des arachides remplacé bientôt par celui du caoutchouc.

La sécurité donnée au pays, les communications rendues plus faciles, n'ont pas tardé à donner des résultats inespérés. Tandis qu'en moins de dix ans le budget de la Colonie décuplait et passait de 500.000 francs à 5.000.000 francs (1897-1904), le commerce ne

1. On sait que la « Gourde » est l'unité monétaire de l'île d'Haïti. Chez les Malinké, la pièce de 5 francs est appelée « doromé » (du mot grec Drachma) ou « daléci », « dala » chez les Foula. La pièce de 2 francs est le « doubali » ou le « tamafla ». La pièce de 1 franc « tama », de 50 centimes « tanka ». La pièce de 0 fr. 05 est le « sou », de 0 fr. 10 le « Koporo » dans la Haute-Guinée, « Kopeu » dans la Basse-Guinée (de Cooper, cuivre, en anglais). Cinq sous se dit « pi Kini ».

2. Le capital de cet établissement a été porté, après autorisation du décret du 22 janvier 1906, à 5.986.500 francs. Les billets sont acceptés à tous les guichets de l'Afrique occidentale s'ils sont présentés en petite quantité. C'est une simple tolérance, car si les agents de la Banque estiment qu'il y a spéculation, ils prélèvent 2 % de change.

Digitized by Google

faisait que croître régulièrement à partir de 1892 pour atteindre des chiffres très importants. L'on peut s'en assurer par le tableau ci-dessous :

ANNÉES	IMPORTATIONS (y compris la monnaie)	EXPORTATIONS	TOTAUX
1892	3.609.396	4.012.577	7.621.973
1893	4.077.577	4.801.698	8.879.275
1894	4.893.688	5.222.177	10.115.865
1895	5.072.903	5.230.376	10.303.279
1896	4.633.980	5.787.141	10.421.121
1897	7.638.075 [1]	6.525.276	14.363.351
1898	9.019.871	7.799.968	16.819.739
1899	15.441.710	9.461.496	24.903.206
1900	14.275.452	9.779.772	24.055.224
1901	7.754.587	7.982.599	15.737.186
1902	13.723.564	11.374.389	25.097.953
1903	19.746.293	14.358.794	34.105.087
1904	17.042.146	13.430.584	31.472.530

D'un autre côté les recettes douanières s'élevaient pour l'exercice :

1897	à	843.790.96	soit	5,8 %	du commerce	général.
1900	—	1.582.016.70	—	7,1 %	—	—
1901	—	1.111.668.39	—	7	—	—
1902	—	1.293.141.18	—	6,2 %	—	—
1903	—	1.981.479.67	—	6,5 %	—	—
1904	—	1.709.457.88				
1905	—	2.505.095.21				

Enfin il y a mieux : c'est l'ouverture de débouchés nouveaux et le rôle de transitaire que joue la Guinée vis-à-vis de la Guinée Portugaise et du Libéria.

1. Les provenances de Sierra Léone qui étaient de 642.686 francs pendant le 2e trimestre de 1896, tombent à 554.447 dans la même période de 1897, à la suite du décret du 4 avril 1897 sur la surtaxe des marchandises d'importation indirecte. En même temps les exportations par la frontière de Farana à Sierra Léone tombaient de 193.093 francs à 30.828 francs.

Digitized by Google

Les transactions avec la frontière nord du Libéria ont donné par exemple :

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAUX
1901	404.864	307.128	711.991
1202	578.049	196.626	774.675
1903	957.426	338.410	1.295.836

Ces chiffres sont éloquents et marquent un début plein d'avenir. Le commerce dans cette région est constitué en grande partie par l'échange de colas contre des bœufs.

Ainsi il y a eu partout progression constante. Que si l'on remarque, en 1901, un brusque mouvement en arrière, cela est dû à une crise passagère dans les détails de laquelle il ne nous est pas possible d'entrer ici. Disons seulement qu'elle était due surtout à la mauvaise qualité des caoutchoucs envoyés en Europe à ce moment-là, au stock énorme des marchandises importées en 1899 et 1900, hors de proportion avec la faculté d'achat des indigènes et aussi aux crédits trop nombreux et trop importants faits aux traitants.

L'administration, par une mesure radicale, sauva la réputation du caoutchouc de la Guinée, en empêchant les qualités inférieures de sortir. Mais les deux autres causes disparaîtront moins aisément le commerce se laissant trop facilement entraîner à spéculer et à ouvrir de gros crédits à des gens sans surface. Nous en avons un nouvel exemple en 1904. Il y a néanmoins une augmentation régulière des transactions, car après chacune de ces crises, qui proviennent en partie des fautes commises par le commerce européen, nous voyons les chiffres reprendre leur progression normale.

Quelle est la part des importations françaises dans les importations totales ? Elle a certainement augmenté mais moins que ne le feraient croire les statistiques. « On ne peut considérer, déclare le rapport administratif de 1902, comme un résultat favorable et définitivement acquis l'énorme accroissement de tonnage transporté sous pavillon français ». Ce résultat est dû, en effet, à ce que « le pavillon français était imposé aux fournisseurs par les cahiers des charges » des marchés pour les grands travaux publics (Chemin de fer, conduite d'eau de Conakry, etc.). Le même rapport nous montre la part des importations françaises de 11 °/₀ en 1896 passer à 26 °/₀ en 1899, 30 °/₀ en 1900, 40 °/₀ en 1901, et 49, 2 °/₀ en 1902.

Digitized by Google

Cependant il ajoute que « sans tenir compte du chemin de fer, la proportion n'est plus que de 33, 5 °/₀ en 1902.

En effet, les matériaux servant à la conduite d'eau (jusqu'en 1903), et au chemin de fer, sont venus grossir le chiffre global des importations, et, du même coup, la part de la France. « En 1902 », dit de son côté le consul anglais de Dakar, « le seul pays qui ne participe pas à l'augmentation sur 1901 est la France, si l'on exclut le numéraire (specie)... La proportion des importations anglaises s'éleva de 38 °/₀ en 1901, à 44 1/2 °/₀ en 1902, atteignant presque le taux de 47 °/₀ en 1903. Comme je l'ai déjà dit, les importations allemandes très sensibles aux fluctuations de la prospérité commerciale montèrent de £ 33.217 à £ 50.743 ». Nous devons cependant remarquer que l'Angleterre et l'Allemagne bénéficient parfois d'une légère augmentation sur les importations de marchandises par l'entrée de petites sommes d'espèces.

En 1903, la proportion afférente à la France diminue et passe des 49,2 °/₀ de 1901 à 33 °/₀. Mais ce fléchissement ne tient pas à un recul réel des importations françaises qui étaient supérieures de 640.599 francs à celles de 1902. Il provient de l'augmentation plus considérable des importations étrangères se sentant menacées par le projet de surtaxe douanière, telles les importations de tissus anglais, des boissons et de la bimbeloterie allemandes. Enfin, en 1904, la fin des importantes fournitures de la conduite d'eau a amené non seulement un fléchissement de la proportion des importations françaises, mais aussi une diminution sensible sur le chiffre des mêmes importations en 1903. D'ailleurs une crise économique suivant la prospérité factice de 1903 sévit cette année-là, et eut sa répercussion sur la campagne de 1905. Elle provenait surtout de cette masse de marchandises étrangères importées sans mesure. On peut en calculer l'importance en consultant le tableau suivant :

IMPORTATIONS

Années	de France	des Colonies françaises	de l'étranger
1904	6.325.194	53.303	10.663.080
1903	7.392.020	54.852	12.299.421
1902	6.751.421	38.882	6.933.261

Digitized by Google

EXPORTATIONS

Années	de France	des Colonies françaises	de l'étranger
1904	3.015.047	190.471	11.225.066
1903	5.033.194	378.644	11.414.031
1902	2.168.689	233.365	9.275.719

Si l'on étudie de plus près les chiffres et que l'on ne tienne plus compte des monnaies et des matériaux des travaux publics, la part

Porteurs.

de la France sur les marchandises dites « de traite », c'est-à-dire consommées dans le pays, n'était en 1903 que de 23,5 % contre 50,1 % à l'Angleterre (y compris Sierra Leone) et 16,8 % à l'Allemagne.

Cette situation appelait un remède. Le nouveau tarif douanier d'avril 1905 remplaça les anciennes taxes de consommation qui avaient créé la prospérité de la colonie, mais qui n'assuraient pas la protection efficace des marchandises françaises auxquelles l'indigène n'était pas accoutumé. Ce décret, comportant des surtaxes à

Digitized by Google

l'importation sur les marchandises étrangères, a été mis en vigueur et va modifier probablement la position de la France.

Mais nous comptons plus volontiers sur la transformation de l'industrie française, se décidant enfin à imiter les genres de ses concurrents étrangers, surtout en ce qui concerne les tissus qui donnent une énorme supériorité à l'Angleterre. En 1902 l'Angleterre en fournit pour 2.933.774 fr. sur une importation totale de 3.607.313 fr. Ne romprons-nous pas le charme qui semble nous maintenir tributaires de l'étranger pour la majeure partie d'objets que nous pourrions et devrions fournir ? En 1903, à côté de 6.229.248 fr. de tissus que nous envoie l'Angleterre, nous ne figurons que pour 707.551 fr. Si nous examinons l'exportation, la part de la France s'est élevée de 14,04 °/₀ en 1901 à 19,6 °/₀ en 1902, tandis que la proportion diminuait pour l'Angleterre : Elle passait de 55 °/₀ en 1901, à 50 °/₀ en 1902. C'est un accroissement lent il est vrai, mais qui peut nous donner de l'espoir.

Les premiers résultats obtenus à l'exportation viennent de la création à Bordeaux d'un marché de caoutchouc, depuis si longtemps préconisé. Si l'Allemagne voyait aussi augmenter sa part proportionnelle, cela tenait surtout à un achat plus considérable de palmistes [1]. Ce mouvement n'est et ne doit être qu'une indication de ce qu'il nous reste à faire. Nous sommes persuadé que la France saura prendre la part qui lui revient légitimement. L'affluence des commerçants français nous en est le plus sûr garant, et, bien que l'on répète que le commerce n'a pas de patrie, il n'est pas douteux que ces négociants préféreront à prix égal s'adresser pour leurs achats et leurs expéditions à l'industrie et au commerce français. Mais il faut que ceux-ci y mettent quelque bonne volonté. Il nous est agréable d'ailleurs de noter les efforts de quelques grandes usines françaises pour fabriquer des genres adéquats aux pays africains : Nous en voyons quelques-unes à Rouen, à Roubaix, dans les Vosges. Espérons que cet exemple sera suivi [2].

1. Exportation de palmistes en Allemagne en 1901 : 309.428 fr. ; en 1902 : 431.845 fr.

2. Actuellement on exporte de France en Afrique Occidentale la bimbeloterie, les produits alimentaires de bonne qualité, certaines chaussures et particulièrement les espadrilles qui viennent des Pyrénées, la plupart des objets et marchandises servant aux besoins des Européens. Comme tissus : certaines cotonnades des Vosges, des Guinées (Guinées grelot) et indiennes de Rouen et de Toulouse, de la moirine et du satin de Bolbec, de la mousseline de Tarare, des liménéas de Toulouse, des tissus écrus, des toiles et des pagnes gros fil de Roubaix, du kaki blanc ou jaune de Lyon.

Digitized by Google

ANNEXE I

Mouvement commercial.

Nous avons indiqué, au cours de l'article l'énorme progression du commerce général en Guinée. On constate pour une période de 8 ans une augmentation de 350 °/₀. Mais il faut remarquer que, dans ces chiffres, sont compris le montant des matériaux nécessaires pour les grands travaux publics (conduite d'eau, chemin de fer), et les monnaies. Si l'on ne tient compte que des marchandises dites de traite, achetées par les indigènes, on constate que le mouvement des affaires, stationnaire jusqu'en 1896, avec 10 millions environ, passe en chiffres ronds en 1897 à 14 millions.

	1898	16	millions
	1899	23	—
Années de crise	1900	22	—
	1901	15	1/2
	1902	20	1/2
	1903	30	millions

En 1903 l'augmentation sur l'année précédente est considérable. Si l'on prend les chiffres du commerce général elle est de 50 °/₀ tant à l'importation qu'à l'exportation. Mais une telle prospérité est factice. Elle a été suivie d'une forte dépression en 1904. En 1905 le nouveau tarif douanier a maintenu des chiffres élevés, bien que cette année ait subi le contre-coup de la crise de 1904. Ce mouvement a été réparti dans les différents ports de la colonie dans les proportions indiquées au tableau de la page 129.

A. — EXPORTATIONS.

Le chiffre des exportations est le véritable signe de la prospérité des pays neufs, et le meilleur des indices pour s'assurer de la capacité d'achat des populations.

D'autre part, dans un pays où il n'existe pas d'industrie, où l'exportation presque entière est composée de produits agricoles, il n'y a pas de fluctuations considérables d'une année à l'autre. La population est clairsemée, la main-d'œuvre rare, et l'appât de hauts cours ne suffit pas toujours à inciter le noir à se livrer à des cultures beaucoup plus étendues que celles qu'il a coutume de faire. Aussi ne peut-on que se féliciter d'augmentations atteignant d'une année à l'autre, en 1903, par exemple, un accroissement de 20 °/₀. La même année, la part de la France n'est que de 20 °/₀ de

Digitized by Google

l'exportation totale, dont la plus grande partie est dirigée vers l'Allemagne et l'Angleterrre [1]. Les sésames et les arachides sont les produits qui sont expédiés le plus fréquemment à la métropole. On lui envoie encore quelques cuirs et des caoutchoucs mais en faible quantité, alors que les colonies voisines, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, font de nombreuses expéditions en France [2].

Pour la première fois en 1903, le chiffre des exportations se trouve exagéré par le fait d'une sortie de 2.561. 200 francs d'espèces. Mais c'est un accident sans précédent et sans lendemain qui faillit amener une crise dans la colonie. La circulation monétaire est suffisante actuellement pour assurer l'emploi intégral sur place de toutes les espèces qui se trouvent dans la colonie. Aussi l'exportation de monnaie ne doit-elle pas dépasser le chiffre de l'importation. Or en 1903 il fut dépassé de 600.000 frs. Il faut encore signaler comme venant augmenter le chiffre normal des exportations de produits agricoles locaux, les réexportations. Mais ce n'est plus là un fait accidentel. Chaque année, au contraire, elles provoquent un accroissement de plus en plus sensible dans le chiffre de l'exportation. Cela vient de l'amélioration des moyens de communication (routes, télégraphes) et du nombre toujours plus grand des navires qui relâchent à Conakry. La Guinée, autrefois tributaire de Sierra Léone, est devenue à son tour l'intermédiaire entre l'Europe et la Guinée Portugaise, et aussi depuis 1903 avec les peuplades du Nord Libérien. Le prolongement du chemin de fer ne fera qu'accentuer ces transactions surtout à la frontière Sierra Léonaise. Il est à noter aussi que nous réexportons vers Freetown des marchandises françaises que les vapeurs français débarquent à Conakry. Les principaux articles de réexportation d'origine française, ou du moins nationalisés par le paiement des droits, sont : les boissons et les tissus (en 1903 respectivement pour F. 22. 301 et frs : 101.810). Citons encore parmi les marchandises nationalisées comme il est dit plus haut les ouvrages en métaux pour 50.157 frs. Ces réexportations se font, non de l'entrepôt réel qui n'existe pas encore à Conakry, mais des entrepôts fictifs des commerçants.

Le nombre des produits du crû exportés est assez restreint. Comme dans tous les pays qui ne sont pas encore engagés complètement dans la grande lutte économique menée par les aryens, les produits riches ont seuls chance d'être exportés. Cela tient aux habitudes nonchalantes et

1. Exportation pour France : 2.625.625 francs, plus 163.790 francs pour les colonies françaises.

Ces dernières reçoivent surtout des bœufs, de l'huile de palme et des colas.

Allemagne : 3.560.018

Angleterre : 6.564.762 plus 574.821 pour Sierra Léone (bœufs, arachides).

2. Cependant la puissance du marché de Bordeaux a augmenté de beaucoup la part de la France en ce qui concerne le caoutchouc.

Digitized by Google

ANNÉES	CONAKRY		VICTORIA		DUBRICA		BENTY		BOFFA		TOTAUX GÉNÉRAUX	
	TONNAGE embarqué ou débarqué	Valeur du charg^t	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
ENTRÉES :												
1899	31.549		814		373		155		»		32.891	
1900	23.277		1.237		11		28		»		24.555	
1901	22.791		317		4		29		3		28.144	
1902	36.160		566		375		48		»		37.149	
1903	39.106	17.869.215	2.000	549.496	763	102.280	795	338.303	201	394.300	42.865	19.253.594
	152.883	17.869.215	4.936	549.496	1.526	102.280	1.055	338.303	204	394.300	160.604	19.253.594
SORTIES :												
1899	6.019		1.573		21		104				7.717	
1900	4.499		2.267		»		74				6.840	
1901	5.548		1.950		3		63		8		7.472	
1902	4.658		2.637		3		52		7		7.357	
1903	5.866	15.277.960	3.163	535.698	13	9.600	912	513.656	753	473.915	10.707	16.810.929
	26.490	15.277.960	11.590	535.698	40	9.600	1.205	513.656	768	473.915	40.093	16.810.929

Digitized by Google

aux besoins restreints des habitants autant qu'au défaut de moyens de transports rapides et bon marché.

Caoutchouc. — En Guinée, le produit qui prime tous les autres est le caoutchouc dont nous étudions la législation en l'annexe II.

On peut évaluer à une moyenne de 1.500 tonnes par an, la puissance de production du pays.

Sésames et arachides. — L'exportation de ces graines, surtout des sésames qui viennent fort bien et n'ont pas à redouter comme les arachides la concurrence du Sénégal, augmente depuis quelques années.

De 1902 à 1903 on constate une augmentation de 50 °/₀ sur les graines oléagineuses. Cela est dû aux instances et aux conseils de l'Administration dans les cercles côtiers où le caoutchouc est assez rare. De plus, les habitants de pays soso voient se restreindre peu à peu leur rôle d'intermédiaires commerciaux par l'avancement du chemin de fer et la destruction des barrières élevées par les chefs. Ils doivent donc chercher de nouvelles sources de profits et se tournent de plus en plus vers la culture.

EXPORTATION DES SÉSAMES ET ARACHIDES

	Sésames	Arachides
Dans les années 1899	25.353 francs	133.474
1900	40.336	118.520
1901	67.228	132.821
1902	75.402	184.567
1903	123.785	264.601

LA PART DE LA FRANCE SUR CES CHIFFRES A ÉTÉ

	Sésames	Arachides
1900	38.383	71.691
1901	41.735	95.346
1902	62.444	179.791
1903	87.401	173.197

Ces graines se récoltent de décembre à mars.

L'Allemagne est après la France le plus gros acheteur pour le sésame. Elle s'expédie en sacs de 60 à 80 kilos que l'on tient à l'abri de l'humidité. Le frêt sur les vapeurs français qui était de 30 francs la tonne de 1.000 kilos, est aujourd'hui de 27 fr. 50 sur Bordeaux (plus 10 °/₀ primage). Elle est encore de 30 fr. pour Marseille (10 °/₀).

Le principal marché est Marseille. Pour les Arachides, Bordeaux et Marseille sont au premier rang. Bordeaux s'occupant surtout des qualités fines. Mais les arachides de Guinée sont surtout consommées sur place ou exportées dans les colonies voisines, principalement à Sierra Léone. Elles sont de qualité bien inférieure aux provenances sénégalaises. Les

Digitized by Google

sésames donnent une huile très fine qui sert surtout pour l'horlogerie et la machinerie. Taux de la mercuriale 1er septembre 1906 : 20 fr. les 100 kilos.

Palmistes et huile de palme. — L'exportation de ces produits est moins importante que celle du Dahomey ou de la Côte d'Ivoire. Elle est néanmoins assez considérable, et encore une partie de la récolte est perdue chaque année dans les régions écartées des Bagaforé. On peut évaluer l'exportation moyenne à environ 3.000 tonnes qui pourrait être augmentée d'un millier de tonnes si toutes les graines étaient récoltées.

	PALMISTES	HUILE DE PALME
1899	413.337 francs	28.186 francs
1900	476.909 —	24.612 —
1901	420.669 —	79.681 —
1902	578.776 —	72.934 —
1903	563.902 —	38.697 —

Les palmistes se vendent aux 50 kilos, en vrac. L'Allemagne est de beaucoup le meilleur client pour ces produits. Vient ensuite l'Angleterre. L'huile de palme est exportée surtout au Sénégal où elle est très prisée. La part de la France et de ses colonies sur les chiffres de 1902 et 1903 a été :

	PALMISTES	HUILE DE PALME
1902	6.497 francs	38.682 francs
1903	9.651 —	37.742 —

Les amandes de palme, où palmistes, s'achètent généralement 5 fr. le boisseau de 30 à 33 kilos. Elles se vendent à Marseille entre 23/27 francs les 100 kilos. Le mouvement d'affaires le plus considérable a lieu d'avril à novembre. L'Administration a obligé les indigènes à préparer soigneusement ce produit en prohibant l'exportation des palmistes frelatés. Auparavant en effet, pour augmenter le poids, on laissait des quantités de coques attachées à l'amande. L'huile de palme est beaucoup plus prisée en Europe et sert à l'industrie des savons. Elle se paie de £ 18 à £ 24 la tonne. Le taux de la mercuriale 1er semestre 1906 est de 20 fr. les 100 kilos pour les amandes dites palmistes et de 40 fr. les 100 kilos pour les huiles de palme et de palmistes. Le fret est de 27 fr. 50 la tonne plus 10 °/₀ sur Bordeaux et Marseille pour les palmistes, et de 35 fr. plus 10 °/₀ pour l'huile.

Bœufs vivants et peaux. — Les exportations de bœufs sont très importantes. Elles ont lieu surtout de novembre à mai. Mais elles sont assez variables, car l'indigène ne se défait qu'à la dernière extrémité de ses troupeaux. D'ailleurs les régions du Fouta et du Labaya sont seules à

Digitized by Google

même de fournir pour l'exportation. Une autre cause des fluctuations a été l'augmentation ou la diminution des droits de sortie. Ils étaient de 5 fr. 60 par tête en 1899. Le 1er mars 1899 ils passaient à 21 fr. par tête. Le 1er octobre 1901 ils étaient diminués à 10 fr. 50 par tête. En ce qui concerne les peaux leur nombre se maintient à peu près toujours dans les mêmes moyennes.

EXPORTATION DES BŒUFS ET DES PEAUX VERTES

	Bœufs	Peaux vertes
1899	866.330 francs	209.662 francs
1900	1.000.525 —	220.553 —
1901	1.076.950 —	261.553 —
1902	849.905 — (5.666 têtes)	226.604 (283.255 kilog.)
1903	805.650 — (4.706 —)	203.490 (254.362 —

Dans le premier semestre de 1906, on a constaté une augmentation de 11.000 kilos de peaux vertes sur l'époque correspondante de 1905, et 1440 têtes de bœufs en plus, soit environ 288.000 francs d'augmentation.

Les bœufs sont presque tous exportés vers les autres colonies africaines. Les peaux trop souvent séchées au soleil et généralement préparées dans un bain d'arséniate de potasse, sont expédiées à Marseille, au Havre, à Liverpool et Hambourg. Elles s'achètent 1 fr. à 1 fr. 20 le kilo environ.

Taux de la mercuriale (1er semestre 1906) { peaux de bœufs : 120 francs les 100 kilos. peaux de moutons : 80 francs. bœufs : 200 francs par tête.

Taux du fret pour les peaux { pour Bordeaux : 50 francs la tonne (plus 10 %) pour Marseille : 55 francs — (id.)

Gomme copal. — Le rapport administratif de 1903 est très pessimiste sur l'avenir de ce produit. La Guinée en exportait autrefois un millier de tonnes par an, valant de 2 à 3 millions de francs. Mais les forêts ont été dévastées par les incendies. De plus, les indigènes n'ont pas été encouragés par le commerce à cause des fluctuations des cours à Liverpool, où une maison est maîtresse du marché. L'amélioration de la qualité obtenue par l'Administration, en prohibant la sortie de la gomme frelatée, n'a pas produit le relèvement auquel on s'attendait. En 1903, il est sorti 157 tonnes et demi pour une valeur de 236.360 francs. Le premier semestre 1906 accuse une augmentation de 13.732 kilos sur le même semestre de 1905. Actuellement elle est blanche, transparente et sans impuretés. Elle est difficile à conserver, devant être à l'abri de la chaleur et du soleil et sans être pressée. L'emballage est fait en petites caisses ou barils. En sac ce produit perd les trois quarts de sa valeur. Il sert à l'industrie des vernis et à l'apprêt des tissus. Il vaut très approximativement de 2 fr. 75 à 3 fr. 50 le kilo à Conakry et se traite de novembre à mai.

Digitized by Google

Taux de la mercuriale (1er semestre 1906) : 200 francs les 100 kilos.

Taux du frêt : { sur Bordeaux : 40 francs la tonne (plus 10 °/₀)
sur Marseille : 50 francs — (id.)

Cire. — L'exportation de la cire augmente graduellement : En 1894 elle s'élevait à 12.920 francs; en 1896 à 26.075 francs ; en 1902 à 41.519 francs (20.759 kilos) ; et en 1903 à 43.425 francs (21.712 kilos). Quand ce produit est trop mélangé d'impuretés, on le fond et on le coule dans des moules d'argile.

Taux du frêt : { sur Bordeaux : 66 francs la tonne (plus 10 °/₀)
sur Marseille : 55 francs la tonne (plus 10 °/₀)

Bananes. — En 1903 on a pu noter le début de l'exportation sérieuse de ce fruit. Il en a été expédié 7 tonnes. En 1902 il en était sorti 217 régimes seulement. Taux du frêt pour Bordeaux 1 fr. 25 par régime. Mercuriale (1er semestre 1906) 2 francs le régime.

B. — IMPORTATIONS.

Les chiffres donnés pour l'importation sont presque entièrement ceux de la consommation. Ainsi en 1903 il y a à peine une différence de 200.000 francs entre les entrées en entrepôt et les sorties pour la consommation. Dans la somme totale des importations sont compris les monnaies et les matériaux destinés aux travaux publics de la colonie. Ainsi que le constate le rapport d'ensemble de 1903, les achats de caoutchouc, qui se font en grande partie en espèces, nécessitent dès le mois d'octobre une mise de fonds considérable. La rentrée ne s'effectue que plusieurs mois après, sous forme d'achat de marchandises, après le paiement de l'impôt. Les réserves d'espèces ne suffisent plus et l'usage du papier-monnaie qui serait l'unique remède à cette pénurie n'est pas encore entré dans les habitudes des indigènes [1]. L'importation des espèces devient donc nécessaire, jusqu'au moment où les rentrées ont reconstitué le stock normal et où la réexportation devient nécessaire pour éviter une perte sèche de 6 °/₀ d'intérêts sur des sommes inemployées.

Nous devons noter aussi, en parlant des importations, le rôle que joue la banque vis-à-vis des petits commerçants. Cet établissement financier a obtenu l'autorisation d'entrepôt fictif, et reçoit pour le compte de ses clients, des marchandises que ceux-ci peuvent entreposer n'ayant à payer les droits qu'à la sortie pour la consommation. Le commerce syrien a surtout profité de cet avantage.

Le chiffre des importations est forcément limité par celui des exporta-

1. La Succursale de la Banque de l'Afrique occidentale française à Conakry a émis en 1903 1.400.000 francs de billets ayant cours en Guinée seulement. Cependant ils sont payés au pair dans toute l'Afrique occidentale si on les présente en petites quantités. La perte au change en France est de 2 °/₀. Les billets de la Banque de France ne sont pas acceptés par les caisses publiques.

Digitized by Google

tions. En effet, la puissance d'achat de la population [1] provient : De la valeur des produits exportés et de celle des réexportations, des salaires de toute nature donnés par l'Administration, des dépenses faites par les étrangers au pays, surtout en placement de capitaux (constructions d'immeubles). Cette puissance d'achat « est atténuée par le bénéfice prélevé par le commerce sur les transactions, et par le paiement des impôts ». Une exagération considérable des importations sur les exportations, si elle n'est motivée, comme en 1903, par la crainte de l'application de nouveaux droits de douane, est donc un signe avant-coureur d'une crise commerciale, cette crise proviendra de l'immobilisation des capitaux, de la perte d'intérêts, et enfin de la dépréciation possible des marchandises, soit que la mode ait changé, soit qu'elles aient été abîmées en magasin.

Nous allons passer en revue les principales marchandises d'importation [2].

Tissus. — Ces articles prennent une importance de plus en plus considérable, remplaçant la fabrication indigène, plus solide, mais moins jolie à l'œil et nécessitant un long travail de filage, tissage et teinture. Ainsi les peuplades sauvages du Libéria nous en ont acheté pour près de 44.000 francs en 1903, alors que, peu de temps avant, les transactions sur cet article étaient nulles. Les tissus bon marché ont seuls chance d'être

1. Rapport d'ensemble de 1903.
2. Voici d'après le Rapport d'ensemble de 1903 le montant des augmentations ou diminutions de produits importés :

Nature des Produits	1902	1903	Différence pour 1903	
			en plus	en moins
Produits et dépouilles d'animaux...	149.481	213.295	63.814	
Farine de froment.....	111.846	121.625	9.779	
Biscuits de mer.....	69.905	66.583	»	3.322
Riz.....	918.502	929.932	11.430	
Colas.....	559.032	941.183	382.151	
Sucres.....	78.911	104.248	25.337	
Tabacs.....	337.682	448.293	110.611	
Bois de toute nature.....	66.236	119.484	53.248	
Matériaux de construction	169.275	300.197	130.472	
Pétrole.....	180.315	45.640	»	134.675
Tôles.....	105.339	75.562	»	29.777
Sel.....	345.611	268.957	»	76.654
Vin, cidre, bière.....	201.054	259.383	58.329	
Alcools et eaux-de-vie	261.563	360.199	98.636	
Perles en verre.....	86.164	162.706	76.542	
Tissus (y compris les vêtements)...	3.607.393	7.748.884	4.141.571	
Autres ouvrages en métaux.....	556.169	698.985	142.816	
Armes, poudre, munitions.....	232.957	639.633	406.676	
Autres marchandises....	5.685.759	6.241.504	555.745	
Totaux.....	13.723.564	19.746.293	6.267.157	244.428

Digitized by Google

vendus, à condition qu'ils soient du goût de l'indigène, c'est-à-dire à grandes rayures et à fonds bleus foncés ou entièrement blancs. Cependant, sur quelques points de la région côtière où se trouvent des Européens et où l'argent n'est pas rare, les articles de luxe : mouchoirs de soie, pagnes français, trouvent facilement preneurs. Depuis la réforme douanière ces derniers, avons-nous dit, ont des chances, si nous nous plions aux exigences de la clientèle, de prendre une part convenable dans les importations de tissus, monopolisées jusqu'à présent par l'Angleterre [1].

Les tissus les plus usités sont : le Wigam et la Guinée. Cette dernière est devenue une unité de compte. Au Soudan, on vend à l'unité de Guinée « bagui béza ». Toutes les étoffes, cotonnades ou toiles, portent le nom générique de Bagui chez les Malinké. La Guinée est le Baguifing (le bagui noir). D'après les statistiques, il en a été importé pour 160.996 francs en 1905 contre 98.743 francs en 1904. Mais beaucoup de guinées entrent sous le nom général de tissus. Le décret du 14 avril 1905 a soumis les tissus de coton, dits « Guinée », à une tarification ad valorem de 5 °/₀ plus 10 °/₀ de surtaxe pour les similaire étrangers. Sur les réclamations du commerce, un nouveau décret a décidé, le 15 mars 1906, que les Guinées acquitteraient une taxe de 0 fr. 025 par mètre, avec surtaxe de 0 fr. 06 pour les provenances étrangères [2].

Ci-dessous nous donnons la liste des tissus que l'on trouve le plus fréquemment dans le commerce.

a) **Wigam.** — *Article de fonds par excellence.* — Tissu coton blanc apprêté. Vêtements indigènes (boubous) des Soso et Foula (tous les musulmans). Longueur 5 et 6 yards ($4^{m}50$ à $5^{m}40$) largeur $0^{m}65$ environ; poids à la pièce 410 grammes ; balles de 100 à 200 pièces ; poids au mètre 91 grammes. — Origine anglaise. Manchester.

b) **White Duck** ou White domestic. — Tissu : coton blanchi. Vêtement indigène. Long. $0^{m}67$; poids à la pièce $1^{k}140$; poids au mètre $0^{k}103$; balles de 100 à 200 pièces. — Origine anglaise. Manchester.

c) **Grey domestic** (*Vulgo : Delva*). — Tissu coton écru apprêté. Origine Manchester. Vêtements indigènes. Long. 6 yards ($5^{m}40$), largeur $1^{m}07$; poids à la pièce $1^{k}200$, au mètre $0^{k}223$; balles de 100 pièces, Étiquette et marque ; long. 6 yards, largeur $0^{m}92$ ou $0^{m}66$.

1. Les conditions anglaises les plus générales pour la vente sont : marchandise f. o. b. Liverpool payable à 6 mois escomptables.

2. On a fait ressortir qu'avant le décret de 1905, les guinées étrangères acquittaient une surtaxe à leur entrée au Sénégal, dont le régime douanier est devenu celui de la Guinée française, de 0 fr. 06 par mètre, soit 0 fr. 90 la pièce, de 15 mètres. Avec la surtaxe de 10 °/₀ la pièce étant mercurialisée 7 francs paie si elle provient de l'étranger $0{,}07 \times 7 = 0{,}49$ de surtaxe, soit une diminution de protection de 0,41 par coupe de 15 mètres.

Digitized by Google

d) **White shateing** (*Ladies*). — Tissu coton blanc satiné. Long. 12 yards (10 m 80) larg. 0 m 83 ; poids à la pièce 0 k 950, au mètre 0 k 088. Origine anglaise. Balles de 100 pièces.

e) **Indienne** (*Nom anglais : print*). — Tissu coton glacé imprimé. Long. 6 yards (5 m 40), largeur 0 m 72 ; poids à la pièce 0 k 400, au mètre 0 k 074. Origine anglaise. Manchester. Pliage au yard.

f) **Limeneas** (*Nom Sierra Léonais : Lapper*). — Origine anglaise ou allemande. Imitation pagnes du pays ; pagnes. Long. 6 yards (5 m 40) ; largeur 1 m 10. Poids à la pièce 0 k 980, poids au mètre 0 k 180. Pliage au yard.

g) **Indienne** (*Nom anglais : print*). — Tissu coton imprimé. Long. 6 yards (5 m 40), larg. 0 m 68. Poids à la pièce 0 k 350, au mètre 0 k 065. Origine anglaise. Manchester. Vendu aux Soso, Baga. Pliage au yard.

h) **Bluend white** (*Nom Sierra Léonais : Lappa*). — Tissu coton imprimé imitation. Pagnes et autres vêtements. Long. 6 yards (5 m 40), largeur 1 m 10. Poids à la pièce 1 k 150, au mètre 0 k 213. Origine anglaise. Manchester. Vente pays Soso. Plié au yard.

i) **Osnaburg**. — Tissu coton croisé rayé. Imitation pagne du pays. Long. 6 yards (20 et 40 yards également). Largeur 1 m 35. Poids à la pièce 1 k 600, au mètre 0 k 296. Balles de 100 ou de 50 pièces. Origine anglaise. Manchester surtout chez les Malinké, plié au yard.

j) **Long check**, *dit Écossais*. — Tissu de coton imprimé (Manchester). Long. 6 yards, largeur 1 mètre. Poids à la pièce 1.000 grammes, au mètre 185 grammes. Balles de 100 à 200 pièces. Pliage au yard.

k) **Petit check**. — Tissu de coton imprimé (Manchester). Long. 6 yards, largeur 0 m 67. Poids à la pièce 0 k 550, au mètre 0 k 101 gr. Balles de 200 pièces ou 250. Pliage au yard.

l) **Andrinople** (*Anglais : Taffety*). — Tissu coton rouge. Vêtements et rideaux. Long. 6 yards, largeur 0 m 75. Poids à la pièce 0 k 350. au mètre, 0 k 061. Balles de 100 à 200 pièces. Origine anglaise. Pliage au yard.

m) **Tissu de coton** (*teint indigo*). Nom indigène : Baïbouré. — Pagnes. Poids à la pièce 1 k 225, au mètre 0 k 226. Long. 6 yards, largeur 1 m 10. Balles de 100 pièces. Origine allemande (Hambourg). Se vend sur toute la côte.

n) **Baft corde d'Angleterre**. Tissu coton imprimé façon Guinée. — Pagnes et vêtements. Long. 6 yards, largeur 1 mètre. Poids à la pièce 0 k 950, au mètre 0 k 175. Balles de 100 pièces. Origine anglaise (Manchester) Étiquette. Toute la colonie. Yardage.

o) **Guinée de l'Inde** (*Nom vulgaire : Mancousi, en Malinké : Bagui*). — Tissu coton teint à l'indigo. Vêtements : Fouta et Niger. Long. 16 yards, largeur 0 m 72. Poids à la pièce 0 k 800, au mètre 0 k 056. Originaire de l'Inde française (Pondichéry). Pliage au yard.

p) **Guinée anglaise** (Shime Baf. *Nom vulg. : Macoly ; en Malinké : Baguï*). — Tissu de coton teint indigo, qualité inférieure. Vêtements divers et pagnes.

Digitized by Google

Long. 6 yards. largeur 0 m 76. Poids à la pièce 520 gr., au mètre 0k 096 gr. Balles de 100 pièces. Origine anglaise (Manchester) et française (Toulouse, Rouen), toute la colonie (Yard)

q) **Couverture** (*Nom Soso : Mafelegnyi*). — Tissu blanc gaufré. Couvertures. Long. 1 m 85, largeur 1 m 10. Poids de la pièce 600 gr. Origine anglaise (Manchester). Toute la colonie ; plié en 8.

r) **Flanelle.** — Tissu léger coton imprimé. Vêtements indigènes. Long. 6 yards, largeur 0 m 65. Poids à la pièce 510 gr., au mètre 0 k 094. Balles de 250 pièces. Origine anglaise (Manchester). Yard.

s) **Real madras** (*Nom vul. : real*). — Tissu coton imprimé (procédé spécial). Origine Inde anglaise ou Liverpool. Mouchoirs de tête pour femmes. Pièce de 8 mouchoirs. Mouchoir carré 90/ 92 centimètres. Poids de mouchoir 95 gr. Poids de la pièce 0 k 847 gr. Balles ou caisses de 100 à 150 pièces. Toute la colonie.

t) **Imitation madras** (*Vulg. imitation*). — Tissu coton imprimé. Mouchoirs de tête pour femmes. Origine anglaise (Manchester). Long. 78/80 cent. Poids 80 grammes par mouchoir. Balles ou caisses de 100 à 150 pièces de 12 mouchoirs. Origine anglaise (Manchester). Toute la colonie.

u) **Imitation madras** (*Imitation*). — Tissu coton imprimé. Mouchoirs de tête. Pièces de 8 mouchoirs ; dimensions 92/90. Poids du mouchoir 95 gr. La pièce 840 gr. Balles et caisses de 100 à 150 pièces. Origine anglaise et suisse. Toute la colonie. Yard plié en 4.

v) **Bonnets** (*Arabes*). — Origine anglaise et française. Très répandu chez tous les musulmans, différentes couleurs. Souvent brodés du croissant et d'inscriptions arabes.

x) **Bonnet velours** (*Calotte*). — Origine anglaise et française. Toute la colonie.

y) **Kaki.** — Tissu coton croisé d'un jaune spécial. Vêtements d'Européens et d'indigènes de la côte. Long. 24 yards, largeur 70/75 cent. Poids au mètre 0k 200 gr. Balles en caisses de 50 pièces. Manchester. Yardage.

z) **White dril.** — Tissu coton blanc croisé. Vêtement européen et indigène. Pièce de 24 yards. Poids 0 k 190 gr. au mètre. Balles de 300 kilos. Origine anglaise Manchester. Yardage.

Alcool.

Le rhum de traite et le gin continuent à être consommés comme avant l'apparition de l'islamisme, et cela malgré les droits élevés qui frappent ces boissons. Elles sont surtout achetées dans la région côtière et dans les années où la récolte des graines oléagineuses est abondante, car la plupart des économies passent là.

Les variétés les plus courantes des boissons de traite sont .

a) **Absinthe de traite** (Extraits d'absinthe). — Origine allemande ou anglaise (Diverses marques). Caisses de 24-1/2 bouteilles de 0.50. Vente : Rio Nunez, Soudan, populations non musulmanes.

Digitized by Google

b) **Anisade.** — Origine allemande. Caisses de 12 bouteilles de 0.55 à 0.70. Titrage alcoolique : 25 à 29 degrés. Vente : Sierra Léone, Rio Nunez, Soudan.

c) **Genièvre, gin** (Marque Léon Brand). — Origine allemande. Caisses de 12 bouteilles de 0.60. Titrage alcoolique : 30 à 33 degrés. Vente : Sio Pongo, Nunez, Soudan.

d) **Genièvre, gin** (Marque Steambeat). — Origine allemande. Caisses de 13 bouteilles de 0.65 à 0.70. Titrage alcoolique : 34 à 38°. Vente : Rio Pongo, Nunez, Soudan.

e) **Genièvre, gin** (Marque Steambeat). — Origine allemande. Caisses de 12 bouteilles de 0.27 à 0.30. Titrage alcoolique : 34 à 38°. Vente : Rio Pongo, Rio Nunez, Soudan.

f) **Rhum de traite.** Origine allemande ; en Soso : Béré. Dame-jeanne 1/2 gallon : 1 litre 25 (en vrac). Titrage alcoolique : 24 à 26°. Vente : Nunez, Pongo.

Dans les alcools nous comprendrons la parfumerie, dont une partie est fabriquée à base d'alcool.

Parfumerie.

a) **Parfumerie non alcoolisée.** *La Favorite* (eau de toilette). — Origine France. S'achète par grosses ; bout. de 0.10 environ (Soso, Sénégalais).

b) *Reine des fleurs* (eau de toilette).— Origine allemande. S'achète par douzaines. Fioles de 5 cl. environ. Vente : la Côte.

c) *Corréopsis* (eau de senteur). — Origine : France. Vente sur la Côte.

d) *Florida water* (eau de toilette). — Origine allemande. Les indigènes s'en frottent le corps. S'achète par caisse à la douzaine de bouteilles. Vente : toute la colonie.

e) *Lavander water* (eau de senteur). — Origine allemande. S'achète par caisses de 50 à 100 fioles. Vente sur toute la Côte.

Parfumerie alcoolisée. *Lavande rouge* (eau de senteur). — Origine allemande. S'achète par caisse. Vente : aux Malinké, Foulas.

Autre parfumerie. Pommade parfumée et vaseline, origine allemande. En petits flacons.

Articles divers.

Fusils de traite. — Les fusils se vendent en grande quantité, mais les fusils de traite seuls. La possession des autres armes à feu est interdite à l'indigène.

Les fusils de traite sont des armes à silex. C'est un article très prisé de l'indigène, mais qui occasionne souvent des accidents par suite de sa fabrication défectueuse et de l'habitude des noirs de les bourrer de poudre et de lourds projectiles. On les achète à Manchester et surtout à Liège où ils coûtent entre 5 et 10 francs. En Guinée, ils se vendent de 10 à 20 francs. Pierre à fusil (silex). Dans toute la colonie.

Digitized by Google

Tabacs. *Tabac en feuilles* (Iambé). — L'indigène le réduit en petits fragments qu'il fume, mâche ou prise. Origine américaine. Vient directement par voilier ou par transbordement à Liverpool, Hambourg ou Marseille.

S'importe par boucaut et demi-boucaut de 250 à 300 kilos. Consommation très forte dans toute la colonie.

Sels de cuisine. — Origine anglaise. S'importe par sacs de 18 à 25 kilos. Consommation très forte dans toute la colonie. L'indigène préfère le sel anglais ou le sel allemand au sel français en gros et petits cristaux, le premier surtout étant très fin et très blanc. On trouve encore du sel de Gandiole (sacs de 29 à 30 kilos), du Cap Vert, et aussi du sel en barre (30 à 35 kilos), venu de France ou de Hongrie. Ce dernier se fait en deux nuances : blanc pour imiter le sel de Tombouctou, gris pour ressembler au sel de Nioro. Mais il est beaucoup plus friable que les provenances qu'il imite. A Kankan, le sac de sel de 30 kilos environ vaut jusqu'à 23 francs en avril et mai.

Poteries. — *a*) Assiettes en faïence commune (dessins variés). Origine anglaise. S'importe par ponchons. Se vend dans toute la colonie.

b) Pots en faïence avec couvercle (dessins variés). — Origine anglaise. S'importe par ponchons de 300 à 400 kilos.

c) *Anneaux en porcelaine blanche* (70 mm.). — Origine française ; ornements pour la coiffure. S'importe par caisses. Se vend surtout au Fouta.

d) *Anneaux en porcelaine blanche* (18 mm.) — Origine française, allemande. Usage : ornement pour la coiffure. S'importe par caisses. Vente au Fouta.

e) *Pipes en terre.* — Origine allemande. S'importe par caisses contenant 2 grosses. Se vend dans toute la colonie.

f) *Pipes en terre vernissée avec garniture.* — Origine allemande. S'importe par caisses d'une grosse. Se vend dans toute la colonie.

Verres et cristaux. *a*) *Perles en verre, grosses.* — Sokmats blancs. S'importent par caisses en paquets contenant une masse de 10 ou 12 filières servant à faire des ceintures et des tours de cou que portent les femmes indigènes de l'intérieur. Fouta et Soudan. Origine : France, Allemagne, Autriche.

b) *Perles en verre*, petites (Sokmats blancs). — Origine : France, Allemagne, Autriche. S'importent comme les grosses. 10 ou 12 filières par masse (ceintures et tours de cou). Fouta et Soudan.

c) *Perles en verre* (Sokmats bleus). — Origine : France, Allemagne, Autriche. Importation en masses de 10 à 12 filières.

Papier. — Papier de traite dit « Papier Marabout ». — Origine : France. Importé en rames. Les musulmans lettrés y inscrivent des passages du Coran.

Ouvrages en métaux. — Matchette (Coupe-coupe). Origine anglaise. Sert à débroussailler. Par caisses de 50.

Ouvrages en matières diverses. — *a*) Fil de corail faux. Origine allemande. Sert à orner le cou. Toute la Côte.

b) Boules, faux corail. Origine allemande, ornement du cou. Toute la colonie.

c) Perles cylindriques faux corail. Origine allemande. Ornement tête et tour de cou. Toute la colonie.

Digitized by Google

d) Faux corail. Origine allemande. Colliers et ornements de tête. Toute la colonie.

Ouvrages en bois. — *a*) Djiguidas (imitation rondelles noires en bois). Diverses dimensions. France. Allemagne. Ceintures femmes Soso.

b) Bracelet celluloïd. Allemagne, France. Ornement des poignets. Toute la colonie.

c) Ombrelle, parapluie. Orig. anglaise, française. Toute la colonie, surtout Foula.

d) Pipes en bois, garniture. Allemagne, France. Toute la colonie.

Colas. — Ainsi que nous l'avons dit, c'est le gros article d'échange dans les transactions avec le Libéria. Une partie nous vient aussi de l'hinterland de Sierra Leone.

L'importation a été par la frontière Libérienne :

En 1901 : 403.486 francs.
En 1902 : 558.068 — sur 559.032 d'importation totale.
En 1903 : 933.459 — sur 941.183 —
Mercuriale (1er semestre 1906) : 200 francs les 100 kilos.

Dans le premier semestre de 1906, il est sorti 20.288 kilos de plus que durant le premier semestre de 1905.

PRINCIPALES ROUTES COMMERCIALES SUIVIES PAR LES INDIGÈNES DE LA GUINÉE

1° Route de *Farana à Conakry*, par Sandénia, Tangania, Kaba, les caravansérails de la rivière Kaba et du Mamou, le col de Bambaïa, Oussenou, Koniakory, Firiguiagbé et Manéa.

2° Route de *Kouroussa à Conakry*, par Banco, Simbakonian, Diguil, Passaïa, Kalia, Kankan, Lakassokola, Dindili, Koumi, Téliko.

3° *Route de Siguiri à Conakry*, par Kouroussa, Banco, Kambaïa, Souarella, Kouroufing, Alfa Moussaïa, Korikori, Socotoro, Timbo, Téliko et Bambaïa. Variante de Diogoré sur Téliko, par Donhollfellah (Vallées du Bafing et du Koumi). On peut également aller de Siguiri à Timbo en suivant la vallée du Tinkisso par Dinguiraye, et en rejoignant la route précédente à Alfa Moussaïa (route à peu près désertée) par les villages de Timbo à Conakry.

4° Route de Dinguiraye à Dubréca, par Babiboko, Fagouba, Massi, Orébinti, Pellal, Démokoulima, Kébalé, gué du Badi.

5° Route de Kayes à Siguiri par Kita et Niagassola (bestiaux).

6° Route fluviale de Bamako à Kouroussa par Siguiri.

7° Route de Siguiri à Bougouni et Sikasso (caoutchouc, colas, riz).

8° Route de Siguiri à Odienné par Maninian (caoutchouc, colas, sel, bestiaux).

9° Route de Kankan à Odienné, Maninian.

10° Route très importante de Siguiri à la grande forêt, par Kankan, Bissandougou, Kérouané, col de Goiffé (1.200 mètres), Beyla, et de ce point soit sur Odienné, soit sur Touba-Guentéguéla-Kani, soit sur Guentéguéla Séguéla, soit sur Boola-Lola-N'zo [1], soit sur N'zapa et N'zolou. De Kankan, divers embranchements sur Odienné, Kissidougou, Farana et Kouroussa (caoutchouc, sel, grains, colas, bestiaux, toile, verroterie). (On va également de Beyla à N'zo par Kolédougou et Guéaso.)

11° Route de Siguiri à Kissidougou par Kankan, ou par Kouroussa, et de Kissidougou en Libéria ou en Sierra Léone.

12° Route de Kayes à Dinguiraye, et de là à Kankan par Kouroussa.

Digitized by Google

13° Route suivant la frontière du Libéria, du Timbi Kounda par Kissidougou, Koulinga, Diorodougou, Diagouadougou, Boola ou Beyla et de ces 2 points sur Lola et N'zo.

14° Route de Téliko à Port Loko (Sierra Léone) par Samaya (capitale du Tambaka).

15° de Freetown (Sierra Léone) au Kissi par Falaba, Kérédougou, Kosaba, Songoya, Toukoro.

16° de Freetown à Farana et Kissi par Hérimakono.

17° de Bakel à Conakry par le Niocolo, Labé, Yambéring, Médina Couta.

18° du haut Sénégal à Conakry par Boussourah, Touba.

19° Neuf routes sur Boké : de Kaouéssi, Dara Magnaki, Oré Ouossou, Tamassine, Paravi Niabi, Kadé, Motaïrou, Koumatali, Kandiafara.

20° Route du Kissidougou à Sierra Léone : Sampouyara, Ouatako, Bokozou, Bendou, Danguédou, Konkonani (sur la Melli). Descente de la Melli en chaland (5 jours de moins que sur Conakry).

21° Route de Dubréca à Timbo par Dougouguia, Badi, Falisadé, Boulouadi, Toli, Léfouré, Babia, Kolébara (Téné), rivière Mayonkouré, Katia (Barign), Démokoulima, rivières Pétagé et Yogo, Oré Binti, Binti, Kondéïré, Mt Baladi, N'diré, Massi, Douria, Sambouria, Tamaka, Goukana, Porédaka, Dougbel, Timbo ; variante par Labaya, Bamma, Bambaya, Donhol, Diaka, Dioukassi, Diankissa, Tée-léré, Gambouria, Foukoumba (en partant de Démokoulima).

Digitized by Google

ANNEXE II

Le caoutchouc, sa législation, le marché de Bordeaux.

Le caoutchouc est le produit d'exportation le plus riche et le plus important de l'Afrique occidentale. En 1904 il en était exporté 4.000 tonnes, représentant environ 25.000 000 de francs. Nous avons vu quelles sont les principales essences productrices : les plus importantes sont les lianes landolphiées et principalement le Landolphia Heudelotii (goïne, poré Kono, toll, ou Zéguéné, « belle liane aux rameaux sarmenteux dont les branches retombantes et les fleurs parfumées rappellent les jasmins de nos jardins, et dont le fruit rafraîchissant a la saveur du citron » (Chevallier). Les autres landolphiées à latex qui donnent un produit moins bon et souvent poisseux sont : le Poré bété soso (Landolphia owariensis), le Saba Malinké (Landolphia floridor), le Saba bili (Landolphia senegalensis). Citons encore les Poré laré, Poré touti, Kodoudou, Bili, Saba qui sont des lianes assez semblables aux premières, mais ne donnant que peu ou point de caoutchouc ; le N'Goyo, Gei ou fafétone (Calotropis procera) et les « delbi » et «bonghi » sont aussi des lianes à latex.

On cite encore quelques autres végétaux producteurs de gomme : mais ils donnent des produits inférieurs, poisseux (Sticky), plus ou moins blanchâtres, spongieux ou résineux et se coagulant mal.

La demande toujours croissante de ce produit par l'industrie européenne, les prix rémunérateurs donnés aux indigènes, amenèrent ceux-ci à délaisser en partie leurs cultures traditionnelles et à exploiter à fond, au point de détruire jusqu'aux racines des lianes, cette richesse naturelle. On sait en effet qu'une liane de 25 à 50 ans ne donne que 50 grammes de caoutchouc par an. Souvent aussi les feux de brousse attaquant les lianes saignées jusqu'au cœur, les font rapidement périr. De nombreux rapports administratifs ont signalé le mal et la production du Soudan en 1904 a été moindre qu'en 1903. Pour remédier à ces pratiques on a agi d'abord par persuasion sur les habitants, puis on a pris des mesures pour éviter les dangers de la monoculture et pour assurer le repeuplement du pays en essences indigènes. Des espèces exotiques ont été également importées et de nombreuses pépinières officielles ont été créées [1]. Actuel-

1. Les Castilloa plantés dans les vallées du moyen pays, à Tabouna, ont bel aspect. Les Hévéa prospèrent surtout à la Côte. A Boké, 4 hectares ont été boisés : on a planté 500 Hévéa et 600 Castilloa ou Landolphia. A Forécaria, 325 Hévéa et 200 Castilloa ont été placés, ainsi que 1.000 Landolphia. En tout on peut compter dans la colonie 2.501 arbres qui ont été plantés par les soins du service des cultures en 1905. Kouroussa, Kankan et Labé ont reçu des graines de Castilloa qui se conservent mieux que les Hévéa. Les graines des Landolphia doivent être semées en juillet-août. D'après

Digitized by Google

lement les régions qui, en Guinée, sont restées les plus riches en plantes à latex sont : les marches du Fouta, à l'est et à l'ouest, principalement les bowal latéritiques du Koïn et du Kadé, dont les produits sont exportés en partie vers le Sénégal, en partie vers Boké et Conakry. C'est une erreur complète de croire, comme le suppose M. Machat (*Développement économique de la Guinée*), qu'il n'y a plus de caoutchouc au Fouta et que le caoutchouc qui sort de Conakry et de Boké vient presque entièrement du Haut-Niger. Rien n'est moins exact. Au contraire, la belle gomme, dite Niggers de Conakry, en grosses boules rouges, vient presque en entier du Fouta ou de ses marchés. Certaines régions du Cercle de Kankan, dont les routes commerciales sont la vallée du Niger et le chemin de Conakry, sont cependant favorisées par l'abondance des lianes (Mouguedougou, Dabadougou, Tintioulé, Anni, Guérédougou). Citons aussi dans le Cercle de Kouroussa le Numaya, le Baleya, une partie du Sankaran. On peut considérer comme des réserves naturelles : la partie encore peu connue qui se trouve à cheval entre Siguiri, Kouroussa et Dinguiraye, les plateaux des Coniaguis et des Bassari, une partie de la région du Haut-Niger, vers le Sankaran, le Kissi et Beyla. Les caoutchoucs dits « Niggers » de cette dernière provenance commencent à être connus sur les marchés européens et atteignent des prix élevés. Ceux dits « Niggers de Boké et de Conakry » viennent surtout du Koïn, du Dinguiraye, du Kadé et des Timbi. Ils se présentent en boules de la grosseur du poing, formées par l'agglomération de petites masses de latex, ce qui donne à la boule un aspect crépelé caractéristique. La coagulation se fait généralement par le citron au fur et à mesure de l'écoulement du latex [1]. Le genre « twist », en lanières plus ou moins épaisses, vient des mêmes régions (et il porte alors les noms de Conakry et Boké), ou de la Haute-Guinée (et il s'appelle dans ce cas « twist Soudan »). Il est formé de latex mis dans une calebasse et battu avec un mélange de jus de citron ou d'oseille, parfois d'eau salée. Il se présente en gâteau qu'on découpe en lanières enroulées ensuite sur elles-mêmes. Le Soudan produit également des Niggers, mais de qualité moins bonne. Les Niggery (Niggery Cakes), forment une qualité supérieure de Niggers, en masses plus nerveuses. On classe à part, sous le nom de « liberty », des boules de caoutchouc, rouge extérieurement par l'effet de l'oxydation, blanchâtre ou rose à l'intérieur, de la grosseur des Niggers, mais différant de ceux-ci par leur aspect

M. Pobéguin. le Céara (Manihot glaziovü) vient d'une façon merveilleuse en Haute-Guinée. Des arbres de 6 à 8 ans, plantés à Kouroussa, donneraient de 100 à 150 grammes de latex par an. En 1905 on évalue les plantations au Fouta à 40 hectares, dans le Baléya et l'Oulada à 70 hectares.

1. La couleur du caoutchouc est plus ou moins rouge suivant les coagulants employés. Avec le « dâ » et le « Tamarin » elle devient rouge vif 2 mois après la coagulation. C'est la couleur la plus prisée. Au citron elle est rosée seulement. Enfin au sel elle reste d'un blanc grisâtre.

Digitized by Google

extérieur qui n'est plus moutonné, mais lisse et entouré de filaments plus ou moins blancs. Ces boules sont formées en partie par l'enroulement du latex sur lui-même au fur et à mesure de la coagulation. Enfin la Haute-Guinée donne aussi un produit très apprécié, le « Mano », qui vient des lisières de la grande forêt et se présente en bandes assez pures, de couleur noirâtre, qui font présumer une coagulation à la fumée.

Les indigènes, alléchés par les bénéfices considérables et toujours croissants qu'ils retiraient de cette gomme, non seulement abîmaient et détruisaient leurs richesses forestières, mais encore adultéraient le produit pour augmenter le poids, en mélangeant au caoutchouc (souvent résineux ou provenant de plantes produisant un latex inférieur) des débris de toutes sortes : terre, morceaux d'écorce, pierres. Parfois on ajoutait au latex certaines résines ou oléo-résines. Le commerce, grisé lui aussi par les prix obtenus en Europe, poussé par la concurrence, acheta tout, à des cours très élevés [1]. Mais la mévente sur les grands marchés, la baisse qui en résulta, la mauvaise réputation des caoutchoucs de Guinée, amenèrent une crise intense à laquelle l'administration de M. Cousturier remédia par des mesures énergiques dont nous reparlerons plus tard. La principale fut la défense d'exporter des caoutchoucs adultérés [2]. On obtint ainsi en peu de temps une remarquable unité de qualité, et les Conakry ou les Boké, sortant avec le plomb de douane, furent bientôt classés dans les meilleures sortes Africaines avec les Mozambique, et immédiatement après les Para. Les caoutchoucs dits « flake » du Nunez, blanc grisâtre, très humides et poisseux, qui donnaient plus de 40 °/₀ de déchet entre l'achat et la réalisation en Europe, disparurent [3] ainsi que le « root », caoutchouc de racines, à peu près inutilisable.

Lorsque l'autonomie de la jeune colonie fut en partie détruite, et que le Gouvernement général, créé en 1902, posa en principe l'unité de législation des colonies de l'Union, cette réglementation, arbitraire légalement

1. Au temps des Rivières du sud, le caoutchouc s'achetait 2 à 3 francs en marchandises. En 1901 on le payait 3 fr. 50 à 4 francs à Dubréca, 5 francs à Conakry ; en 1905 on allait jusqu'à 10 francs à Conakry et quelquefois même ce prix était dépassé. On se contente souvent aujourd'hui sur cette place d'une simple commission de 2 à 5 centimes.

2. Arrêté du 28 novembre 1895 portant interdiction de la vente du caoutchouc mouillé dans la colonie (2 mai 1900). Arrêté portant interdiction aux indigènes de la circulation et de la vente du caoutchouc non coupé (30 mai 1900). Pétition du commerce à l'effet d'obtenir le sectionnement du caoutchouc par les indigènes. A partir du 1er août 1901, l'exportation du caoutchouc frelaté est interdite en Guinée (22 mai 1901). Par caoutchouc frelaté l'Administration entendait celui qui contenait plus de 1 °/₀ d'impuretés et les caoutchoucs « sticky ».

3. Il était préparé par le mélange dans une calebasse de latex et d'eau salée, une grande quantité de cette dernière restant en suspension dans la matière et la rendant bientôt poisseuse.

Digitized by Google

comme portant atteinte à la liberté commerciale (mais que ses effets, avaient fait approuver du commerce lui-même), dût être remaniée. Elle ne pouvait d'ailleurs pas s'appliquer aux autres colonies.

C'est alors que les commerçants et industriels français, par la voix des représentants les plus autorisés du marché de Bordeaux, réclamèrent une réglementation pouvant amener sur l'ensemble de l'Afrique Occidentale les bienfaits que des mesures similaires avaient produits en Guinée.

Examen du caoutchouc.

Le marché de Bordeaux avait été créé en 1899. Auparavant, Bordeaux (comme le Havre, Marseille le sont encore) n'était qu'un simple port de transit pour le caoutchouc. On y recevait des sortes africaines ou américaines, consignées généralement par nos clients étrangers en couverture d'envois de vins, spiritueux ou produits alimentaires, et on les réexpédiait dans les grands marchés européens de Liverpool, Anvers ou Hambourg, où ils étaient vendus. Une quantité infime était vendue sur place, pour servir entre autre emploi à la préparation d'un papier attrape-mouches [1].

1. D'après M. Aspe Fleurimont la production mondiale en 1898 était de 42.000 tonnes dont 23.000 pour le Brésil seul. Pendant cette même année la France a importé pour 32.700.000 francs de caoutchouc : sur cet énorme chiffre ses colonies ne lui avaient fourni *directement* que pour 1.741.000 francs. Sur 2.571 tonnes qu'expédiaient l'Afrique Occidentale et le Congo cette année-là, 365 tonnes furent seulès adressées en France. C'était une proportion dérisoire !

Digitized by Google

La situation du port de Bordeaux, le plus voisin du grand centre industriel de Clermont-Ferrand, le premier port français important en venant d'Afrique ; ses nombreuses relations avec le continent noir grâce aux grandes Maisons Bordelaises établies au Sénégal et qui en accaparaient le commerce presque entier ; tout désignait ce port comme devant être le futur grand marché français du caoutchouc.

Des courtiers actifs et intelligents songèrent bientôt à retenir les quantités déjà très importantes de ce produit que recevaient 2 ou 3 maisons bordelaises établies à la Côte d'Ivoire et en Guinée, lesquelles les réexpédiaient sur les marchés étrangers. C'était avec les sortes américaines reçues par intermittence, un élément d'affaires qui promettait de devenir considérable. D'ailleurs n'était-il pas déraisonnable que tout le caoutchouc des colonies françaises allât à l'étranger pour être racheté par les fabricants français ? N'était-il pas normal que l'on formât un marché français pour le caoutchouc français, comme il s'était créé à Anvers un marché pour les produits du Congo Belge ? Une première tentative au Havre avait échoué. L'essai fut repris à Bordeaux et réussit au delà même des espérances de ceux qui l'avaient tenté. Voici les quantités que reçut chaque année le nouveau marché :

1899.....	175.589 kilos.
1900.....	239.532
1901.....	235.380
1902.....	678.000
1903.....	1.113.000
1904.....	1.182.703
1905.....	1.330.480

Dans ces chiffres sont compris des caoutchoucs des Indes néerlandaises, de Madagascar, d'Indo-Chine, d'Amérique (surtout des Équateur et des Mexique, le grand marché des Para étant encore Liverpool), mais la plus grosse part revient aux sortes de l'Afrique Occidentale[1].

1. Exportation de caoutchouc de Guinée :

	1901	1902	1903
France	846.093 fr.	1.654.843 fr.	2.240.163 fr.
Angleterre	3.203.277	4.612.173	6.146.576
Allemagne	1.475.031	2.359.620	3.001.654

En 1899, les statistiques accusent une sortie de 6.993.577, et en 1900 7.580.120 kilos dont 10, 4 % vers la France.

La sortie du caoutchouc s'est effectuée comme suit en 1901 dans la colonie.

Nunez.....	205.966 kilos	1.464.351 kilos
Pongo.....	52.000	
Dubréca.....	343.821	
Coyah.....	182.436	
Mellacorée.....	81.185	
Conakry.....	598.970	

Digitized by Google

Pour faciliter les transactions naissantes, les Maisons Bordelaises créèrent des conditions particulières pour la vente de ce produit, en dérogation avec les anciens usages qui comportaient 3 °/₀ d'escompte, 1 °/₀ de trait, plus 90 jours escomptables à 5 °/₀ l'an sans parler du courtage et de la commission de vente. Ces conditions beaucoup trop onéreuses avaient failli compromettre le succès des premières opérations. On décida que désormais les ventes se feraient comptant au kilog. net (bon poids sous déduction de la tare réelle, déterminée par la moyenne des pesées d'une certaine quantité d'emballages, généralement 875 grs. à 950 grs. par sac avec 2 °/₀ d'escompte seulement, d'1/2 °/₀ de courtage à la charge du vendeur et d'une commission de vente variant suivant conventions avec maximum de 3 °/₀. La prise de livraison s'effectue dans les 10 jours de l'agréage. Cette opération se fait sur classement, avec franchise de 5 °/₀ de poisseux. S'il y a marché à livrer on prévoit une proportion de chaque qualité pour chaque livraison. Les frais de place furent également réduits, et à l'heure actuelle, la marchandise obtient dans ce port français des conditions meilleures que celles de Liverpool et de Hambourg en ce qui concerne les charges qu'elle doit supporter [1]. D'autre part, les prix sont équivalents et souvent supérieurs (si l'on calcule le change au cours du jour à ceux pratiqués sur les autres grands marchés. Les importateurs ont donc intérêt à y faire converger leurs produits tandis que l'industrie française y trouve son avantage dans l'économie des frais de transport [2].

Le fret de Conakry à Bordeaux est de 50 francs la tonne (1.000 kilos plus 10 °/₀. Il est de francs 55 sur Marseille (plus 10 °/₀).

Le premier semestre 1906 a marqué une augmentation de 101.408 kilos, soit environ 912.500 francs, sur le premier trimestre de 1905.

1. Conditions de Liverpool : 2 1/2 °/₀ escompte, paiement à 14 jours, plus le courtage et la commission de vente.

2. Importations de Niggers Conakry sur le marché de Bordeaux :

1903 — 148.000 kilos.
1904 — 178.700
1905 — 285.630

et voici les prix pratiqués pour cette sorte :

Janvier 1905.....	10.80/11	Juillet 1905.....	11/11.20
Février.....	10.75/11.45	Août.....	11/11.30
Mars.....	11.60/11.75	Sept.....	11.10/11.40
Avril.....	11.25/11.50	Oct.....	11.10/11.40
Mai.....	11.35/11.55	Nov.....	11.20/11.50
Juin.....	11.20/11.45	Déc.....	11.50/11.75

Sur une revue de Courtiers anglais je trouve les prix suivants pour la même qualité à Liverpool :

Janvier.....	10.80	Juillet.....	11.50
Février.....	11.15	Août.....	11.45
Mars.....	11.65	Sept.....	11.45
Avril.....	11.45	Oct.....	11.70
Mai.....	11.50	Nov.....	11.40
Juin.....	11.50	Déc.....	11.70

Digitized by Google

Actuellement ces nouvelles transactions occupent spécialement un certain nombre de Maisons de Commerce, et ont amené à Bordeaux des représentants d'acheteurs français et étrangers. Mais les négociants et courtiers ne voulurent pas seulement chercher à gagner de l'argent le plus vite possible, par tous les moyens, à l'encontre de ce qui s'est passé notamment en Belgique ; et c'est ce qui nous a induit à parler un peu longuement de ce nouveau marché dont l'action sur la législation de l'Afrique occidentale a été remarquable. Depuis le commencement de 1906, un syndicat s'est formé, et la Chambre syndicale qui siège à Bordeaux est chargée de s'occuper des intérêts généraux des importateurs et négociants en caoutchouc, et aussi de l'avenir de ce commerce. Auparavant les négociants Bordelais avaient déjà fait entendre leurs voix dans toutes les questions intéressant la récolte du caoutchouc et la reproduction des lianes en Afrique Occidentale. C'est eux, nous l'avons dit, qui réclamèrent pour tout le Gouvernement général l'application de mesures similaires à celles prises en Guinée. Le Conseil du Gouvernement de l'Afrique Occidentale eut à s'occuper de cette question épineuse en 1903. Un projet de règlement général fut adopté, proposant des droits différentiels à la sortie suivant les qualités, de façon à éliminer peu à peu les sortes inférieures. Ce projet fut refusé par le département des Colonies après avis du Conseil d'État. La question fut alors reprise en consultant les Chambres de Commerce et les principales maisons exportatrices. La Chambre de Commerce de Saint-Louis fit une étude approfondie de la question (Séances des 24 et 28 juin 1904). En octobre 1904, une délégation des négociants Bordelais entretenait de la question M. Roume au moment de son départ. Un peu plus tard, le 22 novembre 1904, l'Union Coloniale française transmettait une nouvelle pétition des Maisons Bordelaises (auxquelles s'étaient joints quelques importateurs Parisiens), commentant le rapport de 1903.

Les commerçants font ressortir l'impossibilité d'adopter le projet présenté au Gouverneur Général, projet qui consisterait à empêcher tout indigène de récolter le caoutchouc s'il n'a pas suivi l'école professionnelle de Bobo Dioulasso créée en 1902. Ils font observer qu'il serait désastreux au point de vue financier de restreindre le droit de récolter un produit qui est actuellement la ressource à peu près unique des populations pour

Dans leur revue générale du marché pour 1905, MM. Faucher et Chaumet, courtiers à Bordeaux, constatent « la disparition lente mais progressive de la marchandise fraudée. Une amélioration très sensible serait apportée à la qualité si MM. les Importateurs pouvaient laisser sécher le caoutchouc dans les factoreries avant l'expédition. Ils éviteraient ainsi le stickage ou l'oxydation qui se produit en route lorsque la marchandise voyage à l'état trop frais... Nous devons mentionner, » ajoutent-ils, « un abaissement très sensible de la qualité Niggers Conakry de mars à juillet 1905. Le commerce intéressé en ayant éprouvé de graves ennuis a demandé aussitôt à M. le Lieutenant-Gouverneur de la Guinée la sévère application des mesures contre la fraude et la répression en a été presque immédiate ».

Digitized by Google

le paiement de l'impôt. Le rendement serait également très inférieur au point de vue commercial, et ce n'est certes pas le but recherché. Enfin il serait injuste de toucher au droit de propriété des populations pour réserver la récolte de leurs lianes à une catégorie d'individus au profit desquels on créerait un véritable monopole.

Ils s'élevèrent également contre la classification proposée par l'Administration en catégories de caoutchouc avec plomb de la douane pour chaque sorte. Outre que le plomb des qualités inférieures serait enlevé par les importateurs d'Europe et par conséquent ne servirait pas à grand chose, ils font ressortir qu'il y aurait là une question d'appréciation « qui n'est admissible qu'entre acheteurs et vendeurs défendant contradictoirement leurs intérêts respectifs, sous le contrôle des courtiers experts, au courant des prix en cours et des usages commerciaux. Mais l'Administration ne peut se substituer à ces intérêts et engager sa responsabilité en tranchant ces questions ». Ils demandent, en terminant, la réglementation libérale de la culture et de la récolte du caoutchouc, et la répression de la fraude : en interdisant la circulation de ce produit en boules non coupées et en prescrivant autant que possible l'adoption de la forme du « Twist » ; en obligeant l'indigène à employer certains procédés de récolte et de coagulation ; en poursuivant et punissant sévèrement toute fraude lorsque le caoutchouc est présenté à la vente. Enfin ils ajoutent qu'il est urgent de trouver un remède à la situation, car déjà le marché de Bordeaux ne trouve plus sur les expéditions africaines 80 à 85 °/₀ de qualité dite prima, mais 50 °/₀ à peine ; et même certains lots ont été refusés par les acheteurs comme ne représentant pas du caoutchouc loyal et marchand.

Cette pétition, empreinte de l'esprit de pondération et de libéralisme qui caractérise le négoce Bordelais, fit un grand effet. D'après ces avis, fut élaboré l'arrêté du 1er février 1905 ainsi conçu :

Article I.— La circulation du caoutchouc adultéré par l'introduction de matières étrangères est interdite dans toute l'étendue de l'A. O. F. La circulation des caoutchoucs préparés avec des liquides fermentescibles d'origine animale sera interdite à partir du 1er janvier 1907.

Art. II. — Il est interdit aux personnes se livrant à la récolte du caoutchouc de pratiquer des incisions sur les arbres et plantes à caoutchouc à moins d'1 mètre de l'issue du sol, de pratiquer des incisions annulaires, de pratiquer des incisions distantes de moins de 15 cent. les unes des autres, et d'une profondeur telle qu'elles entament l'aubier [1].

1. Les incisions sont faites généralement de 30 en 30 centimètres, le matin et le soir « car au grand soleil le latex se coagule aussitôt sur la plaie et empêche l'écoulement. Ce procédé, loin de tuer la liane, favorise le rendement, à condition qu'il ne soit pas répété trop souvent ; on a remarqué en effet que lorsqu'une liane est blessée son écorce s'épaississait et sa teneur en latex augmente à la longue ». (A. Chevallier).

Digitized by Google

Art. III. — Des arrêtés des Lieutenants-Gouverneurs pourront interdire la saignée des essences à caoutchouc pendant les mois de l'année où se fait plus particulièrement la montée de la sève. Des arrêtés du Gouverneur Général pris sur la proposition des Lieutenants-Gouverneurs après avis du Conseil d'Administration pourront fermer à l'exploitation des régions où cette mesure de préservation s'imposerait par suite de l'appauvrissement des essences.

Art. IV. — Dans les régions à caoutchouc, des peuplements pourront être constitués par décisions des Lieutenants-Gouverneurs autour des villages, par leurs soins et à leur profit. Ces peuplements devront être voisins du village. Ils seront la propriété collective des habitants qui auront la charge de leur entretien.

Art. V.— Il sera institué dans les centres à caoutchouc des écoles professionnelles pratiques du type de celle de Bobo Dioulasso où seront enseignés les meilleurs procédés de récolte et de coagulation du caoutchouc. Ces écoles seront organisées de façon à ce que le plus grand nombre d'indigènes puissent y passer dans le cours d'une même année.

Art. VI. — Les contraventions au présent arrêté seront punies des peines de simple police sauf en ce qui concerne les indigènes non citoyens français qui resteront passibles des dispositions édictées par le décret du 30 septembre 1887 [1].

Ces mesures sont toutes excellentes et doivent donner les meilleurs résultats. En communiquant cet arrêté, le Gouverneur Général déclare que, s'il n'a pas imposé une forme de présentation, afin de ne pas bouleverser brusquement les habitudes de l'indigène, les fonctionnaires ne doivent pas moins faire tous leurs efforts pour amener les noirs à préparer le caoutchouc sous l'aspect de plaquettes genre Para), ou bien comme les Niggers rouges de Conakry et les Twists de Conakry et du Soudan. Pour la même raison il n'a pas voulu supprimer immédiatement les modes de coagulation défectueux, afin de permettre aux récoltants de se mettre peu à peu au courant des meilleurs procédés. Ceux-ci, qui devront être uniquement employés à partir de 1907, seront soit les acides minéraux qui auraient cependant une action désagrégeante sur la matière ; les acides organiques qui sont de beaucoup supérieurs, par exemple la décoction de tamarin. Citons aussi, d'après M. Chevallier, l'oseille de Guinée (*hibiscus sabdariffa*) et les feuilles de niama (*bauhinia reticulata*) ; enfin et surtout l'enfumage « par combustion des amandes de palme ou du Coprah, qui offre l'avantage d'introduire dans le caoutchouc des éléments créosotés qui assurent sa conservation [2] ».

1. Dispositions concernant les pouvoirs disciplinaires des Administrateurs.
2. Le ministre des colonies a envoyé en 1905-1906 M. Hugot, docteur ès sciences, pour étudier les l tex et les modes de coagulation.

Digitized by Google

Pour bien se rendre compte de toute la portée de ces mesures, spécialement en Guinée, il faut les combiner avec celles qu'a édicté le nouveau tarif douanier. D'après ce dernier texte, le caoutchouc est frappé d'un droit fiscal unique ad valorem à sa sortie par mer. La valeur est fixée semestriellement par une mercuriale (Arrêté du Gouverneur Général). Ainsi grâce à cet instrument il sera possible, sans recourir à des mesures arbitraires de classification, d'éliminer progressivement les qualités inférieures qui se trouveront avoir à payer, pour un même poids, des droits aussi élevés que les meilleures sortes. Le commerce n'aura donc aucun intérêt à les acheter. Pour le 2e semestre 1905 la base de perception du droit unique de 7 % ad valorem a été portée à 5 francs le kilog. La mercuriale pour le calcul de la statistique prescrit une valeur moyenne de 9 francs le kilog. Ces taux sont restés les mêmes en 1906, mais l'Administration voudrait les augmenter. La chambre de commerce de Saint-Louis et la Chambre syndicale des caoutchoucs ont vivement protesté contre ce projet.

L'application de l'arrêté de février 1905 a donné lieu à une circulaire de la douane de la Guinée, le 12 mars 1905. Les contraventions ne sont plus répressibles à l'exportation, en vertu des lois douanières. C'est la circulation intérieure du produit frelaté qui est interdite. Les caravaniers qui en seront possesseurs devront le nettoyer et détruiront ensuite les déchets sous les yeux des agents ou en feront abandon. On visitera également les lots achetés par les maisons européennes. Il n'y aura fraude reconnue que si le mauvais caoutchouc se trouve en quantité importante et dépasse par exemple la proportion de 1 %. Les caoutchoucs inférieurs pourront sortir, mais non sous plomb de douane.

En octobre 1905, les Maisons de Commerce de Bordeaux ayant des comptoirs au Soudan, avec l'adhésion de quelques sociétés dont le siège est à Paris, ont essayé de mettre en vigueur une entente pour l'achat du caoutchouc. Ces maisons ont en effet des frais excessivement élevés, et leurs agents, qui bien souvent ne se rendent pas compte des charges qu'elles ont à supporter, achètent à des prix trop élevés pour laisser un bénéfice appréciable. Ils se font entre eux une concurrence qui n'est basée sur aucune donnée sérieuse, mais sur la fantaisie de chacun, quelquefois pour enlever des affaires au voisin. Le même esprit mesquin et jaloux les pousse à acheter n'importe quoi, et c'est un peu leur faute si le caoutchouc fraudé a pu sortir en quantités appréciables. Enfin, ils ont adopté un système qui a été généralement proscrit dans la Basse-Guinée : le système des crédits. On donne de l'argent ou des marchandises à un noir pour aller acheter ou récolter du caoutchouc dans la brousse, et, lorsque le produit rentrera c'est alors seulement qu'on portera le prix de revient en achat au comptant sur la Caisse de l'opération. Ce procédé a donné lieu à bien des abus, et constitue pour le nègre à qui la somme est confiée comme

Digitized by Google

pour l'Agent européen, une tentation bien alléchante. Toute cette opération se fait en effet sans contrôle, dans un pays où l'on est isolé et où l'usage de l'écriture n'existe pas. D'autre part si on a donné des marchandises elles sont rapidement défraîchies dans la brousse, et invendables par la suite. Si la vente à crédit offre cet avantage d'obtenir le caoutchouc contre des marchandises majorées de 10 à 20 %, il arrive souvent que l'indigène perd ou vole les marchandises ou le caoutchouc, ou bien encore va vendre ce produit (acheté grâce aux fonds ou aux marchandises fournies) à une autre maison. De plus, s'il meurt, c'est toujours une perte totale, car il ne faut pas compter sur ses héritiers.

A plusieurs reprises en Guinée il y eut des ententes de commerçants : en Basse-Guinée contre les Syriens en 1903, à Kankan pour l'achat en commun du caoutchouc la même année. Mais ces ententes n'aboutissaient pas parce que le rayon où elles étaient en vigueur était restreint et qu'on pouvait aller plus loin acheter le caoutchouc à des prix plus élevés. De plus, à Kankan par exemple, l'entente n'était pas générale, les achats des sous-traitants ne tombant pas dans la masse commune.

« Il faut à notre avis », dit la circulaire de la Société Bordelaise qui proposa l'accord, « qu'il y ait pour toute la zone du Soudan exploitée un prix fixé par Cercle ou Circonscription, prix décroissant avec l'éloignement de la Côte. Il faut que ce prix d'achat, gradué suivant les qualités, s'applique à tous les achats, que ceux-ci soient faits par des intermédiaires blancs ou noirs ou à des producteurs. Et pour que le contrôle de l'exécution soit facile, il faudrait :

1° Limiter dans chaque Cercle le nombre des points d'achat.

2° En chacun de ces points d'achat faire le partage entre chacune des maisons installées, partage par parties égales si l'on veut ..... un tarif habilement gradué tendra à amener et à retenir nos clients noirs à l'endroit où nos approvisionnement sont le plus faciles ..... Nous répondrons tout de suite à une objection qu'on pourra nous faire : A la faveur de la différence de cours qui existe entre Kani et Kankan par exemple, un traitant européen non impliqué dans l'entente, un Dioula indigène, pourra aller chercher à Kani par exemple, et aller vendre à Kankan avec bénéfice. Assurément, mais qu'importe ? L'agent de Kani verra avec peine ce caoutchouc lui échapper, mais la maison exportatrice ne sera pas lésée, car ce caoutchouc sera repris à Kankan par la masse commune. D'ailleurs cette masse ne faisant pas d'avances aux traitants et nos comptoirs n'ayant pas d'intérêt à leur en faire, ces traitants seraient limités à n'apporter chaque fois que le caoutchouc acheté avec leur seul capital. Il n'est que juste d'autre part que ce traitant, qui a supporté les frais de transport et la dessiccation, ait un bénéfice » ... Un accord fut conclu conformément à ces idées. Mais, malgré les injonctions reçues, certains

Digitized by Google

agents n'ayant aucun intérêt à voir s'établir un contrôle efficace, soulevèrent des difficultés : L'entente n'a pu être appliquée et ne le sera probablement jamais. Nous pensons que, pour pallier les effets désastreux d'une concurrence peu sérieuse, le meilleur remède pour les maisons de Commerce serait de faire un choix plus heureux d'Agents, et aussi de supprimer radicalement les avances aux traitants noirs.

Terminons enfin par la mention d'une modification apportée en 1906 au décret du 14 avril 1905. Auparavant le caoutchouc provenant des colonies étrangères voisines entrait librement chez nous pour être réexporté, et acquittait de ce fait nos droits de douane, pour le plus grand bien de nos budgets. Mais le caoutchouc n'ayant pas été porté parmi les produits exempts de droits d'importation d'après le décret, on ne tarda pas à s'apercevoir en Guinée de la diminution des entrées de la Guinée Portugaise, du Libéria et de Sierra Léone. On a donc rectifié cette erreur, et, désormais, les caoutchoucs étrangers peuvent entrer chez nous librement pour bénéficier de la nationalisation qu'ils subissent de ce fait, et pour profiter de nos lignes de navigation, dont quelques-unes les mènent directement en France. C'est une mesure excellente pour nos colonies et pour la métropole. Les mêmes raisons ont déterminé une décision identique en faveur des arachides et des palmistes [1].

1. FRAIS POUR LE TRANSPORT D'UNE TONNE DE CAOUTCHOUC (1.000 kilos) DE KANKAN A QUAI BORDEAUX, VIA CONAKRY (charges de 30 kilos).

Kankan à Conakry par porteurs	750. »
Manutention à Conakry	15. »
Douane à Conakry, sortie	350. »
Frêt de Conakry à Bordeaux	66. »
soit la tonne... Francs	1.181. »

Assurance de Kankan à quai Bordeaux... 1.75 % environ.

2. DE KANKAN A QUAI BORDEAUX, VIA BAMAKO — KAYES — SAINT-LOUIS — DAKAR.

Kankan à Bamako, par chalands	70. »
Frais transit Bamako	24. »
Bamako-Kayes par fer, 2e catégorie	298. »
Frais de transit à Kayes	27. »
Fret sur le Sénégal, par chalands à francs 20 (la tonne de 450 kilos)	44.45
Frais de transit Saint-Louis	21.50
Saint-Louis Dakar par fer	38.90
Frais de transit Dakar	5. »
Douane sortie	200. »
Dakar-Bordeaux frêt	27.50
soit la tonne... Francs	756.35

Digitized by Google

Assurance de Kankan à quai Bordeaux ... 2 1/2 à 3 1/4 °/₀ suivant que la marchandise est prise par les vapeurs allant directement de Kayes à Bordeaux ou embarquée sur les chalands de Kayes à Saint-Louis, comme il est prévu ci-dessus.

Pendant les trois mois où les grands bateaux peuvent prendre charge directement à Kayes (fin juin, juillet, août et commencement septembre), le prix du transport de Kayes à Bordeaux n'est plus que de 70 à 80 francs la tonne. Le prix total du transport est donc ramené à environ 700 francs.

Observations. — Pour apprécier la différence de frais entre les deux routes, il faut tenir compte de facteurs qu'il est impossible de préciser : La longueur du voyage, qui, toutes choses marchant normalement, est de plus du double par la voie du Sénégal, ce qui constitue une perte d'intérêts assez forte et amène l'immobilisation de capitaux importants ; la dessiccation, qui détermine une diminution de poids, et qui est beaucoup plus sensible par le Sénégal, tant à cause de la longueur du trajet que de la sécheresse plus grande des pays traversés (Les bonnes qualités perdent par cette voie de 6 à 7 °/₀ de leur poids. Les sortes poisseuses ou humides peuvent atteindre jusqu'à 8, 9 et même 10 °/₀) ; les dangers de vol et de perte qui se trouvent multipliés par la voie la plus longue.

De plus, si l'on a un transitaire au point terminus du chemin de fer de la Guinée, à Kindia, et que l'on fasse faire une partie du trajet par chemin de fer, le prix du transport se trouve diminué. Mais en revanche on a des frais supplémentaires de transit, et beaucoup de porteurs, si on ne les embauche pas au retour, veulent descendre jusqu'à Conakry.

En somme, l'on peut dire que, sauf des écarts provenant des conditions particulières dans lesquelles peuvent se faire les transports (par exemple si la Maison expéditrice s'occupe elle-même de la manutention aux divers points de transit), la différence entre les deux voies n'est pas aussi considérable qu'elle le paraît au premier examen. Lorsque le second tronçon du chemin de fer de la Guinée sera terminé, elle sera tout à l'avantage de la voie de Conakry, à tous les points de vue.

Nous devons ajouter les frais d'emballage en double sac, revenant à environ 1, 25 par charge de 30 kilos. Cela représente de 40 à 45 francs la tonne de frais supplémentaires, qu'il faut joindre aux chiffres ci-dessus. Les sacs de 0,60 × 0,82 coûtent environ 0,60 le sac. Ils sont expédiés en Afrique par balles de 28 à 30 kilos. Il faut compter aussi le prix de la ficelle, qui s'importe également en balles, et du noir à marquer. Avec le coût du fret on voit que le prix de 1, 25 par deux sacs est plutôt au-dessous de la vérité.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LES RACES

§ I

Origines

Peu à peu la colossale et mystérieuse Afrique, la contrée des fauves et des monstres, des hommes à queue de singe, des psylles charmeurs, des blemmyes acéphales, des troglodytes, des sciapodes, des ichtiophages, des lotophages et mangeurs de choses immondes, ce continent brûlant et inhospitalier, laisse soulever par les Ariens audacieux une partie du voile ténébreux qui cachait son passé.

Mais que d'obscurité encore ! Que la patience et la clairvoyance de nos voyageurs seront éprouvées avant d'avoir pu, si jamais on y arrive, coordonner de façon précise les événements qui se sont succédé sur la terre de Cham ! Et cependant l'Afrique n'est pas, bien loin de là, un pays heureux : elle a une histoire ; une histoire ancienne, émouvante et fabuleuse. Nous en devinons les fragments au travers des légendes, des traditions, des chants des griots et de bien rares documents écrits. Ce sol rouge, ce sol de fer, où le sang a coulé à flots, a tremblé sous le galop effréné des chevaux des fils de Ber, des Hycsos pillards et des Impurs. Les hordes des Califes ont achevé dans l'Afrique du Nord l'œuvre de ravage et de dépopulation. La répercussion de ce mouvement s'est étendue à tout le continent, y déterminant de nouvelles conquêtes, de nouveaux massacres et la création d'empires éphémères. De ces flux et reflux de tribus, de ces flots grondants de barbares nomades, sont sorties la mort et la dévastation pour des pays qui avaient cependant atteint un degré de civilisation relativement avancé.

Depuis que les Français occupent le Soudan occidental et central, ils ont continué la grande œuvre que leurs savants et leurs soldats ont entreprise avec tant d'éclat en Égypte et en Algérie. Ils ont voulu renouer les traditions des peuples qu'ils avaient à gouverner et c'était la meilleure manière de leur prouver l'intérêt qu'ils leur portaient. Mais ce n'est pas en dix ans que l'on peut démêler un écheveau que les siècles ont enchevêtré ; surtout lorsqu'on n'a à sa

Digitized by Google

disposition que des renseignements confus et qu'il s'agit de pays immenses et divers.

La première question qui se pose lorsqu'on veut étudier ces peuples est celle de l'origine des races. Il semble qu'elle doive être aisée à résoudre. Il suffit, dira-t-on, d'interroger les indigènes. Ils ne peuvent ignorer leur filiation.

Mais alors comment expliquer les informations contradictoires des explorateurs, informations puisées cependant auprès des indigènes et rapportées de la meilleure foi du monde. Comment un voyageur qualifie-t-il de Bamana telle peuplade qu'un autre appelle Foul ou Malinké ? Lorsqu'on essaie d'approfondir cette question de race, ce n'est pas sans un certain effarement que l'on constate ces désaccords continuels. Tandis que l'un affirme que Diéné est peuplé de Songhays [1], d'autres assurent que ses habitants sont Soninké [2]. Pour celui-ci, les Ouasoulounké, les Fouta-Dialonké, sont des Mandé [3], pour celui-là ce sont des Poular légèrement métissés, etc. Si l'on entre dans les détails, cela devient de l'incohérence. Qui croire ? L'on va soi-même aux renseignements, et l'on obtient, des noirs que l'on interroge, les mêmes réponses divergentes. Cependant l'on ne tarde pas à remarquer que tous les membres d'une même peuplade revendiquent invariablement la même origine. La complication naît de l'opinion contradictoire des étrangers. Dans ces conditions il peut paraître préférable de s'en tenir à l'affirmation des nationaux. Mais, au bout de quelque temps passé à étudier ces populations, on ne tarde pas à se convaincre qu'il n'y a qu'une part de vérité dans leurs dires.

C'est ainsi qu'en examinant l'histoire des Fouta-Dialonké, on reconnaît vite qu'une bonne partie de ces prétendus Poular sont bien plutôt des Mandé, race dont ils ont gardé toutes les traditions. Cependant ils parlent Peuhl et se disent Foulbé (Poular, Foula, Foulbé sont des pluriels de Peuhl).

En somme, dans tout le Soudan proprement dit et dans toute l'Afrique du Nord, les variétés humaines ont été mélangées dans un gigantesque creuset. Par métissage, de nouvelles races, c'est-à-dire « des collections d'individus présentant plus ou moins de caractères communs, transmissibles par hérédité » (Prichard), se sont formées et se forment encore sous nos yeux par juxtaposition

1. Félix Dubois.
2. Mage ; Caillé lui y voit des Malinké.
3. Docteur Maclaud. Delafosse.

Digitized by Google

des éléments les plus divers. Ainsi toute classification est-elle d'avance vouée à un échec à peu près certain. Elle ne peut, en tous cas, être que provisoire, et créée pour la commodité de l'étude ethnologique de ces peuples. Ainsi la division des Africains en Nègres, Foula, Bantou, Berbères, est à notre avis absolument erronée à l'heure actuelle. Mais elle a eu cet avantage de permettre l'observation de certains rapprochements, d'une communauté d'origine entre quelques-uns des éléments de ces races. Avec les renseignements que nous possédons aujourd'hui, il ne nous est plus possible de classer les Mandé par exemple dans le groupe nègre pur, pas plus que les Songhoys, les Haoussa, les Achantis ou les Mossi. Ce sont des races qui ne sont en rien inférieures aux Bantou avec lesquelles on leur devine un certain degré de parenté. Le domaine des vrais nègres est de plus en plus restreint. On les découvre disséminés dans quelques parties de la forêt vierge ou dans les vases de la côte.

Pour éviter toute erreur, il serait sage de ne considérer comme races que les groupements actuels en peuplades, sans tenir compte de leur origine. C'est ainsi que l'on parlera des Fouta-Dialonké, des Wasoulounké, en réservant en pratique la question d'origine.

Cependant il ne faut pas que ces désignations permettent de cacher une ignorance absolue de l'histoire de ces peuples : ce serait trop facile et peu profitable. Il est nécessaire de connaître les gens que nous devons gouverner : « Aucun administrateur », a dit avec raison M. Madrolle, « ne devrait ignorer l'histoire du pays qui lui est confié. » Ainsi, tout en admettant comme seules races les catégories formant, tout au moins politiquement, des groupes homogènes, nous ne devons pas oublier que d'autres variétés ont précédé celles-là. S'il ne nous est plus possible de savoir dans quelles proportions les métissages se sont produits, nous devons du moins ne pas méconnaître les conditions dans lesquelles ils se sont effectués. Nous en dirons quelques mots.

Trois éléments ethnologiques se sont trouvés à différentes reprises en présence en Afrique.

1° L'élément nègre primitif, — qui s'étendait bien en dehors des limites de ce continent. On trouve en effet sa descendance dans certaines parties de l'Asie et de l'Océanie [1], et récemment sa présence

1. Ces primitifs refoulés par les Dravidiens étaient désignés par le terme de « Varavaras » : les crépus, les sauvages. En Océanie, ce sont les « Papou », mot qui a la même signification.

Digitized by Google

a été constatée en Europe à l'époque préhistorique (crânes négroïdes de Bretagne, statuettes d'ivoire de M. Piette). Le changement de climat dans l'hémisphère boréal (peut-être provoqué par la débâcle de la glacière du pôle) [1], les invasions de races supérieures, poussées elles aussi probablement par les mêmes révolutions, rejetèrent ces peuples en Afrique et en quelques districts asiatiques et océaniques. Les caractères ethnologiques de cette race sont la dolichocéphalie, avec sutures craniennes peu compliquées; le nez est écrasé à la base par suite de la mollesse du cartilage et s'étend en largeur avec une faible saillie; il est platyrrhinien, et « ses deux os propres sont parfois soudés comme chez les singes..., le prognathisme porte sur toute la face, mais il n'est réellement caractéristique et considérable qu'à la région sous-nasale et aux dents.

« A la mâchoire inférieure, il existe souvent aussi, c'est-à-dire que le menton recule et que les dents se projettent obliquement en avant... Les oreilles sont petites, à contour arrondi [2]... » Personnellement j'ai remarqué parfois des formes d'oreilles rappelant d'une façon frappante celles du singe : petites, presque sans lobes et haut placées, la gouttière de l'hélix disparaissant au sommet, lequel, au lieu d'être arrondi, s'allonge en pointe. Ce sont des caractères tout à fait simiens. « Le cou est court. M. Pruner Bey donne deux caractères importants qui rappellent le singe : les trois courbures du rachis sont moins prononcées chez le nègre que chez le blanc, son thorax est relativement aplati d'un côté à l'autre et de forme cylindrique. Les épaules sont moins puissantes que chez l'Européen, l'avant-bras plus long, l'ombilic plus rapproché du pubis, les os iliaques plus épais et plus verticaux chez l'homme, le col du fémur et le fémur moins obliques. Le tibia serait plus courbé, le mollet élevé et peu développé, le talon large et saillant, le pied allongé, peu voûté au-dessous, et le gros orteil plus court que chez les blancs [3]. » Ajoutons une tendance marquée chez la femme à la stéatopygie et au développement des seins et du tablier.

Il semble qu'il y ait eu au moins deux races parmi ces primitifs : l'une, beaucoup plus petite que l'autre, semble avoir des rapports avec diverses races de nains que l'on trouve non seulement disséminés dans toute l'Afrique, mais encore dans les îles Andaman, à

1. G. Rodier, *Antiquité des races humaines.*
2. Topinard, *L'Anthropologie.*
3. Topinard, *loc. cit.*

Digitized by Google

Malacca, aux Philippines, et dont on a découvert des traces sur le sol français. M. Hamy leur donne en moyenne 1m 47 [1]. M. de Quatrefages les a fort bien décrits sous le nom de type négrito. « Les Akkas, les Aétas, les Sakaies ne sont que les tristes débris de peuples jadis répandus depuis le Japon jusqu'au Sénégal en passant par la Malaisie et par l'Inde. Ces peuplades pygmées antérieures à toute histoire paraissent avoir pour demi-frères les Korred, rejetons d'anciennes familles de nains maintenant clairsemées en Bretagne [2] et en Armorique, et certains allophyles des régions baltiques, descendants de cette petite race d'hommes quaternaires qui habitaient l'Europe à l'époque où vivaient en France le rhinocéros et l'éléphant [3] ». Hérodote rapporte, d'après les Nasamons, que près du Niger il y avait des peuples de nègres pygmées.

Dans le mélange des peuples en Afrique, cette race négroïde a joué le rôle passif. Ici exterminée ou refoulée dans les déserts et les forêts, là, complètement absorbée mais prenant sa revanche en modifiant en quelques générations, par hybridité collatérale [4], les traits et les mœurs de ses farouches conquérants.

2° La race rouge. — C'est l'antique race égyptienne, celle des enfants de Misr. C'est la race kouschite, les Éthiopiens orientaux et occidentaux, qui vinrent se superposer en Europe, en Asie et en Afrique à la race nègre. C'est elle qui semble avoir ouvert la marche des invasions africaines dans l'Afrique occidentale avec les Atlantes, plus de 9.500 ans avant Jésus-Christ. MM. de Quatrefages et Hamy signalaient des traces de cette dernière aux Canaries, en Corse, en Kabylie, et les retrouvaient par l'examen des crânes étrusques, basques et de Cro Magnon. C'était une race de taille

1. Observation sur 15 sujets.
2. Notons à ce sujet les légendes des nains malfaisants, en Bretagne.
3. De Quatrefages, *Étude sur la race négrito*.
4. Nous n'employons pas cette expression pour prendre parti dans la discussion sur l'hétérogénésie ou l'homogénésie plus ou moins parfaite des races mulâtres. Nous voulons simplement noter cette conjecture que les conquérants, par suite des luttes, des fatigues et des changements de climats avaient dû perdre une grande quantité des femmes de leur race amenées avec eux. Les croisements furent donc nombreux dès le début de la conquête et les métis mâles qui en sortirent s'unirent, grâce à la polygamie, à un nombre de négresses beaucoup plus grand que celui des femmes de leur sang, étant donnée la facilité avec laquelle ils en trouvaient. La natalité eut donc, en général, surtout chez les plébéiens, un caractère de régression vers la race nègre. Si les apports de sang blanc, ou rouge, n'avaient pas été continus depuis les temps les plus reculés, comme nous allons le voir, il n'y aurait plus de nouveau en Afrique que la race nègre primitive avec presque tous ses caractères.

Digitized by Google

élevée (1m 90 environ), à ossature puissante, à tête dysharmonique, le crâne étant dolichocéphale [1], tandis que la face était large, peu allongée et le front très développé.

C'est à cette variété que nous devons les nombreux monuments mégalithiques de l'Afrique du Nord et ceux que nous trouvons, rarement il est vrai, au Soudan (les Lébou actuels, refoulés dans la Sénégambie, pourraient bien être les débris complètement transformés de cette immigration). La race égyptienne des Rot, comme d'ailleurs celle des Coptes modernes, était sous-dolichocéphale [2]. La coloration épidermique était d'un rouge acajou.

L'Égypte fut le pays de transition pour les races les plus différentes. Des métissages sans nombre s'y formèrent et réagirent sur le fond nègre du Soudan. Dans les guerres des Egyptiens avec les Atlantes (9.000 ans avant J.-C.), ils sont aidés par les Ioniens qui habitaient encore l'Asie. Il y eut donc très probablement un mélange de sang blanc parmi ces peuples. L'invasion des Impurs (les Israélites, certains Grecs, etc...) semble avoir également introduit du sang des fils de Japhet parmi eux. L'invasion des Hycsos, par contre, ne fit que renforcer l'élément kouschite qui faisait le fond de la population. Nous aurons l'occasion de reparler de cette invasion qui eut des conséquences importantes pour toute l'Afrique. Le peuple égyptien eut à subir également de nombreux métissages avec les noirs. On sait que leur XXVe dynastie était éthiopienne, et, si les Éthiopiens étaient d'origine kouschite, ce n'étaient plus à cette époque que des mulâtres traînant après eux des masses d'esclaves nègres.

D'autre part les Égyptiens firent de fréquentes expéditions chez les nègres, et, tout en leur communiquant leur type, durent être eux-mêmes modifiés par des croisements avec les nombreux esclaves qu'ils ne manquèrent pas de ramener [3] (guerre de Ramenterou Toutmés, 4e roi de la XVIIIe dynastie, par exemple). Il n'y a donc pas eu à travers les âges une espèce unique d'Égyptiens, mais de nombreuses variétés plus ou moins mélangées de sang blanc ou noir.

1. Nous n'insistons pas sur les divers caractères anthropologiques de ces races. L'indice céphalique du crâne de Cro-Magnon, d'après Broca, est de 73,34.

2. Indice céphalique des anciens Égyptiens, 75,58 ; des Coptes, 76,39 (Broca).

3. De même à l'heure actuelle la plupart des Arabes et des Berbères de l'Algérie, du Maroc, de la Tripolitaine, ont du sang noir dans les veines. Les esclaves, les gardes (Bokhari) du Sultan, ont fait souche au Maghreb.

Digitized by Google

Elles ont, nous l'avons dit, influé à différentes reprises sur le monde nègre, au point d'en modifier profondément une grande partie. Sans parler plus amplement des expéditions militaires, il y eut aussi de nombreuses émigrations individuelles ou collectives vers la zone équatoriale. L'on connaît l'histoire, peut-être exagérée, rapportée par Hérodote, sur la défection de 240.000 Égyptiens. Dans des termes peu protocolaires mais énergiques, ils faisaient savoir au roi Psammetik, qui voulait les retenir par le souvenir de leur foyer et de leurs femmes, qu'ils sauraient bien trouver des femmes, partout où ils iraient.

Les nègres Oua-Oua, qui peuplaient une partie du Nord de l'Afrique [1], s'étaient eux aussi trouvés en présence de populations rouges. Ces dernières étaient les enfants de Phout dont parle la Bible, et dont on retrouve le nom sur les inscriptions de Misraïm [2]. Ils semblent avoir été une des variétés de la race égyptienne, rejetée de l'Égypte à la suite de la prise de possession du pouvoir par une autre sous-race, à une époque qu'il n'est pas possible de préciser. Toujours est-il que ces frères ennemis sont constamment en lutte et que les fils de Phout sont l'objet des continuelles attaques des Pharaons, dont l'un se fait qualifier de « Taureau blanc qui a mis en fuite les peuples de Phout ». Ces « rouges », dont une partie se mélangea aux nègres des pays où ils s'établissaient, ne tardèrent pas à créer une nouvelle race que l'on pourrait appeler les Proto-Libyens. Ceci s'accorde bien avec la théorie de M. Chantre, qui donne une origine commune aux Égyptiens et aux Libyens. Ce sont ces Libyens que soumirent à différentes reprises les Égyptiens. L'élément nègre qu'ils avaient assimilé explique les superstitions qu'ils se forgeaient. C'est ainsi que nous les voyons, après avoir reconnu pendant 500 ans l'autorité de Misraïm, se révolter sous le règne de Néchérophés (5.298 avant J.-C.), mais rentrer bientôt dans l'obéissance, frappés de terreur par le grossissement subit de la lune [3]. Les rois perses qui vinrent en Égypte, suivirent, tant à l'égard des Éthiopiens que des Libyens, les habitudes prises par

1. Probablement les Rhouara actuels.

2. La Bible qualifie de fils de Cham : les enfants de Misraïm (Égyptiens), les enfants de Kous (Kouschites), les enfants de Chanaan (Phénicie-Palestine), les enfants de Phout ou Phot. Parmi les Kouschites, le chapitre X classe les Éthiopiens.

3. De même les Éthiopiens avaient abandonné leur pays à la suite d'un songe que fit leur souverain.

Digitized by Google

leurs prédécesseurs, et firent chez eux plusieurs expéditions [1], dont quelques-unes sans grand succès. Ceux des Phout, ou Foula, qui, peu ou point métissés, et ayant conservé leurs habitudes de pasteurs nomades, ne voulurent pas se plier aux exigences des vainqueurs, se réfugièrent vers l'Occident, dans le Maroc, d'où ils descendront plus tard dans l'Adrar et dans le Oualata pour former un des importants facteurs de l'ethnologie soudanaise. Nous verrons bientôt le rôle joué par les métis proto-libyens laissés derrière eux et reconnaissant la suzeraineté de l'Égypte. Quant aux Éthiopiens dont les éléments de formation étaient semblables à ceux des Proto-Libyens (mélange de rouges et de noirs), ils formèrent de nombreuses races métisses dont les représentants actuels semblent être les peuples Bantou, et, en Afrique occidentale, les Achantis.

Le rôle de la race kouschite ne s'est pas borné là, nous parlerons bientôt du nouvel élément qu'elle apporta dans l'Afrique septentrionale.

3° La race blanche. - Une légende sénégalaise, rapportée par Béranger-Féraud [2], nous montre Toubab [3], Hassan et Samba, l'Européen, l'homme rouge et le noir, sortis de la même souche. Le noir est le déshérité qui, aussitôt après la mort de son père Noé, se voit enlever tout son patrimoine par ses deux astucieux aînés. M. de Guiraudon relate la fable suivante, contée par des musulmans sénégalais : « Noé, qui était cultivateur, s'enivra un jour avec une boisson fermentée ; alors, le plus jeune de ses fils le tourna en dérision..... Noé, s'étant réveillé, entra dans une grande colère et saisit une poignée de boue noire pour la jeter sur Cham, qui prit la fuite suivi de ses fils. La boue atteignit un des fils de Cham, lequel devint immédiatement nègre, ainsi que l'ont été depuis tous ses descendants. Seulement, en se baissant pour éviter la boue, il avait posé les mains par terre, ce qui fit que les paumes de ses mains et les plantes de ses pieds restèrent blanches. »

Les tribus de la grande forêt, qui s'étend de la Guinée sur tout

1. Ces expéditions semblent surtout avoir eu pour but de razzier les pays parcourus. Nous avons vu qu'elles avaient été d'abord dirigées contre les Atlantes qui disparaissent peu à peu de l'histoire, repoussés probablement par les Foula.

2. Cette légende est certainement d'origine mélanienne, à l'encontre de ce que pense l'auteur cité. Mais elle a été complètement déformée au contact des premiers missionnaires catholiques établis chez les Wolof.

3. Toubab est le nom qui sert à désigner l'Européen au Sénégal.

Digitized by Google

l'arrière-pays de la Côte d'Ivoire, ont aussi une légende sur l'origine des noirs et des blancs, rapportée par le capitaine d'Olone. L'aîné des fils de Dieu est noir, le cadet, blanc. Ce dernier est préféré par la fille du diable qui l'épouse. De dépit, l'aîné, profitant d'une partie de chasse, enferme son frère dans une caverne et le condamne à mourir de faim.

Le jeune blanc ayant réussi à s'enfuir, est accueilli dans un pays inconnu de lui « où toutes les femmes veulent l'épouser » . . . « Mais un jour, un captif du bon Dieu, qui s'était égaré à la chasse, arriva là par hasard et reconnut son jeune maître. Le bon Dieu prévenu par lui accourut avec toute sa famille, et ce fut une joie générale. On demanda au blanc ce qui lui était arrivé, car son frère avait raconté qu'il s'était perdu à la chasse. Le crime du noir fut alors dévoilé, et le bon Dieu ordonna de le mettre à mort. Le blanc retrouva sa chère femme et tous vécurent heureux. »

Enfin, voici ce que l'on raconte au Rio-Nunez et dans les rivières côtières : « Dieu fit trois hommes du même coup, tous blancs. Dieu les fit venir près d'un fleuve et « palabra » avec les trois hommes. « Voyez-vous », dit Dieu « là bas, sur l'autre côté du « fleuve, trois paquets ?. » Les hommes ayant répondu affirmativement, Dieu leur dit : « Le premier qui se jettera à l'eau aura le pre- « mier paquet, le deuxième, le second, et le dernier paquet sera le lot « du troisième. » Le premier qui sauta dans le fleuve traversa l'eau claire et trouva dans son paquet des plumes, du papier, des livres. Le deuxième, plus poltron, ne sauta pas tout de suite, aussi, l'eau troublée par le plongeon du précédent le teignit en jaune ; il trouva dans son paquet des outils pour travailler les champs. Le troisième tremblait. Enfin il se décida à se jeter à l'eau. Mais l'eau était devenue très sale : il en sortit tout noir. Alors il se tourna vers Dieu, l'implorant pour qu'il ne restât pas complètement noir. Puis ayant ouvert son paquet, il y trouva un fouet et des fers. Alors il s'assit et pleura. Dieu eut pitié de lui et le laissa blanc « sous les pieds et dans les mains [1]. »

1. J'ai transcrit cette légende du livre de M. Laumann : *A la côte occidentale d'Afrique*. Mais je n'ai pu me résigner à en reproduire la facture puérile. J'ai, moi aussi, entendu la même légende avec une légère variante. Si l'homme noir avait conservé la plante des pieds et la paume des mains blanches, cela tenait à ce qu'en arrivant sur la berge du fleuve qu'il venait de traverser, il s'était aidé des pieds et des mains pour la gravir.

Digitized by Google

Ailleurs, deux hommes, l'un noir, l'autre blanc, ont à choisir entre l'or et la science. Le noir demande l'or, tandis que le blanc apprend à lire et à écrire, ce qui fit sa supériorité [1]. Dans le Manding, Simbrané, le père des blancs, joue de mauvais tours à sa mère Ève ; il est méchant et rusé (G. Tellier).

Ces légendes naïves et tristes, où le noir apparaît toujours comme un être inférieur, voué à la servitude, sont remarquables par ce fait qu'elles assignent une origine commune à tous les hommes. Allant plus loin, et devançant nos modernes évolutionnistes, les nègres semblent regarder le singe comme l'ancêtre commun des hommes. Ce sont de « vieux hommes », disent-ils en Guinée [2]. Près de la Komoé, raconte M. Binger, on donne au « dominicain » le nom de « Soula Massa », le « roi des singes ». Son pelage est entièrement blanc. « Les noirs le croient de la même espèce que le singe noir à queue blanche, et ajoutent avec sérieux : « Il n'y a que les chefs de cette espèce qui soient blancs. »

Une remarque digne également d'attention est la dénomination des rivières. Nous aurons l'occasion d'indiquer ultérieurement que les nègres divinisent les cours d'eau importants, suivant l'antique tradition. Il y a parmi eux des mâles et des femelles..... Or, la plupart, lorsqu'ils se réunissent pour former un fleuve, reçoivent des noms de couleur, même alors qu'il n'est pas possible d'observer au confluent des différences de coloration entre leurs eaux respectives. Ce sont les éternelles rivières blanches, rouges et noires, les Bafing, Baoulé, Baléio, Badié, Baguié, Bakoy, Banifing; les Mayel-Balével, Danével et Bodavel, etc..... dont les désignations rappellent celles du Nil bleu et du Nil blanc qui forment le divin fleuve égyptien. L'on retrouve là encore, à notre avis, cette croyance à la parenté étroite entre les races de colorations diverses.

Nous savons aussi, par de nombreux récits de voyageurs, que, arrivant dans les contrées où l'on n'avait jamais vu d'hommes blancs, on se jetait à leurs pieds, les regardant tantôt comme des dieux, tantôt comme les âmes des ancêtres qui revenaient sur terre. Quelquefois on voulait les tuer, prétendant qu'ils n'étaient pas venus à terme, qu'ils n'étaient pas « mûrs ». En effet, le nouveau-né chez les

1. Pierre Bauche, *A la Côte des esclaves* (cité par Reclus).
2. S'ils ne parlent pas, ajoutent-ils, c'est qu'ils ne veulent pas travailler, « ils font la bête », dirions-nous.

Digitized by Google

nègres vient au monde blanc. Il fonce rapidemment dans les huit jours qui suivent sa naissance [1]. Les albinos qui se rencontrent assez fréquemment dans toute l'Afrique sont aussi l'objet d'une déférence superstitieuse. On les regarde comme parents des blancs, et je ne suis jamais passé près de la demeure d'une de ces malheureuses créatures, couvertes de taches de rousseur et au regard clignotant, sans que l'on ait demandé à me la présenter. Notons enfin les expressions de « nègre » et même « sale nègre » employées parfois dans les disputes entre noirs. Bien que prises aux Européens, la conviction avec laquelle elles sont proférées ne laisse pas de doute sur la croyance à une race nègre, inférieure aux races métisses. Si l'on avait des doutes à ce sujet, les épithètes de foré, fing, c'est-à-dire « les noirs », accolées au nom de certaines peuplades autochtones, les trancheraient. Et si vous demandez ce que sont ces Bagaforé, Mikhiforé, Bobofing, etc., on vous répond, injustement d'ailleurs : « Ce sont des sauvages. » D'autre part, des statuettes dont le profil aryen ou sémitique est nettement indiqué et qui ont été trouvées enfouies dans la terre en haute Guinée ; les perles égyptiennes trouvées dans les sépultures antiques des « habitants du ciel », ces hommes blancs, aux longs cheveux, au sujet desquels M. Delafosse reproduit une légende agni, doivent nous convaincre de la présence d'hommes blancs en Afrique occidentale, à une époque lointaine.

De toutes ces remarques, il ressort avec évidence que les nègres, ou plutôt ceux que nous appelons ainsi, mais qui n'ont plus que des rapports assez éloignés avec les nègres primitifs, croient avoir des blancs parmi leurs ancêtres. Nous allons voir que ce n'est pas sans raison, et que les apports de sang blanc en Nigritie, s'ils sont moins évidents que les afflux de sang rouge, n'ont été guère moins importants, et ont modifié profondément les nègres du Nord, en formant ces races de « mulâtres » dont nous parlent les anciens.

Dès la plus haute antiquité, les Égyptiens nous montrent les « Tamahou » [2], ces peuples blonds aux yeux bleus qu'ils dessinèrent sur leurs monuments, quitter leur habitat asiatique pour envahir la

1. « Ma peau blanche, disaient les femmes, venait de ce qu'étant enfant j'avais été plongé dans du lait : et quant à la forme de mon nez, il fallait l'attribuer à ce qu'on l'avait pincé chaque jour jusqu'à ce qu'il fût difforme à ce point » (Mungo Park).

2. Les Touareg donnent à leur langage le nom de Tamachek.

Digitized by Google

Libye. Vers une époque que l'on peut fixer approximativement à 3.000 ans avant notre ère [1], nous voyons Saturne ou Chronos, s'établir en Libye dans le pays d'Atlas. Cette légende correspond à une invasion venant probablement d'Italie dont Saturne était le dieu national. Une autre invasion eut lieu de Grèce et d'Asie Mineure en Afrique. Elle est symbolisée par le mythe d'Io, fille d'Inachos, qui, débarquée en Afrique, y accoucha d'Épaphos, père de Libyé [2], mère elle-même de Danaos. Ce furent ces nouveaux envahisseurs qui, se fondant avec les métis des races rouge et noire, formèrent véritablement les peuples libyens. Mais ces expéditions n'étaient que le début d'une série de migrations des peuples blancs. Les fils de Gomer, les Phrygiens, auxquels le continent mystérieux dut son nom [3], et dont la première invasion était conduite par Hercule, envahirent à leur tour la Libye, en masses compactes. De nouvelles peuplades se formèrent alors. Ce furent les Maxyes, les Mazices, d'origine troyenne (Hérodote), souche des modernes Berbères [4], les Gétules, fils des Gétes de Thrace, les Auschises, descendants des Scythes, les Auchates (?).... la légende des Amazones représente l'arrivée de ces peuples, où régnait le matriarcat. Nous savons qu'ils battirent complètement les Égyptiens eux-mêmes [5]. Les mythes concernant leur Dieu, dont les Grecs firent Neptune, semblent indiquer que c'étaient de hardis navigateurs. Des relations continuelles se formèrent entre l'Europe et l'Afrique. Un des nombreux indices qui permet de l'affirmer est l'établissement en Grèce, à Dodone, du culte de Jupiter Libyen (Ammon) à tête de bélier, symbolisant le soleil [6].

1. Découvertes de Flinders Pétrie à Nâgada.

2. Docteur Bertholon, *Origine des Berbères*.

3. La Phrygie est appelée par les Arabes Friguiâ. Ce mot a formé, par soudure avec l'article, le mot Afriguia (F. Lenormand). Actuellement encore, le district de Béja (Tunisie) est désigné sous le nom de Frikia, que portait anciennement toute l'Afrique occidentale romaine, le Maghreb arabe. On trouve de nombreux Firguia, Friguia, Firiguia, en Afrique occidentale.

4. Les Berbères s'appellent entre eux Amazich ou Mazigh.

5. Ultérieurement, en 628 avant J.-C., les Scythes redescendirent sur les traces de leurs frères, ravagèrent la Judée et ne s'éloignèrent que grâce aux présents de Psamétik.

6. Cette théorie est à peu près celle que soutient le capitaine Moreau : « Ces éléments civilisateurs ont-ils pu être apportés par l'invasion septentrionale berbère ? C'est bien invraisemblable ; nous avons noté le défaut de puissance créatrice qui a caractérisé à toutes époques ce mélange de Chananéens et Mongoloïdes. Il faut donc chercher ailleurs parmi les « peuples de la mer » débarqués dans l'Afrique du Nord

Digitized by Google

C'est vers la fin de la XVIIe dynastie égyptienne qu'eurent lieu ces invasions et ces relations étroites entre les deux continents. C'est alors que de nouveaux arrivants, de race rouge, viennent encore bouleverser l'Afrique. Vers 1900, les Hycsos, les farouches pasteurs, sont rejetés de l'Égypte. Une partie se retire en Asie. Mais un grand nombre envahit la Libye. Toutmès Ier les poursuit en Asie. Toutmès III, un de ses successeurs, les attaque du côté de l'Afrique et pousse ses conquêtes jusqu'au cœur de l'Algérie (stèle découverte à Cherchell). Mais l'Égypte, affaiblie par des dissensions d'origine religieuse, par les luttes qui précèdèrent l'expulsion des Impurs, perd bientôt son influence en Libye. Les Libyens avec leur chef Danaos, descendant de la nymphe Io, aidés par les Grecs et les Phrygiens, essayèrent à leur tour de s'emparer de l'Égypte. Ramsès (Rasesorma Ramsou [1]) s'empara de Danaos (Armaïs) et le fit mettre à mort. Il y eut donc entre 1900 et 1500 avant J.-C. un formidable brassement de peuples aryens (Phrygiens, etc.), de Kouschites (les Hycsos et les Egyptiens), de sémites (une partie des Impurs), et enfin des peuples métis qui s'étaient déjà formés, ainsi que nous l'avons vu précédemment. Vers la même époque (1500?), une invasion complémentaire se produisait dans le nord de

à des époques pourtant bien postérieures. Les ruines des monuments que Duveyrier attribue à la race sub-éthiopienne ou garamantique pourraient nous donner une indication précieuse. Ces échantillons de l'ancienne architecture saharienne, en tous cas antérieurs à l'invasion des Arabes, nous présentent des cintres et des voûtes. Un tel caractère à cette époque est de la plus haute importance. Il est reconnu que les Arabes n'ont dû leurs coupoles et leurs ogives qu'aux artistes de l'Iran qui les accompagnèrent partout ; l'antériorité prouvée des ruines sahariennes permet d'attribuer plus certainement leurs voûtes et leurs cintres à une influence d'origine iranienne. L'on ne peut s'empêcher de penser au passage célèbre de Salluste où, s'appuyant sur les traditions numides et les livres puniques du roi Hiemspal, il affirme « qu'après la mort d'Hercule en Espagne, son armée, composée de Perses, Mèdes et Arméniens, se répandit dans le nord de l'Afrique ». L'on a fait remarquer, pour réfuter cette assertion, que certaines similitudes fortuites de noms propres devaient avoir induit Salluste en erreur. Des similitudes de noms ne prouvent en effet pas grand'chose en faveur d'une simple hypothèse, mais elles prouvent encore moins contre elle, surtout quand elles ne l'ont pas déterminée. Car Salluste ne présente pas ce renseignement comme une opinion personnelle... Le sang berbère, plus abondant, a depuis réussi à dominer partout, et il ne reste plus de trace des aristocraties probablement aryennes d'origine, qui, pour ne s'être pas montrées, ainsi que leurs sœurs de l'Inde, farouches gardiennes de la pureté de leur sang, virent s'éteindre la force qui les animait et sombrer dans la barbarie leurs œuvres les plus merveilleuses. »

1. L'Egyptus de la légende. Une autre version dit que Danaos se réfugia en Grèce, pays de ses aïeux.

Digitized by Google

l'Europe et refoulait les Ibères [1], jusqu'en Afrique, à travers l'Espagne.

Du mélange de tant d'éléments divers sortirent de nouveaux peuples qui furent les Libyens de l'époque historique. Nous en avons cité quelques-uns plus haut. « Ces gens de couleur ayant à peu près les mêmes mœurs que les Égyptiens, dont les femmes portaient des anneaux d'airain à chaque jambe, et avaient grand soin de leur chevelure » (Hérodote).

Ils formèrent de nombreuses tribus, sous les dénominations générales de Berbères, Gétules, Numides, Libyens proprement dits. Parmi ces derniers, les tribus les plus importantes et qui doivent attirer spécialement notre attention furent les Garamantes et les Nasamons. Les Grecs faisaient descendre leur ancêtre Garama de Minos, roi de Crète : « Or, Garama paraît être le même personnage que To-Garmâh du chapitre ethnographique de la Genèse. Ce personnage y est donné comme l'ancêtre mythique des Arméniens. Ce rapprochement coïncide avec le récit de Salluste qui fait débarquer des Arméniens en Libye » (Docteur Berthelon, *loc. cit.*). D'autre part, Largeau rapporte la tradition d'après laquelle un peuple mulâtre habitant la ville de Garama aurait construit les énormes mausolées qui se trouvent près de Rhadamès. D'après lui, leur leur origine phrygienne est incontestable. En réalité, ces blancs se mélangèrent intimement à la population autochtone, formant cette race sub-éthiopienne ou garamantique de Duveyrier (qui en fait une race purement nègre) [2], et que Largeau désigne plus exactement sous le nom de race noire indo-africaine. Mais nous ne devons pas les confondre, comme le fait ce dernier, avec les Atria ou Akara. Ceux-ci ne sont qu'une variété de cette souche : Hérodote les distingue nettement des Garamantes.

Les invasions d'hommes de race blanche en Afrique dans la préhistoire sont égalées en importance par celles qui eurent lieu pendant l'époque historique. Nous ne les rappellerons que pour la forme. C'est ainsi que nous voyons dans l'antiquité, les Perses, vainqueurs de l'Égypte et de la Cyrénaïque ; les Grecs, fondateurs

1. Ibère et Berbère, sont des termes équivalents qui semblent vouloir dire « fils de Ber ». Les Ibères comme les Berbères paraissent avoir été des Phrygiens Thraces.

2. « Des nègres dont quelques-uns sont encore sur place », écrit cet auteur, « ont occupé le Sahara avant tout autre race et ils y ont atteint un degré de civilisation qui n'a jamais été dépassé depuis par leurs successeurs ».

Digitized by Google

de la Pentapole Cyrénéenne [1], régnant ensuite sur l'Égypte, les Carthaginois et enfin les Romains qui conquièrent tout le nord de l'Afrique et dont les bataillons s'avancent non seulement vers le Haut Nil, mais aussi en plein Sahara [2], jusque dans le pays de Cydamus (Rhadamès) et à Garama qui se soumit à Tibère après l'insurrection de Tacfarinas. Ils étaient même descendus jusque dans l'Aïr (Agisymba regio).

Mais ces conquêtes n'amenèrent pas de grandes migrations de peuples. Elles se traduisaient le plus souvent par une reconnaissance de suzeraineté et le paiement d'un tribut. En tout cas, si les Berbères et les peuples mulâtres du nord de l'Afrique ont traversé le Sahara pendant cette période pour aller dans le Soudan, cette migration n'a dû avoir lieu que sous le règne de Domitien qui fit faire chez les Nasamons révoltés une guerre d'extermination. Sous Hadrien et divers autres empereurs, il y eut encore des luttes sanglantes qui amenèrent peut-être quelques exodes. L'histoire des jeunes Nasamons qui se rendirent sur les bords du Niger montre qu'à l'arrivée des Romains ces mouvements avaient un caractère absolument individuel. Par contre il est à peu près certain que l'élément nègre, d'abord absorbé ou refoulé par les Libyens, se renforçait constamment dans les oasis du Nord. C'étaient les hommes de race noire qui pourvoyaient le grand marché d'esclaves de Garama où l'on trouvait ces produits africains si recherchés du monde romain. Les marchands de cette ville se contentaient de trafiquer avec les ports les plus rapprochés.

L'invasion arabe eut ensuite des conséquences aussi importantes que celles de l'invasion berbère. Ce fut une lutte formidable, qui eut comme résultat le déplacement de toutes les peuplades nord-africaines. D'Éthiopie, de la moyenne Égypte et du Soudan central descendent les Achantis et les tribus dites Bantou, de la Libye, les Mandé, les Haoussa, les Songhoy, qui se trouvaient encore dans le Nord (Garama, Nasamons) et peut-être les Mossi (les « Mace » d'Hérodote ?) [3]. Les Berbères suivent le même chemin et forment

1. Invasion de Battus, vers 631 avant J.-C.

2. Cornélius Balbus en l'an 19 avant J.-C. et auparavant Septimus Flaccus et Maternus. L'occupation de ces pays aurait duré plus de 300 ans. A 150 kms à l'O. du Nil, à El Kargué, en plein désert, Schweinfurth découvrait 7 castella, et Caillaud plus de 200 tombes romaines.

3. Les Mace « laissent croître leurs cheveux sur le milieu de la tête et en se rasant de très près des deux côtés » (Hérodote, IV, CLXXV). « La coiffure (de la femme

Digitized by Google

les grandes tribus du nord du Niger et du Sénégal. Enfin, les Foula, chassés dans l'Adrar, descendent en conquérants dans l'Oualata où se trouvaient déjà des Mandé. Grâce à ce mouvement général, le pays des nègres proprement dit fut entamé de tous les côtés par les Indo-Africains, et, encore une fois, nous allons voir se former des races nouvelles qui occupent actuellement l'Afrique occidentale.

Pour en terminer avec l'influence de l'élément « blanc » en Afrique occidentale, nous devons noter des apports de sang blanc dans toute la région côtière, du temps des Phéniciens et des Carthaginois qui y faisaient un grand commerce et essayèrent d'y fonder des colonies. Plus tard, les métis portugais ont été particulièrement nombreux et se rencontrent très souvent sur tout le littoral. Enfin, dans la période moderne, l'action de l'élément aryen a été décisive au point de vue politique. Mais elle ne pourra avoir des conséquences importantes dans le métissage de la population noire qu'à la suite d'une bien longue occupation, étant donnée l'infime proportion des immigrants.

De tout ce qui précède, nous voyons que c'est à juste titre que la plupart des noirs disent avoir des blancs comme ancêtres. Nous donnerons des preuves plus précises de la présence du sang blanc chez les principales peuplades de l'Afrique occidentale et de la Guinée en particulier.

Mossi) consiste en un cimier, avec le reste des cheveux rasés ou encore la tête entièrement rasée » (Binger, *Du Niger au golfe de Guinée*).

Digitized by Google

§ 2.

Répartition.

Nous allons étudier l'aire géographique de races qui sont représentées en Guinée. Nous aurons ainsi une idée exacte de leur importance respective. Car une race dont il n'y aurait que quelques familles en Guinée peut néanmoins être très importante sur un territoire voisin et mériter toute notre attention. Nous pouvons diviser les différentes variétés auxquelles nous nous intéressons en :

1° Races aborigènes ou primitives, et autochtones ;
2° Race Mandé ;
3° Race Peuhle, et ses métis parlant Peuhl ;
4° Race mulâtre moderne.

I. — *Races aborigènes et races autochtones de la Guinée française.*

Les races aborigènes ou primitives sont celles qui, paraissant être originaires du terroir, ont été peu ou point métissées, et ont conservé leur individualité. Ce sont les « fils de la terre », comme disaient les anciens. Le sang nègre primitif y a gardé la prépondérance. Les races autochtones sont celles dont nous ignorons l'origine et qui, bien que n'étant pas du pays où elles habitent, se trouvaient en Guinée bien avant les invasions dont nous pouvons suivre les traces. L'étude approfondie des différentes peuplades africaines nous permettra un jour, c'est du moins notre espoir, de rattacher ces peuples à des familles lointaines et de suivre leurs migrations. En ce moment, cela ne nous est pas possible, faute de documents sérieux et suffisamment nombreux se rapportant à l'ethnographie et à la linguistique de la collectivité africaine [1].

1. A notre avis, l'erreur de Barth a été de donner une importance trop considérable à l'élément rouge Peuhl et de ne voir à côté de lui que des nègres autochtones. En parlant de l'origine des Africains, Léon écrivait : « D'aucuns veulent dire qu'ils soient descendus des Palestins ; pour autant que, étant anciennement chassés par les Assyriens, ils prirent la fuite devers l'Afrique, laquelle leur ayant semblé très bonne et fertile, leur vint envie d'y faire leur demeurance. Les autres sont d'opinion qu'ils

Digitized by Google

A. — Races aborigènes.

Elles sont peu nombreuses : ce sont les Yola, les Nalou et les peuples de la forêt dense, sur la frontière sud-est de la Guinée. Nos renseignements ethnographiques sur ces divers peuples sont très sommaires. A ce sujet, il nous paraît profondément regrettable qu'aucun effort sérieux n'ait été tenté pour déterminer scientifiquement les caractères de ces peuplades. Ce sont précisément celles qu'il importerait d'étudier tout d'abord, car elles perdent très rapidement du terrain devant les races envahissantes dont notre présence favorise encore la remarquable extension.

C'est ainsi que la langue de la plupart de ces peuplades se parle de moins en moins. Il m'a été impossible, en interrogeant un Nalou à Conakry, d'obtenir des renseignements satisfaisants sur le langage de son pays, qu'il avait quitté assez jeune, il est vrai. L'élément Mandé, représenté par le Soso, gagne constamment du terrain. Dans quelques années, il sera difficile d'obtenir des documents anthropologiques.

Nalou. — Ne sont pas plus de quatre à cinq mille en Guinée, établis sur les deux rives du Bas-Nunez et sur le Compony ; resserrés entre les Mikhiforé au sud, les Landouma à l'ouest, la mer à l'est, enfin diverses peuplades, dont nous parlerons bientôt, au nord. A un moment donné, sous les rois Towel et Dina, le Naloutaï (pays des Nalou) était beaucoup plus étendu. Il allait du Kapatchez au Cassini, comprenant les estuaires de Tonkima et de Boffa et les îles Tristao. Mais cette domination était plus nominale qu'effective,

prirent leur vraie origine des Sabées, peuples de l'heureuse Arabie, avant qu'ils fussent poursuivis par les Assyriens ou Éthiopiens. Il y a encore d'autres acertenant que les Africains étaient habitants d'aucunes parties d'Asie. Pour laquelle chose avérée, ils disent que quelques-uns, leurs ennemis, leur ayant suscité une guerre, s'en vinrent fuyants vers la Grèce, laquelle n'était aucunement habitée. Mais ayant âprement reçu la chasse de leurs ennemis, furent contraints de vider, et après avoir passé la mer de Morée, vinrent surgir en Afrique, là où ils demeurèrent, et leurs ennemis en Grèce. Ceci doit seulement s'entendre des Africains blancs qui sont ceux lesquels habitent en Barbarie et Numidie. Les Africains de la terre noire, à vrai dire, dépendent tous de l'origine de Kous, fils de Caïn. Donc, quelque différence qu'il y ait entre les Africains blancs et noirs, ils descendent quasi tous de la même tige, parce que s'ils viennent des Palestins, les Palestins sont semblablement du lignage de Misraïm, fils de Kous, et s'ils proviennent des Sabées, Saba aussi est fils de Rhama, qui fut semblablement fils de Kous. »

Digitized by Google

et les nombreux Baga, Yola, Tenda, Landouma qui s'y trouvaient, refusèrent de reconnaître l'autorité de l'ambitieux chef des Nalou. Parents des Bonjagos des îles Bissagos, les Nalou sont venus de la Guinée portugaise où se trouve encore le groupe le plus compact de leur race entre le Cassini et le Compony. Béranger Féraud en fait des musulmans intraitables; Madrolle les décrit comme une race supérieure à leurs voisins. C'est l'opinion générale, qui a été accréditée par le retentissant voyage en France du dernier souverain de cette minuscule peuplade, Dina Salifou, roi des rois, commandeur des Croyants, comme il se faisait appeler avec un aplomb imperturbable. Or, Dina Salifou et toute la famille royale étaient de sang Mandé. Sur les rives du Nunez, les métissages entre Mandé et Nalou ont déjà transformé cette intéressante race. Mais une partie, qui représente les véritables Nalou, réfugiée en dehors du groupe fortement centralisé créé par les chefs Mandé, s'établit surtout dans les îles côtières (Tristao et Bissagos). Ils ont conservé toutes leurs coutumes et sont entièrement fétichistes [1]. L'influence des Mandé sur une partie de cette race a eu pour résultats : 1° de modifier les types assez profondément (les Nalou-Mandé, les seuls que je connaisse, sont de beaux hommes, au teint rouge pâle, ressemblant beaucoup aux Soninké, les cheveux tressés ou rasés, portant le boubou foula ; 2° de restreindre l'aire dans laquelle le Nalou était parlé... ; 3° de propager la religion mulsulmane, sans cependant pouvoir entamer les vieilles croyances des Nalou « purs » ; 4° de créer un gouvernement fortement centralisé et despotique dont le siège était à Soukhoubouli. Les villages principaux où nous trouvons des Nalou sont : Cakisa (Compony), Kissassi, Dapolom, Barobof, Kabougni, Guémé Saint-Jean [2], Bel Air, Victoria. Enfin dans les îles Tristao ils peuplent différents villages, dont Kaky et Capken, dans l'île Aube (188 km²) sont les principaux. Le chef de Capken est également chef de Boffa (Nunez) et de quelques autres villages de l'embouchure du Nunez.

Une légende indigène [3] ferait descendre les Nalou des Haoussa : Ils auraient été déportés vers le Tristao, le Cassini et le Nunez « par des négriers surpris par la tempête ou poursuivis par des croiseurs ».

1. Leur type serait grossier, les traits massifs. Ils taillent leurs dents en pointe et se tatouent sur le front (carré pointillé comme les Landouma) ou sur le bras.
2. Probablement Guémé Sansan, le camp de pierres en Mandé.
3. D'après Madrolle.

Digitized by Google

Cette origine est à notre avis absolument fantaisiste, car les Nalou n'ont aucun rapport avec les Haoussa. Néanmoins, il faut tenir compte de cette histoire qui peut rappeler des migrations lointaines. Le classement de cette peuplade parmi les races aborigènes est donc provisoire. M. Chevrier lui donne la région de Touba comme habitat primitif.

Les *Yola*, qu'il ne faut pas confondre avec les Yola de la Cassamance ou avec les Mandé Dioula ou Youlé, se sont réfugiés au nombre de 2 à 3.000 sur les rives du Compony, aux environs de Bassia, venant du Foréa. Le docteur Corre les a rattachés au Yoloff (?) ; le docteur Lasnet en fait les parents des Krou du Libéria. Ils forment 3 villages : N'Tinquandé, résidence du chef, M'Tioula et Compony qui donne son nom à l'estuaire sur lequel il est situé.

Béranger Féraud dit avoir été surpris de rencontrer chez eux des sujets à nez presque aquilin et à lèvres relativement fines. C'est tout ce que nous trouvons comme renseignements à leur égard. Ce sont de grands chasseurs et des guerriers intrépides, qui mirent en fuite les bandes Nalou et Foutanké réunies. Le docteur Maclaud leur assigne la moyenne Gambie comme précédent habitat.

Les peuples de la forêt du sud-est sont aussi à peu près inconnus. Le capitaine d'Ollone nous en a donné une idée, mais nécessairement assez superficielle. Ces peuples, abrités par la forêt dense, ont conservé toutes leurs traditions, les traditions de la race nègre primitive, et leur indépendance. C'est à peine s'ils connaissent leurs proches voisins. Pour eux, la forêt est sans limite, et ils se transmettent nombre de légendes qui rappellent celles des peuples aryens ou sémites. Si notre hypothèse sur leur origine est exacte, il faudrait donc admettre que ces peuples sont les débris d'une race supérieure de nègres primitifs qui a été refoulée, en même temps ou à la suite de la race pygmée, par les blancs ou les rouges et leurs métis. D'ailleurs, on trouve parmi eux des tribus qui rappellent beaucoup les pygmées du Sud africain.

Comme tous les peuples qui se rapprochent le plus du nègre proprement dit, ils ont peu de captifs, et ceux que l'on y trouve sont traités avec bonté. « Les mœurs sont douces », nous dit le capitaine d'Ollone, ce qui peut étonner tout d'abord. « Les filles ont toute liberté, à condition de n'accorder leurs faveurs qu'aux gens du village ; si un étranger en bénéficie, tous les hommes ont le droit,

Digitized by Google

dont ils usent, de venir lui demander un cadeau comme dommages-intérêts; elles sont, somme toute, propriété communale. Les femmes sont propriété privée. C'est au mari qu'il faut payer le dégât... Le grossier fétichisme que l'on s'attendrait à rencontrer chez eux n'existe pas : leur religion est assez élevée. » Parmi ces populations, les seules qui intéressent la Guinée sont les Guérès ou Gons (ou Nguérés) et les Dioula de la forêt, les Béré, les Mano, les Guandi, les Falanko, les Lélé.

1° *Les Guérès* ou Nguéré, ou Gons, sont divisés en nombreux groupes dont les plus rapprochés de la région soudanaise sont les Houné et les Bhoué qui occupent le district de N'Zo. Ils sont situés au nord des Vaya dont nous dirons quelques mots par ailleurs. Leurs coutumes, la construction de leurs villages, souvent importants, entourés de haies de bananiers et de vergers de kolatiers, leurs vêtements, les différencient des peuples soudanais. Le commandant de Lartigue note que « ces gens-là marchent toujours courbés, avec une vitesse rare malgré cette position, et leurs sentiers n'ont guère plus de 1m 30 de haut ». La brousse compacte, de nombreux marigots rendent les routes de ce pays presque impraticables. Cependant, ils sont anthropophages, à ce qu'assure le capitaine d'Ollone. Villages principaux : Danané, Blon, Houné, Douloumou.

Les « Guerzés » formaient avec eux et les Karagoua une véritable confédération.

2° *Les Dioula*, ou Guio, ou Mahou, qui peuplaient le Mahou, ont conservé au cœur de ce pays un groupe peu important dans le massif de Gouan. Refoulés par les Été, dont l'origine nous est inconnue (probablement des Mandé), puis par les Diomandé, ils se sont réfugiés dans la forêt. Une de leurs familles, les Ouabé, est dans la zone d'influence du cercle de Touba (Côte d'Ivoire). Les Gouro forment une autre de leur famille. D'où le nom de Gouro-Dioula qu'on leur donne parfois. La route de Doué à Man où se trouvent les Diomandé est la seule fréquentée. Le reste du pays est inexploré.

3° *Les Béré*, village principal Gouaorouzou. Les Béré seraient des hommes très petits, atteignant à peine 1m 50, ayant une forte carrure et devenant très gros parfois.

4° *Les Mano*, Mana, Manon ou Man, village principal Lady ; sont à l'est des Béré.

Digitized by Google

5° *Les Guandi*, village principal Kabaorala, important marché de captifs, où certaines tribus s'approvisionnent de chair humaine. Une colonne anglaise y fut envoyée sans succès.

6° *Les Guéné*, village principal Tégri.

7° *Les Falanko*, entre la ligne de partage des eaux et la Doffé.

8° *Les Lélé*, qui forment une enclave dans le Kissi et ont adopté les mœurs des Kissiens. Ils ont conservé leur langue très mêlée cependant de Mandé.

On voit que les renseignements sur ces peuplades sont presque nuls. Bien qu'il soit très difficile de pénétrer chez elles, nous sommes persuadé que l'on pourrait obtenir aisément des informations utiles, ne serait-ce que sur leurs langages. Nous n'avons que quelques vocabulaires, assez restreints d'ailleurs, qui nous permettent de faire dériver ces dialectes de la langue Mandé. On y trouve les mêmes racines, mais les mots deviennent monosyllabiques. Faut-il voir en ces peuplades des Mandé primitifs ou des dégénérés ? L'avenir vous l'apprendra peut-être.

Les caractères communs de toutes ces races sont : les instincts guerriers [1], un particularisme local très étroit, favorisé par le genre de vie, au fond de forêts difficilement accessibles ; chez quelques-unes, l'anthropophagie.

Malgré ces caractères qui semblent indiquer une barbarie excessive, le capitaine d'Ollone voit chez eux « une des plus remarquables races noires » [2]. C'est peut-être exagéré.

B. — Races autochtones

Nous comprenons sous cette rubrique : *les Baga et les Tenda*.

A. — *Les Baga* se divisent en différents groupes assez impor-

1. Ces instincts sont développés par le besoin qu'ils ont eu de se défendre contre les invasions des Indo-nègres. On peut dire d'eux ce que dit Trémaux du nègre de l'Afrique centrale : « Il ne connaît les peuples soudaniens que par la guerre d'extermination que ceux-ci lui font... » Aussi, cachés dans leurs forêts, sont-ils devenus des adversaires inexpugnables, que l'on n'attaque plus volontiers.

2. Ces affreuses pratiques « proviennent de coutumes immémoriales et sans qu'on y voie rien de mal : elles n'empêchent pas les gens d'être entre eux très humains, ni d'avoir une bonne foi qui permet aux Dioula de venir sans danger dans quelques lieux déterminés pour acheter les cola et apporter les étoffes, le sel, les bœufs, les captifs. On peut tout espérer d'hommes intelligents et capables de tenir leur parole » (Capitaine d'Ollone).

Digitized by Google

tants, échelonnés le long de la région maritime guinéenne. Ce sont, du nord au sud : les Landouma, les Baga Foré, les Baga proprement dits, les Mandé ou Mandenyi, et, dans la colonie de Sierra Léone, les Timéné ou Timni. Dans le Fouta on trouve divers groupes, portant le nom de Waélé, qui, d'après les Foutanké, doivent leur être rattachés.

C'est une forte race, qui eut son heure de gloire, ayant constitué un puissant empire qui dominait le Fouta et peut-être une partie du Soudan. Rudes travailleurs, ils ne semblent pas avoir connu les castes que les races métisses du Nord ont amenées avec elles.

Le travail manuel, autre que la culture, est, chez ces dernières, assez mal vu. Il n'en est pas ainsi chez les Baga qui sont de remarquables potiers et forgerons, en même temps que des cultivateurs intelligents. Ils ont implanté, partout où ils se sont établis, le palmier à huile, et, récemment, ont transformé une région marécageuse et malsaine en riches rizières.

Aimant au-dessus de tout leur liberté et leurs coutumes, ils luttèrent avec un grand courage contre des adversaires, les Mandé, qu'ils auraient peut-être vaincus s'ils avaient eu une organisation politique assez forte [1]. Mais leur naturel indépendant ne pouvait admettre un despotisme quelconque, et le défaut de cohésion, les luttes intestines affaiblirent peu à peu leur puissance. Bientôt leur confédération se divisa.

Ils se livrèrent en détail. Une grande partie demeura dans le Fouta, ne pouvant se résoudre à quitter la terre des aïeux dont les vainqueurs lui reconnurent la propriété. D'autres se maintinrent en groupes compacts sur les frontières du Fouta, surtout à l'occident, s'imprégnant d'éléments Mandé (Dialonké), avec lesquels leurs principales familles s'allièrent. Enfin quelques autres, poursuivis par les Dialonké, se réfugièrent sur le littoral où se trouvaient déjà des représentants de leur race. Tels les Baga Foré qui envahirent l'empire des Mandenyi, mais furent refoulés par ceux-ci vers le cap Verga, tandis qu'une partie d'entre eux se réfugiait dans les vases du Bas Nunez et du Compony. L'invasion des Foutanké

1. L'autorité du chef de famille est seule reconnue par les membres de cette famille et chaque chef tire à hue et à dia. La meilleure preuve est que, pour désigner les rois et les chefs politiques, ils se sont servis de deux mots Dialonké : Manga et Ikountigi. Le matriarcat était général chez ces peuples.

Digitized by Google

actuels (métis Mandé-Foula), après avoir eu pour résultat de coaliser vainqueurs et vaincus contre l'ennemi commun, rejeta les uns et les autres au delà du haut plateau. Les Baga descendirent jusqu'au bord de la mer. Cependant, les Landouma, un des groupements Baga, ayant reconnu presque aussitôt la suzeraineté des Foutanké, furent autorisés à séjourner dans le pays qu'ils occupent actuellement, moyennant tribut. Cela n'empêchait pas de les piller périodiquement « parce que c'étaient des infidèles ».

Village Landouma et danse.

Cette race a donc été éprouvée. Elle a semé les routes du Fouta au littoral des ossements de ses guerriers. En descendant les vallées elle a résisté vaillamment, et l'on cite à tout moment, dans cette région, des noms de batailles. Réduits, dispersés, emmenés en esclavage (il est bon de noter ici que, chez les Touareg, les esclaves sont appelés Baïla), ils ont maintenu leur autonomie et leurs usages, surtout dans les groupes non métissés.

Leurs traditions les font venir au Fouta par le Solima actuel,

Digitized by Google

Falaba et Télibo. Ce renseignement, que j'ai recueilli de la bouche d'un de leurs anciens, m'a fait présumer qu'il fallait chercher leur origine parmi ces peuplades de la forêt dont nous avons parlé plus haut. L'on trouve en effet parmi elles de nombreuses dénominations rappelant le nom des Baga, des Baïlo. Ainsi les Vaga, les Baéjo, les Babé, les Bao, les Boo [1]. De plus, il est au moins curieux de noter que les mots « toi », « vous », « il » se disent « Manon » en Baga, mot qui désigne également une peuplade de la forêt dense. N'est-ce pas là un indice des plus sérieux ? Les anciens navigateurs français qui les ont trouvés sur la côte, les appelaient Vagres ou Bagos [2]. Ils les divisaient en tribus probablement fantaisistes, Sapé, Zapa ou Soumba [3].

Nous allons examiner chacun des groupes actuels :

α) *Les Landouma.* — Le Landoumataï (pays des Landouma) est situé au nord-est et à l'est du Naloutaï, avoisinant les Mikhiforé et les Soso au sud, les Foulacounda de Kadé et les Fouta Dialonké du Bambaya à l'est et au nord. Il s'étend sur les deux rives du Haut Nunez, depuis les marigots de Ropas et de Kamtés au confluent du Tiguilinta et du Sagui, et du Koura au Bourounda. Les Fouta Dialonké et les Soso donnent aux Landouma le nom de « Tiapi » dont nous ignorons l'origine. Avant l'arrivée des Dialonké et des Foula, ils dominaient toute la région du Fouta, voisine du pays où ils se trouvent, jusqu'au Rio Grande au nord. Ils ont encore quelques colonies qui habitent le long de ce fleuve et dans les Bové, à Guémé, M'Borou, Ouassou. A l'embouchure du Compony, on trouve des groupements qui faisaient partie de leur tribu mais qui sont indépendants à l'heure actuelle Ce sont les Baga Madori où Bédourou qui sont répartis en cinq villages. Enfin on trouve quelques familles Landouma dans le Rio Pongo à Koumfa.

Le Landoumataï comprend quelques villages importants. Le plus gros, Baralandé, ne compte pas moins de 698 cases, ce qui représente au minimum 3.500 habitants. Les autres bourgs, chefs-lieux

1. On remarque, en outre, beaucoup d'analogie dans les coutumes : Influence et liberté des femmes ; pratique de la circoncision ; absence de vêtements ; horreur de l'étranger ; pas d'autorité politique ; amour des pays boisés ; culture du kolatier et du palmier ; rareté des captifs.

2. Du mot Vagre est venu probablement la dénomination du cap Verga donnée au promontoire le plus avancé du Bagataï.

3. Comparer Zapa au district de N' Zapa, dans le pays Toma. N'oublions pas qu'il existe, au dire des Baga, beaucoup de descendants de Toma parmi eux.

Digitized by Google

de districts sont : Corréra, Dioumaïa, Kaboye, Dakouta, Katiméné, Missira, Ouakria et Kadrigra. La capitale est Boké, ville fondée par des Européens, la seconde place commerciale de la Basse-Guinée, dont la population indigène semble égaler celle de Baralandé. On y compte une trentaine d'Européens. C'est à Ouakaria que réside le roi Landouma. C'est là que sont enterrés les souverains et où se faisaient les exécutions capitales.

La forme monarchique du gouvernement, avec des vassaux chefs de provinces ou de districts, les noms Mandé que prennent les familles de cette peuplade, l'appellation de Missira donnée à l'un de leurs villages et la légende qui les fait venir de Missira Médina, près de Maka (textuellement Médine d'Égypte, près de la Mecque), permettent de constater qu'ils se sont mélangés dans de fortes proportions aux Soso, dont la langue se répand de plus en plus dans tout le pays. Cependant, bien que reconnaissant la suzeraineté des Foutanké, et quoique payant tribut au chef du Labé, ils ont conservé une partie de leurs antiques coutumes, l'usage de laisser une grande liberté aux femmes, tandis que les traces du matriarcat se retrouvent dans le couronnement des rois, fait par une femme. Ils sont également restés, en majeure partie, rebelles à l'islamisme. Enfin ils ont peu de captifs, qu'ils traitent bien, et s'habillent volontiers à l'européenne.

Ce sont de grands buveurs de taré (vin de palme), boisson dont ils font quelque abus et qu'ils mélangent aux mauvais alcools européens. Leurs villages, assez sales, sont entourés de palmiers et de kolatiers. Ce peuple est honnête et hospitalier. C'est ainsi que de nombreux Toubakaï (gens du Touba Dialonké) ont été autorisés à faire cultiver par leurs captifs les excellentes terres du Nunez, moyennant une redevance au roi : on les trouve partout vers Katiméné et Missira. Ils ont obtenu dans ces plaines fertiles de très beaux résultats, grâce à leur intelligent système de cultures. Le gros village de Kiboya est également peuplé de Soumbouya-Kaï (Mandé), ainsi que le Dakha [1] de Kikalaya.

Les traits des Landouma semblent moins grossiers que ceux des Nalou non métissés. On trouve même des individus presque jolis. Leur teint est clair. Leur constitution est vigoureuse. Ils sont de stature moyenne, élancés, et ont, encore jeunes, une barbe assez fournie.

1. Village de cultures.

Digitized by Google

Les Kokoli, une de leurs familles, portent les cheveux en cimier avec des tresses retombant sur les côtés rasés de la tête, comme les Tenda avec lesquels ils doivent être métissés. La migration des Kokoli n'a pas eu lieu en même temps que celle des autres Landouma. Peut-être faut-il rattacher cette famille à la race Tenda.

Ces derniers ont la tête rasée. Ils se liment les dents en pointe, ceux qui ne le font pas étant l'objet de moqueries. Quand on fait cette opération, nous assure le lieutenant Brocard, il faut manger du riz cru trempé dans l'eau [1]. La circoncision et l'excision sont de règle. Ils se tatouent sur le deltoïde, par un carré tracé en pointillé.

β) *Les Baga Foré.* — Ce sont les Baga « noirs », les Baga sauvages, que les Foutanké n'ont pas osé attaquer dans leurs marécages bourbeux. Ne s'étant pas laissé entamer, ils ont conservé le type et les coutumes des Baga primitifs.

Aussi les autres Baga les appellent-ils « Stem Baga », les « vieux » Baga. Leur pays s'étend sur le littoral en une longue bande qui va du Katako aux îles de l'estuaire du Nunez, sur la rive gauche de ce fleuve, et jusqu'au village de Taïdi avec la pointe Malouine. Ils sont environ 10.000. Les bourgs forment de grosses agglomérations.

Leurs cases sont bien construites. Elles sont ornées de sculptures et de peintures grossières. On y trouve des sièges et des tables, ce qui prouve qu'ils sont moins sauvages qu'on ne le dit. Ils sont très indépendants et n'ont aucune solidarité. Quelques villages qui ont des traditions communes marchent d'accord : tels Katako et Katongoro. D'autres villages, comme Maré, sont partagés entre trois familles qui se considèrent indépendantes les unes des autres. Il en est ainsi encore pour Taïbé. Ils admettent assez difficilement l'étranger, surtout les Bagas insulaires [2]. Néanmoins, on compte près de 1.600 de ceux-ci

1. J'ai emprunté certains de ces renseignements à M. le lieutenant Brocard.

2. C'est à ces peuplades si jalouses de leur indépendance que nous voulûmes imposer le roi Dina Salifou, chef des Nalou. Heureusement que nous n'appuyâmes les prétentions de ce potentat que moralement. Il s'ensuivit que non seulement Dina ne régna jamais sur le Bagataï, mais encore qu'il n'osa jamais revendiquer ses prétendus droits chez les Baga. Au premier administrateur qui vint chez eux (il dut se réfugier à bord de son canot pour ne pas être assommé par les femmes), ces gens heureux montrèrent un régime de palmistes, une pagaie et un instrument de musique. Que désirer de plus, et que venait-on leur parler de routes, d'instruction et de tous les bienfaits de la civilisation. Cependant, sans expédition militaire, et pour avoir su ne pas les inquiéter, les Baga nous ont payé peu de temps après l'impôt de capitation. Cet exemple est à méditer.

Digitized by Google

répandus dans le Bagataï, généralement en qualité de traitants. Ils ne sont accueillis cependant que sous certaines restrictions : ainsi on ne leur laisse récolter les palmistes que pendant l'hivernage, c'est-à-dire après que les Baga ont pris leur part. Les « elœis » étant très nombreux, une grande quantité de régimes se perd quand l'hivernage est arrivé. Les étrangers ont fortement protesté en 1903, maintenant qu'ils nous sentent derrière eux. Ils se vengent d'ailleurs en exploitant les malheureux Baga, leur revendant très cher, à la fin de la saison sèche, le riz qu'ils leur ont acheté pour rien quelques mois avant.

Aussi le Baga se méfie-t-il de gens si habiles ; mais pas assez cependant puisqu'il se laisse toujours reprendre au même jeu. Certains Baga sont de vrais sauvages. A l'administrateur Milanini, demandant le paiement de l'impôt et lui montrant les avantages que retireraient ses enfants de notre protection, par la création de routes et d'écoles, un vieux chef répondit : « Beaucoup d'entre nous ignorent qu'il existe d'autres terres que nos îles. Nous n'avons donc pas besoin de routes. Mes fils n'ont pas besoin de savoir écrire car ils ont leur case dans cette île qu'ils ne quitteront jamais. »

Les cases sont généralement oblongues et vastes. Elles sont méticuleusement propres, à l'encontre de celles des Landouma. Les communications sont très difficiles. Elles sont à peu près impossibles par terre, à cause des vases que l'on trouve partout, des fondrières, etc... On est obligé de suivre les marigots, praticables pour les pirogues à marée haute. Ces pirogues, construites en sougué, portant à l'avant une tête de poisson grossièrement sculptée, sont conduites par les femmes à l'aide d'une pagaie en forme de pelle concave. Cette terre boueuse est la patrie des moustiques, et les indigènes s'arment contre ces insectes, contre les mout-mout (bestioles minuscules à morsure cuisante) et contre les mouches de marais à la piqûre de feu, de petits balais et de moustiquaires. Le paludisme sévit constamment ainsi que la pneumonie, « attribuée à la morsure d'un oiseau de nuit » [1].

Ce sont des fétichistes déterminés. Ils ont conservé toutes les vieilles coutumes de la forêt. La femme est très libre, et commande souvent dans la maison. Bien qu'elle soit presque toujours nue, on peut dire qu'elle porte culotte. Elle passe pour avoir un très mauvais

1. Lieutenant Brocard.

Digitized by Google

caractère. Comme chez les Landouma, le mariage se fait par troc. L'endogamie est de règle. Les hommes sont grands buveurs et parleurs. Ce sont en outre de grands guerriers ; aussi, ayant conscience de leur valeur, ils s'arrogent le droit d'être paresseux. Ils ne se chargent que de bâtir les cases, de préparer le sol des rizières, de couper les palmistes, de tirer le vin de palme et de récolter les kolas. C'est la femme qui fait tout le reste et elle s'acquitte avec une activité surprenante de son écrasante tâche : Semer, repiquer, récolter le riz, pagayer, pêcher, fabriquer la poterie et la vannerie, faire le portage, s'occuper des enfants et de tous les soins du ménage. Le soir, tandis que le mari s'étend dans un lit orné d'une moustiquaire, la femme s'oint d'huile de palme pour éloigner les insectes et couche sur le sol de la case, enveloppée d'une natte.

Les Baga Foré sont grands, bien bâtis, musclés. Ils se taillent les dents en pointe. Les cheveux sont divisés en masses symétriques à l'axe du visage, formant de petites plates-bandes. Cependant l'homme est souvent rasé. La femme a toujours la tête rasée à partir du mariage. L'homme a généralement une barbe assez fournie. Il se tatoue. La circoncision et l'excision sont générales. Le pavillon de l'oreille est percé de nombreux trous auxquels sont accrochés des morceaux de jonc. Ils portent dans la cloison du nez un petit anneau.

Le vêtement des hommes est soit un simple pagne [1], soit le boubou [2] s'ils sont riches. L'unique vêtement des jeunes filles est un collier autour du cou et une ceinture de perles sur les hanches. Elles attachent sur celle-ci une mince bande d'étoffe qu'elles font passer entre les jambes, quelquefois elles la remplacent par une feuille de bananier. Mais plus souvent encore elles se contentent de la ceinture seule. Elles mettent aux poignets et aux chevilles de pesants bracelets de cuivre. Après le mariage, elles revêtent le pagne. Elles portent leurs enfants sur le dos à l'aide de bretelles.

γ) *Baga.* — Les Baga proprement dits sont, surtout en certaines régions, assez fortement métissés de Soso auxquels ils se sont alliés. On peut les diviser en plusieurs groupes politiques, mais tous ont, à peu de chose près, les mêmes coutumes. Leur fétichisme n'a pas

1. Pièce d'étoffe de forme rectangulaire que l'on attache à la taille. La femme la laisse tomber, l'homme la passe entre les jambes et l'attache sur les hanches.
2. Vêtement souple, reposant sur les épaules, sorte de gandourah arabe.

Digitized by Google

tardé à être adopté par les Soso, qui vivent au milieu d'eux, bien que ces derniers se disent musulmans.

Le Bagataï fait suite vers le Sud au Bagataï des Baga Foré. Il comprend : le pays de Cakisam, qui englobe le cap Verga et s'étend du Nunez au Sobané, territoire étroit resserré entre le Kolisokho Soso et la mer ; le Sobané, avec le village maritime du même nom, où réside un roi, et le bourg de Koundindé. Ces deux petits États sont peuplés de Baga qui se sont enfuis du Kolisokho. Sobané reconnaissait tout d'abord la suzeraineté du Koba, mais ne tarda pas à s'en séparer.

Reproduction interdite.

Village Baga Madori.

Le village important de Lakhata, sur le delta du Pongo, et surtout, au sud, le pays de Koba avec la grande île de Kito, forment deux autres États. Le Koba s'étend vers le sud de Marara à Kakounsou. Le neveu du premier roi de Koba qui commandait la partie méridionale du pays s'appelait Sangaré. D'où le nom de Sangaréa donné à la baie qui avoisine le Kaloum. Taboria, en face de l'île Kito, est la résidence du roi de Koba. Enfin, plus au sud, le dernier pays Baga est le Kaloum dont la métropole était Caporo, village bien déchu aujourd'hui par suite de la transformation en grande ville cosmopolite du petit bourg Baga de Conakry. Les îles de Los

Digitized by Google

sont également peuplées de Baga auxquels se sont joints des réfugiés de toute nationalité.

Avant d'arriver dans le pays où nous la voyons actuellement, cette forte race eut à lutter constamment contre les Dialonké. Peu de temps avant notre arrivée nous la voyons encore guerroyer contre les Soso, surtout contre les Soso du sud. Ceux du nord sont en effet fortement mélangés de Baga et en ont pris toutes les habitudes. Aussi les Soso de Mellacorée disent-ils dédaigneusement que les gens de Raponka (Rio Pongo) ne sont pas Soso comme eux.

Les Baga se grisent, non pas seulement de vin et d'alcool, mais aussi de paroles : « Nous avons chassé les Soso comme des femmes », disent-ils. Ils ont en effet bravement combattu. Néanmoins les faits sont là pour nous les montrer toujours désunis, écrasés à Sabendé, écrasés à Binto et en cent autres endroits, descendre peu à peu vers le littoral, les uns (Landouma, Bédourou Kakisa) par la Fatala, les autres (Sobané, Lakhata, Koba, Kaloum) par le Konkouré. Enfin les Baga Foré qui semblent s'être maintenus plus longtemps furent chassés par les Foutanké qui les considèrent comme leurs anciens esclaves. Cependant ce furent les seuls, avec les Mikhiforé, dont les Foula ne purent jamais tirer d'impôts.

Les Baga se sont donc, dans la plupart de leurs familles, mélangés à des Soso. Aussi voyons-nous chez eux des rois, des chefs de province, dont les noms tribuaux sont ceux des familles Soso. En outre, la langue Soso est de plus en plus répandue. Mais toutes les vieilles coutumes Baga ont été conservées et les Soso les ont souvent adoptées.

La case Baga est analogue aux cases Soso et Baga Foré. Les villages sont propres et bien bâtis. Le Baga est devenu, par nécessité, marin et pêcheur. A l'époque des grandes marées, tous les villages d'un même district se réunissent pour faire une grande pêche. Le poisson recueilli est desséché ensuite au soleil. Mais ce peuple est avant tout cultivateur, ou plutôt arboriculteur, caractère qui lui est bien particulier. Les colas Baga sont très estimés et il se produit beaucoup d'huile de palme dans le pays. Les Baga étaient autrefois de grands chasseurs qui pourvoyaient d'ivoire les traitants européens, mais ils n'ont plus l'occasion d'exercer leur adresse, les éléphants étant devenus très rares dans la région côtière.

Digitized by Google

On trouve chez eux toutes les habitudes et coutumes que nous avons signalées chez les Baga Foré. Mais la fréquentation des étrangers, les croisements, ont adouci leurs mœurs : ils sont plus tolérants, portent des vêtements analogues à ceux des Soso. Les hommes s'habillent volontiers à l'européenne. Ce sont des gens intelligents dont on peut tirer un grand parti à condition de les empêcher de s'enivrer comme ils le font avec de mauvaises eaux-de-vie.

Ils ont les traits heurtés, mais néanmoins avenants. L'on a remarqué chez eux « l'horizontalité presque géométrique du plan qui rattache le cou au menton » [1]. On peut ajouter aussi que leurs oreilles sont assez petites et attachées très haut. Les hommes portent la barbe qu'ils ont assez fournie. Ils sont de taille moyenne mais robustes. Les femmes sont également très vigoureuses, et, comme leurs sœurs Baga Foré, ne reculent pas devant la besogne.

δ) *Mendényi.* — Les Mendé ou Mendényi occupaient tout le versant sud-ouest du Fouta Dialo, d'où ils furent en partie expulsés à la suite du refoulement général des Baga du nord vers la mer. Luttant éperdument contre les Soso pour leur indépendance, ils se firent finalement repousser par les Limbanyi, qui s'emparèrent du Tamisso, puis par les Soso de l'Est qui leur enlevèrent successivement le Benna et la Mellacorée actuelle. Une partie des Mendé se mélangea aux vainqueurs. Ainsi Hénikéna, le fondateur de Farmoréa, avait pour père un Soso (Youla) et pour mère une Mendé. Mais une fraction resta irréductible ; rejetée dans les terres basses du Samo où elle se maintenait victorieusement, elle fut enfin soumise, grâce à l'appui moral prêté aux Soso par les Français. Il y eut là des massacres effroyables. A la suite de ces exécutions sommaires, les habitants affolés s'enfuirent dans les îles vaseuses, où ils se laissaient, encore récemment, enlever comme captifs par les Soso, sans essayer désormais de résister. Ils vivent terrorisés dans de petites cases misérables, perdues dans la tourbe et les palmeraies des marécages. On les trouve surtout dans l'île Kabak où ils ont établi de magnifiques cultures. Au Samo, ils ont pu se maintenir encore en groupe assez compact, surtout vers la frontière Anglaise où ils étaient soutenus par les Timéné. Là s'élève le village de Compa, qui est le chef-lieu de ce district, tandis que Benty est le chef-lieu du Samo septentrional.

1. Elisée Reclus, d'après Coffinière de Nordeck.

Digitized by Google

Nous n'avons que des renseignements très vagues sur les Mendényi au point de vue ethnographique. Nous savons seulement que ce sont des parents des Baga et que leur langage est dérivé du dialecte de cette famille.

Nous savons aussi qu'ils sont arrivés des mêmes points que les Baga, c'est-à-dire du Soulima actuel.

ε) *Timéné.* — Bien que les Timéné ne fassent plus partie de la population de la Guinée française [1], nous devons en dire quelques mots, d'abord pour avoir un aperçu de toutes les races Baga, et ensuite parce qu'ils sont tellement mêlés à tous les événements qui se sont succédé dans la Basse-Guinée avant notre occupation définitive qu'il n'est pas possible de les ignorer.

Leur habitat se trouve sur le bassin des deux Scarcies. Bordant le Tambaka, le Benna et le Samo, il s'étend depuis le Limba, à l'est, jusqu'à l'Océan. Il forme 4 territoires principaux : le Kambia, le Loko, le Makabélé, le Rokon.

Bien que parents des Baga et parlant un langage de même origine, ils sont arrivés à la Côte après ceux-ci, venant de pays plus méridionaux. Mais nous retrouvons chez eux tous les signes caractéristiques du Baga : l'amour de la liberté, les instincts guerriers, le penchant pour la culture et l'arboriculture (les colas du pays comme ceux du Samo sont très renommés), l'indépendance des femmes, le fétichisme, etc...

Comme le Baga, le Timéné est de moyenne taille, fortement charpenté. Il a la face large, et, somme toute, est plutôt laid. C'est un travailleur renommé dans toutes les rivières où il vient louer ses bras. Mais, chez lui, il suit les habitudes de ses pères et laisse presque toute la besogne à la femme, véritable bête de somme. Comme le Baga, il aime immodérément la boisson, est hâbleur et expansif. Les villages semblables à ceux des Baga sont indépendants les uns des autres. Cependant ils reconnaissent des rois auxquels ils donnent le nom de « Béï ». L'autorité de ces monarques est d'ailleurs à peu près nulle, chaque chef de village agissant à sa guise. Guerriers intrépides, ils ont formé de nombreuses cohortes de mercenaires à la solde des Soso qui venaient les recruter chez eux, et l'histoire de la Basse-Guinée retentit de leur nom. Leurs

1. On sait que les Scarcies qui traversent leur pays ont été longtemps considérées comme françaises.

Digitized by Google

principaux centres sont : Port Loko, Marampa, Yoni, Quiah, etc... La proximité de Sierra Léone, les rivières profondes qui parcourent le pays, ont attiré chez eux de nombreux étrangers, envers lesquels ils ne montrent pas l'hostilité que témoignent les Bagaforé. Ce sont encore, malgré la présence des autorités anglaises, de grands marchands d'esclaves. Ils supportent d'ailleurs malaisément la domination britannique et de nombreuses révoltes ont désolé le protectorat de nos voisins.

ζ) *Waélé.* — Les Waélé (au singulier Baïlo) sont, au dire des Foutanké, des Baga qui sont restés en petits groupes au Fouta Dialo. Nous avons vu qu'il existe sur le versant oriental du Fouta une province appelée « Baïlo », nom qui viendrait de la présence de ces Waélé. Les Baga, de leur côté, protestent, disant qu'ils n'ont aucun lien de parenté avec ces familles. Il serait intéressant dans ces conditions de savoir l'opinion des Waélé eux-mêmes. Mais il ne m'a pas été possible d'en interroger.

Quoi qu'il en soit, je classe provisoirement cette variété dans le genre Baga. Il me semble en effet assez probable, qu'ayant dominé tout le Fouta, cette race ait laissé quelques groupements derrière elle comme l'ont fait les Dialonké par exemple. L'on peut aussi très bien concevoir que les relations aient été interrompues avec leurs parents de la côte, qui les ignorent. De plus, nous trouvons de nombreuses analogies avec les Baga au point de vue des occupations : ce sont d'habiles potiers ou de très bons forgerons ; si bien que les Foutadialonké les ont divisés entre eux d'après ce critère. Ils distinguent les Daloïabé, potiers, et les Tafobébé, forgerons (au singulier Baïlo Daloïanké et Tafoho). Ils habitent les vallées où ils peuvent trouver la terre noire qui sert à la fabrication des poteries et entourent leurs villages de palmiers[1]. Enfin, dans Ba-ïlo, j'ai remarqué le mot « homme » Baga, qui se dit Ilou-ni. Je donne d'ailleurs ce dernier argument pour ce qu'il vaut, ne pouvant expliquer, faute d'étude suffisante, la signification de la particule Ba.

Manquant de tous renseignements sur ces familles qui, chose étrange, n'ont jamais été étudiées, bien qu'on les trouve répandues dans tout le Fouta, j'ai fait un classement tout provisoire. Je ne

1. Un vieux Baga, qui cependant nie toute parenté avec les Waélé, m'a déclaré que partout où je trouverais au Fouta des palmiers et de cette terre noire qui sert à fabriquer des poteries d'apparence bien particulière, je pourrais affirmer que des Baga étaient passés là.

Digitized by Google

puis même affirmer que la province appelée Baïlo[1] contienne plus de Waélé que le reste du Fouta. Sur ce point encore, les noms de famille ne disent absolument rien. L'administrateur de Timbo dit que cette province est divisée en deux factions rivales qui comprennent l'une (Tinkissan) des Sérianké, des Sohéanké et Marianké, l'autre (Bové) des Tioualho. Ce ne sont certes pas des désignations Baga. On trouve encore de nombreux groupements Baïlo dans le Dinguiray. Ces populations vivent à l'écart, dans les oulaï ou les montagnes inaccessibles. C'est qu'elles ont été traquées par les Malinké et les Foutadialonké. Les Houbbou commencèrent l'extermination qu'acheva Samory. C'est alors qu'une partie des Waélé alla se réfugier dans la vallée de la Bouka (Dinguiraÿe).

B. *Les Tenda.* — Les Tenda peuvent se diviser en Tenda proprement dits ; Tenda Boéni ; Badiaranké ; Coniagui ; Bassari. Ils sont dispersés sur tout le flanc nord-ouest du Fouta et se sont tellement métissés qu'il est difficile de reconnaître leurs caractères distinctifs, à moins d'admettre que la race primitive soit représentée par les Coniagui et Bassari, qui ont conservé toutes leurs traditions et leur indépendance. Mais bien que nous ayons groupé ces divers peuples, sous une même rubrique, par suite de leurs affinités, nous devons faire observer que leur parenté n'est pas encore bien prouvée.

Nous trouvons des Tenda en petits groupes sur les bords du Compony, à côté des Yola. Ils se sont établis là (village de Tombouya), il y a une cinquantaine d'années, à la suite des guerres d'extermination que leur faisaient les Alfa du Labé et du N'Gabou. Ils vivent indépendants dans cette région forestière, presque inhabitée, et se livrent à la chasse avec ardeur.

Nous les trouvons ensuite répandus sur un vaste territoire, mais ayant subi le joug du vainqueur Mandé ou Foula et fortement mélangés à lui. Ce sont : les Tenda Boéni dans le Kadé (provinces de Yamé, Bambaran, Imaya), métis de Tenda et de Foutadialonké, noyés dans la masse de ces derniers ; les gens du N'Dama, dont la composition ethnologique est la même ; les hommes du Pakessy, du

1. Il y a deux Baïlo, l'un à l'est, l'autre au sud de Timbo.

Digitized by Google

Badiar et, vers le nord, les Tenda Touré et les habitants du Gamon, qui sont tous des métis de Malinké et Soninké avec l'élément Tenda autochtone. En quelques endroits, les vainqueurs qui semblent être les débris de la grande invasion Denianké de Koli, sont en nombre beaucoup plus considérable que les vaincus, et ceux-ci finissent à la longue par se dire eux aussi Malinké. D'ailleurs ces deux races étaient faites pour s'entendre, ayant à peu près les mêmes goûts et mêmes coutumes.

Mais l'élément Malinké a influé fortement sur les Tenda dans le sens d'un adoucissement des mœurs.

Les Tenda sont des cultivateurs et d'habiles chasseurs, aussi bien sur les bords du Compony qu'au nord du Coniagui où ils parcourent les terres désertes du Ouli. Leurs villages sont sales et puants. Ils s'enivrent trop fréquemment et vivent dans l'abrutissement; la femme y est assez libre, mais, comme chez les Baga, elle est chargée de tout le travail. Leur costume est des plus sommaires et les jeunes filles sont nues jusqu'au moment du mariage. Il y a des chefs, mais sans autorité : tout le monde commande. Ils ne reconnaissent d'autorité politique que dans les pays où ils se trouvent soumis aux Foula.

Les Badiaranké ont été brièvement étudiés par le capitaine Bouchez (*Revue coloniale*, janv. 1903). Ils sont « de taille moyenne, d'un noir foncé, sans tatouages (?)..... » « Leur idiome guttural » ne ressemble pas au Malinké, qu'ils apprennent cependant facilement. Leurs villages sont importants. Les cases ressemblent aux huttes Malinké et sont « pressées les unes contre les autres ». Chaque soir, un chef de case offre le dolo à la population, et l'on s'enivre toute la nuit au bruit du « tama » (tambour à deux peaux). « Ils ne connaissent que deux choses : boire du dolo et cultiver. » Les champs sont bien soignés. On y remarque presque exclusivement du gros mil.

Les Coniagui et Bassari méritent une mention spéciale. Les uns et les autres, comme leurs frères les Tenda, sont des cultivateurs et des chasseurs émérites, sachant manier aussi bien l'arc que le fusil. Guerriers intrépides, ils ont su résister, surtout les Coniagui, à toutes les tentatives des Foutadialonké pour s'emparer de leur pays; on sait qu'il a fallu en 1903 une colonne pour les mettre à la raison à la suite de la mort du lieutenant Moncorgé. Ils se sont défendus sauvagement, nous infligeant des pertes sérieuses. Et

Digitized by Google

encore une forte partie de ce petit peuple s'était-elle ralliée à nous avant l'action.

Le mariage est endogamique ; aussi sont-ils peu mélangés d'éléments étrangers. Le lévirat est de règle, mais n'est pas obligatoire. Le docteur Rançon dit en outre que la propriété foncière individuelle existe. Mais nous ne le croyons pas, jusqu'à preuve plus

Reproduction interdite.

Guerrier Bassari.

démonstrative qu'une simple affirmation. Leurs villages sont plus propres que ceux des Malinké et des autres Tenda.

Les Coniagui sont divisés en deux familles :

Les Sokoli Counda et les Biaye Counda. Les premiers sont commandés par un Sokaf, les autres par un Tchikaré, deux termes qui

Digitized by Google

veulent dire roi. Le Sokaf semblait être plus influent que le Tchikaré, au temps de Rançon. Ce dernier aurait reconnu son autorité.

Les Bassari sont divisés en quatre groupes : les Kurotti, alliés des Coniagui, les Koté, les Akoul et les Zervien, amis du Labé. A leur tête est un Mounelli (roi), qui réside à Kéniéri Sara.

Chez ces deux peuplades, nous trouvons des coutumes absolument identiques et on pourrait les confondre si leur langage n'était pas complètement différent. Le problème linguistique dont le docteur Rançon demandait la solution en 1894 n'a pas encore été étudié. Nous le regrettons beaucoup.

Dans l'une comme dans l'autre confédération, nous voyons des rois, dont l'autorité est très limitée, et qui sont plutôt des chefs de guerre. Ils ne reçoivent aucun impôt, mais sont cependant nourris par les jeunes gens non mariés qui composent leur garde ». Il n'y a pas de captifs; la femme y est libre et a même le choix de son époux. Enfin leur costume, si j'ose dire, est le même ou à peu de chose près : pour l'homme, un simple étui en roseau, pour la femme, un petit tablier carré qui pend à la ceinture et que l'on fait tourner pour s'asseoir dessus. Les femmes ont souvent la tête rasée. Les hommes sont rasés sur les côtés et portent un cimier sur le sommet de la tête. Ils sont suffisamment musclés, agiles, mais de taille peu élevée, et, en général, assez maigres. Ils sont très prognathes et dolichocéphales. Leur front étroit rappelle celui de certains Malinké : la glabelle et les arcades sourcilières assez saillantes, le front droit, jusqu'aux bosses frontales qui, elles, sont développées d'une façon extraordinaire. La forme du crâne, cylindrique et allongé, est encore exagérée par la façon dont ils taillent leurs cheveux.

La profondeur de la racine du nez, le développement des arcades sourcilières, plus grandes que celle des Mandé de race supérieure, leur donne des yeux plus enfoncés, un regard plus dur et sournois. Ces divers caractères peuvent s'appliquer à tous les Tenda et Badiaranké. Si quelques-uns ont la physionomie relativement intelligente, un grand nombre a l'air sauvage et abruti. Ils portent des anneaux dans le nez, et mettent aux jambes et aux bras de lourds bracelets de fer, les uns au-dessus des autres.

Une remarque qui peut également s'appliquer à tous les Tenda, c'est qu'ils semblent être venus dans le pays avant le grand conquérant Mandé, Koli Tenguela, qui y arriva vers le XIVe siècle. Les

Digitized by Google

indigènes voisins les désignent parfois sous le nom de « captifs de Koli ». Ce qu'il y a de certain, c'est que les Coniagui sont parents des Yola de la Casamance dont la langue serait à peu près identique à la leur. Or, les Yola, d'après la légende, sont les fils d'une Guélowar Bamana, arrivée dans le pays bien avant Koli. Nous voyons là une indication précieuse sur l'origine des Coniagui et Bassari, qui représenteraient l'ancienne race Malinké ou Bamana dont nous trouvons des représentants chez tous les Mandé. Cette hypothèse est confirmée par l'examen de leurs caractères anthropologiques, bien que cet examen soit très superficiel. D'autre part, elle concorde avec l'origine orientale que se donnent les indigènes, et avec les traditions que nous rapporte Rançon [1].

Celui-ci ignorant la parenté avec les Yola et la légende sur l'origine de ces derniers, ne croit pas à ces histoires. « Les griots que nous avons interrogés à ce sujet » dit-il, « les chefs que nous avons questionnés, et, parmi eux, notre ami Abdoul Séga, l'intelligent chef de Koussan Almamy (Boundou), ne mettent pas en doute l'origine mandingue de ces peuplades. Leur opinion ne diffère de la nôtre que sur l'époque à laquelle aurait eu lieu cette émigration. *D'après eux*, elle serait de beaucoup antérieure à celle de Koli Tenguéla.

« Nous ne croyons pas cependant qu'il en soit ainsi; car nous n'avons trouvé nulle part trace de leur passage avant cette époque ». A notre avis, la raison n'est pas suffisante, et notre hypothèse conserve toute sa force.

II. — *La race Mandé ou Malinké.*

Cette grande race n'a pas une origine unique. Elle est le produit d'un mélange, d'un brassement de peuples nègres, venus du sud, et de peuples indo-africains, venus du nord [2]. Par suite de l'esprit d'entreprise de ces derniers, de leurs traditions exogamiques, de leurs habitudes aristocratiques qui les poussaient à faire de nombreux captifs, de leur esprit d'organisation en vue de guerres qui leur procuraient les femmes et les richesses, de nombreux élé-

1. « Konia » en Samo signifie forgeron (Haute Côte d'Ivoire).
2. La langue Mandé, remarque M. Binger, est appelée « Sahersi, sakhaïersé » (de « Sahélé », nord) chez les Mampoursi. Elle aurait donc une origine septentrionale.

Digitized by Google

ments se juxtaposèrent sous la domination des « Koy » et des « Fama ». Il se forma bientôt un type Mandé qui, bien que remarblement homogène dans son ensemble [1], était d'autant moins pur qu'il se rapprochait de la région du Haut Niger. De même, la langue parlée par le conquérant s'abâtardissait dans ces mêmes régions. Agglutinante dans le nord, elle se changeait dans le sud en un jargon tendant à devenir isolant, avec des sons plus sourds et plus hachés (Voir l'annexe linguistique à la fin du volume).

D'où venaient ces Indo-Africains? Nous l'avons indiqué dans le § 1 du présent chapitre. A notre avis, il faut chercher leur origine parmi ces peuples Nasamons et Garamantes que nous montrent les anciens comme les nations les plus puissantes de la Libye, ces peuples mulâtres dont les femmes ornaient leurs chevilles d'anneaux d'airain et prenaient tant de soin de leur chevelure... Actuellement encore, celles de leurs descendantes restées dans leur ancien pays, les Rhadamésiennes, portent la coiffure phrygienne que nous retrouvons chez les femmes Foula et Mandé-So [2].

Nombreuses sont déjà les preuves que nous avons de cette origine. Nous espérons pouvoir les compléter un jour et transformer nos hypothèses en certitudes.

Ce qui attira tout d'abord mon attention, ce fut la dénomination de ces peuplades anciennes et la qualification de mulâtres que leur donnent les Rhadamésiens (Largeau). Il est assez remarquable aussi que ces deux noms de peuples, voisins et parents, aient une signification en Mandé, sans avoir à modifier les sons que nous ont transmis Grecs et Romains. Le second surtout qui est le nom de la race entière est particulièrement frappant. Si nous examinons les deux éléments qui le forment, nous trouvons d'abord le mot « Gara », qui, à peine modifié, se retrouve en Afrique Occidentale avec la signification d' « homme » : « Gour » [3], « Kor », « Khori », « Har », « Gorko »....Quant à la syllable « Ma » nous la retrouvons dans la plupart des mots qui servent à désigner la grande race de l'Afrique

1. C'est aussi l'opinion du Docteur Tautain. En sens contraire, V. Le Chatelier ; mais ce dernier ne base ses assertions sur rien de précis).

2. « Beaucoup d'historiographes estiment que celui qui est aujourd'hui roi de Tombout (Tombouctou), celui qui le fut de Melli, et celui qui le fut d'Agadez, sont descendus du peuple de Zénaga ». (Léon l'Africain).

3. Une transformation analogue a lieu en arabe : le mot Gour fait au singulier Gara (masses rocheuses isolées dans les lits des fleuves desséchés).

Digitized by Google

Occidentale : Ma-ndé (hommes de Ma), Ma-ndingo (enfants, garçons de Ma), Ma-larha (hommes de Ma).

« Ma » est à n'en pas douter un terme qui désigne l'ancêtre commun divinisé. Cet ancêtre, Garama, était un homme blanc venu par mer. Aussi comme le Viracucha Péruvien, ce dieu paraît avoir été d'origine marine et nous savons que les Grecs prirent en Libye le culte d'Okéanos. Là également, et non loin du pays de Garamante, ils avaient fait naître le peuple des Tritons, Amphitrite, etc.

Or, le terme Ma désigne chez les Mandé les puissants animaux qui sillonnent les eaux des fleuves africains. Animaux dont ils se disent parents. Ma (le lamentin), Ba-ma (le caïman), Ma-li, Ma-ni (l'hippopotame); d'où sont venues les désignations de Malinké, Bama-na qui s'appliquent à deux importantes branches de la grande souche Mandé [1].

Il n'est pas jusqu'à la désinence « nte » du mot Ga-ra-ma-nte, qui ne puisse être assimilée à celle que l'on rencontre fréquemment en Mandé et surtout dans la langue Mandé qui a conservé toute sa pureté : le Soninké. Ce suffixe « nte » revient à tous moments sans ajouter au mot un sens quelconque [2]. En définitive le mot Garamante signifie à notre avis « homme de Ma » tout comme Mandé ou Ma-ndi-nké.

Nous pouvons suivre les traces de ces Garamantes refoulés par l'invasion Arabe. Ils descendirent vers le sud-ouest, en suivant le chapelet des oasis, avec lesquels ils se trouvaient en rapports d'affaires, pour arriver à ce grand fleuve, le Haut Nil d'après eux, où ils savaient qu'habitaient de riches tribus nègres qui gardaient jalousement les trésors de leur sol. Ils ne vinrent certainement pas en une seule fois. Ils se heurtèrent à d'autres peuplades métisses venues de la Haute Egypte et chassées elles aussi par la même cause. Il y eut un mélange entre ces envahisseurs, qui formèrent une masse de familles.

En peu de temps, leurs tribus guerrières assimilèrent ou sou-

1. Il est curieux de noter l'analogie avec l'arabe « Ma », l'eau. « Ma » en Bamana sert également à désigner l'homme. Ces alliés des Mandé employèrent ce mot, parce que probablement les gens de Ma représentaient pour eux les hommes par excellence. Chez les autres Mandé, au contraire, ce terme désigne la mère.

2. Voir aussi sur la signification de » ndé », « da « en Mandé, Binger, p. 373 (t. II .

Digitized by Google

mirent les nègres qui se trouvaient là. Les Keïta, qui semblent être une de leurs familles primitives [1], s'enfonçaient dans la boucle du Niger, refoulant devant eux les Ndà ou Achanti venus de l'est. En pleine zone tropicale sur les confins de la grande forêt ils arrêtèrent leurs conquêtes, organisant les peuples soumis, et prêts à constituer le grand empire Mali. Derrière eux arrivaient les So (Touré, Dialo, Silla), dont une partie s'arrêta sur les confins du désert, au nord du Niger. Elle resta dans cette zone assez longtemps, maintenue là par les progrès de l'empire Songhaÿ de Gana dans la boucle du Niger, et par celui des Foula dans le Oualata, fondé cependant par les Soninké. Ces tribus semblent être demeurées là en qualité d'alliées des Songhaÿ, sous le nom de Ouakhoré. Néanmoins elles essaimèrent dès cette époque vers l'embouchure du Niger, où elles formèrent les Haoussa, et vers les oasis de l'est (les Tou). Sur le Niger la masse de ces tribus se croisait avec les Berbères refoulés aussi vers le sud par les Arabes. Ils firent même face, en 62 de l'hégire (682 p. J.-C.), à l'ennemi commun, qui dut se retirer, rappelé par la révolte générale des Libyens et Berbères restés près de la Méditerranée. De nombreux métissages se formèrent ainsi entre ces peuplades qui étaient, nous le savons déjà, un peu parentes. Les tribus les plus occidentales furent celles où le sang blanc des Berbères eut le plus d'influence. Ces métissages formèrent :

1° Les Asouanek, qui se divisaient bientôt en plusieurs tribus : les Macina, les Takrour, et vers l'ouest, les Azer.

2° Les Soso, qui s'étaient groupés dans la partie orientale de la boucle du Niger, au nord de la ville Songhaÿ de Gogo.

Ce ne fut que vers le xe siècle que des tribus Asouanek et Berbères commencèrent à embrasser l'islamisme. Les événements se précipitèrent alors ; Berbères et Asouanek « font colonne », dans les pays noirs. Les derniers surtout, ayant plus d'affinités avec les noirs, s'insinuent parmi eux. Diéné, fondé par des Soninké, « famille extraite de l'origine du peuple de Libye », fut soumise par les Songhoy qui sont également, nous dit Léon l'Africain, « de la lignée des Lybiens, et qui sont peut-être les véritables Garamantes. Leur véritable nom, Djirima, le ferait supposer. » Bientôt les Soso, restés fétichistes, descendent à leur tour sur le Niger orien-

1. Comparer au Kéta d'Asie mineure, proches parents de ces Hycsos que nous avons vu envahir l'Afrique.

Digitized by Google

tal, enlèvent Gana, puis Tombouctou, brisent la puissance Songhaÿ. Les deux fractions des Mandé, un moment séparées par les Songhaÿ, se retrouvaient face à face, non plus en frères, mais en ennemis. Pendant que les Soso et les Asouanek ou Soni-nké s'organisaient dans le nord, les Keïta s'étaient taillé un vaste empire, le Mali, dans le sud, sous leur chef Digui-Moussa, dont un des fils, Soundiata, devait laisser un nom impérissable dans le Soudan occidental par l'étendue de ses conquêtes. Les hommes de Mali avaient comme tributaires vers le Haut Niger de nombreuses peuplades nègres qu'ils désignaient du nom de Bamana. Les Diata ou Keïta qui les commandaient, voyant la puissance Songhaÿ se désagréger, marchèrent vers le nord, échouèrent devant Diéné, qui restait le boulevard Songhaÿ vers l'ouest, mais enlevèrent Tombouctou aux Soso [1], et Oualata aux Foula jusqu'au moment où le grand conquérant Songhaÿ Soni Ali les rejeta eux-mêmes vers le sud avec les fétichistes Soso, en s'aidant des tribus Soni-nkè qu'il trouva dans le pays et qui s'allièrent à lui.

Ce n'est pas ici le lieu de développer les mille détails de cette lutte fratricide de plusieurs siècles, qui eut pour résultat de rejeter les Malinké vers le Manding, les Dioula dans la région de Kong, les Soso ou Dialonké dans ce qui forme aujourd'hui le Fouta Dialo, les Sosé vers la Gambie, etc..... Il semble après ces guerres d'extermination que l'histoire des Mandé soit close dans le moyen Niger et sur le Sénégal, où ils ne sont plus représentés que par quelques familles pacifiques de Soninké. L'arrivée au XIXe siècle des Bamana fétichistes venus des environs du Toron va la rouvrir glorieusement pour eux. Ces mêmes Bamana, mélangés de Foula et musulmans fervents entrent également en scène dans le sud et s'implantent facilement dans le Foula Dialo, n'ayant devant eux que des tribus émiettées et en lutte les unes contre les autres en même temps que contre leurs frères Malinké. Les Soso sont alors rejetés de toutes les terres riches du plateau, repoussés dans les vallées qui l'environnent et vers le littoral, tandis que les Malinké se fixent sur le versant septentrional du Fouta Dialo et le long de la haute vallée du Niger.

On comprend que, de cette lutte séculaires où les tribus

1. Mansa Moussa bâtit dans cette ville une magnifique résidence qui reçut le nom de « Madougou », « La terre de Ma ».

Digitized by Google

ont combattu les unes contre les autres sans cohésion, sans ordre, dans une anarchie interrompue à de rares moments par l'arrivée d'un guerrier qui se taillait un empire sans lendemain, il soit résulté une telle confusion, un tel mélange, que les indigènes eux-mêmes soient quelquefois embarrassés pour indiquer leur origine. Ici telle famille, bien que Soninké, prenait fait et cause pour les Malinké et se disait Malinké. Là une autre fraction de cette même famille devenait Dialonké, etc.... Nous en verrons bientôt des exemples.

Mais ce que nous devons noter à un point de vue général c'est la prédominance de certaines familles qui représentent à n'en pas douter l'ancienne race indo-africaine. Il en est ainsi chez les Malinké des Keïta dont le nom veut dire « les chefs » ou « les blancs ; » Des Touré, ces « malékites orthodoxes blancs » dont nous parle Ibn Batoutah ; et chez les Soninké des Silla, qui se convertissent à l'Islam avant de pénétrer dans les pays nègres. Le mot « Tou » chez ces derniers semble avoir une signification beaucoup plus large que celle de « brousse » que nous lui connaissons aujourd'hui. Ce nom, par lequel ils ont désigné un pays de l'Afrique Centrale, se rapportait non seulement à la terre qu'ils occupaient dans leurs migrations, mais aussi peut-être à une appellation générique que se donnaient leurs tribus.

Ces Tou, Toubou, Tibou [1], fondaient partout où ils s'établissaient des Touba, des villages « de brousse » ou des villages de « Tou », d'Indo-Africains. La première signification a seule toute sa valeur à l'heure actuelle. Mais pour les nègres voisins, « Tou » pouvait être à l'origine synonyme de « blanc ». De là, le mot Toubab, qui servit chez eux à désigner les Européens [2], et, par

1. Dans les oasis de Tou, nous trouvons des noms qui ressemblent de manière frappante à ceux que nous trouvons en Afrique Occidentale, les monts Koussi, Tarso, Emi, Dabo, Kitchikitchi (Kissi Kissi), Teïmanga, Boundou. Nous savons aussi que ce sont les Mandé qui ont donné au Touat son nom (forme féminine de Ouaou, oasis) ; dans le Tibesti ce mot signifie « rochers », et Toubou, les gens des rochers. En somme, Tou pourrait désigner le pays conquis par droit du premier occupant, le pays où avant l'arrivée des Indo-nègres, il n'y avait que de la brousse, du roc. Les Toubou venaient eux aussi du Nord, et la description que l'on en fait concorde parfaitement avec celle des Soninké. Dans l'oasis de Koufra où quelques familles de Tou sont tolérées par les Arabes ils sont restés fétichistes, et Reclus en fait les descendants ou les successeurs des Garamantes, ce qui concorde bien avec notre théorie. Dans le For le dara central s'appelle Tora ou Toran, ce qui rappelle d'une façon frappante le nom Mandé Toron ou Toro.

2. Toubib en Arabe signifie le médecin, l'homme qui guérit et a par conséquent en

Digitized by Google

suite, le pantalon. De là également le terme Tou nka, qui s'applique aux chefs Soni nké et le nom d'une de leur principales familles « Touré » qui signifie « les fils de Tou ». Nous remarquerons aussi en passant que « Toura » désigne en Mandé « l'étoile polaire » et que l'on peut voir là une indication de l'origine septentrionale de ces peuples. Enfin les mots « Toukoul », « village », « Takrour », qui a servi pendant très longtemps à désigner tous les Indo-Africains (Mandé ou Haoussa, procédant peut-être de la même origine), pourraient avoir donné naissance au mot « Toucouleur. »

Il ne faudrait pas croire que l'apport du sang blanc fut arrêté du jour où les Mandé entrèrent dans les pays nègres proprement dits : Nous savons qu'une armée Marocaine soumit Tombouctou et que les mousquetaires « Rouma », les « Andalous », de 1605 à 1620, arrivèrent au Soudan par colonnes annuelles dont l'une ne comptait pas moins de 23.000 hommes. Nous savons aussi que dès 1613, ils ne dépendaient que moralement du Maroc, et formaient une république aristocratique ; qu'ils étaient mariés aux femmes Songhaÿ du pays, dit le Tarik, et nous ajouterons surtout aux femmes Mandé [1]. Les descendants de ces Andalous chassés par les Touareg et les Foula sont descendus en grande partie vers le sud en même

lui du surnaturel. Cette même racine a formé une foule de noms de lieux en Afrique occidentale : Touba, Touba-Kouta, ou Koto, Tombouctou, Timbo etc... L'étymologie de Tombouctou, rapportée par Dubois d'après le Tarikh, serait « la mère au gros nombril ». Le Markadougou Ouloungoula, petit pays près de Sansanding, a pour centre religieux Touba Koura (Touba le nouveau). Ce fut certainement un centre de dispersion pour les Soninké qui en forment encore la population, répartie en sept villages dont Banamba est la métropole commerciale.

1. L'empire Songhaÿ était une fédération politique, mais non un groupement ethnographique à notre avis. Il se composait presque exclusivement de Mandé tributaires dans tout l'occident de la boucle. Diéné, seule, faisait exception, et l'élément Soninké y était en majorité. M. le Chatelier écrit même que Diéné fut fondé en 435 H. par les Soninké ; Binger (t. II, p. 381) a fait ressortir cette vérité que n'a pu affaiblir la publication du « Tarikh es Soudan ». Que penser en effet d'une race aussi importante, qui disparaît sans cataclysme, ne laissant derrière elle que des traces insignifiantes ? D'où M. Binger conclut : « Jamais l'empire dit Songhaÿ n'a puisé ses propres forces dans l'élément Songhaÿ pur. Les Soninké y ont presque toujours été maîtres du moins après la dynastie des Dia »... M. Moreau repousse également la théorie des Songhoÿ-Égyptiens fondant Diéné. L'architecture à son avis n'est pas purement égyptienne, comme l'a dit M. Dubois : « les frises en dentelures seraient plutôt assyriennes »... Il hasarde même l'hypothèse qui ferait de Diéné le chef-lieu du fameux Ganata, le grand Empire Soninké. A la même époque, le chef-lieu de L'empire Songhaÿ était Gogo. Ce ne fut que sous les Askia que les deux grands domaines des Indo-nègres se rejoignirent. Il fait remarquer, en outre, que le culte du poisson est bien plus chaldéen qu'égyptien.

Digitized by Google

temps que les Mandé amis ou ennemis des Songhaÿ. Les Songhaÿ les désignent spécialement aujourd'hui sous le nom de Taraoré.

Nous savons aussi que les fonctionnaires Songhaÿ ou Mandé de l'empire Songhaÿ recevaient le titre de Khoy ou Yerkoy. Cette désignation voulait dire « chef », mais elle a également en Songhaÿ et en Khasonké (fraction de Soninké) le sens de « blanc ». La même racine semble avoir formé le mot Mandé « Khoulé [1] » « blanc », qui, suffixé au mot homme, « Saré », « Sarakhoulé » (homme blanc), a servi à désigner les Soninké. Les légendes indigènes nous disent d'ailleurs que les Soninké descendent d'un nommé Dinga ou Denka venu des pays dans la direction de la Mecque, de l'Orient (Adam, *légendes du pays de Nioro*). Il s'établit à Diéné, puis à Dioka. On le représente aussi comme l'ancêtre des Douaïch, tribu Maure.

Il est encore intéressant de noter que « Khoré » est un mot des So, qui signifie en Soninké « grand » et en Soso « vieux », « ancêtre » [2], et qu'il existe une analogie curieuse entre ce terme et celui de « blanc », « Khoulé », les mutations de sons étant très explicables. D'ailleurs le même terme « Korey » se retrouve en Songhaÿ avec le sens de « blanc » et aussi (Koré) de diable, d'esprit surnaturel.

Remarquons aussi que le Ganata, dont le prolongement était le Gangaran ou Ouangara, l'un des points de groupement des Soninké, est le Tagant actuel au nord du Sénégal (Ta-ganet, ou Ta-ganat, que l'on peut comparer à cet autre nom de tribu maure Tadja Kant, des Zénaga). Or le Tagant contient des vestiges de constructions en pierres, analogues à celles des peuples ariens de la mer. Dans les inscriptions rupestres du Sahara, on trouve aussi, et assez fréquemment, le symbole mystique des ariens, la swastika. Ces Soninké étaient indubitablement moins mêlés à leur arrivée en Afrique occidentale que les Maures, qu'ils confondent encore avec les Foula sous le nom de « sarédoumbé », hommes rouges. Les plus anciens d'entre eux semblent être les Kaba : Ptolémée parle de ce grand empire de Gana, dont la capitale était *Tou-Kaba*.

1. De là également les mots gwé, dyé, gé, Khuyi.....

2. « Oua », dans les langages Bantou, signifie les hommes, et forme partie intégrante de nombreuses dénominations de peuples. Si l'on admet que la désignation de Oua fut donnée aux peuples nègres-septentrionaux parce que ce terme désignait chez eux les hommes et qu'il y ait une certaine parenté entre les Bantou et les Mandé à une époque très reculée, le mot Ouakhoré signifierait les hommes grands par l'intelligence « khoré » en Soso « vieux », c'est-à-dire homme d'expérience).

Digitized by Google

Qu'étaient enfin ces Gober aoua, ces Berbères métis [1], qui occupèrent longtemps l'Aïr puis furent refoulés en Nigritie, par les vrais Berbères, Sanhadja et autres, et par les Arabes ? Nous les retrouvons chez les Haoussa, incontestablement parents des Mandé et chez les Mandé eux-mêmes. Ne venaient-ils pas en cinq tribus des oasis d'Aoudjila (Dialo) près de l'Aïr, en l'an 700 ? Bello, nous dit que c'étaient des « Coptes Egyptiens. »

Nous allons examiner chacune des divisions de la grande race Mandé, en insistant seulement sur celles qui intéressent particulièrement la Guinée.

I. — Les « So » : Soninké, Sarakolé, Soso, Dialonké, Dioula, Veï

Les grandes familles de la race Mandé que nous groupons sous le nom de « So » l'ont été sous celui de « Ndé » par M. Binger. Il y a en effet parenté évidente entre ces diverses fractions, tant au point de vue ethnographique que linguistique. Les Soninké occupent le plus haut degré dans ce groupe au point de vue de la pureté du type et de la langue. Les autres familles, plus métissées, forment la transition avec les tribus du groupe de Ma.

Le groupe de So, paraît être une race métisse où l'élément supérieur est formé en majorité, tantôt par des Ariens, tantôt par les nomades fils de Gober, qui suivirent dans le désert les Garamantes leurs voisins avec lesquels ils s'étaient alliés depuis longtemps. Ce sont probablement « les hommes du cheval », ceux qui introduisirent en Afrique Occidentale ce quadrupède qui est, dans tous les pays noirs, un privilège de la noblesse, des chevaliers. D'où venait ce cheval, dont la race vigoureuse s'est acclimatée au Sénégal et dans tous les pays Mossi et Songhaÿ, mais qui résiste difficilement ailleurs, et disparaîtrait si elle n'était constamment renouvelée ? M. Binger, nous l'a décrite avec l'exactitude qu'il apporte à toutes ses observations. Or, les chevaux de la boucle se rapprocheraient de ceux que l'on trouve en Asie. Nous savons que les hordes des passeurs qui envahirent l'Égypte, puis se perdirent en Afrique, les Hycsos que les Égyptiens nommaient Shous ou Shasou, ces

1. Dans le mot Gober, nous retrouvons le radical Ber, qui a servi à former les mots : Berbère et Ibère.

Digitized by Google

voleurs, ces pillards redoutables, cette « plaie », arrivèrent sur leurs agiles et robustes chevaux, qui en Assyrien et chez la plupart des Sémites portaient le nom de Sousou ou Sousi (en hébreu « sâus »). Cet animal inconnu jusqu'alors du peuple égyptien donna son nom aux nouveaux arrivants que l'on appela les « Cavaliers ». Leur point de concentration au Nord de l'Afrique, fut le « Sous », ou Souso, après l'occupation des oasis d'Oualiba et de *Moré Kaba*. Or la même racine sert à désigner les Soninké, les Soso ou Sousou [1], les Songhaÿ. Ce qui rend plus probante l'origine que nous indiquons, c'est que dans beaucoup de dialectes de l'Afrique Occidentale ce mot, ou tout au moins son radical, désigne également le cheval : « So » en Soso et Bamana, « Sou » en Malinké, « Souo » en Khasonké, « si » en Soninke, « is » et « itchou » en Berbère Zénaga, « poutchou » des Foulbé, « Fas » des Ouolof [2], « pis » des Séréres, « Asouï » des Baga, « Sara » des Gan, « Sourou » des Samo, « Souo » des Bobo Dioula.... Ainsi les Mandé et les So en particulier compteraient parmi eux des descendants directs de ces cavaliers intrépides. Nous savons aussi que les Garamantes se servaient très volontiers du cheval et ne connaissaient pas le chameau. Cette théorie, conforme en partie au remarquable travail du lieutenant J. L. M. Moreau [3], est d'autant plus plausible que le type asiatique de certains Mandé étonne bien souvent l'Européen [4]. Malheureusement les desiderata de M. Moreau au sujet de l'observation rationnelle et scientifique des représentants des grandes familles de chefs Mandé sont encore à réaliser. En résumé, parmi les So, les Soninké, et spécialement les Sarakholé, semblent les descendants les plus purs des peuples blancs de la mer (Ariens), tandis que les Soso, bien que mélangés et étroitement alliés aux premiers à l'origine, contiennent une grande proportion de sang Kouschite.

α) Les *Soninké* ou *Sarakholé*. — La Guinée française ne contient

1. Se prononce « So » ou « Sou » suivant les contrées. Le redoublement exprime en Mandé une idée collective.

2. La grammaire Peuhle du général Faidherbe explique la transformation de ces deux derniers mots.

3. Notice ethnologique du Soudan.

4. Dans les crânes des momies égyptiennes de la période Saïte on trouve des formes exotiques tendant à la mésocéphalie. « Faudrait-il attribuer cette tendance... à l'introduction en masses de plus en plus nombreuses des sémites qui sont, on le sait, en Syrie, manifestement brachycéphales » (Chantre).

Digitized by Google

pas d'État Soninké. Ils se trouvent tous dans les territoires de Sénégambie et assez loin de la colonie dont nous nous occupons. Cependant il y a quelques confédérations dans le N'Gabou (Guinée portugaise), et le long de la frontière nord de la Guinée. Ils ne paraissent pas représenter dans ces régions la masse de la population. On a voulu faire de l'expression Soninké l'équivalent de celle de Bamana dans le sens de fétichiste, buveur.

Très naturelle pour les Bamana, cette dénomination semble étonnante à l'endroit des Soninké, qui ont une réputation bien établie de marabouts et ont les premiers représenté l'Islam en Afrique Occidentale. Chose curieuse et que Laing seul semble avoir notée, certains Solima ou Foulah donnent à « Dialo » le sens de « liqueur forte ». « Dialonké » voudrait dire ainsi « l'homme qui boit ». L'on voit combien ces étymologies sont fantaisistes.

Pour expliquer cette anomalie, qui est faite pour surprendre, en ce qui concerne les Soninké, il faut songer à la longue période de guerres qui a bouleversé toute la région depuis la Casamance et la Gambie au Niger. Les chefs Soninké se sont aidés, à n'en pas douter, de tribus étrangères, au milieu desquelles leurs familles, qui portent plus spécialement le nom de « Sarakholé », ont conservé jusqu'à ce jour leurs coutumes et leur langage. Les alliés ou sujets représentant la cause Soninké en sont arrivés à se dire Soninké : Ce sont eux qui représentent les fétichistes, les buveurs Soninké. Par contre chez les Malinké, chez les Dialonké, nous trouvons des familles dont l'origine Soninké est indiscutable. Nous avons déjà donné l'origine de l'appellation de Sarakholé. Notons pour renforcer notre thèse au sujet de l'apport de sang arien que représente cette race dans les pays nègres, qu'ils sont appelés « Sarankali » ou « *Persans* » par Bello. Enfin Léon l'Africain leur donne la Libye comme origine et les confond avec les Leucoethiopes de Ptolémée. Ajoutons aussi que, par suite d'une coïncidence au moins singulière, « Soni » veut dire en Soninké « Lamentin [1] ». La signification de Soninké est donc « homme du lamentin » comme Malarha, nom sous lequel les Dioula désignent les Soninké. On a voulu aussi

1. Cela n'enlève pas sa force à l'hypothèse émise plus haut sur l'existence dans ce mot de la racine signifiant cheval. Le lamentin peut avoir été assimilé au cheval, comme les anciens l'avaient fait pour l'hippopotame. En malinké nous avons une formation analogue dans warani, la panthère, qui vient de wara, le lion : « ni » joue le rôle de diminutif (Rambaud, *Grammaire de la langue Mandé*, p. 30).

Digitized by Google

faire venir ce mot de « Soni », le grand conquérant Songhaÿ et de sa dynastie, à laquelle se sont alliés les Sarakholé. On connaît la réputation détestable de ce Soni, « l'impie célèbre, l'horrible tyran, le cœur dur et injuste [1] ». Si l'on admet cette manière de voir qui peut parfaitement s'accorder avec notre théorie on trouve dans

Femme Sarakholé.

cette explication l'origine de ce mot Soninké appliqué dans le sens de fétichiste, buveur. Ce seraient, bien que musulmans eux-mêmes, les amis de cet homme qui permettait qu'on mit à mort les musulmans et qu'on pillât leurs biens. Il est avéré que, de tous les pays parcourus par ce chef, le Baghéna Soninké (Bakhounou) échappa seul au pillage et ne fut que tributaire. Les autres noms que l'on

1. F. Dubois, *Tombouctou la mystérieuse*.

Digitized by Google

donne parfois aux Soninké sont ceux de « Wagobé » (ainsi nommés par les Foula à Zinder, et parlant Songhaÿ), les « Sillabé » (nom d'une de leur famille, aux environs Songhaÿ), les « Samokho » ou « Samorho » du côté de Sikasso, ce nom signifiant homme du serpent, et rappelant une de leurs légendes bien connue. On trouve une de leurs colonies à Tischitt (Sahara Occidental), parlant le dialecte Shétou ; on les voit établis sous le nom de « Nyaré » aux environs de Bamako où ils sont métissés de Maures. Enfin les Bamana et les Dioula les appellent souvent « Markanké » ou « Marka », et dans le Gangaran ils reçoivent le nom de « Gangari »...

En Guinée, les Soninkés ne sont représentés que par des groupes peu importants, disséminés dans tout le pays, dont l'influence tend, par des moyens pacifiques, à devenir prépondérante partout où ils s'établissent. Ce sont des marchands venus dans le pays pour commercer, puis qui ont amené leur famille et se sont installés définitivement ; quelquefois aussi ils ont été appelés par les chefs du pays comme marabouts. Leur origine est complexe : on rencontre surtout des gens du Guidimakha et du Diafounou.

Leurs villages principaux sont : Manda, Konkoron, Badougoula, dans le Labé ; Kindia dans le Canéa ; et des agglomérations parfois importantes dans toute la Haute-Guinée (Oulada, Bouré, Baté, etc...) On les trouve en outre disséminés un peu partout comme marchands, colporteurs, etc.... C'est ce qui leur a fait donner le nom de « Juifs de l'Afrique ».

Les habitations ne sont pas en général très propres. Les villages, assez bien construits, le sont cependant beaucoup moins que ceux des Soso. Ils s'occupent très habilement d'élevage et de culture. Cependant ils abandonnent souvent à des Foula, le soin de surveiller les troupeaux : le commerce a surtout de l'attrait pour eux.

La femme, bien que devenue, en théorie, chez ces musulmans fervents, un objet, a, en fait, une grande influence dans la maison. Elle aussi est commerçante, et j'ai pu observer le cas bien remarquable d'une femme Sarakholé se créant une belle situation par son industrie.

Les femmes sont jolies, de visage agréable, et tous les voyageurs signalent leur amabilité. Le caractère du Soninké est doux, conciliant, pacifique. Cependant, il s'est montré à l'occasion guerrier intrépide, et tout le monde connaît la belle défense de Sansanding contre les Talibé d'Ahmadou. De taille moyenne, sou-

Digitized by Google

vent assez grand, plutôt maigre, mais bien proportionné, il est adroit et agile.

Chez les hommes de race pure le prognathisme est peu accusé et les pommettes peu saillantes. La chevelure est laineuse, non crépue. Le teint n'est jamais absolument noir et va du rouge brique au marron foncé, légèrement rougeâtre. Leur visage est ovale, les yeux sont grands, bien dessinés, le nez droit, les lèvres minces. L'origine blanche se révèle encore dans le port de la tête qui est tenue haute et fière, dans l'harmonieuse proportion des membres. « Avec sa peau bronzée plutôt que noire, la jeune Sarakholaise est un petit être qui ne manque ni de charme ni de séduction » (général Frey). La femme offre les caractères de la race blanche plus accusés que l'homme. « Le visage est régulier, le prognathisme insignifiant, le nez petit, peu ou point épaté, les cils et les sourcils abondants et bien dessinés. Les jambes ne présentent pas ce caractère masculin que l'on trouve si prononcé chez la femme Malinké et chez la femme Bambara. Les cuisses sont bien faites et les bras bien modelés. Enfin les extrémités sont d'une finesse remarquable et les attaches élégantes » (docteur Rançon). Nous retrouvons dans ces descriptions la famille royale blanche de Bakhounou, dont les sujets étaient Ouakoré. D'après le Tarikh on fait de cette famille des Foula. Mais c'est une opinion que tout vient contredire. D'ailleurs les Soninké représentent en Afrique Occidentale une civilisation beaucoup plus avancée que celle des Foula. Je parle ici des Foula purs restés à l'état pastoral.

Il n'est pas de peuple qui accepte plus facilement les innovations, qui s'adapte mieux aux coutumes du pays où il vit. Malgré leurs convictions musulmanes les Soninké aiment l'Européen, voyant en lui le protecteur du commerce, celui qui ouvre les routes, qui donne la sécurité à tous. Leur besoin d'expansion, de voyage, de sociabilité, les a amenés très rapidement à se mêler aux peuples avec lesquels ils étaient en relation, et beaucoup de familles Sarakholé se sont fondues ainsi. Nous les retrouvons chez bon nombre de métis Foula, Soso, Bamana...

Le vêtement de l'homme est l'uniforme musulman, le boubou. Cependant il s'habille assez volontiers à l'européenne dans les familles non maraboutiques. Il garde fréquemment la tête rasée.

La femme est, nous l'avons dit, très coquette : elle relève sa chevelure en cimier au sommet de la tête, mode que suit également la

Digitized by Google

femme Foula. Comme cette dernière elle s'enveloppe parfois la tête et le buste d'un long voile de gaze qui dessine ses formes. Elle aime passionnément les bijoux : boucles d'oreilles, anneaux et bracelets d'or et d'argent, colliers d'ambre, verroterie qu'elle met dans les cheveux, au cou, sur les hanches, aux poignets, aux chevilles. La femme riche porte à l'occasion des étoffes satinées, brochées d'or ; elle se couvre les doigts des mains et des pieds de bagues de toutes sortes et de toutes dimensions.

β) « *Soso* » *ou* « *Sousou* » *et* « *Dialonké* ». — Les Soso forment une des fractions ethnologiques les plus considérables de la Guinée. Elle n'a été étudiée qu'assez superficiellement bien qu'elle soit très intéressante. Son habitat est :

1° La région côtière où, sous le nom de Soso ou Sousou, elle s'est mêlée plus ou moins aux autochtones, et surtout aux Baga.

2° La région des marches du Fouta où elle est connue sous le nom de Dialonké.

Nous avons examiné l'origine du mot Soso. Quelle est celle du terme Dialonké, « hommes de Dialo » ? Dialo, est le nom d'une famille Soninké, famille des chefs du Khaso, qui est représentée chez tous les métis de Foula et de Soninké, dans le Ouassoulou, dans le Sankaran, etc...

Mais ce qu'il y a de bizarre, c'est que précisément on ne trouve pas cette famille parmi les Dialonké. Il nous faut donc admettre que ces Soso, après avoir été chassés de Tombouctou et s'être mêlés à leurs frères Soninké du Baguéna, se sont alliés plus spécialement à l'une des puissantes familles de cette race et sont venus s'implanter au Fouta, avant-garde de leurs protecteurs.

L'on peut aussi supposer que, tributaires des chefs Dialo, ils ont rompu le pacte qui les unissait à eux, et sont descendus en masse soit du nord, soit de l'est, au Fouta, où les suivit bientôt une partie de leurs anciens maîtres.

Quelle que soit l'explication adoptée, il est certain que les Dialo Soninké-Foula sont disséminés un peu partout dans le Fouta Dialo, et en majorité dans le Nord, vers le Labé où ils se disent venus du Toro. Ce qu'il y a de non moins assuré, c'est que ce sont eux qui ont été un des principaux instruments de domination des Foutanké sur les Dialonké voisins.

Le long exode de ces Soso parmi des populations nègres, la facilité, toute particulière aux hommes de So, avec laquelle ils adoptent

Digitized by Google

les usages et coutumes de leurs hôtes, ont changé peu à peu les caractères primitifs de la race qui sont très atténués, surtout vers le littoral. De plus il s'est formé, au hasard des métissages, divers groupes entre lesquels on trouve de grandes différences : Soso du Nord (Rio Pongo, Kaloum) et du Sud (Mellacorée), Dialonké de l'Est et de l'Ouest. Les dialectes, comme les caractères anthropologiques ne sont pas tout à fait les mêmes. Il y a surtout une grande différence entre les Soso du Nord et ceux de Mellacorée, dont une partie est composée d'apports relativement récents de Soninké. Néanmoins nous trouvons chez tous les Soso et Dialonké des ressemblances générales, qui nous rappellent leur origine.

Nous allons les examiner :

Le Soso ou Dialonké est assez maigre, de taille moyenne, souvent grand (1 m 72 à 74 environ), adroit et alerte, il est bien proportionné, avec cependant des membres un peu longs; il a les attaches fines, les pieds et les mains petits, les os menus. Il est sous-dolichocéphale; les bosses frontales sont moins développées que chez le Malinké ou le Bamana; la nuque est proéminente. La forme de la figure est d'un bel ovale qui la rend très agréable. Cependant le Soso du Nord très métissé de Baga est moins grand et plus trapu, quelquefois gras. Il est dolichocéphale, sa face est moins large, ses bosses frontales moins saillantes.

Le menton est peu accusé et le prognathisme est très modéré, tandis que le nez est souvent bien dessiné. Les pommettes sont assez saillantes ainsi que les arcades sourcilières. Le docteur Drevon, qui nous en a donné une excellente description, ajoute : « L'œil est vif, de couleur marron foncé, aux sclérotiques toujours jaunâtres, paraissant plus petit que chez nous parce qu'il est légèrement bridé à l'angle externe, ce qui donne aux facies de quelques-uns *un cachet asiatique marqué* »... (J'appelle tout particulièrement l'attention sur cette dernière phrase qui rend très exactement l'impression que l'on ressent en face de certains types, comme nous l'avons constaté plus haut).

Les cheveux sont laineux, le front découvert, surtout dans l'angle fronto-temporal. La barbe est assez fournie chez les hommes d'âge mur. La peau a une couleur marron peu foncée à reflets cuivrés.

La femme Soso est gracieuse, parfois charmante. Les seins, comme d'ailleurs ceux de la plupart des négresses, acquièrent de très

Digitized by Google

bonne heure un développement exagéré. « Ils sont piriformes, bien que la forme globuleuse se rencontre assez souvent ; fréquemment pendant la période de développement de la glande, le mamelon forme une saillie considérable, semblable à une glande surajoutée à la première ce qui nuit beaucoup à l'esthétique. Dès qu'elles ont eu un enfant, les seins s'aplatissent ; cette déformation est hâtée d'ailleurs par l'habitude qu'ont les femmes de nouer leur pagne sur la poitrine [1] ». Ajoutons que les seins tombants ne choquent pas du tout les noirs. Ils y voient au contraire la preuve que la femme est une bonne nourrice, et il est certain que la négresse a du lait en abondance, puisqu'elle allaite pendant plusieurs années. Le liquide nourricier jaillit à la moindre pression. Les petites filles dont les seins commencent à se former se compriment déjà la poitrine. Aussi la femme faite les a-t-elle rapidement écrasés et pendants. Un Européen me montra un jour la photographie d'une femme vaquant à ses travaux de ménage, debout, mais le buste penché sur son foyer : Un petit garçon qui pouvait avoir deux ou trois ans avait profité de cette position pour saisir la glande mammaire qui se balançait à sa portée et pour la téter avec avidité [2].

Comme presque partout chez les noirs les enfants restent nus jusque vers 9 ou 10 ans. Ils portent souvent une mince bande d'étoffe, le « farata [3] », qui entoure les reins et se termine derrière par une longue queue supportant un pompon. « Ce simulacre de vêtement est remplacé, vers 10 ans, par une chemise sans manche pour les garçons, et par un pagne pour les filles [4]. La toilette de la femme Soso est des plus compliquées. Elle est aussi coquette mais plus laborieuse que la femme Soninké et semble avoir acquis cette qualité au contact de sa voisine Baga. Elle passe beaucoup de temps à faire arranger sa coiffure. Ce n'est plus le cimier des Sarakholé. La coiffeuse trace sur la tête de la patiente une magnifique étoile formée de raies fines et assez rapprochées. Derrière, les dessins se terminent sur la nuque par une tresse minuscule encadrée par deux masses de cheveux crépelés, auxquelles on donne parfois plus de volume à l'aide de postiches habilement dissimulés. Un mouchoir à

1. Docteur Drevon.
2. J'ai revu la même photographie au musée ethnographique de la Faculté de médecine de Bordeaux.
3. Fatara désigne souvent, en Mandé, une bande d'étoffe qui sert à ceindre la tête.
4. M. Famechon (*loc. cit.*).

Digitized by Google

ramages entoure complètement la tête, formant en arrière, avec l'un des coins, une queue gracieuse semblable à celle de nos paysannes de la Gironde. Il vient ensuite se nouer sur le front, au-dessus des sourcils. Le vêtement, qui se compose, chez les femmes des petits villages ou les captives, d'un simple pagne, est très compliqué chez la Soso de Conakry. Elle se pare avec bonheur de la chemise européenne qu'elle recouvre de camisoles, de pagnes de dessous et de dessus. Elle arbore, les jours de pluie, de magnifiques plaids. Elle est chaussée de babouches parfois richement travaillées. Généralement son goût est assez sobre pour le coloris des vêtements et les bijoux, qu'elle collectionne avec orgueil. Elle ne porte ni la porcelaine, ni le corail, ni l'ambre, qu'affectionnent les Soudanaises et les Foula.

Comme les femmes Ouolof elle s'entoure les reins de pesantes ceintures de perles, de Soumaré [1], etc., mais ne se donne pas, heureusement, cette démarche de canard qu'affectionne la Ouolof.

Le costume de l'homme Soso est à peu près le même que celui que nous retrouvons partout. Il met indifféremment un pagne entre les jambes ou des pantalons européens. L'influence des Sierra Léonais lui a fait souvent adopter, dans les centres, notre costume, avec des lacunes amusantes. Néanmoins le costume national est pour lui l'ample boubou qui le fait prendre pour un fervent musulman. Il se fait tracer aussi des dessins variés sur le crâne. Cependant à partir de son premier mariage il se rase généralement la tête. La coiffure est une grecque en velours brodé, ou en toile blanche avec dessins noirs. Les chefs portent un turban volumineux et des manteaux qui rivalisent avec les chapes de nos prêtres.

Le Soso du Nord, au contact des Baga, a pris des habitudes fâcheuses d'intempérance. Il se dit toutefois musulman ; mais, dans le Sud, il observe rigoureusement les prescriptions du prophète.

Comme le Soninké, le Soso est un cultivateur, mais avant tout il est commerçant. Très habile, insinuant, il a su monopoliser le commerce de la côte, au détriment des Foutanké et des autochtones. On le trouve sur tous les grands marchés du littoral, depuis le Sénégal jusqu'au Libéria.

Les villages Soso peuvent passer pour des modèles de construction indigène. Ils sont propres et bien tenus, entourés de magnifiques

1. Graines provenant du Soumaré, et qui sont très parfumées.

Digitized by Google

mangotiers. Les cases sont spacieuses, aérées, atteignant souvent 7 à 8 mètres de hauteur, tantôt rondes, tantôt oblongues ou rectangulaires. Une large vérandah règne tout autour, sur les côtés de laquelle on a aménagé de petites pièces, les Konko. Des règles fixes président à la construction des cases pour en établir les proportions. Les toits de paille sont épais et très inclinés, abritant parfaitement contre tout changement de température et ne laissant pas séjourner l'eau de pluie. On connaît aussi les toits en tuiles... de feuilles de palmier nain, dont Binger a trouvé la trace au Soudan.

Dans l'intérieur, à côté des coffres en bois de toutes dimensions et des calebasses (la batterie de cuisine) on trouve parfois des lits de bois, dont la présence à Diené a tant étonné M. Dubois. Mais l'indigène préfère, et je suis de son avis, la natte étendue sur le lit en terre battue ménagé dans le pourtour de la pièce. Le Soso arrive à faire de très jolis ornements avec cette terre grossière. Il se fabrique même ainsi tout un mobilier, et certaines cases méritent à ce point de vue d'être visitées. Il y en a une qui est célèbre dans le village de Tanéné Kélara. Elles ne sont généralement pas groupées au hasard. Dans les petits hameaux, où il n'y a qu'un chef de famille, elles entourent une large place soigneusement débroussaillée. Dans les bourgs plus importants, chaque chef de famille a son village dans le village, et l'on ne pénètre dans son groupe qu'après avoir franchi une case qui sert de porte d'entrée, de corps de garde et d'asile. En résumé, ces habitations respirent l'aisance, un confort relatif et approprié au climat [1], et donnent l'idée d'une civilisation assez avancée chez ce peuple de mercantis [2].

γ) *Dioula ou Youla, Veï et Loko.* — M. Binger a donné du mot « Dioula » une explication ingénieuse. Les Dioula seraient les descendants des partisans de la première dynastie Songhaÿ des « Za » (Le Tarikh dit les « Dia ») qui auraient pris le nom de Diaou-la, « Souche du trône ».

Nous pensons, comme le docteur Tautain, que cette hypothèse, qui ne répond à aucune tradition, n'est qu'une conjecture très vague. Néanmoins, nous l'accepterons provisoirement, faute d'autre expli-

1. Souvent beaucoup mieux que nos maisons européennes.

2. Raffenel les disait : « barbares et cruels, n'ayant pour tout vêtement que des peaux de bêtes (!) » et Élisée Reclus écrit d'après ces renseignements, que ce sont ceux qui parmi les noirs « sont restés le plus en dehors de l'influence du blanc ».

Digitized by Google

cation satisfaisante. Remarquons seulement que les Dioula, d'après leur nom de famille et leurs traditions, semblent être des So, plus fortement métisés de Malinké que leurs frères. Ce mélange a dû se faire pendant la période d'expansion vers le nord de l'empire Malinké. C'est ainsi qu'Ibn Batouta nous montre un Mansa « Diou », gouverneur de Oualata pour le Mali. Nous savons aussi que les Songhaÿ désignaient sous le nom de « Birou », très voisin de celui d'une famille Dioula (les « Barou »), cette même région du Oualata.

Enfin les Poular donnent le nom de Dioul-do (plur. Dioul-dé) aux musulmans. Ce sont des indices qui nous permettent de supposer que les Dioula ont été très influents au nord-ouest de la boucle du Niger et qu'ils ont été pour beaucoup dans l'islamisation des peuples voisins.

Aujourd'hui, on les trouve dispersés un peu partout comme leurs frères Soninké. On les rencontre en groupes compacts dans le Diené, à San, le Macina, le Mossi, le Kouroudougou, le Ouorodougou, le pays de Kong, etc... En Guinée, ils sont représentés par une fraction assez nombreuse dans la Mellacorée, où ils sont appelés Youla (plur. Youlé). Vers les frontières du nord, chez les Coniagui, Bassari, etc..., ils forment, d'après Rançon, un cinquième de la population dite « Malinké » de ces régions. La situation de ces domaines ethnographiques correspond bien aux indications que M. Binger a recueillies sur le peuplement de Kong. Il y a deux routes d'émigration, l'une remontant le Niger, avec des ramifications vers l'océan, soit par le Bambouk, soit au sud du Fouta Dialo; l'autre traversant la région des grands affluents de la rive droite du Niger, entre le Baoulé et le Bagoué.

Ceci concorde également avec les traditions recueillies par M. Delafosse, faisant venir les Veï « de la contrée qui est de l'autre côté du pays des Mahou ». Les Veï sont en effet des Dioula qui se sont séparés depuis longtemps de la souche principale ; on les appelle parfois « Térébé Ngyüla », Dioula de l'occident, du couchant. M. Delafosse les a classés avec les Malinké, les Soninké et les Dioula dans ce qu'il appelle le groupe « Tan » par opposition au groupe de « fou » dans lequel se trouvent les Soso (tan et fou sont deux termes qui veulent dire dix). Cette division toute artificielle et basée sur une analogie dans le mode de numération ne saurait

Digitized by Google

nous satisfaire [1]. Il est très facile de se rendre compte qu'il y a une étroite parenté entre les langues Soso, Soninké, Dioula et Veï, sans parler des ressemblances ethnographiques. Mais les Veï accuseraient dans ce groupe les dissemblances les plus marquées.

Les Nigouÿ de la région de Touba (Côte d'Ivoire), et les Ligbi (Kari Dioula ou Dioula de la lune), de la Volta noire, seraient apparentés aux Veï. Enfin, nous avons vu que dans la forêt, près du Mahou, se trouvent des Dioula, dits, peut-être à tort, Dioula anthropophages, qui semblent avoir quelque rapport avec les Mandé dioula, et qui seraient des autochtones parmi lesquels les Indo-africains de Ma et de So recrutèrent leurs Sofas. Ce qui est certain, c'est qu'ils parlent un dialecte Mandé appelé Guio (comparer au mot « Guioula » par lequel les Dioula se désignent entre eux [2]).

Comme tous les « So », les Dioula sont d'excellents commerçants; leur nom, qui a servi chez les Foula à désigner les Mahométans, a fourni également le sens de commerçant dans toutes les langues de l'Afrique occidentale [3]. Ce sont en effet de fervents musulmans en même temps que d'habiles traitants qui ont leurs banques, leurs succursales...

En fondant Kong, dont ils firent une grande ville commerciale, ils voulurent se rapprocher des pays aurifères qui faisaient la réputation de Diéné comme place de transit. C'est ainsi également que leurs parents Sarakholé s'installèrent dans le Bouré et le Bâté. Ils avaient encore l'avantage d'être sur la frontière de ces pays nègres où venaient les Colas [4] et où l'on pouvait « faire captif » sans scrupules religieux.

Les Youla de Mellacorée se disent à l'heure actuelle Soso. Ils en ont pris toutes les habitudes, d'ailleurs très voisines de celles qu'ils avaient eux-mêmes. Mais ils semblent avoir perdu, à la suite des luttes terribles qu'ils ont eu à soutenir, une partie des qualités de leur race.

L'insécurité du pays, les alertes constantes ont atténué les apti-

1. Cette classification est si superficielle que M. Delafosse est obligé de reconnaître que les Véï, du groupe de « tan », comptent par cinq, comme chez les Mandé du groupe « fou », tandis que les autres Mandé du groupe de « tan » comptent par dix ». Nous ne parlons pas d'autres exceptions non moins remarquables.

2. Les Dioula les appellent « Koro » ou « Gouro Dioula », les vieux Dioula.

3. Ainsi l'on dit : un Dioula Malinké ou Sarakholé dans le sens de commerçant Malinké ou Sarakholé.

4. « Le Ouorodougou » signifie « le pays derrière les colas ».

Digitized by Google

tudes commerciales que nous leur voyons par ailleurs. En certains endroits ils sont devenus apathiques comme d'ailleurs leurs voisins Dialonké. Leurs villages sont à demi ruinés, les cultures à peine suffisantes pour leurs besoins et quelquefois il règne famine dans le pays. Néanmoins dans les parties les plus rapprochées de la côte on les retrouve avec leurs qualités natives, et c'est à eux que l'on doit la fondation des gros villages commerçants de Forécaria, de Malikouré (qui devint par la suite Farmoréa), de Béreiré...

Vers le nord, répandus dans le Niocolo, le Dentilia, le Koïn, le Kita, le Labé. sont des hommes venus du Diaka Sénégambien, qu'ils avaient quitté à la suite de la conquête de leur pays par l'Almamy du Boundou. Ils ont reçu de ce fait le nom de Diakanké. En réalité, ce sont des Dioula, qui sont comme eux musulmans pratiquants et marchands rusés. Réputés grands marabouts, ils ont été partout exemptés du service de la guerre. Ils ont créé en Guinée des centres importants et prospères. Riches, possédant de nombreux esclaves qu'il mènent durement, ils ont une réputation de cultivateurs émérites. Aussi les Diakanké Toubakaï (hommes de Touba) ont-ils obtenu des Landouma l'autorisation de cultiver les terres qu'ils laissaient en friche. Touba, fondé par un Diabi Gassama nommé Diako-Laÿ, est actuellement un gros village enclavé dans la province de Binani avec sa dépendance Toubandi. Le chef est un marabout réputé qui attire autour de lui de nombreux adeptes, ce qui sert à la fois sa réputation de sainteté et le mercantilisme de sa famille. Médina Kouta (le nouveau Médine) est un autre grand centre musulman et commerçant dans le nord du Labé. Enfin dans le Koïn ils occupent de nombreux villages : Kakoun, Kélila, etc... On en trouve même dans le Cercle de Timbo (N'Diré-Fadama) et dans le N'Gabou (les Doumbouïa).

Les Veï, qui sont répandus dans le sud de la colonie de Sierra-Léone, se distinguent par une intelligence vive et de grandes aptitudes commerciales. On sait que c'est le seul peuple nègre qui ait, à l'heure actuelle, une écriture spéciale imaginée par lui [1].

Avant de terminer avec le groupe de So, il faut y joindre les Loko et les Mendé de Sierra-Léone. On ne doit pas confondre ces derniers avec les Mandé, dont ils ne sont qu'une branche, pas plus qu'avec les Mendényi qui se trouvent en Guinée et sont de race

1. Voir à ce sujet : Les Veï, leur langue et leur système d'écriture par Delafosse.

Digitized by Google

Baga. Les Timéné leur donnent le nom de Kosso. Ils s'étendent de la mer, entre le Sherbro et le Soulima, jusque près des sources du Niger. Les Loko, appelés aussi Landoko, habitent la rive droite du Rokell, où, à Port Loko, ils se mélangent aux Timéné.

II. — Les Ma : Malinké, Manianka, Bamana, Toma, Kissiens, Ouassoulounké

Nous avons déjà dit quelle était, à notre avis, l'origine des Ma : Bien que venus, comme les So, des pays Libyens, leurs chefs les

Femmes Malinké.

ont entraînés en plein pays nègre vers le Soudan méridional. Là ils ont contracté de nombreuses alliances et formé des métissages avec les peuplades environnantes. Soutenus par ces barbares, ils formèrent un empire dont les auteurs Arabes nous ont décrit la puissance. Ils abattirent dans le nord l'hégémonie de leurs frères « So »,

Digitized by Google

et dans les luttes ardentes qui permirent aux étrangers de rejeter les deux partis dans le sud, se mélangèrent intimement avec leurs ennemis pendant 9 ou 10 siècles. Aussi trouve-t-on peu de différence entre certaines peuplades des Ma et des So, dont les noms de famille sont même identiques.

Néanmoins, les So ont en général mieux conservé leur cachet de septentrionaux. Si l'on rencontre chez les Malinké ou Bamana des hommes bien faits, intelligents, à type légèrement asiatique, l'on voit à côté d'eux des individus petits, chétifs, à prognatisme excessivement accusé, à l'apparence abrutie. Aussi peu prévenu que l'on soit, on ne peut manquer de faire cette observation qu'il semble y avoir chez eux deux races bien distinctes et à peine mélangées. Ajoutons que la seconde prédomine dans le Sud, tandis que la première garde la prépondérance au Nord, dans le Manding par exemple.

α) Les *Malinké* ou *Maninka*; les *Manianka* et les *Konianka*. — A l'heure actuelle, les Malinké se trouvent en groupes compacts sur la haute vallée du Niger. On les rencontre surtout dans les pays de Kita, de Niagassola, et de Siguiri, qui portent le nom de Manding (le pays des Mandé, des enfants de Ma). Au sud, le long du Haut Niger, dans le Sankaran et le Konian, au sud-ouest dans le Kouranko, ils forment le fond de la population, parsemée de groupes de Dialonké et Soninké. Au nord-ouest, dans le Bambouk, et tout le long de la frontière nord de la Guinée, on les trouve fortement métissés de Dialonké et Soninké, parlant d'ailleurs un dialecte qui se rapproche beaucoup des langues de « So ». Chez les Sosé ils semblent être représentés, et, en tout cas, la langue Sosé se rapproche beaucoup plus du Malinké que du Soso, bien que le nom de ces deux peuples rappelle une communauté d'origine assez étroite. Mais le Soso seul a conservé dans son langage « toute la rudesse que l'on rencontre dans la région septentrionale [1] ».

Le Malinké de race supérieure est grand, bien fait, maigre. Les jambes, généralement grêles, laissent à désirer. La figure, d'un bel ovale, est intelligente. Mais les traits sont plus heurtés que chez les hommes de « So ». Le teint peut être comparé à celui du tabac en feuilles. Le front est relativement large, le crâne dolichocéphale ou sous-dolichocéphale. Les yeux grands et à fleur de tête, plissés

1. Cᵉᵗ Rambaud. « La langue Mandé ».

Digitized by Google

dans les angles, leur donnent parfois le cachet asiatique de toutes les races supérieures de l'Afrique occidentale. Au contraire, le Malinké inférieur que l'on trouve répandu un peu partout, mais surtout au sud, est de taille peu élevée, mal proportionnée ; le front est étroit, la tête petite et dolichocéphale, très allongée, les cheveux crépus. Les os de la face sont projetés en avant et le prognatisme de la bouche est très accusé (incisives obliques), tandis que le nez est aplati entre les pommettes et que le menton fuit. Le front est souvent sillonné de rides profondes. Les lèvres sont épaisses, les yeux sans expression bien que fréquemment assez grands.

Leur physionomie respire l'abrutissement et la férocité.

Il n'est donc pas étonnant que les voyageurs aient donné des descriptions très différentes des Malinké, les uns chantant leurs louanges, les autres les déclarant « voleurs, menteurs, pillards, ivrognes, dégoûtants » [1]. Ils font remarquer que les premiers sont généralement musulmans et les seconds fétichistes endurcis.

« Le Malinké, nous dit le capitaine Pérignon, est doux, peu batailleur... De belle taille et de grande force musculaire, il travaille ses longans dont les produits lui servent pour payer l'impôt et faire des échanges. Le Malinké est courageux, l'histoire du pays le prouve. Il est insouciant, très sobre, vit au jour le jour, ne pense jamais au lendemain. Il passe toute la journée assis ou plutôt accroupi devant sa case ; dès qu'il peut y revenir il le fait [2] ». La femme est, comme toujours, la bête de somme et s'occupe des gros travaux du ménage. Elle est active et dévouée. Aussi le mari qui en apprécie la valeur la brutalise-t-il rarement.

La nudité est de règle jusqu'à la nubilité. Quelquefois, cependant, les deux sexes portent une bande d'étoffe qui, passant entre les jambes, repose en avant et en arrière sur une ficelle qui sert de ceinture. Ensuite, l'homme revêt un petit pantalon, ou un boubou court ; il est alors « bilakoro ». Il met sur la tête le bonnet traditionnel à trois pointes, en toile blanche. La femme porte un pagne enroulé autour de la taille. Les hommes riches, les musulmans, ont un boubou et un pantalon plus long et se coiffent d'un turban, tandis que les femmes revêtent également un boubou blanc

1. Docteur Rançon.
2. *Capitaine Pérignon.* Haut Sénégal et moyen Niger.

Digitized by Google

ou bleu. Elles aiment, comme toutes les femmes, la parure. Mais leur goût est moins raffiné que celui des Foula ou Soso. Elles veulent des ramages, des bijoux voyants : énormes bagues, colliers de corail, de verroterie, anneaux de porcelaine passés dans les cheveux... Les hommes ont aussi un goût prononcé pour toute parure nouvelle et revêtent même avec plaisir le costume européen. La teinture pour vêtements la plus répandue (elle provient de l'arbre appelé Rhat) est le rouge jaunâtre, couleur rouille.

La case Malinké n'est pas comparable à la case Soso, ni pour le confort, ni pour la grandeur, ni pour la propreté. Elle est construite en Banko (terre battue). Elle est ronde et recouverte d'une toiture de paille peu élevée. Il n'existe pas autour d'elle de vérandah. Les villages, construits sans symétrie, sont souvent sales.

Dans le sud, les Malinké, qui se nomment aussi Maninka, Mandingka, etc..., prennent le nom de Manianka, Konianka et Diomandé ou Guiomandé. Les Manianka sont disséminés le long de la frontière sud-est de la Guinée et pénètrent dans le Libéria, où ils touchent les Veï. Ils se disent Dialonké, originaire du Fouta, et leur domination sur les Toma n'est plus que nominale. Ils sont proches parents des Konianka (les gens du Konian, région de Beyla). Ceux-ci sont fortement métissés de Sarakholé dont on trouve des colonies un peu partout. Enfin les Diomandé, venus soit du Fouta Dialo, soit du Dioma, occupent la région voisine du Konian appelé le Mahou. Les caractères de ces peuplades tiennent à la fois du Soninké ou du Dioula et du Malinké. De plus, elles se sont mélangées en forte proportion aux autochtones : Dioula de la forêt, Gbéré, etc... parmi lesquels elles ne représentent qu'une minorité. Elles en ont pris de nombreuses coutumes.

β) « *Bamana* » ou « *Bambara* », « *Ouassoulounké* ». — Les Bamana ou Bambara sont les derniers venus dans l'histoire du Soudan septentrional. Soumis pendant longtemps aux gens de Mali, dont ils étaient les tributaires dans le sud, ils guerroyaient victorieusement contre les peuplades voisines. Leurs principaux cantonnements se trouvaient dans le Toron et le Torodougou (Haute-Guinée). Ils s'étendaient aussi de ce point jusqu'au pays des Sénoufo, comprenant le Ouassoulou. La ruine des grands empires du Nord, l'anarchie qui s'ensuivit, encouragèrent ces barbares à prendre place, eux aussi, dans cette Sénégambie convoitée de tous. Il est probable aussi

Digitized by Google

qu'ils furent appelés par les chefs Soninké, du moyen Niger (Ségou) qui se trouvaient en lutte avec les Malinké du Bélédougou et avec les Foula, qui venaient de fonder le Macina et le Fouta Nigérien. Sans cela, on ne comprendrait pas, quel que soit le caractère pacifique des Soninké qu'ils aient laissé ces fétichistes déterminés s'installer au milieu d'eux et qu'ils aient reconnu leur autorité sans coup férir. L'exode eut lieu entre 1600 et 1650 sous la conduite des Kouloubali. C'est à peu près à la même époque que d'autres Bamana

Femme Bamana ou Bambara.

s'établissaient au Fouta Dialo et allaient bientôt y jouer un rôle prépondérant. Cela ferait donc supposer que la puissance des Bamana était devenue très grande et que, ne trouvant plus devant eux que des adversaires sans cohésion, il leur fut facile d'en venir à bout [1]. Une grande partie d'entre eux s'était déjà métissée aux

1. On a prétendu qu'ils s'étaient déplacés pour échapper à l'islam envahisseur (Docteur Quintin). S'il en était ainsi, ils ne seraient pas venus précisément au milieu des peuples noirs les plus musulmans. D'autre part, comment expliquer leur présence comme musulmans au Fouta Dialo ?

Digitized by Google

Foula qui s'infiltraient dans tout le Haut-Sénégal et le Haut-Niger.

A l'heure actuelle, les Bamana à peu près purs ne se rencontrent plus en groupes compacts que dans les terres du nord qu'ils ont conquises et où ils se sont en partie maintenus malgré la guerre à mort que leur firent les Toucouleurs. Ils occupent en grand nombre le Kaarta et le Ségou, les deux provinces de leur puissant empire.

On les trouve aussi dans le Bolé, le Baninko, le Diédougou, chez les Siénéré ou Sénoufo, qui sont de même origine [1], dans le Fouladougou, le Gangaran, le Kingui, etc...

Ils peuvent être classés entre les So et les Malinké, comme race et comme langage. Mais le dialecte Bamana indique un degré de civilisation moins avancé que celui des deux autres divisions. Il est plus sourd, plus dur, et tend au monosyllabisme.

Il est difficile de décrire les Bamana. « Il n'y a en effet aucun type national » [2]. La vérité est qu'il y a eu de tels métissages entre eux et les autres races Mandé ou autochtones qu'il est impossible de les distinguer. La confusion est d'autant plus grande que le terme de Bamana ou Bambara a été appliqué à quantité de peuplades non Bamana. Mais on peut dire que le vrai Bamana est en général plus grand, plus fortement charpenté que les autres Mandé. On trouve chez lui des mollets bien faits, ce qui est rare chez le nègre. Comme chez les Malinké, on peut distinguer deux races, l'une supérieure, aux traits asiatiques, presque fins, à la taille élancée [3], l'autre plus petite, à la physionomie stupide et bestiale.

« Le caractère du Bamana est franc et bon » [4]. Il est très gai, aime à plaisanter, à parler, à rire. C'est un grand enfant, qui sait aussi être un homme, et son caractère discipliné, son courage inébranlable en ont fait notre meilleure recrue comme tirailleur. C'est

1. Cependant, MM. Binger et Delafosse voient en eux une population d'origine différente. Ce qu'il y a de probable, c'est qu'ils ont dû servir de base dans les métissages qui ont produit le Bamana. Il est certain que le fond de la population est d'une origine différente de celle des chefs, qui eux, sont véritablement Bamana.

2. Capitaine Pérignon.

3. « Deux beaux noirs offrant ce type remarquable des Massassi, le seul type existant dans la race Bamana, dit Raffenel, se présentèrent alors avec une aisance singulière. Ils parlaient à voix basse, très convenablement, contrairement aux Bambara qui crient à se faire entendre de tous les sourds de la terre et qui gesticulent encore bien davantage ». (Mage, *loc. cit.*).

4. Capitaine Pérignon.

Digitized by Google

un bon cultivateur et un éleveur. Il semble plus commerçant que le Malinké et fournit un gros contingent de dioula.

Le costume des Bamana est semblable à celui des autres Mandé, suivant qu'ils sont fétichistes ou musulmans. Ils portent une coiffure qui rappelle le bonnet phrygien [1]. Ils adoptent, quand ils peuvent le faire, le costume européen. Ils aiment la parure et mettent parfois des boucles d'oreille.

Leurs femmes, qui sont en général grandes et fortes, travaillent sans relâche, ce qui ne les empêche pas de danser une partie de la nuit pendant la saison sèche. Elles aiment naturellement la toilette. Mais étant en général assez pauvres, elles ne peuvent se payer de riches vêtements. Elles se vêtent comme les femmes Malinké et se passent quelquefois des anneaux dans le nez. Elles s'entourent les bras et les chevilles de bracelets et de chaînettes. Comme toujours, la coiffure est chez elles une grande occupation. Elles portent les cheveux de différentes manières, suivant le pays : généralement en cimier, avec des petites tresses tombant autour de la tête. L'homme se fait raser, ou lorsqu'il a suffisamment de cheveux, les laisse pousser en toison épaisse et forme des cadenettes plus ou moins volumineuses qui lui encadrent la figure.

Les cases Bamana sont construites en banko. Dans le nord, elles sont carrées ou rectangulaires avec un toit plat légèrement en pente. Dans le sud, elles sont rondes et ressemblent à celles de Malinké.

A l'extrémité orientale de la Guinée s'étend un vaste pays qui porte le nom de Ouassoulou. Ses habitants, qui se disent Bamana, sont fétichistes. Mais très métissés de sang Peuhl, ils pourraient être appelés Foula, au même titre que leurs frères musulmans du Fouta Dialo. Il en est ainsi également dans le Sankaran, le Kouranko et même dans le Konian. Le capitaine Rambaud, dans sa grammaire de la langue Mandé, classe parmi les Foula ces différentes populations que l'on dénomme généralement Bamana ou Malinké. Leurs noms de famille correspondent en effet aux noms des métis Poular et ils conservent le souvenir d'ancêtres venus des environs de Toubouctou. Si nous disions notre pensée entière, ils seraient très proches parents des So, et en particulier des Dialonké.

1. « Le sac formé par le bonnet est utilisé pour loger une masse de choses, mais en particulier les gourou ou noix de Kola » (Mage).

Digitized by Google

Nous ne suivrons pas cette méthode de classification qui ne ferait qu'augmenter la confusion dans laquelle nous nous débattons. Tenons-nous en donc aux déclarations des indigènes qui se disent Bamana, en ont tous les usages et en parlent le dialecte.

Les Ouassoulounké et Sankaranké sont de beaux hommes, grands, élancés, bien proportionnés. Ils ont le teint très clair, cuivré, la figure fine et agréable. Ils sont fétichistes endurcis. « On trouve chez eux mêmes instincts belliqueux, mêmes sentiments d'indépendance que chez les Foulacounda du Foréa » [1].

Leur rôle est très important dans l'histoire de la Guinée. Ils ont occupé tout le Fouta Dialo et vengé les Dialonké. Mais, évincés à leur tour, ils s'établirent dans le sud du Fouta où ils se trouvent encore. Nous les voyons également dans le nord, dans le Gangaran, le Fouladougou et le Gadougou [2], au nord de Niagassola. Leur pays a été ravagé par Samory : nombre d'entre eux, vendus pour quelques kilos de mil, une barre de sel, etc..., par les Sofa du conquérant, peuplent certains territoires au nord de Bamako. Ce sont là des captifs intéressants et qui ne demanderaient pas mieux que de retourner dans leur pays.

γ) « *Toma* », « *Kissiens* ». — Le Toma ou Loma [3] semble être un Mandé primitif qui habite les forêts au sud du Kissi et à l'ouest du Konian. Il a été soumis à un moment donné par les Dialonké, dont il reste de nombreux représentants dans le pays. Le Toma est un chasseur et un guerrier, dont il est aussi difficile à l'heure actuelle de dire l'origine que lorsqu'il s'agit des peuplades non Mandé de la grande forêt. Les meilleurs renseignements que nous ayons sur cette région, à part les quelques informations recueillies par ouï-dire, et bien loin de leur pays, par M. Binger, sont ceux du consciencieux travail de M. Louis Léonard, sous-officier, qui a servi dans le Kissi sud. Et cependant depuis plusieurs années on n'entend parler en Guinée que des Toma et de leurs continuelles déprédations. Il serait temps de faire plus ample connaissance avec ce peuple.

Les Toma sont de taille moyenne. Ils sont trapus, leur figure

1. Rapport de M. Gauthier, administrateur du Cercle de Kankan.
2. Le capitaine Pérignon les appelle Foula dans cette région.
3. Les Béré et Gbéressé les appellent « Ton-alé » ; les Libériens « Bouzi » ou « Bouzié ». Il y a d'autres Toma dans la boucle du Niger, mais qui ne semblent pas avoir de rapport avec ceux-ci.

Digitized by Google

respire souvent la bestialité ou l'abrutissement. D'après M. Léonard, ils se divisent en plusieurs tribus dont les circonscriptions territoriales sont :

1° Le Fassaro, capitale Faziassou. Les habitants étaient d'excellents cultivateurs, mais profitant de l'anarchie actuelle, ils sont devenus à leur tour pillards éhontés ;

2° Le Kouhémé, capitale Bohicessou ;

3° L'Ounigouhéma, capitale Dioumané, avec le grand marché de Kotézou ;

4° L'Oubéné, capitale Géhamaï, village principal Laorassou ;

5° Le Kobaraka, capitale Sifirizou ;

6° Le Ziamma, capitale N'Zappa ;

7° Le Kizima, capitale Fouzébou.

Ces trois dernières tribus sont les plus guerrières et ont causé la mort de plusieurs français, sans qu'il ait été possible de les châtier ou même d'obtenir leur tranquillité à cause des prétendus droits du Libéria, basés sur le voyage imaginaire d'Anderson. L'État protecteur étant complètement ignoré à 50 kilomètres des côtes, il s'ensuit que nos soldats doivent assister impassibles à des scènes d'incendie, d'assassinat, de ventes de captifs, etc...

Il y a peu de temps que les guerriers Toma poussèrent l'audace jusqu'à attaquer le village de Sampouyara, à quelques centaines de mètres de notre poste militaire.

Le vêtement est sommaire : hommes et femmes portent des pagnes formés par la réunion de bandes de cotonnade qu'ils tissent. Les jours de fête, les femmes mettent des pagnes de différentes couleurs et se parent de colliers et bracelets de perles. Le costume de travail pour les hommes consiste en une simple bande de coton attachée à la ceinture en avant et en arrière, et passant entre les jambes : c'est le « Vêlê ». Il y a dans la semaine deux jours de repos, le lundi et le jeudi, il est formellement interdit de travailler ces jours-là. La maladie qui cause chez eux le plus de ravages est la variole. Leurs demeures sont malsaines et ils sont très sales.

Les cases sont en général rondes, de 3 à 4 mètres de diamètre et de 4 mètres de haut environ. Elles n'ont pas de vérandah et leur porte est très petite et basse. Cependant, dans le Ziama, beaucoup de cases sont carrées ou rectangulaires avec vérandah, et quelques-unes auraient même un double toit, qui, au dire de M. Léonard, serait mobile autour du poteau qui se trouve au centre de la case.

Digitized by Google

Quand le vent souffle il tournerait « en produisant un courant d'air très agréable et un sifflement ». Les villages sont tapis dans la forêt où les habitants peuvent se dissimuler à la moindre alerte. Ils sont bâtis sans ordre, au milieu d'une petite clairière où poussent les bananiers et les colatiers, et sont entourés d'une palissade qui sert de défense.

Les Kissiens semblent être d'une origine voisine de celle des Toma. Néanmoins, ils ont leur dialecte particulier, et on les assimile assez souvent aux Malinké. Ils seraient installés dans leur pays depuis environ deux cents ans, venant, disent-ils, du Fouta. Ils

Village Mikhiforé Sanglia.

sont de taille moyenne, robustes. Leur caractère est plutôt doux et ils ressemblent en tous points aux Malinké. Ils portent les cheveux tressés autour de la tête, avec un cimier au sommet. Comme vêtement, ils ont le boubou traditionnel, la culotte courte (Koursi) et le bonnet à deux pointes. La femme revêt un pagne qui se noue au-dessous des seins. Ces pagnes sont toujours formés de bandes de cotonnade où domine, non plus comme chez les Malinké le rouge rouille, mais le blanc et le bleu.

Digitized by Google

Le Kissien est sédentaire : C'est un cultivateur qui chasse volontiers et même devient guerrier à l'occasion. Mais il s'occupe avant tout des soins à donner à la terre. Le pays est relativement riche et la population y est dense.

Enclavé dans le Kissidougou, le pays Lélé est peuplé de nègres que nous avons classés parmi les aborigènes, faute de les connaître suffisamment. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ont toutes les coutumes des Kissiens. Cependant l'excision des filles n'est pas générale comme chez ceux-là.

En résumé, ces différents peuples sont plutôt apathiques et peu courageux. S'ils font des expéditions guerrières c'est surtout pour se procurer, sans travailler, un peu de superflu et des esclaves. Eux mêmes furent souvent victimes de leurs voisins et les gens du pays m'ont affirmé qu'il y avait à l'heure actuelle beaucoup de descendants de Toma, au Rio Pongo. Ils avaient été amenés là pour être vendus aux négriers européens.

Nous avons arrêté cet état d'anarchie dans le Kissi. Tout est encore à faire chez les Toma où le désordre est complet.

III. — *La race Foula.*

Hérodote nous conte que le roi Égyptien Psamitichus (Psamitik) voulut savoir quel était le peuple le plus ancien de la terre. Il confia deux nouveau-nés à un berger qui devait les enfermer dans une cabane et les faire nourrir par des chèvres sans jamais leur parler. Deux ans étant passés, les enfants accueillirent un jour le silencieux berger par le même mot « bécos ». Comme ils le répétaient constamment, ce dernier en informa le roi qui fit porter les deux enfants devant lui. Ayant appris que ce mot désignait le pain chez les Phrygiens, les Égyptiens reconnurent ceux-ci comme étant plus anciens qu'eux.

Nous retrouvons dans une légende Peuhl une certaine analogie avec cette histoire. Il ne s'agit plus ici d'ancienneté, mais d'origine et aussi de parenté avec les races Indo-Africaines. Mais comme dans le conte égyptien, c'est un enfant, qui, en prononçant spontanément certaines paroles va nous fixer sur les origines du peuple Foula :

« Un certain arabe de Missira (Égypte), nommé Aboudar-Daye, fervent apôtre de Mahomet, circulait avec une troupe nombreuse

Digitized by Google

entre le Niger et le Sénégal, pour soumettre à la religion musulmane les peuples habitant l'occident de son pays. Il vint au Fouta Toro, et trouva le pays habité par les Ouolof, qu'il soumit au culte de Mahomet. Les rois du pays, Lamtaga-Diop et Diadan Diaye, ainsi qu'une partie des habitants, acceptèrent la nouvelle religion.

« De cette invasion, il ne resta que peu de vainqueurs : cependant l'un d'eux eut en partage la fille du roi du pays, et vint au Fouta Toro.

« De ce mariage naquirent quatre fils, dont le troisième resta muet une partie de sa jeunesse. Son plus jeune frère, âgé alors de huit mois, se mit un jour à pleurer et à crier très fort en appelant sa mère; ce fut alors que le muet s'écria tout à coup : « Deddiou, deddiou, néné araï djionni amaïnaï » (Taisez-vous, taisez-vous, notre mère vient tout de suite, vous allez avoir le sein). Ces mots furent les premières paroles foulah entendues dans le pays Ouolof. La mère, s'approchant de la case, fut surprise d'entendre cette nouvelle voix ; elle courut à la mosquée chercher son mari et tous deux restèrent cachés autour de la case.

« L'enfant au berceau s'étant repris à pleurer, la nouvelle voix se fit encore entendre. Le père, marabout vénéré, crut trouver en ce fils un apôtre de Mahomet et le fondateur d'un nouveau peuple ; il courut chercher le livre « des langues » de Mamadou et trouva qu'il était prédit qu'une race d'une couleur claire, parlant une langue particulière, dominerait une partie du monde. Le marabout rendit grâce à Dieu. Heureux d'une telle fortune, il se mit à pleurer et à remercier Mahomet de faire sortir de sa famille une race qui, née sur les bords d'un grand fleuve, devait régner sur beaucoup de pays. Le vénérable arabe se mit à parcourir les régions environnantes, annonçant partout que la langue prédite par le Grand Prophète était maintenant découverte.

« Devenu plus grand, le jeune fils apprit à ses trois frères la nouvelle langue foulah. Ils partirent vers une région éloignée de Timbouctou où se forma le noyau de la race. Quelques années après eut lieu la dispersion ; les deux aînés s'établirent au Macina, le troisième gagna les pays montagneux habités par les Landouma et les Sousou, qu'il nomma Fouta Dialo. Le quatrième resta le maître des pays, berceau de la race, situés entre le moyen Niger et le Tchad ».

C'est ainsi que M. Madrolle, nous transcrit cette histoire. Elle

Digitized by Google

est fort intéressante en ce qui concerne l'arrivée des Foula ou Fouta Toro, mais elle porte visiblement des signes de déformation, d'arrangements qui font supposer qu'elle se rapporte à une histoire primitive plus exacte et plus significative. D'autre part, M. Madrolle n'avait pas suffisamment étudié la constitution de la famille Peuhl pour tirer de son interlocuteur tous les renseignements qu'il aurait pu avoir. Voici comment cette légende m'a été rapportée, et je n'hésite pas à la considérer comme beaucoup plus approchée de la vérité : « Un Maure (ou un Arabe, c'est-à-dire *un blanc*, me dit mon informateur) se maria à Tischitt avec une négresse. Il en eut quatre fils, le premier *fit souche de certains Mandé* : *Sarakholé*, *Dioula*, *Soso*. Le second fut le père des *Férobé* ; le troisième des *Dialéabé* (*Dialo*), le quatrième des *N'Daédio*. Dialo était muet. Un jour sa mère ayant été chercher de l'eau, il resta à la maison avec N'Daédio. Celui-ci se mit à pleurer en appelant sa mère. Alors le muet voulant consoler son jeune frère, se mit à lui parler et dans un langage incompréhensible, il lui disait : Tais-toi, tais-toi, petit frère, voilà notre mère qui revient (Deddiou, Deddiou, etc...) En effet la mère était sur le seuil, mais en entendant ces mots étranges elle s'enfuit terrifiée et alla trouver son mari pour lui conter la scène à laquelle elle venait d'assister. Le Maure ouvrit alors son Koran et vit que Mahomed avait prédit que des gens, parlant une langue inconnue à son époque, domineraient une partie du monde. Il partit alors, abandonnant ses enfants chez les nègres. Ces derniers les chassèrent, sauf Dialo qui fut admis parmi eux. Mais il avait auparavant appris la nouvelle langue à ses frères, et ceux-ci, après s'être dispersés et être allés qui au Haoussa, qui au Macina, etc..... revinrent plus tard voir leur pays d'origine. »

Cette légende est confirmée par le manuscrit de Bello. L'Arabe est un chef des Séhabat qui apporte au Soudan la religion de Mahomet. Ses fils, les Foulbé, parlent une langue nouvelle, différente de celle de leur père (l'arabe) et de leur mère (le Wakoré ou Mandé). Cette dernière est une Touroude (Torodo). Ainsi la même tradition se retrouve dans deux contrées africaines très éloignées l'une de l'autre.

Nous constatons donc, et ce sont les Foula eux-mêmes qui nous l'apprennent, l'étroite parenté qui existe entre les Maures ou Berbères d'une part, et les Foula et Mandé « So » d'autre part. S'il est dit que le père des quatre enfants était Arabe, cette dernière qualifi-

Digitized by Google

cation n'est donnée que pour répondre à la préoccupation, constante chez tous les musulmans, de se donner des ancêtres de la race du prophète et peut-être aussi pour indiquer que leurs pères étaient blancs. De plus, nous voyons les Foula solidement établis à Tischitt parmi des nègres. Or, Tischitt est une oasis située à l'ouest de Oualata, sur la route de cette ville à Ouadan, entre le plateau d'El Hodh au Sud et le désert d'El Djouf au Nord. C'est à l'heure actuelle la capitale de la tribu des Kountah, fraction des Zénata. Ces berbères occupaient auparavant le Maroc méridional, le Tafilelt et le Touat » où ils avaient subjugé une race plus ancienne autochtone » (Le Châtelier).

Cette race ancienne, autochtone, n'est-elle pas la race Foula, qui descendit à cette époque dans le désert et qui vint occuper Tischitt et Oualata ? [1]. Plus tard, les Kountah à leur tour, pour fuir les Almohades et les Arabes, descendirent en groupes nombreux vers les oasis de Tischitt d'où ils refoulèrent à nouveau les Foula, s'emparant des riches mines de sel de l'Idjil.

La population sédentaire de ces oasis est représentée de nos jours par les Azer, tribu importante des Soninké. Nous avons vu qu'elle y parle un dialecte particulier le Shétou. Tout ceci ne coïncide-t-il pas avec ce que nous apprend le Tarikh sur le pays d'origine des Foula qui d'après lui serait aussi le pays de Tischitt. L'on comprend aussi les traditions de certains marabouts Foula qui font sortir ce peuple d'un pays appelé Faz ou Zan (Fez et probablement Ouezzan). De son côté, la famille des Férobé Foula dit descendre de Tioret ou Toirirt, probablement le Taourirt qui se trouve au sud du Touat [2].

Tout ceci répond à la tradition des Homr, Hamr, ou Benni Hamran, ces Foula du Fôr » qui prétendent venir du Maroc et qui se distinguent des autres habitants par le respect qu'ils témoignent à leurs femmes » (Elisée Reclus). Ce nom « Hamr » suffirait à lui seul pour nous renseigner sur leur origine. Il signifie « les rouges ». On nous apprend d'autre part que les Foula se disent parfois fils d'un

1. Il est en effet impossible d'admettre la théorie de M. Dubois, qui ferait descendre les Foula vers Tischitt, au moment où les Maures furent rejetés d'Espagne, ce qui placerait cette invasion au xve siècle. M. Morel a fait ressortir l'impossibilité à laquelle se heurte cette théorie.

2. D'après M. Famechon, certains Foutadialonké disent venir de « Kafi », et se rappellent être passés par Diéné mais il est à présumer qu'il ne s'agit pas là de vrais Foulah.

Digitized by Google

Arabe qui s'appelait « Fellah Ben Himiar » Fellah fils d'Himiar, Fellah l'himyarite... Mais nous n'hésitons pas à dire que c'est ahmar, dont Hamr n'est qu'une contraction, qu'il faut entendre : Fellah ben ahmar, Fellah l'Ahmarite était un berbère rouge Kouschite [1]. M. E. D. Morel a combattu vivement cette théorie indiquée partiellement par M. Dubois, d'après le Tarikh. Il a saisi habilement certaine confusion faite par ce dernier pour la déclarer totalement fausse. Or, pas un seul de ses arguments en ce qui concerne l'arrivée directe des Foula de l'Orient ne résiste à l'examen, et c'est au contraire lui qui, rééditant le préjugé courant, confond deux invasions qui n'ont aucun rapport. Oui, les Foula sont originaires de l'Est, de l'Égypte, de la Libye, peut-être de l'Arabie dans les temps primitifs. Leur première marche s'est faite de l'est à l'ouest. Il semble même qu'ils aient laissé dans l'est des tribus parentes, ces Bedja, ces Foundj de la vallée du Nil [2], qui leur ressemblent si étonnamment. Mais leur arrivée dans les pays du Sud, dans les pays Soudanais, s'est faite par le nord-ouest. C'est le deuxième exode qui eut lieu par le Touat et l'Adrar dans l'empire Soninké (Azer) de Oualata.

M. Morel s'étonne que ce peuple de pasteurs [3] ait suivi des routes

1. D'après les traditions arabes, Himiar, descendant du Sémite Saba Abd el Chems, conquit tout le midi de l'Arabie, subjuguant ou refoulant vers le nord les Arabes Kouschites. Ce fut probablement à la suite de cette conquête qu'eut lieu l'invasion des pasteurs Hyesos avec lesquels nous croyons les Foulah apparentés.

2. Müller a noté la parenté de la langue Nouba (Kordofan) avec le langage Peuhl. M. Chantre classe les Bedjah dans les sous-dolicéphales. Par une de leurs tribus, celle des Barabra, ils se rapprochent des Berbères de la Tunisie, de l'Algérie et de la Tripolitaine.

Et le même auteur ajoute : « A ces groupes doivent se rattacher les Peuhl..., puis les Akmar ou Sennaar et quelques autres négrils qui vivent au milieu des Soudanais ». Il donne ensuite les indices céphaliques suivants, qui paraissent en effet assez concluants et que nous pouvons comparer à ceux de Broca :

Observations de M. Chantre		Observations de Broca	
Égyptiens anciens	75.85	75.58	catégories des sous-dolichocéphales
Berbères anciens (dolmen de Roknia)	77.23	»	
Égyptiens actuels	75.40	76.39 (Coptes)	
Berbères	76.30	»	
Bedjah	76.88	»	

Il y a entre ces peuples, conclut M. Chantre, non pas filiation mais communauté d'origine, constituant cet ensemble ethnique que les anciens historiens ont appelé « Libyens », et qui se trouve au milieu de populations dolichocéphales.

3. C'est aux Foula que vraisemblablement on doit l'introduction des bœufs en Afrique Occidentale. La racine du mot naggué se retrouve en Mandé, en Lobi, en Bobo dioula, en Dian, etc,, etc.

Digitized by Google

désertiques. Mais il ne faut pas oublier que tout le Sahara n'est pas dépourvu de végétation. Des bestiaux africains peuvent d'ailleurs vivre où nos troupeaux européens mourraient d'inanition. On peut s'en rendre compte dans le Sud-algérien. D'ailleurs la route que, d'après nous, les Foulah auraient suivie est précisément couverte de pâturages assez fertiles. Dans le Séguiet el Hamra, il y a « de nombreuses terres de cultures, inondées périodiquement par ce fleuve rouge.... au nord de cette zone et jusqu'aux principautés indépendantes de l'extrême sud marocain s'étendent, outre de vastes hammadas boisées, de grandes plaines semées de champs de céréales, de pâturages »... Plus au sud, « le plateau de Tiris a d'excellents pâturages, ses moutons sont réputés pour leur laine magnifique et la bonne qualité de leur viande »... « De nombreux troupeaux » constituent les principales ressources de la région maritime Saharienne ; enfin dans le Tagant « fertile et bien arrosé... errent d'innombrables troupeaux de moutons, de bœufs ordinaires, de bœufs à bosses, de chevaux et de chameaux. » (*La Mauritanie Saharienne*, par J. Le Breïl. *Dépêche coloniale illustrée* du 15 octobre 1903).

Il n'est pas douteux que les Foula n'aient fait partie de ces Libyens, qui comprenaient les Berbères proprement dits, les Garamantes etc... Il nous semble aussi avéré qu'ils sont les descendants directs de ces anciens Égyptiens, mêlés d'Éthiopiens, dont nous retrouvons en eux les pieds longs au talon proéminent, les membres grêles et allongés, le thorax globuleux, la couleur rougeâtre, les cheveux ondulés...

Contrairement à la théorie de M. Morel qui se base sur les observations du docteur Randell Mac Iver et d'Antony Wilkins, nous pensons qu'il y a eu parenté entre les Berbères et Foula ainsi que nous l'indique la légende rapportée plus haut.

Dans ses « Recherches anthropologiques en Égypte » (1904), l'éminent savant M. E. Chantre assigne une origine commune aux Égyptiens anciens et aux Libyens.

Cette déclaration nous paraît irréfutable, étant basée sur un nombre considérable d'observations, faites avec une compétence que personne ne songera à contester. Ceci est corroboré par les mensurations de crânes foulah faits par les docteurs Tautain et Verneau, les rattachant au type égyptien ancien.

Nous en arrivons alors à comprendre ce que veut dire la légende lorsqu'elle nous parle de la parenté entre les Foula et les hommes

Digitized by Google

de So. Nous voyons pourquoi, dans les pays nègres les Foula et les Soninké ont été souvent représentés comme des « Maures venant de Tombouctou ». Mais, comme nous l'avons vu, les Soninké ne présentent pas la même unité ethnographique. C'étaient d'après nous des mulâtres chez qui le sang Arien était abondant. Au contraire les Foula semblent être arrivés en Afrique Occidentale relativement purs et nous paraissent être surtout des Kouschites. Ils y joueront en partie le rôle des Juifs, qui furent peut-être chassés d'Égypte en même temps qu'eux. Méprisés, persécutés, ils sont recherchés cependant des potentats noirs qui vivent à leurs dépens.

Les Foulah purs, tels qu'ils ont dû pénétrer au Soudan et dans le Nord de la boucle vers l'époque de l'hégire, ne se retrouvent guère plus en Afrique Occidentale. Ceux qui se rapprochent le plus de la race primitive sont fétichistes ou musulmans assez tièdes. N'ayant pas les mêmes préoccupations que leurs frères métissés, ils se donnent une origine plus simple : ils descendraient d'un fils de Cham, Ilo Falagui.

Comme les Mandé, et plus qu'eux, ils se sont mélangés aux peuples qu'ils trouvaient sur leur chemin. Pasteurs, peu guerriers, ils se soumettaient volontiers aux peuplades qui voulaient bien les accueillir. Avec cela intelligents, attachés à leurs coutumes, aimant passionnément, religieusement, les bestiaux qu'ils avaient eu tant de peine à conserver dans leurs pérégrinations, ils constituaient une source de richesse pour les pays où ils s'installaient.

Les Mandé n'eurent garde de méconnaître leurs grandes qualités; pas plus qu'ils ne dédaignèrent la beauté de leurs femmes. La famille Peuhl était à ce moment là basée sur la parenté et sur la succession en ligne féminine. D'autre part, si le Foula était mou et pacifique, la femme était énergique, et savait, comme ses descendantes Foutanké, commander dans la maison où elle entrait. De nombreux mariages s'étant formés entre Mandé et femmes Foula, il n'est pas étonnant qu'au bout de quelques générations il y ait eu plus de métis Foula que de vrais Poular. Les femmes Foula étant très recherchées il y eut des croisements avec des races autres que les Mandé, avec les Wolof, les Sérères, les Maures, qui arrivaient dans le Sud. De là naquirent les diverses races des métis actuels qui, grâce à la coutume successorale et au lévirat ou au népotisme, aussi bien qu'à l'influence morale de la mère, se dirent Foula et parlèrent la langue Peuhl.

Digitized by Google

Les métis Mandé eurent tout d'abord l'influence. C'est eux qui finirent par supplanter leurs demi-frères Soninké dans le Oualata [1] où leurs pères étaient venus en suppliants. Autant leurs ancêtres Foula étaient pacifiques, autant ils étaient guerriers, et avides de puissance, refusant de se laisser traiter en parias par des peuples qu'ils considéraient comme leurs inférieurs. Conservant le nom de Foula, ils fondaient le *Fouta Nigérien*, qu'ils allaient transformer en empire en y adjoignant le Macina et Tombouctou, vers le xve siècle.

De leur côté, les métis de Maures, de Wolof ou autres peuplades nègres, aidés des Foula du Oualata, dépossédèrent les Soninké et Dialonké des rives du Sénégal, et, sous le nom de Toucouleurs fondaient eux aussi leur Fouta, qui devint le *Fouta Toro* [2], vers 1511.

C'est de ces deux foyers que furent émis dans tout le Soudan ces rayonnements qui portèrent si haut le nom Foula. Le mouvement eut lieu à la fois vers l'Est et le Sud-Est et non comme on l'a répété à tort vers l'Ouest.

Leur marche en avant dans le sud se fit en troupes si nombreuses « qu'ils desséchaient les rivières ». Alliant à la bravoure et à l'orgueil du Mandé, la souplesse, la finasserie et la dissimulation du Foula ; détestant, ce qui est le cas de tous les métis, leurs parents nègres ou rouges, ils s'établirent solidement sur la forteresse naturelle que leur offrait le haut plateau. Ce ne fut pas sans luttes et sans trahison, qu'ils s'y installèrent. Leur révolte contre les maîtres du sol qui les avaient accueillis, n'eut de suite favorable que grâce à l'arrivée de renforts Toucouleurs. Mais leur tranquilité n'était pas encore assurée. Ils se trouvèrent en face de leurs demi-frères, fils eux aussi des femmes Mandé et de Foula, qui, après le triomphe des Poular dans le nord avaient suivi leurs parents Mandé, vers les

1. Le Oualata, d'après le Tarikh, aurait été fondé par Quaia Magha. M. Houdas fait de ce dernier mot un mot Foula, voulant dire grand. Or, nous pensons que c'est bien plutôt un mot Mandé qui signifie : roi. On le retrouve chez les Soso, sous la forme très voisine de « manga ». De plus, le pays Soninké par excellence est le Galam, mot qui est le calque de Oualata. Enfin, d'après les traditions recueillies par Mage, Kreïa, qui est bien le même nom défiguré par le texte arabe, aurait été le dernier roi du « Ouagadou ». Or, il ajoute que c'était un « Diabi », c'est-à-dire un Soninké. Bien qu'il s'agisse de deux personnages différents, il est probable qu'ils font partie de la même famille.

2. Toro est un nom des Mandé, qui sont appelés par quelques peuplades « Toréarga ». Comparer au pays des Bamana en Guinée le Toron et le Torodougou. Nous retrouvons là encore cette racine « To ou Tou » dont nous avons parlé plus haut.

Digitized by Google

régions du Sud. Ce sont les peuples auxquels nous donnons le nom générique de Ouassoulounké, mais qui habitent aussi le Sankaran et le Kouranko. Ce furent les champions des dépossédés, des Pouli, ces Foula purs ou presque purs, et des Dialonké. Tous se ruèrent à l'assaut, et, un moment, la partie sembla perdue par les Toucouleurs. Le Fouta était soumis par les fétichistes exécrés. Le salut vint pour eux de façon bien inattendue, au moment où leur chef, le vieux Karamokho, après sa victoire de Talansan où le chef Pouli avait été tué, épuisé tant par les exercices religieux que par les

Femme Foutadialonké.

fatigues de la guerre, perdait la raison au pied du mont Dantégué. Ce furent alors les Bamana et les Malinké que l'on trouve en grand nombre dans la partie orientale du Fouta, qui sauvèrent les bandes Foula, découragées, d'une destruction complète et leur permirent de reprendre le terrain perdu. De cette coalition prirent naissance les Fouta Dialonké qui poussèrent au loin leurs conquêtes soumettant les peuples de l'Ouest ou tout au moins les obligeant à payer tribut. Ceux-ci, très commerçants demandèrent souvent d'eux-mêmes à traiter pour assurer à leurs clients de l'intérieur un libre passage à

Digitized by Google

travers les terres des Foula. Vers l'Est et le Sud les progrès furent moins sensibles et même presque nuls. Les Dialonké de ces régions n'avaient pas les mêmes raisons de traiter n'ayant pas à traverser le Fouta pour commercer. D'autre part ils étaient soutenus par des Bamana, Malinké, Sankaranké etc... Dans le Sud, ils formaient une forte population croisée de Timéné et d'autres races autochtones. L'armée Foula, presque anéantie dans le Soulima, se le tint pour dit et ne fit plus de tentatives de ce côté. Depuis, ces tribus, formées de métis de toute origine, et que nous appellerons désormais des « Foutadialonké », se sont maintenues sur leurs positions, déchirées par les luttes intestines que provoquaient l'amalgame de tant d'éléments divers.

En un temps encore rapproché il était de mode d'exalter le peuple Peuhl et de le mettre bien au-dessus des autres peuples de l'Afrique Occidentale tant comme origine que comme intelligence. M. Dubois nous a montré récemment des Songhaÿ qui ne le cèdent en rien aux Foula et même leur sont supérieurs. Nous démontrerions si nous en avions les loisirs qu'il en est de même pour les Mandé, dont Laing disait qu'ils ont « plus d'esprit qu'aucune des nations qui habitent l'Afrique Occidentale ». A vrai dire c'est à ceux-ci que l'Afrique Occidentale doit son essor. C'est eux qui de tout temps ont pourvu nos marchands. C'est eux qui ont favorisé la création de vastes empires et qui les ont organisés ou ont favorisé cette organisation. C'est à eux que nous avons dû un accueil bienveillant en Afrique, et, grâce à l'alliance d'un grand nombre de leurs fractions, que nous avons pu conquérir rapidement un domaine considérable. Les Foula sont des nomades. Ils sont sournois, défiants, peu sociables, détestant tout ce qui est étranger. Quelle que fût leur intelligence, ils étaient voués à une disparition rapide, en face des sédentaires parmi lesquels ils se trouvaient. Actuellement on n'en trouve que quelques familles disséminées dans des pays presque déserts. Leurs métis qui les ont peu à peu évincés, bien que conservant une partie de leurs traditions, ont bâti des villages à demeure, sont devenus commerçants et même agriculteurs au contact de leurs frères Mandé qui représentaient l'élément civilisateur indigène. Ces derniers, avec leurs congénères les Songhay et les Haoussa, en un mot les Takrour, ont formé le ciment qui a uni les peuples les plus divers de l'Afrique Occidentale.

Digitized by Google

α) *Foutadialonké.* — Le Foutadialonké reçoit couramment le nom de Peuhl, et nous userons parfois de cette terminologie, acceptable à condition de limiter sa compréhension. Les Foutadialonké, pas plus que leurs congénères Foutanké (Fouta Nigérien, Fouta Toro), ne sont en général des Foula purs. Ce sont des « hal poular », des gens de langue Peuhle, comme on les désigne parfois. Déjà fortement métissés quand ils sont arrivés au Fouta Dialo, ils ont trouvé sur ces formidables bastions les débris de nombreuses peuplades auxquelles ils se mêlèrent. Leurs croisades contre les infidèles avaient surtout pour but de faire des esclaves, et de nombreuses unions eurent lieu entre Foula et captives : la race s'adultéra encore. Enfin nous avons vu que c'est grâce au secours du bras Bamana qu'ils maintinrent définitivement leurs conquêtes. Il y eut là encore de nombreuses alliances. Cela n'empêcha pas la formation d'une véritable nationalité dans cet imposant massif montagneux. Les haines de races entre habitants furent habilement canalisées par les chefs, et devinrent des divisions politiques. Par suite du traité d'alliance entre les Bamana et les Foutanké il fut décidé que chacun des partis aurait à son tour sa part du pouvoir, et cette constitution, basée sur une nécessité de défense nationale, dura tant bien que mal jusqu'au moment de l'occupation française.

Quoi qu'en dise le Docteur Blyden, il n'y a pas d'unité de type au Fouta. Sur les confins l'on retrouve presque partout le type Mandé. Même au cœur du pays il semble que le facies Peuhl ne domine pas. Il se perd même dans les familles de chefs. L'on trouve seulement çà et là des individus qui portent le cachet de cette race qui semble avoir quelques rapports avec le type des juifs anciens [1].

1. « Mamadou Dieber... est un Peuhl Foutadialonké : son regard est profond, son nez légèrement crochu, ce qui, du reste, se voit quelquefois chez les Peuhl » (Mage, *Voyage au Soudan*). Nous avons déjà émis l'opinion que les Foula auraient été parmi ces impurs chassés d'Égypte, qui comprenaient les Juifs, des fractions d'Hyesos, des Grecs. L'on connaît les traditions indigènes qui donnent à certaines tribus Berbères une origine juive. Dans le sud algérien, nous trouvons entre autres une tribu qui porte les noms de Ben Habech « fils d'Abyssins » et aussi de « Ben Fellach », fils de Fellata, qui est composée, dit-on, de Juifs agriculteurs, ne pratiquant plus la religion mosaïque (Reclus., XI, 398). Le même auteur nous dit en parlant de la population de Tamentit, la plus grosse agglomération du Touat : « Les habitants de Tamentit sont d'origine juive, comme ceux d'une grande partie des autres habitants du Touat. Convertis de force, devenus musulmans farouches, et presque changés en nigritiens par le mélange des races, ils ont du moins gardé de leur origine hébraïque une grande habileté dans les affaires et beaucoup d'adresse à l'exercice de tous les métiers. » D'autre part, Mungo Park écrivait : « Il me dit (un

Digitized by Google

Le Chef actuel du Massi, avec le bel ovale de sa figure, le nez bien dessiné et légèrement arrondi à l'extrémité, les yeux larges et à fleur de tête, les mains et les pieds très petits, aux doigts fuselés est le type parfait de cette race. On peut lui donner comme signe caractéristique « la forme trapézoïdale du thorax que l'on retrouve chez les Ouasoulounké. Les muscles sont bien développés. Les cheveux noirs à peine laineux sont coupés ras ou tressés sur les tempes. Le crâne est dolichocéphale. Le front est assez fuyant vers les tempes ; les sourcils sont très épais. Les cils très longs, soyeux, voilent les yeux fendus en amande ». (Docteur Bayol.) Ajoutons que leur système pileux est peu abondant et que leurs dents sont souvent cariées et mal plantées.

J'ai remarqué dans le village de Téliko une belle figure de vieillard à barbe blanche, que je n'oublierai jamais. Le teint de cet homme était d'un rouge brique très clair, les traits entièrement caucasiques. La face était encadrée de larges cadenettes, de deux doigts d'épaisseur, qui tombaient jusque sur la poitrine. Les cheveux qui les formaient étaient blancs, semés de taches blondes..... L'on rencontre aussi au Fouta de très jolies femmes qui ne cherchent pas comme les Mandé à se déprimer les seins, et portent leurs enfants à l'aide de ceintures [1]. L'étranger les voit rarement et toujours par hasard, les maris étant très jaloux. C'est une grande marque d'estime et de confiance lorsque le Peuhl vous introduit dans les cases de ses femmes. Lorsqu'il croit devoir offrir l'hospitalité écossaise, ce qui est bien rare d'ailleurs, c'est toujours une captive qu'il désigne, non une femme de sa race. Cela explique pourquoi malgré de nombreux accidents, soigneusement cachés, entre femmes libres et esclaves étrangers, le type Foula presque pur s'est maintenu chez un certain nombre d'individus.

Le Foutadialonké est d'ailleurs méfiant en toutes choses : « Son caractère distinctif », à dit Dochard, « est la ruse et la duplicité ». Dans la conversation il ne s'avance que prudemment et il faut une longue habitude pour arriver à le deviner. Habile discoureur il ne va jamais droit au but. Son zèle religieux le sert admirablement

shérif de Oualata) qu'il y avait beaucoup de Juifs à Tombouctou. » Il est probable que des métissages se sont produits dans le nord entre les Foula et les Juifs. M. le Chatelier admet l'influence juive, même au Soudan.

1. « Les femmes ont la figure douce, un air vif et gracieux ». (Dochard, voyage en Afrique occidentale).

Digitized by Google

dans les cas difficiles, et il se donne une contenance impénétrable en égrenant son chapelet et en marmottant des prières. Il plie devant la menace et heurte rarement son interlocuteur s'il se sent moins fort que lui, mais il suit inébranlablement son idée, sachant qu'il suffit souvent de promettre et de donner raison en apparence pour éluder indéfiniment un ordre.

Ses vêtements sont toujours sobres, souvent sales. Il met en pratique l'antique proverbe éthiopien : « le faste et l'orgueil sont des marques de petitesse ». Le plus riche n'est pas mieux que le plus pauvre et tous les hommes libres portent le boubou blanc ou bleu flottant sur les épaules, la culotte asiatique s'arrêtant au genou, beaucoup plus étroite que le seroual maure ou arabe, enfin la petite grecque de toile blanche. En marche il met généralement un chapeau conique, plus ou moins pointu, en paille finement tressée, retenu par des brides de cuir. Il porte, en bandoulière sur l'épaule, son sabre dont le fourreau à large ventre ressemble au corps d'un insecte monstrueux. Les femmes seules se parent volontiers, ornant leurs chevelures en casque phrygien de nombreux bijoux, de pièces de monnaie, de boules d'ambre. Mais lorsqu'elles sortent, elles prennent soin de se couvrir la tête d'un long voile blanc, le « bourtougueul ». Ici déjà l'on saisit la différence énorme avec le Mandé qui fait volontiers parade de sa richesse [1]. Au contraire le Peuhl dissimule. Non seulement son costume est simple mais encore son train de maison est restreint ; ses biens, captifs et bestiaux, disséminés un peu partout. Tandis que les cases Dialonké sont accueillantes, largement ouvertes, il faut parfois se mettre sur les genoux pour pénétrer dans la case Foula. Dans cette habitation point de vérandah où le maître puisse flâner étendu dans son hamac. Le passant ne saisit rien de la vie intérieure de la famille. Tout est caché, soustrait à la curiosité des étrangers. Le toit, de forme élégante, légèrement bombé descend presque jusqu'à terre, un peu entaillé au-dessus de la porte soigneusement fermée. La maison a ainsi l'air d'une vaste ruche [2].

1. Moins le Peuhl est métissé, plus il se rapproche dans son vêtement de la simplicité de ses nomades ancêtres. Le chef d'un petit sous diwal du Fouta Dialo me représente le type opposé. Bien que se disant Peuhl, il a toute la physionomie du Mandé, et, comme ce dernier, il aime à parader, à prendre des airs. Si M. Béranger Féraud n'a vu que ce genre de Foula, il a raison. Mais ils n'ont plus aucun des caractères de la race primitive.

2. On a dit aussi que ce mode de construction avait été adopté pour lutter contre le froid. Ce n'est, en tout les cas, qu'une des raisons qui expliquent certaines particularités de ces cases.

Digitized by Google

A l'intérieur, quatre forts piliers supportent un plafond formé de poutrelles liées ensembles, auxquelles la fumée du foyer a donné une teinte brûnâtre et un aspect de bois ciré. C'est là dessus que nichent les volailles et que l'on place les objets dont on veut se débarrasser. Tout autour du mur il y a un nombre considérable de calebasses, qui servent à conserver le lait. On les recouvre d'un couvercle de paille finement tressée, de facture vraiment artistique. De-ci, de-là sont suspendus les livres religieux soigneusement recouverts de cuir, l'encrier en fer fabriqué dans le pays, etc..... Les villages d'hommes libres sont très régulièrement bâtis. Chaque chef de famille a son terrain, où se trouvent, entourées de potagers, sa maison et celles de ses femmes. Non seulement ce terrain est limité par une haie touffue de pourguères qui borde les chemins étroits et encaissés et ne laisse pas pénétrer le regard, mais encore des barrières en paille viennent renforcer assez souvent cette première défense contre l'indiscrétion de l'étranger. Au centre du village la mosquée élève son dôme de paille. Sur la place qui l'entoure se tiennent des « djemaa », les réunions du vendredi. Généralement un magnifique oranger y étend ses rameaux embaumés.

Le Foutadialonké, qui est devenu un excellent cultivateur sur les terres fertiles du plateau, a conservé partout ailleurs la préoccupation presque exclusive de l'élevage. C'est la tradition soigneusement maintenue de la famille Peuhl.

La femme jouit d'une grande indépendance, malgré la jalousie du mari qu'on lui a laissé souvent le droit de choisir. Elle gouverne dans la maison, elle gère parfois des affaires très étendues. Plus nerveuse que la plupart des noires, elle ne manque pas de sensibilité, mais en revanche jouit d'un caractère exécrable qui la rend redoutable autour d'elle [1]. Ses captifs s'en ressentent surtout. Elle s'entend à faire travailler son prochain, tandis qu'elle même est plutôt paresseuse. Sa démarche dénote d'ailleurs la nonchalance. Elle semble toujours fatiguée, les jarrets ployants. Son regard est voilé, ses paupières sont lourdes. L'éminent statuaire, M. Allouard, a admirablement rendu cette impression d'alanguissement dans la

1. Voici le jugement un peu sévère de M. Famechon : « Si la femme Foula ne manque pas d'un cachet particulier, elle est en revanche très sale, s'enduit de graisse (rapidement rance) le corps et surtout les cheveux dont elle prétend faciliter la croissance ; de plus elle est méchante, querelleuse et paresseuse au dernier point. »

Digitized by Google

pause et l'expression de la femme Peuhl qu'il a placée sur le piédestal du monument Ballay.

Le langage du Fouta Dialo est la langue Peuhl. Elle semble même s'être conservée plus pure que dans le Toro Sénégalais, et les Fouta dialonké s'appellent volontiers des Foulah purs. Ils ont un parler beaucoup moins guttural que dans le Nord, où l'influence de l'Arabe se retrouve dans les sons gutturaux du Toucouleur. Mais il faut noter que cette langue n'est pas unique, et, jusqu'à présent, je n'ai jamais vu signaler cette particularité : Il y a un langage courant que l'on emploie entre égaux, mais aussi un langage plus distingué dont on se sert en signe de déférence. J'ai rapporté de ce dernier un vocabulaire trop minime pour pouvoir en déterminer l'origine (V. Annexe linguistique).

β *Les Houbbou, les Foulacounda.* — Les *Houbbou* sont une variété de Foutadialonké qui se sont séparés de leurs frères et sont devenus indépendants. La terrible guerre civile qui provoqua cette sécession n'eut pas uniquement pour naissance des querelles religieuses, ainsi qu'on le dit. Il y eut certainement à l'origine une question de propriété des terres et en même temps des jalousies de races sœurs.

Les Houbbou ont reçu leur nom du premier mot de cette phrase arabe « Houbbou rasou Lallaï », c'est-à-dire « quelqu'un qui aime bien Dieu », phrase qu'ils avaient coutume de chanter. Ils ont tous les caractères des Foutadialonké, mais paraissent encore plus méfiants. Ils sont très métissés de sang Dialonké.

Le pays où ils habitent au sud de Timbo a reçu le nom de Fita. Il est encore peu connu et d'ailleurs presque désert. La guerre civile, les dévastations des bandes de Samory n'ont laissé que des ruines. Les quelques villages qui y sont restés sont cachés en des montagnes d'accès difficile (Monts de Kounta qui couvrent toute la région). Le village principal est Boketo. On trouve encore des Houbbou dans le cercle de Ouassou et même dans le cercle de Boké, à Kaouessi et Naoual [1]. En somme les Houbbou sont des Foutadialonké qui ont cherché à échapper aux injustices et exactions des chefs de familles étrangères aux leurs.

1. Attaqués par les Mikhiforé qui tuèrent leur chef Karamokho Abaldé, ils se placèrent sous la protection du chef des Timbi, qu'ils avaient fui d'abord. Beaucoup d'habitants du Kébou se trouvent parmi eux,

Digitized by Google

Nous pouvons parler sous la même rubrique des *Foulacounda* (Counda signifie village). Eux aussi sont des Poular plus ou moins métissés qui ont fui l'autorité des chefs Foutadialonké. On les voit un peu partout sur les marches occidentales du Fouta. Mais leur principal groupe se trouve sur la rive droite du Compony, à l'extrémité nord-ouest du cercle de Boké. Ils sont en outre en nombre assez considérable dans tout le pays de Kadé, le Bové, le Kinsi, le Badiar, le Pakessy et le Toumané (Haute Gambie).

D'après l'opinion générale, les Foulacounda se rapprocheraient davantage du type Peulh primitif que les Foutadialonké. Ce sont probablement ces Hirnankobé, qui vinrent se fixer dans le Nord du Labé à la suite de la défaite et de la mort de Damba-Doumbé (Damba-le-Rouge), vers 1500, poursuivis par Mo-el-Adj-Askia. Les métis de l'Est les chassèrent ensuite, après la défaite de Koli, dans leur habitat actuel. Ils sont d'ailleurs peu connus. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils mènent un genre de vie qui se rapproche de celui de leurs ancêtres. Ils ont peu ou point de captifs. Ils sont avant tout pasteurs et nomades, se déplaçant avec une facilité remarquable. Cependant ils ont des champs de petit mil bien cultivés et ont construit des villages propres et aérés, qui ne ressemblent pas aux gourbis des pasteurs du Sénégal (Bouloulo, Boubali, Kasembel, Koumatali, etc... [1]). Ils paissent leurs troupeaux de bœufs, moutons et chèvres dans les pays environnants, se construisant des abris auprès des pâturages. Là, hommes, femmes, enfants d'une même famille vivent au milieu de leurs vaches et de leurs taureaux. Ces groupements qui comportent jusqu'à 200 têtes de bétail reçoivent le nom de « ouro » [2]. Ces hommes plient devant la force jusqu'au jour où, réduits au désespoir, ils deviennent des combattants redoutables. Les gens du Labé ont pu s'en apercevoir à maintes reprises.

γ) *Toucouleurs.* — Les Toucouleurs sont des métis de Foula au même titre que les Foutadialonké, parmi lesquels nous en retrou-

1. En général leurs bourgs portent le nom du chef précédé ou non du mot « saré » (village). « Ces villages ont une disposition uniforme. Les cases, assez petites, sont en clayonnage de bambou avec toit de chaume conique et porte en paille tressée. Elles sont disposées en deux lignes parallèles laissant entre elles une avenue d'une dizaine de mètres de largeur... » La propreté est remarquable (Capitaine Boucher).

2. Les bœufs des Foulacounda sont presque tous blancs pointillés de noir et de plus haute taille qu'au Fouta (Gauthier).

Digitized by Google

verions un grand nombre. Mais leur nom a servi à désigner plus spécialement les métis de Foula et de Ouolof ou Maure. Il y a cependant parmi eux de nombreux descendants de Sarakholé croisés de Poular. Aussi peut-on dire avec plus d'exactitude que les Toucouleurs sont des métis de Foula et de divers peuples, nègres ou indo-africains, originaires de la rive gauche du moyen Sénégal. Le pays Toucouleur comprend la plus grande partie du Fouta Sénégalais, le Toro (pays de Dimar, Sélobé, Alaïabé, Wadabé), le Bosséa (Irnangué, Founangué, Horgo), le Guennar et le Danga, la confédération des Irlabé, le Lao.

On voit que toute cette région se trouve en dehors du territoire Guinéen. Nous parlerons donc très brièvement de cette race, et seulement parce que nous rencontrons un certain nombre de ses représentants non seulement en groupes isolés dans tout le Fouta, mais encore en masse assez compacte dans le Dinguiraye qui fut la place forte du plus illustre d'entre eux, El Hadj Omar, le célèbre conquérant.

Le nom de Toucouleur a donné beaucoup de mal aux étymologistes : Béranger Féraud a voulu le faire venir de l'anglais « Two colours » ! N'insistons pas. Nous avons déjà vu que l'on est à peu près d'accord pour admettre actuellement le mot « Takrour » ou « Takarir » (qui a désigné à un moment donné tous les Indo-Africains) comme origine de ce terme [1]. Les premiers Portugais les nommaient Tacourores, et Çada Mosto parle du pays de Toukoral. Au nord du Fouta Dialo, dans le Tenda et le Gamon, une famille porte encore le nom de Takourou. Enfin il est curieux de constater que les Dioula nomment les Toucouleurs « Fila Gialé », c'est-à-dire Foula Dialo, ce qui indique à la fois leur origine métissée de Soninké, et l'influence chez eux de la famille Dialo, principalement des Irlabé.

Le Toucouleur est de taille moyenne, souvent petit, mais vif et agile. Bien que ses membres paraissent grêles il est d'une force au-dessus de la moyenne. On a dit à maintes reprises, et non sans raison, qu'il est perfide, orgueilleux, vaniteux, inconstant, et avec cela musulman fanatique et jaloux de son indépendance. Mais il faut ajouter à sa louange qu'il est brave, énergique, intelligent et très travailleur. C'est lui, au Sénégal, qui remplit toutes les corvées,

1. Nous vons indiqué aussi, mais sans nous y arrêter, le mot « Toukoul », village, chez les Nubiens.

Digitized by Google

et son métier préféré est, dans les villes, celui de portefaix. Il porte naturellement l'uniforme musulman, la grande gandourah, le large Séroual (pantalon), souvent le litham des fils du désert. Mais, à notre contact, il n'hésite pas à se vêtir à l'européenne quand on lui donne des effets.

« Le visage des femmes Toucouleurs est un peu allongé. Les traits sont fins. Leurs cheveux sont tressés sur la tête à peu près comme ceux des Françaises. Quelquefois elles donnent à leur coiffure l'aspect d'un véritable échafaudage. Ces femmes ont en général un embonpoint moins volumineux que les Ouoloves. Elles aiment beaucoup à orner leur cheveux d'ambre jaune et de corail, et leur cou de verroterie et de bijoux d'or. Elles portent sur la tête un voile de mousseline blanche [1]. »

Le langage des Toucouleurs est le Peulh, mais comportant des différences assez notables suivant les pays. Souvent il est encombré de mots ouolofs. Leurs habitations, au Dinguiraÿe, sont construites sur le modèle peuhl. Ce sont de bons cultivateurs, attachés au sol où ils se sont établis.

IV. — *La race mulâtre moderne.*

L'on raconte parfois, dans les livres qui s'adressent aux enfants, des légendes de marins devenus rois dans des pays sauvages. Ces contes cachent des réalités. Nous en trouverons des preuves en Guinée.

Du temps où les Portugais faisaient un commerce suivi avec les Rivières du Sud, et surtout au moment où le trafic des esclaves amena un grand nombre de navires sur ces côtes peu hospitalières, des Européens créèrent des établissements stables, avec l'autorisation des indigènes. Certains séjournèrent dans le pays dont ils adoptèrent les habitudes, eurent de nombreuses femmes et furent ainsi l'origine de toute une race de mulâtres que nous trouvons disséminés sur une partie de la Côte. Leurs établissements commerciaux, fortifiés et armés, devinrent les centres de véritables villages dont ils furent les chefs sous la suzeraineté du « Mangué » du pays. Bientôt leur ambition ne tarda pas à les pousser contre leurs hôtes.

1. Colonel Frey.

Digitized by Google

Lorsque des blancs s'étaient installés dans le pays, ils avaient demandé en signe d'alliance et d'amitié les filles des chefs. Ces derniers désirant leur plaire et cependant ne voulant pas donner leurs filles, leur substituèrent des esclaves. C'est une pratique courante, même de nos jours, en Afrique. Les enfants qui naquirent de ces unions étaient fils d'étrangers et d'esclaves, par conséquent méprisés des gens du pays, alors qu'ils se croyaient de souche royale. A la longue ils voulurent faire valoir leurs prétendus droits, et, comme on leur rit au nez, ils se fâchèrent et prirent les armes. Ce fut l'origine des guerres des mulâtres qui mirent à feu et à sang tout le Rio Pongo. Les descendants des Portugais triomphèrent dans le Bramaya, et, actuellement, ce sont eux qui détiennent le pouvoir dans cette région.

Au contraire, dans le Rio Pongo, à une époque plus récente, la révolte des mulâtres Yankees, après avoir tout d'abord triomphé, fut finalement écrasée, grâce à l'appui que l'un d'entre eux, Curtis, donna à leurs ennemis.

Si nous adoptions la pensée chère aux Américains et aux Anglais que le succès ne va qu'aux races supérieures nous conclurions que ces fils de Yankees étaient d'une catégorie humaine inférieure à celle des Portugais. Telle n'est pas d'ailleurs notre pensée.

Ainsi, la Guinée Française contient un certain nombre d'hommes chez lesquels les traces de sang blanc sont encore aisément visibles. Nous avons parlé de descendants d'Américains et de Portugais. Ce sont en effet les seuls que nous trouvions en nombre assez considérable. L'origine des mulâtres français ou anglais est de date récente, et ils ne sont nulle part groupés comme les premiers. D'ailleurs leur nombre est actuellement inférieur, quoique celui des mulâtres français tende à augmenter tous les jours. Il est très probable, d'après ce j'ai pu recueillir à ce sujet, qu'anciennement les mulâtres portugais et américains se sont entendus avec les chefs du pays pour refuser toute concession territoriale aux nouveaux arrivants européens. Ces derniers ne pouvaient traiter qu'à bord de leur navire. Ainsi au Rio Pongo on refusa formellement aux Anglais l'autorisation d'élever des bâtiments.

Le passage des Portugais a laissé des traces profondes dans le pays comme sur tout le littoral africain. On désigne aujourd'hui les blancs, au Fouta Dialo, sous le nom de « Portonké » (homme de Porto). Au Sénégal on emploie le terme « Tougal », qui est le mot « Portugais » tronqué.

Digitized by Google

Cette domination si peu fructueuse au point de vue de la civilisation a cependant doté ce pays de certains bienfaits. Ce seraient les Portugais qui auraient implanté dans le pays l'oranger, le pourguère, et peut-être d'autres plantes non moins utiles. Leur arrivée dans le pays remontant au moyen âge, la race des mulâtres qu'ils ont formée est peu à peu devenue complètement noire. Elle est retournée au nègre. Cependant on les reconnaît rapidement à leur profil fin et régulier, à leur barbe plus abondante que celle des autres noirs.

Au contraire le mulâtre américain, dont l'origine est relativement récente, a mieux conservé la couleur de ses pères, et l'on ne peut méconnaître son origine.

Il parle presque toujours l'anglais, tandis que les descendants des Portugais ont complètement oublié leur langage. Enfin, les premiers s'habillent toujours à l'européenne et les seconds portent le costume Soso.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION SOCIALE. — LES FAMILLES

§ 1.

Organisation sociale.

La société noire est patriarcale.

Le père est toujours le chef politique dont le pouvoir est absolu [1]. C'est le « Koroké » le vieil homme, le patriarche. Mais tantôt les enfants sont parents de la ligne paternelle, tantôt de la ligne maternelle, suivant que le père est ou non le chef religieux de la famille. D'un côté la famille est dite agnatique, de l'autre cognatique.

On peut dire que, en règle générale, après la dispersion des clans primitifs [2], la famille africaine a été cognatique à l'origine. Ce mode de formation entraîne des conséquences considérables. Les mariages sont exogamiques ; l'enfant étant étranger à la famille de son père n'hérite pas de celui-ci. Au contraire il hérite de son oncle maternel. Son fétiche éponyme est celui de la famille de sa mère et du clan primitif dont cette famille est un dérivé.

Mais, dans la période contemporaine qui commence avec la propagation de l'Islam au Soudan, un changement notable se fit peu à peu, auquel les enseignements du Coran ne furent pas étrangers.

A côté de la famille cognatique se forma une famille agnatique. Le père devint à la fois le chef politique et religieux et les enfants héritèrent dans la ligne paternelle. Actuellement les deux types coexistent côte à côte suivant les peuplades et suivant qu'elles sont musulmanes ou fétichistes. Sous l'influence européenne, le mouvement s'est encore accentué en faveur du type agnatique.

Mais il est bon de remarquer dès le début que cette famille, qu'elle soit agnatique ou cognatique, n'est pas restreinte comme la famille européenne [3]. Elle ne comprend pas seulement le père, la mère et

1. « Les rois doivent avoir dans l'empire toute la puissance d'un père et les pères dans la famille toute l'autorité des rois » (Confucius).

2. Il semble certain que les clans furent la première forme de la société. Voici, ce que dit Hérodote de certains Libyens ». Les femmes sont en commun chez ces peuples... les enfants sont élevés par leurs mères ». Tel est bien le clan primitif d'où dérive la famille cognatique.

3. La famille européenne est paternelle cognatique.

Digitized by Google

les enfants, mais tous les descendants d'un même ancêtre. Voilà pourquoi les noirs se disent frères de même village, quoiqu'ils n'aient ni père ni mère communs.

Ainsi la réunion de plusieurs familles, au sens strict que nous donnons à ce mot, forme la famille nègre à la tête de laquelle se trouve un patriarche.

Ce groupement lorsqu'il est agnatique correspond exactement à la « Gens » romaine. Elle est basée sur le culte des ancêtres.

La famille cognatique a adopté elle aussi ce culte des ancêtres à mesure que le souvenir du clan s'effaçait. Mais elle a conservé en le modifiant le culte totémique que l'on trouve également à l'état de souvenir dans la famille agnatique.

Le « totem », ancêtre mythologique du clan, lui sert d'emblème et lui donne son nom. C'est un animal ou un objet. Le totémisme a perdu, avec la désagrégation du clan, une partie de sa signification. L'être animé ou inanimé adoré de cette société primitive a cessé parfois d'être considéré comme l'ancêtre [1]. On s'est contenté de l'associer à la légende fabuleuse du premier patriarche de la phratrie qui a succédé au clan. Néanmoins l'expression « c'est mon père », en parlant de certains animaux, s'emploie encore couramment [2].

Nous nous sommes servis jusqu'à présent du mot « Totem », terme consacré dans tous les ouvrages d'études sociologiques, et qui est emprunté aux peaux-rouges d'Amérique. Mais désormais nous adopterons le mot « n'téné » qui est l'expression employée par les Soso.

Ce mot implique une idée de parenté éloignée et, si mes renseignements sont exacts, équivaudrait à « sœur aînée du père », c'est-à-dire du patriarche primitif. Nous retrouvons la même idée expri-

1. « Rome célébrait la louve nourrice de son fondateur. La plupart des tribus lakoutes ont l'oie, le cygne, le corbeau pour ancêtres et pour signes distinctifs. Les Tibétains sont issus d'un singe et d'une guenon. La postérité du chien surtout est innombrable dans le Nord de l'Amérique et dans l'Asie Orientale ». (André Lefèvre, la Religion). Les Bohémiens nomades se nomment Kalia, c'est-à-dire les noirs, mot qui en Indou signifie « Le serpent démon » que vainquit Krishna. Chez les Kalloches, les Totems sont le loup blanc, le corbeau noir et le dauphin, etc.

2. Étant chez un ami qui élevait une jeune panthère, je commandai au boy de la prendre et de me la porter. Il refusa de le faire : « C'est mon papa » me disait-il, et si je le touche cela m'attirera de grands malheurs ». Un autre jour ayant frôlé par inadvertance une peau de panthère, il fit un bond en arrière et sa figure prit une expression de terreur indicible.

Digitized by Google

mée dans toutes les langues africaines : C'est le « tenné malinké, le « tana » Bamana, le « namo » Baga, le « Woda » Foula, le « Kosé » Soninké, le « Solo » (?), Sosé, etc...

Sous l'influence de l'islamisme, certains indigènes commencent à rejeter ces croyances. Il est même très difficile d'obtenir d'eux des renseignements à ce sujet, et un grand nombre de musulmans prétend n'avoir jamais eu de n'téné. J'ai connu les difficultés que signale Binger pour arriver à mener à bien une enquête. Je me suis heurté à des dénégations formelles chez certains Foutadialonké, fervents musulmans comme les gens de Kong.

« Ils conviennent, à Kong, que ceux qui ont imaginé la coutume des tenné étaient des gens bien simples, voire même des malins disent-ils, car on ne trouve jamais comme tenné le bœuf, le mouton ou autre animal comestible, à moins qu'il ne soit d'une rareté telle qu'il soit introuvable, comme un bœuf absolument noir, n'ayant pas un poil blanc! Quelle douce privation en effet de se passer de la fantaisie de manger ou de toucher :

Un Merle métallique.

Un Vautour urubus.

Un petit Sénégalais (oiseau).

Un boa.

Un Trigonocéphale.

Un Lion.

Un Légume sauvage, qui ne rentre jamais dans l'alimentation courante.

Du Lait de fauve.

Ou une certaine variété de Mouche!

Les Dioula l'ont si bien compris qu'ils ont laissé tomber les tenné dans l'oubli [1]. » Nous dirons plutôt que ces Dioula ne comprennent plus les touchantes légendes de leurs ancêtres nous montrant l'animal humain errant en bandes, comme le chimpanzé actuel, et trouvant parmi les autres créatures, bestioles ou fauves, reptiles ou poissons, des ennemis et des alliés. Ils sont hélas! déjà trop civilisés. Comment ces marchands pour qui Allah représente la création entière (Allah! mot qui explique tout), comment ces marmoteurs de patenôtres peuvent-ils saisir les mystères étranges de la brousse. Il leur est désormais interdit de pénétrer les arcanes de

1. Binger, Du Niger au Golfe de Guinée, t. II.

Digitized by Google

cette nature, de communier avec elle. Plus jamais ils ne vivront ce temps « où les bêtes parlaient », plus jamais ils ne connaîtront les secrets des plantes et des minéraux.

Mais s'ils ne comprennent plus, ils savent que le n'téné existe dans leur famille et il ne faut pas en croire leur reniement. C'est la seule manière d'arriver à obtenir une réponse, à condition d'user d'une patience inaltérable. Il faut tenir compte aussi de la crainte superstitieuse qui s'attache à l'énonciation du n'téné. Car, non seulement il ne faut pas toucher, ni manger l'être animé ou inanimé qui sert d'emblème à la famille, mais encore il est souvent très dangereux de le regarder et il faut en parler le moins possible.

L'on a vu des nègres s'enrouler la tête d'un voile et se coucher au fond d'un bateau pour ne pas apercevoir un caïman ou un hippopotame. Lorsque ces Dioula de Kong disaient que les emblèmes éponymes ont été choisis parmi des objets presque introuvables et lorsqu'ils donnaient comme unique conséquence de cette croyance la défense de manger le téné, ils trompaient volontairement leur interlocuteur. Ainsi, les Bamana, ne construisent pas leurs toitures avec la paille, qui est un n'téné pour eux. Or, la paille n'est pas rare, et de plus ils se soumettent, ce faisant, à une gêne incontestable. Au contraire, s'il leur était défendu seulement de ne pas manger de paille, ce ne serait pas une cruelle privation et les gens de Kong auraient parfaitement raison dans leurs conclusions. Il en est qui pensent qu'en touchant seulement l'être éponyme ils mourront ou auront une maladie de peau, etc... Par contre si le n'téné est un animal dangereux, ils sont persuadés être à l'abri de ses attaques.

C'est donc une conception erronée que de représenter les croyances au n'téné uniquement comme une défense de manger l'être symbolique. Nous avons vu qu'elle est basée sur des idées d'un ordre plus élevé qui ont peu à peu perdu une partie de leur signification.

Ainsi, nous l'avons dit, on ne représente plus toujours le n'téné comme l'ancêtre. C'est au contraire quelquefois un ennemi : le Trigonocéphale chez les Konté tua le fils aîné du patriarche de la famille pendant que la mère était aux champs. Une légende analogue que l'on met sur le compte du boa et de la panthère est racontée chez certains Kamara.

Les Sidibé ont le « petit Sénégalais » appelé quelquefois « mange mil » (sorte de passereau), comme n'téné. « Un jour mon grand-père, le premier des Sidibé, étant allé à la chasse à l'éléphant, s'égara

Digitized by Google

dans la forêt et malgré toutes ses recherches ne put retrouver sa route. Il arriva ainsi dans un désert au milieu duquel il marcha pendant trois jours sans pouvoir trouver d'eau pour se désaltérer. Mourant de soif, il s'était couché un soir se demandant s'il serait encore vivant le lendemain. Au point du jour, il fut réveillé par un petit oiseau qui chantait sur l'arbre au pied duquel il s'était étendu.

C'était un petit sénégalais. A peine mon grand-père fut-il debout qu'il se mit à voltiger autour de lui et devant lui, essayant de lui faire comprendre qu'il devait le suivre. Mon grand-père ne douta pas un seul instant que l'oiseau était venu là pour le sauver. Il le suivit donc partout où il voulait le conduire, et vers le milieu du jour, ils arrivèrent sur le bord d'un ruisseau où tous les deux se désaltérèrent. Puis l'oiseau reprit son vol et le conduisit jusque dans son village, où il le quitta dès qu'il l'eut vu en sûreté. C'est depuis cette époque que les Sidibé sont parents du « petit sénégalais », car sans lui notre père serait infailliblement mort.

« Aussi nous est-il interdit à tous de le tuer, de manger sa chair ou de souffrir qu'on lui fasse du mal en notre présence ».

Ce récit naïf rapporté par le docteur Rançon, se retrouve plus ou moins modifié dans certaines familles. Chez les Kamisokho par exemple, l'iguane sauva Santigui, le patriarche de la tribu, qui allait mourir de soif; chez les Kanté, une lutte fratricide fut terminée par la mort de l'aîné des Kanté grâce aux ergots d'un poulet blanc, animal redouté depuis par toute la famille (G. Tellier, autour de Kita).

L'on connaît l'histoire du célèbre conquérant Dénianké Koli Tenguéla conduit sur les bords du Sénégal, dans le pays du mil, par une perruche. On retrouve universellement ces fables : Ainsi le Gaulois Sigovèse envahit la Germanie guidé par le vol des oiseaux. Certains Mexicains furent conduits « dans l'Anahuac par l'aigle Quetzal Cahuatl, les Esquimaux suivent une mouette [1], etc... » Chez les latins qui nous ont cependant laissé le type le plus parfait de la famille agnatique, on observe les mêmes traditions. Les Picénins sont conduits par un pivert (picus); les Hirpins par un loup (Hirpinus), enfin les Samnites par un taureau sauvage jusque dans la montagne de Bénévent.

A Rome nous voyons des traces de ces croyances. « Le Fla-

1. E. Petitot. Coutumes et croyances des familles Caraïbo Esquimaudes.

Digitized by Google

mine de Jupiter », écrit Fabius Pictor, « ne touche ni ne nomme jamais une chèvre, de la chair crue, le lièvre, les fèves » ... Parfois, l'animal éponyme est l'antique possesseur de la forêt qui a cédé au chef de la tribu une partie de son territoire. « Et cette opinion n'est pas complètement dénuée de raison, car où la nature vierge est dans toute sa vigueur l'homme semble un étranger et les propriétaires du terrain sont les arbres contemporains de la création et les bêtes fauves qui se reproduisent au milieu d'eux comme dans leur propre domaine. » (Llorente, HistoriaAntigua del Perù). Enfin quelquefois l'ancêtre a été métamorphosé en animal, ce qui explique encore la vénération dont les représentants de l'espèce sont l'objet. Ainsi en est-il de Soundiata le grand chef malinké, qui fut métamorphosé en hippopotame un jour qu'il se baignait dans le Niger, à Koulikoro. En réalité, il se noya, c'est au moins ce que nous apprennent d'autres légendes. Il faut rapprocher ceci de l'histoire du roi Egyptien Ménés Théénite, qui en conduisant son armée hors du royaume fut changé en hippopotame sous le nom de « Isp ». La chronique d'Eusèbe en Arménien désigne sa famille sous le nom de race de l'hippopotame [1].

Nous avons vu qu'en cas de danger de l'animal éponyme, chaque membre de la tribu doit lui porter secours.

La mission Galliéni ayant voulu détruire près de Ségou un nid de trigonocéphales, le cuisinier qui se disait leur parent supplia de ne pas tuer des bêtes qui n'avaient fait aucun mal, que cela porterait malheur. « Le désespoir de notre pauvre cuisinier, écrit Galliéni, nous fit bien rire..... Yoro était parent de toute la famille des reptiles. Car quelques jours auparavant un fait à peu près semblable s'était présenté. Un chasseur Peuhl venait de s'emparer d'un boa qu'il avait sans doute surpris pendant son sommeil et dont la tête et la queue, fortement liés, l'empêchaient de nuire. Yoro voulait racheter son parent..... Il prit délicatement le boa et s'enfonça dans la campagne avec son précieux fardeau. Nous ne le vîmes reparaître que le soir, ayant rendu la liberté au serpent. Il ne voulut jamais nous donner d'explication sur sa singulière parenté. » Près du Fouta, pendant que nous campions, nous fûmes attirés par des cris perçants qui venaient d'une case voisine. La cuisinière de nos hommes était collée contre le mur, les yeux dilatés d'épouvante, tandis que notre interprète, armé d'un gourdin, essayait d'écraser la

1. « Hippopotamo genio », que l'on a traduit à tort par : « Hippopotame sacré ».

Digitized by Google

tête d'un serpent vert qui se dressait prêt à s'élancer. Mon compagnon de route saisit alors un coutelas et trancha la tête du reptile pendant que l'interprète le maintenait à terre. Je remarquai que les habitants de la case n'avaient pas bougé. Dès que le serpent fut mort, le propriétaire de la case, au lieu de jeter sa dépouille dans la brousse, la ramassa pieusement et, sans rien dire, alla l'enterrer dans sa cour, plaçant au-dessus du cadavre une pierre funéraire.

Je compris alors que, sans le savoir, nous avions commis un sacrilège.

Si certains noirs oublient les n'téné, d'autres ne peuvent comprendre que l'on n'ait pas cette croyance.

« Le Kouboubali demanda alors mon nom et on lui répondit pour lui faire une farce. « C'est un Diara » (nom d'une famille Mandé). J'avais entendu ce dialogue et je fis entrer cet homme ; il me salua par le mot « Diara ». Je me prêtai de bonne grâce à cette petite fumisterie, et je lui répondis par le « mbati » allongé de rigueur. Ce brave homme a dû répéter cela sur le marché, et ce « diamou » (nom de famille) m'est resté ; beaucoup d'indigènes se figurent que c'est réellement mon nom ». Quelque temps après avoir lu ce passage de M. Binger, j'en obtins une explication indirecte. Ayant demandé à un Keïta quel était son n'téné, il me répondit : « C'est le lion ». Puis après un moment d'hésitation, il ajouta : « On dit chez moi que les Français aussi ont le même n'téné que nous, et qu'ils sont parents du grand lion, tu sais, cette bête qui fait « Ouoû » et qu'on entendrait de Dubréka à Conakry ». Un voisin de ce Keïta, qui était venu en France, et regardait ses congénères avec un indulgent mépris, l'interrompit, lui disant de ne pas répéter de bêtises ; que les blancs n'avaient pas de n'téné. Mais mon interlocuteur secoua la tête d'un air incrédule.

Pour moi, ce fut un trait de lumière et je m'expliquai très bien le passage que j'ai cité plus haut. En effet, les « Diara » famille de chefs Bamana, ont comme les « Keita » Malinké, comme les « Souma » Soso, le lion pour n'téné. En appelant (un peu par plaisanterie au début), M. Binger « Diara » ses serviteurs le qualifiaient de « Chef de la famille du lion ». (D'ailleurs Diara veut dire « lion »). On augura ensuite que l'on était tombé juste et que le n'téné des Français était celui des « Diara ». M. Binger dit lui-même que ce surnom ne tarda à se répandre dans tout le Soudan. De même

Digitized by Google

certains noirs nous croient divisés en castes semblables aux leurs. Ils commettent ainsi la même erreur que nous lorsque nous voulons à toute force assimiler leur état social au nôtre.

Il semble, nous l'avons dit, que la Société ait universellement débuté sous la forme du clan, qui représente la race [1]. En se désagrégeant au profit d'associations plus restreintes, il a produit les différents types de familles. Le n'téné du clan devint l'origine des cultes domestiques, les familles identifiant l'être éponyme à leur premier patriarche, puis, à la longue, l'associant seulement à l'existence de ce dernier. Le premier père de famille, la première mère, suivant que la famille était agnatique ou cognatique, devinrent des héros divinisés. Tous ceux qui pouvaient se rattacher en ligne directe à ces demi-dieux devinrent des patrons, des patriarches, chargés de perpétuer le culte de la famille et la famille elle-même. Jusqu'à présent je ne crois pas que l'on ait fait ressortir suffisamment que le culte des ancêtres existe aussi dans les familles à forme cognatique. L'on semble presque partout attribuer ce caractère uniquement à la famille agnatique (type de la famille romaine) et en faire même son signe distinctif. Un seul exemple démontrera le contraire. Une princesse Bamana, quelques-uns disent Soso ou Soninké, chassée de sa patrie à la suite d'une guerre, se réfugie avec ses servantes dans une caverne du N'Gabou. Ayant été aperçue par un chef Sèrère, celui-ci en tomba amoureux. L'ayant rassurée il l'emmena dans le village de Tschagna, ancienne capitale du N'Gabou, où il l'épousa. Ce fut l'origine de la souche des Guélowar, véritable titre de noblesse, de patriciat, qui ne se transmet que par les femmes. C'est ainsi que deux des filles de la première Guélowar descendirent avec leur famille la Gambie, et, arrivées à la pointe Sangomar, se séparèrent : l'aînée devint la mère des « Bour » Saloum (qui se disent Soso), et son premier fils Manga Ouli est enterré dans le village sacré de M'Bissel. La deuxième traversa la Casamance et devint la mère des Yolas, ou plutôt de la famille Mandé qui subjugua ces derniers, probablement de race Tenda. L'ex-chef du Labé, Alfa Yaya, qui était en même temps chef du Kadé et aurait dû l'être du N'Gabou, est un descendant de la première Guélowar, l'origine de sa mère lui ayant fait donner ce titre. Ainsi nous voyons que l'ancêtre féminin joue ici le rôle que joue

1. Le Clan aryen s'appelait « gôtra », la vacherie.

Digitized by Google

dans d'autres familles le patriarche. Néanmoins, les Guélowar, par suite de la transformation lente de la forme familiale, sont devenus moins une famille qu'une caste noble.

Mais nous retrouvons dans la légende que nous venons de relater les traces du matriarcat, qui longtemps régna dans les familles Mandé [1] et dont le népotisme et le lévirat actuels sont des dérivés.

De même les Haoussa, ces parents des Mandé, envahirent le pays qu'ils occupent actuellement sous la conduite de leur reine Animah.

Jeu à combinaisons.

La famille n'aurait jamais atteint le degré de vitalité nécessaire pour se perpétuer à travers les âges si elle n'avait jamais été composée que de patriciens, d'homme de race ingénue. Des éléments étrangers vinrent constamment la renforcer : c'étaient soit des esclaves qui obtenaient l'affranchissement en raison des services rendus, soit des familles entières trop faibles pour se défendre qui se mettaient sous le patronage d'une famille plus forte et prenaient

1. Et chez les Berbères, où l'on voit dans les temps modernes la fameuse Kahina lutter contre l'Islamisme.

Digitized by Google

son n'téné, son culte domestique, par recommandation. Cette réception donnait lieu à des cérémonies particulières, et notamment à l'échange de sang et à l'énoncé de certains serments.

Ces étrangers devenaient alors soit des hommes libres, soit des gens de caste. Certaines familles à la suite de ces accroissements devinrent de puissantes tribus ou phratries. Les patriciens se servant de l'instrument qu'ils avaient entre les mains étendirent bientôt leurs conquêtes, subjuguant les tribus voisines ou les admettant dans leur alliance. Dès lors les sous-races étaient formées. Elles se composaient donc :

1° — De la tribu royale, représentant la famille conquérante;

2° — De tribus vassales, qui forment la plèbe et les castes;

3° — Des esclaves, prisonniers de guerre.

Ainsi furent, sans nul doute, formées les sous-races Soninké, Malinké, Soso, etc... émiettement de la race ou clan Mandé primitif. De même pour les diverses tribus d'origine Foula. Dans ces sous-races groupes ou nationalités, qui ne tardèrent pas elles-mêmes à s'effriter mais qui néanmoins laissèrent des traces durables dans le souvenir des peuples, une tribu détient toujours le pouvoir politique. C'est la noblesse ; c'est elle qui caractérise la sous-race : Ainsi les Keïta chez les Malinké, les Souma chez les Soso. Parfois, le patriciat est composé de deux tribus qni ont fait alliance et se sont partagé le pouvoir comme chez les Foutadialonké ; ou bien dont l'une a dépossédé l'autre d'une partie de son domaine, comme les Diara et les Kouloubali, chez les Bamana. Ces sous-races eurent, elles aussi, leur emblème éponyme, leur n'téné, rattaché à la légende du conquérant qui les forma. Ainsi, chez les Malinké, nous avons vu que le héros Soundiata fut changé en hippopotame, animal sous l'invocation duquel était placée cette sous-race.

Chaque individu avait donc un n'téné collectif et un n'téné particulier. Avec la dissolution de la famille, et dans l'état de transition du mode cognatique au mode agnatique, il s'établit une grande confusion dans l'esprit des indigènes. La superstition aidant, ils finirent par se réclamer à la fois des n'téné maternel et paternel. C'était une hérésie. Cela prouve à quel point le souvenir du clan primitif était aboli.

Ainsi nous sommes en possession des éléments indispensables qui permettent de retrouver la généalogie d'un nègre. D'abord son nom tribual, Keïta, par exemple, puis le nom de la sous-race :

Digitized by Google

Malinké; l'un et l'autre accompagnés de leur n'téné (lion et hippopotame). En effet, le nom tribual ou « diamou » [1] ne se trouve généralement pas dans une famille seulement. Ainsi le diamou « Touré » est commun aux sous-races Soninké, Soso, Bamana et Malinké, bien qu'il semble à l'origine avoir uniquement appartenu aux Soninké. C'est que des fractions de cette tribu ont concouru à former différentes nationalités de la race Mandé. Parfois tandis qu'une fraction représente les patriciens dans un pays, une autre fraction forme ailleurs une caste inférieure.

Il en est ainsi des Sissokho, qui sont chefs chez les Soninké, forgerons chez les Bamana : des Traouré, citoyens libres chez les Malinké et chez les Samanké (fraction des Bamana) et forgerons chez certains Bamana; etc... Cela vient de ce que certaines fractions ont été vaincues et ont dû plier sous le joug du vainqueur, tandis que leurs frères conservaient leur liberté. La confusion est donc très grande, et le n'téné accolé au diamou devient indispensable pour obtenir un peu de précision. Mais ce n'est encore que très relatif, car nous avons vu à quel point la notion exacte du n'téné s'était effacée chez l'indigène. Et, de même que certaines tribus changèrent de diamou en se mettant sous la protection de tribus plus fortes (exemple : les Sénoufo qui prennent des diamou Bamana), de même d'autres familles sans changer leur diamou adoptent le n'téné des gens parmi lesquels elles s'établissent.

Si l'on songe aussi que les différentes tribus se sont divisées en un nombre assez considérable de familles primitives, sous la rubrique desquelles sont placées les familles partielles actuelles, l'on comprendra combien il est difficile d'obtenir un renseignement sur ces questions.

Les familles primitives dont nous venons de parler sont appelées « Kodambougal » par les Foula, ce qui veut dire sorti d'une même porte, lisez d'une même mère. Elles proviennent donc de l'union du chef primitif de la famille avec un certain nombre de femmes, chacune étant l'origine d'une souche.

Donc si la méthode du diamou est une aide pour retrouver la filiation d'un individu, elle n'a qu'une efficacité relative lorsqu'il s'agit de le classer dans telle ou telle sous-race. Au contraire elle permet

1. Nous adopterons ce mot Malinké parce que c'est celui dont on se sert généralement. C'est le « lambé » Soso, le « iettode » Soninké, le legnol (race par le père) et le « iettode » (race par la mère) des Poular.

Digitized by Google

de déterminer immédiatement sa race, et de dire s'il est Poul ou Mandé, Baga ou Wolof.

Enfin, en dehors des groupements familiaux que nous venons d'examiner, nous trouvons, dans la période contemporaine, de nouvelles répartitions politiques. Des familles, de sous-races différentes, chacune formant un village, se sont groupées dans la même région sous les ordres d'un chef de la famille royale d'une de ces sous-races, et ont formé des nationalités. Ce sont par exemple : le Manding, où dominent les Malinké, le Fouta Dialo où les métis Foula sont en majorité, le Moréa et le Rio Pongo des Soso, etc... Ces nationalités qui représentent un nouvel émiettement des sous-races, sont en train de jouer le même rôle que ces dernières et les remplacent quelquefois. C'est ainsi que les familles de race métissée qui se sont établies dans le Ouassoulou ont formé une nouvelle sous-race Ouassoulounké. Ainsi, dans le Moréa, la famille régnante Soninké, mêlée aux familles Soso et Mendenyi a produit les Moréa-Kaï. Ceux-ci se disent encore Soso, mais il n'est pas téméraire de penser que, sans notre présence, en admettant une grande extension territoriale du Moréa et la soumission de nombreuses familles étrangères, une nouvelle sous-race Moréa-Kaï se serait créée, oubliant ses origines Soso. Nous trouvons à côté de l'État à forme monarchique la confédération de familles à diamou tribual différents.

Pour nous résumer, nous dirons donc :

1° Que le clan, qui représente originairement la race, est la première forme sociale.

2° Que par suite de la désagrégation progressive du clan, et comme conséquence de la propriété individuelle que l'homme s'arroge sur la femme, se crée la forme familiale dont l'extension est la phratrie, la tribu.

3° Que cette tribu en s'amalgamant à des tribus voisines forme la sous-race.

4° Que chacune des tribus de la sous-race se divise à son tour en familles particulières.

5° Enfin que, en se répandant un peu partout, ces familles particulières se sont agrégées à d'autres familles venant de tribus étrangères, et, bien que conservant encore leur nom tribual, ont formé ensemble des nationalités, des États. Ces derniers sont placés sous le commandement du chef d'une de ces familles dont le diamou tribual désigne la souche des rois. Quelquefois aussi ils s'agrègent en confédérations.

Digitized by Google

Nous avons dit que certaines tribus ont été, en totalité ou pour un certain nombre de leurs familles particulières, réduites à un état de vasselage, et parfois obligées, bien que n'étant pas mises en esclavage, de s'occuper de travaux considérés comme serviles. De là sont nées les classes et les castes que nous trouvons presque partout en Afrique.

Aussi après avoir examiné la Société noire dans son principe, nous sommes conduits à l'étudier au point de vue de la division du travail. Nous en avons fait l'anatomie ; il nous reste à nous occuper de sa physiologie.

La société Africaine, et, plus spécialement la société Guinéenne, comporte des hommes libres et des esclaves. Parmi les hommes libres il y a plusieurs degrés, les uns peuvent être franchis et forment des classes. Les autres au contraire sont strictement fermés : ce sont les castes. Classes et castes sont déterminées à la fois par le genre d'occupation de ceux qui les composent et par l'hérédité.

Parmi les esclaves, nous ne trouvons que des classes où le droit de naissance joue le rôle principal. La division du travail ne forme chez eux que des classes transitoires qui ressemblent aux castes, mais n'en ont pas la fixité. Ce sont parfois des classes héréditaires, mais il n'en est pas forcément ainsi.

Occupons-nous d'abord des hommes libres. Ils sont partout divisés en deux classes et en castes, lesquelles, considérées dans leur ensemble, peuvent former si l'on veut une troisième classe sans aucun rapport avec les deux premières [1]. Celles-ci sont composées : l'une de patriciens, ou familles des rois (Massasi, graines de chef, disent les Bamana), l'autre de la plèbe, qui a certains avantages politiques tels que le droit d'élection à la royauté, le droit d'avoir des chefs de village pris parmi les familles qui la composent partout où ces familles sont groupées, le droit d'assister le roi dans les conseils et de lui servir de ministres [2]. Sauf dans le cas d'une usurpation du pouvoir à main armée par une famille plébéienne, il y a rarement passage d'une classe dans une autre. Cependant l'adoption individuelle permet à certains individus de la classe inférieure d'entrer

1. De même si l'on préfère adopter une division uniforme en castes, on peut dire que les deux classes supérieures forment une caste.

2. Les hommes de ces deux classes reçoivent les noms de « horo » « gor », « porou », « dimo », (*plur.* rimbé), etc., c'est-à-dire citoyen. Les « Balibé » sont, chez les Foutadialonké, les clients des grandes familles.

Digitized by Google

dans la classe supérieure, et quelques-uns sont arrivés jusqu'à la royauté.

Certaines classes héréditaires se sont même toujours recrutées ainsi, par exemple : le fameux groupement des Torodo, qui se considère comme la noblesse des Toucouleurs, et dont les conquêtes et le fanatisme ont bouleversé, au siècle dernier, l'Afrique Occidentale. Sa vitalité, sa force d'expansion ne se sont développées que grâce à l'accueil qu'il fit à toutes les énergies. Mais si cette classe a fait beaucoup parler d'elle, on s'est souvent mépris sur son origine. La plupart des Torodo étaient, au début, des esclaves libérés en vertu de la prescription du Coran « quiconque donne la liberté à un esclave croyant sera récompensé » (Voir ce que relate à ce sujet le capitaine Roux). Une certaine défaveur leur est restée auprès des indigènes, mais leurs violences et leur orgueil les ont fait assez redoutables pour qu'on n'aime pas à leur remémorer leur filiation. « Tu n'es que Torodo », écrivait le Santigui Denianké à Maka Djiba, Almamy du Boundou, « tu n'as été créé que pour la misère et la servitude » (cité par Rançon).

Chez les Mandé, dont l'esprit est assez démocratique, il n'y a pas grande différence sociale entre les deux classes sauf en ce qui concerne le droit d'aspirer au pouvoir royal. Ce pouvoir, bien souvent, est d'ailleurs réduit à néant. Il n'en est pas de même dans d'autres races, chez les Yoloff, par exemple, chez les métis Foula. La fierté et la dureté des patriciens envers les pauvres « Badolo », « Balibé » ou « Bourouré »(gens de rien, gens de la brousse) y rappelle le mépris de nos féodaux pour le bourgeois.

On trouve chez les Foula et leurs métis divers titres nobiliaires ; « Modi » (qui correspond à l'anglais « Sir »), « Tierno », « Alfa » (prince). Chez les Soso le titre de « Fodé », comme chez les Sarakholé ou Malinké celui de « Karamokho », terme qui correspond à notre mot « lettré », sont de véritables titres de noblesse. Chez les Soso, on trouve aussi le titre de « Kandé » (prince).

Enfin plus haut nous avons parlé de la classe des « Guélowar », qui permet à ses membres seuls d'aspirer au trône.

« Chez la plupart des Barbares, dit Hérodote, ceux qui apprennent les métiers manuels, et même leurs enfants, sont regardés comme les derniers des citoyens ; au lieu qu'on estime comme les plus nobles ceux qui n'exercent aucun art mécanique, et principalement ceux qui se sont consacrés à la profession des armes. Tous les Grecs

Digitized by Google

ont été élevés dans ces principes, et particulièrement les Lacédémoniens : j'en excepte toutefois les Corinthiens, qui font beaucoup de cas des artistes ».

Comme toutes les nations anciennes et un grand nombre de peuples modernes, les Indo-Africains ont adopté les préjugés dont nous parle le vieil historien, préjugés que nous trouvons ailleurs à une époque relativement récente dans notre propre histoire. Le travail manuel, et plus spécialement certains genres d'occupations, sont une déchéance.

Une tribu vaincue, lorsqu'elle n'était pas réduite à l'esclavage, était autorisée à conserver une quasi liberté à la condition de faire tel ou tel genre de travail au profit de la tribu victorieuse. Mais désormais elle était considérée comme impure et on lui imposait l'endogamie et l'obligation d'habiter des villages spéciaux.

Actuellement l'on admettrait plus facilement le mariage d'une fille libre à un captif qu'à un homme de caste, et ce n'est pas peu dire. Il est sans exemple que le fait se soit produit. Il en est de même du mariage d'une fille de caste avec un homme libre [1]. Une femme qui aurait des rapports illicites avec un homme de caste serait à jamais déconsidérée. Il y a en effet autre chose que du mépris chez l'homme des classes supérieures. Il y a une crainte superstitieuse que nous expliquerons bientôt, et il y a des usages curieux réservant à certaines castes des avantages ou des honneurs spéciaux. Ainsi lorsqu'on abat du bétail, le cordonnier a droit non seulement à la peau, mais au foie, tandis que le chef a droit au gigot droit de derrière, et le marabout à la tête, au cou, et aux pieds.

Un exemple montrera combien l'homme qui s'emploie à certains travaux est déconsidéré.

Lorsque le village de Kaporo, capitale du Kaloum, fut enlevé par surprise et complètement saccagé, les alliés pour se venger du roi, le mirent nu et l'obligèrent à porter sur la tête une marmite de Kaporo à Dubréka. C'était la plus cruelle injure que l'on put lui faire.

La culture et l'élevage sont au contraire tenus en estime. Si le grand seigneur met rarement la main à l'ouvrage, il n'en est

1. Dans l'Inde, pays où les castes sont encore plus strictement fermées qu'en Afrique, il en cuit de se marier à une fille de caste. On sera condamné à étreindre éternellement dans les enfers une femme de fer ardent.

Digitized by Google

pas de même de la majorité des hommes libres qui ne reculent pas devant la nécessité de travailler dans les champs côte à côte avec leurs esclaves. C'est donc moins le travail lui-même qui est méprisé que certains genres d'occupation. Il est difficile de dire pourquoi. Cependant l'on en arrive, sans pouvoir le démontrer, à la conviction que les premières tribus pratiquant ces travaux d'une façon suivie étaient étrangères. Elles venaient de pays lointains, apportant avec elles une religion et des usages qui répandaient la terreur. Mais le besoin de leurs services les faisait supporter des autochtones, qui les protégeaient au besoin contre leurs voisins, sans cependant vouloir a aucun prix se mêler à eux. C'est ainsi que la famille des Traouré, qui descend des Roma ou conquérants marocains, est représentée dans la caste des forgerons parce que les armées du Nord avaient dû amener avec elles des ouvriers pour réparer leurs armes.

Les traditions indigènes veulent que les castes soient formées d'anciens esclaves libérés, ce qui peut très bien se concilier avec la suggestion que nous faisons. Nous pensons à ces peuples primitifs, calomniés par les tribus conquérantes, qui, elles, « regardant le travail commme une œuvre stérile, firent de l'esclavage la loi du monde ancien » (Duruy, *Histoire des Romains*).

Ces peuples mineurs et forgerons, habiles potiers, dont le culte des Cabires reproduisait les croyances, étaient en même temps des devins, des guérisseurs et des magiciens. Quels étaient ces Pélasges qui nous ont laissé des œuvres prodigieuses ?

L'on ne peut s'empêcher de songer aussi soit aux ouvriers francs-maçons du moyen âge soit à nos « bohémiens », ces êtres errants et méprisés, mais redoutés du peuple des campagnes, qui se livrent au travail de l'osier, du bois, de la chaudronnerie et sont en même temps sorciers et devins. M. Manouvrier, n'a-t-il pas examiné l'hypothèse de la parenté de ces bohémiens, qui semblent bien être d'origine Chamite, (ils s'appellent entre eux « les noirs »), avec les fakirs, derviches, et peut-être avec les pèlerins connus sous le nom de : « Takrouri, Tekrouri, ou Takrour », en d'autres termes avec les peuplades Indo-Africaines envahissantes.

Il semble probable en effet que ce soient ces peuplades qui aient importé dans toute l'Afrique cette organisation sociale. Chez les tribus qui ont subi le moins de contact avec elles, nous ne trouvons pas ce classement par genre de travail. Certaines de ces occupations sont même inconnues, tel le travail du cuir ou du fer, ce qui explique

Digitized by Google

dans certains pays l'usage de barrettes de ce métal comme monnaie.

Chez les Baga comme chez les Sénoufo, le métier de potier était, et est encore en honneur ; de même le métier de forgeron. Il semble aussi que lorsque les Indo-Africains envahirent le Soudan, ils s'assimilèrent certaines populations, qui continuèrent à pratiquer leurs habitudes primitives. Elles formèrent les castes de pêcheurs, dont nous parlerons plus loin.

Forgerons et leurs outils.

Les castes qui reçoivent chez les Soso, d'après Laing, le nom de Nayi mahallah comprennent généralement des forgerons, des tisserands, des menuisiers, des chasseurs et pêcheurs, des griots, parfois des feïno (alias funé) ou orateurs, mais elles sont parfois plus compliquées. Ainsi chez les peuples de langue Peuhl et chez les Soninké l'on trouve en outre la caste des hommes d'affaires, les Finanké Bamana, les Selmbou Yoloff, les Diawando, qui sont plutôt de la caste des tisserands bien que ne tissant presque jamais (en Peuhl « Diawando » veut dire méprisable) ; les « Torodo » ou magis-

Digitized by Google

trats, les guerriers (Tiapato, Koliabé [1], Tiédo...), les tailleurs (Wailoubé), les musiciens (Gaolo, Wanbado).

Le Docteur Tautain [2] a fait remarquer avec raison qu'il ne fallait pas confondre les noms de castes avec les noms de profession, « T'uballo » signifie homme de la caste des pêcheurs, et un T'uballo ne pêchera peut-être jamais une fois dans sa vie, tandis que « Ganowo » veut dire pêcheur, celui qui pêche ; « Mabo » est le nom des individus de la caste des tisserands, mais c'est « t'anawo » qui veut dire homme qui tisse ; « Gawlo », « Wambado », sont les noms des gens de la caste des musiciens, mais les vrais noms de profession : « Litowo », « Kodowo », « D'unowo », etc., qui signifient joueur de flûte, joueur d'instrument à cordes, chanteurs, etc. ».

Les mêmes remarques pourraient être faites dans les langues Mandé. Et ces distinctions viennent encore renforcer l'hypothèse d'une origine étrangère des gens de caste.

Nous allons passer en revue les principales de ces castes que l'on trouve généralement non seulement en Guinée, mais en Afrique Occidentale.

Le Forgeron (« rhabi » Soso, « Noumouké » ou « Noumou » Bamana et Malinké, « Toumono » Sénoufo, « Baïlo » ou « Abardé » [3] Peuhl, « Haddad » Maure) mérite une mention spéciale. C'est la caste la plus curieuse, la plus fermée et en même temps la plus mystérieuse. Elle est redoutée encore plus que méprisée, et tandis qu'il est admis que les autres castes peuvent conclure des mariages entre elles, l'endogamie y est strictement observée. M. Famechon constate que les forgerons sont l'objet d'une répulsion particulière sans que les noirs puissent en donner la raison exacte. Les légendes musulmanes qui sont venues se superposer aux religions locales, empêchent de savoir actuellement quelles étaient les traditions existantes il y a 300 ans, et dont les noirs conservent la pratique sans se rappeler l'origine. On raconte maintenant que Mahomet étant poursuivi par les infidèles, se réfugia dans le tronc d'un arbre creux près duquel travaillait un forgeron. Les infidèles

1. Tiapato signifie également « Maure » ; désigne les descendants du grand Conquérant Koli.

2. Contribution à l'étude de la langue Peuhl.

3. L' « Abardé » est un forgeron métissé de Peuhl ; le baïlo, un forgeron noir.

Digitized by Google

arrivant à sa poursuite demandèrent au forgeron s'il n'avait pas vu le fugitif, et l'artisan allait indiquer l'arbre quand sur la prière de Mahomet, Dieu le rendit subitement muet. Après le départ de ses persécuteurs, le prophète sortit de sa cachette et jeta sa malédiction sur l'ouvrier et sur son travail. En somme le forgeron est un être impur, en rapports avec les mauvais esprits. Dans le Sennaar on l'accuse de se transformer la nuit en hyène, la bête répugnante par excellence, qui rôde autour des tombes pour se nourrir de chair morte. Chez les Tou le nom de « forgeron » est une grave insulte. En Europe même nous retrouvons cette étrange superstition. Dans certaines régions des Balkans, le métier de forgeron est abandonné aux tziganes errants. De tous temps d'ailleurs la même crainte est attachée à ce métier maudit. Dans les travaux qu'ils entreprennent les forgerons sont aidés par les esprits du mal, dont Tubalkaïn ou Caïn est parfois la personnification. Les légendes sont nombreuses sur ce point [1].

On comprend l'importance de la découverte de la fabrication du fer. Les hommes n'avaient encore que l'airain à leur disposition. Le fer se prêtait à des usages beaucoup plus variés. Mais son importance vint, surtout chez les primitifs, des avantages qu'il donnait à la guerre. Le forgeron fut avant tout armurier : la crainte qu'il inspirait pouvait donc venir aussi bien de ce sortilège qui arrachait à la terre mère le métal homicide, métal qui était lui-même l'objet d'une terreur superstitieuse (ainsi chez les latins, la lance divinisée devint Mars, le dieu sanglant), que de l'appréhension de voir ces hommes, qui travaillaient dans le feu, jeter un charme funeste sur les armes qu'ils fabriquaient. D'autre part d'après M. de Mortillet [2], c'est aux nigritiens surtout que le monde doit l'invention capitale de la fusion et du martelage du fer. Et, il est possible que cette origine même ait contribué à faire redouter cette invention des peuples blancs et rouges.

Toujours est-il que, profitant de la terreur qu'ils inspirent, les forgerons ont acquis une influence considérable dans la société noire, influence que l'Islamisme a fait à peine reculer. Ce sont les prêtres,

1. Ainsi Djemschid emploie les mauvais esprits pour construire les temples ; c'est Caïn et non Abel qui crée les arts, fonde les villes, etc.

2. « Origine du fer. » M. Alexis Bertrand pense que les principales tribus de forgerons se trouvaient en Phrygie. C'est encore, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, un des points d'origine des Indo-Africains.

Digitized by Google

les devins, les Kéniélala. C'est eux que l'on consulte et qui profitent des offrandes faites à la divinité. Ils règlent les rites, pratiquant la circoncision, tandis que leurs femmes font l'excision et parfois veillent à la consommation du mariage. Ils fabriquent les tamtam. C'est encore eux qui reçoivent les serments, etc.

Généralement ils sont en même temps bijoutiers. Mais chez les Bamana, les orfèvres forment un groupe spécial, les « Fono », moins considérés que le fabricant d'armes et d'outils de culture. Chez les Sénoufo, il existe aussi une catégorie spéciale de forgerons, une caste dans la caste appelée « Lokho ».

Les principales familles de forgerons portent les diamou suivants : chez les Bamana, d'après M. Binger, nous trouvons les Konéré ou Koulankou, les Sokho, les Dambélé, les Traouré, les Niakalé, les Mériko. Leurs n'téné seraient le bandougou, le singe et le chien.

On m'a également indiqué les Sissokho, qui se confondent probablement avec les Sakho (?) de cette nomenclature. Chez les Malinké, nous trouvons les Kanté (n'téné : le poulet blanc), et, d'après M. Le Chatelier, les Sinaïro parmi lesquels comptent les Niaghaté. Chez les Foula ils sont représentés par la famille Baïlo et chez les Yoloff par les Diop. Enfin chez les Sosé et dans le N'Gabou, nous avons les Kourouma, Kanté, Kamara, Kaba, Sora (?) Diadyiou. Les Soso et Dialonké ont à peu près les mêmes familles et particulièrement les Kanté et les Kamara.

Les autres grandes castes : les cordonniers, les tisserands (guessé sohré) et les griots, ne sont pas redoutées comme celle des forgerons.

Cependant les cordonniers dont les sachets de cuir servent de gaine aux grigris ; les griots, par la liberté illimitée de la parole ; sont excessivement dangereux. Ces trois castes peuvent à la rigueur se mélanger par des mariages. C'est du moins ce qu'assure M. Famechon.

Ajoutons que dans ces castes la femme a des mœurs très faciles et que, toujours parée avec art, elle joue à peu près le rôle de prostituée dans les pays nègres. Parmi les cordonniers, les « Garanké » s'occupent de la confection des objets de cuir (sandales, selles, grigris) et les « Alaoubé » (sing. Galabo) du tannage.

Les peuplades primitives ne semblent pas connaître les griots ; ainsi en est-il chez les Baga et Mendenyi. Mais, il y en a partout chez les Mandé, les Yoloff, les métis de Foula. Cependant il n'en

Digitized by Google

existe pas beaucoup chez les Soso, probablement à cause de leur long contact avec les Baga. Mais l'on en rencontre quelques familles, contrairement à l'assertion de M. Famechon. Leur n'téné est la perdrix.

Quelle est l'origine de ces griots ? Voici la légende qui m'a été contée, mais dont il ne m'a pas été possible, faute de temps, d'approfondir le sens. C'est encore une tradition défigurée par l'expansion islamisque : « Sourakhata (nom qui veut dire en mandé « *l'homme cuivré* ») est l'ancêtre de tous les griots, qui sont

Séchage de peaux.

divisés en deux branches, l'une comprend les Yéli ou Diali, en Soso Yélimani ; l'autre Gaolo (ou Gaoulou, pluriel Haouloubé). Sourakhata, fils d'une captive, avait eu de deux femmes 80 enfants : 40 Yéli ; 40 Gaolo (Les griots Yoloff portent le nom de Guéwel). Mohammadou (Mahomet) ayant voulu le convertir, il refusa et décida avec Bagali, Aoualidou (comparer à Aouali, Almée, chez les Égyptiens), Iwayou, Abadiali (?) de tuer le prophète. Ils le blessèrent, et Sourakhata ayant bu le sang de la blessure fut maudit par Mahammadou, et condamné à errer éternellement, lui et ses

Digitized by Google

enfants. Les Gaolo cependant se convertirent, car, fils d'une captive abandonnée par Sourakhata, ils ne connaissaient pas leur père. Ils formèrent la caste des musiciens, de ceux qui chantent les louanges des grands de ce monde. Les Yéli plus sérieux devinrent des orateurs, des conseillers, et, « ajoutait mon informateur, qui lui-même était Yéli, ils commandent les chefs [1] ».

Il est certain, et c'est encore une anomalie difficile à comprendre, que ces Yéli, sur lesquels pèse la malédiction du Prophète, sont les hommes de confiance des chefs qui se disent le plus musulmans [2]. J'en ai vu plusieurs venir auprès du Gouverneur à Conakry de la part de leur maître. La fameuse ambassade Fontadialonké qui fut envoyée en France à la suite de la mission Bayol-Noirot, était conduite par un Yéli, dont les avis étaient sinon suivis du moins toujours écoutés des Almamys. Diali Toumané était un des ambassadeurs préférés de Samory etc. Je ne trouve qu'une explication plausible à cette bizarrerie. Nul n'est aussi bien informé que le Yéli ; grâce à des moyens mnémotechniques que je n'ai pu pénétrer [3], ils retiennent une foule de choses concernant l'histoire de la famille du souverain, chez lequel ils se trouvent.

Ils deviennent ainsi de véritables chroniqueurs. Ce sont des Gotha vivants, qui racontent les prouesses des ancêtres du chef, et

1. « L'esprit des choses « s'étant fait homme » se mit à parler un langage étrange rempli d'images et de fleurs. On ne le comprit pas, et le prenant pour fou, on le jeta dans la mer. Un poisson l'avala. Mais un pêcheur ayant pris le poisson et en ayant mangé, parla à son tour une langue mystérieuse. Il fut lapidé et enterré profondément. Lentement le vent du désert découvrit sa fosse et, un jour de simoun, quelques débris du corps tombèrent dans le couscous d'un chasseur. Aussitôt celui-ci de conter en paroles mystiques des choses inconnues. Il fut exterminé. Son corps réduit en poudre aussi fine que la poussière du désert, fut lancé dans l'espace.

Un homme dont le métier consistait à tirer d'une corde tendue sur une calebasse des harmonies divines en respire quelques grains ; et aussitôt, comme la corde que ses doigts faisaient vibrer, il se mit à chanter. Et ce qui s'envola de ses lèvres fut tel que tout le monde se mit à pleurer. Et on le laissa vivre. Ainsi la pitié donna naissance au griot et c'est elle qui toujours lui permet d'exister. » (Vigné d'Octon, d'après un griot Soudanais).

2. El Hadj Omar, lui-même et son fils Ahmadou, comblèrent de présents plusieurs Yéli : Ibn Batoutah parle des Djali ou Djoula que l'on trouvait à la cour de Mali.. « Dirai-je quels sont ces hommes sur lesquels descendent les démons qui les inspirent ?... ce sont les poètes que les hommes égarés suivent à leur tour Koran xxv l.).

3. Ils auraient, m'a-t-on affirmé, des livres où ils inscrivent, grâce à des signes qui leur sont personnels, ce qu'ils veulent retenir. Je n'ai jamais pu voir ces livres, car, chaque fois que la mémoire leur fait défaut et qu'ils veulent chercher un renseignement, les Yéli ne restent pas en public.

Digitized by Google

retracent leur généalogie. Ils sont donc précieux à ce point de vue. Mais ils sont redoutables aussi : Connaissant les secrets de l'État, s'ils peuvent chanter les louanges, ils peuvent aussi raconter les vilenies des rois, et il faut se garder de toute façon de les offenser. Chez les Malinké, nous dit le docteur Rançon, ils sont tout-puissants auprès des chefs. « Le forgeron jouit bien aussi de quelques prérogatives, mais moins que le griot. Celui-ci donne son avis dans toutes les affaires publiques et souvent même dans les affaires privées du prince, et il est rare qu'il ne soit pas suivi. Il peut tout dire et tout faire, certain d'avance d'être pardonné ».

S'il faut en croire Winwood Reade [1], lorsque naît un Yéli dans le Solima, on éteindrait le feu dans la case, et l'on jetterait dehors tous les objets de ménage et d'ameublement. Puis on va chez les voisins chercher ce qu'il faut au nouveau-né : « Tu vois, dit-on à l'enfant, nous n'avons rien, il nous faut mendier l'eau qui lave, les noix de kola qu'on donne à tout visiteur. Quand tu seras grand tu mendieras comme nous ».

Les Gaolo surtout ressemblent à nos mendiants de profession, et tendent effrontément la main, injuriant les personnes peu généreuses. Auprès des Yéli, les « funé » sont des parasites qui vivent d'eux.

Les principales familles Yéli, qui sont, si j'ai bien compris l'explication confuse de mon informateur, divisées en quatre classes (Anabi Yousoufa, Issaga, Yakouba, Idrissa) sont : les Konaté ou Koïaté (n'téné : gueule tapée), les Diabakhaté (n'téné : mange mil) et certains Sissokho (n'téné : tamoura, — petite pomme de terre, — et poulet blanc) ; enfin les Guidiala, griots du Diafounou.

Les familles Gaolo, sont les Niang et les Sek (n'téné : Caméléon et lait aigre).

M. Binger cite encore parmi les familles de griots Malinké, les Konyaté, les Dombia, les Dombiaté. Konyaté doit être identique à notre Koïaté, quant à Dombia et Dombiaté ou Dambia, ce sont peut-être des subdivisions d'une des principales familles. Leur n'téné est la panthère. Par contre M. Binger ne dit rien des Sissokho.

A côté de ces grandes castes, nous en trouvons une, peut-être moins importante et qui, à notre connaissance, est peu représentée en Guinée : celle des menuisiers ou vanniers. Ce sont les Laobé ou

1. Cité par Reclus.

Digitized by Google

Labbo [1]. « Lab-bo », dit le docteur Tautain, « n'a jamais signifié charpentier, mais bien homme de la caste des fabricants d'outils en bois ; et son origine paraît devoir être cherchée dans la racine law, d'où law-ol, chemin, leur nom signifierait hommes des chemins et caractériserait ces nomades entre les nomades ». Les Laobé sont en effet des êtres qui vivent en dehors de toute société stable. Ils ressemblent plus encore que les forgerons aux « Zeghani », aux Bohémiens. Comme eux ils vont à l'aventure en petits groupes et leur occupation favorite est la fabrication de manches d'outils, de calebasses, de pilons et mortiers, de toutes sortes d'objets en bois et de vannerie. Ils auraient un dialecte particulier, mangeraient volontiers la chair du serpent et du sanglier et seraient toujours accompagnés de chiens. Mais n'ayant pu observer moi-même ces étranges individus, je ne puis que m'en rapporter aux descriptions qui en ont été faites. Parmi eux les « Laoubé lana », s'occupent spécialement de la fabrication des pirogues. Enfin les « Koulé » sont, chez les Mandé, des raccommodeurs de calebasses.

Il faut encore ajouter à ces castes celle des pêcheurs (Tiouballo, Somono). Ainsi que l'a dit le docteur Tautain, un homme de cette dernière caste ne pêchera peut-être pas une fois dans sa vie, tandis qu'un individu qui lui est étranger pourra pêcher tous les jours. Cette dénomination indique seulement quelles étaient les occupations primitives de cette famille. Les « Tiouballo » sont des Toucouleurs (nom de famille Tioub). Quant aux « Somono », « Sounana » ou « Bozo », on les dit Soninké et ils en ont en effet tous les caractères, bien que parfois on les classe parmi les Bamana. Mais il est probable qu'ils représentent une race dont les caractères propres se sont évanouis.

Cette dernière catégorie est moins une caste qu'une classe héréditaire, puisqu'ils se marient avec les autres hommes libres. C'est une des raisons pour lesquelles ils ont précisément perdu leur originalité.

Tout mariage amène dans la famille de nouveaux Somono. Très actifs et riches, ils ne se contentent pas de la pêche, ils font les transports du Niger et tissent les couvertures dites de Ségou. On les rencontre par petits groupes dans la Haute-Guinée mais leur centre principal se trouve sur le Moyen Niger. Leur nom tribual est « Djiré ».

Nous venons de passer en revue les hommes libres. A côté d'eux nous avons encore à décrire les esclaves, les captifs.

Digitized by Google

Le mot « esclavage » soulève, en Europe, une indignation toujours renouvelée. Comment ? il y a encore des esclaves sur un sol où flotte le drapeau français ?

L'on oublie un peu trop vite que ce sol est habité par des peuples qui n'ont pas notre manière de voir, et que, aller à l'encontre de leurs coutumes, risque d'arrêter l'essor de nos jeunes colonies et de nous engager dans des guerres coûteuses et sanglantes. L'Allemagne en fait actuellement l'expérience. Nous examinerons dans un autre chapitre comment, à notre avis, l'esclavage devait être supprimé. Notons dès à présent qu'un grand pas avait été fait dans cette voie par la suppression officielle du commerce des esclaves, qui entraînait avec lui des abus considérables.

On se représente volontiers l'esclave comme une bête de somme. Certains coloniaux ont aidé, généralement avec une idée de derrière la tête, à répandre cette opinion. Si l'on se reporte aux temps des grandes chasses d'esclaves organisées par de puissants serviteurs de Mohamadou, où la vie d'un esclave, d'un captif de guerre avait si peu de valeur qu'un El Hadj Omar, le Saint pèlerin Toucouleur, pouvait en faire abattre par centaines dans le seul but de nourrir « les poules de son père » (les vautours) ; si l'on revit ces temps terribles, l'on aura raison de déclarer que l'esclavage, ou plutôt certain esclavage, est la pire des calamités sociales.

Mais actuellement il n'en est plus ainsi. L'esclave n'est réellement esclave que de nom. C'est plutôt un domestique soumis à certaines conditions qui sont moins dures qu'elles paraissent au premier examen.

Il y a, il est vrai, une différence de traitement entre les serviteurs achetés ou pris à la guerre et ceux qui naissent dans la maison. Mais cette différence consiste en ce que ces derniers sont considérés comme les membres de la famille.

Les captifs de traite, ou captifs achetés, sont, dans la plupart de nos colonies, depuis longtemps dans les familles, puisque tout nouvel achat et revente ont été interdits. Les délits en cette matiere sont sévèrement réprimés, et ils ne se produisent guère que le long des frontières, en particulier sur la frontière de Sierra Léone. Aussi, ne pouvant plus se procurer d'esclaves par l'achat ou la guerre, on se garde de les maltraiter, ce qui est déjà un grand résultat. D'autre part, nous avons mis la liberté à portée de tous, puisqu'il suffisait de la réclamer, lorsqu'on avait subi de mauvais traitements, pour l'ob-

Digitized by Google

tenir. Si l'on n'avait pas à se plaindre du maître, on pouvait néanmoins être mis en liberté moyennant le versement d'une indemnité, mesure qui avait cet avantage de nécessiter un effort, de démontrer que l'on était digne d'obtenir cette liberté, de donner une garantie que l'on saurait s'en servir.

Le captif de case, ou captif né dans la famille, avait les mêmes facilités pour devenir homme libre. Mais il était fort rare qu'il en usât, car il n'y avait aucun intérêt. Membre de la famille il peut se refuser à tout travail, tandis que le père de famille ne peut se dérober à la nécessité de le nourrir et de l'entretenir [1].

Griot jouant du balafon.

Quelle que soit la classe dans laquelle se trouve l'esclave, ses occupations sont à peu près les mêmes et sont d'ailleurs celles des classes supérieures d'hommes libres. Ils s'occupent, en compagnie de leurs maîtres, de culture, d'élevage, de tous les travaux domestiques, du portage ; parfois pour le compte de leur patron, ils se livrent au commerce. Dans ce dernier cas ce sont généralement des

1. Au Fouta l'esclave de Case est appelé Dima ou Dima Donka, le captif ordinaire Sandion. En Malinke « Dion » et « Oulousson Dion ».

Digitized by Google

captifs de case, qui vont dans les centres commerciaux chargés de produits et rapportent scrupuleusement au maître les bénéfices. Certains sont même établis à demeure dans les villes et envoient régulièrement les recettes à la famille patronale.

Autour de sa case le captif a un terrain que lui concède le patron, et il a deux ou trois jours par semaine dont il peut disposer entièrement pour le cultiver, sans compter que tous les après-midi il fait ce qu'il veut après deux heures. Il peut se marier ; il y est même poussé par le patron qui lui choisit une femme. En agissant ainsi celui-ci ne fait qu'user du droit de père de famille comme si l'esclave était son propre enfant. Les enfants du captif appartiennent au maître, ou plutôt à sa famille dont ils font partie.

Ainsi, sauf exceptions toujours inévitables, le sort de l'esclave est plutôt doux, et l'on peut se demander si cette institution ne vaut pas mieux que les plaies de nos sociétés civilisées, ou règnent le paupérisme et le crime.

Aussi la plupart des esclaves sont les premiers à ne rien comprendre à leur mise en liberté par nous. S'ils peuvent être contents sur le moment, ils ne tardent pas à se demander ce qu'ils vont devenir. Ils sont hors de la société, et pour un sur cent qui se sort d'affaire, il y en a quatre-vingt-dix-neuf qui deviennent des vagabonds, des bandits, tandis que la femme libérée ne vit que de prostitution. Les villages de liberté que nous avons créés dans les régions désolées par la guerre de Samory n'ont pas donné les résultats qu'on en attendait et, malgré tout ce que l'on peut dire aux habitants, ils se considèrent comme les captifs des Commandants de cercle, représentant le chef des Français. « A Bolia, gros village Foula entouré de cultures et près duquel est un campement de Houbbou, je demandai aux gens du village s'ils étaient libres. Ils répondirent : Non nous sommes esclaves. — Où est votre maître ? — A Timbo. — Comment s'appelle-t-il ? — Nous ne savons pas, parce que c'est un blanc — Comment ! vous êtes esclaves d'un blanc ? — Oui, avant c'était Bokar Biro [1], notre maître ; maintenant c'est un blanc qui est à Timbo. C'est un bon homme qui ne nous ennuie pas trop. »

J'ai fini par comprendre que ces hommes faisaient partie des captifs de Bokar Biro, libérés par M. Noirot. Mais eux n'ont rien

1. Almamy du Fouta Dialo tué à la suite de l'échaufourée de Porédkha.

Digitized by Google

compris à leur libération, et l'homme qu'ils croient être leur maître n'est autre que l'Administrateur de Timbo. » Ce passage que j'extrais d'un rapport de tournée de M. Famechon est bien caractéristique. Les esclaves auxquels il est fait allusion sont des « fouroubadion », captifs de la couronne. De même nos miliciens et interprètes sont souvent traités de « captifs de blancs », ce qui n'a pas le don de leur plaire. Les chefs intelligents nous comprennent très bien lorsque nous leur parlons de libération. C'est au contraire le serviteur qui ne saisit pas. « Nous fîmes savoir à ces deux captives la réponse d'Ahmadou, leur laissant le choix de rester esclaves du roi ou de partir avec nous pour être libres, et leur promettant dans ce dernier cas de leur donner une case et de quoi vivre à Bakel où à Médine. Elles choisirent de rester esclaves, en me disant : « Tu es notre maître, si tu veux nous te suivrons; mais ce que nous aimerions mieux ce serait rester. » Cette préférence ne m'étonnait pas. Esclaves de naissance, filles d'esclaves dans un pays d'esclaves, le mot libre ne pouvait éveiller chez elles aucune aspiration, A Ségou elles retrouvaient leur familles, leurs connaissances ; que leur importait Bakel, Médine ou la liberté ! » [1] Le commandant Tellier cite deux cas extraordinaires : le premier où un esclave racheté par son frère retourne deux mois plus tard chez son maître, le second où il s'agit encore d'un frère racheté, qui s'écrie : « Mon frère ne paie pas assez ; il faut qu'il donne 75 fr. de plus à mon maître ! ». « De pareilles scènes ne s'inventent pas ; il faut les avoir vues et entendues ! »

Il est particulièrement instructif de consulter les rapports du bureau International maritime de Zanzibar qui a été créé pour faire appliquer les dispositions de la Convention de Bruxelles. Cette assemblée de hauts fonctionnaires s'occupe tout spécialement de la question d'émancipation des noirs. Son opinion est donc particulièrement autorisée. Or, voici ce que nous trouvons au hasard de la lecture dans certains rapports :

« On a l'habitude de comparer la condition de l'esclave africain à celle de l'esclave américain. Or, il n'existe entre elles aucune analogie. L'esclave africain se trouve, en effet, sous bien des rapports, dans une situation meilleure que beaucoup d'indigènes nés libres »..... ....

1. Mage. Voyage au Soudan.

Digitized by Google

« Il convient de se rendre compte des avantages réels dont jouit l'esclave comme tel. Tout ce que le maître lui demande, c'est ce soi-disant travail hebdomadaire de trois jours, qui ne représente guère que quinze heures de besogne sérieuse pour une semaine de cent soixante-huit heures, et en échange duquel l'esclave reçoit la jouissance d'autant de terre, dans la propriété, qu'il le désire pour ses besoins personnels. Il y possède son habitation que son maître l'aide à construire, souvent avec des matériaux recueillis sur sa propriété; il n'a pas à payer de loyer et, en somme, il est libre chez lui. Il jouit, en outre, de nombreux avantages qui ne sont pas à dédaigner; il sait, en effet, qu'il peut recourir à son maître dans les moments difficiles ; s'il a quelque ennui ou s'il devient malade, ce dernier se chargera de le nourrir et de le soigner. Il prend part aux fêtes et aux plaisirs de la famille, et, groupé généralement avec ses nombreux congénères en petite communauté placée sous la tutelle d'un seul maître, il mène au milieu d'eux une existence confortable et facile. »

« Au point de vue de l'esclave, la question se pose donc en ces termes : Qu'a-t-il à gagner à l'affranchissement? Son titre d'affranchi est sans valeur pratique, — au moins actuellement, — et ce vain mot lui coûte le sacrifice de tout ce qu'il possédait autrefois. Il cesse naturellement de jouir de la terre et de l'habitation qu'il occupait. S'il l'a bâtie entièrement à ses frais, le maître lui versera une indemnité qui sera peu importante, ces constructions n'ayant généralement qu'une valeur pécunière très minime. Il perd ensuite l'appui d'un homme en situation, auquel il pouvait avoir recours lorsqu'il se trouvait aux prises avec le besoin, la maladie ou les difficultés. Ses compagnons de servitude lui retirent leur amitié, car, à leurs yeux, il s'est discrédité en quittant son maître, et, dorénavant, il en sera ignoré. Il devient un objet de mépris non seulement pour les hommes libres, mais encore pour les esclaves, et il perd le droit à l'hospitalité que se doivent entre eux les hommes libres et les esclaves qui n'ont pas accepté la liberté du blanc. Il est en un mot un véritable déclassé pour tous ces compagnons d'autrefois, qui, pas plus que son ancien maître, ne le reconnaîtront désormais. Il n'a plus ni maison, ni amis, ni personne à qui demander secours dans le malheur ; qu'il devienne malade ou qu'il tombe dans la misère, ils seront bien rares ceux qui lui tendront une main secourable. »

Digitized by Google

« L'esclave libéré par la loi (ou par le blanc, ce qui revient au même, au sens des indigènes) perd à peu près tous les avantages matériels dont il a joui jusque-là. Il n'est plus qu'un paria isolé dans le monde.

« Il arrive parfois que des esclaves émancipés, après quelques mois de liberté, s'adressent au tribunal, lui rendent leurs insignes et réclament l'annulation de leur certificat d'affranchissement, en disant qu'ils en ont assez de l'indépendance et qu'ils désirent retourner à leur ancienne condition. Si on leur demande la raison qui les fait agir, ils déclarent qu'ils n'aiment pas le travail régulier auquel ils sont astreints pour subsister. L'existence leur paraît ennuyeuse et monotone. Ils souffrent de ne plus se sentir rattachés à quelque grande plantation où ils puissent prendre part aux fêtes et réjouissances de la famille; ils se ressentent du défaut de protection aux heures difficiles. Bref, à leur sens, la vie de l'esclave émancipé est trop prosaïque. Ils s'étonnent et même s'indignent quand on leur dit qu'il n'existe aucun pouvoir qui puisse les rendre à la servitude. »

En définitive, on le voit, et je pourrais multiplier les citations prises à toutes les sources si la place ne me faisait défaut, la situation de l'esclave n'est pas ce que l'on peut supposer au premier abord. C'est lui au contraire qui tient aujourd'hui son maître par la possibilité, à la moindre brutalité, de l'abandonner. Il faut aussi considérer que le grand respect de l'esclave pour le maître a un caractère religieux, et c'est un point que l'on ignore généralement. En entrant dans la famille, l'esclave en a adopté le culte domestique. Il est d'usage que le maître fasse prononcer à son nouveau serviteur des paroles sacramentelles destinées à le lier pour toujours à lui et à sa parenté.

En dehors des deux grandes catégories d'esclaves, dont la différence est basée sur la naissance, on trouve des classes non héréditaires qui proviennent de la division du travail. C'est ainsi qu'il existe des chefs de captifs et des « Sofa » ou « Korogba ».

Dans les familles peu fortunées et chez presque tous les Mandé, l'esclave habite auprès du maître. Mais, au contraire, dans les familles patriciennes, et principalement au Fouta Dialo, les esclaves, surtout les esclaves de traite, vivent en général en dehors de la cité politique. Ils ont leurs villages spéciaux, dits de culture. A leur tête se trouvent des intendants, qui quelquefois, sous le nom de

Digitized by Google

« Satigué », sont de véritables chefs de canton et ont la haute main sur plusieurs villages, et même sur tous les groupements de captifs d'une famille. Il en était ainsi notamment dans les familles des Almamys Foutadialonké. Nous trouvons encore cet usage chez les Bamana, et partout où le nombre des captifs d'une même famille est trop considérable pour que l'œil du maître puisse veiller à tout. Ces Satigué sont devenus parfois extrêmement puissants et ont eux-mêmes des esclaves qui leur appartiennent [1]. Ce sont des conseillers, des ministres, souvent des chefs d'armée.

En effet, une partie des esclaves du souverain spécialement entraînée, forme une classe de guerriers qui porte le nom « Sofa » (Korogba en Soso). Ce sont de véritables soldats-laboureurs, qui, les opérations de guerre terminées, s'en retournent aux champs, mais sont toujours prêts à prendre les armes. C'est la seule milice sur laquelle pouvaient compter les chefs, car il ne faut pas croire que les hommes libres répondaient toujours à l'appel du souverain.

Les Sofa étaient donc particulièrement choyés. C'étaient d'ailleurs d'excellents soldats. Si les rois musulmans inventèrent l'organisation des « Talibé », jeunes musulmans d'origine libre, il semble qu'elle ne leur ait jamais rendu les mêmes services. Le Sofa était un soldat discipliné et brave, tandis que si le Tholba était brave, il était inconstant et pas toujours agréable à commander.

Parmi ces Sofas on choisissait « les Kakisi » qui servaient d'envoyés du souverain, mais avaient surtout pour rôle de garder le butin pris à l'ennemi, de conduire les bestiaux, de surveiller les récoltes etc.

L'on comprend sans peine la puissance que détenait le chef de ces cohortes, véritable général, qui, en temps de paix, vivait au milieu d'elles, surveillant leurs travaux agricoles. L'on s'explique aussi les meurtres et les usurpations de pouvoir dont ils marquaient l'histoire des Bamana. Chez ceux-ci, parmi les « Tondion », ou gardes du corps, était choisi le cadre des grands captifs » Dionba », véritables Satigué ou Santigui (mot qui semble vouloir dire maître

1. « Mamadou Guimi, captif du chef de Kadé, possède deux villages sur les rives du Cogon et son fils Guilédji est presque aussi fortuné que lui. » (Madrolle). « Le chef de Koukodoukouré, bien qu'esclave, possède plusieurs esclaves ainsi que d'autres propriétés. » (Laing). Il disposait de 50 hommes armés.

Digitized by Google

de camp) [1]. Chez les Foutadialonké, certains chefs de captifs possédaient eux-mêmes de nombreux esclaves, et étaient quelquefois plus riches que leurs maîtres.

Quelques Satigué avaient une influence considérable, qui venait souvent de ce qu'ils avaient été élevés avec les chefs et les avaient vu naître. Le Satigué Nafa qui administrait les biens d'Almamy Oumarou (Omar) était un frère pour lui. Il ne cessait de recommander à ses enfants de considérer, après sa mort, son maître comme leur père. Par contre, le Satigué Koumba qui appartenait à Ibrahima Sory, disait à M. Noirot : « Je suis captif, mais les chefs tremblent devant moi ». Des hommes libres des castes inférieures vivent parfois en parasites auprès de ces chefs de captifs.

En certaines régions (Mellacorée) il paraîtrait que les captifs élisent des chefs, sortes de tribuns qui soutiennent leurs revendications devant les maîtres.

Le captif ordinaire est beaucoup mieux vu que les gens de castes. Si l'union d'une fille libre avec un esclave est très rare, il est au contraire très fréquent qu'un homme libre se marie à une esclave. C'est un mode assez commun d'affranchissement. L'esclave peut être aussi affranchi par son maître, qui le délie de son serment religieux ; et c'est pour le noir l'affranchissement par excellence, celui que nous donnions n'étant accepté qu'avec méfiance.

L'affranchi est généralement dans la maison de son maître, ainsi que ses enfants. Il est encore dans une situation quasi dépendante, mais ses enfants sont complètement libres et forment des familles nouvelles dans la tribu de leurs anciens maîtres.

Ajoutons en terminant que les peuplades primitives (Baga-foré, Coniagui, gens de la forêt) ne connaissent pas l'esclavage, ou que du moins cette institution est très rare chez eux et d'importation étrangère. Elle ne se trouve, comme d'ailleurs l'institution des castes, que chez les peuples d'origine supérieure et répond, quelque étonnant que cela paraisse, à une organisation sociale moins rudimentaire.

1. Comparer à Sotigui, le maître du cheval, le chevalier. Dion en Malinké signifie captif de traite.

Digitized by Google

§ 2.

Division en familles tribuales.

Nous allons examiner successivement les divisions des sous-races en tribus et en familles.

I. — *Races primitives et autochtones.*

J'ai bien peu de renseignements sur les divisions familiales de ces races. Si j'ajoute qu'ils sont inédits et que jusqu'à présent on n'en a eu aucun, l'on pourra à bon droit s'étonner de cette indigence d'informations sur des pays avec certains desquels nous sommes en rapports depuis plus d'un quart de siècle.

Parmi les Nalou, ce sont des représentants des familles Mandé, ce sont des Kamara et des Keïta qui sont chefs.

Le dernier roi Dina Salifou était un Kamara. Cette division en deux familles principales peut expliquer certains faits de l'histoire des Nalou. Ajoutons que les Kamara se divisent en Towili et Samplia qui se disputaient le pouvoir. Je les ai aussi entendu diviser en Tavoulia Kaï (Kamara) et Kalakaï (Keïta?). D'après la légende qui court le pays, c'est parce que les Anglais soutenaient les premiers qu'on les appela Towili ou Towéli. Towel veut dire : Serviette, en anglais. On les comparait ainsi à des domestiques, des gens qui portaient la livrée des Anglais. Cette histoire ingénieuse n'est certainement qu'une « bonne histoire » inventée par un nègre facétieux.

Dans la race Baga je ne connais d'une façon précise que la nomenclature des familles Baga proprement dites. Elles doivent d'ailleurs se retrouver plus ou moins modifiées dans tous les peuples de cette race.

Ce sont les familles des :

Aka-Baki (les grands Aka).....	Familles de chefs, parentes entre elles ; alliées des Yatara Soso.
Aka-Bakar.....	
Aka-Séké.	
Ak-Ouanta.	
Aka-Kourété.....	Parents des Yatara Soso
Aka-Tampi.....	— des Sisé Mandé
Aka-Téré et Aka-Toungo.....	— des Touré
Ak-Choukonn.....	— des Damba Soso

Digitized by Google

Aka-Taoun..... — des Bangoura
Akétoui..... — des Kamara
Kasséké..... — des Souma

On voit que les Mandé se sont mélangés dans de fortes proportions aux Baga. On les retrouve d'ailleurs tout le long du littoral, jouant généralement le rôle de chefs. Chez les Landouma, les chefs de la famille des Koumbassa sont parents des Kondé, et venaient du Sankaran ; dans la Guinée portugaise, nous trouvons des Koulibali, etc. ; en Gambie, les Sosé forment un groupe important ; malgré leur nom qui fait penser aux Soso, ils se rapprochent presque autant, par leur langue et leurs familles, des Malinké (familles Sali, Sisé, Diaoula, Touré, Konté, Sana, Diobo, Cagni, N'Diaye, Dabo, Souana, Koïta, Soumaré, Danso, Dia, quelques Konaté et Keïta... et les forgerons Kanté, Kamara, Kaba, Sora, Diadiou ; les cordonniers : Touré, Kassou, Fati...), les Mikhiforé, dont nous ne connaissons pas les noms de famille portent cependant, chez les Foulah, le nom significatif de Kabatos, ce qui rend non douteuse leur origine Mandé. D'ailleurs tous les noms de leurs villages sont nettement Mandé ; enfin, chez les Tenda, nous retrouverons des noms de tribus Mandé : ainsi on voit chez les Tenda du Nord des Takourou et des Sana. Nous avons indiqué en parlant de cette race, les divisions des petits peuples Coniagui et Bassari (voir ch. II, § 2, 2°). Ajoutons ici que parmi eux il y a une assez forte proportion de Mandé de la famille Dioula.

II. — *Tribus Mandé.*

Les divisions des grandes tribus de race Mandé ont été indiquées pour la première fois d'une façon précise par M. Binger. Mais la nomenclature en a été forcément incomplète, surtout en ce qui concerne les familles secondaires. Je m'en rapporte entièrement sous cette réserve au tableau dressé par l'illustre explorateur, n'ayant pas eu les loisirs d'entrer moi-même dans tous les détails de cette classification. Cependant je ne puis accepter le sectionnement primordial en Ndé et Ma-Ndé. J'en ai indiqué les raisons.

A. — Les So.

Les Soninkés sont divisés :

Par M. Binger.	Par M. Le Châtelier.
En Bakiri	En Sakho apparentés aux Bamana [1] ;

1. Plutôt aux Malinké.

Digitized by Google

En Sisé	En Dabo issus des Kogorta ;
En Sillé	En Kalé — Bamana ;
En Diabi	En Ouatara parents des Silla et des Diawara ;
En Doukouré	En Fofana apparentés primitivement aux Kogorta ;
En Kaba	En Tabouré ;
En Sakho	En Touré ;
En Niakhaté [1]	En Diawara apparentés aux Dénianké, aux Dioula et aux Bamana ;
En Diawara { Diawara Sagoné ; Diawara Dabo ;	
	En Koma ;
En Sérifou	En Diané ;
	En Silla (sous-famille Gallo) ;
	En Sisé ;
	En Kaïra ;
	En Doukouré [2] ;
	En Gassama [3] ;
	En Diakhaba ;
	En Fissourou ;
	En Fadiga ;
	En Dafé ;
	En Bérété.

Les Fofana qui semblent bien, comme l'indique M. Le Châtelier, être d'origine Soninké et métissés de Bamana se disent cependant parfois Toucouleurs ou Dioula. M. Le Châtelier émet l'hypothèse, quasi-certitude pour nous, que le groupe des Fofana représenterait la survivance d'une ancienne caste commune à toute la famille Mandé.

1. Les Niakhaté furent au VIe siècle les restaurateurs de la puissance Soninké dans dans le Ouagadou.

2. Originaires du Ouagadou, sous-famille : Yaté dans le Diafounou, Ouaro dans le Goumbou. Le premier groupe, le plus important, prit le nom de Doukouré qui signifie : « C'est de notre faute », parce que s'étant moqué du chef Sakho, celui-ci les abandonna dans leur guerre contre les Ouaro. (V. à ce sujet Adam, *loc. cit.*).

3. Gassama-Diabi.

Digitized by Google

M. Binger classe cette famille à part, comme une sous-race particulière, et la divise en :

Fofana du Nouroukrou.... (n'téné Éléphant);
— du Nyamina ..... (— Lion);
— du Bakhounou .... (— Panthère);
— du Ouorodougou... (— une variété de serpents);
Fofana-Kagoro..... (panthère);
Fofana-Souransa ..... (boa ou Maninian).

Les Kamara sont omis par MM. Binger et Le Châtelier. Il y a cependant toute une fraction de cette famille qui est Soninké se distinguant soigneusement de la famille Malinké que citent seuls ces deux auteurs. Dans cette liste nous ne voyons pas non plus les Maréna et la famille des griots Guidiala. Nous ajouterons également les Sadioko ou Sadiogo, qui, d'après le Dr Rançon, seraient des Denianké et les Kasonma, qui sont peut-être des Khasonké, mais sont considérés dans la Haute-Guinée comme Sorakholé.

Les Bakiri ou Bakili, cités par M. Binger, sont omis par M. Le Châtelier. Il est vrai que cette famille est représentée actuellement par des groupes peu importants (n'téné, le loukounè, poisson). Mais elle a joué un grand rôle dans l'histoire du Soudan Occidental. Ce sont les Bakiri qui fondèrent l'empire de Oualata dont le royaume de Ouagadou était le prolongement méridional, avec les villes de Diéné et Sansanding[1]. Depuis, cette même tribu, appelée aussi « Sempré », a fondé le Guoy, le Kaméra et le Diombokho (moyen Sénégal). On la trouve surtout dans le Gadiaga. Les Sakho, les Diabi, les Silla et les Sisé, sont les principales familles qui en descendent.

Enfin, ajoutons à cette nomenclature les « Sissokho », qui sont bien des Soninké et qui commandent dans le Tomora. Chez les Bamana, ils sont forgerons, et sont apparentés aux Diop-Yoloff dont ils ont le n'téné, la gueule tapée[2]. De même, les Diawambé (singulier Diawara) forment, nous l'avons vu, une véritable caste d'hommes d'affaires, de commerçants.

Il est remarquable que les Diawambé, descendants des Zogoran,

1. Je crois devoir maintenir ceci malgré les affirmations de M. Dubois. Si Diéné n'a pas été fondée par les Soninké, elle est devenue Soninké bien peu après sa naissance.

2. Iguane.

Digitized by Google

tribu éteinte qui domina au nord du Macina, soient apparentés aux Ouatara et aux Sakhanokho, deux des grandes familles Dioula, qui ont le même n'téné : la tête de chèvre. Or les Dioula comme les Diawara, s'occupent spécialement de commerce. L'on peut se demander si ces familles n'ont pas représenté à un moment donné les chefs Dénianké, cette peuplade de Mandé, métissée de Foula, qui fut dispersée par les Torodo ; n'oublions pas aussi de mentionner les Tounkara (fils de Tounka, Tounka désignant les chefs Soninké ; structure analogue à Massaré, fils de Massa), qui fondent Kita et que nous retrouvons sur la frontière sud du Beyla.

Le n'téné éponyme des Soninké paraît être le lamentin (Soni). La légende nous les montre sacrifiant pendant longtemps au peuple des rivières.

Les Soninké semblent être la souche d'où sont sorties plusieurs autres fractions des So : tels les Dioula. D'autre part, ils ont tellement de points de parenté avec les autres sous-races Mandé qu'il est parfois fort difficile de démêler la vérité au milieu des allégations des indigènes. Ce qui paraît certain, c'est que, à la chute de l'empire du Ouagadou, de nombreuses tribus Soninké se désagrégèrent et allèrent dans le Manding. Il en fut ainsi des Cissé, des Touré, des Koma, des Bérété. Le même mouvement se produisit à la suite de guerres des Bamana et Toucouleurs dans le Kingui, le Ségou et le Nioro, au milieu du siècle dernier.

Les Soso et Dialonké n'ont pas été étudiés jusqu'à présent.

Voici les renseignements que j'ai recueillis. Les principales tribus sont :

Les Souma ou Soumaoro.	n'téné : le lion, le caïman, apparentés aux Keïta Malinké.
Les Bangoura.....	n'téné : le léopard ; proches parents des Sissokho.
Les Konté.....	apparentés aux Malinké (fraction : Laghabi).
Les Kamara.....	Sont alliés aux Kamara Soninké (n'téné : le mange-mil ou petit Sénégalais). Ils forment les fractions Dialonké des Kalo et des Santara.
Les Nomokho.	apparentés aux Malinké et aux Souma.

Digitized by Google

Les Sakho.....	d'origine Soninké sont alliés aux Silla Soninké et correspondent aux Ouatara.
Les Damba ou Yatara...	— —
Les Kaba.....	d'origine Soninké.
Les Touré.....	d'origine Soninké. N'téné : Eléphant et serpent à deux têtes (disent les indigènes) : trigonocéphale (?).
Les Dantouma.....	probablement fraction d'une autre tribu.
Les Sisé.....	d'origine Soninké.
Les Tanian.....	probablement fraction d'une autre tribu.
Les Youla qui comprennent :	Les Yansané, Les Fofana, Les Taraouali, Les Sankoigni, Les Yatara.
Les Samoura.....	parents des Ouléré Malinké (origine Bamana) n'téné Bamana : le petit lion (Warakalandé) l'Eléphant[1].
Les Kourouma.....	— —
Les Langan	fraction Dialonké des Keïta.
Les Niakhaso et Niakhaté.	d'origine Soninké.
Les Dafi ou Dafilakaï...	— —
Les Fadiga.....	d'origine Malinké.

Il faut noter que les Sissokho ne sont pas mentionnés dans cette liste. Or il semble bien que cette famille ait été l'une des principales des Soso. J'ai entendu prononcer ce mot très distinctement par un Peuhl Sénégalais « Sosokho, presque Sousoukho », ce qui en Soninké veut dire chef Soso. Une autre fois un Khasonké m'a dit que c'était « même chose que Soso ». Or, nous l'avons remarqué plus haut, les Bangoura ne seraient autres que des Sisokho, et ils forment l'une des principales tribus Soso. Il est donc admissible et ceci nous est suggéré par de nombreux exemples similaires, que « Bangoura » est le nom Soso, tandis que le mot « Sisokho » a été donné par des étrangers à cette famille Soso. M. Moreau rapproche ce nom de celui de Shasou, donné par les Égyptiens aux Hycsos.

1. Samon ou Samou signifie éléphant en Malinké. Samoura, fils d'éléphant.

Digitized by Google

Dioula et Veï.

M. Binger divise les Dioula de Kong en deux fractions d'origine distincte :

Ouatara, parents des Diawara	
Daou	Venus de Segou-Diéné (Tribus primitives)
Barou	
Kérou	
Touré	
Sisé	Venus de Tengrela et du Ouorodougou
Sakhanokho, parents des Diawara	
Kamata	
Daniakho	
Kamakhaté	
Ouatara, parents de Diawara	

Nous avons compris dans les tribus Soso celle des Youla, nom qui équivaut à Dioula. C'est qu'en effet les Youla se disent Soso actuellement, bien que se souvenant de leur antique origine. Ils comprennent, avons-nous dit, les Yansané, Fofana, Taraouali (ou Traouré), Sankoigni.

La parenté entre les Dioula et Soninké est évidente. Mais certaines familles sont tout à fait particulières aux Dioula ; les Daou, Barou, Kérou ; Daou se retrouve dans un prénom très fréquent, aussi bien chez les Soninké que chez les Soso : Daouda. Cependant ce nom pourrait vouloir dire David, ainsi que cela est généralement admis. — Barou a longtemps désigné Oualata, et Ibn Batouta nous parle d'un Mousa ou Mansa-Diou, gouverneur pour Mali de Oualata. Ceci, joint aux traditions sur l'émigration des Dioula et au fait que les Yolof désignent le sud sous le nom de Dioulandé (pays des Dioula), fait présumer que cette sous-race représente une importante fraction de Soninké du Oualata. D'autre part, nous voyons des représentants de ces Daou, Kérou, Barou dans les deux premières dynasties Songhay des Za (M. Binger) ou Dia (M. Dubois) et des Soni.

Il est donc probable qu'ils ont été, vers l'ouest surtout, les puissants auxiliaires et parfois les maîtres du peuple Songhay.

Parmi les Diakhanké, qui se rapprochent peut-être plus des Soninké proprement dit que des Dioula et qui semblent quelque peu mêlés de Malinké, nous trouvons des Gassama, des Dibassy-Fadiga, des Silla, des Daramé, des Diakhité, des Souaré, etc.

Digitized by Google

Quant aux Veï ou « Dioula du couchant », nous n'en dirons que quelques mots, puisqu'on ne les trouve pas sur le territoire guinéen. M. Delafosse indique leurs principales familles comme suit : Sando, Masari, Mosiré, Sira, Bakari, Ouolo, Kamana, Bésé.

D'après leurs noms de famille, il semble que ces Dioula se rapprochent beaucoup des Bamana.

Famille Soso.

B. — Les Ma.

Les Malinké, ou hommes de Mali, ont comme n'téné l'hippopotame ; ils sont divisés :

PAR M. BINGER.		PAR M. LE CHATELIER.	
1re *Subdivision* :			
Keïta-Koïta		en Keïta, de souche royale	
Bakhoyokho	n'téné : le rat palmiste	— Sissoro (Sissokho)	
Kamara		— Dembélé (fraction de même souche)	
Kourouma		— Traouré	
Konaté	la panthère	— Kamara	fraction de même souche
Sissokho		— Déléba	
		— Dianioro	

Digitized by Google

Konyaté Diabakhaté Dombia Dioubaté	n'téné : l'iguane	— Nomoro (Nomokho) — N'Diébaraté (griots) — Boghaïro — Sinaïro (forgerons parmi lesquels comptent les Niaghaté) — Kanté, forgerons.

2e *Subdivision.* — Les Kagoro comprennent :

Les Toungara (Toun-Kara)	que nous avons classés parmi les Soninké et qui sont certainement Soninké d'origine.
Les Magaza Les Konaté Les Touré	n'téné : le serpent boa le campagnol le serpent trigonocéphale.

3e *Subdivision.* — Les Tagouara comprennent :

Les Traouré (Taraouré).
Les Diarabasou.
Les Konné (Koné).
Les Bamma.

La notice de M. Binger est très complète Elle nécessite néanmoins quelques observations. Ainsi : Koïta et Keïta ne sont pas la même famille. Les Keïta seuls sont de souche royale. Les étrangers les appellent également Massaré. Les Kourouma sont aussi des Dialonké, et semblent provenir des Soninké. Le Kourouma était un pays soumis aux chefs Soughay. On les retrouve comme forgerons chez les Socé et dans le N'Gabou. D'après M. Le Châtelier, ils seraient une fraction des Sissokho Malinké. D'autre part, les Kagoro seraient proches parents des « Ba » métis de Foula et de Soninké qui descendent d'une famille Peuhl pure et des Fofana. Ceci nous donne la raison pour laquelle les Tounkara sont d'origine Soninké. Quant à la subdivision Tagouara, elle semble être apparentée aux Bamana.

Ainsi les Taraouré dont une des sous-tribus porte le diamou « Diapara » se retrouvent chez les Bamana alliés aux Dembélé ; le nom des Diarabasou signifie « Sou père des Diara » ce dernier mot étant un Diamou Bamana ; M. Binger classe parmi la famille des Bamana les Konéré, fils de Koné, dont le nom se retrouve chez les

Digitized by Google

Tagouara ; enfin nous n'insistons pas sur le diamou « Bamma » qui parle de lui-même.

En ce qui concerne les Sisokho, nous avons fait des réserves, sous la rubrique Soso, au sujet de leur origine.

Enfin, nous ajouterons à ces nomenclatures : les Bérété ; les Sakho, que nous retrouvons chez les Soninké et les Soso ; les Kondé ; les Oularé ou Ouléré ; les Diomandé, parents des Tamara et Massaré (Diomandé est moins le nom d'une famille que d'une nation) ; les Fadiga qui ont formé une famille Soso ; les Kamisokho, les Koaté, griots descendant de Balafa Séga fils de Kamara et de Konté. Enfin parmi les Malinké du sud (Konianké et Manianké), nous trouvons, non seulement des Masaré-Diara, Koné, Taraouré, Doukouré, Kamara, Sisé, Fadiga (Farika d'après M. Delafosse), mais encore des diamou particuliers tels que : Sarifou, Durhounou, Béré, Daou, Baloula, Kyélé, Dalé, Fila, Baora, Noan, Sano, Sanyou ; ces deux derniers noms se trouvent en particulier chez les Diomandé (Grammaire Mandé de M. Delafosse). Chez ceux-ci, nous trouvons des Fienté qui semblent être une sous-tribu des Diara. Mais leur principale tribu est celle des Kamara, d'origine Dialonké.

Les Bamana ou Bambara, dont le n'téné collectif est le Caïman (Bama),

sont ainsi divisés par M. Binger :

Familles royales	Kouroubari Massasi — Kalari — Daniba — Mana — Mousiré — Sira — Bakar	n'téné : les calebasses fêlées et souvent le chien.
	Diara Kounté — Fissanka — Barlaka	n'téné : le lion le chien le lait de fauve.
Familles de forgerons	Konéré ou Koulankou Sokho (ou Sisokho ?) Dambélé Traouré Niakané Mériko	n'téné : le bandougou (condiment), le Koban (singe vert), le chien.

Digitized by Google

A cette famille se rattachent :

1° Les Samanké (hommes de l'éléphant) avec les Touré, Sisé, Dembélé, Traouré;

2° Les Samokho (hommes du serpent) qui comprennent des Kouloubari et des Sakhodokho.

Cette nomenclature est assez complète. Mais il y a lieu de faire une observation importante : « Masasi », textuellement « graine ou souche de chefs », n'est pas un nom mais un surnom qui s'ajoute au diamou : ainsi on disait un Keïta Masasi, pour distinguer la famille royale de ses homonymes. Les Kouroubari, qui tous fournissaient des chefs, ne pouvaient cependant pas tous prétendre à la royauté.

M. Le Chatelier ajoute quelque diamou à cette liste : Les Dénibola, Firimoussa, Konaté, Fomba, Konaré [1], Dembélé, en partie Malinké, Sounana ou Somono, Baghaïro en partie Malinké, Kogorta ou Kogorata, connus aussi sous le nom de Fofana, de même souche que les Fofana Soninké, apparentés d'autre part au Kamara Malinké.

Enfin, il divise les Diara en Donfandé, Doumoro, Diata et Niamoro Bélé. A ce sujet, ainsi qu'à propos des diamou Konaté et Konaré, il faut observer qu'il n'y a pas de différence entre ces deux diamou et Diara (le lion).

C'est la même tribu, chacun des diamou étant plus usité dans telle ou telle région. (Konaré est une simple altération de Konaté, comme « Diata » de « Diara ». Je pense aussi que Konté et Kanté sont des formes dérivées. Parmi ces derniers comptent les Laghabi).

Ajoutons que les Keïta leur sont apparentés. De plus, en ce qui concerne les Somono, nous faisons des réserves et les considérons bien plutôt comme des Soninké.

D'ailleurs il faut voir dans ce groupement une forme analogue à celle des Fofana [2] (v. Soninké), mais ayant conservé son caractère de caste (v. paragraphe 1).

Les Ouasoulounké auxquels on peut joindre les Kouranko, les Sankaranké et certaines parties du Manding occidental (Birgo, Gadougou) sont, nous l'avons vu, des métis de Foulah et de

1. Ou Kalanké, du nom de pays où ils habitent en groupe compact (Kala).
2. Fofana veut dire « parler ensemble ».

Digitized by Google

Mandé, mais ayant conservé les mœurs, les traditions et la langue Bamana. Leurs noms de tribus sont tout à fait spéciaux et permettent de les reconnaître immédiatement :

Ce sont : les Diakité,
— Sidibé (n'téné : petit sénégalais),
— Sankharé ou Sangaré,

auxquels il faut ajouter une importante fraction des Dialo qui, chez les Khasonké (métis de Soninké et de Foulah) forment la tribu royale [1]. Dans le Ouasoulou, on rencontre également des Fissanka [2] Bamana, qui ne sont autres que des Diara. De même dans le Sankaran et le Kouranko.

Les tribus Ouasoulounké correspondent aux quatre grandes tribus Foulah.

Tribus Ouasoulounké.....	Tribus Foula
— Dialo ou Kan.....	— Dialo
— Diakhité....	— Ba ou Baldé
— Sidibé.....	— So
— Sankharé.....	— Bari

Cette dernière remarque nous oblige à constater l'extrême confusion, du moins en l'état actuel de nos renseignements, qui apparaît dès que l'on veut procéder à une classification méthodique des sous-races et tribus.

Cette confusion n'est pas moindre chez les Foulah que chez les Mandé. Mais nous ne doutons pas que ce chaos ne se laisse coordonner, si chacun veut bien apporter sa pierre à l'édifice dont nous devinons confusément la structure. Le lecteur qui a suivi attentivement les développements qui précèdent aura été frappé des identifications que nous avons indiquées entre des tribus considérées jusqu'ici comme entièrement étrangères. Parfois, au lieu d'identité, il y a seulement parenté ou alliance.

Or, ce que nos connaissances actuelles nous permettent de constater sur une petite échelle existe d'une façon très générale. Un patient travail de synthèse s'impose donc. Nos efforts doivent tendre à retrouver parmi tous ces diamou ceux des tribus primitives qui ont engendré cette foule de sous-tribus ; et il n'est pas

1. D'ailleurs on trouve aussi des Diakhité chez les Khasonké ; de même les 3 tribus Diakhité, Sidibé et Sankharé sont répandues aussi dans le Gangaran et le Foladougou.

2. Fissanka signifie « les hommes les meilleurs » (de Fissa, « Pissa », mieux).

Digitized by Google

douteux que ces tribus doivent être cherchées parmi celles que nous voyons représentées à la fois dans les différentes sous-races. Pour la race Peuhl, nous sommes arrivés à nous approcher du but, mais nous ne l'atteindrons que lorsque nous aurons des documents précis sur tous les pays Foulah.

III. — *Race peuhl.*

Ce que nous venons de souligner ne paraît pas avoir été compris de M. Le Châtelier, écrivant que les Mandé ont commencé à jouer un rôle au Soudan en un très grand nombre de tribus isolées. Plus loin, parlant des Foula, il ajoute qu' « ils ont formé primitivement de très nombreuses tribus ». Or, rien n'est plus inexact. Les tribus Foulah primitives sont très peu nombreuses. Nous en connaissons quatre qui semblent n'être déjà que les produits d'une segmentation provoquée par des métissages. M. Le Châtelier s'est donc égaré dans la foule « de ses subdivisions multiples », dont l'étude demanderait, comme il le dit avec raison, « de longues recherches ».

Nous n'avons pas la prétention de faire une étude générale de toutes les sous-tribus de langue Peuhle.

Nous nous bornerons, aidés du fil conducteur que nous avons à notre disposition (les rubriques de tribus primitives) à nous promener en Guinée.

M. Binger a recueilli des traditions sur l'arrivée des Foula au Soudan en deux tribus (Kérouanbé, peut-être Kérou-abé et Bissinabé). Toujours est-il que, laissant de côté ce qui est actuellement de la préhistoire, nous sommes absolument certains de ne pas nous tromper en prenant pour point de départ les quatre tribus suivantes déjà métissées :

Les Ba ou Baldé, les Dialo, les So, les N'Daédio.

Nous avons vu quels étaient les équivalents de ces tribus dans le Ouassoulou. Au Fouta-Dialo, nous les retrouvons sous les formes suivantes :

Dialdialo	correspond à	Dialo [1]
Ourouro	—	Ba ou Baldé
Péredjio	—	So
Bari	—	N'Daédio

1. Dialdialo est formé à l'aide d'un redoublement assez fréquent du Peuhl.

Digitized by Google

Les n'téné de ces tribus sont différents suivant qu'on les prend au Soudan ou au Sénégal et au Fouta Dialo.

N'TÉNÉ DU SOUDAN	N'TÉNÉ DU FOUTA DIALO
Dialo : la perdrix	Dialdialo : la petite panthère.
Ba : le mange mil (passereau)	Ourouro : la chèvre.
So : le trigonocéphale	Péredjio : la femme en couches pendant les 8 jours qui suivent l'accouchement.
N'Daédio : l'hippopotame.	Bari : l'hippopotame.

Bien que ces renseignements, dont quelques-uns ont été très difficiles à obtenir, m'aient été donnés de bonne foi, je ne veux cependant pas en garantir l'exactitude, sauf cependant en ce qui concerne le n'téné des Bari, l'hippopotame. Ce fait nous permet de deviner la parenté qui existe entre cette tribu et les Mandé Mali qui ont le même emblème éponyme. A ce point de vue, il est curieux de noter que les « So », dont le nom est suffisamment suggestif, se disent parfois Dialonké, c'est-à-dire Soso. J'ai entendu aussi appeler les Ourouro (Ba) des Dénianké, peuplade où le sang Mandé domine. En tous cas, nous avons vu que les Kagoro Malinké seraient des Ba ou du moins seraient pour eux de proches parents. Nous allons voir encore une autre preuve du métissage considérable qui s'est effectué entre Mandé et Foula en examinant la liste des noms des familles dérivées, qui sont Mandé pour la plus grande part.

Les Dialdialo, appelés aussi Dialéabé ou Timbobé (métissés à des Sarakholé, ils ont formé la famille royale du Khaso, et font également partie des Ouasoulounké), se divisent au Fouta Dialo en :

Iérokaba	Séléianké
Kalébé	Silorbé
Kokolanké	Rangabé ou Langabé.
Kolenké	

Ils comprennent, en outre, la très importante tribu des Irlabé (Guirladjio au singulier) qui peuple le Bosséa (Fouta Toro) où elle se divise en Diéri, Pété et Aléidi. Au Fouta Dialo, on distingue ces Irlabé en :

Digitized by Google

Iloïabé Kalidiabé	Familles de chefs	parmi les Kalidiabé comptent les Molabé.
Tankouléabé Kaliabé	Familles de notables	

Les Ouroubé, singulier Ourouro (Ba ou Baldé), se divisent au Fouta Dialo en :

Elaïanké	Tounkaraïanké, parents des Tounkara		
Sourgaïanké	Nawaléïabé		
Yalalbé	N'Guériabé		
N'Dendembo	Alabourianké		
Dyimméïanké	Koulounanké [1]	Koulounanké Bala	
M'Baloum Baldé		—	Sempi (sempré?)
Fofonanké (Fofana?)		—	n'Dantaré

Les Elaïanké (n'téné : la chèvre), se divisent eux-mêmes en :

a. Siraïabé : Souche du frère du patriarche de la tribu appelé Modi Suleymane	1. Saleïabé 2. Mamaoundé 3. Mamahaboussa 4. Mamatiri 5. Mamatenemba et Bambaïabé 6. Mamadiéba 7. Mamasokhona 8. Gouléïabé 9. Tiréïabé 10. Balaïabé 11. Modimoussadiandé 12. Mamanégué.
b. Karoïabé descendance d'un autre frère de Modi Suleymane.	
c. Mama Allaye —	—
d. Dioungoïabé —	—
e. Amoroïabé —	—

Au Fouta Toro (Lao), les « Ba » très métissés de Maures ont formé la famille des Seibobo, dans laquelle sont choisis les Ardo (chefs) Foula. Au nord-ouest de Ségou, on les trouve confondus avec les Kagoro. On les dit de même famille (v. plus haut, Division des Malinké).

1. « Koulouni » en Mandé signifie : Mortier à mil.

Digitized by Google

Les Férobé, au singulier Pérédjio (« So ») se divisent au Fouta Dialo en :

Bapatéabé	Bodiabé	
Bamaouéabé	Guéafounabé	
Ouroïabé	Guidonïabé	
Diminéabé	Séléïabé	
Sannarabé	Kolèbè	
Soséabé	N'Douïébé	Daïébé
Tounkarabé		Sendoniébé

Les N'Daédio ou Bari se divisent au Fouta Dialo en deux branches, qui représentent la descendance des deux frères Séri (aîné) et Seïdou.

Les Sériabé (Sérianké au singulier) peuvent se classer en :

a. Dibaïabé.

b. Alimaïabé { Mamadou Aliou / Samba Fodé

c. Dougaïabé, qui ne descendent pas de Sori, mais se sont alliés à lui. Ce sont des hommes rouges, me dit le Foutadialonké que j'interrogeais, et ils sont propriétaires du sol.

Les Sidiankobé (singulier sidianké) descendants de Seïdou (Saïd) peuvent aussi se classer en deux groupes : l'un représente les descendants de Seïdou, et le sang Peuhl, l'autre les descendants et alliés du Bamana métis Sory, qui devint Almamy du Fouta Dialo.

Le premier formait au début le parti Alfaïa, le second le parti Soria. Les principales familles d'origine Bamana des Séïdiankobé sont :

Les Boua-si, les Boubou-si, les Karandé.

Enfin, l'on trouve au nord du Koïn un pays qui porte le nom de Bala. Une des familles des Koulounabé du Koïn (Ouroubé), a pris le même nom (Koulounabé Bala). Or, d'après un Toucouleur, Bala signifierait un homme de la classe des Torodo à la deuxième génération. M. Binger parle lui aussi de « Bala » qu'il rencontre à Tiong-i. On les appelle aussi en Bamana Gouambèlè ou Gouangouélé, et en Soninké Diabiyang-é (Diabiyanké homme de Diabi?). Le nom Bamana leur viendrait « par comparaison avec la couleur gris roux d'une variété d'âne très remarquable par sa vigueur et sa sobriété ». Ils sont, en effet, « d'un rouge terne et ont les cheveux roux sales ». Mais ils ne constitueraient pas une race et naissent

Digitized by Google

dans n'importe quelle tribu. Il ne faudrait donc pas voir entre eux et les Bala dont nous parlions ci-dessus un lien de parenté. Néanmoins cette analogie de nom valait la peine d'être soulignée. Ce mot « Bala, semble d'ailleurs désigner des métis en Bamana [1]. (Contraction de Ba foula, deux mères ?)

Les familles que nous venons de passer en revue forment la contexture non seulement des Fouta-Dialonké, mais aussi des Houbbou et des Foulacounda. Les chefs Houbbou du Fita et du Ouassou sont des N'Douïébé (Peredjio ou So) ; ceux du Nunez, de Kawési et de Nawal [2] sont des Ouroubé.

Les Toucouleurs, eux, forment des tribus distinctes. Mais il serait aisé de les relier aux tribus Foulah primitives comme d'ailleurs aux tribus Mandé et Yoloff dont elles procèdent.

Leur organisation, leurs subdivisions sont assez complexes et comme leur nombre en est restreint sur le territoire Guinéen, nous n'en dirons que quelques mots.

Les principales familles sont :

Les Sall (Salsalo, Salloubé), métis de Foula et Mandé, parmi lesquels est choisi le Lam Toro (Almamy du Fouta Toro) ;

Les Tall (Taltalo, Talloubé) divisés en :

Tall Halouar, famille d'El Hadj Omar, qui régnait à Dinguiray ;

Tall Thiam (dans le Dioun) ;

Tall Yoloff, dans le Cayor (famille du fameux Ahmadou Cheikou) ;

Les N'Dougo ;

Les Kane (chefs) ;

Les Li ;

Les Ball ;

Les Si [3] ou Séye (n'téné : un serpent).

Cette famille est alliée aux N'Diaye Yoloff, dont le n'téné est le lion (Diara). Elle comprend les Sisibé, famille royale du Boundou et les Si Sadouané ; enfin les Fasasi, métis de Si-Sadouané et de Malinké.

1. Ce nom est fréquemment employé chez tous les Mandé et même chez les Soso. Ainsi dans l'histoire du Kolisokho, il est parlé d'un notable nommé Bala Bangou. Je cite cet exemple entre mille. Un laptot du Gouvernement de Conakry (Soso) s'appelait Bala, et je n'ai pas remarqué que lui ou les autres Bala connus de moi aient eu le teint plus pâle et les cheveux plus roux que les autres Soso.

2. Une de leur famille est désignée, nous l'avons vu, sous le nom de Nawaléïabé.

3. « Si » en Mandé signifie « la race ». Mais il faut lui donner ici le sens de cheval.

Digitized by Google

Les Ouane { avec une de leur fraction :
Les Kébé, se trouvent dans le Oulada.

Nous avons vu que, parmi les Toucouleurs, la classe des Torodo occupait une situation prépondérante. Elle est formée surtout des familles Sall, Kane, Ouane, Si, Ball et comprend des métis d'origine les plus diverses : Maures, Yoloff, Foulah, Séréres. Mais les Torodo n'admettent pas volontiers une basse extraction. Ils donnent aux Toucouleurs et à eux-mêmes, par contre coup, une noble origine. Dans la première armée musulmane qui vint mettre

Pêche sur le Niger.

le siège devant Guédé, pays des Kéfir, était un arabe nommé Omar, disciple du prophète. L'armée fut repoussée ; Omar grièvement blessé fut fait prisonnier et se maria plus tard à la fille d'un notable dont il eut trois fils : Ly, Tall, N'Dougo. De là descendirent les trois grandes familles nobles des Toucouleurs.

A côté d'eux, nous trouvons les Dénianké (Déniabé), métis de Sarakholé et Malinké avec les Poular. Ce sont les anciens possesseurs du Foûta Toro, et aussi du Fouta Dialo. De plus nous remarquerons les castes des Diawando (Diawara), métis de Peuhl et

Digitized by Google

Mandé venus du Kaarta et du Macina, et les T'ioubalo, caste de pêcheurs, mélangée de Yoloff du Oualo et du Cayor avec les Foulah (voir § 1).

IV. — *La race mulâtre moderne.*

La race mulâtre de la Guinée peut être divisée, nous l'avons dit, en descendants de Portugais et d'Américains. Les mulâtres portugais sont devenus de véritables Soso : ils ont pris les usages, les superstitions, les vêtements et le langage de ce peuple. La famille royale du Bramaya est celle des Fernandez (ou Fernando) originaire de Bissao. Les autres familles sont celles des Gomez, dont les uns vinrent de Sierra Léone (branche de Gomissia), les autres de Guinée Portugaise, et les Lomba.

Ainsi que nous l'avons vu, les mulâtres américains ont mieux conservé leurs traditions.

Leurs principales familles sont :

Les Lightburn
Les Ormon
Les Faber
Les Curtis
Les Wilkinson

Digitized by Google

§ 3

Répartition.

Pour pénétrer les arcanes de l'histoire du Soudan occidental, il serait nécessaire de faire la monographie aussi complète que possible de chacune des tribus qui y sont établies.

Mais ce travail, très ardu, excéderait de beaucoup les limites que nous nous sommes tracées actuellement. Nous nous bornons à indiquer la distribution géographique de ces tribus sur le sol Guinéen, en indiquant succinctement comment elles se sont dispersées.

Nous commencerons par les tribus Mandé. Nous les avons divisées en groupes sans tenir compte des sous-races.

Cette classification, bien qu'arbitraire, a l'avantage de faire mieux saisir la filiation de ces tribus.

I. — *Race mandé.*

1er Groupe :

Tribus des : Keïta, Langan, Massaré, Konaté, Konté, Taraouré, Dembélé, Kamisokho, Souma, Nomokho, Diara, Fienté, Diapara, Ouatara, Diawara, Sakanokho, Fofana, Madé, Kagoro, Silla, Damba.

Nous avons indiqué dans le paragraphe précédent la parenté plus ou moins étroite qui existe entre ces tribus.

Les *Keïta* appelés aussi *Konaté*, *Konté* et *Massaré* comptent comme les tribus royales par excellence chez les Malinké. Les Souma et les Diara jouent le même rôle chez les Soso ou Dialonké et chez les Bamana. Il n'est pas sans intérêt de noter que ces tribus, à côté du n'téné collectif de la sous-race à laquelle elles appartiennent, ont le même n'téné particulier : le grand lion (Diara des Bamana et Malinké, Waraba des Soninké, Yaté des Soso).

Les Keïta que nous trouvons en Guinée constituent la descendance de l'ancien empire Malinké, qui, avec le grand Soundiata Konaté ou Keïta, s'étendait du Kaarta au Ouassoulou. Nous les trouvons représentés sur différents points de ce vaste territoire : dans le Khaso, sur le moyen Niger [1], dans le Bâté etc... Mais

1. Dans le Kita, le Konkodougou, à Kouroukorô (sur le Niger) dans le Badon, dans le Niocolo, etc...

Digitized by Google

surtout dans le pâté montagneux qui borde le Niger au nord de la Guinée : le Manding, le pays par excellence des enfants de Ma.

Le Manding-sud intéresse spécialement la Guinée. Il est formé des pays de Niagassola et de Kangaba (cercle de Siguiri). Les chefs Keïta portent dans cette région le nom de Mambi. Ce fut grâce à l'appui du Mambi de Kangaba que Samori domina sur le Haut-Niger. Ce Mambi était d'ailleurs en lutte constante avec son voisin de Niagassola. Nous trouvons encore les Keïta dans les deux Diouma, l'Amana (Kouroussa) et dans le Oulada, où, comme partout d'ailleurs ils représentent le fétichisme à côté des chefs Soninké musulmans. C'est de ces deux derniers pays (de Toumania entre autres) que quelques faibles groupes de Keïta sont descendus, au moment des guerres des mulâtres, jusque sur le littoral. Notons que les Diouma, bien que voisins du Kangaba et du Niagassola, ne faisaient plus corps avec eux, mais bien avec le Kouroubari-dougou et le Kouroulamini, essayant successivement d'entamer les États des métis du Sud : le Ouasoulou, le Sankaran. Sous le nom de *Langan*, groupe Dialonké, ils occupent le pays qui porte ce nom sur la rive gauche du Koloni (Koïn). Ils essaimèrent, après l'arrivée des Sakho, vers le Dinguiraÿ où ils formèrent Dabatou, près du Bafing, au nord, et Toumania, près du Tinkisso, au sud. Avant leur arrivée dans les vallées du Koïn-nord, ils occupaient les villages de Diatabira et de Djinkonon, rasés par les Foutadialonké. Leurs principaux villages sont Firiguia, Bagdadia, Mélia, Missira, Sankaran et Sakonou. On les trouve aussi dans le Wontofa.

Sous le nom de *Massaré*, nous les voyons encore établis dans le Kona-dougou (pays des Konaté, cercle de Kankan), dans le Sangalan (au Nord du Labé), avec les Niakhaso et les Kamara, dans le Guémékanké (Benna), le Firia et le Houré (cercle de Farana). Il existe de nombreux Konaté dans le cercle de Kankan, et en particulier dans le Guérédougou.

Les *Konté* ou *Kanté*, nous paraissent proches parents des Konaté [1]. Leur n'téné particulier, le cynocéphale, ne prouve rien contre cette hypothèse, car ils ont fort bien pu adopter celui des peuplades parmi lesquelles ils se trouvaient. Ils sont d'autre part alliés, et parfois identifiés, aux Dembélé et aux Taraoré (Traouré, Taraouali), ces noms leur étant donnés par les étrangers et étant restés à cer-

1. Sankara Diaguiné Kanté était le patriarche des Konté dans le Sougara au S. de Bamako (Adam, légendes du pays de Nioro).

Digitized by Google

taines familles. Ils sont de plus alliés aux Diop Yoloff. Sous le nom de Konté ou Kondé nous les trouvons dans le Kouloukalan, le Nouga (cercle de Siguiri) à Tournani, dans le Kissi et le Sankaran où ils sont chefs. Mais, plus que leurs frères Keïta ils se sont avancés vers la région côtière. Nous les trouvons dans le Tamisso (cercle de Ouassou), chez les Foulacogni (cercle du Cania), dans le Bèréïré, où ils partagent le pouvoir avec les Youla, dans le Lisso (Rio-Pongo), d'où une colonie a essaimé au delà du Télébou, à Touba (cercle des Timbis).

Sous le nom de *Taraouré*, parents des Dembélé, ils sont établis dans le Baléya, en compagnie de Sisokho, de Bérété et de Kanté, et dans le Kissi-Kissi et le Benna où ils comptent parmi les Youla (V. plus loin 9e groupe : Dioula). Ils sont également fixés en assez grand nombre chez les Toma. Un moment ils avaient occupé une partie du Manding, mais en furent chassés par Soundiata. En dehors de la Guinée, nous les trouvons en nombre dans le Gangaran, le Baniakadougou et le Gadougou où ils sont représentés par les Kamisokho. Ces derniers occupent toute la haute vallée du Bakoy au nord du Bouré.

De même que les Keïta représentent la fraction la plus pure des Malinké, les *Souma* sont les chefs par excellence des Soso du Centre et des Dialonké occidentaux. Cependant, nous l'avons dit, ils paraissent être de même famille que les Keïta. Ils s'émancipèrent d'abord du joug Soninké en se séparant du Ouagadou. C'est à la suite d'une guerre fratricide dans laquelle le grand Malinké Soundiata Keïta battait et tuait dans une embûche le célèbre Soumangourou qu'ils furent chassés du Manding vers les régions montagneuses du Fouta, d'où ils furent ensuite expulsés en partie vers la zone côtière. Leur arrivée causa des bouleversements qu'il serait trop long de retracer. Disons seulement qu'ils dépossédèrent plusieurs familles Soso du pouvoir, et qu'ils contribuèrent au refoulement des Baga dans les vases du littoral. N'ayant pas adopté de suite le nom de Soso qu'ils se donnent aujourd'hui, les anciens navigateurs les appelaient Sapé ou Soumba. Les guerres de Sama-nténé Bokary, « chef plus puissant que Samory », et de Kandé Bourama, premier chef du Cania, sont encore perpétuées par les récits des vieillards.

Le grand fief des Souma est le Cania (cercle de Kindia) où cependant ils ne sont que les chefs suprêmes mais n'ont pas le commandement direct des provinces. Leur centre est Firiguiagbé, le grand

Digitized by Google

Firiguia. Dans la même région (Dialonké Occidentaux) nous les voyons dans le Kinsam (à Songoya), le Goumba, le Saloum. C'est du Cania qu'une partie d'entre eux descendit sur le littoral et dans la région sud, vers le Benna. Le premier État fondé par eux du côté de la mer fut le Dubréka (Tabounsou, Kaloum, Conakry etc...), où ils dépossédèrent les Bangoura mêlés aux Baga. Plus tard, ils se répandirent dans le Lambagni (Rio-Pongo), à Coké où ils sont représentés par les Dantouma, dans le Moré-Cania (marabouts du Cania) et le Moré-Baya. Enfin, vers le Sud, quelques-uns, mais en petit nombre, réussirent à s'établir dans le Benna. Leurs parents, les Nomokho (hommes puissants), commandent dans le Siéké, à Oudoula (cercle de Siguiri) où ils se disent Malinké [1]. Mais on les retrouve Soso dans le Limba (Sierra Léone), le Moré cania, où ils sont mêlés aux Souma, le Toubanyi (mot qui signifie la brousse), dans le Benna et le Kamalaya (Mellacorée).

En dehors de la Guinée on trouve les traces des Souma dans la vallée du Niger, entre Ségou et Bamako [2], dans le Khaso; mais ils n'y ont aucune importance. Dans le Ganadougou nous trouvons des Soumantara (en Soso : frère de Souma) qui seraient de même origine que les Ouasoulounké. Parmi les Bamana et chez les Sosé [3], on trouve encore des Soumana et des Soumaré (fils de Souma).

Les *Diara* sont l'une des deux grandes familles royales des Bamana. Ils reçoivent aussi les noms de *Diata*, *Guiara*, *Ouara*, (Wara).

A cette tribu semblent se rattacher les *Diarabasou* ou *Diarasóuba* (Tagona Malinké), les *Diapara*, *Damfakha* ou *Dionfara*, qui pour les uns (Cne Perignon) sont des Taraouré, pour les autres (Rançon) des Sissokho. Nous pensons qu'ils ne sont ni l'un ni l'autre et que comme les Massasi ils ne sont pas plutôt Bamana que Malinké, du moins originairement. Un des premiers souverains du Mali portait le nom de Sarek Diata ; le roi Mansa Soleïman envoyait au Sultan du Maroc le nommé Mousa Alouandiaraty et l'un de ses représentants à Ségou était Koy Ouarraba (c'est-à-dire chef Diara). De même, le grand conquérant Konaté, ou Keïta, portait en outre le nom de Soun-diata ; et nous savons d'autre part que Konaté ou Konaré équivalent à Diara.

1. Et dans le Baniakadougou (Cercle de Kita).
2. Près de Ségou se trouve le village de Souma-dougouri.
3. A Diaomaré.

Digitized by Google

Enfin nous retrouvons encore ce nom parmi ces tribus maures très métissées : les Senhadja, ou plutôt Senha-diata, et chez les Dioula, dont la famille royale s'appelle fils de Diara : Watara. Il semble donc que ce nom ait eu à l'origine une compréhension beaucoup plus grande que celle qu'il a actuellement et qu'au lieu de désigner une tribu royale particulière, il ait répondu au sens général de « noble » ou prince. Ceci est confirmé par la signification de ce terme qui veut dire « les fauves », les grands animaux de la jungle, et spécialement le plus noble d'entre eux : le lion (Warraba, Wara, Guiara, Diara, Yata ou Yaté). Et nous avons dit que, à l'heure actuelle, c'était bien le n'téné commun des plus nobles parmi ces tribus royales.

Les Diara, dont une des branches porte le nom de *Fienté*, se trouvent en Guinée dans le Sankaran, et quelque peu aussi dans le Ouasoulou sous le nom de *Fissanka*. La légende dit qu'ils arrivaient de Tombouctou. On en voit quelques-uns aussi dans le Mahou et le Manian. Mais c'est au nord du moyen Sénégal qu'il faut chercher leurs principaux groupements. Nous les trouvons également dans le Ouli (Diata) à Tambacounda.

Les *Diapara* (comparer à Tiapa-to ou ou Diapa-do qui signifie « maure » en Peuhl) sont établis dans le Dentilia et aussi dans le cercle de Kita (Kankouma-Cania) (V. Niakhaso groupe 13).

Les *Ouatara* sont les chefs des Dioula de Kong. On les retrouve chez les Soso sous le nom de *Yatara* (Yata, Yaté : le lion). Une des contrées où ils sont établis depuis fort longtemps près de la frontière orientale de la Guinée est le Wataradougou. Il semble que ce soit de là que sont parties, en sens inverse, l'une vers l'est (Kong), l'autre vers l'ouest, deux grandes migrations de cette famille. Dans leur marche vers l'ouest ils s'établirent d'abord dans le cercle de Farana à Sandenia. Puis ils occupent Oualia (Benna). Plus tard, battus par leurs frères Youla, ils se mélangent à eux et c'est ainsi que nous les retrouvons dans le Benna (Santika), le Soumbouya et les pays voisins.

Une autre invasion arrivant plus directement du Nord, probablement en même temps que leurs parents Silla, les a amenés parmi les Dialonké de l'ouest et les Soso du Rio-Pongo. Chez les premiers nous les trouvons dans le Téné à Dominia, Koubou, Siménéïa, Kinfaïa, Diateya, etc... Dans le Rio-Pongo, on en trouve quelques groupes dans le Bassaya, dans le Koba, dans le Bramaya (Soubétidé, Kalaya), dans le Khabitaye (Yatéa, Koutaya), etc...

Digitized by Google

Il semble probable que ces Ouatara sont les descendants des Atara, ces nègres du Sud-Algérien, dont le nom signifie les fils de la race, et semblent les héritiers directs des nègres Oua Oua, plus ou moins métissés. Cette question mériterait une étude sérieuse.

L'on peut ajouter que les *Diawara*, que l'on retrouve chez les Foula (et qui descendent d'une tribu sujette des Songhay, les Zogoran, dont on signale l'origine vers les monts Hombori), forment encore actuellement une famille de la caste des tisserands [1]. Ils furent les chefs de l'empire Soninké au début du XVIe siècle, grâce à la possession d'un sabre merveilleux. Leur patriarche, nommé Dama, fut recommandé à Soundiata, le grand chef Malinké, par un cordonnier appelé Diawara. Soundiata donna à Dama le nom du cordonnier comme prénom, c'est ce qui explique l'influence des cordonniers chez les Diawara. Un moment ils furent rois de Diara. On les trouve en très petit nombre sur le sol Guinéen. Ils ne forment qu'une petite colonie dans le Bouré (Cercle de Siguiri) où ils arrivèrent de Nioro au temps d'El Hadj Omar, chassés du Kingui par le redoutable conquérant. Ils ont, comme les Sakhonokho et les Ouatara, la chèvre comme n'téné. Les premiers sont disséminés en petits groupes dans le Kissi (Télébodougou). Ibn Batoutah, qui les trouve dans le Oualata, les qualifie d'*hommes blancs de Zaghari*, d'hérétiques Ibadhites. Pour Zaghari, il faut probablement lire Sangaré.

Enfin, puisque nous avons cité les *Fofana*, nous en dirons quelques mots. Ce sont, d'après M. Le Châtelier, des Soninké métissés de Bamana. Nous les trouvons sous le nom de Madé dans le Oulada, et en Mellacorée où ils comptent parmi les Youla. Les Fofana ont une situation très spéciale au Soudan et ont une réputation d'honnêteté universelle. Ils rappellent eux aussi l'existence de castes communes à toute la famille Mandé. Ils sont apparentés aux Kagoro, Kagorota ou Kogorta, que l'on trouve surtout vers Ségou et le Kaarta-Biné.

Les Yatara Soso se disent proches parents des Silla et des Damba.

Les *Silla* sont Soninké ou Dialonké, mais d'origine Soninké [2].

1. Nous avons dit qu'ils ne tissent presque jamais et sont bien plutôt des hommes d'affaires, des conseillers de chefs, etc... Ils seraient un peu parents des Sisokho.

2. Silla fut à un moment donné la capitale du Tékrour occidental, absorbé par le Mali. Encore actuellement une fraction des Terbanassen porte le nom de « Ahl Silla ». D'après M. Adam le premier groupement de cette tribu eut lieu dans le pays situé entre Kamatinguè, Kararo et Lambé, sous les ordres du patriarche Makhan Silla.

Digitized by Google

Chez les Soso proprement dits ils sont appelés Damba. Les Silla Dialonké sont venus du Manding avec Samba Khaty, leur chef, et s'arrêtèrent à Salouta (près de Démokoulima, cercle des Timbi) puis fondent Yatia (Barign). Plus tard ils occupent le Sikrima.

Nous les trouvons encore répartis dans toute cette région : dans le Wantanba-Kiri (Cania) à Kindia, à Koboléa (Sikrima), Yatia, Tanéné-Kélara (Barign). Enfin, nous les voyons mélangés à des Silla Soninké dans le Oulada et spécialement à Nono (cercle de Kouroussa).

Les Silla Soninké sont musulmans fervents, tandis que leurs frères Dialonké sont fétichistes et buveurs de Dolo surtout à l'Est du Fouta. Ils sont venus en Guinée beaucoup plus tard que les Dialonké au moment des luttes d'El Hadj Omar sur le Niger moyen. Ils sont établis dans le Oulada (Nono), où on les retrouve encore sous le nom de Kalo, et à Kankan où réside un chef de leur famille. Le n'téné des Silla est la tortue et le serpent noir.

Les *Damba* Soso forment la famille royale de Thia, capitale du Rio-Pongo. Dans la même région ils occupent encore le Bassaya, quelques villages du Télébou (Karabako) et le vaste territoire du Labaya, où ils sont appelés parfois Kinsé, à cause de leur pays d'origine le Kinsi, près de Labé. Leur n'téné serait le crapaud.

2e Groupe : LES TOURÉ

On les retrouve dans toute l'Afrique Occidentale, non seulement chez les Mandé, mais chez les Mampoursi, où ils font partie des Dagomba, chez les Haoussa etc... Ils se disent descendus de Mamadi, fils de Dinka, le premier patriarche Soninké (V. Adam). En Guinée ils dominent dans le Toron, berceau des Bamana; à Kankan ils sont assez nombreux ainsi qu'à Bissandougou, dans le Kabadougou, etc., et dans ces régions ils sont Soninké, venus du Diénéri. Ils ont d'ailleurs donné le nom de Diéné à l'un des cantons du Toron. C'est de là qu'une partie de cette famille, entraînant avec elle quelques Kaba, des Fofana et des Yansané, s'est dirigée à travers les pays Dialonké vers le littoral.

Ils expulsèrent les Mendényi du Morécania et s'installèrent dans le Morébaya, soumirent promptement le Moréa (Mellacorée) où on les trouve à l'heure actuelle sur un grand nombre de points : Mélikouré auquel ils donnèrent le nom de Farmoréa (premier occupant

Digitized by Google

Farmoréa Touré) ; Maliguiadi, Kouria, Bambaïa, Dambaïa, Dari, Bassia, Béréka, Tana. Dans toute la région côtière ils se disent Soso et leur n'téné est le « serpent à deux têtes » (?) qu'ils disent exister dans le pays.

3e Groupe : LES SISÉ.

Cette famille Soninké paraît moins importante en Guinée que la précédente. On la rencontre surtout dans le Dentilia, à Banko, village important du Oulada (cercle de Kouroussa). Dans la Basse Guinée, les Sisélakaï forment de petits groupes dans le Kaba et surtout dans la Tamisso où ils ont une réputation de grands marabouts. Leur n'téné est le boa.

4e Groupe : BANGOURA, SISOKHO, KAMARA.

Les Bangoura [1] ne se rencontrent que chez les Soso surtout dans le Kaloum, le Soumboya, où ils sont chefs secondaires, dans le Kabitaye où ils forment la famille royale. On les trouve en outre dans un certain nombre de villages côtiers, tels que Bakoro (Rio-Pongo). Leur n'téné est le léopard [2].

Nous avons dit qu'ils représentaient les Sisokho chez les Soso, bien qu'on en trouve quelques groupes qui se disent Soninké (ainsi à Mansona près de Kayes).

Les *Sisokho*, eux, sont restés presque entièrement Soninké. Nous en trouvons cependant chez les Bamana qui sont forgerons (Sisokho en Bamana veut dire d'ailleurs « derrière la fumée »). Ils sont apparentés aux Diop, et, comme eux, ont pour n'téné « la gueule tapée » (iguane). Chez les Soninké ce sont des chefs puissants qui dominent dans le Tomora (là ils donnent comme étymologie de leur nom : l'homme qui prend le sabre). On les trouve dans le Ouli, le Bambouk, le Dentilia, mais fort peu en Guinée. Cependant il y a un village Sisokho à Kindia. Dans la Haute-Guinée on en trouve aussi quelques-uns (il y en a dans le Balèya.)

Les *Kamara* Dialonké, parents des Bangoura, seraient venus de deux côtés. Ceux de la région côtière arriveraient de la Guinée Portugaise (n'téné : Mange Mil). Ceux des pays Dialonké propre-

1. Ce nom peut vouloir dire : les fils de la terre ou de la lance.
2. Un roi de la dynastie Songay des Askia, portait le diamou de Bangoura.

Digitized by Google

ment dits viendraient du Guidimaka (n'téné : Boa et panthère). Cette tribu est représentée en Guinée sur un très grand nombre de points. Dans le haut pays, au Bouré, où elle exploite les mines d'or, dans le Bidiga (Faraoualia), dans le Ménien (Libaya, Cercle de Siguiri), où ils proviennent d'une émigration du Fouta Dialo; dans le Baléya où ils ont été tour à tour décimés par le Toucouleur Aguibou, par Samory, par les Houbbou et les Fouta Dialonké; à Toumania; enfin, vers le Sud, ils s'étendent dans le Famoïla, le Simandougou, le Kouranko.

Sur le littoral et chez les Dialonké occidentaux, nous les voyons représentés :

1° Dans le Koba, le Bramaya, le Sombouri, le Morécania, le Samo (Benty) le Morébaya, le Sombouya, le Bassaya (Dokoré, Donké), le royaume de Thia (Rio-Pongo : Koundéïré, Ousmania, Bangalan), où ils ont suivi les Bangoura, dans le Bramaya (Kénéndédi, Kolari, Bangouya, Sayonia, Lori, Kenendé).

2° Dans le Tambaka, le Cania, où ils furent en partie dépossédés par les Souma (leurs centres y sont Koliabé et Molota, et on les trouve dans la Samokiri, Manieria, Kelessikiri); dans le Foulacogni, où ils sont chefs ; dans le Samo (près du Cania), dans le Sokhouli (Démokoulima) où ils arrivaient du Massi, dans le petit Solima (près du Cania), à Boubouya (Kinsam), dans le Souguébourou. (famille Yonka) et le Tambama, où ils arrivèrent du Kébou; à Ouassou où ils forment la famille royale ; dans le Filacondyi (Benna) à Baïa-Baïa, etc. etc... Dans la colonie de Sierra Leone on les trouve dans le Limba, le Solima, un de leurs centres de dispersion etc.. Ils sont encore disséminés dans le Sangalan (Médina Couta) à Sibi (Manding du N.-O), à Kankan, à Farana sur les frontières du Haut Libéria sous le nom de Manianka (Kouo-Kong); dans la vallée du Bakhoy, où sous le nom de Kalo ils sont mêlés aux Kamissokho ; dans le Firia, dans le Ouli, le Kalonkadougou, chez les Diomandé etc. etc..

A côté de ces Dialonké nous trouvons des Kamara Soninké, mais, en nombre beaucoup plus restreint : Ils occupent le Konian où ils sont appelés Konianka et passent pour Malinké (Beyla), et le Bouré (Cercle de Siguiri), où ils forment le populeux village de Didi (4.000 à 5.000 habitants) commandé cependant par un Kaba.

Il y a entre eux et leurs frères Dialonké, avec lesquels ils cohabitent parfois, une différence très grande, comme celle qui existe

Digitized by Google

entre les fractions Soninké et Dialonké des Silla (V. plus haut). Les premiers sont musulmans, ont une grand influence politique, habitent des villages propres, bien tenus et riches ; les seconds sont fétichistes, ivrognes, sales, surtout chez les Dialonké de l'Est, et perdent rapidement toute autorité politique, dépossédés par des races plus combatives. Aussi, malgré leur nombre considérable, sont-ils rarement représentés comme familles royales dans les pays que leurs pères ont conquis.

5e Groupe : LES KOULIBALI OU KOUROUBARI

C'est en Guinée que se trouve le pays des Kouroubari, le Kouroubarigou (Cercle de Siguiri). Mais cette tribu n'a presque pas de représentants en Guinée. Nous lui avons donné place dans cette étude à cause de son importance comme famille royale des Bamana. C'est contre elle que se sont soulevés un moment les Diara, qui paraissent d'origine plus mêlée. Ce fut à la faveur de ces luttes terribles du Kaarta et du Ségou que le sanguinaire El Hadj Omar put jeter bas la puissance Bamana dans le Nord. Presque toutes les invasions, en Guinée, de Soninké ayant conservé le nom de leur sous-race, datent de cette époque tourmentée.

C'est cette tribu qui prit la tête du mouvement général des Bamana vers le Nord où la plus grande partie se trouve fixée maintenant. Cependant quelques familles de Kouroubari se trouvent en Guinée Portugaise.

6e Groupe : LES SAKO OU SAKHO

Les Sako se sont établis il y a une soixantaine d'années dans la Haute-Guinée et ont appelé leur pays Sakodougou. C'étaient des Malinké, mais leur origine primitive est Soninké. Un de leur grand centre de groupement fut le Kingui. Ils sont alliés aux Dokoré ou Dokoté. Du Sakhodougou, ou peut-être directement du nord, du Gombou, suivant leurs traditions, ils ont essaimé sur quelques points de la Guinée : à Tiguibéri (confluent de Tinkisso et du Niger) ; à Firiguia (Koïn) où ils se juxtaposèrent aux Dialonké ; à Kankan, où on les trouve en petit nombre ; dans le Fitaba, le Solima, le Moréa et le Kissi Kissi ; enfin dans le gros bourg commercial de Manéa, à peu de distance de Conakry. Au commencement du XIXe siècle, un Sakho du Koïn (Langan), Imba Sakho, fonda près de Dabatou le

Digitized by Google

village de Tamba, qui devint le chef-lieu d'un vaste royaume. En 1850, il commandait le Wontofa, le Bouré, le Baléya, le Oulada, le Borko, le Toumania. Mais il fut abattu par El Hadj Omar, qui essaya sur lui, son protecteur, ses forces naissantes.

Notons que le mot Sakho veut dire « bélier » en Mandé, et que « Sakhodokho » ou Sakanokho, famille des Samakho apparentée à certains Kouroubari, signifie « bélier puîné ».

7e Groupe : Kaba et Makasouba

C'est une simple ressemblance de noms qui m'a fait grouper ces deux tribus.

En effet ces deux termes (Kaba et Maka) désignent le maïs, en mandé, et tous deux se rapportent à des souvenirs sémitiques : Kaba, signifie aussi gros caillou, mais désigne spécialement la fameuse pierre noire de Médine. Maka est le nom nègre de la Mecque. L'origine septentrionale et orientale des Kaba nous semble démontrée par cette observation. De plus nous trouvons une oasis de Kababo dans le groupe des Koufafa, tandis que le port de Tombouctou s'appelle Kabara. Ptolémée plaçait déjà sur les bords du Niger la ville de Toukaba, métropole du Tagana ou Tagant.

Ils seraient arrivés du Diafounou en Guinée, il y a 4 à 500 ans et se seraient établis dès ce moment-là dans leur centre actuel : le Bâté (Cercle de Kankan). On les trouve encore dans le Bokaba et Guirila (Chef-lieu Diakolidougou). Ce sont de grands musulmans dont l'influence a été considérable puisqu'ils ont contribué à l'islamisation du Fouta Dialo. Mais leurs succès chez leurs voisins immédiats, Ouasoulounké et Sankaranké, ont été presque négatifs. Eux-mêmes ont été attaqués très souvent et se sont maintenus avec peine dans la région qu'ils occupent. Mais, en plus de la ferveur musulmane ils avaient le génie des affaires, et, comme les Dioula de Kong, ont groupé autour d'eux des éléments Soninké et Malinké qui ont constitué le gros Centre de Kankan, sur le Milo, la Métropole commerciale de la Haute Guinée. Quelques-unes de leurs fractions, accompagnant les Touré dans leur marche vers le littoral, ont jalonné leur chemin par la création de petits Etats : le Fitaba, le Houré (Cercle de Farana), le Tala, (Siéroumba, ancien Cercle de Ouassou). Enfin on les trouve en groupes isolés dans le Moréa.

Digitized by Google

Tous reconnaissent la suprématie, nominale il est vrai, du chef de Kankan. On voit encore des Kaba dans le Oulada.

Les *Makasouba* commandaient dans le Kouloukalan (Cercle de Siguiri) à Guenkorokouta. Ce pays dépendait du Diouma. Mais Samory l'en détacha et en donna le commandement aux Kourouma qui y occupaient comme les Makasouba trois villages. On trouve encore des Makasouba dans le Siéké et le Nouga (Cercle de Siguiri) Ce sont des Malinké mêlés de Dialonké.

8e Groupe : Oularé et Ouléré; Samoura.

Les *Oularé*, appelés aussi *Ouléré* (fils du soir) sont répandus dans le Sankaran, le Séradou (près de Farana), le Kouranko. Ils sont Malinké. Leur n'téné est la panthère.

Parmi les Soso ils sont représentés par les *Samoura*, que l'on retrouve aussi chez les Bamana [1], où leurs n'téné sont : le Warakalandé, le petit lion, et l'éléphant (Samo, Sama, Samou, désignent l'éléphant en Bamana. — Comparer à Samanké, l'homme de l'éléphant). Ces Samoura sont fixés dans le petit et le grand Solima, le Moréa, et surtout le Barign, où, arrivés du Solima, ils fondent Fontabourou, Baguia, etc.. Grâce à notre résident du Fouta, M. de Beekmann, Fontabourou a succédé, comme capitale, à Yatia, quoique les Silla soient plus nombreux dans le pays et représentent la vieille famille royale.

9e Groupe : les Dioula ou Youla

Bien que les *Youla* comprennent dans le Sud de la Guinée plusieurs autres tribus dont quelques-unes ont été étudiés plus haut, nous pensons avantageux de les grouper sous une seule rubrique.

Les Youla sont descendus du Nord au moment des bouleversements qui ont accompagné les luttes des Kouloubali et des Diara dans le Ségou et le Kaarta. Kâdria déterminés [2], ils étaient commerçants avant tout. Aussi s'installèrent-ils tout d'abord dans les pays où ils avaient l'habitude de venir chercher l'or, les colas, les boubous Toma, toutes ces richesses du Sud qui amenaient les Maghrebin à Tombouctou et Diéné. Ce furent d'abord les régions aurifères du Bambouk, puis du Bouré qui les reçurent. Enfin une autre

1. Par exemple vers Bamako.
2. Secte musulmane (V, chapitre VIII).

Digitized by Google

fraction descendait directement vers Kong où elle devait bientôt saisir le pouvoir [1]. En route une grande partie d'entre eux, des Taraouré, s'établissaient entre le Bagoué et le Baoulé (Mayel-Balevel et Mayel-Danével) où ils représentent encore la majeure partie de la population. Du Bouré et du Bambouk, une partie essaima vers la lisière de la grande forêt où l'on trouvait les colas, dans le pays de Touba, le Kouranko, le Solima... un groupe se dirigea alors vers l'Est et alla rejoindre les Dioula de Kong ; un autre s'ébranla avec des Kamara et Nomokho vers le littoral de la Guinée. Ils occupent Mokharagbé, refoulant une de leurs tribus principales arrivée avant eux dans le pays, les Yatara, qui ne tardent pas à se fondre avec eux. Les Fofana et les Yansané arrivés après coup avec les Touré traitent avec les Youla qui leur abandonnent le Kissi Kissi, gardant pour eux le Bacoigni, la partie fertile qui avoisine la grande Scarcie.

Actuellement ils se considèrent comme composés des tribus suivantes : Les *Yatara*, les *Yansané*, les *Fofana*, les *Taraouali* (Taraouré), les *Sankoigni*, les *Konta*. — Une partie d'entre eux porte purement et simplement le nom tribual.

Ils occupent non seulement le Bacoigni (Benna), capitale Laya, et le Kissi-Kissi, mais encore en Mellacorée : Férédougou (Yansané), Kalemodia, Mandyia, Konta, Modéa, Fendémodia, Médina, Béréïré où ils partagent le pouvoir avec les Konté ; Taïbé (Yansané), dans le Dubréka ; Bolobiné, village de la presqu'île de Tumbo, actuellement englobé dans Conakry (comparer à Boulébané, capitale du Boundou) ; dans le Khabitaye : Taban, Koutaya, etc...

Au Nord de la Guinée nous trouvons encore des Dioula qui se sont moins éloignés de la région du Bambouk. Ils sont fixés dans le Sandougou, chez les Sosé (Niani et Kounti) et chez les Coniagui où ils formaient un cinquième de la population avant notre expédition de 1903. Là, ils se disent Malinké. Ils occupent les villages de Tamba, Koumba Koto, Navaré, Mainka Kounda, Iguigui, Yffané, près du village Yffané Coniagui, etc..

10e Groupe : LES DIAKHANKÉ

Les Soninké du Diakha ont les mêmes caractères que leurs cousins les Dioula, ils sont très musulmans et très commerçants.

1. V. à ce sujet l'histoire de Kong par M. Binger,

Digitized by Google

Chassés de leur pays par l'Almamy du Boundou, ils se réfugièrent dans le Kita, à Dabatou, et dans le Niocolo et le Labé.

De Dabatou, ils occupent une partie du Koïn en deux groupes : l'un s'arrête à Kokoun et fonde les villages environnants de Kéniéto, Kolinké, Diatiféré, Fénala, Konkéto, Foungani, Sobouré ; l'autre forme deux cantons réunis à Kéléla : Dounkita et Balagan (autres villages Késébé, Ourétembé, Catara, Kontoulou, Kogoro etc..). Du Koïn quelques groupes sont allés vers le Sud et ont créé, entre autres le village de N' Diré Fadama (Cercle de Timbo).

Dans le Niocolo, ils occupent les villages de Diengui, Sillacounda, Laminia, Samé Kouta.

Enfin dans le Labé, ils forment deux groupes très importants et jouissant d'une grande influence : Médina Kouta à l'Est, Touba et Toubandi dans la province de Binani à l'Ouest. Leurs principales tribus sont : les Silla, les Dibassi Fadiga, les Gassama, les Daramé, les Souaré, les Diakhité, les Saouané, les Doumbouïa que l'on trouve surtout dans le N' Gabou, les Bagasokho, Diaouné, Haïdia Diabi etc.. tribus dont nous parlons par ailleurs.

11e Groupe : LES OUASOULOUNKÉ

A cause de leurs traditions et de leur langage, nous avons classé les *Ouasoulounké* parmi les Mandé, bien qu'ils soient fortement métissés de Foulah.

Au nord de la Guinée, dans le cercle de Kita, où ils se sont réfugiés, refoulés du Fouta Dialo, ils arrivèrent dans le Birgo avec leur chef Kalidian (V. chez les Foulah la tribu des Khalidianké). De là, les Diakhité, nous dit le capitaine Pérignon, allèrent au Ouasoulou, leur patrie d'origine, et les Sidibé restèrent seuls à Goubanko. Nous trouvons encore des Sidibé tout le long de la frontière nord-est de la Guinée, provenant sans nul doute de la même invasion qui se rattache à la conquête du Fouta Dialo. Ils fondèrent l'empire de Komafing, et les Fouladougou Arbala et Saboula où dominent les Diakhité. Dans le Gadougou (nord de Niagassola) s'établirent aussi des Sidibé, Dialo, Diakhité... On en trouve jusque dans le Gangaran et le Khaso, où les Dialo forment la famille royale.

Parmi les Diakhité du Nord, un grand nombre se disent marabouts et Diakhanké. On les appelle parfois Kabalanké, du nom de l'ancêtre qu'ils se donnent : Kaba Modi Satan, descendant d'Hamza, oncle de Mahomet, qui se maria à des femmes Malinké !

Digitized by Google

Le Ouasoulou s'étend dans la Haute-Guinée sur une étendue relativement faible. Il comprend la ville de Kankan, dont le nom signifie « les Kan » ou « Dialo ». Pays autrefois riche, il est aujourd'hui ruiné et presque désert à la suite de nombreuses guerres. Le Diétoulou (Cercle de Kankan) en dépend. Son chef-lieu actuel est Falama, qui a remplacé Dialakourou, resté malgré cela plus populeux. Il est surtout peuplé de Diakhité. Les Ouasoulounké se sont aussi infiltrés dans le Baté, province de leurs ennemis musulmans les Kaba : Fousé est un beau village de 1.100 habitants, peuplé de Diakhité et de Dialo. Koba est un peu moins important.

Du Ouasoulou, certaines tribus avant d'envahir le Fouta se sont établies sur ses frontières. Puis ayant été expulsées plus tard du Fouta par les Foutadialonké, elles revinrent dans ces pays où était restée une partie de leurs frères. De plus les guerres de « l'Almamy du Ouasoulou », Samory, vers l'Occident, amenèrent là de nouveaux éléments Ouasoulounké et Bamana. On les trouve donc en petits groupes sur toutes les routes du Fouta, et en majorité parmi les populations du Sankaran (du nom d'une de leurs tribus, les Sankharé ou Sangaré) et du Kouranko (Diakhité, Sankharé, Dialo).

12e Groupe : LES DIOMANDÉ

Les *Diomandé* comprennent diverses tribus, entre autres les Kamara, les Tambara, les Koné. Les deux dernières semblent d'une origine très différente et les Kamara disent que ce sont de « faux Diomandé ». On les trouve dans le Sankaran, d'où ils se sont répandus dans le Goye, le Barala, le Borotou etc. Ils sont mêlés aux Kamara dans le Mahou (cercle de Touba), le Kabaradougou (Toukoro Ouaminou), le Gana (Morifindougou), le Méico (Famoridougou), le Kossadougou (Séréfédougou). D'après leurs légendes ces Diomandé seraient fils d'un chef Kamara et d'une Masaré captive du Dioma, appelée Ma Dioma. Mais Diomandé veut dire « homme de Dioma » et non « fils de Dioma ». Il est donc probable qu'ils viennent tout simplement soit du Diomadougou à l'ouest de Bamako, soit du Dioma dans le cercle de Siguiri. Certains les font venir du Fouta Dialo : Ce seraient des Dialonké chassés par la conquête des métis foula. Ils semblent proches parents des Kamara de Beyla (Konianka) et des hautes régions du Libéria (Manianka).

Digitized by Google

13e Groupe : Bamba, Bérété, Diané, Kondé, Kourouma, Kalé, Santara, Souaré, Tounkara

Nous groupons ici par ordre alphabétique toutes les familles Malinké et Bamana dont l'importance est bien moindre que celle des précédentes et qui n'ont en Guinée que quelques représentants, ne formant nulle part des provinces :

Les *Bamba*, sur la frontière du Konian.

Les *Bérété*, dont nous trouvons quelques villages dans la Haute-Guinée (Baléya, Nono, Kouloukalan, etc.). Ils descendent de souche Soninké et sont venus des environs de Nioro (premier patriarche : Mamadou Boudambouré).

Les *Diané*, vers Kankan.

Les *Kondé*, qui ne sont peut-être que des Konté, que l'on rencontre dans le Sankaran en assez grand nombre. Ils sont chefs chez les Landouma auxquels certaines de leurs familles se sont métissées, et on en trouve un village chez les Coniagui. Ils sont en grand nombre dans le Kissi Sud (Lélé) (V. Konté, groupe 1).

Les *Kourouma* qui, grâce à Samory, ont dépossédé du pouvoir les Maka Souba et les Taraouré dans le Kouloukalan (capitale Norasouba), peuplent encore deux villages du Bali Makana (captifs Bamana de Kankan libérés par nous) et une partie du Konian. D'après M. Le Chatelier, ce seraient des Sisokho Malinké. Chez les Soso et dans le N'Gabou, ils sont forgerons.

Il y a quelques *Sano*, dans la Haute-Guinée et vers le Mahou ; des *Santara* et des *Kalé* (V. Kalo plus haut), familles apparentées, dans le Oulada ; des *Souaré* à Kankan [1] ; des *Tounkara*, famille des Kagoro, venant du Ouagadou qui fondent Kita et de là descendent vers l'extrême Sud de la Guinée, dans le Tounkaradougou (cercle de Beyla). Ces deux dernières familles se retrouvent parmi les Diakanké.

14e Groupe : Dabo, Dafé ou Dafi, Dantouma, Daramé, Fadiga, Kasonma, Koma, Maho, Niakhaso et Niakhaté, Sania, Takourou, Tanian

Dans ce groupe, nous classons toutes les familles Dialonké et

1. Souaré vient du nom de l'ancêtre de cette tribu le pèlerin Fodé El Hadj Si Ouaré, c'est-à-dire le pèlerin Fodé au cheval tacheté de blanc. Il descendait de Diakaba Fodé, fils du premier patriarche Soninké.

Digitized by Google

Soninké, d'importance secondaire, qui n'ont pas été décrites dans les précédentes divisions :

Les *Dabo* qui sont représentés chez les Sosé, ainsi que dans le Niocolo, le Ouli et le Dentilia, se retrouvent chez les Soso, en Mellacorée (Moréa). Dabo signifie « qui n'est pas de lui ». D'après M. Adam cette appellation se réfère à une légende qui indique les Dabo comme étant les enfants d'un Kamara et d'une Konté. Les *Dafé* ou *Dafi*, se rencontrent également en Mellacorée. Les *Dantouma* dans le Soumboya et à Coké [1].

Les *Daramé* dans le Sankaran, le Séradou, le Kouranko (Voir Diakhanké). Leur premier patriarche était un Soninké : Madi Goundé.

Les *Fadiga*, qui arrivèrent de Ségou dans la Haute-Guinée, et essaimèrent ensuite en Mellacorée.

Les Soninké *Khasonma* et *Koma* se rencontrent dans le Oulada.

Il y a des *Maho* (?) dans l'Amana ; des *Niakhaso* et *Niakhaté* dans le Sangala (Cercle de Médina Kouta), où ils forment avec les Kamara et les Masaré la portion Dialonké du Cercle. Ils descendent de souche Soninké. Avec leurs parents les Dionfara ou Diapara, ils occupent le Bokhé (entre Dinguiray et Kita). Ils semblent être des Dénianké chassés par les Soninké.

Les *Sania* alliés des Sissokho, qui conquirent le Bambouk, et qui furent repoussés ensuite dans le Kantora, chez les Sosé, et dans le Tenda.

Les *Takourou*, que l'on trouve également dans le Tenda.

Les *Tanian* Soso qui peuplent Bamodéa, petit village près de Bokaria (Mellacorée).

II. — *Race Peuhl.*

1er Groupe : LES DIALDIALO.

Leur n'téné, au Khaso, est la perdrix. Au Fouta, c'est la panthère. Une partie d'entre eux semble très proche parente des Dialo Ouasoulounké, Ce sont ceux qui se trouvaient à Timbo avant l'arrivée des Seïdianké et Sérianké, qui les chassèrent. Dans leur mouvement vers l'Occident ils paraissent avoir évincé eux-mêmes les Ourouro.

Sous le nom de *Timbobé* (les hommes de Timbo) ils occupent les diwal de Timbi-Médina, Bouria, de Kébou et les grandes Missidi de

1. On trouve dans le Tamisso la montagne de Dantoumania.

Digitized by Google

Kankalabé, Gongori, Porédakha, Sankarella. Ils forment des agglomérations sans importance dans le Timbi-Touni. On les retrouve dans le Labé et leurs familles secondaires sont représentées : les *Iérokaba* à Linguévi, les *Kolébé* à Orévendou (Bambaya), les *Kolenké* à Fonfo et dans le Koïn. On les voit encore à Dakhakoura (Bambaya). Dans le Koïn sont en outre représentés les *Kokolanké*, les *Séléïanké*, les *Silorbé*, les *Rangabé*.

Groupe Foutadialonké.

A côté de ces Dialo qui, pour la plupart sont originaires de l'Est, il existe, venant du Nord, de nombreux *Irlabé* du Toro et de Médina Kaso. A Timbo et Kétiguia, ce sont les notables qui formaient le conseil du Fouta. Ils portent le nom d'Irlabé Kaliabé. Dans le Kébou, la famille des chefs se nomme Irlabé Iloïabé, et celle des notables Irlabé Tankouléabé [1]; enfin, dans le Labé, ils se distinguent sous

1. N'ténè : le trigonocéphale.

Digitized by Google

le nom de Kalidiabé, et c'est parmi eux que sont pris les chefs de cet important diwal, le plus considérable du Fouta Dialo.

2e Groupe : LES OUROURO (OUROUBÉ).

Les traditions des Ourouro (clan des Ba) les représentent chassés du « pays au delà du Ferlo » par les Maures et occupant les uns le Macina, les autres le Toro (tribus des Diao, Tsanaradjio, N'Dienguel). Ils indiquent aussi comme stages, dans ce mouvement du Nord au Sud, Tioret et le Boundou. Kankalabé au Fouta Dialo fut un de leurs points de concentration avant leur marche vers les Timbi et c'est là qu'est enterré le patriarche des Iloïabé, Modi Souleïmane. On les trouve en grand nombre dans le Boundou.

Parmi eux, les *Iloïabé*, *Siraïabé* (Elaïanké), chefs du grand diwal de Timbi Touni et du Bambaïa, les *Sourgaïabé*, chefs du Massi et les *Koulounabé-Bala*, chefs du Koïn, sont les trois grandes familles. Il y a encore des Ouroubé à Bomboli, Broual-Tapé, chez les Houbou du Kaouessi (Rio-Nunez), dans le Bambaya (Timévi [1]), Darha-Magnaki (Téléré), à Bourouyé (famille de Modi Mousadiandi), Donhol Touma (Néguéïabé) dans le Consotami à Mamadiéba (Bourouyé et Donhol-Touma, sont dans le Touni).

Les *Sourgaïabé* venaient du Macina ; d'où le nom de Massi [2] donné au diwal qu'ils occupent.

Les *Koulounabé* occupent non seulement le Koïn, mais encore Kala et Yenguissa.

3e Groupe : LES FÉROBÉ (PÉREDJIO).

Les *Férobé* sont venus aussi du Macina, et se sont arrêtés d'abord dans la partie orientale du Fouta, à Fodé-Hadji. Ils sont beaucoup moins nombreux que les deux premiers groupes, et paraissent avoir été souvent en lutte avec leurs frères Foutadialonké. Une de leur famille, les N'Douïébé, a été sur le point de s'emparer du pouvoir suprême au Fouta avec les Houbou du Sud-Est. Leur centre principal est Kébalé. On les retrouve à Poro et Tountouroun (Labé), à Broual-Séléïabé (famille de Séléïabé), à Broual Sounkin (famille Bapatéa), à Téliko, Kouyan, Dindyima et quelques autres points importants. Mais dans le Massi, nous les retrouvons comme les plus riches propriétaires du pays (les *N' Douïébé*).

1. A Timévi ce sont des Yalalbé.
2. Je me conforme à l'orthographe habituelle.

Digitized by Google

4e Groupe : LES BARI (N'DAEDIO).

Nous avons vu que les Bari sont divisés en deux familles : les *Sérianké*, la branche aînée, qui sont chefs du Foukoumba, métropole religieuse du Fouta-Dialo, et les *Séïdianké*, branche cadette, qui fournit les Almamys Foutadialonké, et occupe le diwal de Timbo, capitale de tout le pays. Ces derniers sont mélangés à des familles Bamana, ou dites telles, qui les ont aidés dans les luttes contre les Soudanais.

5e Groupe : LES TOUCOULEURS.

En Guinée, les Toucouleurs ne se rencontrent en nombre compact que dans le Dinguiraÿ, où ils peuvent être une vingtaine de mille, descendants des fidèles d'El Hadj Omar et sa famille. Ils occupent, outre Dinguiray, les villages de Foniokountou, Bagui, Tamba, et quelques autres moins importants. Ils forment moins d'un dixième de la population du Dinguiraÿ.

La plupart des familles Toucouleurs y sont représentées. Les Tall (les Tall-Halouar) sont Chefs. Ils comprennent aussi un grand nombre d'Irlabé. El Hadj Omar avait partagé ses sujets en 3 fractions : les Torodo, les Irlabé et les Guénaré.

On trouve en outre dans tout le nord du Fouta des Toucouleurs par petits groupes. Il y en a surtout dans le Labé. On les appelle du nom générique de « Torodo ».

III. — *Races autochtones et primitives.*

Dans le paragraphe précédent nous avons dit que nos renseignements sur l'organisation familiale de ces tribus étaient très rudimentaires. D'ailleurs, si la connaissance approfondie de ces races est très intéressante au point de vue ethnographique, elle n'a pas grande importance pour un coup d'œil d'ensemble comme celui que nous jetons sur la Guinée. Leur rôle historique et politique est clos à jamais, et elles sont appelées à se fondre rapidement avec les peuples qui les entourent. C'est déjà fait en partie. La race Mandé plus ou moins métissée y forme presque partout les familles royales. Ce sont les Kamara chez les Mandenyi, les Kondé chez les Landouma, les Keïta et les Kamara chez les Nalou, et diverses autres tribus que nous avons énumérées chez les Baga proprement dits.

Digitized by Google

Parmi les familles Baga que nous avons nommées, les *Akabaki* et *Akabokar*, parents des Yatara, sont cantonnés dans le Koba ; les *Akasséké*, que l'on trouve dans le Kaloum, composent la famille des chefs de Sobané, et sont conseillers et prêtres au Koba ; les *Atchoukoun* sont répandus dans tout le Pongo (parents des Damba), les *Akataoun* (parents des Bangoura) forment la famille royale du Koba et se retrouvent dans le Kaloum où ils sont chefs secondaires ; les *Kasséké*, métissés aux Souma se trouvent dans la famille royale du Kaloum. Chez les Nalou à côté des *Tawoulia* et des *Samplia* (parents des *Kamara*) qui occupent Sougoubouli, Kaniope, Rapass, Kansoso, Victoria, les *Kalakaï* (parents des Keïta ?) peuplent Katarak, Kassane, Katongola.

IV. — *Race mulâtre moderne.*

1er Groupe : Portugais.

Les *Fernandez* occupent Mambo-Bramaya, Féfé-Labaya, Guiapé, Kassambéa, Kamatambaïa, Lissia, Makéta (Koba). C'est la famille royale du Bramaya.

Les *Gomez* sont établis à Kamaya, Bakia, Gandonïa, etc. A Gomissia, sur le Konkouré, ils forment une autre branche venue de Sierra Leone. Les premiers au contraire viendraient des Bissâo.

Enfin les *Lomba*, bien moins importants se rencontrent à Diénouya (Bramaya) et peut-être dans quelques autres villages.

On trouve encore des descendants de Portugais dans les rivières de Sierra-Leone (Kamasondo), dans les îles de Los, et à Béréïré.

2e Groupe : Américains.

Les Américains sont installés dans le Rio Pongo proprement dit. Les *Lightburn* à Farindjia et Dominghia [1] ; les *Ormon* à Bangalan et Tamouïa ; les *Curtis* à Kissing ; les *Faber* à Sangha. Les *Wilkinson* à Falandia... Nous avons vu qu'ils étaient chefs de canton, mais n'avaient pu détrôner les souverains de Thia.

On trouve en outre au Rio Pongo quelques mulâtres d'origine française établis dans les mêmes conditions que les Américains : ainsi les *Turpin*, les *Bicaise*.

1. Le patriarche actuel fut élevé à Boston. Il a reçu des lettres de félicitations de Pinet-Laprade et de Faidherbe, pour la part qu'il prit aux négociations avec le roi du Rio-Pongo. Sa mère Sémiramis est célèbre dans toute la contrée.

Digitized by Google

CHAPITRE V

LES ÉTATS. LES GOUVERNEMENTS. LA POLITIQUE EN GUINÉE FRANÇAISE

A chaque groupement local, produit de la fragmentation des familles, correspond une organisation politique. C'est ainsi que dans les tribus importantes, comme celle des Soso, par exemple, nous trouvons plusieurs États, résultant de lentes désagrégations ou de déchirements.

Cependant faisons exception pour les Foutadialonké. Leur caste dirigeante sut créer une république oligarchique. Cette aristocratie guerrière, entraînant toutes les races de langue Peuhle du Fouta, les « Hal Poular », ne fut arrêtée dans son expansion politico-religieuse que par l'établissement de l'influence française. La forme de la République dont les chefs de province jouissaient d'une indépendance presque entière et rappelait la constitution de notre Société féodale [1], indique, même là, que l'unité n'était qu'apparente ; il fallait subjuguer les populations fétichistes propriétaires du sol, camper au milieu d'elles. Une organisation fortement centralisée était nécessaire. Mais déjà, ce qu'elle avait été sous les grands chefs de guerre, à l'époque de la conquête et des luttes civiles, n'était qu'un souvenir quand nous arrivâmes. Nous craignîmes ce fantôme : il nous hypnotisa, jusqu'au jour où, osant le regarder en face, il s'évanouit.

Mais, bien que cet État présentât une physionomie particulière jouissant, dit-on, d'une constitution écrite, les habitants se servant couramment de l'écriture arabe, suivant assez exactement les prescriptions du Coran et de ses commentateurs, il n'y a pas de différence considérable et vraiment essentielle entre son organisation et celle

1. Il faut noter que ce sont des traditions Mandé ou Songhoÿ et non pas Foula. Le Peuhl ne connaît pas le pouvoir central fortement organisé. Il vit en pasteur, par groupements familiaux. Au contraire, l'histoire des Mandé nous les montre cherchant toujours à organiser leurs empires selon les traditions Egyptiennes : Les synarchies des « Koy », des Mali et des Songhoÿ nous montrent ce que devaient être les synarchies Egyptiennes à propos desquelles on a émis tant d'hypothèses.

Digitized by Google

des peuples Mandé de la Guinée [1]. Les écrivains qui se sont spécialement occupés du Fouta Dialo ont faussé involontairement nos idées. Il est dangereux de faire la monographie d'un peuple sans le comparer à ses voisins. Il est surtout pernicieux de faire un parallèle sans avoir suffisamment étudié l'un des termes de comparaison, et d'écouter les racontars des regnicoles, orgueilleux et intéressés, concernant leurs voisins.

Partout la constitution politique, le droit indigène, sont essentiellement coutumiers : usage séculaire et sacré, basé sur l'organisation théocratique de la famille. C'est la Loi, résultat de l'expérience et de la sagesse des héros familiaux, la loi conservée dans le cœur de chacun, le précepte intangible devant lequel plient grands et peuple. Ces coutumes pourraient à la rigueur être modifiées du consentement général de tous les patriciens. Mais il faudrait, pour qu'il en soit ainsi, des motifs d'une gravité exceptionnelle, des raisons bien impérieuses. Chez les divers peuples de la Guinée, ces règles ont une ressemblance générale qui s'explique par le stage auquel ils sont presque tous parvenus. Mais que de variété dans les détails ! C'est surtout de leurs analogies que nous nous occupons ici, car un traité spécial serait nécessaire pour décrire les variations particulières à chaque peuple.

L'unité territoriale et administrative la moins étendue, mais la plus intéressante, formant la base de toute l'organisation politique, est le village: « ta » en Soso (d'où « tata, » village fortifié), « gouro » en Peuhl, « sou » en Malinké, « kraré » en Baga, « tazou » en Toma, « dougou » en Bambara. Mais il ne faut pas en inférer que tout groupement joue un rôle politique de même valeur. Pour apprécier les institutions de ces peuples, il faut se reporter à leur structure intime, à ce qu'est la famille et au rôle qu'elle joue. Nous avons dit qu'il existait une aristocratie formée par les familles des Chefs : Elle est répandue dans le pays entier et forme des agglomérations urbaines étroitement unies, souvent fortifiées ou tout au moins situées de façon à pouvoir être aisément défendues. Ce sont les « marga », les « foulaso » [2] du Fouta, les « taï » des Soso, les « sou » des Bamana et Malinké. Les hommes libres des autres familles ont généralement leurs groupements spéciaux qui

1. Cette constitution daterait du temps de Karamoko Alfa. Elle n'a pas encore été traduite à notre connaissance.

2. Marga et Foulaso deux mots désignant la même chose, l'un employé dans la région Est, et le second à l'Ouest du Fouta.

Digitized by Google

portent les mêmes noms. Au-dessous de ces agglomérations existent les villages de captifs, qui comprennent des villages dits de culture, goré[1] (parcs à bœufs) et « dakha »,[2] « roundés »[3] « lougans »[4] « tchikédougou », « tougouda » et « ouéré[5] » « konkousou »[6] dirigés par un chef de captifs ou par un des hommes libres, chef de case, de la famille propriétaire ; enfin les villages d'étrangers.

La capitale du chef de province, du roi, est un « dougou », un « foulaso » etc.... mais ayant une importance politique beaucoup plus grande. La plupart des hommes libres de la région, chefs de famille, que nous appellerons les notables, y ont une demeure quand ils ne sont pas originaires de ce village. C'est là qu'ils habitent lorsqu'ils viennent assister au Conseil, ou porter des réclamations. Chez les Foula, la distinction est beaucoup plus marquée que partout ailleurs et ces villages portent des noms spéciaux : « missidi », « missikoun », « tipourou », termes qui désignent à la fois une circonscription administrative (un canton) et le chef-lieu de ce canton. Sentant, comme nous l'avons indiqué plus haut, le besoin de se grouper en face des éléments autochtones du pays, ce peuple sut mettre à profit le principe de solidarité que lui offrait la religion musulmane.

La « Missidi », c'est la Mosquée. C'est là que doivent se réunir, le vendredi, tous les foula[7] pour faire la prière en commun et discuter en même temps les affaires du pays. Depuis notre arrivée, cette coutume tombe en désuétude, les chefs n'ayant plus la même action qu'auparavant sur leurs administrés. Ceux-ci restent dans leur « foulaso », leur résidence rurale, où ils se sentent plus libres, et laissent crouler leurs domiciles urbains. A notre avis, cette décentralisation n'est pas faite pour faciliter la tâche que nous avons entreprise, et l'autorité des chefs devrait être restaurée tant qu'elle ne s'exerce que pour le bien du pays. Tous les villages foula qui comportent une mosquée ne sont pas des Missidi : il y a

1. Goré semble venir du malinké Woré troupeau. En Foula Houro (au pluriel Gouré) signifie village. Il est possible que les Soso aient pris ce terme d'un peuple d'éleveurs pour désigner les parcs à bestiaux.
2. Soso.
3. Peuhl.
4. Malinké.
5. Malinké. Wouéré signifie parc à bœufs en Malinké et Foul. Comparer à « Goré » Soso et à « Wouiri » Mossi.
6. Bambara.
7. Foula est au Fouta synonyme d'hommes libres.

Digitized by Google

aussi le missikoun (petite mosquée) et le tipourou (barrière, c'est-à-dire clôture de mosquée, Makam). La distinction entre ces bourgades réside surtout en ceci : La prière en commun, dans les missikoun et tipourou, ne se fait pas tous les vendredis, et par conséquent le chef n'a pas d'action très étendue. Lui-même dépend d'une Missidi à laquelle il doit se rendre chaque semaine au jour fixé par l'usage. Jamais un village d'autochtones [1] ou d'étrangers même possédant une mosquée, ne peut devenir missidi, quelque considérable qu'il soit [2]. Quant aux villages de captifs, ils ne sont d'aucune de ces catégories, n'ayant pas de mosquées. Par extension on donne le nom de Missidi à tout le territoire sur lequel porte l'autorité du chef. C'est le canton, ou mieux : la paroisse.

Les villages ont des aspects différents suivant les peuplades : chez les Soso et Dialonké ils sont groupés étroitement autour d'une place centrale. Dans les villages importants, chaque famille a son carré qui, lorsqu'il est fortifié forme un *tata*. Les cases sont vastes et rondes, au toit pointu. Cependant, chez les Soso, comme chez les Baga, la case est parfois oblongue avec le corps du logis intérieur rectangulaire et divisé en deux ou trois pièces. Chez les Foula, le village est très ramassé, entouré de haies, avec des quartiers pour chaque famille. Chez les Foulacounda, la case est petite, et le village est construit de part et d'autre d'une avenue d'une dizaine de mètres. Chez les Baïlo, les cases se trouvent à 8 ou 900 mètres l'une de l'autre, et certains villages (Fadia par exemple) ont 20 kilomètres de long...

Dans différents pays et particulièrement au Fouta, il existe, en dehors des unités territoriales du village et de la province, un groupement arbitraire, œuvre du despotisme des chefs visant surtout la rentrée de l'impôt [3]. C'est le Tékou qui réunit plusieurs missidi. Enfin, la province, le diwal, est l'agrégation de nombreux missidi ou villages. Généralement une même famille aristocratique, dont les membres descendent des compagnons de guerre du chef qui subjugua le pays y est représentée.

Le royaume est la réunion de plusieurs de ces provinces. Il faut remarquer que leur nombre correspond toujours au nombre

1. Pouli, Dialonké ou Baïlo.

2. La Missidi c'est le « pomerium » des cités latines, l'enceinte sacrée de la cité politique.

3. C'est moins une unité territoriale que le siège d'un chef d'administration, dont la fonction est analogue à celle de nos anciens fermiers généraux (V. plus loin).

Digitized by Google

des premiers chefs de guerre qui envahirent ensemble le pays : c'est surtout visible au Fouta, où les 9 karamoko victorieux forment 9 diwals qui, par suite de subdivisions et de conquête, furent ensuite portés en réalité à 17 [1].

A chacune de ces divisions territoriales correspond une autorité administrative, politique et judiciaire. Ces pouvoirs sont généralement réunis dans les mêmes mains. C'est la patria potestas transportée dans la vie publique. Et, comme il y a toujours des intérêts contradictoires entre les différentes familles d'un État, d'une province ou d'un village, un conseil de notables, patriarches des familles de la circonscription, assiste le chef dans la plupart de ses fonctions. Mais dans les États musulmans il y a une tendance marquée à se passer de cette assemblée, le roi ou le chef de province s'éclairant de l'avis des marabouts, souvent étrangers au pays, qu'il a choisis.

Le plus souvent la forme du Gouvernement est la royauté. Cependant l'on rencontre quelquefois des sortes de républiques anarchiques, qui se rapprochent de la société primitive. Il ne faut pas entendre par le mot « anarchie » qu'il n'y existe aucun Chef. Ce serait absolument méconnaître les idées des noirs et de tous les primitifs. Ils ne peuvent au contraire admettre de ne pas avoir une autorité au-dessus d'eux, le Chef ayant toujours le caractère de père de famille [2]. C'est l'application de la formule du Prophète : « Dès que vous êtes trois ayez un chef. » Aussi, dans les républiques auxquelles je faisais allusion plus haut, si assez souvent on ne trouve pas de chef de province, il y a toujours l'autorité du pater familias, du patriarche maître absolu de son groupe ; ce groupe forme soit tout le village, soit une fraction du village. Parfois seulement on accorde une certaine déférence, en ce qui concerne les déci-

1. Chez les Haoussa nous trouvons de même sept provinces qui sont formées par les tribus primitives (Haoussa Bokoy). Sept autres ont été ajoutées à celles-là et forment le Banza Bokoy.

2. Etant Chef de Cabinet du Gouverneur de Guinée, mes plantons de même grade me suppliaient de désigner l'un d'eux pour commander les autres. Tous se considérant comme égaux, ils rejetaient l'un sur l'autre toute la besogne. Cette conception des noirs explique la locution si fréquemment employée par eux vis-à-vis des Européens et que ceux-ci disent être de la flagornerie : « tu es mon père et ma mère ». Cela revient à dire : « tu es mon chef ». Le mot frère est souvent employé aussi dans le sens très général d'homme de la même famille. Ainsi s'expliquent ces appellations de « petit » ou « grand frère, ni même père, ni même mère, mais même village ».

Digitized by Google

sions judiciaires, au plus ancien chef de village du pays. Depuis notre arrivée, certains, qui ne sont que des chefs de famille, mais plus intrigants que les autres, cherchent à se faire désigner comme chefs de village ou de province. Ayant besoin pour notre administration d'un représentant de la communauté à qui nous puissions nous adresser, nous admettons volontiers à ces fonctions le chef du groupe de case le plus important de l'agglomération. Mais, jadis, et quelquefois encore, le Conseil des Anciens, des Gentils[1], avait seul autorité sur le pays et se réunissait lorsqu'une question spéciale lui était soumise par l'un de ses membres. L'on comprend que l'intérêt en jeu devait être bien important pour que des gens aussi indépendants puissent s'assembler et surtout s'accorder : les disputes sont continuelles et, souvent, attisées par l'ivresse, les discussions n'ont plus de fin.

C'est le cas chez certaines peuplades de la côte, comme chez les Baga foré. Bien que ces peuples soient braves et belliqueux et qu'ils aient adopté le principe « hospes hostis », ils se sont toujours trouvés inférieurs aux nations envahissantes, plus fortement centralisées.

Dans les pays où existe un pouvoir central, les chefs de famille se trouvent sous les ordres d'un des leurs, librement accepté, qui est à proprement parler le « primus inter pares ». Il existe un de ces régents pour chaque division territoriale. Si comme dans certaines parties du Manding[2], dans le Toma, etc., les villages ou cantons sont indépendants les uns des autres, c'est une sorte de République fédérale ; si au contraire il y a cohésion, nous trouvons la forme la plus fréquente, généralisée par les invasions Mandé et Foula : la royauté, exercée par un chef nommé ou accepté de l'ensemble des patriciens chefs de village, de province ou de canton.

Il faut aussi noter une forme, à la vérité assez peu fréquente, d'organisation politique : le groupement en confédération de plusieurs familles dans un même village, chacune d'elles ayant son chef ; à côté de ces différents chefs, le conseil des Anciens donne son avis sur toutes les questions. Telle était la constitution du village de Béreiré.

1. En Soso : Horo, Khorê ; dans le sens de notable : Kountigi ; en Foul : Gor ; en Malinké : tyé mokho ou khémokhoba, vieux, ou encore foro ; en Baga, Tatim (vieux).

2. Qui, au début, a été au contraire fortement centralisé par le grand Soundiata et la dynastie des Keïta Malinké.

Digitized by Google

Si la fonction de chef de village est très honorifique, elle est loin d'être une sinécure. Ces chefs de villages sont des guerriers ou remplissent seulement des fonctions civiles.

Leurs attributions sont d'ailleurs les mêmes et cette distinction est plutôt une question de mots, à l'heure actuelle du moins. Les chefs guerriers sont plutôt des chefs de canton ou de province [1].

Les chefs de villages importants comprenant toute une circonscription territoriale, véritables chefs de province, sont des lamdo (Foul) ou des alcali [2] (Soso), tous ces chefs sont à la fois auxiliaires du roi, ou du chef de province, s'il s'agit d'un État puissant. Ils sont nommés par les habitants et acceptés par le Roi, ou inversement. Mais il est impossible au Souverain d'imposer de vive force un protégé que n'agréerait pas le village. De nombreux exodes n'ont pas eu d'autres motifs. Les chefs sont pris parmi les membres de familles patriciennes, c'est-à-dire de souche royale ou de marabouts. Ils reçoivent, le jour où ils sont agréés du monarque, le « tabélé », tambour dont ils restent dépositaires tant que durent leurs fonctions, et à l'aide duquel ils réunissent les hommes du village dispersés dans les champs. C'est l'insigne de leur autorité, et ils doivent toujours en être accompagnés quand ils sortent de leur village pour aller au-devant d'un de leurs suzerains.

Ils gardent aussi le tambour de guerre qui, comme le « daba » décrit par Binger, a quelque chose de mystique, pouvant traduire tous les ordres du chef. Le son est tout différent de celui des autres. Ces instruments sont très puissants et s'entendent même à 2 lieues. Ils sont fabriqués par les forgerons et les garanké, et sont logés dans une case spéciale. Ils portent des noms divers dont le plus répandu en Guinée est « tabélé » ou « taboulé » [3] (En Bambara « dondon », en Yoloff « dioundioun », en Toma « Kuoguégué » [4]).

1. Dans le premier cas ce sont des sotigui ou kélégui (Malinké), santigui (Soso), lamdo (Foula), Totégui (Toma) ; dans le second, ce sont les dougutigui ou Malinké, et Bambara, ta cagni (Soso), tatégui (Toma), tamsir (Foula).

2. Alcali vient de l'Arabe Al-Kadi et ce terme n'est employé que chez les Sarakholé, et Soso.

3. Ce mot, comme le mot « tamtam », tambour qui sert à la danse, vient de l'arabe. De même nos mots tambour, timbale. Cependant M. Chevrier indique comme étymologie : « ta », village, et « boulé », rassembler.

4. Les chefs de Diwal, au Fouta, en ont trois que l'on reconnait de très loin. Les tambours ordinaires sont classés dans les instruments de musique ou « Kirigny » (Chevrier).

Digitized by Google

Le rôle du chef de village est celui d'un administrateur. Il gère les biens de la communauté, est responsable de sa gestion devant ses administrés et le roi : il doit régir le patrimoine communal en bon père de famille. En un mot, la constitution municipale fait corps avec l'organisation familiale : il doit veiller à assurer la paisible possession des terres ; il prend de véritables arrêtés pour assurer la salubrité, décider, généralement en qualité de prêtre, de la date des semailles et des récoltes ; il transmet les ordres du souverain, or-

Alcaly Soso et sa famille.

donne les prestations, recueille l'impôt dont il prélève pour lui une faible partie [1].

C'est lui qui reçoit les étrangers, les protège, et, s'ils n'ont aucun parent dans le village, qui les héberge et leur assigne un logement.

1. Ceci bien entendu avant l'occupation française, dont le premier résultat a été la régularisation de ces perceptions.

Digitized by Google

Il passe des baux ou donne les autorisations d'occuper à usage les terres de sa circonscription. Quelquefois il préside au partage des terres de la communauté, jouant le rôle de l'agrimensor romain. Il porte alors en Soso le nom de Sétakhounyi [1] (celui qui partage les terres). C'est encore lui qui désigne chaque année quelle partie de la terre communale sera défrichée [2]. En effet, par suite du mode de culture en jachères, le périmètre cantonal est divisé en un certain nombre de lots où chaque famille a sa propriété désignée d'avance. Le nombre de ces lots est proportionnel au nombre d'années pendant lesquelles chacun d'entre eux restera inculte.

Mais la fonction la plus importante du chef est celle de rendre justice. Pour les affaires qui offrent un certain caractère de gravité, il ne juge qu'en premier ressort. Enfin, ajoutons qu'en cas de guerre c'est lui qui est chargé d'organiser le contingent du village et de l'amener au roi.

Rappelons que les hameaux et bourgs de captifs ont aussi leurs chefs, sorte d'intendants très écoutés du maître, et auxquels tous les habitants doivent obéissance. Ce sont des hommes de confiance (en foula : satigué, terme qui vient du vieux mot dialonké désignant les grands chefs des Dénianké, en partie rejetés par les Ardos dans le Fouta Dialo).

Il semble donc que la situation de chef de village soit très enviable. En réalité, le pouvoir de ce magistrat est minime et sa position difficile. Assisté dans toutes ses fonctions par les notables, ses pairs, entouré jusque dans sa famille de compétiteurs, il est en butte à des intrigues continuelles et ne peut presque rien de lui-même s'il n'a une grande autorité morale [3]. D'autre part, responsable vis-à-vis du souverain ou du chef de province de l'exécution des ordres qu'il a reçus, de la tranquilité du pays, de la rentrée des impôts, il vit dans la crainte continuelle de se voir enlevé le « tabélé » (ce qui équivaut à la révocation), d'être frappé d'amendes parfois

1. « Ta » en malinké veut dire « part » d'où le soso « takhoun » « diviser ».

2. C'est une formalité, car toutes les familles savent dans quel ordre les lots se succèdent. Cet ordre ne peut être changé que pour de graves motifs.

3. Ceci est surtout vrai chez les Malinké. Ceux du diwal de Kolen disaient au commandant de la région de Timbo : « Il ne faut pas nous laisser sous le commandement des Foula ; car nous n'avons ni le même caractère ni les mêmes coutumes. Ainsi dans nos villages nous n'avons pas de chefs ; ce sont les plus âgés que nous consultons quand nous avons besoin de conseils, mais là se borne leur rôle. Ils ne nous commandent point ». Cette réponse exagérée à dessein contenait cependant une grande part de vérité.

Digitized by Google

considérables ; ou même d'être fustigé, sans aucun égard pour la dignité de son rang.

La place serait intenable si le noir n'avait pas une haute idée de la parole donnée. Les notables qui font la présentation au souverain se considèrent comme engagés envers leur candidat, obligés de le soutenir. Le sotigui est donc toujours certain d'avoir au moins pour lui la fraction des notables de son village qui l'a fait élire.

Nous passerons rapidement sur les chefs de province (Lamdo diwal, Zotégui, Alkali, Ikountigui). Leurs fonctions sont presque semblables, dans leur circonscription, à celle des chefs de village, qui se trouvent placés sous leurs ordres. Ceux-ci, en revanche, sont leurs conseillers naturels, mais le chef de province seul est responsable vis-à-vis du souverain. Dans les États musulmans cette fonction est devenue très importante. Au Fouta, en particulier, devenus indépendants de l'Almamy, les chefs de diwal n'ont comme conseillers que des marabouts étrangers, et les chefs de village sont brisés sur un simple caprice. Ils font de certains chefs de Missidi, de véritables chefs de sous-diwal. Ils nomment lamdo-tékou leurs favoris, qui surveillent ainsi plusieurs missidi, et sont les instruments de leurs exactions. D'autre part, leur responsibilité vis-à-vis de l'Almamy était nominale lorsque les Français survinrent, et ils ne craignaient pas de prendre les armes contre lui.

Le roi (Mansa ou Massa, Fama [1], Almamy [2], Mangué [3], Tchikaré, Sokaf [4], Mounelli [5]) est rarement un monarque absolu et, lorsque le cas se présente, c'est toujours grâce à un coup de force et en contradiction avec la coutume.

Le pouvoir dictatorial fut surtout accusé chez les Mandé et leurs métis foula. Chez certaines de ces peuplades, tels les oualiabé, les foulfoulbé, la terre, chose inouïe chez les noirs, serait la nue propriété du roi ou de l'Almamy. Mais nous avons peine à le croire. Même dans les tribus Mandé musulmanes, où règne un chef unique, chez les Keïta Malinké. les Touré Sarakholé, le pouvoir absolu est tempéré soit par le Conseil des Anciens, soit par l'anarchie du village.

1. Malinké.
2. Foula, Soso et Mandé.
3. Soso, Dialonké.
4. Coniagui.
5. Bassaré.

Digitized by Google

Le roi est seulement à l'origine le délégué du pouvoir des patriciens.

Dans les États musulmans en particulier, nous trouvons le dualisme de Gouvernement : d'un côté l'Almamy[1], chef suprême civil et religieux, de l'autre le chef de guerre, vassal du 1er, exerçant presque sans restriction l'autorité civile dans sa circonscription en temps de paix : le lamdo, l'ardo.

Il n'était pas besoin pour expliquer cette institution d'invoquer ainsi que le fait M. Le Châtelier l'usage des Lemtouna[2]. Cette théorie a sa valeur ; mais l'on peut admettre que dans ces nations guerrières, la succession des chefs étant établie en règle générale par ordre de primogéniture utérine, les souverains, presque toujours d'âge mûr, ne seraient pas capables de conduire une campagne. Cela explique que dans les tribus Mandé où l'influence musulmane est presque nulle, il y ait des chefs de guerre distincts du roi (Docteur Tautain). L'on peut dire aussi que la conversion à l'Islam d'une partie des Mandé, tandis que l'autre partie restait fétichiste, nécessitait la présence d'un chef sans caractère religieux. C'est à notre avis la véritable explication à laquelle il faut ajouter celle que nous donnons plus loin en parlant de la dualité des chefs suprêmes. Enfin, il faut bien se pénétrer de cette idée que c'est très souvent, dans les États musulmans, le fils aîné qui hérite du pouvoir politique, tandis que c'est le frère aîné qui prend l'administration des biens. Il y a donc fréquemment antagonisme entre la branche aînée et les cadets, et cet antagonisme se traduit par la dualité dans le gouvernement.

Le roi est élu par l'assemblée générale des chefs de village et, lorsque l'État en comporte, par les chefs de province ou de canton. Il y a toujours interrègne plus ou moins long avant cette élection. C'est alors le premier ministre, le confident, généralement un parent du roi défunt, qui administre d'abord au nom du potentat décédé, puis au nom du futur roi. Il est en effet d'usage de n'annoncer la mort du souverain que plusieurs jours, quelquefois plusieurs semaines après le décès[3]. Souvent cette déclaration est faite

1. L'on a donné de ce mot une étymologie fantaisiste et amusante. Il viendrait de Mami, terme dont se servent les noirs Sierra Léonais pour désigner la mère ! En réalité il vient de l'arabe « al moumenin » (le chef des croyants).

2. Tribu Berbère.

3. « Quand un roi meurt, les Timéné ne disent jamais : « Notre roi est mort », mais : « Notre roi est malade ». L'étranger ignorant qui a la malencontreuse idée

Digitized by Google

dans une assemblée plénière des chefs qui se réunissent pour constater le décès et échanger des vues préliminaires pour l'élection. La déclaration faite au peuple est le signal de réjouissances et de rites publics. Les hommes armés en guerre tirent des coups de fusils ; les femmes se lamentent. Un repas funèbre, le sadakha, termine la cérémonie.

Les frais sont supportés par l'héritier présomptif : Noblesse oblige. D'ailleurs celui-ci espère bien rentrer ultérieurement dans ses fonds. La deuxième assemblée pour procéder à l'élection n'a lieu que longtemps après. La décision relative à la date est remise au bon vouloir des chefs, et au bon plaisir du ministre qui travaille à faire triompher ses vues, s'il s'est aperçu dans le premier meeting qu'il y avait dissentiment. Interrègne de troubles, de luttes intestines. Des ministres ambitieux, de basse extraction, suppriment leur concurrent par le fer et le poison, soit pour faire arriver leur créature, soit pour se faire nommer eux-mêmes. Pour ne citer qu'un exemple, ainsi fut perpétré l'abominable attentat de Toumanéa, où Almamy Bass fut tué avec six de ses parents à l'instigation de Samba Baki, surnommé Ali Téwouri. Celui-ci profita de cet assassinat pour se faire élire chef du Koba et pour se faire reconnaître par ses ennemis mortels : les Français, qui avaient d'abord soutenu l'héritier naturel [1].

En droit, la succession a lieu comme dans les autres familles, soit par ordre de primogéniture utérine collatérale, soit, à défaut, par ordre de primogéniture consanguine directe. La règle s'établit de plus en plus que le fils aîné ait la saisine de la succession ; mais le frère aîné utérin en a l'administration, est le tuteur. C'est donc ce dernier qui presque toujours est nommé par l'assemblée, la coutume étant rarement enfreinte. A l'origine surtout, cette élection avait pour but de faire sentir au nouveau chef qu'il n'avait pas une autorité sans limite et qu'il n'était que le représentant des patriciens. Il était rare cependant que l'assemblée dérogeât aux usages, s'il ne se produisait de coup de force; il n'était pas possible qu'elle portât sur le pavoi un homme qui ne fût pas de la famille royale. Remar-

de leur rappeler que leur roi n'est plus et qu'il faut en nommer un autre, s'expose à une forte amende : « Notre roi n'est pas mort, disent les anciens, puisque *les lois* existent toujours. » (Cl. Madrolle, *loc. cit.*).

1. Les terribles guerres des mulâtres au Rio Pongo et au Bramaya eurent une origine similaire.

Digitized by Google

quons en passant que, dans les pays où l'usage des boissons alcoolisées est autorisé ou toléré [1], cet ordre de succession, loin d'être favorable aux intérêts du peuple en mettant sur le trône un homme d'expérience, donne le pouvoir à « des vieillards abrutis, ivrognes et sans énergie » (Dr Rançon). Aussi l'élection est-elle devenue dans certains pays plus sérieuse que jadis. S'il y a des charges contre la moralité de l'héritier présomptif, qui le fassent qualifier d'indigne, le pouvoir peut être donné à un autre des frères, ou à l'un des neveux ou fils du décédé. On peut même lui préférer un des membres de sa famille, pour la seule raison que son intelligence n'est pas suffisante pour exercer convenablement le pouvoir. C'est ainsi que peu à peu dans beaucoup d'États, chez les Malinké, au Fouta, l'autorité se transmet de père en fils. Mais nous retrouvons encore ici les principes de la tradition familiale : Le roi nommé dans ces conditions, bien que paraissant seul en public et portant la parole dans les assemblées, ne peut rien faire, aussi bien pour l'administration du bien public que pour celle du patrimoine familial, sans avoir consulté celui qui est resté malgré tout le chef de sa famille.

Rarement refuse-t-il de s'incliner devant un veto absolu. Il est même obligé d'obéir lorsqu'il s'agit des biens familiaux.

Enfin, lorsqu'un roi ou chef est reconnu incapable, ou perd la raison, on lui laisse le titre, mais on lui adjoint un coadjuteur, un régent, généralement héritier présomptif, qui gouverne réellement.

L'élection se fait à la majorité des voix, et chaque chef a le droit d'expliquer son vote, droit dont il ne manque jamais d'user, ce qui prolonge indéfiniment ces réunions. Chacun demande une faveur au prétendant, qui doit, en outre, nourrir pendant tout le temps que dure la conférence, la suite toujours très nombreuse de ses futurs vassaux. C'est un tissu d'intrigues, de ruses, dans lesquelles

1. Comme chez presque tous les fétichistes et surtout les Malinké, les Baga et certains Soso. L'auge et le filtre à « bili » (boisson fermentée) se voient dans toutes les maisons des Baga. Le vin de palme est aussi très en honneur chez eux. Nous ne parlons pas des abominables breuvages venus d'Allemagne que les Européens vendent en quantité sous le nom de rhum et de gin. Le Rio Pongo en est particulièrement infesté. On connaît le mot qui mérite de devenir célèbre de M. Wœrmann de Hambourg, interpellé en 1885 par un collègue du Reischstag sur la qualité de son alcool : « mais c'est pour les Colonies françaises ! » (Rappelé dans le Rapport d'ensemble de la Guinée, 1900).

Digitized by Google

les noirs sont passés maîtres. L'élection terminée, a lieu le couronnement suivant des rites particuliers à chaque région[1]. Au Fouta, la cérémonie est des plus curieuses. La mosquée de Foukoumba, choisie comme ayant été fondée par Séri, chef de la branche aînée des conquérants Foutanké, en est le théâtre. Les 9 karamokho représentant les 9 diwandé primitifs, symbole vivant des compagnons qui accompagnèrent le Karamokho Alfa, portent dans une calebasse 9 turbans. L'un après l'autre, le Karamokho de Timbo venant le premier, ils prennent ces insignes et les déposent sur la tête de l'Almamy. Celui-ci reste ensuite en prière pendant 9 jours enlevant chaque jour un des turbans. Enfin le dixième jour a lieu la grande cérémonie du sacre présidée par le chef de Foukoumba, sorte de cheikh-ul-islam du Fouta. Ne peuvent y assister que les Foul foulbé patriciens et les Irlabé bourgeois (Kaliabé de Kétiguia et de Timbo) qui forment le grand conseil du Fouta[2].

Un sacrifice consommé par le nouveau roi, dont le nom est généralement changé, des dons de joyeux avènement, suivent la cérémonie du couronnement.

Le premier acte du gouvernement est de faire procéder à l'élection de ses agents directs, les chefs de village ou de province représentant des familles de son parti, de façon à avoir ses créatures dans tous les rouages administratifs. De cette opération d'épurement (le mot épurement a une signification toute particulière en politique) naissent de nombreux conflits, parfois des guerres.

C'est à tort qu'on a pensé jusqu'à présent que la constitution des Fouta Dialonké contenait seule ce principe d'un roulement alternatif entre deux partis. C'est une coutume très générale. Si cette révolution politique et administrative était plus tangible chez les Foula, c'est qu'elle avait lieu à date fixe tous les 2 ans et qu'il existait 2 almamys en même temps, nommés à vie, mais se remplaçant à tour de rôle. L'Almamy sortant quittait Timbo, laissant son tata

1. Ils sont très variés : au Saloum le roi est placé tout nu sur un tas de sable au milieu de ses notables qui l'habillent ensuite. Chez les Landouma, le couronnement est fait à Ouakaria par une femme, prêtresse des Simo, en souvenir du matriarcat qui existait chez cette peuplade. [Comparer à la princesse qui recevait le titre de « Linguère » chez les Iolof et au Mouata Yamvo des Ba Lounda, couronné par une reine-mère]. Chez les Bambara le roi est porté en triomphe sur une peau de bœuf par des forgerons (usage similaire à celui du pavoi chez les Germains).

2. Pour l'élection du dernier Almamy, le résident français M. Noirot, bien qu'ayant été la cheville ouvrière de cette élection, ne fut pas admis dans la mosquée, et n'exigea avec raison aucune dérogation à des usages consacrés.

Digitized by Google

abandonné pour se rendre à Dara ou Donholfella suivant qu'il était alfaïa ou soria. Il ne perdait cependant pas tout pouvoir. Même s'il était plus âgé que son collègue, ou plus ancien que lui en exercice, il pouvait opposer son veto dans les questions importantes sur lesquelles on devait le consulter. Cette constitution, si sage en principe, n'en a pas moins, en fait, amené de graves conflits, et la montagne de Pellal sitafa, sur la route de Dara, a été souvent le théâtre de luttes entre les deux partis.

Ce bouleversement coïncide partout avec la prise de possession

L'Almamy de Timbo.

du gouvernement par une des familles patriciennes, et se retrouve dans tous les États où il y a deux maisons régnantes. S'il y a deux Almamys Seïdianké au Fouta, l'un Alfaïa, l'autre Sorya, il y a deux familles royales au Moréah, celles de Yenguissa et de Forécaria (souche des Touré Sarakholé) ; au Tamisso se succèdent les Kamara d'Ouassou et les Kaba de Siéroumba ; anciennement le Lisso était gouverné tour à tour par la famille de Lisso et celle de Bassia. (Nous avons depuis, sur la foi de renseignements erronés, séparé Bassia du reste du Lisso). Enfin même dans les provinces du Fouta

Digitized by Google

nous voyons cette organisation dont l'origine est parfois indépendante de la division générale en Alfaïa et Sorya. Ainsi les familles de Séfouré et de Mombeya prenaient tour à tour le commandement du Kolladé etc., etc. Les exemples seraient nombreux : pour la direction des villages se retrouvent les mêmes usages, même quand il n'y a pour l'État qu'une seule famille royale. Il arrive alors que les parents du souverain et les membres d'une autre famille patricienne (généralement première propriétaire des terres [1] ou compagne de conquête de la famille régnante résidant dans ce village) s'y partagent le pouvoir. Tels les Bangoura dans le Dubréka, que l'on trouve groupés avec les Souma. Dans cette dernière famille est choisi le Mangué, ou Almamy, comme il se fait appeler aujourd'hui (à la grande colère des Foutanké qui ne peuvent admettre que ce titre soit conféré à un « Kéfir »). Mais les chefs de village sont tantôt Souma, tantôt Bangoura.

Que ces divisions ne répondent plus à ce qu'elles ont été primitivement, c'est possible. M. l'Administrateur Alby, en 1897, prétendait que la division en Sorias et Alfaïas existait dans chaque famille partielle : « Les femmes foula, disait-il, doivent avoir une mamelle Soria et une Alfaïa ». Et le docteur Bayol : « le 1er fils a la fortune ; il est de la classe des Soria ; le 2e est prêtre c'est-à-dire marabout et devient Alfaïa ; le 3e détrousse les caravanes ». Que l'intérêt des familles ait amené ces modifications, nous l'admettrons, faute de documentation suffisante à cet égard. Mais nous devons insister sur ce fait primordial que ces divisions ne sont pas arbitraires, mais naturelles. Elles découlent de la transaction de deux familles patriciennes, de race différente, se partageant le pouvoir après la conquête. Ainsi nous pensons avec M. Le Châtelier qu'à l'origine les Sorya représentaient le parti des Dialonké et des Ouassoulounké, les Alfaïa représentant au contraire les émigrés du Macina et du Toro. Telle l'institution de cette double royauté de Sparte, les Eurypontides et les Agides, qui avait son origine dans la lutte des Doriens et des Achéens.

La personne du roi est sacrée. C'est le chef des vainqueurs, qui l'entourent d'un respect absolu, comme le vivant symbole de leur force. Il n'en est pas moins exposé aux complots qu'une adminis-

1. Partout l'on retrouve cela. Aux Timbis, la famille des N' Douiébé a une grande influence comme propriétaire de la plus grande partie du terrain.

Digitized by Google

tration despotique lui crée[1]. Le proverbe Bambara a peint l'instabilité de cette situation dans les temps agités qui ont précédé notre arrivée : « Un roi ne passe jamais deux fois le Niger ».

Les attributions du roi sont des plus variées ; mais sa puissance, nous l'avons dit, ne peut jamais enfreindre la coutume, et, en tous cas, a comme limite la puissance personnelle de ses vassaux. « Chez les Malinké il est plutôt une sorte de juge que l'on consulte dans les circonstances graves sans jamais pourtant suivre ses conseils. » (Dr Rançon). Dans les États plus centralisés, il administre et juge sans recours. Mais il est assisté, surtout dans les questions importantes, d'un conseil des Anciens[2], composé des chefs de village et de province de tout le pays. Pour les affaires de minime importance, il s'adjoint quelques conseillers. (Cette habitude s'est généralisée chez les Musulmans qui s'entourent de marabouts, instruments dociles, rehaussant le prestige du chef). Le Grand Conseil est un véritable Sénat, qui décide de la paix et de la guerre, tranche les différends qui surgissent entre vassaux, nomme, et, notons-le bien, peut déposer les rois. Au Fouta, le Grand Conseil des Irlabés, présidé par le chef de Foukoumba, examinait la gestion des Almamys, pouvait les mander devant lui pour discuter leurs actes. Il était défendu à ces derniers de se rendre à Foukoumba sans autorisation, et parfois leurs messagers n'étaient pas reçus. Les Irlabé des Diwal de Timbo et Foukoumba, qui doivent cette puissance à leur rôle prépondérant dans la querelle des Sérianké et des Seïdianké, forment une sorte de bourgeoisie, qui, même en dehors du Conseil, accompagne l'Almamy, occupe les fonctions administratives, fournit les

1. Les Almamys Foutanké avaient fini par exaspérer leurs sujets. Bokar Biro mit le comble à leur colère. C'est ainsi qu'il reçut à Bouria une maîtresse volée et n'eut que le temps de s'enfuir, les Dialdialo accusant ses sofas d'avoir détruit des cultures.

2. Les « henadouriaid » gaulois, etc... « La jeunesse est faite pour obéir, dit Plutarque, et la vieillesse pour commander. Il faut pour maintenir la sécurité publique, que les vieillards délibèrent dans les assemblées et que les jeunes gens agissent dans les combats »...

Et Condorcet : « Les querelles qui s'élevaient dans le sein d'une même société en troublaient l'harmonie ; elles auraient pu la détruire. Il était naturel de convenir que la décision en serait remise à ceux qui, par leur âge, par leurs qualités personnelles, inspiraient le plus de confiance. Telle fut l'origine des premières institutions politiques ». Binger rend hommage à la sagesse des vieillards nègres : « Les anciens à barbe blanche sont de véritables patriarches, honnêtes, sérieux, calmes, ouverts ; il est possible de causer avec eux et de leur faire comprendre les choses les plus difficiles. Ce sont des gens sensés, dont le jugement sain m'a toujours frappé. »

Digitized by Google

ministres, prépare les plans de campagne, bien que n'ayant pas de commandement militaire [1]. Chaque conseil des notables de Diwal élisait un représentant, chargé de défendre les intérêts de la province au sein du Conseil de Foukoumba, et auprès du pouvoir exécutif.

Le roi ou l'Almamy prend rarement la parole dans une assemblée plénière. Après l'avoir consulté, ses ministres parlent pour lui, ce qui lui permet de se tenir en dehors des luttes oratoires ; de leur côté les notables répondent par l'intermédiaire du plus ancien d'entre eux, porte-parole (feïno), qui accepte ou rejette au nom de tous les propositions du souverain. Au Fouta, il porte le nom de « Diambroïdiou maodou poul poular », c'est-à-dire le grand porte-parole des Foula. Après la division en Alfaïa et Soria, il y en eut deux, représentant chacun leur parti. Au moment de notre occupation, il n'y en avait plus qu'un.

Le Conseil est présidé en général par le Chef de Foukoumba, mais dans les circonstances graves, c'est l'Almamy qui tient le siège. Dans les autres États, cet honneur est toujours dévolu au roi, qui réunit l'assemblée et trône en grand apparat : turban en tête vêtu de ses plus beaux costumes brodés d'or et soutachés, assis sur une chaise spéciale, une canne singulièrement ornementée ou une queue d'éléphant à la main. Près de lui le tabélé pour appeler les retardataires ; les feïno ou orateurs ; les hérauts, pour imposer silence ; les sofas ou koroba ; les ministres... Devant lui en hémicycle se groupent les patriciens et les hommes libres. Ils se tiennent tous accroupis sur la peau de mouton servant au Salam, pressés étroitement les uns contre les autres, leurs longues cannes dressées. Les feïno ne doivent jamais s'emporter. Ils se répondent point par point avec une précision étonnante. Le public approuve ou désapprouve par des mots sacramentels comme « a nondi », « fonné » en soso, et le roi met fin au palabre par la formule « A to » (fini) ; en Peuhl : Modji (c'est bien). Si le roi est un despote dont l'autorité est redoutée, les chefs qui font de l'opposition se gardent bien de venir. Ils savent le sort qui leur serait réservé et préfèrent mourir en combattant. Les parents du chef sont les plus exposés [2]. Si, au

1. Comparer le rôle des Eumolpides à Athènes, vis-à-vis des Archontes.

2. Il y a peu de chefs qui n'aient pas sur la conscience le meurtre d'un de leurs proches. Ils auraient volontiers répété les vers de Corneille :

« Ces crimes de l'État qu'on fait pour la couronne
Le ciel nous en absout alors qu'il nous la donne. »

Digitized by Google

contraire, règne un roi fainéant, les grands vassaux, plus puissants que leur souverain, se rendent à la réunion avec de nombreux guerriers et le plus fort enlève par intimidation les suffrages de l'assemblée. S'il s'agit de déposer le roi, le Conseil est convoqué par l'un de ses membres qui se présente avec ses guerriers. Au Fouta, c'est le chef des Irlabé qui notifie à l'Almamy que son temps est terminé et qu'il doit laisser la place à son successeur. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix et exécutées par les assistants eux-mêmes, qui prêtent au roi, ou tournent contre lui, les forces dont ils disposent. C'est encore ce Conseil en principe qui décide de la guerre, et qui mange le pain de la paix ou boit le « dégui » d'alliance.

En dehors des questions politiques et économiques d'une grande portée, le roi n'a rien à voir dans l'Administration interne de chacune des provinces. Il détient plutôt un droit de suzeraineté que de souveraineté. Il administre purement et simplement son fief héréditaire, comme nos premiers Capétiens leur domaine de l'Ile-de-France. Généralement, n'ayant pas l'énergie nécessaire pour maintenir ses turbulents subordonnés, il ne peut empêcher des mouvements séparatistes de se produire.

Nous avons dit que le souverain avait comme premier privilège la nomination des chefs de village de son diwal ou de sa province particulière et celle des chefs de province. C'est moins une nomination qu'un agrément. Le roi ne peut en principe imposer sa créature, mais il peut se refuser à accepter le candidat des notables. Cette pratique amena de nombreux abus, les notables s'inclinant devant la volonté d'un despote, et celui-ci désignant celui qui payait le plus ou satisfaisait ses désirs. Ce n'est un mystère pour personne que la haine des Chefs de diwal contre l'almamy Bokar Biro venait de ses exigences inouïes [1].

L'action administrative du roi dans son fief a lieu par l'intermédiaire des chefs de villages. Ce sont ces pouvoirs de tout chef de province : il donne des ordres conformes à la coutume. Ils doivent être exécutés sans retard, sous peine d'amende, ou de châtiment corporel. Il répartit l'impôt, chaque village ayant à fournir un contingent, et leurs chefs étant chargés de la perception ; c'est lui qui fixe les presta-

1. Il avait mis en vigueur le droit de jambage. Ses luttes avec les vassaux, et principalement la haine que lui voua le chef de Foukoumba, n'eurent pas une autre origine.

Digitized by Google

tions, donne les droits d'usufruit, d'usage ou de location sur les terres du royaume aux étrangers ; mais seulement lorsqu'il s'agit de superficies empiétant sur les terrains de plusieurs villages, et encore, à condition qu'il y ait consentement unanime des notables ; agissant au contentieux, il veille à ce que les coutumes soient respectées par les chefs, sert d'arbitre dans les différends de village à village, ou de province à province : enfin il règle les principales questions commerciales, fixe la place des marchés, assure la sécurité des routes, et rend la justice en dernier ressort.

Le protocole de la Cour contient un certain nombre de règles que le roi ne peut enfreindre. Presque partout se retrouve l'interdiction pour les souverains d'États éloignés de la mer de se rendre sur le littoral [1]. Ceux de la région côtière ne peuvent s'embarquer sur un navire venant de la pleine mer, coutume qui vient très certainement des pratiques esclavagistes et des procédés de certains Européens. Plusieurs chefs qui ont enfreint cet usage, dans ces dernières années, n'ont pas eu à s'en louer [2]. Au Fouta, l'Almamy régnant ne devait sortir de son quartier que pour aller à la mosquée, à Foukoumba ou à la guerre.

La demeure du prince est semblable à celles de tous les autres notables et patriciens. C'est une vaste case entourée des demeures de ses femmes et de ses serviteurs. On ne pénètre dans ce petit tata que par une poterne. Au centre, on remarque l'autel familial, cotoyant la mosquée, ou le makam, chez les nations demi-musulmanes. A Timbo, les quartiers étaient spacieux, entourés de murs de terre, sablés de petits cailloux.

La suite d'un roi puissant est considérable. A côté des membres de sa famille, de ses ministres, de ses marabouts et secrétaires, de ses émissaires et courriers, de ses courtisans, de ses nombreuses femmes, il a encore ses guerriers, sofas ou bien mercenaires, dont le chef a une grande influence, ses griots et ses esclaves, sans compter les corporations ouvrières qui ne travaillent que pour sa famille. Tout ce monde est entretenu par lui, ou plutôt par ses sujets, car le travail que ses seuls serviteurs peuvent lui donner, est loin d'être suffisant pour subvenir à ses dépenses. D'autant qu'en arrivant au

1. Nous retrouvons le même usage chez certains peuples du Kameroun et du Congo et dans l'Inde. L'Almamy Hamadou menaça cependant les Soso « d'aller jeter des pierres dans la mer », c'est-à-dire de traverser leur pays avec son armée.

2. Citons Dina Salifou du Naloutaï et Condetto du Benna, qui ont été internés l'un au Sénégal, l'autre au Congo.

Digitized by Google

pouvoir il se trouve presque ruiné par les frais énormes qu'il a dû faire pour son élection. Aussi tout était prétexte à fiscalité avant notre intervention : le pillage était quelquefois organisé par des bandes démuselées, sortes de grandes compagnies vivant sur le pays. C'étaient souvent les fils et les neveux du prince qui les conduisaient, des « Kélé massa », pressurant les habitants, pillant les caravanes. Cela faisait partie du noble métier des armes. Le roi accueillait les réclamations, admonestait *pro forma* les parents, payait pour eux quand ils ne pouvaient faire autrement. Mais il ne gardait pas rancune aux coupables. Il se souvenait que lui-même en avait fait autant dans sa jeunesse : Ce sont jeux de princes [1]. D'ailleurs le roi lui-même, lorsque le Trésor était en baisse, organisait une « promenade ». Charmant euphémisme [2] ! C'était la mise en coupe réglée du pays traversé. Pour n'en donner qu'un exemple, le droit réservé aux chefs de Missidî du Fouta d'enlever les sandales de l'Almamy qui, en voyage, entrait à la mosquée, coûtait le prix fixe de trois cents francs. A son départ, on lui donnait un « fouda » ou cadeau d'adieu.

En dehors de ces prélèvements, il y avait des impôts réguliers, mais perçus en pratique assez arbitrairement : au Fouta, en plus de la « paule » ou réquisition forcée, des dîmes et des cadeaux religieux [3], telles que l'Assaka [4], ou plutôt saka ou farila [5]; il y avait des taxes sur les transactions commerciales (oussourou [6]), des taxes

1. « Ils vont, dit M. Bayol, en parlant des Foutanké, courir la campagne pour se faire un nom. Lorsque l'un d'eux a détroussé une caravane et qu'il a rapporté à sa famille des bœufs et des esclaves, on dit : « C'est un mauvais sujet, mais c'est un garçon bien intelligent ».

Il en était de même chez les Germains qui considéraient le vol du bien d'autrui comme honorable, comme exerçant la jeunesse et bannissant l'oisiveté « latrocinia nulla habent infamiam quae extra fines cujusque civitatis fiunt ; atque ea juventutis exercendae causa fieri praedicant » (Cæsar, *de bello gallico*). « Le Peuhl du Fouta Dialo, dit le Dr Rançon, est le pillard par excellence ».

2. Comparer cette aimable locution à l'expression « aller à la campagne » qui signifiait pour les Almamys que le temps de céder le pouvoir était venu. Leur orgueil n'acceptait cette absence momentanée que comme une villégiature.

3. Ainsi le « Moudou », dans les pays toucouleurs, versement en nature fait à un marabout pour les pauvres. Bien que ce fut un cadeau volontaire, en principe, il était devenu obligatoire.

4. Al Sékat ou Zakate, pureté. En principe, chez les Arabes, c'est un versement annuel de 2 1/2 pour 100 sur la fortune de chacun, fait à titre d'aumône.

5. Don au chef de village comme aumône.

6. 1/10e sur toutes les marchandises en transit. Souvent, c'était au Fouta, 1 pièce de Guinée par charge d'âne, et une 1/2 pièce par charge d'homme, soit 20 francs et 10 francs. (V. à ce sujet Rançon). Pour être plus sûrs de ne rien laisser échapper, les chefs faisaient déposer les marchandises chez eux et les délivraient à l'acheteur si elles étaient vendues sur place, après entente sur le prix.

Digitized by Google

sur les funérailles, des droits sur les successions, des contributions de provinces[1]. L'impôt le plus généralement observé dans toute la colonie est la dîme, donnée au chef de village, de tous les produits du sol. Ce dernier en remet une partie au chef de province. De plus, tous les habitants doivent, une fois par semaine, travailler sur les terres du chef de village. Le chef de canton ou de province désigne les villages les uns après les autres pour remplir cette corvée sur ses propres terres. Chaque village doit 3 jours par an au chef : 1 pour semer, 1 pour sarcler, 1 pour moissonner.

Nous avons régularisé certaines de ces perceptions et en avons supprimé quelques-unes, telles que la paule et le coumbau abité Fouta et, depuis peu, la taxe de circulation des dioulas.

Nous avons confondu sous le nom de coumbabité deux sortes d'impôts : le droit de funérailles et l'impôt sur la succession. Il est regrettable que nous n'ayons pas maintenu cette dernière taxe en lui fixant une limite et en abandonnant, comme nous le faisons pour l'impôt de capitation, une part au chef. C'était une ressource aisée à recouvrer et qui nous eût été très utile pour les grands travaux publics. Malheureusement, les abus des chefs avaient jeté une grande défaveur sur cet impôt. Le coumbabité était exigible cinq mois après le décès, et perçu par les chefs ou les lamdo-tékou.

Chez les Soso, la part du chef était une dîme ; mais s'il n'y avait que des successibles irréguliers, la proportion était de 1/4. Au Fouta, l'impôt qui était en principe du 1/4 ou de la 1/2, n'avait en fait aucune fixité. Le chef, si les héritiers lui déplaisaient ou n'osaient se défendre, prenait sinon la terre, du moins la totalité des meubles et des captifs.

Les lamdo-tékou, comme nous l'avons vu, sont nommés pour percevoir le coumbabité et le farila dans deux ou trois missidis. Ils versent au chef de province une somme fixe variant de 500 à 2.000 francs, peuvent nommer des chefs de Missidi et révoquer les récalcitrants avec assentiment du suzerain. Leurs exactions étaient sans fin. Chose curieuse, nous avons ignoré ce rouage jusqu'à présent, et en supprimant le coumbabité, nous laissions subsister l'organe chargé de le recouvrer. D'où, à tous moments, des plaintes adressées contre les chefs par des habitants dévalisés[2].

1. Ainsi telle province devait fournir tant de bœufs, etc.

2. Nous retrouvons ces fonctions chez beaucoup de peuples anciens et notamment en Gaule. César ne dit-il pas, en parlant de Dumnorix : « Complures annos portoria,

Digitized by Google

La Houdia[1], était encore un impôt de succession. Il consistait en un droit de 25 °/₀ environ sur les biens du défunt et était dévolu au marabout qui sanctionnait la division entre les chefs de famille co-héritiers. Il recevait en outre un captif ou un bœuf, sacrifice pour le repos du décédé ; on lui donnait aussi tout ce qui ne pouvait être divisé en parties égales.

Enfin un des gros revenus des chefs du Fouta était le 1/5 de tout butin de guerre et les tributs ou « Sakhalé[2] », des peuples côtiers, leurs vassaux. Une importante députation Peuhl se rendait chaque année dans les rivières pour les percevoir. Elle se faisait entretenir le plus longtemps possible, recevait des cadeaux des commerçants européens pour obtenir l'ouverture des routes commerciales... etc. Des « Mangué », elle touchait les redevances fixées à l'avance, ou des cadeaux. Les chefs des Timbi, du Labé et de Foukoumba, étaient chargés de razzier les fétichistes de la Côte.

Ces impôts étaient surtout fixés d'une façon précise au Fouta. Mais la tendance despotique des chefs avait amené des abus abominables, auxquels il fallait ajouter le pillage éhonté exercé par eux ou leurs agents en dehors des droits coutumiers. Quand les sujets pressurés n'en pouvaient plus, on attaquait le voisin pour se procurer des ressources. L'on était vite réduit à cet expédient. Le peuple se lasse de travailler pour nourrir des parasites, et se borne à produire le strict nécessaire pour sa consommation. « Avec un bon gouvernement, on a de bons champs », disait un chef de village du cercle de Farana au Directeur des Affaires indigènes de la Guinée.

Bien rares étaient les rois ou les chefs qui administraient leurs pays avec sagesse ; qui favorisaient l'établissement des ouvriers ou des commerçants étrangers dans un but autre que celui de les spolier. Il y en avait cependant. Mais en général, ils étaient impuissants à modérer les appétits de leur entourage. Ce dernier les poussait aux pires excès. L'obéissance au roi étant obligatoire pour les particuliers qui croient, surtout dans les États islamisés, qu'obéir au roi, c'est suivre les desseins de Dieu, le tyran trouvait toujours des instruments pour exécuter ses crimes[3].

reliquaque omnia duorum vectigalia parvo pretio redempta habere, propterea quod, illo licente, contra liceri audeat nemo ».

1. Signifie « impôt ».

2. Probablement dérivé du Malinké « Sara ».

3. D'ailleurs sans engager sa responsabilité. Le coupable saisi et jugé par un chef de village, le roi s'empressait de le désavouer.

Digitized by Google

La principale source de revenus est sans contredit la justice. L'indigène, quand il est animé du désir de vengeance, ne se laisse arrêter par aucune considération. Aussi les cadeaux pour faire pencher la balance faussée de Thémis, les épices, comme disaient nos pères, pleuvaient-elles des deux côtés. Le roi jugeait aux jours et lieux déterminés par l'usage [1], avec le concours de quelques vieux conseillers. Dans certains pays et si le roi n'exige pas qu'il en soit autrement, on peut plaider par procureur, membre de la même « gens » que la partie représentée. Le souverain, juge suprême, peut frapper d'amende le non comparant, ou le faire saisir de force. Les juges noirs connaissent les renvois à longue échéance et en usent, surtout lorsque les plaideurs ont quelque fortune. Quand le jugement sera rendu, ce sera la ruine : outre les cadeaux au roi ou au chef, son entourage se charge de dépouiller les parties, sous le prétexte de recommandation. On peut apprécier le trouble que ces exactions portaient dans le pays, lorsqu'on sait que tous les membres d'une même famille sont solidaires les uns des autres. Si le condamné ne peut payer, tous les parents se réunissent, versent la somme fixée par le jugement entre les mains de l'Almamy ou du chef, et celui-ci la remet à l'autre partie. Les vexations sont encore bien autrement aggravées lorsque les juges sont des marabouts délégués par les chefs, qui rappellent ces cadi « aux mains trouées », de l'Algérie. Mais il faut reconnaître que si les chefs de province ou les rois abusent trop souvent de leurs pouvoirs, les chefs de village, vivant à côté des parties, connaissant parfaitement l'objet du litige, et surtout soucieux de la bonne tenue de leur village, sont d'excellents magistrats dans l'ensemble [2]. M. Famechon a dit que : « la vénalité des juges indigènes dépasse tout ce que l'on peut imaginer ». Nous venons de dire qu'il faut établir un « distinguo » entre les juges, et d'autre part, si nous recourons à notre méthode de comparaison, nous trouverons malheureusement les mêmes abominations en bien des pays et en divers temps. Mais nos idées modernes nous font vivement sentir ce qu'il y a de blessant dans ces procédés, pour la dignité et la liberté humaines. Les noirs savent bien qu'ils trouveront devant nous une justice désintéressée. Mais nos tribu-

1. Lorsqu'il s'agit de crimes entraînant la peine de mort, l'audience a lieu le vendredi au Fouta, devant la mosquée. Nous avons dit que c'est ce jour-là qu'a lieu la réunion obligatoire des notables au chef-lieu.

2. En certains pays, les témoins sont aussi responsables de l'exécution de la sentence et sont co-débiteurs solidaires avec le condamné et sa famille, celle-ci ne payant que s'ils font défaut.

Digitized by Google

naux faisant application de lois entièrement inadéquates à leur condition sociale actuelle, les effraient. S'ils vont plus volontiers devant l'administrateur qui, lui, se contente de juger selon l'équité et qu'ils prennent comme arbitre, ce n'est pas non plus sans inconvénients pour eux. Ils ont d'abord à gratifier l'interprète, à la merci duquel, non seulement eux-mêmes, mais le juge, se trouvent. Ils ont toujours la crainte également que, par suite de son ignorance réelle ou voulue des coutumes du pays, il ne condamne en contradiction avec les usages des ancêtres. Enfin ils savent que le chef leur gardera rancune de la confiance qu'ils nous accordent et tâchera de leur porter tort; que quelquefois même, par un machiavélisme sans pudeur, celui-ci s'arrangera pour les rendre odieux à nos propres yeux. Un décret (10 novembre 1903) a essayé de remédier à certains de ces inconvénients [1]. Mais son application, dans un pays dépourvu de lettrés, est excessivement délicate. Nous en avons eu des preuves.

Depuis, de nouveaux décrets dont nous reparlerons, à propos de l'action européenne, sont venus encore améliorer ce premier texte, en faisant collaborer à l'œuvre de justice les chefs indigènes et l'Administrateur français.

L'on voit combien étaient funestes de pareils gouvernements, ne vivant que de rapines et de guerres. Nous avons déjà porté le cautère dans la plaie, et le bien-être général s'est sensiblement accru. On ne saurait trop surveiller les grands chefs pour annihiler les forfaits qu'ils ont perpétrés et le mal qu'ils pourraient encore faire. A notre avis, nous le dirons plus loin, leur présence nous est nécessaire. Ce sont des auxiliaires précieux. Nous n'approuvons donc que sous réserve la règle que pose M. Binger : « Qu'un chef se fasse appeler Damel, Brack, Bour, Massa, Almamy, Naba, dès qu'il commande à une population de plus de 25.000 âmes, il doit être supprimé, sans quoi, il dévaste au lieu d'organiser et de régénérer ». Pour nous, une suppression brusque serait une lourde faute, dans bien des cas. Nous ne devons rien négliger pour faire servir ces chefs à notre œuvre de paix et de civilisation. Ce n'est que lorsque nous nous heurtons à de mauvaises volontés ou à de l'hostilité, que notre devoir est de faire disparaître un obstacle à la prospérité des peuples que nous administrons.

1. C'est une réforme qui, en certains points, se rapproche de celle qu'opéra Charlemagne dans la justice de l'empire d'Occident.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

LE DROIT COUTUMIER EN GUINÉE FRANÇAISE

Nous avons dit que la Société noire a conservé en grande partie le caractère patriarcal des tribus primitives et qu'il existe, en même temps que le souvenir des clans unis par des liens religieux, des castes entre lesquelles s'établissent des différences bien tranchées.

Chacune de ces castes a ses privilèges et ses devoirs. Aussi y a-t-il des règles générales (communes à presque tous les peuples guinéens et, avec quelques modifications, à tous les peuples Bantous) qui président à leurs relations, comme aux rapports de leurs membres entre eux. Cet ensemble de lois forme un corps de droit coutumier qui, exactement suivi, se transmet par la tradition orale. Ces coutumes, établies par un consentement mutuel des membres de la tribu, ne peuvent être abrogées que de même manière [1]. Tout acte ou jugement qui leur est contraire, même imposé par la force, est considéré dans l'esprit des populations comme nul et non avenu, et comme ne pouvant servir de base à aucune nouvelle coutume.

Il ne faut pas croire pourtant que ce « corpus juridis » revête la forme inflexible de nos codes. Ce serait se faire une idée très fausse de la justice indigène. Les juristes savent combien, dans la pratique, les lois écrites les mieux faites, les mieux étudiées, les plus générales, donnent lieu à des distinctions, à des confusions inévi-

1. Sir James Marshall, président de la Cour suprême de Gold Coast et du tribunal indigène a écrit : « L'expérience que j'ai acquise de la Côte Occidentale m'a montré que le Gouvernement qui a toujours le mieux réussi avec les indigènes est celui qui a pris en considération leurs lois, habitudes et coutumes, au lieu d'ordonner qu'elles soient immédiatement supprimées comme non sens, obligeant le nègre, qui n'y comprend goutte, à se soumettre à la Constitution anglaise, à adopter notre façon de vivre et notre civilisation. Au Tribunal indigène, j'étais une sorte de Grand Président et je siégeais avec les chefs du pays, écoutant les affaires portées par les indigènes les uns contre les autres : grâce à cela j'appris qu'il existait chez eux un ensemble de lois, tant réelles que personnelles, qui s'était transmis par tradition orale depuis des temps immémoriaux, et qui s'appliquait beaucoup mieux à leur état social que notre système de lois, élaboré et compliqué. Il vaudrait mieux amender, modifier, que de détruire par décrets et par la force... « Un autre magistrat anglais, sir J. Smalman Smith, président du Tribunal de Lagos, dit : « J'ai toujours trouvé les lois et coutumes indigènes fondées sur de bonnes et intelligibles raisons ».

Digitized by Google

tables. C'est le signe de l'imperfectibilité relative de l'entendement humain. L'homme semblable aux scolastiques dont parle Michelet, s'élève à six pieds de terre vers la sérénité des principes, pour retomber comme un oison étourdi dans le fumier natal, dans l'incohérence des faits. Cette irréalisable étreinte de l'absolu nous fait souffrir, surtout alors qu'il s'agit de justice et d'égalité devant la loi.

Si les peuples de civilisation avancée se heurtent à ces vicissitudes, comment peut-on demander que les coutumes des noirs, transmises oralement, soient plus impeccables dans les principes, moins arbitraires dans l'application. Elles s'adaptent à leur état social actuel. De là leurs mérites ; de là leurs imperfections. Si elles sont peu compliquées comparées à nos lois, c'est que la complexité des conjonctures dans les rapports sociaux est moindre. Mais leur grand inconvénient réside dans le fait que chaque peuplade africaine a les siennes, et que sur un territoire restreint l'on trouve une grande diversité d'usages. Les plaideurs étant jugés, tantôt d'après leur statut personnel et la loi de leur pays, tantôt d'après la « lex loci », il s'établit dans l'esprit des magistrats des confusions inévitables. Elles favorisent grandement les tendances despotiques des chefs, qui ont d'ailleurs, en tant que juges, un pouvoir d'appréciation très étendu.

Nous allons tenter d'ébaucher rapidement les principes de cette législation, en remarquant l'analogie qu'il y a entre les prescriptions de la loi musulmane et ces règlements. Nous en ferons par ailleurs certaines déductions. Mais nous ne nous occuperons pas ici de la règle islamique, qui, appliquée assez exactement, au Fouta Dialo et dans quelques centres, est partout ailleurs invoquée sans discernement.

Répétons que l'écriture n'existant pas, la coutume est purement orale. Mais elle a ses juriconsultes, les conseillers du chef. De plus, les individus qui peuvent correspondre en arabe, les marabouts, jouent le rôle d'officiers publics [1]. Leur influence est considérable et leurs écrits jouissent d'une autorité complète.

1. Ils écrivent le plus souvent la langue indigène en caractères arabes. Tels les druides se servant des caractères grecs ou plutôt pélasgiques.

Digitized by Google

§ 1

Droit civil.

A. — *Mariage. Divorce.*

Le mariage est la vente (la co-emptio) d'une femme à un homme par la famille de la femme. Pour que le contrat soit parfait, qu'il y ait justes noces, il faut donc qu'il y ait consentement des parties, versement du prix et bonne foi de l'acheteur et du vendeur. Cependant il ne semble pas en être ainsi au Fouta, la dot étant généralement versée tout entière à la femme et devenant sa propriété, non celle de sa famille. C'est du moins ce qu'assure M. Madrolle [1]. Le Docteur Rançon nous informe aussi que chez les Bassari, la femme reçoit 5 chèvres et son père un fusil seulement.

Le consentement du chef de la famille de l'épouse et de son père, s'il n'est chef de famille, est donc nécessaire et suffisant. Celui de la mère est souvent requis également [2]. L'autorisation du père du futur mari n'est nécessaire que s'il n'est pas encore un homme fait.

Ce consentement est donné dans des formes particulières. Lorsque la demande a été présentée, soit par le jeune homme, soit par son père ou son oncle, soit par les notables du village, suivant les coutumes de chaque pays, les familles des futurs époux s'assemblent, servant de témoins. Si la fille n'est pas consultée, il est de règle de demander l'avis de son oncle, qui peut refuser son approbation à l'union projetée. Dans ce cas, il est rare que le père passe outre. Chaque famille apporte des colas blanches et rouges, en proportion égale. Elles sont données au père de la fiancée, et celui-ci les distribue à toutes les personnes présentes, en signe d'acquiescement au mariage. Au Kissi, il faut remarquer que si plusieurs prétendants se mettent sur les rangs et que la famille de la fiancée les juge tous dignes d'elle, c'est à la jeune fille de faire

1. En Guinée, par Claudius Madrolle. « Assignez librement à vos femmes leur dot », dit le koran. Néamoins même chez les Foula la femme est un être inférieur. La femme est la suivante, la servante. En Peuhl, nous trouvons : « Debbo, femme, racine rew, dérivé verbal rewdé, suivre » (Dr Tautain, *loc. cit.*). « Rewdé » veut aussi dire obéir.

2. Dans certaines régions fétichistes, la mère reçoit des cadeaux spéciaux de la part du fiancé : couverture, pagne, etc. La demande est presque toujours précédée des mêmes cadeaux aux parents.

Digitized by Google

son choix. Le choix abandonné à la jeune fille est aussi de règle au Fouta et chez certains autres peuples, comme les Bassaré.

Le prix, la dot, qui varie beaucoup suivant les pays, l'âge, la condition et la beauté de la femme, en général de cent à six cents francs en marchandise [1], a sa contre-partie dans la tradition de la fiancée par son père [2].

Le prix est versé de suite ou par fractions. Mais si la totalité n'est pas payée dans le laps de temps fixé, la femme bien que le mariage ait eu lieu, peut revenir dans sa famille, celle-ci restituant les acomptes déjà reçus.

Chez les Baga foré, les Nalou des îles et quelques autres peuplades, il n'y a plus vente mais échange : la femme est troquée contre une sœur de son futur mari, et cette dernière devient elle-même la femme d'un frère de sa belle-sœur. On retrouve cette coutume partiellement en vigueur chez les Laudouma, où la fille aînée de la première femme est mariée au frère de la deuxième. Cela n'empêche d'ailleurs pas la famille du mari de fournir une dot, mais elle est très minime. Notons aussi què la famille de la femme donne à celle-ci quelques biens mobiliers. Parmi ceux-ci se trouvent une barre de justice chez certains Malinké, afin de rappeler à la fille que son mari a le droit de la châtier si elle ne remplit pas ses devoirs d'épouse.

Le mariage ne peut avoir lieu qu'un an au moins après l'excision ou la circoncision, et jamais dans la période du rhamadan. Le début de la puberté chez les deux sexes marque aussi la majorité matrimoniale [3] ; mais on n'attend pas ce moment pour les filles lorsque les parents sont dans le besoin.

Les fiançailles peuvent durer très longtemps, même dès le berceau, lorsque l'union est désirée par les familles. Souvent, dans ce cas, un homme d'âge mûr achète une enfant, versant une partie du prix fixé. Il n'entretient pas sa fiancée, mais doit faire de fréquents cadeaux à sa famille. Ce sont des arrhes. La rupture de l'engagement par la famille, la vie déréglée de la jeune fille, une maladie contractée par elle, donnent le droit au fiancé de se faire rembour-

1. Sur la côte et chez les Malinké, des pagnes, des captifs, de l'alcool; chez les Musulmans, pagnes, captifs et bœufs, etc. Chez les Baga foré, Coniagui, Bassari, le prix est si dérisoire qu'il semble que c'est une simple formalité, d'origine religieuse.
2. « Le Père mange sa fille » dit le Kabyle.
3. En Malinké « puberté » se traduit par « fourou touma », le moment du mariage.

Digitized by Google

ser tout ce qu'il a donné et d'obtenir une indemnité [1]. S'il se retire *proprio motu*, ou s'il meurt, il perd ses avances. Chez les Toma, le fiancé a le droit de coucher dans la case de la mère de la jeune fille, mais ne peut, bien entendu, avoir de relations avec cette dernière.

Outre le défaut de consentement du chef de famille, il y a des empêchements à mariage dérivant soit des liens de parenté, soit des inégalités sociales. C'est ainsi que, en règle générale, il est interdit de se marier avec aucun parent jusqu'au deuxième et

Promesse de mariage.

presque toujours jusqu'au troisième degré. Cette prohibition est surtout impérative dans la ligne maternelle. C'est la trace de l'exogamie qui a dû être beaucoup plus étendue anciennement [2]. De plus, un homme ne peut se marier avec les deux sœurs, ni deux frères épouser deux sœurs. Quant au mariage entre deux personnes de différentes castes, il est très peu commun, sauf entre les

1. Chez les Musulmans, la fiancée conserve généralement la moitié de la somme versée.

2. Certaines tribus ont au contraire gardé des traditions endogamiques, telles que celle des Coniagui.

Digitized by Google

membres des diverses castes et les captifs. Quelquefois, un homme libre se marie à une esclave, avec la permission du maître de celle-ci et en la lui achetant. Mais le plus souvent il prend une de ses propres captives. Elle est généralement libérée au moment de l'accouchement, considérée jusqu'alors comme concubine. — Si elle n'a pas d'enfants, elle reste dans cette dernière situation; enfin si l'homme la chasse, elle redevient captive.

Le maître marie ses esclaves entre eux. Il ne peut y avoir mariage entre une fille libre et un esclave. Exceptionnellement, chez les Landouma par exemple, une femme veuve ou divorcée peut choisir comme mari un captif. Mais les enfants de ces unions sont méprisés. Les relations clandestines entre une fille libre et un esclave sont rares et les familles cachent avec soin ce qu'elles considèrent comme un déshonneur. Cependant, si un scandale éclate, le maître du captif est condamné à payer à la famille de la fille une forte amende, et le coupable est condamné à mort. S'il était l'amant d'une femme mariée, il devient le captif de la famille de la femme.

Nous avons dit plus haut que le versement du prix a sa contrepartie dans la tradition de la femme par son père. C'est la cérémonie du mariage. Souvent il n'y a pas d'autres formalités que la remise de la mariée devant les deux familles assemblées. Chez les musulmans, l'union est prononcée par le marabout devant au moins deux témoins, et suivie d'un grand repas. Cependant dans certaines peuplades, il y a un simulacre d'enlèvement, comme chez les Romains.

La consommation du mariage donne lieu à des réjouissances. Si la fille était vierge, la nouvelle annoncée par un griot est suivie de coups de fusils et de libations. Le pagne sur lequel les époux ont passé la nuit est donné à la mère de la jeune femme.

Si la polyandrie est rare [1], la polygamie est générale, elle s'explique et se justifie par la longueur de l'allaitement qui dure deux ou trois ans, et pendant lequel d'après les noirs, la femme ne peut avoir de rapports avec son mari sans grands dangers pour l'enfant. D'autre part ce laps de temps est nécessaire dans un pays où les

1. On la trouve cependant à l'état facultatif dans certaines des îles Bissagos. Elle s'accompagnait autrefois du matriarcat. On en voit aussi des traces chez certaines populations de Casamance (les Guélowar du N'Gabou) et chez les Bagaforé (V. plus loin lorsque nous parlerons des causes du divorce).

Digitized by Google

aliments peu variés sont lourds et peu nourrissants. Aussi l'homme peut-il prendre autant de femmes que le lui permet sa fortune, sauf cependant chez les Musulmans, où le nombre maximum est fixé à quatre, les suivantes n'étant que des concubines. Les esclaves sont en grande majorité monogames, par suite de leur situation même. La première femme a presque toujours autorité sur les autres, surtout si elle a beaucoup d'enfants. C'est la Mousso follo des Malinké. Le mari Soso, qui appelle ses femmes « ses enfants », appelle celle-ci « son grand enfant » (Dr Drevon). Cependant si la première femme n'est pas vierge lors du mariage, et que la seconde le soit, c'est cette dernière qui prend le commandement du gynécée.

Le mari a la charge d'entretenir son épouse et doit la traiter avec bonté. De son côté, celle-ci lui doit fidélité, obéissance et respect. Elle ne l'appelle jamais que « l'homme ». Travailleuse infatigable, elle est très considérée de son mari qui, cependant sait la fustiger au besoin [1]. Mais elle a mauvais caractère et c'est elle en définitive qui commande dans la maison. Quand elle reçoit une correction imméritée, elle sait se venger en refusant tout travail ou en retournant dans sa famille [2]. Souvent même lorsqu'il a raison, l'homme préfère ne rien dire. Les exigences de la femme dans les pays côtiers où sont établies des boutiques européennes sont telles, qu'il est impossible au mari qui n'a pas une grosse fortune de subvenir à l'entretien de plusieurs femmes.

La dissolution du mariage s'effectue par le divorce ou par la mort.

Le divorce est excessivement facile à obtenir : Il est prononcé par le chef devant lequel la requête est portée, mais peut aussi s'effectuer par consentement mutuel, sans aller en justice. C'est la résiliation de la vente : s'il est prononcé contre le mari, la famille

1. M. le Capitaine Pérignon dit que la femme Malinké n'est l'objet d'aucune considération de la part de son mari qui l'a achetée ainsi qu'une marchandise ; nous ne pensons pas de même : Ou cette observation a été faite sur des cas particuliers, ou bien c'est l'énonciation d'un syllogisme inexact : de ce qu'une marchandise est achetée, il ne s'ensuit pas que le possesseur n'ait pas de l'attachement pour elle et ne l'entoure pas de soin.

2. Ces exemples de grèves partielles et parfois générales, sont assez fréquents : on prive le mari de dîner, et si celui-ci frappe trop brutalement, on décampe. La coutume permet en effet au mari de battre sa femme, mais dans certaines limites ; ainsi il ne peut se servir du poing ; la petite liane de goyavier est consacrée à cet usage chez les Soso.

Digitized by Google

de la femme conserve le prix de la coemptio. Dans le cas contraire, la dot est restituée (le Coran conseille de laisser la dot à la femme divorcée), sans cependant que le mari puisse retenir les biens propres de sa femme. De son côté, la femme ne peut dans aucun cas demander une indemnité pour le travail accompli par elle durant le mariage.

S'il y a eu échange, ainsi que nous l'avons dit plus haut, chez les Landouma et les Bagaforé, il y a deux divorces à la fois, chacune des femmes rentrant dans sa famille respective.

Les causes de divorce sont nombreuses. En faveur de la femme il n'y en a qu'une en principe : le refus par le mari de subvenir à ses besoins. Mais en fait, la femme quitte le mari, pour mauvais traitements, pour manquement à ses devoirs conjugaux et même sans raison valable. Dans le Kissi, elle profite de ce qu'elle fait ses couches dans sa famille pour prendre un deuxième mari, sans autre formalité. Les parents doivent rembourser la dot, mais s'ils désapprouvent la deuxième union, le mari a le droit de prendre l'amant comme captif jusqu'à restitution de la dot et de frapper la femme.

Chez les Musulmans, la femme ne peut obtenir en principe le divorce. Le chef ne le prononce que si le mari a disparu ou se rend coupable de sévices menaçant la vie de son épouse.

En faveur du mari, nous trouvons l'adultère de la femme, la stérilité, la non-virginité au moment du mariage. Mais il ne peut y avoir divorce qu'à la délivrance de la femme si elle est enceinte. De plus le mari lui doit une pension alimentaire jusqu'à la fin de l'allaitement. Il conserve ensuite les enfants. L'adultère est sévèrement puni [1], pour le coupable d'une amende, pour la femme d'une sévère correction. Au Nunez, on oblige la femme à cracher en public à la figure de son amant. Ces punitions n'empêchent pas le mari de réclamer le divorce s'il le désire. Chez les Bambara le complice de la femme devient le captif du mari.

La stérilité d'après les noirs provient toujours du fait de la femme, à moins que toutes les femmes du même mari n'aient pas d'enfants. Si le mari exige le divorce, il rend la dot ou la garde suivant les pays. Dans la Haute Guinée, les Malinké n'admettent pas la sétrilité : elle vient de ce que la femme a mené une mauvaise

1. Parfois le mari aidé de ses amis se venge lui-même.

Digitized by Google

vie [1]. Le mari aidé de ses amis qui l'étendent sur le ventre et lui tiennent bras et jambes, lui donne des coups de corde dont le nombre maximum est fixé à 50. Généralement la femme ne laisse pas commencer l'opération, elle promet de faire un enfant et elle donne le nom vrai ou faux d'un amant qui devra payer une amende au mari [2]. Chez les Musulmans, la stérilité est également une cause de répudiation. Elle ne l'est pas dans certaines peuplades du Sud-Est de la Guinée. Chez d'autres, la femme stérile est considérée comme entachée de sorcellerie.

Le défaut de virginité au moment du mariage [3] n'amène pas toujours le divorce. Ce qui est pour les uns une tromperie sur la marchandise — que l'on nous permette l'expression — est apprécié à un point de vue différent par d'autres. Chez les Bagaforé par exemple, une fille ne se marie qu'après avoir eu deux ou trois enfants. Le même usage se retrouve chez les Sieneré et divers peuples du Soudan. C'est une garantie de fécondité pour le mari, et, de plus, les enfants étant recueillis par les parents de la fille, c'est pour ceux-ci un surcroît de richesse [4]. Les Musulmans pratiquants n'admettent pas le divorce pour cette cause. Partout ailleurs le mari noir a le droit de renvoyer sa femme et de se faire rembourser

1. Chez les Romains, la stérilité était une opprobre. Aux fêtes des Lupercales les femmes stériles se faisaient frapper cruellement par les prêtres demi-nus, qui couraient la ville armés de lanières. C'était un sacrifice qui devait les rendre fécondes. Il est probable qu'à l'origine la coutume que nous retrouvons chez les Malinké existait à Rome.

2. C'est devenu souvent un véritable chantage.

3. Voici la façon curieuse par laquelle le mari fait connaître que sa femme n'est pas vierge dans le Kouranko (Extrait d'un rapport non signé, consulté dans les archives de la Guinée) :

« Dès le matin le mari met devant sa porte une calebasse pleine de riz. Dans ce riz est ménagé un trou qu'il remplit de sauce et recouvre d'une feuille. Sur la feuille il met encore du riz de façon que le trou ne soit pas apparent. La mère de la mariée armée d'un petit bâton sonde le riz dans la calebasse. Quand le bâton rencontre le trou révélateur elle s'enfuit dans la forêt en pleurant et criant son malheur. Dans ce cas, plus de fête. Le mari garde pourtant la femme ; mais celle-ci doit donner le nom du séducteur à qui le mari fait payer une amende d'un captif »...

Chez les Soso le mari tire un coup de fusil pour donner le signal des réjouissances. Si l'on n'entend rien c'est que « les oiseaux ont mangé le Foundenyi » (petit mil), et chacun se retire tristement.

4. Il en était de même chez certaines tribus indiennes de l'Amérique : « tal vez procedian asi porque en las mugeres de trato libre y estimadas por eso de la muchedumbre creerian ver mugeres hacendosas que le ayudarian en sus faenas » ; « ce qu'il y a de certain, ajoute l'auteur cité, c'est que concédant tant de liberté aux jeunes filles, ils condamnaient à mort la femme mariée convaincue d'adultère. » (S. Lorente Historia antigua del Perú).

Digitized by Google

la dot. Les Musulmans admettent conformément à la loi Coranique, trois répudiations de la même femme. La troisième est définitive sauf dans le cas de décès du nouvel époux pris par la femme ou de la répudiation faite par lui devant le marabout. La femme enceinte n'est répudiée qu'après l'accouchement.

La dissolution naturelle du mariage est la mort de l'un des époux. S'il y a décès de la femme, ses biens sont partagés entre ses parents et le mari ; mais, s'il existe des enfants, c'est à eux que revient la succession. Le droit de remariage du veuf n'est atténué par aucune restriction. Le deuil n'existe pas pour lui. Dans le cas de mort du mari, la femme n'a droit qu'à ce qui lui appartient en propre. Mais elle fait partie de la Maison du frère aîné du défunt. Celui-ci la prend souvent comme femme [1], à moins qu'il ne la renvoie dans sa famille sur sa demande après l'avoir entretenue pendant une période qui, généralement, est de 4 mois et 10 jours.

La coutume ancienne n'admettait pas d'exception à la règle qui imposait au beau-frère ou à l'oncle le mariage avec la veuve. C'est le lévirat, la loi que Moïse imposa aux Hébreux à leur retour d'Afrique. La même coutume se retrouve en Malabar, à Madagascar, etc. Pendant le délai de viduité, la femme ne peut se remarier ; le deuil est très rigoureux. La femme ne sort, chez les Soso, que deux fois par semaine pour aller se laver à la rivière ou au puits. Elle est vêtue de blanc et doit se préserver du regard des hommes. Ce deuil dure un an, mais elle peut se remarier au bout de 8 mois. « Chez les Malinké, elle reste trois jours la tête recouverte d'un voile. Quand par hasard elle sort de sa case, un bruit de tamtam prévient et l'on doit se cacher. Celui ou celle qui apercevrait son visage durant ces trois jours devrait mourir sous peu [2] ». C'est également la durée du deuil chez les Toma. Le quatrième jour la femme peut de nouveau contracter mariage.

La femme divorcée ou veuve retombe sous la puissance paternelle si elle ne se remarie.

Dans le cas où ses parents seraient morts ou disparus du village natal, le chef de ce village et le roi du pays deviennent ses protecteurs naturels. L'état de viduité ou de divorce est pour elle une demi-

1. Dans la Haute-Guinée le fils aîné pubère se marie aux femmes de son père, bien entendu sa mère excepté ; c'est lui, en effet, qui étant majeur devient chef de famille et tuteur de tous les autres enfants de son père.

2. Capitaine Pérignon : Haut-Sénégal et Moyen-Niger.

Digitized by Google

émancipation, et elle conserve ses biens propres. Mais elle n'use guère de sa liberté, car il est inadmissible pour les indigènes qu'une femme, à moins d'être sorcière, puisse demeurer non mariée. Elle a le droit après une première union de se choisir un second mari. Si elle est enceinte, elle ne peut se marier que 3 mois après sa délivrance.

En ce qui concerne les biens des époux, ils sont administrés par le mari pendant toute la durée du mariage. Mais il doit veiller à faire bon usage des biens de sa femme, ne peut en disposer sans son assentiment, et doit les restituer intégralement ou en rendre la valeur à la dissolution du mariage, même lorsque il y a divorce prononcé contre la femme. Les propres de l'épouse comprennent non seulement les biens qu'elle pouvait avoir avant le mariage — et qui lui viennent des cadeaux de sa famille ou d'un premier mari — mais encore tout ce que son nouveau conjoint lui remet comme don. Le revenu de ses propres, par exemple le travail des captifs ou des bestiaux, ne peut pas être exigé par elle ou par sa famille à la dissolution du mariage.

B. — *Paternité, filiation, adoption, majorité.*

L'adage « Pater is est quem nuptiae demonstrant » est strictement appliqué. L'enfant né d'une femme mariée est toujours considéré comme le fils de l'époux. Même si l'enfant naît après une longue absence, cela ne présente pas de difficulté et le mari reconnaît presque toujours l'enfant à son retour.

Les enfants légitimes peuvent seuls, le cas échéant, succéder à leur père dont ils portent le diamou. Au contraire, les enfants naturels succèdent dans la famille de leur mère et se réclament du diamou de celle-ci [1]. Cependant il est fait peu de différence entre les enfants légitimes et les enfants naturels, quand ils naissent de parents appartenant à la même caste. Notons toutefois que le père n'est engagé que moralement à entretenir un enfant naturel.

Chez les Foula, la présence d'un enfant né hors mariage ou d'un enfant adultérin était un prétexte aux exactions et aux tracasseries du chef de diwal ou de l'Almamy, qui punissait les familles d'une

1. Les filles mères sont chez les Soso et les Foula sévèrement punies. Chez les Soso on leur rase la tête, quelquefois même on leur brûle le cuir chevelu.

Digitized by Google

forte amende quand il ne les ruinait pas. Aussi étaient-ils presque toujours tués clandestinement.

Les enfants nés de parents d'une même caste suivent la condition de leurs parents.

Le principe, lorsque les castes sont différentes, est que l'enfant suit la condition de son auteur de caste plus élevée, s'il y a justes noces. Les enfants de captifs de familles différentes appartiennent à la famille du mari. Le fils d'un homme libre marié à une esclave avec l'autorisation du maître appartient à ce dernier, à moins que le père ne rachète son enfant en donnant un captif au maître. Ce cas est rare, le mari ayant soin d'acheter sa femme pour ne pas s'exposer à avoir un fils esclave. Si l'union a lieu sans autorisation du maître, ce rachat coûte au père deux esclaves. Cette situation ne se voit presque jamais d'ailleurs et ne pourrait se produire que si l'homme libre n'avait pas les ressources nécessaires pour acheter sa femme. Cependant une autre hypothèse est admissible. L'on peut supposer des relations clandestines avant le mariage. La femme étant enceinte et l'homme déclarant vouloir l'épouser, devrait racheter aussi l'enfant conçu pendant la captivité de la mère.

Les enfants de maître et d'esclave sont libres et traités comme les autres enfants du maître. Au contraire, les fils de femmes libres et de serfs, bien que libres eux-mêmes, sont honnis et plus méprisés que des captifs. Le ventre n'anoblit pas dans ce cas. Mais cette classe n'existe pour ainsi dire pas.

Les enfants nés avant le mariage reviennent en général à la famille de la mère, ou, s'ils sont nés d'une union légitime antérieure, à la famille du premier mari.

Mais bien que l'enfant naturel fasse partie de la famille de la femme, le père, comme nous l'avons dit, a la charge morale de l'entretenir.

Les enfants adultérins n'existent pas légalement. D'où grand relâchement des mœurs. Il paraît qu'autrefois la femme se serait fait un scrupule de ne pas avouer un enfant adultérin à son mari. Nous n'avons pas connaissance que cette coutume soit en vigueur de nos jours [1].

En cas de divorce, les enfants reviennent toujours au mari : mais la femme les conserve jusqu'après l'allaitement vers deux ou trois

1. V. Durand, *loc. cit.* Cela existe cependant au Soudan et à la Côte d'Ivoire, mais c'est alors, la plupart du temps, un chantage (v. Capne d'Ollone : De la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée).

Digitized by Google

ans et même quelquefois jusqu'à six ou sept ans. Le père donne une pension alimentaire suivant sa fortune, ou doit payer une indemnité pour les soins donnés, en réclamant l'enfant.

Les enfants incestueux n'existent pas, les coupables devant être mis à mort, en même temps que leur fruit, dès qu'il y a preuve de relations criminelles.

La naissance est accompagnée de fêtes et de cérémonies particulières à chaque peuple. Tout d'abord l'enfant est présenté au père, qui généralement ne peut assister à l'accouchement, et qui le reconnaît ensuite pour son fils ou sa fille [1]. Cependant il n'en est pas de même chez les Bagaforé : dans cette peuplade, le père fait mine de battre sa femme sur le ventre au moment de l'accouchement et lui crie : « Donne-moi mon enfant. » Et la femme doit répondre : « Je vais te le donner ».

Chez les Toma, le nouveau-né est exposé un instant au soleil sur un linge blanc placé devant la case des parents. Il est d'usage, quelques jours après, d'aller déposer des offrandres (paddy et colas coupés) sur la tombe des ancêtres pour les rendre propices à l'enfant. On donne un nom à l'enfant le 4e ou le 8e jour. Le premier né reçoit son nom des parents de la mère [2]. Les autres sont désignés par le père. Six jours après la naissance, la femme se fait préparer une coiffure nouvelle et sort avec son enfant. En beaucoup de pays, le baptême n'a lieu que huit jours [3] après la venue au monde : un parrain est alors choisi parmi les amis du père. En cas de mort ou de misère des parents et de la disparition de la famille de l'enfant, il aura le devoir de l'élever. Un grand festin, des dons aux griots, aux marabouts, terminent les réjouissances.

La puissance paternelle est très forte : le père est dans toute

1. Coutume analogue chez les anciens Ariens.

2. L'aîné des fils, chez les Toma, doit s'appeler « zézé », et l'aînée des filles « ouorou ». S'il y a deux jumeaux, le second enfant, qu'il soit fille ou garçon, doit s'appeler « kohi » (Louis Léonard, *Au pays toma*). Chez les Kouranko et les Kissi, le premier fils prend le nom du père, la première fille le nom de la mère, les autres enfants le nom d'amis ou parents. Chez les Soso, le prénom de la mère est mis devant le prénom du fils. Chez les Foula, le dernier enfant reçoit après son prénom le surnom de Boï, le tard venu. Les Foula de la Nigéria auraient l'habitude de se désintéresser de leur premier né, qui serait élevé par des amis. Mais cette coutume n'existe pas en Guinée.

3. Aussi l'application de notre code civil est-elle très gênante, le noir veut bien déclarer son enfant, quoique n'y étant pas obligé. Il comprend toute la valeur de cet enregistrement, mais il ne donne le nom de son enfant qu'à contre-cœur avant les délais fixés par la coutume, beaucoup plus longs que ceux déterminés par notre loi.

Digitized by Google

l'acception du mot le maître de ses enfants, aux besoins desquels il est tenu de pourvoir. Il a toute l'autorité, mais ainsi que nous le verrons plus loin, il a toutes les charges. Dans certaines peuplades primitives, il a le droit de vie et de mort sur eux quand on les lui présente. Mais cette coutume barbare n'est plus en vigueur en Guinée. On prétend cependant que les familles se débarrassent, à l'insu des mères, des enfants mulâtres, lorsque le père européen ne pourvoit pas à leur subsistance. Elles ne tiennent pas à avoir un parent qui les méprisera et se fera entretenir par elles.

Fileuse.

La puissance paternelle s'exerce sur les filles jusqu'au moment du mariage. Elles y retombent dans le cas de veuvage, de divorce ou d'absence prolongée du mari, mais sont, comme nous l'avons dit, à demi émancipées.

Sur les garçons, qui continuent la famille, la patria potestas se fait sentir toute la vie. Mais à partir de la majorité ce n'est plus qu'une autorité morale. Chez certains peuples, le père pouvait vendre ses enfants mineurs s'il était dans la gêne ou du moins les

Digitized by Google

donner en garantie [1]. S'ils étaient majeurs, il ne pouvait les vendre que s'ils avaient commis un crime, un délit, ou refusé de lui prêter secours ou assistance. La fille mariée n'est plus tenue d'entretenir son père, qui lui-même n'a plus aucune obligation envers elle : mais elle doit le faire pour sa mère si celle-ci est dans le besoin.

La mère n'a aucune autorité propre : elle n'a que le reflet de celle du mari. Que ses enfants lui manquent de respect ou lui désobéissent, c'est le père qui les punit, et si elle est veuve, le chef de village. Cependant elle les corrige elle-même tant qu'ils sont petits et les élève très sévèrement. Les enfants, de leur côté, lui montrent une grande tendresse, vivant longtemps à ses côtés. Ils ont moins d'affection pour le père, surtout lorsqu'il a plusieurs femmes. Même à trois et quatre ans, la mère, qui les nourrit encore, les porte souvent sur son dos, soit à l'aide de bretelles [2] ou de ceintures, soit enveloppés dans un pagne noué sur la poitrine et lui écrasant les seins. Elle vaque ainsi à ses travaux domestiques. Les garçons couchent dans sa case jusque vers 6 ou 7 ans, puis peuvent avoir une case séparée. Les filles restent toujours avec elle. Elle n'a qu'une influence toute morale pour faire décider de l'avenir de ses enfants et doit s'incliner devant les décisions du père.

Les enfants ont aussi des devoirs entre eux : l'aîné devant protéger son cadet, celui-ci le puîné et ainsi de suite. Le dernier né, le benjamin, doit s'occuper de l'entretien et du confort des parents.

La majorité est atteinte au moment de la puberté. C'est généralement alors que la circoncision est faite. Mais ce n'est cependant pas une règle absolue. Cette opération, liée à des pratiques religieuses, peut être effectuée plus tôt ou plus tard, mais toujours avant le mariage. Elle se fait partout pour les garçons, mais n'est pas universelle pour les filles [3] (nous parlerons plus loin des cérémonies qu'entraîne cette ablation). En même temps aussi, on trace les tatouages distinctifs de la famille sur le visage et le corps.

Le garçon, avons-nous dit, ne peut se marier qu'après avoir atteint sa majorité. La coutume n'est pas aussi stricte pour la fille

1. Les pauvres à Athènes, dit Plutarque, vendaient leurs fils, leurs filles, leurs sœurs, ce qu'aucune loi ne défendait.

2. Cette coutume se rencontre chez certains peuples européens.

3. Ainsi les Ouoloves ne sont pas excisées et, pour ne pas sortir de la Guinée, les femmes Lélé ne subissent pas toujours cette opération.

Digitized by Google

qu devient majeure en se mariant. Les garçons peuvent être émancipés, s'ils quittent par exemple, avant leur puberté, la maison paternelle avec l'autorisation du père. Mais ils conservent toujours leur droit à recevoir assistance de leur père. Ils ne peuvent perdre ce droit que s'ils partent sans son assentiment, ou pour toute autre faute grave entraînant la malédiction du père et les mettant au ban de la famille. Ils subissent alors une sorte de « capitis diminutio ».

Chez les Toma, quand le fils atteint sa majorité, il est non seulement autorisé mais moralement obligé d'avoir des relations avec toutes les femmes de son père, sa mère exceptée. Les enfants survenant de ces rapprochements appartiennent tantôt au père, tantôt au fils, suivant les déclarations de la femme.

Quand le père disparaît, le neveu ou l'aîné des enfants s'il est majeur, suivant les différentes coutumes, devient tuteur de ses neveux, de ses cousins ou de ses frères. Le tuteur est placé sous la surveillance du chef de village, et doit rendre des comptes, quand ses pupilles atteignent leur majorité. Ainsi les enfants, quelle que soit leur caste, sont toujours soumis à la patria potestas. Pour les enfants captifs, la mort du père ne leur donne aucun droit de plus à la protection de leur maître, qui est toujours considéré comme le tuteur, le second père, surtout s'ils sont nés dans la maison. La situation des « sintchi » c'est-à-dire des jumeaux, lorsqu'ils sont de même sexe, est à signaler : on leur donne le même âge. Tout est donc commun entre eux : femmes, enfants et biens. Le commandant Tellier a cité deux jumeaux, dans le Gangaran, qui sont le « chef du village ».

L'adoption n'est pas rare chez les noirs. Elle a lieu surtout en faveur de fils d'esclaves de case, que le maître affranchit. Il en existe une forme particulière, la recommandation dont nous avons déjà parlé. Mais le père ne peut dépouiller ses enfants légitimes au profit d'un fils adoptif.

C. — *Les biens ; la propriété.*

Les biens venant de la conquête ou de l'héritage paternel sont communs à tous les membres de la famille. A l'origine, les biens mobiliers avaient seuls de l'importance et, encore actuellement, ce sont les plus sérieux pour des races demi-nomades telles que les

Digitized by Google

Pouli. Ils brûlent sans regret la maison, abandonnent la terre, emmenant leur seule richesse : le bétail. Mais ce besoin de déplacement va se perdant avec la pacification du pays, et peut-être aussi par suite de la diminution progressive des bonnes terres et de l'augmentation de la population. Les autres noirs sont sédentaires par excellence. Si les individus se déplacent avec facilité, ils reviennent toujours au foyer immuable de la famille. Dès qu'une peuplade établie dans un pays pendant un laps de temps l'avait défriché et cultivé, son amour pour cette terre fécondée par elle, était intense. Les limites en étaient soigneusement repérées et malheur à qui voulait usurper un pouce de ce sol ! Les terres de chaque famille étaient désignées et la propriété immobilière s'établissait par des cérémonies religieuses et des sacrifices. Plus tard, les morts de la famille enterrés dans ce sol ; les fétiches protecteurs de la nation auxquels on élevait des temples et qui veillaient à la fécondité de la glèbe ; la tradition qui rappelait les souffrances et les luttes de la « gens » pour la possession et la défense du pays contre les hommes et les bêtes féroces ; les mille légendes qui hantaient chaque site, chaque bosquet ; les habitudes et les usages communs ; tout fixait l'homme à la terre : « Pourquoi ne nous saluez-vous pas », disaient les Dialonké aux Foula. — « Ne sommes-nous pas les propriétaires de cette contrée ? » [1]. Et plus tard, écrasés par les Karamoko Foutanké, ils les avertissaient avant de partir que leurs fétiches étaient enterrés dans ce sol. C'étaient eux qui le gardaient, empêchant toute prescription, jusqu'au retour qui s'effectuerait avant peu. Ainsi faisaient les Sérères refoulés des bords du Sénégal jusque dans le Sine Saloum. La région de Mérinaghen qu'ils avaient fertilisée redevint déserte quand ils eurent bouché les puits très profonds qu'ils y avaient creusés, y jetant des grigris avec des imprécations contre le vainqueur [2]. Celui-ci, même musulman, n'occupe qu'en tremblant le fonds ensorcelé, et, si le propriétaire du sol se soumet, on n'ose toucher à ses droits [3]. L'idée de

1. « Kébou » signifie « saluer » en Soso, d'où le nom de « Kébou » donné au dernier bastion du Fouta occupé par les Dialonké.

2. Nous retrouvons cette coutume chez tous les peuples anciens ; de même l'usage d'enterrer des prémisses ou fétiches lorsqu'une ville était fondée. Ainsi chez les Assyriens, les Romains, etc... De nos jours le scellement d'une médaille dans la première pierre d'un édifice semble découler de cette superstition.

3. Elisée Reclus rapporte que dans les oasis de Djofra « bien que les Arabes, en leur qualité de race élue et de disciples du Prophète, se croient supérieurs aux Ber-

Digitized by Google

patrie n'est pas chez les noirs une idée abstraite : C'est dans toute la force du terme le patrimoine des ancêtres, ce qui, étymologiquement, est bien le sens véritable de ce mot. Point ou peu de métaphysique chez eux. C'est une réalité : L'ensemble des propriétés des familles alliées, la terre que l'on défend parce qu'il semble que l'on ne pourrait vivre ailleurs tant l'on est attaché à elle; que l'on aime presque animalement, avec jalousie, n'admettant pas qu'elle préfère les fétiches et les traditions d'une famille étrangère. C'est la haine du chien de garde contre ceux qui violent le domicile du maître ; ce sont les luttes des anthropoïdes contre les pithéciens qui les entourent pour l'intégrité de leur territoire. C'est l'attachement de notre paysan pour son lopin.

Il faut dire cela bien haut, et une fois pour toutes : la terre entière en Afrique occidentale est la propriété de quelqu'un [1]. Notre rôle, et nous reviendrons sur ce point, est non pas de donner ce sol à des étrangers, mais de veiller à ce que les propriétaires ne soient pas lésés [2].

Supposons une famille arrivant dans un pays et s'y installant, soit de force, soit avec l'autorisation des aborigènes. La terre du village est divisée par le patriarche en un nombre de lots égal au

bères, ils reconnaissent cependant les droits qu'ont ceux-ci comme possesseurs du sol. La propriété du terrain a été maintenue aux Berbères. Les Arabes ne peuvent acquérir que les arbres » (Géographie, t. XI, p. 79).

1. « Il n'y a pas un pouce de terrain qui n'ait son ou ses propriétaires », constate avec raison M. Delafosse. Mais il semble avoir confondu les droits du chef de famille en tant qu'administrateur avec ceux d'un propriétaire, erreur absolue mais bien excusable. « According to native ideas there is no land without owners. What is now a forest or unused land will, as years go on, come under cultivation by the subjects of the stool, or members of the village community or other members of the family Fanti customary law (J.-M. Sarbah). What holds good in the Gold Coast is equally applicable to the rivers and to Lagos. indeed throughout West-Africa, wherever negro culture is met with » (Morel, *loc. cit.*).

2. L'État conquérant, a-t-on dit, peut affirmer son droit de propriété sur les terres domaniales (Décret du 30 août 1900). Mais où sont ces terres domaniales ? A-t-on eu dans ce décret l'intention de ravir aux indigènes leur propriété familiale ? Je ne le suppose pas. Et cependant c'est la seule qui existe dans la plus grande partie de l'Afrique Occidentale. Les décrets du 24 mars 1901 ont reproduit pour la Guinée les mêmes aberrations. Voici un passage instructif de M. Le Barbier, racontant ses prospections dans le Siéké (Cercle de Siguiri) : « Les grands chefs ont de suite compris que l'on avait besoin de leurs captifs, qu'ils auraient de cette façon des bénéfices venant compenser ceux retirés actuellement du travail des mines. Ils sont par suite assez bien disposés à l'égard des nouveaux propriétaires (européens), futurs exploiteurs des richesses aurifères. Mais les hommes libres peinant pour leur propre compte, avec leur famille, n'ont pas les mêmes motifs de voir notre arrivée d'un œil indifférent. Ils se croient lésés. L'opposition viendra de leur côté. »

Digitized by Google

nombre plus un d'années nécessaires pour l'assolement du terrain : s'il doit rester quatre ans en jachères, cinq lots sont désignés et ils sont défrichés à tour de rôle. Ensuite, dans ces lots, chacun des chefs de famille secondaires reçoit sa part. Au début, surtout lorsque le clan avait toute sa cohésion, il est possible que ce partage n'ait pas été stable : le chef politique et religieux de la tribu donnait à ses enfants ce qui lui plaisait, et il pouvait faire des divisions nouvelles après chaque récolte, comme le chef des communautés germaines et grecques. Mais peu à peu les chefs des familles partielles devenaient plus indépendants. Chaque partage amenait des discussions et des luttes; si bien que cette opération devint de plus en plus rare et que les familles partielles considérèrent le terrain primitivement désigné comme leur étant acquis définitivement, à titre particulier. Ce n'est plus que dans des cas de force majeure que l'on fait aujourd'hui un nouveau partage [1]. Chaque famille a ses fétiches protecteurs dans sa parcelle et elle leur sacrifie tous les ans avant d'ensemencer et de récolter. Ajoutons que, seuls, les hommes libres ayant le titre de citoyen, ont droit à la propriété foncière. Chez certaines tribus primitives, la propriété collective est plus générale encore : Ainsi chez les Bagaforé sont seulement propriété privée, la case, le jardin qui l'entoure, et le produit des palmiers récolté par chaque famille. Mais toutes les cultures sont communes, et le riz, qui est la principale, est partagé au prorata du nombre des membres de chaque famille.

A l'heure actuelle, les biens meubles et immeubles venant de la conquête ou de l'héritage paternel sont communs à tous les membres de la famille partielle. Le père de famille n'est que l'administrateur du patrimoine des ancêtres pour le compte de tous ses agnats. Aussi une mauvaise gestion peut-elle entraîner son interdiction prononcée par le chef de village, représentant le patriarche de l'antique tribu : un tuteur pris parmi ses parents, lui est adjoint. Les questions de propriété ayant comme nous l'avons vu une grande

1. Comparer avec l'organisation de la propriété chez les Gaulois : « la tribu seule était d'abord propriétaire.... avec l'agriculture s'étend l'appropriation et la division... le chef de tribu répartit des lots entre les familles, le chef de famille entre les membres de la famille.... l'appropriation de la terre cultivée n'est pas irrévocable, et, si la possession se divise par tête, le fonds reste à la famille et le partage se renouvelle dans certains cas. La forêt, la lande, la prairie, le marais, qui forment encore la plus grande partie du territoire, demeurent en communauté dans les mains de la tribu » (Henri Martin, Histoire de France. Liv. 2).

Digitized by Google

importance chez les noirs, le chef de village doit également veiller à assurer la paisible possession du lot familial. Lui-même ne peut troubler cette possession comme nous l'allons voir.

La propriété foncière de la famille est, d'après ce qui précède, inaliénable et imprescriptible. Le chef de famille n'est qu'un usufruitier. La nue propriété appartient à l'ensemble de la famille, qui comprend les ancêtres morts et les membres vivants. Le chej doit aux uns des sacrifices, aux autres la nourriture et l'entretien. En définitive, la propriété appartient bien plus aux premiers qu'aux seconds, et cela explique que l'on ne puisse transmettre la terre à une autre « gens » en toute propriété. Les meubles meublants, les captifs de case sont soumis aux mêmes règles.

Aucun de ces biens ne peut donc être cédé autrement qu'à bail. Mais l'usage et l'usufruit donnés à des étrangers sont aussi très fréquents. C'est toujours le chef de village qui traite, et conclut le contrat au nom de la communauté et des familles intéressées. Représentant politique de la collectivité, il peut refuser d'accorder ces droits sur les terres du village. Mais s'il est disposé à traiter il faut qu'il consulte les chefs de famille sur les lots desquels doivent porter les conventions. Ce n'est pas tout : ces derniers doivent à leur tour s'assurer de l'assentiment de tous leurs agnats et le veto d'un seul peut empêcher la conclusion du contrat.

La propriété mobilière est également importante. Mais une partie des meubles venant de l'héritage représente l'accessoire des immeubles et demeure comme eux inaliénable et imprescriptible. Seuls les meubles et effets acquis par les chefs de famille leur appartiennent en propre ; tels les captifs et bestiaux achetés par eux avec le produit du travail de leur maison. De même en ce qui concerne les arbres qui poussent naturellement dans les terrains de brousse appartenant au village, tels que les palmiers. Une marque sur le tronc de l'arbre, une perche appuyée contre le stipe, assurent la propriété momentanée pour la personne de la famille qui les a désignés ainsi. Cela se pratique toujours d'ailleurs après un partage qui a lieu annuellement. Nous avons dit que, par contre, les meubles meublants transmis par héritage, les captifs de case, parfois les femmes du chef décédé, sont soumis aux mêmes règles que les immeubles.

Nous venons de nous occuper de la propriété particulière de la famille. Y a-t-il chez les noirs de la Guinée un domaine de l'État et un domaine public ?

Digitized by Google

Le domaine de l'État tel que nous le concevons n'existe nulle part. Le souverain a ses terres et ses esclaves au même titre que tout autre chef de famille. Mais il n'a aucun fonds comme représentant de l'État.

Le chef de province ou le roi a presque toujours plus de serviteurs et de femmes que ses sujets. Le nombre de ses gens de maison est disproportionné à la superficie des terrains qu'il occupe comme pater familias. Aussi fait-il cultiver un peu partout en dehors des fermes de la « gens ». Mais il ne peut en être ainsi en principe, que s'il a obtenu la permission des chefs de famille ses vassaux. Il leur représente qu'avec le nombre de bras dont ils disposent, ils ne pourront mettre en valeur toute leur terre, qu'il y aurait méchanceté gratuite de leur part de ne vouloir autoriser ses hommes à utiliser les parcelles incultes... et généralement le vassal se soumet, sachant bien que s'il ne cède, son suzerain peut le ruiner quand et comme il voudra. Mais le principe de l'autorisation est maintenu [1]. C'est une concession éminemment temporaire donnée par le propriétaire.

Il semble cependant, et la question mérite d'être étudiée, qu'en certains pays le roi est nu-propriétaire de toute la terre en tant que souverain. Nous doutons qu'il en soit ainsi, même chez les Oualiabés Malinké, malgré l'affirmation du docteur Rançon. Ce serait, en tous cas, absolument anormal. Au Fouta, plusieurs indices feraient supposer que cette propriété de l'État existe : les tatas des Almamys à Timbo, les esclaves de la couronne (hilotes), etc.... si l'on va au fond des choses, il semble qu'il n'en soit rien. Les tata des Almamys sont une partie du domaine de chacune des familles ; leurs captifs répartis dans diverses fermes appartiennent en propre au souverain, comme biens mobiliers acquis par eux, ou font partie des biens familiaux, s'ils viennent de l'héritage. Si, dans les derniers temps de la puissance des almamys foutanké, il y eut à chaque succession des luttes pour la possession des esclaves laissés par le prédécesseur, c'est que ces biens étaient considérés comme acquis

1. L'antiquité nous offre les mêmes principes : Nos savants n'ont pas été peu étonnés de trouver chez les monarques assyriens un respect absolu de la propriété. C'est ainsi que Sargon, le puissant despote qui régnait 720 ans avant J.-C., se vante d'avoir payé toutes les terres où il devait bâtir son palais. « J'ai restitué aux maîtres des champs le prix de leur terrain en argent et en bronze, d'après les tables qui en établissent la valeur. » (Baril, I, 39).

Digitized by Google

malhonnêtement, à la suite d'exactions. Sory el Ely reprenant, malgré notre défense, les esclaves de Bokar Biro, se vengeait de la proscription dont il avait été victime et du pillage de ses biens. Pour maintenir ce nombreux personnel, il dut se montrer impitoyable, et fut bientôt victime de sa dureté. Il est certain néanmoins que la distinction est malaisée à faire, car si tous ces esclaves appartenaient au souverain régnant, ils auraient dû conformément à la coutume passer à sa mort à ses héritiers et non à son successeur, qui généralement n'est pas héritier.

Le domaine public existe au Fouta. Il se compose des cours d'eau navigables, des routes, des carrefours. Si, pour la traversée de certains cours d'eau, les chefs faisaient payer des droits, c'était soit une taxe de péage, soit un impôt sur le commerce, un droit de transit. Mais le souverain ne pouvait empêcher de circuler en suivant le fil de l'eau ou interdire la pêche aux riverains. De même il faut l'assentiment unanime de tous les villages traversés pour pouvoir changer la direction d'un chemin. La création d'un nouveau chemin, sans autorisation, est sévèrement punie. Il ne faut pas oublier que dans un pays couvert de brousses ou de forêts, un sentier a une importance stratégique considérable. Au Fouta on distingue outre le chemin ordinaire : le dotal ou balangal, et la rue de Missidi ; le bolol. Ces biens n'appartiennent ni au Souverain ni aux particuliers. Ils sont placés sous la surveillance du roi et de ses auxiliaires les chefs de village et de province.

D. — *Transmission de la propriété : donations ; successions.*

a) Donations. — Elles sont irrévocables mais ne comportent que des objets mobiliers appartenant en propre au donateur. Celui-ci ne pourrait donner des biens de la famille qu'avec l'assentiment général. Les donations testamentaires n'existent pour ainsi dire pas [1] et ne peuvent en tous cas porter que sur les biens propres (meubles) du mourant. Celui-ci exprime devant des témoins son désir de favoriser un de ses parents.

1. « La simplicité ancestrale n'avait pas imaginé cette fiction étrange, qui prolonge au delà du tombeau la volonté de l'être éphémère et qui, mort en sa personne, le répute encore vivant, quant à l'attribution perpétuelle de ses biens» (Henry, L'histoire avant l'histoire). Ce pouvoir de tester a produit la propriété individuelle.

Digitized by Google

b) Successions. — Les coutumes indigènes concernant les successions sont des plus diverses, et il n'est pas aisé d'obtenir des explications satisfaisantes à ce sujet. Pour arriver à dégager un principe de cet inextricable maquis, il faut rechercher, comme nous l'avons déjà fait pour la propriété, ce qui devait se passer dans la famille primitive.

Le patriarche, le chef de famille venant à mourir, qui allait remplir ses fonctions d'administrateur, de justicier ? c'était forcément l'homme ayant le plus d'expérience, ayant déjà pratiqué près du chef la direction générale de la « gens », le plus âgé après lui, son frère puîné, et à défaut de frère, son fils aîné. Si son frère ou ses fils étaient morts (car il ne peut être supposé qu'il n'ait pas eu des uns ou des autres), la succession revenait à l'aîné des neveux. En un mot, c'était toujours à celui qui devait avoir l'expérience, que seule nous donne l'âge, qui tenait la famille « in manu ». Si le clan essaimait et qu'une partie s'installât sur des terres voisines, le chef de cette fraction (le chef de guerre, le rex, rix, raja) était le paterfamilias le plus âgé. Ce nouveau groupement ne dépendait plus qu'indirectement du patriarche. Il n'était uni à lui que par des croyances et des coutumes semblables, des dieux domestiques identiques. Il en est ainsi en Guinée à l'heure actuelle. Par exemple les Kaba de Mellacorée reconnaissent comme patriarche, le chef de Kankan, bien que ne dépendant plus de lui matériellement. C'est une suprématie morale.

Plus tard, les fonctions de chef de famille et de « rex » ne furent pas forcément réunies dans la même personne. Ce fut du jour où la nation se forma par la multiplicité des familles secondaires. Chacune de ces familles, unies par des liens de parenté ou de vassalité, ne supporte plus aisément le joug de la souche primitive, et l'élection vint tempérer ce qu'aurait eu de trop rigoureux pour les autres familles la succession héréditaire et l'autorité despotique du patriarche.

Les notables voulurent aussi se réserver le droit de prendre pour souverain un homme intelligent et jeune, qui pût les conduire à la guerre. Mais ils ne firent une entorse à la coutume qu'à la condition que cette magistrature serait temporaire.

Nous voyons encore cela en Guinée, où l'aîné de la famille régnante n'est pas toujours le chef de l'État, bien que demeurant, sauf indignité, le chef de la famille.

Digitized by Google

Ainsi, le principe était dans les temps antiques, est encore de nos jours en Afrique, que l'aîné de chaque famille partielle héritât. Mais cette règle absolue ne nous guide pas pour connaître dans quelles lignes la succession est dévolue.

Souvent les tribus anciennes avaient pénurie de femmes. Moins résistantes que les hommes, elles succombaient aux privations et aux fatigues engendrées par les déplacements successifs et les guerres. Or, il fallait assurer la survivance de la tribu. La femme, considérée comme le pilier de la famille, avait une grande importance. La polygamie, aussi bien que la polyandrie, lui donnaient une autorité presque exclusive sur les petits enfants. Et puis, comme disent les noirs, l'on n'est jamais sûr de connaître son père, tandis que l'on ne peut renier sa mère [1].

Il s'établit donc dans ces tribus un ordre de succession différent : ce n'est plus la ligne paternelle, mais la ligne maternelle qui hérite, c'est elle qui sert de base à la filiation. Souvent aussi le matriarcat fait place au patriarcat dans la direction générale de la tribu, et le diamou de la mère devient celui des enfants. C'est la gynécocratie.

Nous trouvons des traces de cet état, qui, à notre avis, dut être général en Afrique, dans nombre de tribus fétichistes nègres [2]. Nous y trouvons soit la polyandrie, le matriarcat, comme dans quelques-unes des îles portugaises, soit des formes atténuées de ces institutions dans les tribus autochtones de la Guinée [3] et chez tous les Mandé fétichistes : la trace la plus certaine se trouve précisément dans le régime successoral des noirs. Nous allons l'exa-

1. Insulter sa mère est la plus grande injure qu'on puisse faire à un noir.

2. C'est l'usage de toute la famille Ashanti-Agni et c'est aussi l'ancien droit coutumier berbère : c'est ainsi que les ihâdjenen de Rhât sont appelés « Benioummia », fils de la mère, la transmission de l'héritage se faisant d'oncle à neveu, et la sœur aînée du défunt ayant la haute administration des biens. Parlant des Mésoufa d'Oualata, Ibn Batoutah s'exprime ainsi : « Aucun homme ne se nomme d'après son père ; mais chacun rattache sa généalogie à son oncle maternel. L'héritage est recueilli par les fils de la sœur du décédé à l'exclusion de ses propres enfants. » Les Kountah et les Tadjakant sont également « Béni Oummia ». Par contre, d'autres tribus Berbères, tous les Touareg du Sud-ouest, sont dits « Ebna Sid », ayant adopté conformément au Coran la succession paternelle.

3. Ainsi le lévirat, que l'on trouve partout. A Béréïré une partie du pays était commandé par une reine ; chez les Landouma, comme en d'autres peuplades africaines, le couronnement est fait par une femme. Les femmes Guélowar au N'Gabou engendrent seules les rois et chefs. Dans le Cayor, le Baol, la filiation par la mère est seule admise ; il en fut ainsi d'ailleurs chez tous les peuples Pélasgiques qui envahirent l'Europe occidentale.

Digitized by Google

miner et voir sous quelles influences il s'est modifié en beaucoup de régions.

Dans une partie du pays, l'héritage du chef patriarche revient à son fils aîné s'il est pubère, sinon à son frère aîné de même mère, et ainsi de suite en prenant les parents les plus proches et les plus âgés jusqu'au 3e degré ou 4e degré au plus. Mais le cas ne se présente pas d'aller chercher si loin les héritiers, grâce à la polygamie. Il faudrait une extermination partielle de la tribu par une épidémie ou la guerre.

Femmes pilant le riz.

Au contraire, dans les tribus où subsiste un souvenir du matriarcat, la succession est dévolue dans la ligne utérine. Le frère aîné utérin hérite, à défaut le fils ou les neveux. C'est le mode le plus fréquent chez les fétichistes noirs [1]. Chez certains d'entre eux, l'ordre successoral est quelque peu modifié et se rapproche encore plus de l'antique coutume nègre. Ainsi, chez les Landouma, le

1. En Peuhl « Bapanion » (oncle). Faidherbe voit dans ce mot dérivé de papa ou baba (père) un mot analogue à notre mot « marâtre » qui viendrait de la rivalité entre l'oncle et le neveu pour accaparer l'héritage à leur profit.

Digitized by Google

neveu, fils de la sœur du défunt, viendrait en premier lieu. C'est le népotisme que l'on retrouve chez des Foula pasteurs. Mais ce sont là, à l'heure actuelle, des exceptions, et nous ne voulons considérer que la règle.

Le fait que le frère aîné est l'héritier naturel ne vient pas, comme le dit le capitaine d'Ollone, de l'idée qu'a le père d'intéresser ses fils à ce qu'il vive le plus longtemps possible, puisque à sa mort ils n'héritent pas et tombent sous une tutelle étrangère. Cette théorie est inadmissible, le patriarche étant sacré non seulement pour ses enfants, mais pour tous les membres de sa famille. Point n'était besoin d'une prohibition de ce genre pour le faire respecter. D'ailleurs nous savons que le patriarche n'est pas absolument libre dans l'administration des biens de la famille. Nous avons déjà expliqué cette coutume : le plus âgé de la famille, l'homme d'expérience, quelque peu sorcier puisqu'il a su résister aux embûches de la nature et des hommes jusqu'à un âge avancé, est tout désigné pour diriger les intérêts de la famille, et quelquefois les destinées de la tribu. Sa personne devient à son tour sacrée aussi bien pour ses enfants que pour les neveux qu'il accueille [1].

L'héritier des familles secondaires, lorsqu'elles ne sont pas scindées du groupe primitif est le patriarche. Si cette famille n'a pas de descendants ou de collatéraux au degré fixé par la coutume, c'est lui en effet qui centralise les biens de la famille totale. Les chefs politiques se sont fait attribuer ces droits réservés aux patriarches. C'est eux qui héritent au dernier degré.

Sous l'influence toujours croissante des sémites vers l'intérieur, sous celle des Européens vers le littoral [2], ces coutumes vont se perdant, et ce qui n'était qu'une exception jadis, devient la règle dans les pays musulmans ou à demi islamisés. Là, c'est le fils aîné

1. Les Anciens avaient un grand respect pour le frère aîné : Hérodote nous montre une femme Perse sacrifiant son mari et ses enfants pour sauver son frère. Et Sophocle fait dire à Antigone : « Après la mort d'un époux, un autre peut le remplacer. La naissance d'un fils peut dédommager de celui qu'on a perdu ; mais lorsque les auteurs de nos jours sont ensevelis dans la tombe, on ne peut plus compter sur la naissance d'un frère. »

2. Nous favorisons cette révolution un peu inconsciemment, ne voulant pas nous identifier à l'esprit nègre et ne pouvant concevoir autre chose que l'application des principes que nous légua le droit romain. Lorsqu'un noir nous montre un terrain en nous disant : « ce champ appartient à un tel », il faut bien faire attention que cela signifie « ce terrain est à telle famille, représentée par son chef un tel, qui l'administre ».

Digitized by Google

qui hérite, et ce n'est qu'à défaut que l'on s'adresse au frère. C'est ce qui se produit au Fouta où le frère n'est que le tuteur des enfants jusqu'au moment de la puberté du fils aîné, époque à laquelle il doit rendre compte. Cette tendance, qui se développera de plus en plus, parce qu'elle éveille des appétits et des ambitions, est amenée sans nul doute à provoquer une révolution de la Société noire, par le morcellement à l'infini des familles, et par suite de la propriété.

L'héritier est saisi de plein droit de la succession. Mais ici, il faut faire une distinction importante. Il ne devient pas propriétaire de ces biens, en tant qu'il s'agit d'immeubles, règle essentielle que nous ne devons pas perdre de vue, habitués que nous sommes à la propriété individuelle. Il hérite; mais il ne peut hériter que des droits du *de cujus*. Or, celui-ci, nous l'avons dit, est un administrateur en ce qui concerne les biens familiaux. La propriété est indivise, et il doit tenir un juste équilibre entre les biens de ses divers cognats. Il ne peut donc priver l'un d'eux de la jouissance des fonds et des meubles de son auteur, ce qui serait le cas si, l'héritier étant le frère, il enlevait aux enfants du défunt la maison dans laquelle ils ont été élevés. Il n'en serait autrement que si, n'acceptant pas la veuve comme femme, les enfants suivaient leur mère dans sa famille. De même, si c'est le fils aîné qui hérite, il ne doit pas expulser ses frères, même s'ils sont seulement consanguins, à moins que leur mère ne retourne chez elle. Et c'est là que l'on reconnaît la sagesse de cette coutume dont nous avons parlé et qui peut paraître monstrueuse tout d'abord : une étrangère ne peut demeurer dans la famille, et la femme, dès la mort de son mari, n'est plus qu'une étrangère à laquelle on donne l'hospitalité pendant le veuvage. Si la femme retourne dans sa famille, les enfants deviennent à leur tour étrangers, et n'ont droit dans la succession qu'à ce que veut bien leur laisser la générosité de l'héritier. C'est pour éviter ce résultat que la coutume autorise et conseille le mariage de l'héritier, même alors qu'il est le fils, avec les femmes du *de cujus* [1]. Ainsi la famille reste unie et compacte.

Nous voyons donc que l'héritier a des droits étendus, puisqu'il administre le patrimoine, mais qu'il a aussi des devoirs dont il ne peut être délié. Il recueille les enfants, les femmes, les serviteurs,

1. Mère exceptée, avons-nous dit, si l'héritier est fils du défunt.

Digitized by Google

les meubles et immeubles, à charge d'entretenir. Il doit payer les dettes et les impôts et laisser à chacun des enfants de la famille du défunt une part des produits, à titre d'aliments. Il peut même leur donner certains objets mobiliers, comme cadeau. Quant aux immeubles, nous avons vu qu'étant indivis, ils ne peuvent être laissés qu'en jouissance. Les enfants ont chacun une parcelle de la terre de leur père, et ce sont les produits de cette terre dont ils gardent une part fixée par le chef, à titre d'aliments et d'entretien.

Ces partages, si tant est que l'on puisse donner ce nom à cette opération, se font sous le contrôle des chefs de village ou de province et des notables devant lesquels les intéressés peuvent porter leurs doléances. D'ailleurs le chef a le plus grand intérêt à surveiller, étant donné qu'il prélève une part pour son compte et celui du souverain [1]. De plus, n'est-il pas l'administrateur général de la Communauté? Il doit veiller à ce que les biens de cette famille primitive ne soient mal partagés et demeurent improductifs.

Dans le cas où la succession tombait en déshérence, le souverain entrait en possession chez les Musulmans. Mais la règle était au Fouta Toro, et probablement au Fouta Dialo, de ne faire entrer les biens dans le patrimoine de la famille régnante, qu'après 12 lunes révolues à compter du décès. Pendant ce délai, le roi devait administrer ces biens en bon père de famille pour le compte de la famille du *de cujus*.

Chez les fétichistes, c'est le chef de village qni hérite en cas d'absence d'héritier au degré fixé par la coutume. En d'autres termes, cela revient à dire que l'une des familles secondaires ayant disparu, les biens dont la famille primitive lui avait donné jouissance retombent en propriété et usufruit dans le patrimoine commun, le chef représentant toujours le patriarche de la tribu dans le groupe familial secondaire appelé village. Le chef, dans ce cas, partage entre les autres chefs des familles secondaires les biens ainsi disponibles, en gardant une part pour lui-même.

Lorsque nous avons examiné à qui étaient dévolues les successions, nous n'avons pas parlé des ascendants. En effet, ceux-ci n'héritent que s'il n'y a pas de descendants ou collatéraux et, nous l'avons dit implicitement, lorsque nous avons constaté que l'héritier

1. Voir chapitre Ier, section III.

Digitized by Google

des familles secondaires, si elles n'ont pas de descendants ou collatéraux au degré fixé par la coutume, est le patriarche. Cette règle est générale et s'applique aux individus célibataires dépendant d'un chef de famille. Leur succession, toute mobilière, ne peut aller qu'à leur frère puîné. Cette loi se lie à une autre que nous avons vu plus haut [1] obligeant l'aîné des garçons à protéger son cadet, et ainsi de suite.

Il ressort de tout cela, que seuls sont héritiers les hommes majeurs ayant avec le *de cujus* le degré de parenté voulu par la coutume. S'ils sont mineurs, le parent mâle et majeur le plus proche devient leur tuteur. Mais quid des filles et des femmes?

Dans les peuplades qui suivent le mieux la loi musulmane, il est coutume d'accorder un préciput à la fille au moment du mariage. Cette part est naturellement composée de meubles et, hâtons-nous de le dire, toujours insignifiante.

On retrouve le même usage chez les fétichistes, mais pas d'une façon suivie.

En ce qui concerne la femme, il faut distinguer si elle a eu des enfants avec le défunt où non. Dans le premier cas seulement elle a droit à des aliments fournis par l'héritier, moins pour elle que pour ses enfants. On ne constate cette coutume que dans le Fouta. Généralement la femme qui ne se remarie pas avec l'héritier devient étrangère ainsi que les enfants. C'est une autre famille qui profitera de leur travail ; c'est donc à elle de les entretenir : « Is fecit cui prodest ».

Si c'est une femme qui meurt, c'est celle qui vient après elle dans le gynécée, ou à défaut la première femme, qui hérite des effets. Elle est chargée en même temps d'élever les enfants.

Jusqu'ici nous avons parlé des successions qui s'effectuent dans des familles libres, de quelques castes qu'elles soient. Remarquons seulement, comme conséquence de l'organisation des castes, qu'il n'y a d'héritage immobilier que chez les patriciens.

Mais, hérite-t-on des non libres? Non, puisqu'ils ne peuvent jamais devenir chefs de famille, et qu'ils demeurent toujours sous la dépendance d'un patron. Leur pécule, quelque considérable qu'il soit, fait toujours retour à la famille de leur maître. La possession du captif est une simple tolérance accordée « intuitu personæ » par

1. V. paternité, filiation.

Digitized by Google

le paterfamilias, par conséquent révoquée à la mort de celui qui qui en bénéficiait.

De ce principe, il découle que le captif peut hériter, si son maître le lui permet, ces biens revenant toujours dans la famille patronale.

Enfin, dans le cas où le maître a eu des enfants avec une femme non libre, ceux-ci n'héritent que si leur mère a été libéré au moment de l'accouchement.

Pour terminer cette rapide étude de la coutume successorale, notons que les noirs de la Guinée ne connaissent pas les réserves héréditaires. Il est probable cependant, que l'influence de l'Islam les leur fera adopter. Mais les noirs n'auront pas pour se défendre contre l'émiettement des propriétés, qui en résultera, les fondations de biens habous dont les Arabes se servent dans ce but.

La liquidation de succession se fait, tantôt peu de jours après le décès, tantôt longtemps après. Elle s'accompagne de longues discussions qui la rendent souvent interminable.

E. — *Contrats et obligations.*

La capacité de contracter est générale pour les hommes libres et majeurs ou émancipés. Mais ils ne peuvent faire de convention concernant les biens de la famille en dehors du chef représentant la tribu primitive. Les esclaves sont également capables, ainsi que les femmes non mariées, s'ils sont dûment autorisés par ceux en puissance desquels ils se trouvent. Les contrats se passent soit devant un féticheur, un marabout, ou un chef, soit devant des témoins, généralement deux pour chaque partie —. de condition libre et majeurs, étrangers aux familles partielles des intéressés. Mais ils peuvent être tous de la même tribu ou du même village. L'écriture étant peu ou point employée, la preuve testimoniale est très usitée.

Un autre mode de preuve est le serment, très respecté des noirs : Chez les Musulmans il est prêté sur le Coran, en présence du Marabout. Après les ablutions d'usage, celui-ci tient la main droite du jureur, et, lui faisant suivre avec l'index le texte de la Loi, il le lui fait répéter après l'avoir lu lui-même à haute voix. Le serment est également admis par les fétichistes. Chez les Bambara et certains Malinké, il est fait sur une noix de kola, sur une charge de poudre,

Digitized by Google

et en prononçant des paroles sacramentelles [1]; souvent aussi il est accompli à l'aide de gestes particuliers, ou en tournant autour d'un fétiche et prenant certaines positions. Généralement un forgeron y assiste.

Enfin, le juge admet aussi les épreuves, les ordalies, dont nous parlerons plus loin en examinant le droit criminel. Mais, au civil, il faudrait qu'il se produisît une affaire d'une gravité exceptionnelle pour que l'on ait recours à ce genre de critère.

D'une manière générale et sans tenir compte des pratiques employées pour constituer des preuves, une convention est valable dès que le consentement de deux ou plusieurs personnes capables a été échangé, s'il s'agit d'un objet certain, et que la cause de l'obligation est licite d'après la coutume. Enfin, elle peut être viciée par la violence. Quelquefois, comme cela se pratique en France, cet échange s'accompagne d'une poignée de mains, mais c'est une formalité facultative. Par contre, certains contrats ne peuvent se faire qu'avec un cérémonial particulier. Il en est ainsi des obligations portant sur des biens immobiliers. Nous savons déjà qu'il est nécessaire dans ce cas d'avoir le consentement de toute la famille possédant l'immeuble. Mais, en outre, le chef de cette famille échange avec l'autre contractant, et devant témoins, des paroles sacramentelles et des présents symboliques. C'est un véritable contrat solennel.

La solidarité, même lorsque le contrat ne la prévoit pas, est de règle pour les deux parties : c'est la solidarité offensive et défensive des membres de la tribu [2]. Nous avons vu également que parfois les témoins sont considérés comme codébiteurs solidaires, et que les parents ne paient qu'à leur défaut.

Les quasi-contrats et quasi-délits, du fait d'un captif, d'une femme, d'un enfant, d'un animal, se présentent très fréquemment et peuvent donner lieu à des actions.

Les obligations ne s'éteignent que par leur parfait accomplisse-

1. Ces serments sont terribles chez les Malinké et Bamana. Le docteur Rançon nous donne la formule du serment sur la Kola : « Je jure que je n'ai pas fait ce dont on m'accuse ; si je mens, je veux que ce kola que je vais manger m'empoisonne dans tant de jours. »

2. Art. 1836, code Malékite, traduit par Seignette : « La tribu est l'agnation de l'offenseur, mais on commencera à faire contribuer les gens inscrits avec lui sur le même rôle de la milice nationale s'ils touchent vivres ou rations, ensuite, ses agnats, par degré de proximité, ses patrons au premier degré, ses patrons au deuxième degré, et enfin l'État s'il est musulman. »

Digitized by Google

ment. La mort ne les brise pas, l'héritier prend lieu et place du *de cujus*. Cependant une transaction peut intervenir entre les parties. Elle se fait devant témoin ou devant le juge.

La prescription en ce qui concerne les meubles est dans quelques pays de dix ans. Cette règle n'est généralement pas appliquée, un objet trouvé devant être remis au chef du village qui en devient propriétaire après un ou deux ans, suivant les contrées. Mais en ce qui concerne les immeubles, il ne peut y avoir juste titre par prescription, quelque longue que soit la possession ininterrompue, contre les chefs de famille qui tiennent la terre de leurs ancêtres. C'est une loi que nous retrouvons chez tous les peuples ayant conservé leur organisation familiale. Ainsi les Arabes ont anéanti en Algérie une foule d'inscriptions latines, de peur que les « Roumi » n'y retrouvent des titres de propriété sur leurs terres, permettant de justifier leur prise de possession.

La plupart de nos diverses formes d'obligations se retrouvent chez les noirs. Ils pratiquent aussi une quantité de contrats beaucoup plus grande qu'on ne le supposerait tout d'abord. Les plus usités sont : l'Échange, — le troc proprement dit et le « do ut des » —, la vente, le prêt, le louage, le dépôt, le gage et le mandat.

Sous l'influence européenne, le troc tend de plus en plus à disparaître. Il est remplacé le plus souvent par la vente. La vente à terme est pratiquée, mais la vente ordinaire des meubles est surtout de plus en plus fréquente. Elle s'effectue par la tradition de la marchandise et le paiement avec une monnaie connue des parties. Les vices rédhibitoires, les causes de résiliation existent dans ce droit coutumier. Dans la vente à terme, si l'objet n'est pas livré à la date fixée, l'acheteur peut exiger une garantie. D'autre part, le paiement n'est pas nécessairement au comptant : il peut être fait en un ou plusieurs termes. D'ailleurs nous renvoyons pour le mécanisme des ventes et échanges au chapitre II.

Le prêt à usage ou « commodat », le prêt de consommation ou « mutuum » sont aussi fréquents, surtout le dernier. Ils entraînent à peu près les même obligations que chez nous. Mais le prêt à intérêt n'est pratiqué que par les traitants et dioulas. Ceux-ci font, comme nous l'avons vu, une usure éhontée.

Nous trouvons encore le louage de choses et le louage d'industrie. Le louage de la terre a lieu assez souvent pour une récolte ou prend quelquefois le caractère d'emphytéose. Les fruits appartiennent

Digitized by Google

au locataire moyennant la rétribution au propriétaire d'un pourcentage sur la récolte ou le paiement d'un loyer fixe. Les maisons construites par le locataire deviennent à l'expiration du contrat la propriété du loueur. Le cheptel est également connu. La location d'une maison est toujours faite pour un temps déterminé.

Le dépôt, et surtout le gage, sont très usités. Ce dernier contrat peut comporter comme objet des personnes ou des choses. Parfois, il arrive qu'un débiteur se donne lui-même en garantie. Dans ce cas, il n'est pas captif : c'est un domestique. Il redevient libre dès que son obligation est remplie. Il en est de même lorsque le débiteur donne un de ses parents. Le dépôt d'un objet ou d'une personne entraîne l'obligation pour le déposant de rembourser au dépositaire tous les frais d'entretien et quelquefois de lui donner un cadeau. Ce dernier doit de son côté rendre le dépôt dans l'état où il l'a reçu.

Le mandat, l'usage, l'usufruit sont encore pratiqués. Les conséquences sont à peu près celles qui découlent chez nous de ces contrats, et nous n'y insisterons pas. Remarquons cependant chez quelques peuplades la façon originale de se procurer un mandataire en dévouant la personne choisie, en cas de refus de sa part, à un génie infernal. Le mandat prend fin par la reddition de compte du mandataire.

La sanction des obligations est la saisie par le créancier d'une partie des biens du débiteur qu'il garde en garantie jusqu'à parfait paiement. Cette saisie n'a lieu qu'après que l'affaire a été portée en justice. Le créancier en vertu de la solidarité qui existe entre le débiteur et sa famille, peut effectuer cette saisie sur ses meubles et effets ou sur ceux de l'un des parents. Il est rare qu'il se saisisse du débiteur, si celui-ci ne se donne pas en garantie. Ce serait contraire à la coutume, à moins que ce débiteur ne soit un étranger au village.

Dans le cas où le débiteur se fait remplacer par un tiers, celui-ci prend vis-à-vis de lui la place du créancier primitif.

Enfin nous avons dit en parlant de l'extinction des obligations que les parties pouvaient transiger. Cela se produit assez fréquemment, et les renouvellements moyennant le versement d'une partie de la dette se font couramment. La transaction a lieu devant témoins ou en justice, dans les mêmes formes que le contrat primitif.

Digitized by Google

F. — *Condition des étrangers.*

Le noir, mais surtout le Mandé, grand voyageur, a fait de l'hospitalité une vertu. L'étranger de passage dans un village est ou bien d'une tribu primitive commune aux gens du village, ou d'un groupe en bons termes avec la famille établie en ce lieu, ou, enfin, d'une peuplade ennemie.

Dans le premier cas, il est chez lui. Le chef cause avec lui du patriarche commun ; le repas l'attend ; les jeunes hommes l'accompagnent jusqu'à la limite du village, lui souhaitant bon voyage.

Un repas.

Il part avec des recommandations et des commissions pour le prochain village de même diamou.

Dans la seconde hypothèse, si l'on n'a pas affaire à un étranger de marque, on n'offre rien en passant. Mais la coutume veut que, si ce voyageur attend l'heure du repas et entre à ce moment-là dans une case, on ne refuse pas de partager la pitance.

Digitized by Google

De même ne peut-on lui refuser l'abri du toit pour la nuit : Il n'a droit à rien de plus. Si son séjour se prolongeait, une rémunération deviendrait exigible. Lorsqu'un seigneur d'importance passe, le protocole veut qu'il réponde aux cadeaux qu'on lui fait par des présents. Mais il ne serait pas homme de qualité s'il ne lui était loisible de temps à autre de violer la coutume.

Dans le 3e cas enfin, si le pays de l'étranger est en guerre avec la famille du village qu'il traverse, on le considère comme aubain, et il devient esclave du chef, sans autre forme de procès. De même s'il a commis un délit ou un crime sur le territoire de ses hôtes : Alors il appartient à l'offensé. Si le chef de village ne veut pas que l'affaire ait de suites, l'accusé n'ayant pas de quoi se libérer vis-à-vis de l'offensé, il doit payer pour lui et transiger avec le père de famille lésé.

Dans certains pays, une case spéciale est affectée aux étrangers [1]. Si personne n'y est entré de quelques jours, un habitant est désigné par le chef pour y séjourner, y faire du feu et veiller à son entretien.

« L'hospitalité est une vertu commune parmi les noirs, a dit J.-B. Léonard Durand [2]. Leurs maisons sont ouvertes aux heures du repas. Les voyageurs, riches ou pauvres, peuvent entrer, manger et boire avec la famille. Ils peuvent séjourner s'ils en ont besoin et tout le temps qu'ils veulent, eux, leurs montures et leur suite. »

Quatre-vingt-sept ans plus tard le docteur Rançon écrivait, en parlant d'un dioula établi depuis trois mois dans un village où il avait été surpris par la mauvaise saison : « Une case lui avait été donnée et le village pourvoyait à sa nourriture de chaque jour et à celle de son petit âne. Ces exemples de générale hospitalité ne sont pas rares au Soudan. Dans chaque village le voyageur est assuré, quelle que soit sa race et celle de ses hôtes, de trouver une case pour s'abriter, une natte pour se reposer et du couscous pour calmer sa faim. Pendant le long séjour que j'ai fait dans ces régions il n'y a guère que chez les Coniaguis que j'ai vu le voyageur négligé,

1. Appelée « ouinvélé » chez les Toma (Louis Léonard. Au pays toma).

2. Voyage au Sénégal, 1807. L'auteur ajoute : Celui qui ne partagerait pas avec ses parents, ses amis, ses voisins les produits de la chasse ou de la pêche, s'attirerait le mépris public.

Digitized by Google

et que j'ai vu refuser quelques poignées de mil ou d'arachides. Cette peuplade, du reste, de même que sa congénère, les Bassaris, a sous ce rapport une triste réputation. »

Par contre du côté de la forêt tropicale, où le particularisme primitif s'est maintenu jusqu'à nos jours, « on autorise un étranger à venir, pour des affaires importantes, séjourner quelque temps dans le village, mais non à le traverser pour aller plus loin. Un territoire est comme une propriété close; on peut y être reçu, non y passer [1] ». Enfin il est inutile d'ajouter que les étrangers ne doivent pas se hasarder dans quelques tribus anthropophages au sud du Konian.

Mais ce manque d'hospitalité est très peu commun en Guinée. On laisse circuler les étrangers. Bien mieux, on les autorise à marquer les étapes sur des troncs d'arbres où sont déposées les charges. Dans les pays très cultivés, où la route traverse des champs d'où les arbres ont été bannis, les habitants élèvent et entretiennent de distance en distance un système de piquets terminés en fourche sur lesquels les fardeaux seront placés pendant le repos. Un cercle de pierres indique aussi l'emplacement où l'on peut se reposer et faire la halte.

Le passant n'a aucun droit de cité. S'il veut séjourner dans le pays, il doit être autorisé. C'est le cas lorsqu'un nombre assez considérable de familles étrangères se présente dans le village pour y chercher un asile. On ne refuse généralement pas des terres. Les nouveaux venus en ont l'usufruit, mais ne peuvent jamais être propriétaires. Fréquemment, sous le prétexte qu'ils doivent une redevance sur la récolte, et lorsqu'ils ont reçu l'hospitalité d'une race paresseuse ou d'un roi rapace, ils deviennent taillables et corvéables à merci. C'est ce qui se passe chez les Malinké qui se trouvent au Nord de la Guinée, à l'endroit des Foula venus chez eux pour fuir les exactions d'Alfa Molo et de son fils Moussa. Dans d'autres États, au contraire, l'étranger est bien reçu et protégé : ainsi les Toubakaï chez les Nalou et Landouma; les Torodo au Fouta; les Soninké un peu partout, à Manda, à Konkoron, à Badougoula, à Kindia...

Le village étranger est bâti à côté de celui des propriétaires du sol, mais ne se mêle jamais à lui. Il a son chef qui en a l'adminis-

1. Capitaine d'Ollone. De la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée.

Digitized by Google

tration interne et demeure responsable vis-à-vis du chef des autochtones. Chaque peuple a d'ailleurs ses traditions et ses coutumes à ce sujet.

Quand un étranger de condition libre vient individuellement ou avec sa famille partielle seulement, s'établir dans un village et qu'il y réside depuis longtemps, sans esprit de retour dans sa patrie, il se produit une sorte de naturalisation : Il peut ainsi devenir notable et jouir des droits politiques réservés aux citoyens. Les usages veulent qu'à son arrivée dans le village, il prenne un protecteur parmi les notables. Ce patron [1], garant de sa vie, de sa liberté et de son honneur, le présente au roi qui l'agrée parmi ses sujets et le confie à un chef de village dont il prend le nom patronymique et dont il adopte le téné. Il change de famille, par conséquent de nationalité. Il peut dès lors aspirer à remplir les plus hautes fonctions.

Si c'est un étranger captif qui se réfugie dans un village, il doit, lui aussi, prendre un protecteur. Après la cérémonie de la présentation, il devient captif du souverain, mais jouit de plus de liberté que les esclaves ordinaires. C'est une sorte d'hilote.

Si son ancien maître vient le réclamer, il doit, en principe, lui être rendu.

Dans les villes européennes où l'agglomération indigène comprend toutes les races de la colonie, mais où cependant subsiste une autorité indigène, il a été créé une institution qui a pour but de remédier à l'incertitude de la condition des étrangers de passage. Des familles choisissent un de leurs compatriotes demeurant dans la ville. Leurs membres y trouvent un domicile et un défenseur. Leurs services sont rétribués par des cadeaux en nature. Ils reçoivent souvent le nom d'Almamy, mais il ne faut pas les confondre avec les souverains qui portent le même titre. Certains sont de véritables consuls : ainsi Bokar Koubia, chef de Koulafania, était le le représentant du chef de Labé en pays Landouma.

1. Généralement le chef de village auquel il sera confié. Nous trouvons le même usage chez les Berbères (Anaya Kabyle. Mezrag marocain). Le suppliant égorgeait jadis un mouton sur le seuil de celui qu'il choisissait comme protecteur.

Digitized by Google

§ 2

Droit criminel.

Le principe qui domine toute la coutume indigène au criminel est l'idée de vengeance. Rien n'est plus expressif que le mot qui dans toutes les langues de la Guinée signifie se venger. Il est synonyme de se payer [1]. L'on se paie du préjudice causé : c'est le talion. La peine est proportionnée au délit. Mais l'idée de correction, idée abstraite, n'est pas comprise des noirs. Cela explique qu'ils n'essaient jamais d'obtenir l'amendement du malfaiteur. Les observations faites en public par le chef pour les délits de peu d'importance ne représentent pas une peine morale et ne tendent pas à moraliser le coupable. C'est un avertissement qui a pour but de lui faire peur. Aussi ne le comprendrons-nous pas parmi les peines fixées par la coutume [2].

Le corollaire du principe que nous avons indiqué est que « tout dommage causé doit être réparé » [3].

Ces fondements posés, nous ne nous étonnerons pas de trouver dans une société patriarcale, essentiellement agricole, une idée des infractions, et par suite une échelle des peines, absolument contraires à nos principes sur bien des points. Mais il ne faut pas oublier que nous retrouvons les mêmes conceptions, les mêmes pratiques, à l'origine de toutes les civilisations. Au milieu du XIXe siècle n'appliquions-nous pas nous-mêmes des supplices que nous réprouvons aujourd'hui?

Nous allons passer en revue les infractions les plus fréquentes, en faisant observer que notre classement est arbitraire et n'a d'autre but que de jeter un peu de clarté dans l'obscurité qui enveloppe les coutumes. Au criminel, les variations sont encore plus grandes de pays à pays qu'au civil, du moins en ce qui concerne les peines infligées. De plus les noirs, n'ayant pas la loi écrite, n'ont jamais songé à coordonner leurs coutumes. Pour établir la division en contraventions, délits et crimes, nous nous sommes basés sur le châtiment généralement réservé à telle ou telle catégorie d'infractions.

1. « Sara » en Malinké, « Iobnadé » en Peuhl.
2. V. Villamur et Richaud. Notre colonie de la Côte d'Ivoire, p. 209.
3. Famechon. La Guinée française.

Digitized by Google

L'inverse serait plus logique, mais un nègre seul pourrait procéder ainsi sans chances d'erreur.

Les contraventions, infractions de peu de gravité, sont punies d'une petite amende : tels quelques larcins, des outrages à un membre de la famille, sans que cependant on ait outragé la famille elle-même et par conséquent ses ancêtres; ajoutons quelques contraventions de voirie, les incendies de brousse non autorisés.

Remarquons dès maintenant, que l'amende comprend la réparation des dommages à la famille lésée, en même temps que l'amende proprement dite qui revient au chef.

Les délits, punis de coups de corde et d'amendes, ne dépassant généralement pas 150 à 200 francs, comprennent la plupart des infractions que nous avons l'habitude de classer sous cette rubrique. Ils en contiennent certaines autres que nous qualifions crimes : l'attentat à la pudeur, le viol. « La chasteté en soi n'est pas comprise par le noir », a dit le colonel Ellis [1]. Dans son vocabulaire Soso, le R. P. Raimbaud a forgé le mot « sasteté » pour rendre cette idée. L'attentat aux mœurs est complètement inconnu. Mais un délit spécial est d'avoir des rapports avec une veuve avant l'expiration du délai de viduité.

Le vol est le délit le plus commun, surtout lorsqu'on se rapproche de la région côtière et des comptoirs européens où il se pratique sur une vaste échelle. Quand le noir désire un objet, il est hypnotisé et ne sait pas plus résister à son désir qu'un enfant : s'il a de l'argent, il dépensera s'il le faut tout son pécule; s'il est trop pauvre, il volera l'objet convoité.

Le voleur est sévèrement châtié : il reçoit un nombre de coups de corde en rapport avec le méfait et doit payer une amende proportionnée au préjudice, qu'il doit en outre réparer. Nous verrons bientôt que certains vols sont plutôt des crimes que des délits, suivant l'objet sur lequel ils portent. Remarquons aussi que si le voleur est étranger au village, on le ligotte et on le met aux fers jusqu'après paiement complet et que la condamnation est toujours plus forte que pour un homme du village.

L'incendie involontaire d'une maison; l'adultère, la coupe de bois sans autorisation, avec circonstances aggravantes, s'il s'agit d'un

1. The Tschi-speaking people of the Gold Coast; traduction Clozel.

Digitized by Google

palmier ou d'un colatier [1], sont encore des délits assez fréquents. L'incendie volontaire est puni d'une amende. Sont également des délits les faux bruits mis en circulation et la calomnie.

Les crimes sont punis soit de fortes amendes dont nous pouvons fixer la limite inférieure à 500 francs, pour l'assassinat d'un homme libre de sept à quatorze captifs, pour celui d'un captif deux à quatre captifs, soit de l'ablation du poignet ou des oreilles, soit de l'esclavage, soit de la mort par noyade, lapidation et décapitation. Les principaux sont le meurtre, l'assassinat, certains vols, la sorcellerie, la trahison, la rébellion.

On fait peu de différence entre l'assassinat et le meurtre même pour légitime défense. L'homicide par imprudence est puni d'une très forte amende. Le parricide est absolument inconnu. L'empoisonnement assez fréquent est puni comme tout autre assassinat. Nous avons dit que certaines catégories de vols pourraient être qualifiées crimes. Ce sont les vols d'hommes libres, d'esclaves et de bestiaux. Ils sont sévèrement punis et peuvent entraîner pour leur auteur l'esclavage ou l'ablation de la main.

Les crimes de sorcellerie, de trahison en temps de guerre ou de rébellion contre le chef sont punis de la lapidation, de la noyade ou du feu. Tous les autres sont punis soit d'amendes considérables, soit de l'ablation de la main ou des oreilles, soit de la décapitation.

L'exécution se fait par le sabre devant le juge qui a condamné et aussitôt après la sentence. Au Fouta, l'Almamy et les chefs de province jugent les criminels le vendredi devant la mosquée, et le condamné à mort, au son du tambour frappé par intervalles, creuse lui-même la fosse dans laquelle il doit ensuite s'étendre pour constater qu'elle est suffisante. Chez les Landouma, le poteau de Wakaria est célèbre. C'est là que l'on attachait les condamnés, en plein soleil, sur une plage submergée à marée haute par le Nunez. Ils devenaient la proie des caïmans et des oiseaux. Un châtiment réservé aux esclaves est un tatouage infamant leur balafrant la figure et rappelant les marques dont nous stigmatisions les forçats. L'emprisonnement n'était pas connu en tant que peine avant notre occupation, et n'avait lieu qu'à titre préventif. Cela venait de ce que les

1. Le poste de Boffa fut attaqué en 1880 parce qu'un disciplinaire européen avait coupé une branche de colatier. L'on peut rapprocher de ce fait la réponse d'un ancien Kabyle à un administrateur : « Je préfère voir un homme mort qu'un arbre coupé. » (E. Reclus, XI, 603).

Digitized by Google

indigènes n'ont jamais eu de locaux aptes à remplir les conditions que l'on exige d'une bonne prison. Cependant une forme d'emprisonnement était fréquemment employée : la mise aux fers.

Dans certaines contrées islamisées, la peine du talion que prescrit la Loi Coranique, est souvent appliquée lorsqu'il y a égalité de condition entre l'offenseur et la victime. Le vol d'aliments était puni par la faim... Le lieutenant Pinchon nous a fait connaître certaines des peines ayant ce caractère, infligées à Kankan [1].

Il n'est pas possible à un Européen de justifier ces répressions

Correction.

atroces. Mais il doit les expliquer, car elles ne sont pas exceptionnelles dans l'histoire du monde et répondent à certains états de civilisation. Nous les retrouvons chez tous les primitifs [2]. Nous avons indiqué la raison pour laquelle il n'y a pas d'emprisonnement chez

1. *Revue Coloniale*, janvier 1901.

2. « La conception nigritique n'est point la nôtre. Cherchons à l'expliquer, à l'interpréter, mais ne la blâmons point de premier abord; notre temps serait mieux passé à l'investigation des restes de sauvagerie et de barbarie que nourrissent encore nos civilisations occidentales » (Hovelacque, les Nègres).

Digitized by Google

le noir. Les coups de corde en tiennent lieu. « Ce supplice est plus barbare en apparence qu'en réalité, dit M. Famechon [1], et si son application sur l'ordre des blancs est à réprouver, on doit avouer qu'il contribue à maintenir le bon ordre entre indigènes dans les villages éloignés de notre action directe. » Il faut ajouter que ces coups ne doivent se donner que de l'avant-bras, ce qui diminue beaucoup leur force. Certains Européens ignorant cet usage et se croyant fondés à appliquer cette peine (avant notre occupation définitive), ont fait frapper à tour de bras. De graves accidents en résultèrent.

En ce qui concerne les mutilations, nous savons qu'elles ont été parfois rangées au nombre des peines. A Rome [2], en Grèce, nous les retrouvons. Nous connaissons le supplice effroyable que fit subir César aux Cadurciens. Sur des peintures murales de Thèbes, les mains des vaincus gisent entassées devant Rhamsès victorieux. Les exemples seraient infinis. N'a-t-on pas récemment accusé dans le sein du parlement britannique des Européens d'avoir perpétré les mêmes abominations. On ne peut supposer qu'ils ne se lavent de cette accusation, car ils n'auraient aucune des excuses qui militent en faveur des nègres.

Cette punition était peu fréquente en Guinée et réservée le plus souvent aux récidivistes.

Elle peut s'expliquer à nos yeux par le besoin d'établir une gradation dans les peines corporelles. Le principe de la vengeance dominant la coutume, le juge noir ne pouvait et ne voulait songer qu'il allait faire du condamné un homme inutile pour la société. D'autre part ce supplice ne revêtait pas l'horreur qu'il aurait eu si le condamné était Européen.

Le noir moins nerveux est moins sensible à la douleur physique [3].

1. *Loc. cit.* Cette peine est certainement moins dure que ne l'était celle du Knout abolie par le czar Nicolas II.

2. L'échelle des pénalités était beaucoup plus variée et plus dure chez les Romains. A côté de la bastonade et des étrivières, de l'emprisonnement et de la mise aux fers, il existait des supplices atroces : « Virtute ulmorum freti quid advorsum stimulas, laminas, crucesque, compedesque, nervos, catenas, carceres, numellas, pedicas, boias.... » (Plaute l'Asinaire). On connaissait à Rome les travaux forcés réservés aux esclaves.

3. « Sur plus de 600 noirs auxquels j'ai vu couper la tête, un seul s'est débattu et défendu et a témoigné d'une crainte réelle de la mort, crainte exprimée par des cris... la lutte affreuse de ces trois hommes contre la mort m'a fait plus d'impression que l'exécution de cent bambara venant tendre le cou comme des moutons » (Mage, Voyage

Digitized by Google

Il supporte aussi beaucoup mieux l'hémorragie. Pour l'arrêter, le condamné trempait quelquefois le moignon sanglant dans la cire bouillante.

Ces mutilations que nous n'admettons plus partout où nous avons établi notre contrôle, paraissent surtout sévères lorsqu'il s'agit de vol [1].

Le vol, quel qu'il soit, était injustifiable sous le prétexte d'un besoin urgent, l'indigence n'existant pas chez les noirs. Le juge indigène n'avait pas à s'inquiéter de savoir si la loi morale peut permettre d'absoudre un voleur sans ressources. De plus, nous n'avons classé dans la catégorie des crimes que certains genres de vol : Ils avaient aux yeux des noirs la gravité que nous attachons aux vols avec effraction, ou accompagnés de toute autre circonstance aggravante.

Il fallait intimider les brigands dans un pays où les serrures étaient ignorées, où les captifs et les bestiaux qui sont les principales richesses sont l'objet des convoitises des voisins et peuvent être facilement dérobés [2].

Nous avons déjà dit que les mutilations étaient très rares. Il en était de même de la décapitation, surtout lorsqu'il s'agissait d'homme libre. En effet, nous retrouvons chez les noirs la curieuse institution du Wergeld germanique, le rachat du sang. La famille du défunt renonce à la vengeance, au talion, et se contente d'une compensation pécuniaire. Ce rachat ne pouvait avoir lieu qu'entre hommes libres. C'était devenu une règle à peu près générale et la peine de mort n'existait guère plus que pour les crimes de sorcellerie ou de rébellion lorsqu'il ne s'agissait pas de captifs.

Avant de terminer la classification des infractions et l'échelle des pénalités, nous devons tenir compte de nombreuses modifications entraînées par les différences de caste. C'est ainsi que certains délits commis par un non libre ou par un homme de caste inférieure deviennent des crimes, et que pour la même raison d'autres infrac-

dans le Soudan Occidental). On connait aussi l'histoire colportée en Guinée de ce roi Landouma se faisant couper un orteil pour pouvoir mettre des souliers vernis, et son ministre, épris d'harmonie, profitant d'un sommeil alourdi par l'ivresse, pour retrancher le second orteil.

1. Au Maroc, on réserve aux voleurs récidivistes une peine encore plus atroce : on fait de la main un moignon en l'empêchant pour jamais de s'ouvrir.

2. « Les vols de bétail ont été les causes primitives de toutes les entreprises militaires en Afrique » (Whyte, Le développement de l'Afrique).

Digitized by Google

tions ne sont pas poursuivies. D'autre part certains crimes deviennent délits s'ils sont perpétrés par un homme libre. Ainsi le meurtre d'un captif par un homme libre est un délit passible d'une amende et quelquefois de coups de corde. Si ce captif n'appartient pas au meurtrier, il paie une amende double. Mais le meurtre d'un esclave par un autre esclave est un crime qui est puni de mort. Le viol d'une fille libre par un esclave est non plus un délit mais un crime ; par contre, un griot n'est jamais poursuivi pour calomnie ou pour outrages en paroles. En règle générale, les délits commis par un non libre sont toujours plus graves et l'on applique le maximum des peines. Ainsi un captif qui coupe un colatier ou blesse un animal domestique appartenant à un homme libre devient, par cela même, son esclave [1]. Les coutumes admettaient donc des circonstances atténuantes et des circonstances aggravantes d'un caractère tout à fait particulier. Elles punissaient également la récidive d'une façon beaucoup plus sévère que la première infraction. Elles condamnaient les complices aux mêmes peines que ses auteurs. Enfin elles établissaient la responsabilité civile de la famille tout entière. Le maître était responsable pécuniairement du fait des membres de sa famille, de ses esclaves, de ses animaux.

Quelle est la procédure suivie dans les affaires criminelles ? L'instruction est faite à l'audience même, devant les notables assemblés. Le témoignage, suffisamment appuyé, est admis pour former la conviction des juges : quatre témoins à charge, tandis qu'il n'y a pas de témoin à décharge, sont suffisants. A plus forte raison lorsqu'il y a « haro ». L'individu accusé de sorcellerie par la commune renommée a peu de chance de sauver sa tête. Si l'inculpé n'avoue pas, si les faits sont obscurs, si les témoignages se contredisent, ou si les témoins à charge sont sujets à caution, les juges se déclarent incompétents et laissent à leur dieu le soin de rendre le jugement.

1. A plus forte raison s'il blesse l'homme libre lui-même. On raconte en certaines régions la légende bien amusante d'un patron qui avait la réputation d'être d'une douceur exceptionnelle ; aussi les captifs du voisinage s'attaquaient-ils à lui et à ses animaux pour avoir un prétexte d'entrer dans sa maison. Le malheureux, qui cependant ne devait rien avoir à envier à Midas, finit par ne plus avoir d'oreilles. L'histoire ne dit pas si les facétieux captifs continuèrent leurs mutilations sur une autre partie du corps.

Digitized by Google

Ce sont les « ordalies » de notre ancien droit, c'est-à-dire les épreuves judiciaires qui complètent les indices que l'on peut avoir déjà. Le juge cède alors, dans la plupart des pays, la place au féticheur. Pratiques ridicules et barbares ! Tantôt c'est un gri-gri *ad hoc* sur lequel on dépose un kola blanc. Après diverses incantations, l'inculpé doit manger la noix et, s'il est coupable, il tombera malade [1], tantôt c'est l'épreuve du fer rouge que l'on doit lécher sans se brûler, ou la boisson préparée avec de la pourriture, poux, araignées, excréments [2]; le fiel du caïman mélangé à des racines de plantes, liquide que l'on doit vomir si l'on est innocent, et dont l'effet produit semble être une sorte de tétanos. Mais l'épreuve la plus usitée sur toute la côte de Guinée est l'absorption d'un poison à base végétale généralement préparé avec le boudan, memé, mançone, bourdane, meli, tali ou teli [3]. Nu et à jeun on doit le boire d'un trait devant tout le village. Comme nous l'avons dit ci-dessus, l'inculpé doit rejeter le breuvage. On le déclare alors innocent et l'accusateur est puni comme calomniateur. Si aucun mouvement antipéristaltique ne se produit, on laisse mourir le coupable, et si le poison n'agit pas suffisamment vite, on l'assomme sur place. Parfois, après que l'accusé a ingéré la boisson d'épreuve, on le fait monter au sommet d'un palmier, marcher sur le tronc d'un de ces arbres étendu à terre, parcourir une certaine distance en pirogue par une mer démontée ; s'il se tire sans broncher ou chavirer de ces différentes épreuves, il est reconnu innocent [4]. On lui administre alors un grand verre d'huile de palme, qui produira des vomissements et le rejet du poison, ou un antidote [5]. L'usage du téli est connu de toute la Guinée. Il entrerait du téli dans la composition du corté, le fameux poison que les habitants du Kamboréa (Konkadougou) sont si habiles à préparer et qui est si connu dans le Baleya, l'Amana, le Dinguiraï et même à Siguiri... Le téli cause la suffocation, la rétention d'urine, etc... [6] L'on se sert quelquefois, surtout au Soudan, d'un strophantus, avec lequel on prépare le

1. Toma, Malinké.
2. Casamance.
3. A l'écorce ou à la feuille de méli on ajoute la sève du Detarium microcarpum (Constancia).
4. Dr Drevon.
5. Le secret des antidotes est soigneusement conservé par les forgerons ou féticheurs auxquels on doit les payer fort cher.
6. Dr Rançon. Dans la Haute-Gambie.

Digitized by Google

Kouna, et probablement de strychnées [1] qui sous le nom de Kipapa, boundou et icaja sont employées au Congo dans les épreuves [2]. On élabore ainsi des toxiques redoutables, tels que le doung Kono, et surtout le Korté Mougou (Binger) au Soudan. Notons également l'ago broumédiou des Mandé de la région côtière et le saliloba des Toma, fabriqué avec la sève du Daoué, macérée dans un bouillon de tortue (Léonard, *loc. cit.*). La tige et la racine de certains mils entrent aussi dans ces préparations.

Le docteur Hammon pensait que le quart des buveurs succombe et il assurait que les féticheurs dosent le poison suivant les cadeaux qu'ils reçoivent [3].

Lorsqu'un crime s'est produit et que le coupable est inconnu, c'est encore aux féticheurs que l'enquête est abandonnée. Tantôt le Mama Diombo, le grand Simo, le Kondé, celui que les enfants et les femmes ne peuvent voir sans mourir, erre la nuit, dans le village désert pour prononcer le nom du coupable; tantôt l'on a recours à l'hypnotisme : Après exorcisation du prêtre fétichiste, un bâton [4], une marmite [5] conduisent leurs porteurs éperdus, hallucinés, devant la case du criminel. La confiance en cette pratique

1. Les anciens voyageurs européens les appelaient du terme générique d'ordéal (arbres servant aux ordalies).
2. Bengué chez les Niam Niam.

3.

Vraiment, Vraiment, Pah Médecine,
Je suis la vérité même :
Je suis prête à prononcer ma sentence.
Si je dis ou raconte des mensonges
Et que vous me croyiez :

Si je vais dans un canot
Laissez-le couler,
Et laissez-le caïman me saisir.
Si je vais dans les bois,

Laissez le gros serpent me mordre.
Si je grimpe sur un tougui ou un taré,
Laissez-moi tomber.

Si je mange du riz cuit dans un pot
Après avoir menti dans cette case,
Ou si je mange la cassada
Laissez mon ventre enfler et laissez-moi mourir.

Mais si je dis la vérité
Laissez-moi libre de malédiction.

(Chant Timéné, cité par Madrolle).

4. Rio Nunez.
5. Ouankifong.

Digitized by Google

est absolue. Nous ne devons pas nous en étonner, puisque notre police en arrive à l'aube du xxe siècle à employer des procédés similaires [1].

Chez certaines peuplades, les Bagaforé, les Nalous des îles, chaque décès est suivi de l'interrogatoire du défunt ; suivant les mouvements de la civière sur laquelle est placé le cadavre, l'on conclut qu'il y a ou non empoisonnement ou sorcellerie. Si le corps par ses soubresauts indique qu'il y a crime, les porteurs poussés par une force mystérieuse, partent sans rien voir, franchissent des obstacles qui semblent insurmontables sans laisser choir leur fardeau, et vont tomber épuisés devant le seuil du coupable [2]. Celui-ci devra se justifier en prenant le tali.

La police est faite au nom du roi ou du chef, soit par ses sofas, soit par la famille lésée elle-même. Dans ce dernier cas, s'il y a résistance, le chef fait prêter main-forte à ladite famille. Enfin, la police est également assurée par les sociétés secrètes que l'on trouve chez tous les fétichistes.

Ajoutons, pour en finir avec la justice indigène, que la compétence des tribunaux est déterminée *ratione loci*.

Nous pouvons nous rendre compte maintenant combien le droit criminel est en retard sur le droit civil. Depuis l'occupation française, la plupart de ces coutumes ont disparu, du moins partout où notre contrôle a pu atteindre.

Nous n'avons pas touché et avec raison aux qualifications que les noirs donnent à certains faits délictueux ou criminels, sauf lorsqu'il s'agit de sorcellerie, crime que nous n'admettons pas. Mais ce sont les peines que nous avons profondément modifiées. Nous ne tolérons plus que l'emprisonnement, l'amende et la mort qui ne peut être donnée qu'avec le sabre. De plus, contrôlant tous les jugements, nous nous réservons le droit de diminuer les châtiments qui

1. Des Européens établis en Guinée ont employé ce moyen pour retrouver des voleurs et ont généralement réussi. Comparer avec ce qui se passait chez les anciens : « Un jour à Rome, Fabius avait perdu 500 deniers. Il vint consulter Nigidius. Celui-ci ensorcela des enfants qui dans leur sommeil magnétique révélèrent l'endroit où était enfouie une bourse et une partie de la somme. Le reste des écus avait été dispersé et les magnétisés ajoutaient qu'une des pièces se trouvait entre les mains de Caton le philosophe. Fabius, ne pouvant en croire ses oreilles, alla voir Caton. Celui-ci montra en effet le denier qu'il avait reçu d'un de ses esclaves pour une offrande à Apollon. Aux enfants doués de cette seconde vue, les Romains donnaient le nom d'enfants magiques (magici pueri) » (Apulée magicien, Paul Monceaux).

2. On trouve trace de cet usage dans le monde ancien.

Digitized by Google

nous paraissent disproportionnés à l'infraction commise. Les indigènes admettent ces changements sans trop de résistance. « Encore quelques années, et, progressivement, sans brusques secousses, sans ces froissements qu'il est prudent d'épargner à des tribus très éloignées de notre mentalité, les coutumes de nos sujets africains n'offriront rien de nature à choquer les jurisconsultes les plus ombrageux, et cadreront aussi harmonieusement que possible avec un état social qui, quoi qu'on écrive et quoi qu'on fasse, sera toujours très dissemblable du nôtre [1]. »

1. Villamur, Coutumes Agni.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

LES CROYANCES LOCALES. — LES RITES.

§ 1

Les croyances.

C'est avec raison que M. Delafosse s'est élevé contre l'abus que l'on faisait du mot « fétichisme » en parlant des croyances des nègres. Faute de suffisante observation, peut-être aussi dans un but intéressé, on nous a toujours représenté la religion des Africains comme le culte le plus abject qui ait jamais existé. Il est certain que les noirs comprennent difficilement, en l'état actuel, les idées abstraites. Les symboles des religions aryennes monothéistes, les théories métaphysiques et transcendantales ont peu de chances de succès chez eux. Et cependant nous trouvons en germe dans leurs convictions toutes les idées morales que les peuples indo-européens ont trop de tendance à considérer comme leur patrimoine exclusif. Ils connaissent en outre la tolérance, qui n'existe pas toujours dans les religions du livre révélé.

« Pour l'homme sauvage profondément impressionnable, tout était encore nouveau, non dissimulé sous noms et formules, nu, éblouissant, beau, terrible, innomable. La nature pour cet homme était ce qu'elle sera toujours pour le penseur et le Prophète : « Surnaturelle ». Cette terre charpentée de roc, de verdure fleurie, les arbres, les montagnes, les rivières, les mers aux mille voix ; cet insondable océan d'azur qui flotte là haut ; les vents qui s'y déchaînent, les nuages ténébreux se fondant les uns dans les autres, tantôt lançant le feu, tantôt déversant pluie et grêle. Qu'est-ce ? Oui. Quoi donc ? Au fond nous n'en savons rien encore ; nous n'en saurons jamais rien... Ce monde avec toute notre science et nos sciences est encore un miracle ; merveilleux, indéchiffrable, « magique », et plus encore pour quiconque veut y réfléchir ».

Le nègre est dans l'état d'esprit de cet homme que décrit Carlyle. C'est l'homme-enfant de Platon.

Digitized by Google

Mais l'on aurait tort de croire qu'il en est resté strictement au culte direct de la nature : au fétichisme.

Les animaux qu'il vénère ne sont pour lui que des emblèmes ; les plantes, les pierres, les eaux sont peuplées de génies, de djinn ; les âmes des ancêtres, des héros, s'y tiennent cachées. Si le grossier fétichisme surnage çà et là, comme cela se voit d'ailleurs dans les nations les plus policées, l'on peut dire que le noir en est d'une manière générale à la période de l'animisme, au stage mythologique. Les sacrifices, les prières qu'il fait à des êtres inanimés ne s'adressent pas plus à ces objets eux-mêmes que la fumée de l'encens n'est offerte aux statues de nos églises.

Et, tout d'abord, le nègre croit-il à un Dieu suprême. Le fait a été maintes fois affirmé et contesté. L'on s'est moins occupé de connaître la vérité à ce sujet que de chercher des armes pour la lutte entre les écoles philosophiques et les systèmes théologiques.

Ce sont de tristes préoccupations que l'on ne retrouve que trop souvent dans tous les domaines, et dont la conséquence est la méconnaissance absolue par le public du caractère et de l'état social de nos sujets Africains.

Il n'est pas douteux que, du moins en Guinée, tous les nègres ne croient à l'existence d'un Être suprême. Mais il faut reconnaître qu'on le nomme rarement et qu'on ne s'occupe guère de lui. Il n'est généralement l'objet d'aucun culte et la raison qui en est donnée est bien jolie dans sa naïveté : Dieu, disent les noirs, est si grand, il est si loin qu'il est impossible qu'il nous voie, qu'il s'occupe de nous. Il faut donc nous adresser à des intermédiaires, à des « médium », entre lui et nous. C'est eux qui lui porteront nos prières.

Ce Dieu, nous le trouvons chez les Toma ; c'est le « Gala » ou « Guélé » (« ouolo Gala », — le Dieu qui est au ciel). Il existe également sous le nom de Gala chez les Bamana et les Malinké. Invisible, il préside aux phénomènes athmosphériques : pluie, vent, orage, etc. [1]. Chez les Soso, le tonnerre porte le nom de ce même Dieu : « Galanyi ». C'est l'attribut par excellence de la divinité supérieure. L'arc-en-ciel (San-gala-Sira) est la route de Dieu au ciel). Nous trouvons cette croyance jusque parmi les peuplades les plus ignorées qui habitent la grande forêt : c'est « Nieusoi » auquel on oppose l'esprit du mal, le diable, « Hyné » [2]... En beaucoup de régions à demi

1. Léonard, *loc. cit.*
2. Capitaine d'Ollone. Comparer avec le dieu des Grébos Miou Sana. L'esprit du mal est, chez eux, « Kou ».

Digitized by Google

islamisées, ce dieu se confond avec Allah. « Quelques noirs adoraient Guighimo, seigneur du ciel; d'autres adoraient les planètes », remarque Léon l'Africain. Nous verrons en parlant des Sociétés secrètes que la Trinité elle-même n'est pas inconnue des noirs.

Généralement le Dieu, qui habite le Ciel [1], est identifié à un astre, ou tout au moins les astres lui servent de demeure. Le Sabéisme est une doctrine qui fut toujours en honneur chez les peuplades indo-africaines. Aussi trouve-t-on à tous moments des croyances se rapportant à l'astrolâtrie et des pratiques astrologiques. Le dieu suprême, dieu redoutable d'ailleurs, est le soleil. Comme pour les anciens, cet astre est le centre du monde (tili, tli, en mandé, signifie : soleil; tala, tla : centre).

C'est le « Wouïli » des Mossi et des Gourounga (« Wouï » en Lobi), le « Naggué » des Foulah païens, etc... Mais la lune surtout est l'objet de l'admiration, de l'adoration enthousiaste. Toujours changeante, symbole de la transformation continuelle des êtres, elle vient dissiper les ténèbres, si redoutables dans des pays où rôdent les bêtes fauves, où l'ennemi arrive toujours par surprise.

Aussi pendant les belles nuits de la saison sèche, ce sont partout des danses et des chants sous la clarté laiteuse de l'astre bienfaisant. Ces danses, ces chants, comme ceux des Celtibères dont parle Strabon, sont les rites du culte lunaire. Quelquefois j'ai rencontré des nègres comme en extase, regardant le firmament : « A fan », leur disais-je, en le leur montrant du doigt. Et ils me répondaient avec une réelle ferveur : « A fan ki fan ». (C'est beau, très beau.)

Nous retrouvons chez eux les croyances des Libyens, qui consacraient à l'astre nocturne les cynocéphales, et celles imposées par le prophète Boudasp. En Afrique, jamais une entreprise ne sera commencée avant que la lune se soit montrée. « L'apparition de la lune nouvelle exerce sur l'esprit des Soudanais une influence beaucoup plus considérable que nous ne l'imaginons. Si c'est pendant le dernier quartier que la mise en route se décide, le départ est toujours ajourné au premier jour de la nouvelle lune. Il n'y a pas de chef qui oserait entreprendre une expédition et mettre ses guerriers en route avant l'apparition du croissant. Il en est de même des marchands et de tout individu qui a besoin de se déplacer [2] ».

1. Ciel en mandé se dit Sanngala ou ngala Koro; exactement : Étendue de Dieu ou au-dessous de Dieu.
2. Binger, *loc. cit.*

Digitized by Google

Pour des raisons analogues, les Lacédémoniens ne se mettaient jamais en route avant la pleine lune.

« Ce qui avait contribué à faire croire que le lendemain serait le grand jour », dit Mage en narrant un épisode de la campagne d'Ahmadou contre Toghou, c'est que la lune paraissait le soir même. Elle avait été accueillie aux cris de « Yallah Salam », « Yallah tagni ballel », « Yallah boni Keffir », cris poussés par toute l'armée avec un entrain remarquable, et cette voix immense, s'élevant dans la plaine de dessous les arbres, avait bien sa grandeur. Les chevaux effrayés hennirent et se cabrèrent, et un frisson général sembla courir dans tout le camp. » Ainsi ces musulmans fanatiques demandaient à la lune d'intercéder auprès d'Allah pour exterminer les Keffir ! Nous savons aussi que les Foulah pasteurs, et avec eux un grand nombre de peuples soudanais, ont la coutume de saluer la lune nouvelle en mettant un doigt sur les lèvres et en sifflant, usage qui existait en Galilée et se retrouve chez les Perses et dans l'Inde[1]. « Quand ils aperçoivent pour la première fois la lune nouvelle ils répètent une courte prière qu'ils accompagnent d'un mouvement de rotation avec l'index. Ils calculent avec précision le moment de son apparition; ils tirent de nombreux présages de ses phases » (Laing).

La lune est l'astre femelle, le principe fécondant, Baalat, Astarté, Tanit, et c'est pour elle que dansent les jeunes circoncis. C'est aussi l'œil du ciel, l'œil de Dieu. (Comparer dans les vocabulaires Achanti (groupe Akan), les mots : « Esi », « ani », « ni », « enyoe », yeux, à « sirani », « osram », au Landouma « orani », lune et encore au Baga « irani », femme, femelle[2]. V. également en berbère le mot « ziri », lune. En mandé on trouve « kari », « karou », « kalo », « karo », lune, et « niakhalé » en Malinké, « karou » en Dian et Gan « kéri » en Lobi pour femme ; par contre « fourouké », « pourou », « pouré » qui signifient lune en Gan, Dian et Lobi peuvent se rapporter à « fourou », fécondité, mariage en mandé et à « Poro », femme, en Birifan).

Dès que l'astre chéri n'apparaît pas sous sa forme habituelle les pauvres humains sont très agités, très inquiets. S'il s'entoure d'un halo, c'est qu'il a attrapé un chat monstrueux. Ce fut probablement

1. Capitaine Moreau, *loc. cit.*

2. Il serait très intéressant de comparer les langues du groupe Akan au groupe Baga, qui me semblent à premier examen avoir une certaine parenté.

Digitized by Google

une indigestion de ce genre qui fut la cause de la soumission de nombreuses tribus libyennes aux Égyptiens. Par contre, y a-t-il éclipse, c'est au contraire le chat qui cherche à dévorer son ennemi, tel le « Rahou » de l'Inde ou le « grand chien » des Esquimaux.

Alors, de toute la région où le malheureux astre se montre tronqué s'élève une formidable clameur : cris terribles [1], accompagnés de sons discordants produits en frappant sur des marmites ou autres objets métalliques à portée, sur le tam-tam, etc. L'animal vorace, effrayé par ce bruit, finira par abandonner la proie qu'il convoitait. On trouve cette coutume guinéenne dans la majeure partie de l'Afrique et de l'Asie, et même chez les Turcs. Chez les Romains ne prétendait-on pas que l'éclipse était due aux enchantements des sorcières ? Aussi l'on frappait à coups redoublés le fameux airain de Témèse pour délivrer l'astre. Il est aisé de comprendre quelle est la stupeur des noirs lorsqu'on leur prédit à l'avance une éclipse. Cela les confirme dans leur opinion que nous sommes des hommes surnaturels.

On a de tout temps aimé à se parer du nom de la déesse nocturne. L'on sait que Musée était le fils de la Lune, que l'Inde redit encore les exploits des Souria et des Chandra, les enfants du Soleil et de la Lune... Les noirs n'ont pas échappé à ce symbolisme. Nous trouvons, surtout chez les Sarakholé, de nombreux Karounga, sans compter les Khasonké, les Khasonma, les Kalonka, les Kari Dioula, tous hommes de la Lune (Karou, Khaso, Kalo, Kari signifient « lune » dans différents dialectes mandés).

Les étoiles (les petits « éclairs ») partagent, à un degré moindre, l'admiration des noirs pour le soleil et la lune. Ils vénèrent particulièrement Jupiter (?), le compagnon, le gardien de la lune. Quand les constellations de l'hiver surgissent à l'horizon et annoncent la fin des pluies, ils savent que c'est le moment des récoltes. Vénus apparaissant le matin est attendue par le marabout qui annonce par des cris et quelquefois des coups de gong l'heure du Salam. Chacun a ses étoiles bonnes ou mauvaises, et le sorcier en tient exactement compte. (Comparer « tiri », divination, à téré, tiri, tili, soleil).

La grande Ourse n'est pas le mammifère carnassier que nous connaissons, pas plus que les bœufs latins. C'est toute une histoire qui est

1. Chez les Malinké on crie « Djakouma yé Kalo méné » ; le chat s'appelle en effet Djakouma (Cne Pérignon).

Digitized by Google

écrite là haut : « η » de la grande ourse est un âne, et la petite étoile qui est au-dessus d'elle est le voleur qui s'enfuit à califourchon sur sa monture, poursuivi par les six autres étoiles. Celles-ci représentent les membres de la tribu à laquelle appartient l'animal volé. Pour d'autres peuplades la grande ourse est l'étoile du chameau, « niamou dolo », et Cassiopée l'étoile de l'âne, « falidolo »; les pléiades portent le nom de «gniounou gniounou », le murmure, c'est-à-dire une chose confuse ; la voie lactée pour les Songhaÿ est le chemin du chameau (hio fondo).

La mythologie Agni-Achanti est, d'après M. Delafosse, entièrement empruntée aux mythes astraux : le Ciel épousa la Terre et en eut plusieurs enfants, dont le Soleil et la Lune. Ce sont là des croyances que l'on retrouve en certaines parties de la Guinée.

Mais au-dessous de ce que l'on appelle, dans la mythologie ancienne, les grands dieux, nous avons vu qu'il existe tout un monde d'intermédiaires entre eux et les hommes. Ce sont des génies, des mânes. Il y a les bons et les mauvais génies, c'est-à-dire comme dans toutes les religions le principe du bien et celui du mal. On leur donne le nom de « Djiné », « Nina », « Djenouna », du mot « Djinn » Arabe. En Bamana « Giné », mot soso qui désigne la femme, est le nom d'une fée. Les mauvais génies, les esprits du mal sont en relation avec les sorciers.

A côté de ces génies, se confondant souvent avec eux et portant comme eux le nom générique de « bari[1] », sont les mânes des ancêtres, les Elfes germaniques. Ici, les idées des noirs se font plus précises. Le culte de leurs ancêtres divinisés et des génies est le seul qu'ils rendent aux puissances supérieures, si nous en exceptons le culte lunaire. Non seulement à côté de chaque village, dit fétichiste, s'élève un petit temple en branchages où l'on vient déposer les offrandes et faire des sacrifices, mais encore chaque case a sa statuette soigneusement dissimulée, qui représente l'ancêtre familial. Comme les génies, ces lémures sont bonnes ou mauvaises. Les méchantes sont surtout redoutées, et on leur offre volontiers des sacrifices pour les engager à disparaître. Par contre, en certains pays, on leur refuse toute espèce d'honneurs et d'offrandes.

Ces esprits ne sont pas purement immatériels. Au moment de la

1. « Bari » indique une idée de privation en mandé. Les Bari seraient des esprits privés de la vie terrestre ?

Digitized by Google

mort, le « double » ou l' « ombre », invisible, impalpable, mais cependant pondérable, se sépare du corps [1]. Chez la plupart des Mandé, et spécialement dans le Kissi, ces doubles (Foia) se réunissent dans le séjour des morts, l'enfer païen (Kié Pom), où ils vivent en famille, les bons séparés des méchants. Cependant ceux-ci ne subissent aucun châtiment.

Les ancêtres sont les protecteurs de la famille, et surtout le premier patriarche, dont le nom se transmet par la tradition. C'est le héros éponyme. Il a comme principale attribution le pouvoir de faire tomber la pluie. Quelquefois, paraît-il, on maltraiterait son effigie quand il refuse de se laisser apitoyer par les plaintes de ses enfants [2].

Les endroits où se sont produits de grands événements dans la vie de ce patriarche deviennent des lieux sacrés. Ainsi Karamakho Alfa ayant été atteint de folie sur le Mont Dantégué, à la suite de ses revers, aucun membre de la famille Bari ne doit passer devant cette montagne sans tirer un coup de fusil. A M'Bissel, à l'endroit où est enterré le premier chef du pays, les Sérères doivent descendre de cheval et détourner la tête. Le tombeau du premier des Diomandé, dans le Mahou, est un lieu de pèlerinage comme celui d'Alfa Souleymane ou de Tierno Samba à Bouria. Il en est d'ailleurs ainsi du dernier asile de tous les grands hommes. Leurs descendants s'y rendent avec solennité à certaines époques et leur demandent leur protection en leur faisant des offrandes et des sacrifices. Mêmes pratiques des Musulmans devant le tombeau de leurs ancêtres qui sont toujours d'illustres marabouts. Aussi, lorsque Kondé Birama et sa sœur Ava firent profaner par leurs bandes fétichistes le tombeau de Karamokho Alfa et firent couper la main du cadavre, une guerre à mort était désormais seule possible entre eux et la famille du marabout. Elle se termina par la défaite et le meurtre des profanateurs.

Ces ombres ne demeurent pas toujours dans leurs Champs-Elysées. Quand elles y ont fait un stage, elles se mêlent aux vivants, les poursuivent, les obsèdent, leur rendent parfois la vie insupportable. Elles viennent rôder autour des villages pendant la nuit, sous forme

1. Cette idée se retrouve chez tous les peuples. Les pères de l'Église ont admis, comme tous les philosophes anciens, la corporalité de l'âme.

2. Hecquart vit ainsi chez les Yola traîner dans les champs et abandonner des « idoles » qui ne reprirent quelque considération qu'après la première pluie.

Digitized by Google

d'animaux. Elles s'insinuent partout, même dans les arbres, les pierres, les eaux... C'est un animisme universel, qui ressemble beaucoup au système de la métempsychose de Pythagore.

La croyance à la transmigration des âmes n'est donc pas inconnue des noirs. Elle explique des pratiques qui tout d'abord paraissent extravagantes, comme le respect prodigué à des animaux ou à des êtres inanimés.

Elle confine à nos théories évolutionnistes comme celle que, vingt siècles avant notre ère, avaient les habitants des rivages de la mer Egée. On peut même retrouver chez les nègres les traces des idées qui avaient cours chez ces derniers sur la genèse marine, comme nous le verrons plus loin en parlant de l'hydrolâtrie. « Il y a quelques années on nous plaidait cette thèse que la paix de l'âme a pour condition le respect des idées traditionnelles ; que l'on doit craindre de se dégager brusquement des attaches ancestrales et qu'il faut se garder de brûler les étapes en faisant le chemin. Eh bien ! soit ; mais alors les idées traditionnelles sont les idées d'évolution. C'est ce rêve de souple continuité qui berce l'esprit de l'homme depuis qu'il pense, et qui, dans l'avenir, est bien capable de l'enivrer encore » (F. Houssay).

De cet animisme général découle une quantité de pratiques, de dévotions rendues aux animaux, aux arbres, aux pierres, au feu, aux eaux. Nous allons les passer en revue succinctement :

Zoolâtrie. — Nous avons vu, en parlant du n'téné (chapitre IV), que certains animaux servent d'emblème éponyme pour chaque famille. Ils représentent l'ancêtre du clan. Ce sont donc les parents de tous les membres de la tribu. On leur doit assistance ; on ne peut leur faire de mal et ils ne peuvent vous en faire, à moins que vous ne leur ayez manqué de respect. La façon la meilleure de leur témoigner ce respect est de ne pas les toucher, et autant que possible de ne pas les regarder. En mandé les Musulmans se servent indifféremment du mot Kafir, tiré de l'arabe, ou du terme « Samadin », petit de l'éléphant, pour désigner un païen se moquant ainsi de ces croyances. Enfin, nous l'avons encore dit en parlant des n'téné, les animaux sont les antiques possesseurs de la forêt et de la brousse. Ainsi, dit la légende, l'île de Kito était habitée par un esprit qui se transformait tantôt en hippopotame, tantôt en éléphant. Le premier qui osay pénétrer fut un Baga, nommé Sangaré foré (Sangaré le Noir).

Digitized by Google

Il aborda près de l'emplacement du village de Boro. Le génie, transformé en éléphant, l'attaqua, mais fut tué du premier coup de fusil. Le vainqueur fonda non loin de là le village de Sangaréa. Nous savons d'autre part que le pays côtier pullulait d'éléphants à une époque assez rapprochée de la nôtre, et que le trafic de l'ivoire y était très important. On comprend dès lors cette légende qui nous montre l'homme évinçant les premiers propriétaires du pays.

Même les musulmans qui se vantent de laisser tomber les n'téné dans l'oubli ont une vénération particulière pour certains animaux. A Diéné, les marabouts dirent à M. Dubois : « Le Koran ne défend pas de manger les iguanes. Nous les vénérons parce que nos pères faisaient ainsi. » La colombe, l'oiseau oracle d'Ammon, jouit de privilèges analogues dans cette ville : « On lui ménage des nids dans les maisons, on pourvoit largement à sa nourriture. » Nous retrouvons le même usage dans le Fouta-Dialo, où l'islamisme est aussi général qu'à Diéné. La colombe est l'oiseau sacré du pays. Elle porte le nom de « Cambo Mariama », Colombe de Marie. Personne ne s'aviserait d'y toucher, car le meurtre d'un de ces oiseaux est passible de mort [1].

Chez les Toma, c'est un oiseau, le « Koué », qui est sacré. Si on le tue, le chef du village du meurtrier doit mourir dans l'année. Dans les pays soso, le « Mama Diabi », oiseau gris aux yeux entourés d'un cercle jaune, qui se tapit dans la brousse et vole avec peine, ne doit pas être touché si l'on ne veut voir mourir tous les enfants des environs. Comme partout, les oiseaux ont servi de guides aux premiers occupants du pays. Ainsi Diabé, père des Cisé, fut guidé à Koumbi par un vautour, Koli Tenguéla par une perruche. Il existe au Soudan un oiseau appelé « l'oiseau à miel », qui, dès qu'il aperçoit un homme, attire son attention par ses cris et n'a de cesse qu'il ne l'ait conduit à une ruche voisine. L'homme ayant chassé les abeilles, l'oiseau se gorge de larves. L'on conçoit que de tels exemples aient frappé d'admiration ces hommes simples que sont les noirs et qu'ils croient fermement à l'intelligence des animaux.

1. C'est ainsi que les Huancas Péruviens, bien que tous catholiques, ont une grande vénération pour les chiens, qu'ils refusent de maltraiter ou de tuer. Tous les peuples anciens ont eu respect et pitié des animaux. Un sénateur de l'Aéropage, dit Plutarque, fut puni pour avoir étouffé un oiseau qui s'était réfugié dans son sein. « Cimon éleva un tombeau aux cavales victorieuses pour lui à Olympia, et Xantippe au chien qui l'avait suivi à la nage jusqu'à Salamine. »

Digitized by Google

Ce sont encore les oiseaux qui annoncent les changements atmosphériques. On surveille leur vol pour en tirer des présages. A Ladio, quatre Koma (grues couronnées), ayant dirigé leur vol vers le village, toute la population monta sur les argamaces en poussant des cris afin de les effrayer et de les détourner (Binger, *loc. cit.*). Enfin, ils accomplissent une œuvre de salubrité, détruisant les insectes, faisant disparaître les charognes, extirpant, telle l'aigrette, les parasites des bestiaux. Aussi les respecte-t-on généralement.

Nous savons que les anciens ont toujours admis l'existence des « hommes à queue », qui tenaient autant de la bête que de l'homme. Hannon, dans son Périple, confirme le fait. Il a vu des monstres de cette espèce sur la Côte occidentale d'Afrique.

Nos ancêtres ont chuchoté avec terreur le nom des œgypans, ces monstres moitié hommes, moitié animaux. La bête de Gévaudan, le diable de Vauvert ont causé les mêmes frissons. En 1854 encore, on affirmait en Europe l'existence d'hommes à queue africains qui étaient en même temps anthropophages. Il fallut les explications successives de nombreux explorateurs pour faire comprendre qu'il s'agissait de l'appendice caudal d'un animal, que les nègres s'attachaient à la taille, le laissant tomber par derrière [1].

Nous savons que cet usage existe chez un grand nombre de peuples : les peaux-rouges, les esquimaux. Nous en trouvons des traces chez les Gaulois. Les principaux chefs Chancas se disaient fils du lion. « Y en recuerdo de su origen salian adornarse tanto en las fiestas como en los combates con el pieles de estas fieras S. Llorente, *loc. cit.* »

Cette coutume persiste encore en Guinée et au Soudan. Mais en Guinée, chez les Soso et Baga, ce ne sont que les petits enfants qui portent sur les hanches une ceinture, simple ficelle ou rangs de perles, à laquelle est suspendue dans le prolongement de la colonne vertébrale une bande d'étoffe terminée par un petit pompon. Cependant les filles gardent parfois cet ornement jusqu'à la nubilité.

Il est aisé de comprendre que les Phéniciens et les Carthaginois aient pu croire à ces fables. On sait en effet que le trafic à la muette était seul usité à ce moment-là avec les peuples barbares. Les navigateurs ne venaient donc jamais sur le rivage lorsque les naturels

1. Voir Trémeaux, *Le Soudan*.

Digitized by Google

étaient présents, et, les voyant de leurs bateaux, ils ont pu supposer que l'ornement que se mettaient les nègres faisait partie de leur anatomie. Mais que penser des affirmations des nègres eux-mêmes et des nombreux voyageurs arabes qui ont jadis traversé ces régions?

Nous croyons qu'il y a, dans ces légendes, une tradition aussi vieille que l'homme, qui rattache son origine à l'espèce animale [1]. Les théories évolutionnistes n'ont fait que revêtir cette antique doctrine d'apparences scientifiques, et nous cherchons à leur lumière, dans les îles de la Sonde, les traces du pithécanthrope. Ce que nous avons déjà observé dans les croyances nigritiennes nous permet d'être affirmatif sur ce point : L'homme pour le noir est le parent des animaux; ceux-ci sont les ancêtres de celui-là. On leur prête les sentiments et les pensées humaines. Le singe est, toujours, le plus rapproché de nous. Que dis-je? C'est un homme, le vieil homme; « l'ancêtre » traduirait un Darwinien. Il a, comme l'homme normal, sa famille et sa nation.

Le cynocéphale était pour les Égyptiens l'emblème de l'éloquence, de la sagesse, de la raison. Le nègre a les mêmes idées : pour lui le singe est « un malin ».

Il sait très bien parler; mais il sait aussi que l'usage de la parole est funeste et que c'est une des causes de l'asservissement de l'homme. Aussi, refuse-t-il de parler pour ne pas être obligé de travailler! Cette explication, on le voit, ne manque pas de saveur.

L'on se garde d'ailleurs de troubler la quiétude de ces heureux anachorètes. Mais si par hasard l'un d'eux s'est laissé attraper et et se trouve prisonnier d'un blanc, tout en lui donnant à manger des bagatelles, ce sont des sarcasmes sans fin de toute la marmaille des environs : « Travaille, travaille » (Wali, Wali), crie-t-on à la pauvre bête qui essaie de tromper sa nostalgie en allées et venues aussi loin que sa chaîne le lui permet.

Non seulement le singe pourrait parler s'il le voulait, mais il peut travailler. Lorsque M. Cugnier, sur les instructions du docteur Tautain, faisait attraper, dans le cercle d'Ouassou, les chimpanzés, qui devaient servir aux expériences de l'Institut Pasteur, un noir

1. Voir à ce sujet la conférence si substantielle de M. Frédéric Houssay : « Les idées d'évolution dans l'antiquité et dans le Moyen Age. »

Digitized by Google

lui fit avec un hochement de tête cette remarque stupéfiante : « Nous savons bien pourquoi vous voulez tous ces chimpanzés. C'est pour les faire travailler au chemin de fer ! » Il est certain que lorsqu'on a remarqué ce que ces animaux arrivent à faire quand on les éduque, et même en observant leur genre de vie à l'état sauvage, on ne peut s'empêcher de manifester quelque surprise. Il y a quelque temps j'ai vu mettre en doute ce qui avait été raconté par les voyageurs à ce sujet. Eh bien je crois qu'il a été fort peu exagéré, et si mes observations personnelles sur ce sujet pouvaient trouver ici leur place, je citerais des traits véritablement étonnants.

Il court encore une légende dans le pays d'Ouassou et je la reproduis succinctement grâce au récit que m'en a fait M. Cugnier : « Au début de la création, Allah défendit d'aller à la pêche le samedi, mais une partie des anciens hommes, ayant désobéi, fut condamnée à ne plus parler : ce sont les singes, sur qui pèse le péché originel. Les autres hommes suivent encore les prescriptions de Dieu et se font un scrupule de pêcher le jour réservé par le Seigneur.

Beaucoup d'animaux possèdent plus ou moins les qualités que l'on reconnaît au singe. Non seulement le chien crie (Kasi) mais il parle lorsqu'il aboie (Woulou-Kouma, parole du chien, en malinké).

La hyène est un « ancien esprit » : c'est le « Nama Koro », le vieux nama. Le serpent, destructeur d'insectes, est très vénéré. Être bizarre, changeant de peau chaque année, il est le symbole du renouvellement continuel de la vie. L'admiration des peuples lui a donné une place au ciel : la voie lactée. Il en est de même pour le taureau et la vache dont les noms chez les Foula servent à désigner le soleil ; souvenir évident des croyances égyptiennes, où l'immense Phtah était symbolisé par le taureau Apis, et où le taureau Osiris portait, entre les cornes, le disque solaire, tandis que les cornes et les oreilles d'Isis reproduisaient le croissant lunaire [1]. Ainsi la zoolâtrie se trouve reliée à l'astrolâtrie, comme dans toutes les anciennes religions.

Le respect du pasteur pour ses bœufs est très grand. On ne tue un bœuf que lorsqu'il est à toute extrémité. En général, on ne le

1. L'adoration de tous les peuples pour les bœufs a légué à la religion chrétienne ses chérubins.

Digitized by Google

mange que lorsqu'il est mort naturellement. Si, à la rigueur, dans de grandes occasions, on décide de tuer un bœuf pour un hôte d'importance ou pour un sacrifice, il est interdit de toucher à la vache, qui représente l'avenir du troupeau. Jamais non plus un veau n'est immolé.

Le serpent, que nous avons vu placer au ciel, est l'animal symbolique par excellence [1]. On lui compare parfois une rivière. On l'appelle en certains pays « frère » ou « grand'mère ». Il n'est pas rare de trouver dans les cases des serpents familiers. On m'a dit que chez les Yoloff on considérait comme un signe de bonheur la présence d'un serpent dans la maison au moment des couches d'une femme. Les Bamana forgent un serpent mystique. Cet ophidien a trois dents : l'une cause la mort ; la deuxième vous rend malheureux pour la vie ; la troisième, au contraire, si vous en êtes touché, vous rendra heureux dans toutes vos entreprises. Partout aussi l'on vous parlera d'un serpent à deux têtes. Dans le Kizima (pays Toma) il existe, nous dit M. Léonard, un serpent appelé « Ménihau » (le boa), qui atteint 6 mètres de long et est aussi gros que la cuisse d'un homme. Les indigènes le prennent petit ; il se promène dans le village où les habitants s'amusent de lui. Il ne fait de mal à personne et ne s'attaque jamais aux chiens et aux poulets. C'est le serpent protecteur du village.

Un serpent monstrueux, un serpent vivant dans les eaux, semble avoir été l'objet de l'adoration des Mandé primitifs. El Edrizi et El Bekri, cités par Binger, disent que « pendant la période païenne Dieu apparaissait aux populations du Niger sous la forme d'un serpent : il leur donnait des ordres et ils l'adoraient. Un étranger le tua devant la population, et par ce fait il devint leur roi. En montant sur le trône il prit pour cette raison le titre de Za, et ses successeurs firent toujours précéder leur nom de celui de Za (en Mandé Sa, Za, signifie serpent) ». Remarquons que ce roi est le fondateur de la deuxième dynastie dite Songhaÿ. Or, en Songhaÿ, serpent se dit « Gondi » et non « Sa » *qui est un mot Mandé.*

De plus, ce prétendu roi Songhay, *qui porte un surnom mandé*, est le héros d'une légende Soninké qui est courante dans le pays des Sarakholé. Cependant le Tarikh raconte la même histoire mais

1. Les Gaulois, pour e citer que nos ancêtres, avaient des serpents sacrés. Le dieu des Kymris était Uther à tête de serpent.

Digitized by Google

d'une façon quelque peu différente et avec des détails. Le roi Songhaÿ est un nommé Dialiaman. A Kokia, ville située sur les bords du fleuve, et qui est très ancienne, il tue le poisson sacré qu'adoraient les populations. Le dieu des Songhaÿ « apparaissait à des époques déterminées au-dessus des eaux du fleuve et portait un anneau d'or dans le nez. Alors ils s'assemblaient, adoraient le poisson, en recevaient des ordres et des défenses, puis se conformaient à ses oracles ».

Le nom de ce roi signifie qui est venu du Yémen. De tout cela M. Dubois infère qu'il s'agit d'un Kokia situé probablement dans la vallée du Nil. Barth plaça cette ville sur le Niger, et c'est bien là, à notre avis, qu'il la faut chercher. C'est ce Kougha ou Kouka dont parle El Edrizi et qui faisait partie de l'empire Songhay. « Même Kougha, dit-il, était soumise aux Wangara (Mandé); seule Gogo était ville libre », etc. Et c'est écrit au XIIe siècle [1], c'est-à-dire quatre à cinq cents ans après la fondation du premier empire Songhaÿ ! Quoi qu'il en soit, si réellement cette légende est une légende Songhaÿ, elle est similaire à celle qui a cours chez les Soninké. Par conséquent, la conclusion de M. Dubois est entièrement inexacte lorsqu'il dit : « Les Songhaÿ reconnaissant pour dieu un être animé avaient donc des idées religieuses toutes différentes de celles des autres peuples nègres. Ceux-ci sont fétichistes, en effet, et adorent des objets inanimés : pierres, arbres ou autrés ». D'autre part, s'il est vrai que la déesse Hathor était symbolisée chez les Égyptiens par un poisson du Nil, nous avons vu que la plupart des peuples libyens paraissent avoir eu des dieux d'origine aquatique. En tous cas, la légende Soninké est plus intéressante au point de vue religieux que celle que nous venons d'examiner.

Elle a plus d'une analogie avec une antique légende grecque : un compagnon d'Ulysse, Politès, ayant été tué à Témèse et n'ayant

1. M. Dubois tire un argument en faveur de sa thèse de ce que le Tarikh ne mentionne cette ville qu'au XVIe siècle. Il serait d'ailleurs extraordinaire que l'histoire qui a retenu le nom des 32 premiers rois Songhaÿ n'ait pas enregistré l'immense exode qui se serait opéré sous leurs ordres, d'Égypte en Occident. Pour ma part je vois dans ce « Za El Yemen » ou « Dialiaman », le premier marabout qui convertit les peuplades du Niger Oriental, et devint roi des Songhaÿ, déjà établis depuis longtemps sur les bords du fleuve. D'ailleurs la question a été tranchée par M. le lieut. Desplagnes qui a identifié les ruines de Koukia, à 150 kilomètres au sud de Gao. Les lignes qui précèdent avaient déjà été écrites lorsque j'ai pris connaissance de ce fait important.

Digitized by Google

pas reçu les honneurs funèbres, demanda chaque année aux habitants de cette ville le sacrifice d'une jeune vierge. Cela dura jusqu'au jour où l'athlète Locrien Euthymos vainquit l'implacable apparition marine et la rejeta dans la mer Ionienne.

Chez les Soninké du Bambouk, c'était un serpent gigantesque qui vivait dans un marigot et exigeait des habitants qu'on lui donnât chaque année une jeune fille choisie parmi les plus belles, moyennant quoi la prospérité régnerait dans le pays. Un jour, la douce Coumba fut désignée. Elle était fiancée et, malgré les supplications de son ami, fut traînée sur les bords de la rivière et attachée à un arbre, pendant que tout le monde faisait tam-tam.

Le monstre sortit et allait la saisir quand l'amoureux fend la foule monté sur un cheval fougueux et armé d'un sabre dégainé. Tout le monde pousse un cri de terreur; mais sans se laisser intimider, le jeune homme court au serpent qui avait déjà saisi la jeune fille pour l'emporter, et d'un revers de son arme il le coupe en deux. Prenant aussitôt Coumba en croupe il mit son cheval au galop et disparut sans que les habitants aient pu le rejoindre, car il était à craindre que, pour essayer de faire pardonner le meurtre du serpent souverain du pays, les anciens ne sacrifiassent ce couple amoureux [1]. Le jeune ravisseur était un Sakho, père des Dokhoré.

De ce jour, la guerre et la famine régnèrent dans le pays et les Soninké commencèrent à se disperser.

Une des cérémonies du couronnement des Brack Ouolof consistait à plonger le roi dans un marigot, où il restait jusqu'à ce qu'il ait attrapé un poisson. C'était un signe évident que la divinité, dont ce poisson était le symbole, désignait le candidat au trône comme souverain.

Le rôle des poissons dans la mythologie des nègres est donc considérable. Dans toute l'Afrique on parle de redoutables amphibies, qui n'existent probablement que dans l'imagination des riverains des grands fleuves. En outre, le lamentin, l'hippopotame, le caïman sont les ancêtres d'une grande partie des tribus mandés.

A Yékhémato (nom qui signifie « où l'on voit le poisson »), dans le cercle de Firiguiagbé, une rivière souterraine passe à une certaine profondeur et l'on aperçoit, par une cavité, des poissons volumineux. Ce sont naturellement des poissons sacrés, protecteurs du village, et il est absolument interdit de les toucher.

1. Béranger-Féraud, *loc. cit.*

Digitized by Google

L'administrateur du cercle ayant manifesté l'intention d'en faire une friture, toute la population vint le supplier de renoncer à son projet, ce qu'il fit d'ailleurs. On vient accomplir, devant ce puits, des sacrifices et des tam-tam. M. Louis Léonard cite chez les Toma un poisson appelé « Foué », qui aurait, disent ces tribus, la tête recouverte de coquillages. « Deux fois par an, au commencement et à la fin de l'hivernage, les habitants viennent le consulter. A cet effet, chacun pile un peu de riz qui est recueilli dans une calebasse et que l'indigène le plus âgé apporte au bord de la rivière. Là, il commence une longue conversation avec le poisson en présence de tous les habitants réunis. Il demande si les récoltes seront bonnes, si le village ne sera pas en butte aux attaques des tribus voisines, si une épidémie ne viendra pas causer des ravages, etc. Quand les réponses sont favorables le poisson vient près de la rive et saute sur la grève; sinon le village est voué à des malheurs certains. Plusieurs habitants interrogés affirment avoir vu le « Foué » sortir souvent. »

Cette vénération pour les animaux, la crainte que l'on avait de certains, ont incité les hommes à se mettre en communication avec eux. Ils formèrent ainsi des animaux domestiques qui furent pour eux de précieux auxiliaires. Quant aux bêtes restées sauvages ce fut le privilège de certaines personnes, qui se transmettaient leurs secrets, de les apprivoiser. Ce sont les charmeurs que nous trouvons un peu partout dans les pays noirs, et qui sont souvent sorciers.

Parlant un langage spécial, formé de sifflements dont nous nous entretiendrons plus loin, connaissant un ensemble de plantes dont les unes doivent les rendre invisibles, d'autres engourdir l'animal ou guérir les morsures venimeuses, ils arrivent à des résultats surprenants. Sans aller jusqu'à couper en deux les serpents grâce à leurs chants (?), comme certaine caste des Marses [1], ils ont hérité des Psylles Lybiens l'art de conjurer les reptiles et de rendre inoffensives leurs morsures :

> « Spargere qui somnos cantuque manuque solebat
> Mulcebatque iras et morsus arte levabat. »

Les indigènes racontent avec conviction que certains d'entre eux

1. « Nec mediae Marsis finduntur cantibus angues » (Ovide, *Cosmétiques*). Leurs chants magiques s'appelaient neniae. Maintenant encore les charmeurs de serpents viennent de ce qui était leur pays. Mais tandis que c'était Angitie, sœur de Circé, qui leur don-

Digitized by Google

peuvent faire lâcher prise au caïman qui vient de saisir une proie. Et déjà en 1807, Léonard Durand rapportait que les gens de Lebot, à l'embouchure du Géba, apprivoisaient les « Cayemans ».

Phytolâtrie. Les arbres, comme les animaux, sont des êtres et vivent. Cette notion s'est singulièrement obscurcie pour la masse des Européens, malgré les théories anatomiques et physiologiques. Elle est beaucoup plus nette pour le noir. La plante est pour lui un être animé, bienfaisant ou malfaisant, qui a son langage fait du frôlement des branches et des feuilles. C'est aussi le lieu de prédilection des génies qui s'y incarnent parfois. Leur forme quasi humaine est aussi un objet d'admiration ou de terreur. Quand Lucrèce faisait sortir l'espèce humaine du règne végétal, il ne faisait que reproduire les vieilles superstitions dont on trouve les traces en Afrique.

Ainsi, au dire de Plutarque, les Arcadiens se disaient parents du chêne, premier arbre produit par la terre, la mère commune des Êtres. Cette même idée explique l'existence de n'téné ou « parents » végétaux, que nous trouvons chez les noirs.

Les arbres utiles sont partout sacrés. La coutume indigène punit d'une forte amende celui qui abat les arbres fruitiers poussant spontanément dans la brousse. Certains arbres sont surtout vénérés, le palmier est sacro-saint au Soudan. De même chez les Baga. Le colatier surtout est l'objet de superstitions sans nombre. Dans le Bagatai on plante un de ces arbres à la naissance de chaque enfant. Il faut ensuite des soins tout particuliers pour le faire pousser. C'est un de ces végétaux auquel le sang est nécessaire pour pouvoir croître. Ainsi les Konds de l'Inde disaient que le Safran ne peut pousser sans effusion de sang, et dans chaque parcelle de terre on mettait un lambeau de la victime humaine, de la « Mériah ». Je ne sais si les noirs ont fait jadis de tels sacrifices. Toujours est-il que, à l'heure actuelle, et il faut noter que c'est d'un musulman très fervent que j'ai ce renseignement, la croissance du colatier ne peut s'effectuer qu'en immolant devant lui un chien, lorsque l'arbre a de cinq à six ans. (On sait qu'il commence à produire vers huit ans.) Puis on coupe la tête de l'animal et on l'enterre à côté de l'arbre. On doit aussi faire des entailles dans le tronc et les remplir de farine de

nait leur pouvoir il y a 3.000 ans, de nos jours c'est saint Dominique (V. Duruy). Une Pythie de Delphe, Phémonoe, passait pour avoir écrit un traité sur l'éducation des oiseaux. Ce sont partout les mêmes idées, les mêmes pratiques.

Digitized by Google

fonio. Cet arbre est très sensible : il n'admet pas l'injustice. Une dispute, un procès à son sujet ne valent rien pour son développement. S'il est attribué à tort à un étranger, il ne tarde pas à mourir. L'on sait aussi, et nous en reparlerons, que son fruit est d'un usage constant dans tous les rites religieux et sociaux. Ces usages doivent être rattachés au culte de la génération, les noix de cola passant pour de puissants aphrodisiaques.

Il ne faudrait pas qu'un étranger s'avisât de couper un colatier ou même d'en détacher une branche. Une émeute faillit éclater au

Arbre fétiche et sorciers.

Rio-Pongo parce qu'un disciplinaire s'était rendu coupable de ce fait. Il en est de même pour le taré (raphia vinifera), aussi bien chez les Baga que chez les Mikhiforé. Chez ces derniers, une entaille faite par un esclave à un taré suffit pour qu'il devienne le captif du propriétaire de l'arbre,

Certaines essences, toujours les mêmes, sont choisies par les fondateurs de villages. « Planter un arbre, produire un homme, étaient des actes de vertu chez les Perses. » De même chez les noirs, en ce qui concerne certains végétaux seulement. Cela explique la vénéra-

Digitized by Google

tion pour les énormes fromagers qui désignent au voyageur égaré l'emplacement des villages [1]. C'est généralement au pied du tronc majestueux de ce géant que sont placés les petits temples en chaume, élevés au génie du lieu.

Le Baobab, l'« arbre » par excellence, que l'on commence à trouver dans le Nord et dans la Haute-Guinée, joue le même rôle. Chez les Soso, une infusion de son écorce servant de bain aux enfants doit les douer de force et de santé. A un degré moindre, mais pour le même motif, on respecte les mangotiers sur le littoral et les oranges au Fouta. L'Oranger de Bouria, qui passe pour le plus ancien du Fouta, reçoit de nombreuses visiteuses : son ombre est en effet propice aux femmes pour faire cesser la stérilité.

Au Soudan, on a de nombreux « arbres fétiches » devant lesquels on accomplit des sacrifices. La victime est mangée, mais « la tête est rapportée sous l'arbre, placée dans une fourche ou suspendue à des branches. Autour de ces arbres fétiches, il y a quantité de chaudrons en terre de formes diverses, de vieux manches d'instruments de culture et autres objets hors de service... Sous l'un des arbres est disposé sur des fourches un morceau de bois creux de 80 centimètres de diamètre dans lequel il y a des herbes et plantes diverses [2].

Chez les Diomandé, chez les Dioula de la forêt on retrouve le même culte pour les gros arbres. « De tous leurs villages, écrit M. Cénac [3], part une large avenue qui pénètre dans la forêt. A la lisière, l'avenue est barrée par une natte, placée debout et en travers, qui cache aux yeux des profanes l'autel où les croyants sacrifient aux génies des grands bois. Au-dessus de la natte sont placées des branches de palmier d'eau découpées, qui s'inclinent vers le sol comme de grands plumets ou des saules pleureurs. »

Dans le Nord de la Guinée et surtout dans le Boundou et le Bambouk existe un arbre très rare appelé Kellé ou Kelli qui produit une gomme que ses heureux propriétaires cachent avec un soin jaloux. Le Dr Rançon, qui en fait mention, n'a jamais pu s'en procurer. Un fragment de Kellé dans une case assure le bonheur et la fortune de

1. Le respect pour cet arbre est très grand dans toute l'Afrique Occidentale : A Ajuda (Dahomey), il reste un fromager superbe dont l'existence est liée, dit-on, à celle de la Cité. A Kouroussa, on montre un gigantesque fromager, planté l'année même du passage de Caillé et qui n'a pas moins de 45 mètres de hauteur.

2. Binger, *loc. cit.*

3. Historique du pays de Mahou.

Digitized by Google

l'habitant. « J'ai tout lieu de croire, à la description qui m'en a été faite, que ce serait une légumineuse », écrit Rançon. Quoi qu'il en soit, cette plante est excessivement rare et regardée comme fétiche dans toute les régions où on la rencontre.

Nous avons vu que l'on fait des sacrifices, des offrandes, aux arbres. A l'entrée de chaque village, un ou plusieurs arbres servent aussi à suspendre les couronnes de feuillages dont les porteurs se servent pour assurer leur charge sur la tête. C'est un hommage de bienvenue au génie du lieu. Je me souviens avoir vu un bas-relief romain où des cymbales pendaient à un arbre consacré, rappelant très exactement la coutume que je viens de décrire. Cela fait souvenir aussi de l'olivier de Faunus où les marins latins suspendaient leurs ex-voto.

Certains arbres, au contraire, sont les demeures des esprits malfaisants. Ils distillent le poison. Il faut se garder d'y toucher. Tel est le téli, qui joue un si grand rôle dans la société noire. L'on comprend maintenant pourquoi les nègres font de sa sève un poison d'épreuve. C'est qu'elle vient d'un arbre maudit. Si l'esprit de l'arbre triomphe, c'est que vous méritez la mort; sinon, c'est que votre propre génie, votre double, assuré de votre bonne foi, le combat et le vainc. « L'arbre maudit », que l'on trouve sur le littoral et qui ne porte, disent les noirs, ni feuilles, ni fleurs, ni fruits (légende citée par Laumann), est également redouté.

Enfin, parfois ce sont des bosquets entiers qui sont consacrés. Ce sont les bois sacrés dont tous les peuples ont fait leurs premiers temples [1]. Aucun étranger n'y est admis. La mort du profane est la punition de son audace; et s'il ne peut être sacrifié au Dieu, les plus grands malheurs frapperont le pays. Mais nous reparlerons de ces bois sacrés dans le paragraphe suivant.

Litholâtrie. — Les minéraux, comme les végétaux, sont animés d'une vie intime qui, pour n'être pas aussi apparente que celle des seconds, n'en est pas moins réelle. Aussi, là encore, le primitif en peuplant la terre d'esprits, c'est-à-dire de forces agissantes, est plus près de la réalité que nous.

1. Stat vetus et densa proenubilus arbore lucus.
Adspice : Concedas numen inesse loco
Accipit ara procces votivaque tura piorum;
Ara per antiquas facta sine arte manus
(Ovide. *Les Amours*).

Digitized by Google

D'ailleurs tout le convie à considérer la matière comme vivante. Le lent travail de la terre fera peut-être désagréger tout à coup, du haut de la montagne sur laquelle il chemine péniblement, un énorme rocher qui l'ensevelira. De méchants cailloux se dressent partout, prêts à couper ses pieds nus, et Dieu sait si ces cailloux ferrugineux sont aiguisés. Aussi une entaille au pied est-elle considérée comme un mauvais présage, et il est prudent de ne pas s'attarder dans le pays où est arrivé l'accident; c'est signe que le sol ne veut pas de vous. Les tremblements de terre sont expliqués d'une manière assez piquante. Ils sont provoqués par deux géants qui sont cachés sous terre et se donnent des coups de poings!

Le culte des pierres est de toute antiquité. Après le déluge les hommes ne renaissent-ils pas des cailloux jetés par Deucalion? Les rocs ne soutiennent-ils pas la terre, cette mère commune, comme les os soutiennent la chair de l'animal? « Quel enfant, dit M. André Lefèvre [1], n'a été attiré et séduit par la forme ou la couleur d'un caillou? Qui n'a ramassé et conservé plus ou moins longtemps une pierre bizarre ou polie? L'impression du sauvage a été plus vive, mais du même genre. Qui de nous, buttant contre une pierre, froissé par une roche aiguë, n'a pas maudit, comme s'il pouvait l'entendre, le silex ou le granit malveillant? Le sauvage n'a pas seulement maudit, il a redouté. Qui enfin, dans le crépuscule, n'a pas pris certain rocher suspect pour un voleur embusqué au tournant du chemin? L'homme primitif n'a pas senti autrement. Mais ce qui est chez nous illusion passagère de la peur, accès d'anthropisme inconscient, fut, pour nos aïeux, l'occasion d'erreurs durables, bientôt confirmées par l'animisme. »

Les pierres malfaisantes ne sont pas seulement les dangereux cailloux. Ce sont aussi les écueils où les courants amènent la pirogue, qui, la nuit, prennent des aspects fantastiques et semblent mugir sous l'effort des flots soulevés. Ainsi, l'on cite à l'entrée du Compony, la « Niakhalé Guémé » et le « Simouédi », c'est-à-dire la vieille femme et le petit Simoué (Nous dirons plus loin ce qu'est le Simoué ou Simo). Ce sont deux sorciers pétrifiés qui attendent là les victimes humaines [2]. Près du Nunez un rocher se change la nuit en

1. « La religion ».

2. Près du Cavally on montre aussi la redoutable pierre « du grand diable »; sur la Falémé, on voit le célèbre rocher appelé Penda Balou; c'est une jeune fille pétrifiée par Dieu pour éviter les atteintes du génie de l'eau, le caïman Golaksala. Dans la tempête le génie hurle; l'eau se soulève mais est repoussée par l'inflexible bloc de quartz (Raffenel, *Rançon*).

Digitized by Google

vapeur et coule les bateaux qui passent dans ces parages. On ne doit le montrer que le poing fermé.

La forme de certaines pierres, de certaines montagnes a frappé l'imagination des nègres. Ainsi le Kakoulima, le Férifirign (Mont des deux Cornes), qui surplombent les côtes, étaient-ils considérés comme sacrés à cause de leur aspect différent de celui des autres montagnes, et de leur hauteur. Pour d'autres raisons dont nous avons parlé plus haut, le Dantégué est aussi une montagne vénérée. De nombreuses légendes sont racontées sur le Mont Dembélé, d'où l'on découvre tout le Tamisso. Sur le col de Samaïa (Monts du Niambé) se dresse une pierre fétiche, devant laquelle ont doit danser avant de la dépasser si l'on ne veut mourir dans les trois jours.

D'autres pierres ou montagnes doivent à leur forme d'être des symboles du culte phallique ou khtonien : ainsi le mont Tapa, près de Koniakary. Il a une forme caractéristique et doit rendre les femmes fécondes (Raffenel). Chez les Toma, à Kotézou, une pierre verticale de 20 mètres de haut que l'on dit tombée du ciel, a la même propriété. La femme stérile lui porte des offrandes de riz, cola, poulets, etc., et elle a, dans la vertu de cette pierre, la plus grande confiance (L. Léonard). Ce sont les « νύσσαι » des Grecs, les stèles phalliques. Nous retrouvons ces usages chez nous : l'on sait qu'en certaines régions d'Auvergne, la femme qui veut rester maîtresse dans son ménage doit se frotter le ventre contre la bosse d'un menhir. La lutte contre les pierres levées en Europe, depuis le fameux décret de Théodose, n'a pas amené l'abandon complet des anciens usages. Le clergé a même dû transformer et consacrer certaines pierres [1].

De là à tailler dans la pierre des symboles phalliques, analogues au Yoni lingam indien, il n'y avait pas loin. C'est ce qui est arrivé. L'on trouve de beaux spécimens de ces objets dans le Kissi et la vallée du Niger.

Non seulement la forme générale des minéraux, mais les traces que l'on y remarque ont toujours été l'objet de superstitions, rappelant généralement le culte des ancêtres. A Ceylan on montre, sur

1. En 1799, un de ces dolmen (aux Andelys) était détruit par arrêté municipal, en vertu de la décision du Directoire défendant les manifestations religieuses (L. Coutil). Dans la Manche existe une pierre qui coupe la fièvre. A Nancy on remarque la pierre taillée du duc de Lorraine qui devait guérir la gravelle. Les « Beith-El » des Juifs (demeure de Dieu) n'étaient autres que des menhirs. On connait aussi le Jupiter lapis, les pierres de Priape, la pierre noire de la Kaaba, etc.

Digitized by Google

le pic d'Adam, le pied de Boudha, qui, pour d'autres, est le pied d'Adam. A la Banne d'Ordanche, un bassin creusé dans le basalte a été consacré à saint Laurent. De même en Guinée, au nord du Fouta Dialo, on désigne sur un rocher la trace des pas d'un homme et d'un bœuf. C'est là que passèrent, dit la légende, les premiers guerriers Foula (Dr Rançon).

Dans le Kinsam, sur le Siradokobé (comme sur le Sinaï, la grande Chartreuse, etc.), on montre également l'empreinte d'un grand pied. Une femme y serait demeurée pendant un nombre considérable d'années à pleurer les malheurs du pays. Au bord de la grotte de Pété Bounoudié, des polissoirs fixes sont désignés sous le nom de « pieds des anciens hommes » (Lieut. Desplagnes).

Beaucoup de pierres de forme étrange passent pour être tombées du ciel. L'observation d'aérolithes a fait généraliser un fait d'exception [1].

D'ailleurs, l'éclair n'est-il pas accompagné du jet d'un projectile que lance la divinité. Cette croyance est encore très générale chez tous les peuples, et quelque étonnant que cela soit, le même nom est donné en certaines parties de l'Europe et en Guinée aux pierres taillées : ce sont les « pierres du tonnerre » (en mandé, tonnerre se dit Sankourou : pierre du ciel). A la Côte d'Or, d'après Burton, on les appellerait les « haches divines ». Ces pierres se trouvent surtout dans les grottes que l'on voit dans tout le pays, et qui sont toutes l'objet d'une grande vénération. C'est là, pense-t-on, que réside le dieu de la montagne. On vient y danser et faire des offrandes. Il paraîtrait aussi que l'on s'y donne des rendez-vous amoureux. Toujours est-il que certaines grottes sont considérées comme ayant une vertu fécondante très agissante. C'est encore un lieu de refuge en temps de guerre pour les hommes du pays. Ainsi échappa au cruel Bokar Biro, l'Alfa Ibrahima du Foukoumba. Ne faut-il pas voir dans les noms de tribus « Souma », « Oularé », qui veulent dire « ombre », « fils de la nuit », des épithètes s'appliquant à des familles qui furent à demi troglodytes, comme celle des Gori Blénoufoué (Gori de la nuit), dont M. Delafosse nous a donné la légende?

1. Chez les Yoloff, la pierre de N'Pal était tombée ainsi du ciel. « Quand le village est menacé, écrit René Caillé, cette pierre fait la veille pendant la nuit trois fois le tour de l'enceinte en guise d'avertissement. » On lui faisait des offrandes, disant qu'un génie y habitait.

Digitized by Google

L'on sait qu'il existait des tribus troglodytes parmi les Libyens et qu'il y en a encore dans le Sud Tunisien. M. Binger a exprimé l'idée fort juste que les Mandés ont été troglodytes « vu que, dans leur langue, ils n'ont encore actuellement qu'un seul mot pour exprimer « ouvrir », « soulever », « grimper » ou « s'élever », le verbe « élé »; qu'ils appellent une porte, un trou, un orifice, « da », ce qui veut dire également « bouche ». Le mot « Sou », « case » désigne encore creuser, trou, excavation ». On trouverait dans certaines grottes des dessins grossiers, des objets vénérés...

Quoi qu'il en soit, on ne s'aventure qu'en tremblant près des cavernes ou grottes pendant la nuit, et jamais un étranger ne le fera, à moins d'être accompagné par un homme du pays affilié aux sociétés secrètes. Je devais passer devant la caverne de Rotouma. Il faisait nuit noire. Le milicien qui m'accompagnait et qui cependant vivait depuis longtemps à Conakry ne voulut pas avancer sans être escorté d'un homme du village. En passant devant l'entrée de l'excavation, mon guide donna à cet homme la moitié d'une noix de cola et une prise de tabac que celui-ci déposa prestement sur une pierre, et tous détalèrent sans regarder derrière eux. Le génie du lieu s'appelle Kakimbo, nom qui est donné indistinctement à la grotte, à la colline où elle se trouve et à la petite rivière qui descend pittoresquement vers la mer. On a trouvé dans la grotte (exploration de MM. Mouth et Roux) une grande quantité de pierres taillées et polies, et des polissoirs, etc., d'un travail surprenant. Depuis l'on a procédé à l'exploration de quelques-unes des innombrables grottes qui bordent le mur du plateau foutadialonké, et l'on y a fait des découvertes intéressantes [1].

1. Voici le rapport fait à ce sujet par M. l'abbé Breuil à l'Afas : « La pierre qui a surtout été employée est une hématite brune très siliceuse à aspect un peu jaspoïde, Les éclats ont été obtenus par des coups donnés aux parois de la grotte, sur les parties où la roche plus dure formait des rognons ferrugineux. Les éclats ont été retaillés en grattoirs, racloirs, pointes de javelots, ou façonnés en forme de couteaux parfois retouchés sur la pointe; il y a des haches taillées et polies en hématite, en roche schisteuse et limonite, des percuteurs ainsi que des polissoirs, et sans doute aussi des meules ainsi que de gros broyeurs (d'après la photographie); des ciseaux doubles polis, en roche schisteuse et limonite, épais et très courts; « deux pointes de javelots et hématite de *forme absolument solutréenne* »... au sujet des polissoirs, nous mentionnerons que l'un d'eux porte deux rainures très nettes, et qu'une des pierres plates, qui seraient plutôt des meules, est percée d'un trou rond qui semble fait de main d'homme. Le fait de l'hématite taillée, surtout avec cet habileté, est entièrement nouveau; on avait déjà rencontré des haches polies en hématite dans le Nord de l'Afrique, mais jamais d'industrie s'en servant au même titre que du silex, *et avec une habileté vrai-*

Digitized by Google

Certains amoncellements de rocs qui semblent avoir été faits de main d'homme sont aussi l'objet d'un respect superstitieux. Ainsi à « Inkiliso » ou « Inglisi », près de Maoba Sana (Kébou), M. Noirot a remarqué des entassements de roc que le hasard n'a certainement pas rassemblés de la sorte. A toutes ses questions il n'a pu obtenir d'autre réponse que celle-ci : « Ce sont les « Djinn » qui ont construit cela. Le lieut. Desplagnes signale, au-dessus de la grotte de Pété Bounoudié, sur un plateau rocheux, les vestiges d'un ancien mur de défense. D'après les légendes Baga, il y aurait deux endroits situés dans le Fouta, qui auraient été habités par leurs ancêtres et où les maisons étaient construites en blocs de rochers : ce seraient Sabendé et Binto. Jamais on n'a pu m'indiquer où se trouvaient ces emplacements. On m'a bien parlé dans le Kébou d'un Sabendé, mais je n'ai pu vérifier si les ruines de l'ancienne cité s'y trouvaient.

A côté de ces entassements de roches, on trouve un peu partout des tas de pierres de forme conique ayant un mètre de haut au maximum. Tous les peuples élevaient ces tumuli. C'étaient les « Acervi mercurii » des Gaulois, les « montsjoie » de nos aïeux. On peut dire que l'Afrique en est couverte. C'est ce que les Arabes et Berbères appellent les « Nézaa », ou « Nza », ou « Mzara », ou « Redjem », qui indiquent l'endroit où un fait mémorable s'est produit. Ces Mzara sont révérés par les musulmans algériens, et les musulmans nègres ont autant que les fétichistes le respect de ces tumuli. Généralement ces tas de pierres rappellent qu'un homme est mort à cet endroit dans une bataille. Ils sont fréquents sur la surface déserte des bowal, et, en dehors de toute idée de commémoration, peuvent avoir été nécessités pour recouvrir le cadavre et le mettre à l'abri de la profanation des hyènes. Le rocher, qui affleure

ment surprenante eu égard surtout à la grossièreté de la matière. » Au Fouta. M. Guébliard a étudié l'atelier du bowal de oualia sur la route de Maola Sana à Télimélé. Les éclats ou instruments observés sont tirés d'une roche bleue-verdâtre qui se trouve dans les vallées inférieures, et tranchent vivement avec le rouge brun de la latérite du bowal. L'outil caractéristique est un instrument discoïde rappelant assez bien une huitre. On a trouvé aussi « d'admirables couteaux incurvés en croissant, taillés sur les deux faces et rappelant les instruments de sacrifices égyptiens ». Dans les grandes grottes et abris de Pété Bounoudié, « pierres de la hyène » (Kébou), où Koli Tenguéla se serait jadis réfugié, on trouve de nombreux instruments et des poteries. Sur le haut plateau, dans les abris de Pété Tounté, il y a des outils remarquables et des poteries très décorées. ce qui prouve que le plateau a toujours été habité par des races plus civilisées qui rejetaient les barbares au delà des contreforts (Rapport du Lieut. Desplagnes).

Digitized by Google

partout, rend en effet l'enfouissement impossible. Dans le Ouassoulou le tumulus du chef Addi Bourama est célèbre. A Bantakoutou (Nunez) un tas de pierre indique une bataille entre Foulah et Landouma. Sur le Bowal Santigui, où furent écrasés les Soso et les Pouli (confins du Consotami), de nombreux entassements indiquent les endroits où les chefs sont tombés... Ailleurs, c'est un marabout qui est mort en route ou dans sa retraite, et sur son tombeau chaque passant jette en signe de respect un rameau vert pris aux arbres environnants. Ailleurs, c'est une armée qui s'est comptée : A l'importance du tumulus les Sofa peuvent juger de leur nombre. C'est en même temps le souvenir du début d'une campagne. Ainsi, au dire du colonel Péroz, l'énorme tas de pierre en forme de trémie qui se trouve entre Kankan et Tinti-Oulé est le résultat du dénombrement que fit de son armée le Bamana Diéri avant l'attaque de Kankan. En Mellacorée, les captifs ayant menacé de se soulever si justice n'était faite du meurtre de l'un d'entre eux, élevèrent également un monceau de pierres, preuve de leur solidarité. Le tumulus de Timbo, bâti dans le Tata des Soria, est célèbre dans tout le pays. Pour les uns, c'est le tombeau de Karamakho Alfa ; pour les autres, un monument commémoratif élevé par les Houbou victorieux. Enfin, une version que les Foulah n'admettent pas volontiers, dit que Kondé Bourama ayant pris Timbo, à la tête de ses Dialonké et Bamana métis, obligea les habitants Foula à porter chacun une pierre à cet endroit, en signe de soumission [1].

Il n'est pas jusqu'à la forme et la situation des petites îles boisées des embouchures des fleuves qui n'aient attiré l'attention des noirs. Chaque estuaire a son île du « diable », où personne, sauf les adeptes des sociétés secrètes, n'ose se hasarder.

Enfin la terre elle-même recèle des trésors gardés par des génies, auxquels on ne peut les arracher que moyennant certaines pratiques et de nombreux sacrifices. Il en est ainsi du fer que la redoutable caste des forgerons peut seule extraire et travailler. De même pour l'or que l'on trouve en quantité appréciable dans le Bouré. Quand un homme meurt dans la mine par suite d'un éboulement, c'est le fétiche qui se venge ou demande un sacrifice. Lorsqu'on revient plus tard au puits que l'on a abandonné après l'accident, on trouve,

1. En certains pays un monceau de pierres était un anathème jeté contre celui dont on élevait le tombeau par anticipation. Nous n'avons pas entendu parler de cette coutume chez les noirs.

Digitized by Google

paraît-il, beaucoup plus d'or, le génie ayant été satisfait de cette immolation. On affirme même que l'or va se loger dans les os du cadavre. (V. à ce sujet Mage, *loc. cit.*) Ce qui est certain c'est que les gens du pays ont une sagacité incontestable pour découvrir les gisements importants et font des puits qui atteignent parfois jusqu'à 50 et 60 mètres de profondeur avec des moyens rudimentaires. En certaines régions le sol est percé de trous si nombreux que l'on ne peut s'empêcher de songer aux rayons d'une ruche.

Hydrolâtrie. — Le culte des eaux, ou plutôt des génies qui habitent les eaux, est aussi très répandu. Ce culte se relie à celui de la pluie fécondante qui, pendant l'hivernage, a une action si remarquable sur la nature tropicale. Les eaux sont bien chez les nègres comme dans les Véda, les mères des êtres. « Ba », qui veut dire père ou mère, suivant les dialectes mandés, signifie aussi « fleuve ». Nous avons vu que les fleuves sont noirs et blancs ou rouges, et que ces épithètes ne se rapportent pas toujours à leur couleur, rappelant plutôt des rapports ethnogénéalogiques. Mais, de plus, ils ont, comme pour les anciens et comme pour les poètes de tous les temps, des sexes. Ainsi les gens du Diénéri disent, rapporte M. Dubois : « Notre pays est arrosé par deux grands fleuves qui se marient à Mopti, où ils régularisent leurs relations antérieures. Le Bani est le mâle, et le Niger la femelle : d'abord le Bani remplit le Niger, quelque temps après le Niger, gonflé, lui rend son trop plein ». Ainsi les indigènes se sont élevés de l'adoration de génies cachés dans les eaux au symbole mystique du fleuve-dieu. Lorsque Lander arriva sur le Niger, un fort brouillard s'étant élevé, les indigènes pensèrent que le fleuve était effrayé de voir un homme blanc et le forcèrent à se cacher au fond du bateau. Aux sources de tous les fleuves veille le dieu. A la source du Niger, rapporte Laing, habite une puissance invisible. Si l'on va puiser de l'eau le vase est arraché des mains et l'on risque de perdre les bras. Si on veut sauter au-dessus du ruisseau on est entraîné au fond. Il faut le traverser tranquillement. Généralement personne ne peut approcher des sources si ce n'est aux époques consacrées pour leur faire des sacrifices, qui ont été longtemps des sacrifices humains. Cela se pratiquait ainsi dans la Rome antique où un mannequin d'osier jeté dans le Tibre rappelait plus tard ces affreuses pratiques [1]. Ces offrandes, ces sacrifices ren-

1. On retrouve le même usage sur les bords du haut Nil.

Digitized by Google

dront les eaux abondantes, par conséquent le pays fertile, les habitants heureux.

Certaines rivières ont une grande réputation et reçoivent des pèlerinages. Ainsi le Tiangol leïdi (rivière de la terre), dans le Fouta, a des eaux miraculeuses : on y obtient guérison et fortune. De même aux sources sulfureuses de Kadé. L'eau est aussi bien le symbole de la pureté que de la fécondité. Dans certains rites l'usage de l'eau est indiqué comme purification.

M. Binger rapporte le propos de nègres, prétendant que les blancs vivaient dans l'eau. Il attribue cette idée à une méprise, les nègres ayant entendu dire que les blancs vivaient de l'autre côté de l'eau. L'explication est très plausible, mais elle demande à être éclairée par l'étude des croyances hydrolâtriques de ces populations.

« Les chefs nous disaient, écrit M. de Sanderval, que nous ne passerions pas (sur le Konkouré), que personne n'avait jamais tenté de franchir les rapides fétiches. Après que nous avons grimpé le Déguité, passage qu'ils jugeaient le plus infranchissable, ils nous ont confié qu'ils connaissaient maintenant notre moyen magique. Nous mettions une pièce d'argent dans le fleuve, nous restions trois jours en conversation avec le fétiche des eaux; alors nos bateaux passaient. Il aurait été inutile de songer à les détromper. Nos hommes eux-mêmes qui avaient tiré sur le palan pensaient qu'il y avait quelque entente secrète entre le dieu et le toubab... Les chefs venaient de loin aux passages accessibles nous saluer, s'assurer que vraiment la rumeur répandue dans le pays disait vrai; ils nous apportaient des poules blanches, suivant l'usage des offrandes; un vieillard qui relevait de maladie disait au milieu d'un groupe : « Je suis heureux de n'être pas mort; j'ai pu voir cela. »

En 1817, Gray mentionnait la même croyance; les noirs s'étonnaient de voir des blancs ne savoir nager, puisqu'ils pouvaient vivre dans l'eau. « A Nayinieh », écrit Laing « le griot chanta aussi l'homme blanc qui était sorti de l'eau pour vivre parmi les habitants du Kouranko. L'homme blanc ne mangeait que du poisson quand il vivait sur l'eau, c'est pourquoi il était si maigre. S'il vivait avec les hommes noirs, il deviendrait gras parce qu'ils lui donneraient des vaches... »; et plus loin : « Le peuple supposait que j'avais le dessein de pratiquer quelque sortilège à la source de la Grande Rivière (le Niger) et de conduire l'eau salée sur leurs champs. »

Digitized by Google

Pyrolâtrie. — Le feu, la lumière ont toujours été un sujet d'étonnement et de crainte pour l'homme primitif, comme pour l'animal. Il a d'abord adoré le feu lui-même, puis le génie du feu. Ce culte se reliait tout naturellement à celui du soleil, ce foyer aérien. Le feu était un intermédiaire pour communiquer avec le dieu solaire. Bien que n'ayant pu obtenir des renseignements précis des indigènes, je regarde la façon dont ils préparent leur foyer comme un symbole assez clair : il est formé de deux circonférences concentriques tracées sur le sol de la case. C'est entre ces deux circonférences que seront placées les pierres qui maintiendront les bûches et soutiendront la marmite ou le chaudron. Ces cercles reproduisent très probablement la forme de l'astre étincelant. L'idée d'avoir placé trois pierres pour enserrer le foyer est un sujet d'admiration pour les noirs. Une légende Yoloff nous montre un demi-dieu d'origine fluviale indiquant aux hommes l'emploi de trois pierres au lieu de deux que l'on mettait jusqu'alors, et sur lesquelles le pot familial était toujours en équilibre instable.

Le feu est entretenu avec soin dans les maisons. Il brûle toujours dans l'une ou l'autre des cases du village. Les femmes sont chargées de son entretien. La nuit, on allume un brasier plus important, et les femmes étendues sur leurs nattes, tandis que le mari est couché plus loin sur son lit de terre battue, jettent de temps à autre, quand le froid les réveille, les branches qu'elles ont à portée. Le feu bienfaisant leur permet de dormir pendant les nuits humides de l'hivernage et les froids de la saison sèche.

La fumée en s'élevant dans la case, car l'usage des cheminées n'est connu que dans de rares endroits au Soudan (Sénoufo), affermit la toiture de chaume et y tue les insectes qui s'y établissent. Aussi une case où le feu n'est pas entretenu voit-elle sa couverture rapidement mangée.

Le feu est donc un purificateur. C'est un puissant auxiliaire du cultivateur, qui défriche, grâce à lui, ses champs et anéantit la vermine qui pullule dans les pays chauds. On trouve les traces d'un vrai culte du feu dans une association de la Haute-Guinée, appelée « Kourso Koroni » (petit pantalon vieux). Cette société, qui d'après certains ne serait composée que de captifs, fait de l'agriculture sa principale préoccupation et y associe des rites particuliers.

Dans les grandes fêtes, ses membres saisissent des étoupes enflammées, des torches, des tisons, et se les promènent sur le corps, dans

Digitized by Google

la bouche, en faisant toutes sortes de contorsions, rendus fous par une musique endiablée et fascinés par les grigris qu'un sorcier agite devant eux en hurlant.

Il faut remarquer que, s'il n'y a peut-être pas de culte du feu, à proprement parler, il y a chez les noirs une admiration sans borne pour ce phénomène. Tous les voyageurs ont pu remarquer leur amour du feu et de la lumière. Non seulement on allume des foyers pendant les fêtes, mais encore tous les soirs de saison sèche, sur les places des villages, monte une flamme gigantesque, qui, de loin, fait croire à quelque incendie. Ce qu'il y a de certain c'est que si ce culte n'existe pas, du moins à notre connaissance, il a été général à un moment donné. Léon l'Africain en témoigne : « Les anciens Africains, dit-il, vénéraient le feu et le soleil » ; et ailleurs : « les autres révèrent le feu, comme le peuple de Gualata » (Oualata).

En dehors des croyances que nous avons rangées sous différentes rubriques, il existe une foule de superstitions plus ou moins grossières dont certaines se retrouvent d'ailleurs chez nous. C'est par exemple la croyance aux jours fastes et néfastes, le vendredi étant généralement redouté, quelquefois le lundi et le jeudi. Certains nombres sont considérés comme sacrés : l'unité, la trinité (2+1), le nombre 7 (3+3+1). Saba, trois (comparer à Sébé, grigri) est le nom que porte le grand prêtre des Simo ; Karamokho Alfa, le célèbre marabout, avant de commencer sa lutte contre les infidèles Dialonké resta en prières, dit la légende, pendant 7 ans, 7 semaines. Comme pour les anciens, la gauche est sinistre, et la main gauche ne sert qu'à certains usages. Donner la main gauche à serrer est une insulte. En Soso, à droite se dit « nifanyi », le bon côté. On retrouve les mêmes idées chez tous les peuples (V. Cᵗ Tellier, *Autour de Kita*). Le port des grigris, Sébé ou Sabé (amulettes, fascinum romain, phylactérie), se vendent très cher et préviennent chacun quelque maléfice. Lorsqu'on a fait un sacrifice, une offrande, on suspend au-dessus de la case des banderoles de calicot, une petite clochette, parfois on met sur la pointe du toit une bouteille ou un chaudron. Cela éloignera les esprits méchants, le mangeur d'âme, ou la foudre. Dans la cour des chefs de village ou de quartier est un autel familial. Là sont plantés de vieux mousquets, des fers de lance, des calebasses surmontées de pierres ; quelquefois, sur le littoral, une ancre ou un boulet. Au moment de la disparition d'un membre de la famille on allume le feu qu'on ne laissera pas éteindre jusqu'à son retour, ou

Digitized by Google

bien l'on prépare un plat de mil ou de riz qu'il mangera lorsqu'il reviendra. Quelquefois les femmes Soso, afin d'éviter la stérilité, s'attachent dans le dos de petites poupées. Par contre, l'homme qui en certains endroits s'asseoit sur un tabouret de femme, n'aura jamais de garçon. On pratique aussi l'exorcisme bien connu des Arabes pour conjurer le mauvais œil, en étendant, devant la personne soupçonnée, la main, l'index et le médius allongés. Ici l'on craint les oiseaux de nuit, qui viennent sucer le sang des hommes endormis, là on révère les animaux blancs. Il existe sur le littoral des trompes spéciales dans lesquelles on souffle pour faire lever le vent. Tout

Case de fétiches.

objet de forme anormale incarne un esprit ; tout événement est interprété comme signe de bonheur ou de malheur. Il y a même des villages fétiches, qui ont dû à cette réputation de subsister malgré les guerres qui ensanglantèrent le pays. Dans le Kinsam, un village passe pour tel grâce à la quantité formidable d'abeilles qui se trouvent à son entrée. Elle punissent d'une mort certaine l'audacieux qui pénètre bruyamment dans l'enceinte de la cité. Parfois un objet appartenant à un homme heureux, à un grand chef, à un guerrier redoutable, devient un talisman, et doit donner à qui le possède les vertus de son premier propriétaire. Sans parler du sabre merveilleux

Digitized by Google

qui fit la fortune des Diawara et les éleva à l'empire Soninké, j'ai entendu vanter ainsi en Guinée le fusil du chef guerrier Kondetto, du Benna.

Dans certaines régions, la superstition dépasse toute limite : « Dans les étapes on risque de se créer des désagréments en employant telle ou telle variété de bois mort pour la cuisine, en plaçant un fusil contre tel ou tel arbre. Certains individus s'informent, avant de vous parler, si vous mangez de l'escargot ou telle ou telle variété de poisson ; dans l'affirmative, il ne faudrait pas songer à une entrevue : ce serait peine perdue. » Depuis l'époque où M. Binger a écrit ces lignes, un chef ne refuserait plus sous ce prétexte d'avoir des relations avec les blancs. Mais les Européens sont des êtres d'exception à qui tout est permis et pour lesquels on peut même enfreindre la coutume.

Je demandai un jour à un Dialo Khasonké, s'il tirerait sur une perdrix, le n'téné des Dialo. « Oui, si tu me le commandes », me dit-il. « Alors ce sera toi qui l'auras tuée. » Mais si devant la volonté du blanc les usages antiques plient, ils retrouvent toute leur force entre noirs, et assombrissent la vie, qui pourrait être si heureuse, d'un grand nombre d'indigènes.

Digitized by Google

§ 2

L'Organisation sacerdotale

Chez les noirs, dits fétichistes, il y a un culte privé, un culte public, un culte secret.

1° Le culte privé ou familial est le plus important. C'est la base même de l'organisation sociale. Le père de famille, patriarche ou chef secondaire, en est le prêtre. Les honneurs, les sacrifices, les offrandes qu'il fait s'adressent aux mânes des ancêtres de sa famille. et plus spécialement au fondateur de cette famille ou à celui de la tribu dont elle est issue.

2° Le culte public : consiste en un certain nombre de cérémonies auxquelles prend part tout le village, et s'adresse aux génies et aux astres. Il est réglé par des hommes, que nous appellerons du terme générique de sorciers, mais qui n'ont pas tous les mêmes modes de procéder. Ces prêtres sont en relation avec les forces occultes de la nature et peuvent les diriger à leur gré pour le bien ou le mal.

3° Le culte secret : est pratiqué par des affiliés qui se réunissent à des époques et dans des lieux déterminés, et ont des rites particuliers soigneusement cachés aux profanes. Le chef de ces sociétés a une grande puissance, et c'est souvent parmi leurs membres que se recrutent ces sorciers dont nous avons parlé plus haut. En certains endroits ces associations sont si importantes qu'elles comprennent la plus grande partie sinon la totalité de la population. Nous en reparlerons dans le § 4 du présent chapitre.

La ligne de démarcation entre ces trois cultes n'est pas aussi nette qu'on pourrait le croire. Dans les petits villages où tout le monde est affilié aux sociétés secrètes, le père de famille, chef du village, est assez souvent le prêtre de ces trois cultes.

Les sorciers reçoivent les noms génériques de : Kuéra Mikhi (Soso), Soubakha (Malinké et Bamana). Soukouniabé (Poular) : qui veulent dire « l'homme qui travaille dans l'ombre ». La nuit appartient en effet à ces individus redoutables qui non seulement profitent de l'obscurité pour jeter des sorts et préparer leurs malé-

Digitized by Google

fices, mais aussi se transforment en animaux tels que nos loups garous. Les vieilles femmes, surtout quand elles n'ont pas eu d'enfants, sont très redoutées [1]. Les gens de castes, et principalement les forgerons, les menuisiers et les cordonniers ont comme féticheurs (pour employer une expression très usitée) une réputation bien établie. Les « Mokho nisi Kou » [2], ou « hommes à queue de bœuf », sont moins des sorciers que des griots travestis. De même les Naféri Bamana, qui sont enfermés dans une pièce d'étoffe noire carrée, la portant sur la tête et l'ornant de plumes d'autruche. La place des traits est garnie d'écarlate. Ils sont armés de fouets, et au dire de Caillé seraient à la fois douaniers et magistrats, et recevraient les droits de passage.

Le sorcier, pour se distinguer de ses compatriotes, se peint parfois en blanc, soit en entier, soit sur une partie du corps. On sait, nous l'avons déjà dit, que le blanc est une couleur sacrée pour le nègre.

En dehors des pratiques occultes, le prêtre est à la fois un médecin, un empoisonneur et un exorciste. Il prépare les remèdes, composés de simples judicieusement choisis. Il prononce des paroles magiques, devant le malade auquel il administre ses infusions, sur lequel il applique les cataplasmes et les ventouses. Il se livre à des contorsions, à une mimique consacrée accompagnée de tam-tam, à des attouchements sur la partie malade, avec des chuchotements cabalistiques. Souvent aussi la statue du dieu de la région est portée près du lit ou de la natte sur lesquels est couché le patient.

Pour résister à de pareilles conjurations il faut que le mauvais génie qui cherche à tuer le malade soit bien puissant, ou que ce dernier ait commis de bien mauvaises actions. Assez fréquemment d'ailleurs le malade se déclare soulagé et même guéri après ces opérations. Il ne faut pas considérer ces idées, qui nous paraissent étranges, comme exceptionnelles. M. Th. Roller ne nous a-t-il pas montré que dans la hiérarchie des prêtres catholiques au IIIe siècle, on comptait le médecin et l'exorciste?

Si ces magiciens guérissent, ils peuvent aussi prodiguer la mort autour d'eux. Ils connaissent un certain nombre de poisons redou-

1. Comparer au spectre « Mormo », vieille femme qui servait à effrayer les enfants Grecs et à la « vieille » mangeuse d'enfants de chez nous, survivances d'anciennes superstitions.

2. M. Binger les appelle Mokho misi Kou.

Digitized by Google

tables qu'ils conservent dans des outres en peau de singe. Aussi se sert-on d'eux pour donner le poison d'épreuve dans les affaires judiciaires que, chez nous, on frapperait de non-lieu. Ces poisons ont eux aussi, subi le charme de paroles magiques, et il ne faut pas oublier que ce sont ces paroles, s'adressant au génie de l'arbre producteur, qui doivent faire découvrir l'innocence ou le crime de l'inculpé.

Lorsqu'on désire, dans les pays Soso, la mort d'un ennemi, on demande au sorcier une préparation, sorte de poudre enchantée, appelée Korti, que l'on tient dans les mains. Si l'on se trouve placé à gauche de son adversaire, et que le vent se dirige de la main qui tient le « Korti » à la personne visée, celle-ci doit mourir bientôt. Le Korti, appelé Korté, chez les Malinké, est incorporé dans le célèbre poison nommé « Korté mogou » (« mogou » signifie farine).

Mais les sorciers sont moins à craindre pour les poisons qu'ils préparent que pour les charmes qu'ils peuvent jeter. Ils connaissent en effet l'envoûtement si célèbre au moyen âge et que nos spirites veulent remettre en honneur. Le Tarikh nous fait la description détaillée d'une scène qui se passe au XVIe siècle. Aribinda, neveu du roi Isak, causait à celui-ci des inquiétudes et il vint trouver, pour s'en débarrasser, un homme versé dans les sciences occultes. « Le magicien se fit apporter un vase plein d'eau. Ayant prononcé des invocations, il appela : « Aribinda ! Aribinda ! » une voix répondit : « Viens ici », dit le magicien. Alors sortit de l'eau une poupée qui ressemblait à Aribinda. Le magicien lui mit les fers aux pieds et la frappa d'un coup de lance, puis il dit : « Disparais ! » Et le corps disparut dans l'eau. Bientôt on apprit que Aribinda était mort vers le moment où le magicien avait frappé son image [1]. »

Ces maléfices sont encore employés de nos jours : On les trouve chez tous les fétichistes et chez nombre de musulmans. Les enchantements peuvent atteindre les hommes, les animaux, les plantes... Une épizootie éclate-t-elle, une maladie se met-elle sur certains arbres, ce sont des ensorcellements.

Les sorciers Sérères ont une grande réputation, l'on sait qu'ils enferment « l'âme » ou le « Double » de leur ennemi dans un vase et que, dès ce moment, celui-ci est condamné à mort. Il en est

1. Dubois. *loc. cit.*

Digitized by Google

ainsi chez un grand nombre de peuplades, et il y a eu, paraît-il, des exemples terribles de la vengeance des sorciers.

Quand la famille en butte à leurs attaques ne peut les découvrir, elle préfère quitter le village sur lequel a été jeté un sort. Les musulmans ont une grande crainte de ces incantations. Les mulâtres chrétiens, qui font mine de mépriser ces pratiques devant les Européens ont au fond les mêmes superstitions. Une famille sénégalaise dont je tais le nom aurait la réputation de sorcellerie, et aucun de ses membres n'a trouvé, pour ce motif, à se marier dans la société de Saint-Louis ou Dakar. J'ai vu un mulâtre consulter des sorciers et se servir de leurs indications, qu'il invoquait devant la justice française avec la meilleure bonne foi.

Il est vrai que des Européens ont eu recours parfois aux mêmes consultations et prétendent s'en être bien trouvés. Nous avons parlé dans le 2e paragraphe du chapitre précédent de la manière dont agissaient les sorciers. Ils hypnotisent des individus en faisant de véritables passes magnétiques. Ceux-ci iront ensuite tout droit à la demeure de celui qui a commis un vol ou un crime, dans une hallucination qui ne paraît pas feinte. Mais les « hommes de nuit « opèrent parfois d'une autre façon : comme devins. Dans ce cas ils paraissent doués de ce don bizarre que nous avons nommé la double vue. Telles nos voyantes et nos somnambules, ils se font remettre un objet appartenant à la personne sur laquelle on veut être renseigné, et répondent ensuite aux questions qu'on leur pose.

Ce n'est pas tout : ils font venir la pluie, ils prédisent l'avenir en invoquant les esprits des morts ou en s'aidant plus généralement d'objets divers. L'agencement de ces objets, produit du hasard pour nous, mais d'après eux causé par une volonté supérieure, les guide pour soulever les voiles du futur. Ce sont les procédés de nos nécromanciens, astrologues et cartomanciens. Ces devins portent le nom de Kéniélala, de Félélikéla, de Gnahs, de Adabénou, Tiriké, Kougélabarha, etc. Tantôt ce sont des lithomanciens ; tantôt ils interrogent les astres et font soigneusement le compte des jours bons et mauvais pour dire si l'on doit ou non entreprendre un voyage pendant une période donnée ; tantôt enfin ils se servent de noix de cola et de dessins cabalistiques tracés sur le sable, comme les Egyptiens, les Arabes et Berbères (V. les détails de cette dernière pratique dans Binger, t. I, *loc. cit.*). Souvent l'on fabrique une statuette grossière qui représente l'effigie du mort, ou « Pondo », et on l'interroge au moyen de cailloux.

Digitized by Google

M. Léonard, nous a donné quelques renseignements assez précis sur la façon dont les sorciers Toma lisent l'avenir. Les « Adabénous » opèrent au moyen du « Koti » (textuellement : « la pierre »). C'est un sac de toile contenant des petits cailloux blancs ronds et lisses, pris dans une rivière, et des graines noires de palmiers. C'est dans leur agencement qu'il lit la réponse du dieu. La consultation se paie généralement cinq francs, ce qui est énorme dans ce pays. Le « Gnah » plus rare, plus considéré, se fait encore mieux payer. Il conserve dans son sac une terre spéciale prise dans un endroit que lui seul connaît. C'est sur cette terre qu'il trace des sigues cabalistiques, lentement, d'un air inspiré. Il donne ensuite la réponse de l'oracle. Enfin, les devins savent lire aussi dans les entrailles des poulets immolés aux génies, tout comme le faisaient nos ancêtres.

Dans le Kissi, toutes ces pratiques d'art divinatoire sont connues sous le nom de « Ouomo », ailleurs elles portent celui de « Tiri ».

Ainsi aucune partie du Grand Art n'est ignorée des noirs. Ils les connaissent toutes si parfaitement que, si l'on se souvient de l'antiquité de la science occulte sur cette mystérieuse terre d'Afrique, on se demande s'il ne faut pas chercher là l'éclosion de la Magie qui se répandit ensuite dans le monde. On ne peut s'empêcher, en examinant ces agissements, de se souvenir de ces prêtres des fabuleux « Pelasges » qui dirigeaient à leur gré les nuages et la tempête et, par leur pouvoir magique, changeaient la forme des objets ; qui connaissaient les charmes funestes, dont le regard fascinait les hommes et les plantes... et qui, s'ils savaient guérir, savaient aussi composer « des poisons subtils. » (V. Duruy, *Histoire des Romains*).

Une source considérable de revenus pour les sorciers en dehors des aumônes qu'on n'ose leur refuser, est la vente des grigris ou amulettes [1] sur lesquels ont été dites des paroles consacrées. Il y en a pour chaque maladie, pour chaque accident. On les suspend aux pieds pour éviter les coupures, à la tête pour éloigner les céphalgies. « Il y a grigris bon pour » coup de fusil, pour mal d'estomac, pour obtenir la fidélité d'un amant, etc. etc. On a souvent cité la confiance des noirs dans les grigris [2]. Ils n'hésitent pas à mettre de

1. En Mandé « Sébé » qui signifie écrire.

2. « Il m'est venu une fois un chef de village accompagné de notables pour se plaindre du soi-disant sorcier qui voulait les tuer. Je leur donnai un morceau de papier portant mon cachet, leur affirmant que ce grigri chasserait le sorcier. Tous sont partis contents et ne sont plus revenus » (Cne Pérignon).

Digitized by Google

fortes sommes dans ces assurances contre le malheur, et si l'amulette fait faillite à ses engagements c'est que le magicien s'est trompé en la fabriquant,

L'Almamy Boubakar n'ayant pas voulu fuir avec son armée devant les Houbou, ceux-ci l'assommèrent à coups de bâton car disaient-ils, il avait de trop bons grigris et était trop grand marabout pour que les poignards ou les sabres puissent s'enfoncer dans son corps et faire couler le sang.

Les principaux grigris consistent en cornes de certaines espèces de biches ou d'antilopes (Timbabolou), en petits tubes contenant des poudres enchantées, en petites dents d'hippopotame, en morceaux de bois provenant d'arbres frappés par la foudre.

Certains sont très encombrants. Néanmoins il n'est pas rare de voir des personnes de qualité en porter une quarantaine [1].

Les grigris des chasseurs ou des guerriers sont particulièrement curieux, couverts qu'ils sont d'une épaisse couche de sang coagulé. Tandis que, grâce à certaines plantes, le chasseur devient invisible, il obtient la certitude de ne jamais manquer son coup par la cérémonie suivante : Agenouillé, il place ses grigris devant lui après les avoir trempés dans le sang de sa victime, tenant son fusil incliné derrière le dos. Prononçant des paroles sacramentelles, il mâche lentement une noix de cola et en crache les débris sur les grigris. Puis il prend les morceaux de fer qui lui servent de balles : il les frotte contre les grigris et les fait passer dans le canon du fusil sans changer la position de l'arme derrière le dos et sans essayer de regarder.

Les sorciers ne se contentent pas de jeter des charmes sur le prochain. Ils se transforment eux-mêmes en plantes ou en animaux, pendant la nuit. C'est alors qu'ils sont, tels nos loups-garou et les lycanthropes du moyen âge, particulièrement redoutables. Des histoires terribles courent dans tout le pays noir sur ces métamorphoses. Elles semblent avoir leur source dans les croyances libyennes, car Hérodote nous parle déjà des Neures qui se transforment en loups. Nous avons dit que l'on accusait parfois les forgerons de se changer

1. En Auvergne et en Bretagne, au témoignage du Dr Pommerol, il existe des colliers-amulettes dans quelques localités isolées : ils sont formés d'ambre, cristal de roche, dents de loups, gousses d'ail, etc. Il y a aussi des colliers et bracelets de perles d'ambre pour empêcher les convulsions des enfants et faciliter la sortie des dents.

Digitized by Google

en hyène, bête ignoble qui festoie sur les charniers. Mais tous les sorciers, à quelque caste qu'ils appartiennent, peuvent, s'ils ont de mauvais desseins, devenir aussi bien des panthères, des léopards, des caïmans. Un chef de guerre du Benna, nommé Sourakhata, passait pour pouvoir se transformer en oiseau, parce que chaque fois qu'il fut fait prisonnier il disparut, sans laisser de traces d'évasion. C'est un fait courant de magie, de « Yélémani » (Yélémani signifie changement). Les sorciers viennent rôder la nuit autour des villages et malheur alors à l'imprudent qui se trouve dehors ou qui a laissé sa porte ouverte. Il est mis en pièces et mangé séance tenante, à moins que ses grigris ne soient plus puissants que la volonté de l'enchanteur. Se nourrir de chair humaine est considéré comme indispensable à certains pour continuer leurs maléfices.

Lorsqu'un nègre raconte une histoire de ce genre, on ne manque pas de sourire et de hausser les épaules. Si l'on se donne la peine d'essayer de s'expliquer ces légendes, on déclare que ce sont des animaux sauvages qui ont commis ces méfaits et que l'esprit inventif des noirs a revêtu de magie un fait assez naturel dans ces régions. Si ce raisonnement peut s'appliquer à un certain nombre de cas, il ne peut être admissible pour tous. Nous allons en donner des preuves. Mais remarquons tout d'abord que les fauves attaquent rarement l'homme dans la brousse, et à plus forte raison dans les lieux habités, même la nuit. Le feu, qui brille tout le temps dans chaque case, suffirait, à défaut d'autre crainte, pour les arrêter. De plus les indigènes sauraient très bien retrouver leurs traces dans la brousse entourant le village. Et puis n'est-il pas utile de rappeler ici le souvenir des lycanthropes qui, chaque nuit, faisaient frémir les habitants de l'Europe méridionale ?

Le 4 octobre 1891 on signale la transformation, au dire des indigènes, d'un homme en Caïman.

Le 18 mai 1890, l'administrateur de Dubréka, signalait une grande effervescence parmi les indigènes. Un « tigre » (lisez une panthère) faisait depuis quelque temps de grands ravages, mangeant des femmes et des enfants à Tanéné. Une petite fille accusait deux hommes d'être les auteurs de ces forfaits. Le Mangué réunit aussitôt sa cour de justice et les hommes condamnés à mort furent exécutés sur l'heure. Tous leurs biens furent aussitôt pillés. L'Administrateur ne put agir ayant été informé trop tard.

Le 8 novembre de la même année, l'Agent à Dubréka d'une

Digitized by Google

importante société écrivait au Gouverneur Ballay : « Il paraît qu'un léopard a, ces dernières nuits, dévoré un homme. Les indigènes prétendent que ce sont des leurs qui se sont changés en léopards pour dévorer l'individu en question. Ils parlent de les conduire à Ouankifon pour les tuer. Nous pensons, M. le Gouverneur, qu'il serait bon de savoir si ces individus sont réellement des anthropophages, ou des innocents, et, dans ce dernier cas, prendre des mesures en conséquence. »

La même année, un Administrateur nous apprend qu'à Ningédi, dans le Bacoundyi, le roi Kandé Modou, a réuni tous ses notables à Samaya « pour juger une affaire de tigres ».

Le 19 octobre 1892, nouvelle affaire à Tanéné. Cette fois c'est une femme qui, après deux mois de délibération est jugée et exécutée.

Le 25 octobre 1898, l'administrateur de Mellacorée recueille au poste une vieille femme couverte de plaies. Accusée de sorcellerie elle avait été frappée brutalement et expulsée. On fait payer une indemnité aux agresseurs, mais il est impossible de loger cette femme chez qui que ce soit. « Chacun fuit la vieille sorcière qui se change la nuit en tigre, serpent ou caïman, jette des sorts sur les gens, fait mourir les enfants, etc... personne n'ose s'en approcher et on s'enfuit à son aspect... Devant une superstition aussi grossière il est difficile de réagir. »

A la même époque, dans le Bennah, on saisissait un homme et trois femmes qui se changeaient la nuit en panthère et dévoraient les habitants. Le chef de poste de Laya les expédia à Benty où ils rejoignirent la vieille dont il a été question plus haut. L'administrateur déclare qu'il va les envoyer tous à Conakry, leur présence dans le pays pouvant causer une grande agitation. Puis arrive une dépêche terrifiante dans son laconisme : « La femme Fénéguéré (il s'agit de la vieille) s'est enfuie cette nuit, ne voulant probablement pas aller à Conakry : Je ne réponds plus d'elle ». On n'en entendit plus parler.

Un peu plus tard (22 novembre 1898), le même administrateur écrit : « La région environnant Laya, Kofion, comprenant le Bennah des forêts, est infectée par des carnassiers de la famille des léopards. La nuit, ils viennent dans les villages de culture et y enlèvent hommes, femmes et enfants. Quand j'ai traversé Laya, en février dernier, on m'avait déjà signalé une quinzaine de victimes ; depuis

Digitized by Google

on parle d'une vingtaine de personnes qui auraient été derechef victimes de l'audace des léopards. Ainsi qu'il arrive presque toujours le peuple attribue cette calamité à un pouvoir surnaturel. Quelques féticheurs, afin de se donner de l'importance, ou dans le but d'exploiter la terreur et la crédulité des indigènes, eurent l'imprudence de donner à entendre qu'ils avaient le pouvoir de se changer en fauves. Il n'en fallait pas davantage pour tourner contre eux tous les sentiments de vengeance d'un peuple terrorisé par des ennemis insaisissables ».

Ainsi nous voyons cette chose étrange : les sorciers s'accusent eux-mêmes de ces forfaits. Une grave affaire qui s'est produite en Mellacorée en 1903, et dans laquelle toutes les garanties ont été prises a achevé d'éclairer ce mystère. Un homme d'une force peu commune était couché dans sa case. Il faisait nuit noire. Il se sent tout à coup saisi, déchiré, étranglé... Cependant, il se débat et, réussissant à se lever, se trouve luttant corps à corps avec une panthère de forme étrange éclairée par les reflets du feu qui brillait au milieu de la case. Puis tout à coup, dans l'ardeur du combat, la panthère disparaît : le propriétaire de la case, ruisselant de sang, tient dans ses bras un homme qui n'oppose plus aucune résistance. A ses pieds gît une peau de panthère. Conduit devant l'Almamy du Moréa, cet homme, qui n'était autre qu'un Alcali (chef de province) jouissant d'une grande considération, dénonça trois complices. Tous les quatre avouèrent alors qu'ils se recouvraient la nuit d'une peau de panthère qui leur donnait une force surhumaine. Ainsi déguisés, ils entraient dans les cases et mangeaient les habitants. Ils ne perdaient leur force que si on réussissait à leur enlever la peau qu'ils s'attachaient au corps. Devant l'administrateur du cercle et un autre européen ils donnèrent des détails monstrueux sur leur dernier assassinat, celui d'une femme dont ils avaient dévoré jusqu'aux intestins, jusqu'aux cheveux! Malgré les instances de l'Administrateur ils persistèrent à s'accuser, sachant très bien que c'était leur condamnation à mort. Le jugement, homologué par le tribunal supérieur de Conakry, fut exécuté. Jusque sous le sabre du bourreau ils affirmèrent avoir dit toute la vérité.

Chez nos voisins de Sierra Leone on retrouve les mêmes usages et le Gouverneur Cardew a essayé de proscrire avec un succès très relatif la Société du Léopard humain : « Human leopard society ».

Digitized by Google

« Bien plus, dit M. Madrolle, lorsque par hasard un léopard ou un caïman a tué quelqu'un dans un village timéné, ce village doit être complètement évacué ét détruit, et une forte amende est infligée aux membres de la famille à laquelle appartenait la victime, car, disent les chefs, « il faut que votre famille soit bien scélérate et ait commis bien des crimes pour que Dieu envoie pour vous punir des léopards ou des caïmans ».

Il n'est pas douteux qu'il se trouve des individus qui, poussés par une sorte de frénésie religieuse, deviennent subitement anthropophages chez des peuples où cette pratique est proscrite. Mais, pour le commun, ces gens-là ne sont pas déguisés : Ils se métamorphosent réellement en bêtes fauves et pendant bien longtemps encore il sera inutile de discuter à ce sujet avec l'indigène. Ces idées s'accordent trop bien avec ses convictions sur la transmigration. Nous avons vu, en effet, qu'il croit à la possibilité pour les esprits et les âmes des morts de s'incorporer en des animaux, des plantes, ou des minéraux, qui sont d'ailleurs pour lui des formes primitives, ayant précédé l'éclosion de la race humaine. Ces idées sont conformes à celles de la plupart des peuples arrivés au même stage, et se suivent par une chaîne ininterrompue jusqu'au XIXe siècle où elles deviennent, chez nous, les théories évolutionnistes[1]. Il faut également noter la crainte très générale du « mangeur d'homme », âme d'un homme mort de mort violente qui vient dévorer le cœur des vivants (Comt Tellier). Il y a dans chaque case un grigri pour en interdire l'accès à l'esprit.

Nous avons examiné les différentes pratiques des sorciers; nous avons dit aussi parmi quelles personnes ils se recrutent le plus fréquemment. Ajoutons que certains devins apprennent leur science à leur fils aîné qui les remplacera, en cas de décès, auprès des gens du village. « Il faut paraît-il, plusieurs années de pratique pour bien connaître cette science et acquérir la confiance des indigènes. » (L. Léonard).

Les profits des sorciers sont importants, d'autant que, lorsqu'ils sont très réputés, le roi ou le chef de province les entretient.

1. Voir, parmi les nombreux exemples que l'on pourrait donner, la légende du Bodhisattva, qui court dans l'Asie entière avec des variantes : Le Boudah donne son corps en pâture à une famille de tigres mourant de faim. Plus part nous retrouvons une femme et ses deux enfants qui avaient été jadis la tigresse et deux des petits tigres ainsi sauvés (V. Le Bodhisattva, par L. Feer .

Digitized by Google

Ils mendient constamment, et personne ne s'avise de leur refuser une aumône.

Mais si cette profession est lucrative, elle a aussi de gros inconvénients : Qu'une épidémie, qu'une épizootie arrivent, la foule, se sentant menacée, se soulève. Il ne s'agit plus ici de maléfice contre telle ou telle personne du village. Dans ce cas, la lâcheté humaine ne perdrait pas ses droits, et on laisserait sacrifier le voisin comme victime propitiatoire. Au contraire, de la panique générale naît la témérité. On ose alors s'attaquer au sorcier soupçonné. Tout le village le poursuit, en le lapidant, et il ne tarde pas à mourir sous l'amoncellement des pierres. Parfois aussi il est noyé ou brûlé.

Il existe, particulièrement chez les Malinké, des anti-sorciers qui découvrent les maléfices. Ils tirent des coups de feu dans le vide pour éloigner les esprits. Ils vont recueillir les grigris déposés méchamment aux pieds des arbres et on les brûle alors en feux de joie sur le carrefour du village. Le métier est au moins aussi fructueux que celui de sorcier.

Digitized by Google

§ 3

Les Rites

Les rites de la religion dite fétichiste consistent le plus généralement en offrandes et en sacrifices aux génies et aux mânes des ancêtres, soit pour calmer leur colère, soit pour attirer leur bienveillante attention sur la famille suppliante. Cependant en certains pays, au Kissi par exemple, on ne sacrifie qu'aux bons génies. La formule qui accompagne l'immolation : « Si tu es bon approches, si tu es mauvais arrière », est le « Vade retro satanas », des religions chrétiennes.

L'offrande ou « Sara [1] », est le dépôt, dans un endroit consacré, d'un objet qui pourra servir à l'ombre errante ou au génie du lieu. Elle consiste le plus souvent en noix de cola [2], fragments de calebasses ou d'assiettes, prises de tabac... On la dépose devant l'être animé ou inanimé en qui réside l'esprit, quelquefois dans un petit temple en branchages. Au Soudan, il existe dans les villages de véritables cases, les « Namabong » où sont enfermées les idoles et sur lesquelles sont tracés des dessins symboliques. (V. § IV.) Parfois l'offrande se fait dans la case même du sollicitant devant la petite figurine où sont cachées les reliques de l'ancêtre. On lui donne du riz et, à chaque poignée que l'on jette sur le sol de la case, on répète : Ceci est pour mon fils, pour ma femme, etc.

Le plaisir que ressentent les esprits lorsqu'on leur fait une offrande ne vient pas de la bonne intention manifestée par leurs adorateurs. Ils veulent du substantiel : tout ce qu'on leur donne servira à leur nourriture. Si l'offrande disparaît, c'est qu'ils en sont satisfaits ; et naturellement les sorciers sont là pour les aider. Cependant les fidèles ne sont pas très généreux. Ils estiment avoir donné beaucoup lorsqu'ils ont offert une noix de cola entière. Si les esprits se nourrissent, ils doivent n'avoir qu'un bien faible appétit ! A

1. « Sara », signifie « le prix ».
2. On offre des cola blancs et rouges, comme les Romains offraient aux lémures les fèves noires et rouges.

Digitized by Google

moins qu'ils n'aient le pouvoir de reconstituer l'objet dont on leur a donné une partie. Ceci peut sembler une plaisanterie. Pourtant, chez certaines peuplades on casse tous les objets destinés aux esprits : Pour qu'ils puissent en jouir dans l'autre monde, il faut que ces objets soient « morts ». Ne faut-il pas chercher la même idée dans les offrandes de fragments de poterie ou de bouteilles que font les noirs? En tous cas il faut les expliquer ainsi, ou admettre que ce sont des souvenirs commémoratifs de festins donnés en leur honneur.

Le sacrifice consiste dans l'immolation d'une victime à la colère ou à la miséricorde des esprits. La victime est généralement un animal : le bœuf, le mouton, mais surtout le poulet.

> Partout sur les autels j'entends mugir Apis,
> Bêler le dieu d'Ammon, aboyer Anubis (A. Chénier).

Souvent le sorcier, auquel on donne une part de l'animal, lit l'avenir dans ses entrailles. La part du Génie est le sang qui coule, car on procède par égorgement.

Le poulet doit avoir la tête tranchée d'un seul coup et certains indigènes n'en mangeront pas s'il n'a pas été tué de cette façon. La famille tout entière, s'il s'agit d'un bœuf, d'un mouton, festine ensuite avec les restes. Mais un morceau est toujours réservé au sorcier. En outre, une partie revient aussi à la famille la plus ancienne, dont les aïeux ont occupé les premiers la terre du village. C'est elle qui est en rapports plus spécialement avec le Génie du lieu, son ancêtre primitif. Le morceau de choix, la poitrine de la victime, lui est acquis [1]. On pourrait établir une comparaison entre ce mode d'opérer et le sacrifice « de reconnaissance » des anciens juifs.

Mais les nègres ne connaissent pas ce que ces derniers appelaient le sacrifice « expiatoire », dans lequel la victime était entièrement destinée au dieu et au prêtre.

Existe-t-il des sacrifices humains? Avant notre occupation cette pratique était courante. Mais il ne faudrait pas croire qu'elle ait disparu en si peu de temps. Elle se fait en cachette, voilà tout, et il nous est à peu près impossible de nous y opposer. C'est déjà un résultat que d'avoir obtenu que ces sacrifices ne se fassent plus

1. En Kissien : « Don eleugdo ».

Digitized by Google

publiquement, ce qui les rend, sans nul doute, beaucoup moins nombreux. Même des Musulmans recourent à cette horrible liturgie : On connaît l'histoire du fameux Mahdi de Podor, Mohammed Ben-Amar-ben Ahmed [1] : « Vêtu de pagnes blancs et portant sur son bras un de ses fils, encore à la mamelle, il s'avança au milieu du village dont toute la population fut bientôt autour de lui... Il annonça qu'une révélation lui avait appris la cause de son insuccès et dévoilé l'expiation nécessaire. Pour effacer les souillures du pays de simples prières ne suffisaient pas. Le Mahdi devait offrir son propre sang, renouveler le sacrifice d'Abraham. En effet, saisissant son enfant, Mohammed ben Ahmed, l'égorgea, puis, jetant son cadavre à terre, alla se prosterner en oraisons qu'il prolongea jusqu'à la nuit » (Le Chatelier). Sans remonter si loin je pourrais citer un chef se disant musulman et dont la réputation sanguinaire est bien établie dans toute la Basse-Guinée. Ses meurtres rituels ont été signalés au moment où nous commencions à prendre pied dans le pays. Depuis, il aurait juré solennellement d'immoler le fils aîné de son compétiteur, pour avoir favorisé l'arrivée des Français. Il n'a pu mettre encore, et ne pourra mettre, je l'espère, son horrible serment à exécution.

Nous avons parlé ailleurs des sacrifices de jeunes vierges aux monstres des eaux. Chez les Solima, un lac sacré, peuplé de caïmans (d'après W. Reade), aurait vu s'accomplir chaque année de telles abominations. Chez les Coniagui, dans la vallée de Nouma où résidait leur divinité, lorsque quelque danger menaçait le pays, on immolait de jeunes vierges et on arrosait de leur sang les pieds de l'idole. « C'est ainsi qu'en 1891, attaqués par les bandes du chef de N'Dama, Tierno Ibrahima, ils sacrifièrent trois jeunes filles de la famille de Tounkané, le chef régnant... Dans la vie courante on se contente de sacrifier des animaux vivants » (Dr Rançon).

Outre les offrandes, les sacrifices et les danses, il existe tout un rituel qui accompagne chacun des événements de la vie, et est intimement mêlé aux institutions sociales, revêtues ainsi d'une consécration divine.

Mentionnons d'abord le culte rendu aux champs, les sacrifices faits aux ancêtres gardiens de la terre ; les processions que l'on fait sur le sol que l'homme va féconder, ou les fêtes données au

1. Né en 1803 ; il devait être pendu à Richard Toll en 1830.

Digitized by Google

moment des récoltes. Elles durent généralement huit jours. Toute la famille, y compris les captifs, prend part à ces réjouissances, et c'est au son des instruments de musique que débute le travail.

Mais la liturgie la plus curieuse est celle qui accompagne la naissance, la circoncision, le mariage, la mort.

La naissance, la circoncision, le mariage, sont les occasions dans lesquelles se manifeste le culte de la génération, si profondément ancré dans l'esprit du nègre. Nous avons parlé dans le chapitre précédent de quelques-unes des coutumes qui sanctifient la naissance et le mariage. Nous allons compléter nos renseignements à ce sujet et parlerons ensuite de la circoncision.

Tout le monde doit se marier. Être célibataire était un opprobre pour les Ariens. Pour les noirs, c'est de la folie. Aussi ne craint-on pas de fiancer les enfants en bas âge, car s'ils meurent célibataires, c'est un malheur pour la famille [1]. La consécration du mariage donne lieu à des cérémonies diverses suivant les pays. Chez les Soso, la jeune fille est conduite par ses parents au village de son époux. Le soir, elle est confiée à la mère du jeune homme. Celle-ci lui fait faire des ablutions qui doivent la purifier. Elle se revêt d'un pagne blanc et attend le mari qui ne pénètre dans la case qu'au milieu de la nuit. Si la femme était vierge, les deux familles se partagent le pagne et font la fête pendant trois jours. On chante alors : « Elle était bien vierge la jeune fille que nous avons amenée. C'était une bien jolie fille! Elle aura de nombreux enfants » (cité par M. Famechon . La coutume des Baga est à peu près la même. Ces usages sont d'ailleurs, de façon générale, ceux de toute la Guinée. Chez les Bagaforé, où la femme est presque nue, on lui verse sur la tête, préalablement rasée, une dame-jeanne entière d'huile de palme, au moment où elle va entrer dans la case de son mari. On lui attache ensuite des colliers de perles au cou, aux bras et aux pieds.

En certaines régions, l'enlèvement est une cérémonie obligatoire; généralement ce n'est qu'un simulacre. Parfois cependant les deux parties prennent leur rôle tellement au sérieux que la scène finit fort mal. On ne trouve guère ces coutumes que dans le Nord-Ouest de la Guinée, vers la Guinée Portugaise.

1. Cette idée était celle des Perses qui allaient jusqu'à faire épouser leurs enfants après la mort, moyennant subsides fournis a l'époux qui acceptait ce singulier marché.

Digitized by Google

Il est à remarquer que la femme parle rarement de son mari, et presque toujours d'une façon impersonnelle. Elle ne le désigne que sous le nom de « l'homme », *ntié* ou *nké*. Il semble qu'il y ait là aussi une superstition dont il est difficile de donner l'origine. Est-ce un lointain souvenir du clan, où les femmes et les enfants étaient communs? Est-ce simplement un signe de respect ? On sait en effet combien la femme noire est tenue à distance. Elle ne parle à son mari que si elle est interrogée par lui, et lorsqu'il prend son repas elle doit sortir de la case. On peut aussi rapprocher cet usage de celui qui consiste à éviter autant que possible les beaux-parents. Cette règle en vigueur chez les Tibou et dans le nord de l'Afrique semble avoir été générale au Soudan. Après le mariage l'on commence à redouter la stérilité, et, pour éviter cet opprobre, ce sont des sacrifices continuels aux génies des pierres sacrées, aux divinités phalliques, et des danses à la lune qui sont la survivance de l'antique culte Khtonien. Les cases soudanaises sont alors décorées de seins, allégories de la fécondité.

Nous avons indiqué par ailleurs les réjouissances auxquelles donne lieu la naissance. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet. Notons seulement une coutume curieuse qui dénote une origine koushite chez les peuples soudanais : la position agenouillée ou accroupie de la femme au moment de l'accouchement chez certains peuples. L'accouchement doit se faire en dehors du village et la femme ne peut y rentrer que quelques jours après, lorsqu'elle est purifiée (Féloupes). En effet, 7 à 8 jours après la naissance, une cérémonie purificatoire a toujours lieu : elle consiste, en Mellacorée, dans le sacrifice d'un bélier au génie « Oghi », si l'enfant est un garçon [1], ou d'une brebis à la forme féminine « Niangui [2] », s'il s'agit d'une fille (d'après Vigné d'Octon). Les femmes chantent toute la journée des complaintes et injurient les hommes. Chez les Landouma on tue un bœuf le 7e jour après la naissance. La croyance à l'immortalité et à la transmigration de l'âme explique une coutume qui existe chez les Baga et que relate M. Chevrier : Une matrone prend le nouveau-né sur les genoux, place en équilibre sur le bord de la table une pièce de monnaie, « puis interroge les esprits auxquels elle cite successivement les différents

1. Comparer Oghi à Oglié, dieu de la génération chez les Balla.
2. « Niangué » en Boumpé (Dialecte mandé) signifie « mère ».

Digitized by Google

parents défunts, en leur demandant d'indiquer celui dont l'âme habite maintenant le corps de l'enfant ». Lorsqu'elle a prononcé le nom qui convient, la pièce tombe d'elle-même à terre.

La circoncision des garçons, l'excision des filles est la cérémonie religieuse la plus importante des peuples noirs (en Soso : Gannyi). Il est probable que ces pratiques ont été nécessitées par une conformation physiologique spéciale. Mais actuellement ce souvenir est complètement effacé, et l'on ne voit dans ces rites qu'une offrande à la divinité fécondante.

Le Docteur Rançon a indiqué de manière très détaillée la façon dont étaient pratiquées ces opérations. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ce qu'il a écrit à ce sujet :

« Le matin du jour où les patients doivent être opérés, on les conduit au bain. Dans une grande calebasse remplie d'eau, on plonge des gris-gris réservés pour la circonstance et qui ont, paraît-il, des vertus spéciales, comme, par exemple, de douer de force et vigueur les enfants et de leur donner, dans la suite, une nombreuse lignée. Chacun des jeunes gens vient alors procéder à ses ablutions intimes avec cette eau. Puis, sous la garde d'un surveillant nommé à cet effet, ils sont conduits au lieu où doit être pratiquée l'opération ; pendant le temps que met la cicatrisation à se faire, trois ou quatre hommes sont désignés par les anciens du village pour surveiller les opérés et pour se bien assurer qu'ils se livrent aux coutumes et pratiques en usage en cette circonstance. Ces surveillants doivent, bien entendu, être des circoncis.

« L'appareil opératoire est des plus simples. Un couteau bien effilé, de la ficelle, de l'eau dans une calebasse, des chiffons et du sable. Au Soudan, ce sont généralement les forgerons qui procèdent à l'opération aussi bien chez les peuples musulmans que chez ceux qui ne le sont pas. Chez les Ouolofs et les Maures, ce sont plutôt les marabouts qui opèrent. Voici comment on procède. Le patient se place, assis à cheval sur un mortier à couscouss de façon à avoir le périnée reposant sur le corps même du mortier. Chez les Bambaras et les Malinké au lieu du mortier, on se sert d'une simple bille de bois. Le résultat est le même. Le mortier est surtout employé chez les peuples d'origine Peuhle. La verge reposant bien sur le mortier ou le morceau de bois, le prépuce est attiré fortement en avant. Tout ce qui dépasse le gland est solide-

Digitized by Google

ment ligoté à plusieurs tours. C'est un des temps les plus douloureux de l'opération ; un aide en est chargé. Puis ceci fait, la verge est maintenue solidement appuyée sur le mortier ou le morceau de bois et l'opérateur d'un coup sec sectionne le tout, ficelle et prépuce. Ce temps de l'opération est absolument indolore. La plaie opératoire est ensuite lavée à grande eau. Très douloureuse cette aspersion. La quantité de sang qui s'écoule est absolument insignifiante. On procède alors au pansement. Oh! il n'est pas long : du sable fin, quelques chiffons et tout est dit. Le pansement est refait chaque jour.

Promenade des Circoncis

« Cette opération, bien que douloureuse, se fait sans que l'on entende un cri de la part des patients. Il y aurait déshonneur à se plaindre. De plus, ils sont persuadés que s'ils criaient, ils mourraient dans le courant de l'année, aussi sont-ils tous d'une impassibilité remarquable et ne bronchent-ils pas en présence de l'instrument du supplice.

« Que deviennent les lambeaux de chair ainsi excisés? En aucune circonstance, ils ne sont jetés aux ordures. Les uns les enterrent, les autres les mangent, d'autres enfin, et ce sont les plus nombreux, les conservent précieusement, les font sécher et s'en font des gris-gris qui jouissent de propriétés miraculeuses.

Digitized by Google

« Dès que tous ont été opérés, ils sont revêtus d'un long boubou bleu muni dans le dos d'une grande poche, et coiffé d'un bonnet pointu haut d'environ 35 à 40 centimètres. Cela leur donne l'air le plus bizarre qu'on puisse voir. Ils ressemblent au médecin malgré lui. Le boubou ample et très étoffé est destiné à éviter les frottements que ne manquerait pas d'occasionner le pantalon. La grande poche qu'il présente, est destinée à recevoir le produit de leurs quêtes ou de leurs rapines : car les circoncis, pendant tout le temps que met la cicatrisation à se faire, ont le droit de prendre tout ce qui, en fait de victuailles, leur tombe sous la main.

« Aussitôt après l'opération et dès qu'ils ont revêtu leur costume, ils sont promenés dans tout le village, sous la conduite de leurs surveillants, avec accompagnement de tam-tams et de chants. Qu'ils le puissent ou non, il faut marcher, ou sans cela, gare le le fouet. Ils sont ensuite réunis dans une grande case, construite à leur intention et située, en général, un peu en dehors du village. C'est là qu'ils doivent habiter et manger, jusqu'à ce que tous soient parfaitement guéris. Là aussi on les gave littéralement. Il faut manger et toujours manger, quand l'heure est venue, qu'on ait faim ou non. Autrement, en avant le fouet. Mon interprète me racontait à ce sujet que, lorsqu'il fut circoncis, un jour que, repus, le surveillant le forçait à manger encore, il avait rendu dans sa calebasse l'excédent de nourriture qu'on lui avait fait avaler malgré lui. Le surveillant le força à l'avaler de nouveau.

« La cicatrisation se fait assez vite soit en moyenne de 15 à 20 jours. Elle est d'autant plus rapide que le sujet est plus jeune. Mais il faut au minimum 40 à 45 jours pour que le tissu cicatriciel ait pris la couleur noire des tissus environnants. C'est à ce moment là seulement, et quand tous sont absolument guéris, qu'on leur donne liberté de manœuvre. Ils endossent alors le pantalon. Le jour où ils sortent de leur case est jour de fête dans le village.

« La nuit, ils dorment sous l'œil d'un surveillant, et ils doivent, pendant toute la durée de leur séjour dans la case, dormir sur le dos. Si par hasard, ils se mettent sur le côté, un coup de fouet les a bientôt remis en place.

« Pendant toute la durée de leur traitement, ils sont soumis à la discipline la plus sévère. Ils ne peuvent et ne doivent rien faire en dehors de leurs camarades : Ainsi, si l'un d'eux se permet de chanter seul, par exemple, immédiatement le surveillant lui inflige une

Digitized by Google

correction ou simplement le force à chanter pendant trois ou quatre heures sans interruption. Ils doivent tout faire ensemble, manger, chanter, jouer, aller à la promenade, etc., etc...

« Celui qui est opéré le premier est appelé le chef des circoncis de l'année, celui qui l'est le dernier doit servir de domestique aux autres pendant toute la durée de leur claustration. Ainsi, c'est lui qui leur porte leur calebasse de couscouss, qui va chercher l'eau nécessaire aux pansements, etc., etc. Il n'y a pour cela aucune considération de caste ou de famille. Tous sont égaux pendant ce laps de temps.

« A proprement parler, il n'y a pas un âge fixé auquel se pratique la circoncision. Tout d'abord cela serait assez difficile ; car le noir ignore son âge, celui de sa femme et celui de ses enfants. Il est des garçons qui ne se laissent opérer que peu de temps avant le mariage, c'est-à-dire de 20 à 25 ans, il en est d'autres, au contraire, qui le sont plus jeunes. Mais d'une façon générale, on peut dire que c'est de 14 à 17 ans que se pratique sur les hommes cette opération ethnique.

« *Circoncision chez la femme.* — Toutes les peuplades de la Sénégambie et du Soudan, à l'exception toutefois des Ouolofs, pratiquent aux femmes, quand elles atteignent l'âge de puberté, une opération analogue à la circoncision chez les garçons. On y procède habituellement après l'apparition des premières règles, jamais avant. Il existe même certaines familles Malinké et Ouassoulonké chez lesquelles les femmes ne sont soumises à cette opération que lorsqu'elles ont eu leur premier enfant.

« Chacun sait que les négresses ont les petites lèvres fort développées. Tout le monde a entendu parler plus ou moins du « tablier des hottentotes ». L'opération première et son véritable but étaient de sectionner cette partie de leurs organes génitaux. Mais l'opération étant toujours mal faite, on en est venu à couper également tout ou partie du clitoris. Telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, elle consiste donc à supprimer toute la partie des petites lèvres qui dépasse les grandes et à faire l'ablation complète ou partielle du clitoris. Voici comment cela se pratique.

« La patiente est étendue sur le dos, les jambes fléchies sur les cuisses et les cuisses relevées et perpendiculaires à l'axe du corps. Un billot, généralement un pilon à couscouss, est placé sous le

Digitized by Google

sacrum pour faire fortement saillir le pubis. Ces préparatifs achevés, l'opérateur, qui est toujours une femme de forgeron, procède à l'opération à l'aide d'un petit couteau à lame très mince, très étroite et bien aiguisée. L'opération est faite avec si peu de soins que le clitoris est toujours sectionné en partie ou en totalité. Chez les Bambaras, c'est une condition *sine quà non* de bonne opération. Ils sont imbus de cette idée que si elle n'était pas ainsi pratiquée ils mourraient inévitablement. Aussi ne verra-t-on jamais un Bambara épouser une Ouolove parce que, disent-ils « la Ouolove a « un dard qui, s'il les piquait au ventre, les ferait infailliblement « mourir ».

« Les filles ou femmes qui viennent d'être opérées sont soumises aux mêmes pratiques que les garçons jusqu'à ce qu'elles soient guéries. Par exemple, elles ne sortent que deux fois par jour, le matin et le soir, pour se baigner. Elles sont surveillées par les matrones et doivent dormir étendues sur le dos, les jambes légèrement écartées.

« La circoncision, aussi bien pour les femmes que pour les hommes, se pratique généralement un mois et demi ou deux mois avant l'hivernage. Mais il n'y a rien d'absolument fixe à ce sujet. C'est l'occasion de grandes fêtes, tam-tams, coups de fusil, danses, etc., etc., et d'agapes monstres. Chez les Bambara et les Malinké, qui font usage de boissons fermentées, c'est une des plus grandes saoûleries de l'année. On fabrique, pour la circonstance, d'énormes calebasses de dolo (bière de mil), et l'on ne cesse de boire que lorsqu'il n'y a plus rien à absorber ou que tout le monde est ivre-mort.

« Chez les Musulmans qui ne font point usage de boissons alcooliques, on se contente d'engloutir force calebasses de couscouss et de dévorer moutons, bœufs, poulets et chèvres. Dans certains villages toutes les provisions y passent. »

Nous ajouterons quelques renseignements à cet aperçu très intéressant d'une des coutumes les plus étranges des Africains. Pour l'opération qui se fait généralement en janvier, on se sert de couteaux spéciaux, très aiguisés, et que le forgeron fabrique suivant certaines règles. Les lambeaux de chair sont soigneusement enterrés à une profondeur assez grande pour que les carnassiers : la hyène, par exemple, ne puissent les manger. Ce serait un grand malheur pour les circoncis. Superstition analogue à celle qui, en

Digitized by Google

certaines régions de la France, fait conserver soigneusement les dents de la première dentition — pour qu'un animal ne puisse les avaler. Parfois, en quelques parties du Sénégal, on bourre un fusil avec les morceaux de chair qui sont ainsi dispersés dans les airs. Pour cicatriser la plaie on y met de la sève très chaude de bananier. Puis on y étend du kola et du gingembre mâchés et on recouvre le tout de feuilles solidement attachées. Pour éviter les mouvements de la verge, on la maintient à l'aide de deux cordes qui viennent se nouer sur les hanches.

Les garçons font une retraite dans la forêt. Elle dure 8 jours chez les Soso et les Baga, 15 jours chez les Malinké. Ils ont, en un endroit consacré, une case de paille où ils logent. Celle des filles est généralement bâtie dans le village. Dans la journée elles vont dans la brousse, ne rentrent que le soir. Elles se garnissent d'un pagne qui est attaché aux jambes et autour du corps. A la fin de la retraite, ces cases sont brûlées. On plantera aussi devant la hutte des jeunes circoncis un bâton surmonté d'un linge blanc, et parfois un arbre.

La circoncision (boundou en Soso) se fait à tout âge, mais toujours avant le mariage. C'est surtout vers 8 ou 9 ans qu'elle est pratiquée sur la fille. Cependant chez certaines peuplades (les Toma, les Baga foré) elle se ferait quelques mois après la naissance, ce qui vient à l'encontre de ce que nous dit Rançon. En quelques régions (le Kouranko par exemple), les garçons lorsqu'ils reviennent au village ne logent plus chez leur père, mais dans une case qui leur est spécialement réservée. Ils auront le droit ensuite de porter le pantalon. Ce seront des « bilakoro ». Tous les circoncis ou gannyi tiennent un bâton, qui est souvent un bambou (tami), et même longtemps après que la nécessité de s'y appuyer a disparu. Ils doivent le tenir de la main gauche. Cela fait souvenir, ainsi que le dit le capitaine Moreau, de la coutume des Mésopotamiens et des Égyptiens qui, dans les cérémonies religieuses, portaient toujours à la main, une touffe d'agrostide.

Chez les Malinké, les jeunes filles se ceignent le front de rubans pâles dont les bouts pendent par derrière jusqu'à terre (Commandant Tellier). Le costume des jeunes filles Soso et Baga est des plus curieux et d'un aspect agréable :

Leur coiffure formée d'un beau mouchoir de soie soutenu par une tige flexible et rembourrée de postiches s'élève en casque au-des-

Digitized by Google

sus de la tête, le mouchoir noué sur le front passant au ras des sourcils et cachant presque entièrement les oreilles. Le haut du buste complètement nu, ainsi que les bras ; à un collier passé autour du cou s'accroche un emblème en or. Un pagne multicolore auquel sont pendues de petites clochettes est attaché au-dessous des seins, et par-dessus s'étale parfois un petit tablier formé de menues perles de verre coloriées diversement. On a formé avec ces perles des mosaïques plus ou moins symétriques, et c'est un long travail auquel la jeune fille a dû se livrer bien avant la cérémonie. Ce sera ensuite un souvenir pieusement conservé. Serré à la taille et emprisonnant les hanches, une bande de cotonnade blanche vient s'attacher sur le ventre et tombe sur les jambes en formant des glands lourds et volumineux. Les garçons portent un long manteau couleur rouille et mettent sur la tête un bonnet en peau orné de plumes ou de guirlandes.

Après la circoncision et jusqu'au moment du mariage qui, pour les filles, se fait en général un an après l'opération, ce sont tous les jours des danses et des chants. Dans la grande fête qui marque le début de ces réjouissances, les « boundou », les jeunes circoncises, dansent des pas spéciaux un peu monotones, mais très gracieux. Se suivant en file, elles règlent l'une sur l'autre et en cadence les passements de pieds, les torsions de reins, faisant mine de s'appuyer sur leur bâton. Tout le village s'est réuni en cercle autour d'elles, et les balafon, les tam-tams font rage, tandis que l'assistance chante et bat des mains en mesure. Parfois une « boundou » s'avance seule et après avoir fait une série de voltes vient s'agenouiller, en signe de respect, devant une des matrones qui sont au premier rang. Celle-ci lui essuie alors la bouche et le front, épongeant la sueur pour prouver sa bienveillance. Bientôt un jeune homme se détache du public et, ayant donné à une danseuse des signes de vif intérêt, lui offre un beau mouchoir de soie ou quelque autre objet. Mais la danse n'est point interrompue pour cela, et la figure de la jeune « gannyi » reste impassible. Dans un coin se tient le professeur, leur initiateur, le « dokho » dont nous allons parler. Il ne faut pas croire, en effet, que le rite de la circoncision consiste simplement dans l'opération elle-même. C'est un point que l'on perd souvent de vue. La retraite qui suit, et tout le temps qui précède le mariage, sont employés à donner aux jeunes gens une véritable instruction religieuse.

Digitized by Google

J'ai eu la bonne fortune de pouvoir suivre, sans être vu, ces intéressantes leçons. Le « dokho », qui est toujours un affilié de société secrète, la figure cachée sous un masque de bois, se tient assis au milieu d'un groupe de jeunes « boundou » agenouillées. Il chante un verset qui est repris en chœur par les jeunes filles jusqu'à ce qu'elles le répètent parfaitement. De temps à autre il se lève et toute la jeunesse s'enfuit en poussant des cris d'effroi. Le

Jeune Circoncis

masque se met alors à la poursuite de l'une des filles qui finit par se laisser attraper. Elle marche alors sur les pieds et les mains, le « dokho » à califourchon sur son dos. Elle le porte ainsi pendant un moment, tandis que ses compagnes chantent autour d'elle. Puis son professeur lui permet de se relever, et la leçon recommence.

Je n'ai pu malheureusement comprendre le sens des couplets qu'ils récitent, et n'ai trouvé personne qui voulût me les traduire. Mais il n'est pas douteux que le « dokho » donne une véritable

Digitized by Google

instruction religieuse et morale, préparant la jeune fille à ses devoirs futurs. La scène où il se fait porter n'est-elle pas un symbole très clair de la soumission que doit manifester la femme à tous les ordres de l'homme, qui représente l'ancêtre primitif et, par lui, la divinité elle-même.

Les jeunes hommes, eux, reçoivent aussi une instruction religieuse intense qui parfois les amène à commettre des actes abominables. Des cas d'anthropophagie assez nombreux ont été signalés au moment de notre arrivée dans le pays. En quelques régions, personne en effet ne peut se montrer sur leur passage sans risquer d'être mis à mal. Ils annoncent leur approche dans les villages par un bruit de sonnettes et tout le monde se cache. On dépose leur nourriture en un endroit désigné d'avance. Mais, Dieu merci, ces pratiques sauvages ne sont pas générales.

En résumé, la cérémonie de la circoncision qui est un sacrifice à Dieu, ou pour mieux dire au principe générateur, est en même temps liée à l'ordre social des noirs. Elle marque assez souvent l'époque de la puberté. Elle maintient parmi ces peuples la tradition ancestrale et les idées d'égalité entre les hommes, qui sont très développées, nous aurons à le constater encore, chez les « fétichistes ». Le fils d'un roi ou d'un notable court la campagne, couvert de bure, appuyé sur son bâton, tout comme le fils du plus pauvre des villageois ou d'un esclave, son compagnon. Comme eux il ira dans les environs mendier sa subsistance quotidienne en chantant [1].

La circoncision et l'excision sont les seules mutilations sexuelles pratiquées en Guinée. Encore l'excision n'est-elle pas générale. Les Baga ne l'ont pratiquée qu'à l'imitation des Soso, et les Bagaforé, pas plus que les Lélé du Kissi, ne la connaissent.

Un autre genre d'opération qui a également une signification religieuse et sociale est le tatouage : Cette coutume désuète chez les Musulmans est toujours très suivie chez les fétichistes. Ces dessins, qui ne nous disent rien, sont certainement symboliques, et rappellent le n'téné commun (Tatouage se dit en Mandé : Téné

1. Voici le chant des circoncis Soninké à Bakel (politique coloniale, 14 décembre 1901) : « Nous avons été circoncis ensemble : merci Allah! Nous sommes unis pour la vie; ensemble nous ferons la guerre, ensemble nous nous réjouirons. Rien n'arrivera d'heureux ou de malheureux à l'un de nous, sans que tous les autres ne se réjouissent ou ne pleurent. Merci Allah! »

Digitized by Google

non). On est frappé, comme l'a remarqué M. Binger, de la ressemblance de certains de ces signes avec les moustaches de la panthère par exemple. Quelle que soit l'origine de cette coutume, elle sert dans la pratique à la reconnaissance immédiate de deux individus qui se rencontrent inopinément. Chacun d'eux sait aussitôt à quelle tribu appartient l'autre.

Les noirs connaissent les tatouages par piqûre, par cicatrice et par ulcération.

Les tatouages par piqûre se font au moyen d'épines de certains arbres. Chez les Baga, les Bagaforé et les Landouma, on se sert de l'épine du Toumbi-Yangarakoro. Les derniers se dessinent deux carrés concentriques en pointillé sur le deltoïde. Les Baga et les Nalou se font des tracés semblables sur les seins et le front, ou de l'épaule au milieu du bras.

Les tatouages par cicatrice sont fréquents. On entretient la plaie en maintenant les bords ouverts jusqu'à cicatrisation, et l'on y appose certaines plantes. Les Soso se marquent ainsi de trois petits traits sur les seins et les joues, au-dessous de l'œil. Les Sarakholé dessinent les mêmes traits à l'angle externe de l'œil, au-dessous de la tempe. C'est encore un signe qui nous permet d'affirmer la parenté étroite de ces deux races. Le tatouage du Bamana est bien connu : il est formé de trois balafres qui partent de la tempe à la commissure des lèvres. Chez les Malinké il y a un grand nombre de formes suivant les tribus.

Le tatouage par ulcération, par brûlure ou par ventouses ne se fait que par coquetterie, comme d'ailleurs certains dessins par piqûre ou cicatrice. Sous l'action d'un suc caustique, la peau gonfle par place et bientôt forme des chapelets bourgeonnés, qui semblent le résultat d'une maladie épidermique. Il paraît que c'est très joli!

En quelques régions (Kissi, Toma), si le tatouage ne se fait pas en même temps que la circoncision il donne lieu à des cérémonies à peu près semblables à celles que nous avons décrites pour ce rite, ce qui prouve bien qu'il s'agit de signes symboliques et mystiques. Le temps de séjour dans la forêt est considérable chez les Toma. Il peut durer de 5 à 14 ans, d'après M. Léonard. Les opérés n'ont aucune case et s'abritent sous les feuilles de bananiers ; ils ne peuvent venir au village ni surtout parler aux femmes, et la nourriture leur est apportée chaque jour à des endroits désignés.

Digitized by Google

Leur direction est confiée à un vieillard. « Quand l'opération du tatouage est terminée pour tous, le vieillard leur apprend à se servir d'un tam-tam, analogue à un tambour, et au moyen duquel, suivant la manière d'exécuter les battements, ils peuvent traduire telle ou telle pensée. Quelqu'un passe-t-il dans la forêt, un parti ennemi est-il signalé, a-t-on besoin de deux ou trois hommes du village ; immédiatement le battement convenu pour signaler chacun de ces faits est exécuté, et les habitants sont par suite aussitôt prévenus ». D'après Grey, en certains endroits ces tambours seraient faits avec trois peaux dont une peau humaine et une peau de singe, avec sur cette dernière des caractères sacrés.

Une autre mutilation rituelle est celle que l'on fait subir aux incisives qui, chez beaucoup de peuples : Baga, Nalou, tribus de la forêt, sont taillées en pointes. Chez les Landouma, on doit manger immédiatement, nous apprend M. Brocard, du riz cru trempé dans l'eau. Un individu qui n'a pas les dents taillées de la sorte est un objet de moquerie et de lazzi de la part des gens d'esprit du pays. On peut rapprocher cette coutume de celle qui consiste chez quelques peuplades soudanaises à extirper les canines.

Cette pratique étrange ne peut s'expliquer à notre avis que par le besoin de rappeler le n'téné, l'animal éponyme, serpent ou carnassier. Elle a dû être liée longtemps à des habitudes d'anthropophagie, car nous la retrouvons chez la plupart des tribus qui ont cette réputation.

Avant d'en terminer avec les rites qui accompagnent la vie sociale, nous avons à parler de la liturgie mortuaire, assez variée et curieuse.

La mort d'après les noirs n'est pas due à des causes naturelles. L'on meurt parce qu'on l'a voulu, parce que « l'ombre », ce que nous appelons l'âme, veut s'en aller, ou parce qu'un maléfice vous a tué. Ce principe, allié à celui de l'immortalité du double, explique dans tous leurs détails les rites que nous allons passer en revue.

Les noirs, dit M. Delafosse [1], n'aiment pas dire de quelqu'un qu'il est mort, surtout si c'est un de leurs parents. On emploie alors une autre expression. En Dyoula on dit : « a tya-na », « il est abîmé ». Les ancêtres en effet ne sont pas morts, au sens matérialiste du mot. Ils vivent toujours, leur « ombre » est toujours

1. Grammaire de la langue Mandé, p. 282.

Digitized by Google

présente ; seul, le corps est abîmé, mangé. Il est intéressant de noter que le mot « Sodouli », qui signifie en Mandé « Cercueil », (littéralement objet qui mange le corps), est la traduction on ne peut plus exacte des mots grecs σαρξ et φαγειν, d'où Sarcophage [1].

La mort survenant subitement, ou à la suite d'une courte indisposition, terrifie l'indigène : Elle est généralement due aux maléfices d'un sorcier. Nous allons revenir sur ce point. Quand une longue maladie précède la mort, on avertit le moribond, en certaines régions (Kissi), de l'état désespéré dans lequel il se trouve. Alors il se confesse à haute voix, s'accuse de méfaits parfois imaginaires qui feront parler de lui pendant longtemps. Les femmes se lamentent et on raconte ses exploits comme s'il était déjà mort.

Après le décès on abaisse les bras que l'on place auprès du corps, mais on laisse les yeux ouverts. On enveloppe ensuite le cadavre dans un linceul blanc. Toute autre couleur que le blanc employée pour cet usage amènerait, paraît-il, des représailles de la part du mort. Les Foula nettoient le corps, l'enveloppent d'un pagne blanc, et battent le tabélé pour réunir tout le village à la missidi. Le marabout dit ses prières, tandis que le corps est placé la tête à l'Orient sur un lit de bambou et de feuilles sèches. Chez les Soso « les visiteurs viennent lentement défiler devant la case, entrent un à un, s'agenouillent à demi, en se plaçant une main sur la tête, poussent une lamentation et sortent sous la Vérandah où un chœur chante :

« O grand'père, bien vieux aujourd'hui, nous sommes tous venus te pleurer. » (L. Famechon).

Chez les Toma, lorsqu'un chef de canton est gravement malade, six vieillards emportent le moribond dans une hutte construite dans la forêt et le surveillent jusqu'à sa mort. Dès que la mort est annoncée au fils aîné, il revêt un costume de son père et part avec ses amis en expédition guerrière. Mais pour tout le pays le père est censé vivre, et ses femmes lui portent tous les jours sa nourriture, demandant aux gardiens de ses nouvelles. Ceux-ci font boucaner le corps de façon à pouvoir le conserver le plus longtemps possible. Quand le fils revient avec le butin qu'il a pu ramasser, on annonce alors officiellement la mort du père, en chantant les louanges de son digne enfant. On enterre furtivement et de nuit,

1. Notons aussi la forme grecque Soua, tombeau.

Digitized by Google

près de sa case, le cadavre du chef, après quoi le jeune homme fait son entrée triomphale dans le village [1].

On retrouve une partie de ces usages dans la plupart des peuplades de la Guinée en ce qui concerne les grands personnages. Leur mort n'est annoncée qu'après un certain délai qui dépend des circonstances politiques (V. Chapitre V).

Chez les Bagaforé existe une étrange coutume : Une grande partie du gain de chaque Baga lui sert à acheter une quantité d'objets qui lui sont inutiles et dont il ne se sert jamais. A sa mort, on fait une véritable exposition de toutes ces richesses que le village vient admirer. Puis on réunit tout cela dans la case et on y met le feu, ou bien on laisse tomber la case en ruines. Cette pratique est imbécile et touchante... Elle vient certainement de l'idée, qui fut universelle, que tous ces objets une fois « morts » vont servir au défunt dans le pays chimérique des « doubles ». René Caillé avait déjà remarqué ce fait : « Avant de brûler les effets du défunt ils disent : « Voyez comme il est laborieux, comme il a su faire de bonnes affaires. » On enterre le mort debout sous le lit et on allume du feu sur sa tête.

Dans beaucoup de régions on ne procède jamais à un enterrement sans avoir fait au préalable une enquête sur les causes de la mort. Cette manière de procéder existe partout lorsque le décès semble dû à des manœuvres criminelles, par exemple après une mort subite. Nous avons indiqué ailleurs (Chapitre VI, § 2, *in fine*) quels moyens étaient alors employés pour retrouver le coupable. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet [2].

Pour en finir avec les cérémonies qui précèdent l'enterrement, disons que partout les femmes qui font l'office de pleureuses, ne manquent jamais de demander au mort pourquoi il est parti, pourquoi il les a abandonnées.

Dans le Bagaforé, le Kolisokho, en certains villages du Katako (Rio-Nunez et Rio-Pongo), cet usage donne lieu à une scène saisissante. Le mort habillé de blanc, coiffé d'un mouchoir rouge, est assis sur un banc, auprès de ses objets familiers et de la petite

1. D'après un rapport anonyme sur le Kissi.

2. Des coutumes similaires existaient chez les Gaulois. Écoutez plutôt César : « Quum pater familiæ, illustriori loco natus, decessit, ejus propinqui conveniunt et de morte si reo in suspicionem venit, de uxoribus in servilem modum quoestionem habent, et, si compertum est, igni atque omnibus tormentis excruciatos interficiunt. »

Digitized by Google

exposition dont nous avons parlé plus haut. On lui sert à manger. Puis le village forme cercle autour de lui, et alors commence un tam-tam fantastique, qui n'est interrompu que de temps à autre par l'une des femmes, demandant au cadavre pourquoi il ne danse pas, il ne mange et ne boit comme eux, et parfois le souffletant. A-t-il des reproches à leur faire? etc.. M. Vigné d'Octon a décrit, avec sa verve habituelle, une scène quelque peu semblable qu'il place au pays des Yola de Casamance [1]. Et pour montrer que les faits qui nous paraissent les plus anormaux se renouvellent dans tous les pays et dans tous les temps, je résume un récit fait par M. E. Lockroy, relatant son voyage en Syrie en 1860 : Lorsqu'un Cheik meurt en Asie Mineure, on l'expose pendant trois jours, et chaque fois que ses proches voient arriver une troupe de visiteurs, ils prennent le corps et vont à sa rencontre. « Pourquoi avez-vous laissé partir votre père ? » disent les nouveaux venus ; « Rendez-le-nous, c'était notre père ». « Il a voulu partir », répondent les autres. Et le colloque se termine par une dispute ou tout au au moins un simulacre de querelle, chacun des deux partis tiraillant le cadavre. Chez les chrétiens de Djebel, écrit le même auteur, la veuve s'écriait : « O mon âme pourquoi nous as-tu quittés ? Que t'avons-nous fait, ingrat ?... »

Chez les Nalou, avant l'enterrement, on transporte le cadavre dans la brousse pendant la nuit, et on le roue de coups pour le purifier des fautes qu'il a commises. On lui donnerait aussi un coup de poignard (?) Chez les Landouma, on tue un mouton sur la tombe. Puis un mois après on sacrifie un bœuf et c'est alors qu'a lieu la grande fête.

Les Soso, avons-nous dit, enterrent leurs morts dans la brousse, la tête vers l'Est, dans des fosses peu profondes. Pour ne pas que la terre touche le cadavre, on établit au-dessus de lui un petit treillis que l'on recouvre d'une couche de terre. Une pierre est placée du côté de la tête. Quelques Malinké et Bamana enterrent dans la brousse et recouvrent la fosse de bois épineux pour éloigner la hyène et le chacal. Les Nalou et Landouma sont ensevelis dans le bois sacré. Les Baga, les Bagaforé, les Féloupes, un certain nombre de Malinké (les Sisé) enfouissent le mort dans la case même où il a vécu, à la place du lit. Quand le sol de la case est

1. Voyage au pays des fétiches.

Digitized by Google

entièrement occupé, on la démolit et on la reconstruit après avoir exhaussé l'emplacement. Certaines cases se trouvent ainsi bâties sur un terre-plein de quelques mètres de haut.

Les Kissiens, les Toma, certains Malinké, les Dioula creusent la tombe dans le village. La forme de la fosse est presque partout la même que chez les Soso. Cependant il existe des exceptions très curieuses : Parfois la fosse est creusée à côté de la maison et communique avec elle par une galerie dont on bouche l'extrémité du côté du sol (Féloupes). Les Badiaranké enterrent leurs parents dans la case même, comme les Baga. Ceux-ci, dit M. Chevrier, attachent au poignet du défunt une bande de toile blanche et l'autre extrémité est liée au sommet de la case. Chez les Toma, la fosse longue de 2 m. sur 1 m. 50 est prolongée sur une des parois latérales par une excavation où sera déposé le corps. Il ne sera pas ainsi en contact directement avec la terre. On bouche l'entrée de l'excavation avec des planches et on comble la fosse [1]. On met avec le cadavre trois récipients de cuivre. Deux contiennent les objets précieux du mort, le troisième des noix de cola. De ces noix sortira un arbre que les gens du village respecteront comme les tombes sont respectées chez nous. Il indiquera que sur son emplacement a été enterré un individu estimé de tous. Les hommes en parleront avec respect à leurs enfants. Cette vénération pour les objets qui rappellent les ancêtres est très développée et se transmet de génération en génération [2]. Chez les Bagaforé, on met également dans le cercueil les armes du mort, sa pipe, son tabac et du riz ; et les parents disent en même temps : « Surtout ne dis pas que nous sommes là ».

Comme les Féloupes, certains Foula conservent une communication avec la fosse par une galerie. Ils enverront par là au mort le lait dont il aura besoin. « Dans le Kissi, chez les Timéné, c'est par un bambou creux que l'on pourvoit à l'alimentation du mort [3] ». M. Dubois, nous a décrit le cimetière de Dienné, où des cheminées

1. Voici la description de la nécropole phénicienne d'El Alia sur la Côte Tunisienne : « Les sépultures sont des caveaux auxquels on accède au moyen de puits de 0 m. 90 à 2 m. 80 de profondeur. Rien ne signale extérieurement la présence de ces puits comblés, au ras du sol, de terre et de fragments de roches. Au fond du puits une porte donnant accès à la chambre sépulcrale ». Communication de M. Navak à l'Association pour l'avancement des sciences, 2 avril 1896.

2. M. Léonard, *loc. cit.*

3. Capitaine Moreau.

Digitized by Google

de terre cuite partant de la fosse viennent déboucher à la surface du sol. Ces tuyaux « plantés verticalement, semblent être les cheminées de demeures troglodytes ». Le Père Delattre décrit de même le cimetière de la Malga (Algérie) : « Ce que leurs tombes ont de particulier, c'est qu'elles sont surmontées d'un tuyau en briques qui débouche soit au sommet, soit sur les côtés du cippe. Par ce tuyau on introduisait des libations qui arrivaient jusqu'aux

Enterrement

cendres du mort ». Cette coutume, ainsi que le remarque le capitaine Moreau, est une pratique essentielle des Chamanites. Ils abritaient leurs morts sous de petites maisons et les approvisionnaient par une communication ménagée avec l'extérieur, tout comme le faisaient autrefois les Bambara, et le font encore les Kalmouk, certaines tribus du Thibet Oriental, les indigènes de Madagascar, et les Dioba du Niani ». Les Timéné jettent toujours à terre une petite portion de leur nourriture quotidienne, destinée aux esprits des morts [1].

On a trouvé les squelettes des Garamantes, dans le Nord de

1. En Malinké « Saré » signifie tombeau et « Sara » offrande.

Digitized by Google

l'Afrique, accroupis sur leurs talons[1]. De même à l'époque néo-punique on reliait les jambes, les genoux touchant les coudes, la tête appuyant sur les mains (fouilles du Capitaine Rabard à Téboursouk). Voici ce qu'écrivait le capitaine Brosselard Faidherbe à propos des Ballantes (Casamance et Guinée Portugaise) : « Aussitôt après le décès, il est creusé dans la case du défunt un grand trou où *on le place dans l'attitude d'un homme assis* : A l'un de ses côtés l'on pratique un conduit souterrain qui sort de la case et dans lequel on ne peut pénétrer qu'en rampant. Cette opération terminée, le mort est couvert de ses plus beaux habits et descendu dans la fosse, tenant dans la main droite l'instrument dont on se sert pour tirer le vin de palme, dans la gauche une queue de bœuf pour chasser les mouches. Autour de lui sont placées ses calebasses et tout ce qu'il possédait. Les Ballantes pensent qu'après leur mort ils jouissent de tout ce qu'ils ont laissé et qu'ils n'ont plus qu'à boire et à récolter du vin de palme ; c'est dans cette croyance qu'on ménage un conduit dans leur demeure dernière, afin qu'ils puissent en sortir facilement pour remplir les calebasses ». Si à notre connaissance cette position assise est rarement adoptée en Guinée, on enterre parfois debout. On trouve cet usage chez les Bagaforé (Monchon, Kafinda) et chez les Limba.

La peur de la mort et surtout de l'esprit du mort est évidente dans les cérémonies mortuaires des noirs. L'enterrement se fait presque toujours furtivement. Puis l'on s'éloigne de la case, comme si l'on craignait que le « double » irrité veuille revenir dans sa demeure. Chez les Bagaforé, on entretient du feu sur la tombe (qui, ainsi que nous l'avons vu, est dans la case même), afin que le corps n'ait pas froid. Ce n'est qu'après des sacrifices et des rites expiatoires qui apaiseront les mânes, que la famille se décide à revenir dans la maison. Mais le plus souvent elle l'abandonne.

Chez les Soso, la cérémonie expiatoire a lieu 8 jours après l'enterrement. Chaque personne du village et les amis des villages environnants apportent une calebasse de riz pétri avec du miel ou du sucre. Sur cette préparation on a déposé quatre noix de cola blanches. Le plus âgé fait l'éloge du défunt, lui adresse ses vœux, et toute l'assemblée répète ses phrases une main sur le bol. Dans

1. Par exemple dans les oasis de Koufra. Mais il est bon de noter que la même coutume existait chez les Proto-Égyptiens (nécropole de Girgeh).

Digitized by Google

le Rio-Pongo, suivant le Dr Drevon, le plus ancien semble communiquer avec le mort, demande s'il est avec eux, s'il est satisfait de ce qu'on fait pour lui, et donne les réponses aux autres assistants. Les adultes se partagent ensuite les colas, les jeunes la pâte; on sacrifie des bœufs, des volailles. Puis les réjouissances commencent et durent plus ou moins longtemps suivant l'importance du défunt. Ce sont les « agapes » des premiers chrétiens, les repas funèbres que l'on retrouve en Bretagne et dans plusieurs pays européens. Elles portent le nom de « Dégué Soussou » chez les Mandé de la Côte. Cela signifie que la paix est faite avec l'ombre. Les invités chantent alors : « Notre grand-père est mort ! Régalons-nous, régalons-nous. Notre grand-père est mort ! Régalons-nous complètement » (L. Famechon). Pour les grands personnages, il y a un anniversaire au bout d'un an [1]. Chez les Nalou et les Landouma, les danses et les repas funèbres ont lieu devant la maison également huit jours après l'enterrement, — un mois après, disait R. Caillé. C'est aussi l'opinion de M. Chevrier pour les Baga. Les libations durent plusieurs jours, de même que chez les Bagaforé. Chez ceux-ci existe l'usage de l'inhumation à deux degrés. Au bout de six mois, on enlève les ossements et on les transfère au pied d'un arbre dans le bois sacré. Ce transfert se fait de nuit, à la lueur des torches. Alors seulement on se permet d'habiter la case à nouveau.

En certains endroits, on ne prend que le crâne qui est transporté dans le bois sacré. Chez les Toma, on attend dix jours après l'enterrement pour entrer dans la case. Chez les Malinké deux jours, et pendant six jours les parents portent de la cendre dans les cheveux. Tous les matins, pendant ce laps de temps, le village se réunit pour pleurer sur la tombe, et les amis à ce moment-là seulement, saupoudrent également leurs cheveux de cendre.

Souvent rien ne trahit la présence d'une tombe. Cependant on met généralement une pierre à l'endroit où se trouve la tête. Chez les Toma, on constate avec surprise l'édification de véritables cromlechs, semblables à ceux des Celtes. La fosse est entourée de

1. Chez les Grecs, pour ne citer qu'un terme de comparaison, les morts étaient ensevelis avec leurs vêtements, et ce qu'ils avaient aimé. Aux funérailles et aux anniversaires, ils étaient honorés par des sacrifices et des repas funèbres. Le bas-relief de Chrysapha (Laconie) reproduit l'offrande d'un coq à un mort héroïsé (Musée de Berlin) ou d'un oiseau (Lécythe blanc d'Athènes, au Louvre).

Digitized by Google

plusieurs pierres, dont la plus haute se trouve au-dessus de la tête. C'est dans ce cercle que se font les sacrifices aux mânes. Ainsi, les fées et les « Fades » qui viennent rôder autour de ces monuments, dans notre Bretagne, ne sont autres que les âmes des individus enterrés dans ces lieux, comme les « Doubles » des nègres. Les sacrifices que l'on y faisait étaient souvent, même il y a peu de temps, des sacrifices humains, comme chez les Gaulois et maint autre peuple barbare. Parfois on dresse de véritables tumuli : nous avons parlé, dans le paragraphe 1er du présent chapitre, de ces amas de pierre qui marquent une tombe. Si l'inhumation s'est faite dans les cases, on dresse parfois une petite levée de terre. Mais, dans la brousse, ce sont certains taillis, auxquels on ne touche jamais, qui indiquent l'emplacement d'un tombeau.

Pour terminer, disons que les femmes ne reçoivent pas les mêmes honneurs que les hommes. L'inhumation est faite par leurs compagnes du village. Au Kissi, celles-ci se mettent toutes nues pour cette besogne, et les hommes quittent la place. Généralement elles sont enterrées dans la brousse. Quant aux gens de caste, on les enterre au pied d'un arbre quelconque, sans aucun honneur. Ils ne sont pas moins fiers de cette coutume, et leur « Double » malfaisant rôde dans les bois et la brousse, frappant de terreur les voyageurs isolés.

En certaines régions, les ossements du cimetière d'un village, quand ils peuvent être pris par un autre village, constituent pour celui-ci un véritable porte-bonheur, un paladium. Il se fait parfois des échanges; on sait que les ossements humains ont été considérés comme des amulettes dès l'époque néolithique.

Digitized by Google

§ 4

Les sociétés religieuses. — Sociétés secrètes.

Nous avons parlé dans le paragraphe 1er d'une société religieuse, celle des Kourso-Koroni, dont les membres se vouent à la culture et semblent mêler à leurs rites l'adoration du feu.

Dans les pays Malinké de la Haute-Guinée, signalons également une société de danseuses, appelées « Mandiani », qui, à notre avis, a aussi une origine religieuse. Elle comprend des petites filles de 7 à 10 ans, vouées à la danse. « Ce sont de véritables petites princesses », écrit M. l'Administrateur Dufour. On leur passe tous leurs caprices. Chacune a près d'elle deux grandes jeunes filles pour la servir, et un robuste garçon qui, si elle en manifeste le désir, la promènera ou la fera danser sur ses épaules. Accoutrées de petites culottes et de paletots en étoffes voyantes, ayant parfois une cagoule ornementée avec capuchon percé de trous pour les yeux, les cheveux tressés en petites nattes et parsemés de boules d'ambre, elles courent en sautant, en bondissant sans fatigue apparente, ou, changeant soudain, exécutent de gracieux menus mouvements. On leur donne des noms charmants, allégoriques, des noms de fleurs, d'oiseaux. On les nommera « L'Or du Bouré », etc... Ajoutons qu'il est fort *probable* que ces danseuses ne sont que des petites griottes.

Mais les sociétés religieuses qui nous intéressent surtout, à cause de l'influence qu'elles détiennent, sont les sociétés secrètes. Ce sont les congrégations du fétichisme.

On n'a que des renseignements très vagues sur les pratiques de ces sociétés et sur leur but. Nous en connaissons, si je puis m'exprimer ainsi, l'extériorité. Mais nous en sommes réduits aux hypothèses pour les rites qui y sont observés. Cependant ces hypothèses deviennent des probabilités lorsque nous comparons, grâce aux indices qui nous ont été révélés, ces sociétés aux mystères dont l'antiquité nous a laissé le souvenir. Il est impossible d'aller plus loin à l'heure actuelle. Le profane n'est pas admis à ces cérémonies. Sa curiosité lui vaudrait une mort certaine. Tel ce garde de

Digitized by Google

Demétrius qui ayant essayé d'entrer dans le caveau de Trophonios pour pénétrer le mystère de l'Oracle qui y résidait, ne revit jamais la lumière. « Il ne faut pas », me disait un vieux chef, « écouter les gens qui te conseilleront d'aller voir cela. Des Américains ont voulu le faire jadis, ils ne sont plus revenus ». Même les gens qui se sont convertis à l'islamisme, ne veulent rien dire et ont une peur grande de ces associations « où, disent-ils, on doit tuer pour être admis ». On ne peut traverser le lieu sacré où se tient une réunion que sous la conduite d'un initié qui prévient ses collègues par des sifflements.

Chez les Soso, ces sociétés portent le nom générique de « Simo ou Simoué » mot qui, d'après le Docteur Drevon, signifierait « Esprit », mais qui d'après mes propres renseignements, veut plutôt dire « Chose cachée », en d'autres termes « Mystère ».

Il y a des sociétés d'hommes, et d'autres de femmes[1]. Parmi les premières, les principales sont : le « Boli », le « Bansognyi », le « Komo » « Koma » ou « Komi », le « Sébé », le « Nama[2] ». Parmi les secondes, le « Koumba » ou « Koumbé », le « Koré », l' « Ouanki[3] ».

Le Boli, appelé Porroh chez les Timéné, est une des plus répandues, et se trouve non seulement dans le pays Soso, mais au Soudan dans tous les pays Bamana. (A titre de curiosité, on peut rapprocher Boli de Bel, Béli, le cœur sacré de Baal, le seigneur maître des Assyriens et Chaldéens, et Ouanki de Houakan des Celtes, Hou-on des Kymris et Bakou des Berbères primitifs. — Comparer aussi Koré au grec κόρη, fille, κορεια, virginité. Noter également que Koré en Songhaÿ signifie diable, esprit malfaisant). Le Komo est également répandu chez les Soso et au Soudan chez les Malinké ; le Bansondyi a surtout son siège chez les Baga, Bagaforé et Landouma (Toumbéta est le grand lieu de réunion) ; le Sébé se rencontre principalement chez les Landouma (Sébé veut dire grigri, amulette, en Soso). Enfin le Nama se trouve dans tout le Soudan.

Le culte secret est pratiqué au fond des bois sacrés, demeure des

1. Ainsi chez les Grecs les hommes étaient exclus des Tesmophories, où les femmes seules officiaient pendant la nuit.

2. « Nama » est bien proche du mot « Namou » qui signifie la « Coutume » en Mandé. Ce serait la secte qui maintient la coutume?

3. Je signale en passant les villages appelés chez les Mikhiforé et les Soso : Ouankifan (le beau Ouanki (?).

Digitized by Google

esprits, auprès des cavernes, au sommet des montagnes peu accessibles. Chacun des grands génies qui réside dans ces retraites a son pouvoir particulier.

Le Bansognyi des Bagaforé, comme le Nama des Malinké, ou le Mama Diombo de la Gambie, passe dans le village pendant la nuit, tue les sorcières, etc., il a le don de double vue, et surveille si rien d'anormal ne se passe dans les cases qu'il frôle. Le « Boli » du Kolisokho, comme le Porroh des Timéné, se cache dans les arbres et suit la pensée des hommes qui passent près de lui. Il détient le tonnerre, et, lorsqu'il est mécontent, fait trembler les maisons. De même pour les autres divinités qui ont une importance secondaire.

Comme dans les sociétés antiques où il y avait des mystes et des initiés, comme dans notre franc-maçonnerie, il paraît y avoir une hiérarchie en trois degrés, parmi les membres de ces associations : « le Dokho », le « Pendé-Pendé » ou « Penda » et le « Saba ».

Le « Dokho » (le « Dou » du Soudan), dont nous avons parlé déjà à propos de la circoncision, reçoit parfois le sobriquet de « Vieil homme » (en Soso, « Kamfori ». En Malinké, Dokho signifie oncle maternel). Portant plusieurs fois enroulée à la taille une jupe courte en rafia, les poignets et les chevilles garnis du même ornement végétal, il se couvre la tête d'un énorme masque de bois. Ce masque est des plus variés. Chez les Bagaforé, il a la forme aplatie, si particulière au crâne de ces indigènes et qui paraît provenir d'une déformation volontaire à la naissance. Chez les Soso, Baga, Landouma et autres peuples plus ou moins fétichistes, ce sont des figures à profil régulier, à nez droit et long détail qui semble rappeler un ancêtre aryen ou sémite), à front bombé surmonté de cornes, et encadré de petites oreilles de bœuf, ou encore des têtes de bélier (Ils portent alors le nom de « gban »). Tout autour de ces masques, tombe une ample crinière de rafia, qui descend jusqu'à la ceinture. A mon avis, le dokho représente le n'téné du clan ; n'téné et dokho semblant avoir un même sens primitif. En outre Dou ou Dokho signifient « la terre ».

Le « Pendé-Pendé » est, d'après M. Coffinière de Nordeck, le Simo femelle (?). — Toujours est-il que Pendé signifie « la lune » en Boulom, et que l'on peut admettre que cet initié porte le nom de l'astre féminin. Il a une réputation bien établie de voleur, ramassant tout ce qu'il trouve dans les villages. Dans les assem-

Digitized by Google

blées de Simo il joue le rôle de porte-parole du grand maître. Accoutré comme le « Dokho », il a sur la tête non plus une figure de bois, mais un masque de toile blanche, monté sur des roseaux. Deux trous entourés d'un cercle rouge lui permettent de voir, et sont compris dans un losange formé de deux triangles à base commune, qui dessinent grossièrement une face à forme géométrique. Ces dessins sont faits au moyen de galons rouges et noirs. Le haut du masque est bordé d'un liseré rouge assez large et plissé.

Le « Saba » est au sommet de la hiérarchie. Comme le Pendé-Pendé, il a un masque en étoffe. Mais cet ornement, au lieu de n'avoir que 50 à 60 centimètres de long comme le dernier, tombe jusqu'à mi-jambe. C'est, devant, un rectangle d'étoffe rouge d'un mètre de largeur sur 1 m. 50 environ de longueur, entouré de plissés blancs, sauf sur le bord inférieur. Sur cette étoffe sont attachés divers ornements en fer-blanc : Au sommet une paire de cornes, portant au milieu un tube qui simule le nez et au-dessous de laquelle se trouvent deux cercles à bords dentelés, deux étoiles, percés au milieu d'un trou formant les yeux. Ce simulacre de figure est arrêté dans le bas par une large bande (toujours en fer-blanc) de forme ovale, terminée par un losange. Immédiatement au-dessous a été découpé un serpent qui tient toute la largeur du masque. Puis ce sont des demi-lunes qui bordent le cadre d'étoffe, des croissants, des formes géométriques, qui sont toujours des losanges et des triangles et des signes qui ressemblent à des accents circonflexes. Cousue par derrière au bord supérieur est une pièce d'étoffe triangulaire qui se termine par une longue queue faite de foulards de tête enroulés. Le « Saba » qui se recouvre également, comme les autres initiés, de fibres de rafia, se cache la tête entre les deux pièces d'étoffe qui tombent de chaque côté du corps. Il donne ainsi l'impression d'une bannière en mouvement, et l'ensemble du système étant suspendu à des roseaux, il paraît plus grand que nature.

Au-dessus de ces divers ordres d'affiliés est un grand président, le « Sokho » qui apparaît complètement caché par des vêtements en rafia et en paille ornés de sonnettes, monté sur des échasses. Parfois le pied de ces échasses est couvert de plumes et simule des griffes d'oiseau. Le lieutenant Brocard a pu photographier le Sokho des Banssondyi que les initiés seuls peuvent voir, moyennant un

Digitized by Google

cadeau et en promettant de n'en rien dire aux femmes. Cette fonction est élective et durerait trois ans. Chez les Malinké affiliés à Nama, il porte le nom de « Nama Dionfakountigui », la hiérarchie comprenant en outre, au-dessus des fidèles ,des « nama dionfa ». Le costume du grand-prêtre est formé d'une pièce rectangulaire d'étoffe noire avec à la place de la tête des plumes, des becs, etc. Une pique de fer aiguë et empoisonnée soutient le tout (commandant Tellier).

Comment entre-t-on dans ces sociétés, en quoi consiste l'initiation? Nous n'avons que peu de renseignements sur ce point. Entre 10 et 20 ans, les nègres des deux sexes font une retraite dans la forêt, les garçons sous la conduite d'un vieillard, les filles sous celle d'une matrone. Cette retraite qui coïncide souvent avec l'époque de la circoncision, dure pour les garçons (les filles restant moins longtemps) un an chez les Landouma (à Toumbéta), six mois chez les Nalou, trois ans chez les Baga. Vêtus de paille, ils sont autorisés à tuer quiconque chercherait à les voir. On apporte la nourriture sur la route. La vue d'un homme est interdit aux jeunes filles, habillées de noir. De même, les garçons ne doivent pas jeter les yeux sur une femme sous peine de mort pour la femme et peut-être pour lui.

Dans la solitude, les vieillards apprennent aux enfants les secrets de la brousse, leur montrent la beauté de la nature, la fécondité de la matière, la vie spirituelle, animant les apparences. Ils disent comment l'homme doit utiliser les forces naturelles, ce que sont les charmes, comment l'on se défait d'un ennemi....

Ils inculquent aux jeunes gens l'idée de l'obéissance passive aux ordres des chefs de l'Association : « perinde ac cadaver ». Ils les avertissent de leur sort s'ils osent révéler les secrets qui leur sont dévoilés. Ils leur apprennent des chants liturgiques, des mots de passe et un langage spécial, compris des seuls initiés, qu'ils appellent « Bouré », nom d'un oiseau dont on imite le chant pour exprimer des idées. Ces sifflements seraient produits par des roseaux portés au cou. Par contre, d'après M. Madrolle, ce langage consisterait en noms d'oiseaux et de plantes qui auraient chacun une signification particulière. M. Chevrier dit que les consonances en sont rudes comme celle du Kissien, sans l'aspiration du rhaïn arabe. Quelquefois, comme nous l'avons dit au paragraphe précédent, on leur apprend à se servir de tambours comme signaux.

Digitized by Google

Ainsi, les Druides avaient un langage emprunté au règne végétal, pour la célébration de leurs mystères, tandis qu'Hérodote nous dit que les Troglodytes Libyens conversaient au moyen de séries de sifflements. On procède en même temps à des tatouages spéciaux : D'après Fleuriot de Langle, qui a copié Laing, le tatouage du « Porro » figure un double cordon s'enroulant autour du corps et dont les bouts remontent vers la poitrine, se rejoignant au creux de l'estomac. Souvent aussi c'est à ce moment-là que se pratique la

Tamtam.

circoncision. Quand l'instruction générale est terminée, tout le monde sort de la brousse et ce sont alors dans tous les villages qui participent au Simo, des fêtes qui durent trois mois. Les invités arrivent en bande, criant et soufflant dans des cornes de koba. Les habitants viennent au-devant d'eux et font des présents au chef des Simo. La fête commence alors. L'initiation, dit M. Famechon, est terminée par une cérémonie curieuse : « Le jeune Simo doit, en marchant sur les pieds et les mains, et nu, défiler deux fois entre une double haie de tous les habitants du village, armés d'un solide bâton dont chacun lui assène un fort coup sur le dos sans qu'il

Digitized by Google

doive laisser échapper une plainte ». C'est en même temps qu'un moyen de s'assurer du courage et de la virilité du récipiendaire, un véritable rite expiatoire, une purification comme celle qui couronnait l'initiation des mystères antiques.

Tous les ans, pendant la saison sèche, il y a une réunion des Simo qui sont avertis par des objets suspendus dans différents endroits sur l'ordre du grand chef. Les affiliés, qu'ils soient esclaves ou rois, doivent entrer complètement nus dans le bois sacré. Ici nous sommes à peu près réduits aux conjectures. L'assemblée doit probablement s'occuper tout d'abord de juger ses membres coupables, de discuter la situation politique, etc... On adore ensuite les idoles, qui méritent une mention spéciale. Elles sont souvent groupées par trois ou par six. Dans ce dernier cas, trois d'entre elles portent les trois autres sur un plateau qui repose sur leurs têtes. Chacune de ces statues, grossièrement sculptée, est munie, de façon très apparente, d'attributs sexuels. Près de ces groupes s'élèvent les statues des grands dieux (l'un mâle, l'autre femelle), àu crâne allongé, surmonté, du front à la nuque, par une arête médiane. Une ouverture pratiquée à la place de la bouche ou entre les seins, sert à introduire les présents que l'on fait à la divinité. Au-dessous des seins très marqués, le buste est coupé et repose sur un chevalet. Ce support est masqué par un long tablier en paille et en rafia. Chez les Bansongnyi, l'idole qui représente le principe mâle a donné son nom à la Société « Bansognyi ». Nimba, est le principe femelle, tandis que les autres idoles portent différents noms : T'chiaoune (peut-être le « Chine » des anciens voyageurs), Tambamané, Tsakala, Kéléfa.

Par divers renseignements, on sait que ces sociétés pratiquent le culte phallique. J'ai vu un exemplaire de phallus très bien sculpté qui en provenait. Il est donc probable que, après l'adoration des idoles, on porte processionnellement le phallus et peut-être le Khteis. C'est le signal de l'orgie, de la bacchanale, qui, ainsi qu'on le rapporte, termine ces cérémonies. Des bouteilles de gin, trouvées dans un de ces endroits sacrés (sommet du Kakoulima, rapport de M. Mouth), font présumer que l'ivresse religieuse est produite par des moyens tout à fait matériels. Un grand tambour de forme oblongue supporté par deux livinités mâles et de deux femelles, sculptées dans le même esprit que les précédentes, sert chez les Baga à communiquer à distance et aussi à accompagner les danses sacrées.

Digitized by Google

Auparavant on a eu soin de faire des sacrifices au Grand Dieu et à la Trinité. Ce furent longtemps, ce sont peut-être quelquefois encore des sacrifices humains. Au Rio Pongo, l'administrateur me disait que deux jeunes filles auraient disparues à l'époque de la tenue de ces assemblées en 1904, et qu'il n'avait pas été possible de retrouver leurs traces. Ce qui fait présumer que des meurtres et peut-être des cas d'anthropophagie ont été de règle, c'est d'abord le témoignage des musulmans et la peur qu'ils ont de ces associations. Ils disent, nous l'avons vu, que pour y rentrer « il faut tuer ». Le jour du retour des « Poura » ou « Porro » Timéné dans leurs familles, toutes les femmes et les gens qui n'appartiennent pas à la Société, écrivent Zweiffel et Moustier, se renferment dans leurs cases. Le prêtre passe alors et jette un plat de terre ou de fer cassé devant les cases des parents auxquels l'enfant ne peut être rendu soit parce qu'il est réellement mort, soit, ce qui arrive souvent, parce qu'il a été vendu. La mère n'a pas le droit de demander de quelle maladie son enfant est mort, ni le lieu de sa sépulture. On lui dit simplement : « le Porro l'a mangé » et elle doit se contenter de cette réponse. Chez les Soso et les Baga, la retraite annuelle est désignée par l'expression « Manger Simo ». Enfin, les incisives de la plupart des affiliés taillées en pointe, la réputation de cruauté du dieu qui y est adoré, font penser que les sacrifices humains sont encore pratiqués.

Mais notre présence, et l'islamisme qui s'introduit sournoisement dans le monde fétichiste, rendent désormais ces pratiques odieuses moins fréquentes. Elles se réduisent certainement dans la plupart des cas, à l'heure actuelle, à des simulacres.

Mais il ne faudrait pas se hâter d'apprécier ces sociétés d'après le côté burlesque ou féroce de leurs rites. Elles représentent des croyances qui sont la base de toutes les religions, même des religions qui se disent monothéistes [1]. Ce sont les mêmes convictions que celles que professaient les initiés des mystères antiques, ces écoles philosophiques qui, en s'épurant, ont préparé l'avènement du christianisme. C'est l'adoration de la fécondité universelle, de la

1. Sans parler du mystère de la Trinité chez les chrétiens et de leur croyance à la Vierge, rappelons-nous l'opinion de nombreux Hébraïsants sur l'origine du mot « Dieu » dans les langues sémitiques. Elle supposerait au début les deux principes mâle et femelle, et cependant les religions sémitiques (Islamisme-Judaïsme) représentent Dieu dans son unité la plus absolue.

Digitized by Google

génération et de la production de la vie toujours renouvelée par la mort. Nous retrouvons en Afrique à plus de 2.000 ans de distance, ces mystères de Samothrace, où les trois Dieux Cabires, le principe mâle et le principe femelle reliés par l'amour avaient des statues groupées exactement comme les « Bansognyi Baga ». Peut-on s'empêcher de songer à cette triade Eleusinienne : Demeter, Kora, Iacchos, réunis par les Orphiques en une seule divinité Khtonienne, lorsque l'on examine le culte de ces nègres ? De fait, le nombre « trois » qui était aussi le nombre sacré des druides, domine dans tout le rituel de ces sociétés. Nous le retrouvons dans le groupement des idoles, dans les degrés d'initiation, dans les dessins symboliques : triangles, losanges, accents circonflexes (les trois points de nos francs-maçons), dans les délais d'initiation qui semblent être partout de 3, 6 et 12 lunes, ou un autre multiple de 3. Dans les dates de réunion de conciles des Simo de tout un ensemble de pays voisins, tous les 9 ans. La dernière de ces assemblées a eu lieu à Koufin, en 1904, pour tous les pays Baga. Les cornes qui décorent les masques des adeptes, rappellent les symboles universels de la fécondité. C'est la vache, mère par le taureau, la terre fécondée par le ciel, de nos ancêtres Ariens. Ce sont les innombrables dieux cornus des anciens, les chérubins des juifs, etc.

Aussi, partout les mêmes idées, les mêmes croyances, les mêmes rites. Là, comme dans toutes les manifestations de la vie intellectuelle et morale, le nègre n'est pas en principe inférieur aux autres races. C'est seulement un attardé.

En plus du progrès considérable que représentent les croyances dont ces associations conservent la tradition, elles ont une utilité pratique incontestable. Elles assistent leurs membres et les protègent. Ce sont de véritables sociétés de secours mutuel. Elles apprennent à leurs adhérents des secrets qui leur seront précieux dans la brousse, où ils se sentiront chez eux. En ce qui concerne la collectivité, leur importance est plus considérable encore. Elles maintiennent les traditions en instruisant la jeunesse, et nous avons vu que les « Dokho » sont, au moment de la circoncision, de véritables professeurs. Elles jouent le rôle de grand tribunal arbitral, réglant les querelles qui s'élèvent dans le pays, appelant les parties devant lui, les concilian t ou les punissant. Dès que les Simo sont réunis, toute guerre doit cesser ; et ces « trêves de Dieu », ne sont pas un des effets les moins bienfaisants de ces sociétés. Celui qui violerait la paix sacrée verrait

Digitized by Google

tous les affiliés se tourner contre lui. N'est-ce pas l'image de ces amphictionies, de ce tribunal suprême de paix et de conciliation, représentant le conseil des dieux, et auquel tout Grec était tenu de répondre ? En outre, les Simo font la police de la région. Le président, informé de tous les secrets des familles, des moindres peccadilles, fait inopinément des visites nocturnes pendant lesquelles il désigne les coupables. Gare alors aux voleurs, aux femmes adultères ! Ils sont saisis et condamnés impitoyablement par leurs concitoyens, qui croient avoir entendu la voix même du dieu.

Que les chefs de ces sociétés abusent parfois de leur pouvoir occulte, ce n'est pas douteux. Mais je suis persuadé que, si les Simo sont parfois tyranniques, ils ont donné aussi d'excellent résultats sociaux.

Un exemple montrera la force de ces associations, et combien il sera difficile de les faire disparaître : Il y a quelques années Manga Ioni, chefs du Rio-Pongo, déclara à l'administrateur qu'il venait de supprimer les Simo, à cause des méfaits dont ils se rendaient coupables, et l'administrateur en rendit compte, avec une vive satisfaction, au Gouverneur. Comme je parlais plus tard de ce fait à un vieux Baga, celui-ci éclata de rire, et me dit : « Comment Manga-Ioni aurait-il voulu supprimer les Simo, puisqu'il en était le grand-chef pour tout le Rio-Pongo » ! Et, de fait, les Simo n'ont jamais été supprimés, malgré ces affirmations n'ayant pour but que d'endormir notre surveillance, qui ne peut d'ailleurs être très effective. Nous voyons aussi que les plus grands chefs ne dédaignent pas d'en faire partie. C'est une force qu'ils ne peuvent négliger. En certaines régions, ils ne deviennent rois que s'ils sont affiliés. Dans d'autres, au contraire, si nous en croyons Zweiffel et Moustier, cela leur serait formellement défendu. En ce cas, il est probable que la la société a voulu conserver son indépendance et exercer le contrôle de l'autorité politique, au lieu d'être dirigée par elle.

C'est encore un des résultats de ces organisations, que l'extension des idées d'égalité et de fraternité, si développées chez les fétichistes. En entrant dans la brousse, plus de distinctions sociales. Rois et esclaves se coudoient absolument nus et s'ils se vêtent à nouveau, leurs costumes ne tiennent plus compte des différences antérieures. Aussi ne nous étonnons pas de voir les fétichistes n'avoir que peu ou point d'esclaves, et les traiter libéralement à l'encontre des usages musulmans.

Digitized by Google

En 1904, le révérend Greensmith, ministre méthodiste se fit affilier à la secte des Porrah, dans laquelle, d'ailleurs, il ne pourra jamais atteindre l'initiation qu'au premier degré, parce qu'étranger au pays. Ce fut une véritable révolution à Sierra-Léone, les uns prenant parti pour le révérend, les autres contre [1]. Dans son numéro du 16 avril, le Lagos Weekly Record, disait : « Les Africains n'ayant ni armée, ni police, les sociétés secrètes les suppléent, et l' « Ogboni » (société du Yoruba), qui signifie en réalité l' « Association des anciens », exerce des fonctions judiciaires et administratives, tandis que l' « Oro » est l'exécutif. L'effectivité de cette forme de gouvernement a pour résultat la faible criminalité du peuple et la punition rapide du crime... Considérant le mal immense que consentent, moralement et politiquement, ceux qui voudraient supprimer cette société, nous disons que, bien qu'ils invoquent le nom de Dieu, pour leur œuvre, ils portent une lourde et criminelle responsabilité ». De son côté, le professeur J. Abayomi Cole, de Freetown, remarquant que ces sociétés secrètes venaient d'Égypte, écrivait : « Vraiment la lumière vient de l'Est. Ceci, les Porrah, Ogboni ou Kofong Africain le comprennent. Ils savent le sens spirituel et la philosophie cachés sous les signes, les tourments et les exercices de leur loge. La construction du temple est la même que celle des francs-maçons, et ce que ceux-ci apprennent théoriquement, le Porrah le connaît pratiquement : « Je regrette qu'il ne me soit pas permis de donner ici des exemples ».

Ainsi des gens intelligents et instruits, loin de mépriser ces sociétés, leur font largement crédit de nombreuses qualités. C'est une garantie, c'est aussi un avertissement de ne pas juger trop à la légère des organisations que nous ne connaissons pas, et dont les actes semblent avoir toujours eu des conséquences heureuses sur la société nègre. Que si leurs rites sont encore grossiers, il n'est pas douteux que la présence d'hommes sérieux, imbus d'idées civilisatrices, ne modifie rapidement ces usages, et ne transforme même les doctrines... si l'islam leur en laisse le temps.

En terminant ce chapitre, je tiens à reproduire un passage du

1. Il en a été de même peu après, d'un district-commissionner (administrateur de cercle) et d'un médecin. Ils sont désignés sous le nom de « European Porrahmen ». Dans le Yoruba, il y a une cinquantaine d'années le Révérend J.-B. Wood, devint membre de la « Ogboni ». Sa mémoire est encore révérée à Abéocouta.

Digitized by Google

célèbre nègre, le Docteur Blyden [1], dont le succès en Angleterre fut si vif, sur les croyances des Africains : « Il semble qu'il y ait dans le paganisme d'Afrique, comme dans le paganisme des autres pays, quelqu'influence subtile, indéfinissable, inappréciable, qui agit sur le peuple et régit sa vie. Et cette religion de l'imagination, de la fantaisie si vous le voulez, a eu son influence sur les plus grands esprits dont les paroles et les écrits ont enrichi les annales de l'histoire. Socrate, avec son intelligence logique, mesurée, sérieuse, ordonna à ses derniers moments le sacrifice d'un coq à Esculape. Les anciens Grecs et Romains avaient leurs bois sacrés et leurs mystères, leurs rites Porrah et Bondou. Il existe une lettre très touchante de Plutarque à sa femme, écrite dans l'affliction et la désolation, au moment où il perdit sa fille unique... Il lui dit : « Souviens-toi des magnifiques cérémonies que nous avons vues ensemble dans les mystères de Bacchus ». Certains pensent que ces mystères n'étaient qu'ivresse et déportement; ils étaient quelque chose de plus. Ils ressemblaient aux mystères de Cérès, la déesse du blé, et aux autres rites qui enseignaient l'immortalité de l'âme. Étant donné la prise de ces idées sur l'esprit de ceux auquels elles sont inculquées et pour lesquels elles sont un confort, il est impossible de les déraciner immédiatement. En fait, les superstitions n'ont jamais été extirpées radicalement d'aucun pays. En bien des parties de l'Europe, les superstitions rurales de la vieille mythologie sont encore vivantes. Le paysan suit les rites et les idées de ses ancêtres, alors que ceux-ci étaient encore sauvages ».

En somme, après avoir passé en revue les croyances, es superstitions, les rites, qui ont cours en Guinée, nous avons retrouvé partout le culte des aïeux et de la génération : l'ancêtre prend l'enfant dès sa naissance, hante son esprit, et le conduit dans le dédale des apparences, lui en expliquant les mystères. C'est lui qui légitime a coutume strictement suivie par tous ses descendants. C'est lui qui demande la fécondité des femmes de la tribu, pour assurer la pérennité des honneurs qui lui sont rendus.

1. Christianity, Islam and the negro race. « Le Dr Blyden est un nègre de pure race, un homme d'État, un érudit, et qui plus est, un chrétien » (Arthur S. White).

Digitized by Google

ANNEXE

FABLES ET LÉGENDES

Il ne sera pas possible avant bien longtemps d'écrire une histoire littéraire des pays noirs. Les nègres ne connaissent que l'écriture arabe, qui sert surtout aux commentateurs du Coran, et le nombre des documents, n'ayant pas ce caractère religieux, que les Européens ont pu recueillir de leur bouche, est infime. Ils n'en produisent pas moins de nombreuses œuvres d'imagination, dont quelques-unes très longues et compliquées. Ne connaissant pas suffisamment les langages du pays, nos voyageurs ne peuvent en donner qu'une idée très incomplète, au travers d'une traduction en mauvais français faite par un interprète. Cependant, certains de ces récits ne manquent ni de charme, ni de saillies spirituelles, même ainsi dénaturés. On peut en trouver des exemples dans Binger, Delafosse, Béranger Féraud, Vigné d'Octon, et un peu partout dans les ouvrages s'occupant de l'Afrique Occidentale. Nous devons également signaler un recueil de fables paru en Angleterre et écrit en patois Sierra Léonais. Cet ensemble compose un folklore très agréable à feuilleter.

La poésie a une large part dans ces productions. Comme dans toutes les sociétés primitives, comme dans la Grèce archaïque dont la civilisation a tant de rapports avec celle de nos sujets, elle est inséparable de la musique. Les œuvres poétiques comportent des odes à la louange d'un chef ou d'un grand guerrier, des épopées, des chants de guerre, des satires, des chansons très variées accompagnant les danses. Le langage courant redit les légendes antiques sur l'origine des familles, et sert à des récits que l'on peut diviser en contes, où domine le surnaturel, et en fables.

Ce sont les griots, ces rhapsodes noirs, qui se transmettent de père en fils poésies et histoires. Certains d'entre eux ont une grande réputation et sont recherchés des plus puissants chefs, tant pour l'étendue de leur mémoire que pour la manière agréable dont ils ont su modifier les vieux contes de la brousse.

Ces chants, ces contes, ces légendes, sont ensuite répétés dans

Digitized by Google

les veillées de la saison sèche, alors que la flamme d'un grand feu danse et palpite sur la place du village. Des chœurs se forment spontanément, où chacun fait sa partie, le battement des mains scandant la mesure.

Certains airs, très connus, se chantent en canons, en fugues, où chacun imagine des variations. Ils sont parfois accompagnés d'une mélodie différente, un contre-chant, qui leur est étroitement lié et produit un effet des plus harmonieux.

Les histoires légendaires sont du merveilleux le plus pur : comme dans les antiques chansons de geste, on y entend parler d'exploits surhumains, de guerriers invulnérables, d'épées enchantées... Souvent ce sont des contes de sorcellerie : L'auditoire frissonne croyant voir passer dans la nuit des ombres de revenants.

Les fables, a dit Strabon, sont la première sagesse des peuples. Elles occupent une large place dans ces récits de la veillée ou de la sieste. Les Ésopes noirs sont légion, chacun ajoutant une idée, une réflexion personnelle à l'histoire qu'on lui a apprise. Parfois les caravanes de Malinké ou Bamana se font accompagner par un de ces conteurs. Ce sont alors des rires et des quolibets tout le long de la route.

Nous avons recueilli quelques-unes de ces fables qu'on nous permettra de reproduire aussi brièvement que possible. Mais nous ne pouvons donner une idée de la manière dont elles sont débitées : les yeux roulent, la voix prend une ampleur, une gravité extraordinaire lorsque le lion parle, pour devenir flûtée et mielleuse quand le lapin entre en scène. L'effet comique de ces jeux de physionomie est intense.

Les personnages ont chacun leurs qualités ou leurs vices que l'on retrouve identiques dans tous les récits : Le roi des animaux, leur chef et leur père, est le majestueux éléphant. Le lion, que nous considérons comme le souverain, est plutôt un butor, un maladroit, ressemblant assez au Pyrgopolinice du vieux Plaute. En certaines régions cependant on lui donne la place de l'éléphant. La hyène est le jocrisse, le souffre-douleur, que l'on bafoue et que l'on frappe impunément, que l'on méprise et que l'on redoute aussi parce qu'elle se nourrit sur les charniers. Le bouc est le petit vieux père (bakoroni), le marabout quelque peu hypocrite, mais plein de sagesse. Quant au lapin ou au lièvre, c'est le type de la finesse, de la ruse. Il tient le rôle du renard de nos fabliaux, et non celui de notre Jean-

Digitized by Google

not Lapin, poltron et ridicule. Cette différence d'appréciation provient de l'admiration du noir pour tout discoureur habile. Il prise moins le courage héroïque, qualité que le plus sot peut posséder. Aussi le lapin est-il le personnage préféré, celui qui excite le contentement unanime de l'assemblée par les bons tours qu'il joue à son prochain. Et ces braves gens prennent la fable tellement au sérieux, qu'il est considéré partout comme fâcheux de rapporter chez soi la tête d'un lapin qu'on aura tué. Lorsqu'on veut caractériser un homme subtil et malicieux, on lui donne le surnom de lièvre ou de lapin. (V. à ce sujet Binger, t. I, 253). D'ailleurs le terme qui désigne le lapin en Mandé « gélé » semble être le calque du mot rire : « yélé ».

Quant à l'homme, comme dans le Livre de la Jungle, il occupe une place à part dans la série animale. Il a rompu avec les habitudes de ses frères et devient pour eux un être redoutable, ingrat, méchant, tuant sans besoin. Tout fuit à son approche.

On peut deviner, d'après ces aperçus, que la conclusion n'est pas du tout conforme à la morale de nos fables. C'est généralement le coquin habile qui l'emporte, et la vertu n'est guère récompensée, comme le lecteur va pouvoir en juger.

L'HOMME, LE CAIMAN ET LE LAPIN.

Une jeune et jolie femme, récemment mariée, se mourait d'un mal inconnu. Aucun grigri, aucun conseil des commères du village n'y faisaient. Les prières des marabouts n'avaient pas plus de succès. Un féticheur, consulté en dernier ressort, déclara qu'il fallait lui appliquer sur la poitrine la peau d'un lapin fraîchement tué. A cette condition guérirait la malade.

Le mari part : Il faut à tout prix sauver la femme préférée, et, excellent chasseur, il ne doute pas du succès. Haletant, tous les muscles tendus, il avance avec précaution, fouillant la brousse d'un regard aigu, tressaillant au moindre bruit.

Une clairière s'ouvre : au bas d'un talus coule le Dioliba. L'onde paisible étincelle au grand soleil, troublée seulement par un faible remous près du rivage. Presque aussitôt surgit la tête énorme d'un vieux caïman, au centre de cercles argentés et mouvants.

« Frère, dit le monstre, que fais-tu, l'arc à la main? Tu traînes

Digitized by Google

une misérable vie, alors que tu serais si heureux si tu écoutais les conseils que seuls peuvent te donner les vieillards. Je connais une cachette dans cette rivière où existe un trésor inestimable. Tu serais riche en peu d'instants, si tu te confiais à moi. Mais tu ne me crois pas. J'en étais sûr : l'homme est bien trop présomptueux. Adieu! — Arrête! cria le chasseur. Je te crois et suis prêt à te suivre. — Viens donc, entre dans l'eau... plus près de moi... là!... monte-moi sur le dos ».

Quand l'homme eut de l'eau jusqu'au cou : « Accourez, mes frères les animaux, cria le caïman. Je tiens votre persécuteur! » Et, comme l'âne sortait de la brousse : « Dis-moi, que mérite cet individu? — La mort! répondit l'âne, couchant les oreilles sur le cou, signe évident de mauvaises dispositions. Qu'il paie pour les autres! Ses semblables ne cherchent qu'à nous martyriser. Ils nous piquent l'échine jusqu'à nous faire venir des plaies où s'acharnent les mouches. Il nous faut ensuite marcher avec de lourds fardeaux et souvent porter ces méchants eux-mêmes jusqu'à ce que, les sabots saignants, nous ne puissions plus nous relever. Alors on abandonne notre corps au chacal et à la hyène. Pas de pitié! »

La même question fut posée au cheval, qui était arrivé sur ces entrefaites. Il répondit dans un éclat de rire : « Ah, tu le tiens? Ne le laisse pas échapper. C'est lui qui m'a capturé dans la brousse, m'a réduit en esclavage, m'a mis un mors qui me déchire la bouche. Tue-le! »

« Donne-moi ton avis, mon cher lapin », dit le caïman qui s'apprêtait à happer sa proie, déjà demi-morte de peur. L'animal rusé qui venait d'arriver au bord de l'eau, se recula. « Je vais te le donner, mais il ne faut pas qu'on l'entende. Viens donc près de moi ». Le caïman s'avança, sortit lourdement de l'eau et s'approcha du lapin sans s'apercevoir que celui-ci s'était encore éloigné, et faisait des signes d'intelligence à l'homme.

Ce dernier n'ayant plus peur de se noyer saisit alors son couteau, et d'un seul coup, tua le monstre.

« Lapin, dit-il, je te remercie. Pour te prouver ma reconnaissance je veux te faire un cadeau. Attends-moi ici, je vais t'apporter un mouton ». Comme l'homme disparaissait, le lapin, toujours sur ses gardes, eut un soupçon : « On dit l'homme si méchant! Je ferais peut-être bien de me méfier et, quoiqu'il soit difficile de croire à une telle noirceur, je vais prendre des précautions ». Alors vite...

Digitized by Google

vite..., il creusa de ses petites pattes alertes, un grand trou à la place où l'homme l'avait laissé, et recouvrit l'ouverture de feuillage.

A peine avait-il achevé son travail que des aboiements retentirent et deux chiens bondirent dans la clairière suivis de l'homme qui les excitait de la voix. Qu'importait maintenant le caïman tué et la bonne action du lapin! Il lui fallait la peau de son ami et il avait été chercher des chiens pour l'aider dans son entreprise. Mais, brusquement, chiens et hommes disparurent, s'effondrant parmi les arbres et au travers des branchages, dans le trou profond. Le lapin sortit alors de sa cachette, et s'avançant au bord de l'ouverture béante : « Je t'ai sauvé la vie, dit-il. Pour me récompenser, tu as voulu me tuer. Je vois que tout ce que les autres animaux m'ont dit de toi n'est que trop vrai. Que l'homme ne compte plus sur mon concours pour l'aider en quoi que ce soit! Désormais moi aussi je rendrai le mal pour le bien. »

LE LAPIN, LA HYÈNE ET L'ÉLÉPHANT.

L'éléphant avait appelé, vers la fin de la saison sèche, tous les animaux ses sujets : — « Cette année, mes fils, j'ai choisi ce terrain inculte pour y planter le mil de notre communauté. Mettons-nous à l'œuvre sans tarder, car les premières pluies sont déjà venues : en attendant davantage, nous risquerions de manquer nos semailles et de souffrir de la famine lors de la prochaine saison sèche ».

Chacun se mit à l'œuvre de son mieux, sauf le lapin, qui trouvait toujours un prétexte pour ne rien faire. Bientôt les champs furent défrichés et semés, et la pluie vint en abondance féconder le sol éventré. Quand l'hivernage fut terminé, l'éléphant revint et convoqua de nouveau les animaux. Alors se fit la récolte du lougan (champ de culture), et les grains furent emmagasinés dans un grand konko (case servant de hangar).

« Maintenant, dit l'éléphant, nous allons laisser là ces provisions dont nous n'avons pas besoin tant que la brousse nous donne des fruits. Nous prendrons chacun notre part lorsque le sol aura été brûlé par le soleil. Mais jusque-là, mes fils, à qui confierons-nous la garde de ce trésor ? » Chacun de dire son mot. C'était une corvée dont personne ne voulait, tout en la déclarant très honorifique. La hyène fut enfin désignée à l'unanimité. On lui faisait force compliments sur un choix si mérité, lorsque le lapin, qui jusque-là n'avait

Digitized by Google

rien dit, s'avança : « La hyène n'est pas digne de tant d'honneur s'écria-t-il, elle mangera le dépôt que vous voulez lui confier, ou bien, étant très bête, elle se laissera voler »... Mais le long réquisitoire qu'il prononça ne fut pas écouté, car il se proposait lui-même comme gardien, et tous se méfiaient de l'astucieux personnage. L'éléphant confia à la hyène la clef du konko, ce qui causa au lapin un violent dépit. Quand tout le monde fut dispersé, il suivit en tapinois la hyène qui, bien que méfiante, ne s'aperçut de rien. Il la vit déposer cette clef dans un trou creusé au pied de l'arbre, marquant la place d'une pierre. Dès qu'elle eut tourné le dos, le lapin se hâta de déterrer l'instrument et courut s'installer dans le konko où il fit ripaille pendant une partie de la belle saison. Quand toute la provision fut mangée, devenu gros et gras, il prit son galop sautillant jusqu'aux cabinets de la hyène [1], ramassa le plus d'excréments qu'il put, en remplit le konko, puis remit la clef à sa place.

Quand l'éléphant appela la Communauté en réunion plénière pour procéder au partage, la hyène accourut et entr'ouvrit la porte. Dès qu'elle vit ce que contenait le konko, elle s'écria : « Ce n'est pas moi, je n'ai rien fait! Pitié! » L'éléphant s'élança vers la porte qu'il fit sauter, et tous reculèrent stupéfaits et silencieux. Seul le lapin, gouailleur, se répandit en plaisanteries, tant sur le malheureux gardien que sur la sottise des autres animaux. On n'avait pas voulu l'écouter. Et maintenant cette canaille dégoûtante, pour les remercier de l'honneur qu'on lui avait fait, leur laissait ses déjections à la place du bon mil qu'ils attendaient. Mais l'éléphant, mécontent, lui imposa silence, et comme ses sujets, qui avaient retrouvé la voix, hurlaient de rage contre la hyène, il condamna la gardienne infidèle à recevoir de tous les animaux, et même des plus petits, un coup de maligolo (cravache en peau d'hippopotame). L'abject animal faillit mourir de cette exécution, et s'enfuit à grand'peine, honteux, poursuivi par les huées de ses frères.

C'est depuis ce jour que la hyène resta faible et couarde, et n'osa plus se nourrir d'autre chose que de charognes.

1. « Là ou la hyène faisait cabinets, » disait le conteur. Cf. Rancon. « Mes hommes m'apprirent alors que cet animal avait l'habitude d'aller toujours au même endroit déposer ses excréments et que ses lieux d'aisance étaient toujours situés non loin de son repaire. Le fait est que je pus constater moi-même l'existence dans le même lieu d'une grande quantité de matières fécales, qui exhalaient une odeur absolument repoussante ».

Digitized by Google

L'HIPPOPOTAME ET LE CHEVAL

Le cheval allait faire sa cour au lion, qui avait décidé de réunir auprès de lui tous ses fidèles sujets. Mais pour se rendre à cette invitation, il devait traverser le Dioliba, et, bien que d'un naturel insouciant et joyeux, cette opération lui causait de vives inquiétudes. Comme il était arrêté près du bord, mesurant de l'œil l'étendue de la nappe scintillante, un hippopotame surgit, et, après les salutations d'usage, lui demanda ce qu'il attendait. Le cheval lui expliqua son embarras. « Tu es mon frère, répliqua l'hippopotame, je ne t'abandonnerai pas à toi-même, car tu te noierais sûrement. Monte sur mon dos, je vais te transporter sur l'autre bord. »

Le cheval ne se fit pas prier et fut bientôt sur la rive opposée. A terre, il dit à l'hippopotame : — « Comme ta queue est belle. Quel magnifique panache. En ma qualité de frère, ne pourrais-tu me la prêter ? J'exciterais bien des jalousies chez le lion ! En attendant mon retour je te céderais la mienne. » Et le vaniteux personnage désigna le petit moignon qui pendait derrière sa croupe ». — « Je veux bien te faire ce plaisir, répondit l'hippopotame, mais n'oublie pas de me la rendre, car j'y tiens beaucoup. Elle m'a été léguée par mes parents. » Le cheval proteste de son honnêteté, l'échange se fait, et le voilà parti en piaffant et faisant le beau.

Quelque temps après, sa mission terminée, il revint et appela l'hippopotame : — « Ah, te voilà, tu viens rapporter ma queue ? — Oui, mais je me trouve si bien comme cela, que je veux te demander de me la laisser encore un petit moment, jusqu'à ce que tu m'aies porté de l'autre côté de l'eau. » — Qu'à celà ne tienne, avec plaisir » !

Lorsque le cheval fut sur la rive de son pays — « Maintenant, mon très cher ami, attrape ta queue si tu le peux ! » Et en quelques bonds il se perdit dans la brousse en poussant un long hennissement de plaisir, laissant le bon hippopotame stupéfait sur les bords de son humide empire.

C'est grâce à ce vol que le cheval a maintenant une si belle queue, aux poils longs et brillants, tandis que l'hippopotame ne possède qu'un petit appendice, ridicule pour un si gros corps.

LES TROIS MENTEURS

Un menteur était vexé de la réputation de fourberie et de finesse,

Digitized by Google

d'habileté aux affaires, que l'on faisait à la ronde à deux habitants d'un village voisin du sien. Il les invita à venir le voir, afin de leur proposer une bonne affaire, et ils vinrent aussitôt en grand équipage.

« J'ai un âne merveilleux, dit le menteur, et je ne veux le céder qu'à vous, car, grâce à vos richesses, vous pouvez seuls me payer le prix que je désire. Si vous lui donnez au coucher du soleil une calebasse de haricots, le lendemain matin au lieu de fumier vous trouverez de l'or. Voyez plutôt ce que j'ai retiré ce matin même. » Et il désignait une poignée d'or dans un coin de la case. Après une longue discussion, l'achat est conclu. Les visiteurs versent l'argent, mais à condition que l'essai qu'ils vont tenter confirmera les promesses faites.

Le lendemain, lorsque les deux compères revinrent se plaindre que leur âne ne s'était pas exécuté et qu'il faudrait leur rendre l'argent, ils trouvèrent le menteur un couteau sanglant à la main. Celui-ci les amena dans l'intérieur de la case, et leur montra étendue sur le sol, sa mère qu'il venait d'assassiner. Et comme les deux hommes reculaient d'horreur : « Vous dites que je ne suis pas grand sorcier, eh bien, regardez ! » Et ayant approché son couteau du cadavre de sa mère, celle-ci reprit ses sens et se releva lentement. « Ce couteau m'a été donné par un vieux marabout. Il tue, mais si, en l'approchant du corps de la victime, on prononce certaines paroles, il fait ressusciter. » Et il offrit le couteau magique aux amis moyennant un bon prix. Ceux-ci, pensant, devant une telle expérience, qu'ils s'étaient trompés, et aussi qu'ils auraient bientôt satisfaction de l'âne, acceptèrent encore. Ils emportèrent le méchant coutelas, dont toutes les vertus étaient imaginaires. Sachant que ses acheteurs allaient venir le voir, le menteur avait fait étendre sa mère par terre et l'avait arrosée du sang d'un poulet. En arrivant chez lui, celui qui avait gardé le couteau en frappa sa femme, qui tomba, et il eut beau exécuter toutes les simagrées indiquées, la malheureuse ne se releva pas. Il courut alors chez son ami et le mit au courant de ce qui se passait. Craignant le ressentiment des habitants, ils s'enfuirent tous deux et allèrent trouver leur vendeur pour lui faire un mauvais parti. Mais ils ne virent à la maison que des femmes en pleurs et se lamentant. Le maître était mort cette nuit même. Ils pensèrent à un nouveau mensonge et demandèrent où était la tombe. On la leur montra. A peine étaient-ils arrivés qu'une voix sortit de terre, les

Digitized by Google

suppliant d'écouter. Le premier, croyant entendre l'esprit du mort, s'approcha et appuya l'oreille contre le trou allant de l'intérieur du tombeau à la surface, comme cela se pratique. Le soi-disant mort muni d'un couteau coupa net l'oreille de l'homme. Celui-ci se releva vivement, effaré, et avant qu'il ait eu le temps de proférer une parole, son camarade s'était mis à sa place et perdait à son tour une oreille. Ils s'en allèrent alors, en se concertant, tandis que le menteur, sans perdre une minute, et devinant bien ce qu'ils allaient faire, se mettait en route pour trouver le chef du pays. Il prévint celui-ci que deux esclaves qu'il avait s'étaient échappés, après que pour les châtier de s'être révoltés, il leur avait coupé une oreille à chacun. Presque aussitôt arrivèrent les deux hommes qui venaient se plaindre. Alors le Chef, sans même les laisser parler, dit au prétendu maître : « Voilà tes esclaves. Mais comme tu ne peux rien en faire, et qu'ils te susciteraient des ennuis, je vais les prendre dans ma domesticité où je les recommanderai tout spécialement et où on les fera travailler dur. Je vais te donner deux autres captifs à la place. »

Ainsi le menteur enrichi n'eut plus à craindre dans toute la contrée une réputation rivale de la sienne.

LE LAPIN, LA HYÈNE ET LE SOMONO

Le lapin et la hyène s'associèrent pour mettre en valeur un lougan de haricots. Après la récolte, la saison sèche étant venue, ils s'aperçurent que le lougan qu'ils avaient choisi était fort éloigné de tout point d'eau. Après le premier repas, chacun des compagnons se mit en quête d'un ruisseau où se désaltérer. La hyène revint bredouille, exténuée. Le lapin, au contraire, grâce à son flair subtil, ne tarda pas à découvrir une source, et, ayant bu, revint coucher au lougan, disant à son amie qu'il n'avait rien trouvé. Le lendemain et les jours suivants, il mangea des quantités considérables de haricots, allant boire furtivement lorsque la hyène dormait. Cette dernière, au contraire, ne pouvait plus manger, et se lamentait de mourir de soif. Elle était d'une maigreur de squelette, tandis que le lapin prenait au contraire un embonpoint réjouissant et se sentait de fort bonne humeur. Un jour, la hyène, dans une de ses pérégrinations infructueuses, rencontra une vieille femme, quelque peu sorcière, et lui raconta ses malheurs. « Si tu voulais me dire où je puis trouver de

Digitized by Google

l'eau comme mon ami, car je suis certaine qu'il en a trouvé, je te donnerais de belles noix de cola. » — « Eh bien ! répondit la femme. pendant que le lapin dormira, attache-lui un sac de cendres à la patte, et lorsqu'il ira boire, de grand matin, il sèmera cette cendre sur son chemin que tu pourras ainsi retrouver ses traces. » Ainsi fut fait. et, le lendemain la hyène ayant trouvé le ruisseau, put manger une bonne part de haricots. Le lapin comprit immédiatement que le marigot avait été découvert. Cela ne faisait point son affaire. car il comptait manger tous les haricots. Aussi le lendemain, lorsque la hyène vint boire, il avait déjà plongé, et, dès qu'elle approcha son museau il la frappa à coups de cravache. « Il y a beaucoup de poissons ici, fit-elle, ils sont fâchés que je vienne les troubler. » Elle essaya à plusieurs reprises de boire, et fut toujours accueillie de la même façon. « C'est trop fort, fit-elle, je trouverai bien le moyen de vous faire taire ! » Et elle partit dare-dare au village le plus voisin. Là, s'adressant à un Somono : « Si tu veux faire une pêche miraculeuse, suis-moi, je vais t'indiquer un bon endroit. » — « Je veux bien te suivre, mais ne me fais pas déranger pour rien, car tu pâtirais, sale bête, répondit le Somono. » Et, ayant rassemblé ses filets, il se dirigea avec son guide vers l'endroit où était arrivée l'aventure. Entre temps, la hyène, sûre du succès de l'entreprise, obtenait du Somono qu'il lui abandonnerait la moitié du poisson capturé.

Le lapin, pendant ce temps, s'était caché derrière un arbre et riait de bon cœur en surveillant l'opération. Le Somono jeta son filet, mais ne ramassa rien. Une seconde, une troisième fois il en fut de même. Alors, furieux, il se jeta sur la hyène et la tua.

LE PÈLERINAGE A MAKA (LA MECQUE)

Le Bouc, grand marabout, qui égrenait constamment son chapelet et marmottait des prières, décida d'aller à la Mecque et annonça bien haut son intention, parmi ses frères les animaux. Le lion et le chameau lui demandèrent les premiers la permission de l'accompagner. Mais le bouc ne les jugea pas dignes de cet honneur. Le lion entra en fureur et menaça le bouc de le tuer, mais le chameau plus patient le calma. Pendant ce temps, le bouc leur lançant des malédictions, confectionnait un chapelet de bouts de bois et de fibres pour leur jeter un mauvais sort. Les deux animaux ayant peur du

Digitized by Google

maraboutage, battirent alors en retraite, le chameau disant que toute la sainteté du pèlerin ne l'empêcherait pas de mourir de soif dans le désert. Mais ils revinrent bientôt avec la hyène, pour déclarer qu'ils partiraient de leur côté et formeraient une seconde caravane Arrive alors le poulet que le bouc refuse encore, car il n'est pas suffisamment marabout. Le chameau n'en veut pas non plus, sous le prétexte qu'il ne pourra pas suivre. Mais sur les instances du lion qui prend sa défense, il finit par être agréé. A petits bonds, le lapin accourt, attiré par le bruit et demande la même faveur. « Jamais ! s'écrie le chameau. Il est si malicieux que je me disputerais certainement avec lui en route, et qu'il s'arrangerait pour me faire tuer. » Comme la biche passait à distance, le lion rugit : « Viens ici biche, viens nous trouver. » Mais en entendant ce cri qu'elle ne connaissait que trop, la biche s'enfuit à toute vitesse. Le chameau se fâcha : « Grande brute! tu vas épouvanter tout le monde. et personne ne voudra plus venir avec nous. Et puis, si tu hurles comme cela, tu vas faire connaître où nous nous trouvons et on nous jouera un mauvais tour. » — « Tu as bien raison de craindre que nous soyons signalés au chasseur, car il n'est pas douteux qu'avec un cou comme le tien on ne peut passer inaperçu. » — « Jamais on n'a osé me dire cela ! s'écria le chameau. Petit, je n'ai pas peur de toi ! » — « Il est possible que je sois petit, riposta l'autre, mais regarde mes dents, elles sont grandes et peuvent te tuer. » — « Bien, fais ce que tu voudras, tu iras à Maka si cela te plaît, mais pas en ma compagnie. »

Comme le chameau s'en allait, le lapin qui nourrissait contre lui un vif ressentiment, courut trouver un chef Maure : « Veux-tu que je te procure un animal plus rapide que le cheval et qui puisse porter sur le dos le mobilier de cinq cases ? » Sur la réponse affirmative du chef et la promesse d'un bon cadeau il lui montre le chameau. « Mais comment l'attraperai-je ? demanda le Maure. » — « Ça, c'est manière de lapin. Que me donneras-tu encore si je te fournis le moyen de le prendre. » Ils conviennent alors d'un certain nombre de bœufs et de captifs. Comme un nègre, serviteur de blancs, arrivait, on lui acheta une corde fabriquée par les blancs. Sur les indications du lapin, le Maure ferma la route par où devait passer le chameau, sur trois côtés, avec des troncs d'arbres. Puis il tendit une corde en travers du chemin, près de l'obstacle, et chassa le chameau de ce côté. Le chameau ne manqua pas de s'entraver dans la corde, et, lorsqu'il voulut se relever, se trouva pris dans le barrage, le Maure arrivant

Digitized by Google

derrière lui. Il reçut alors force coups de bâton, à la grande joie du lapin, et on lui mit ensuite la corde au cou. C'est depuis cette époque que les Maures ont des chameaux, les noirs qui en possèdent, les Yoloff, par exemple, les tenant d'eux.

Pendant ce temps, tous les pèlerins s'étaient dispersés. Seuls restaient le bouc et la hyène. Cette dernière s'avança alors vers le marabout : « Je vais te manger de suite, si tu ne me dis trois vérités qu'il soit absolument impossible de contredire. » Le bouc réfléchit longuement, ses lèvres remuant toujours par suite de l'habitude de dire des prières. Puis : « Si le bouc voit des traces de hyène sur un chemin, il en prend un autre. » — « Je n'en doute pas, répondit la hyène. » — « C'est Dieu qui a fait toutes choses, » continua le saint personnage. — « C'est encore vrai, mais je t'attends ici. » Alors le bouc : « Si tu n'étais pas si bête, il y a longtemps que tu m'aurais tué. » La hyène ne put s'empêcher de rire et laissa partir le bouc.

Mais le lapin, caché dans la brousse, avait entendu toute la conversation. Il suivit le bouc : « Je sais, fit-il, tout ce que tu as dit. Donne-moi un cadeau et je n'en répéterai rien ! » — « Tu mens, répond le bouc, j'étais seul avec la hyène. Tu ne sais rien. » — « Ah ! je suis un menteur ; tu me paieras celle-là » ! Et il courut trouver la hyène. « Le bouc se moque de toi. Il dit à tous les animaux que tu as peur de lui. » — « Ah, si je le tenais, mais il est déjà loin sur la route de son pèlerinage ! » — « Je vais te guider, répond le lapin. » Et sans plus tarder, ils se mettent en route, retrouvent le bouc, que la hyène tue après une altercation des plus orageuses.

Le lapin n'était pas encore disposé à se reposer. Il alla trouver sans tarder le maître du bouc qui possédait beaucoup de chèvres devenues veuves par suite de ce meurtre. Il indiqua comment il fallait attraper la hyène, et l'on agit suivant ses instructions. C'est depuis ce jour que l'homme connaît manière pour prendre cet animal et le tuer. On immole un agneau qu'on laisse pourrir. On le met au fond d'un souterrain étroit. Quand la hyène alléchée par l'odeur entre dans ce conduit, elle ne peut en sortir qu'à reculons et l'on peut l'assommer facilement[1].

1. C'est un fétichiste qui parle. Le conteur veut montrer combien rares sont ceux qui reviennent du lointain pèlerinage. Cependant à travers ses moqueries mordantes on sent une admiration et une crainte non dissimulées pour le pieux marabout et sa religion.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

L'ISLAM

Dans les chapitres précédents nous avons pu nous rendre compte de la grande diversité des races et familles réparties sur le sol Guinéen, de leur particularisme étroit. Il nous reste à étudier les deux forces qui, consciemment ou non, travaillent séparément à un groupement homogène de ces combinaisons élémentaires. Les influences européenne et islamique suivent un chemin parallèle : la première s'est développée en quelques années avec une rapidité inouïe. La seconde a été sur le point, dans les siècles derniers d'atteindre l'unification qu'elle veut imposer ; mais ses triomphes sanglants ne furent qu'éphémères et toujours suivis d'une violente réaction.

Ces deux forces, mises en présence, devaient être des adversaires irréductibles. Aujourd'hui, cependant, malgré une sourde hostilité, la seconde semble obéir à l'action de la première. Nous allons les étudier séparément et rechercher si l'on peut envisager pour l'avenir un rapprochement plus intime entre elles.

Digitized by Google

§ 1

L'action islamique dans le Soudan occidental

On a opposé les religions de la nature à celle du livre révélé. Rien n'est plus juste, bien que les secondes procèdent des premières. En principe tout au moins, les religions fétichistes ou mythologiques sont tolérantes : Elles admettent dans leur panthéon un nouveau dieu, si ce dieu ne se présente pas en maître absolu. La collectivité divine qu'elles adorent, — cet ensemble de dieux ou génies protecteurs de toutes les familles d'une même nation, — est l'image de la collectivité humaine elle-même. Une conquête, une recommandation accroissent-elles la nation ? Le panthéon s'augmente lui aussi des dieux de la famille ou de la nation annexée. Un fétichiste voyage-t-il dans un pays étranger, c'est aux divinités protectrices de ce pays qu'il demandera secours. Il serait très imprudent d'insulter gratuitement à un dieu étranger malgré la protection de son propre génie familial ; la vengeance atteindrait tôt ou tard l'offenseur et sa famille. C'est ce qui explique la tolérance relative du païen, malgré le particularisme de son état social et, par contre-coup, de sa religion.

Au contraire, la religion monothéiste est animée d'un besoin de prosélytisme intense. Elle est, elle ne peut être qu'intolérante, par définition. Elle procède toujours d'un dieu national qui est le représentant de la collectivité divine forgée dans la période mythologique. Mais ce dieu unique, en qui réside toute vérité, ne peut plus admettre de rivaux à ses côtés. Son sectateur, vainqueur de ses voisins, n'adopte pas leurs divinités : Il leur impose la sienne ou les extermine. « Voici ce qu'ordonne aujourd'hui Javeh, dit le prophète Samuel à Saül... Allez maintenant, frappez Amalek, détruisez tout ce qui lui appartient, n'épargnez rien ; vous tuerez hommes, femmes, enfants, bœufs, agneaux, chameaux, ânes. » Ce Dieu est universel. Il doit donc commander à l'univers entier, par l'intermédiaire de ses prêtres. Ceux-ci ont conservé les anciennes traditions religieuses de leur race, telles que les a léguées la période mytho-

Digitized by Google

logique, et c'est au reflet de ces traditions qu'ils voient leur Dieu. D'autre part leur ambition personnelle exige le maintien aussi rigide que possible de la doctrine et des rites. Ces deux raisons, qui pourraient donner lieu à de longs développements, expliquent pourquoi, même entre deux religions monothéistes, il ne peut et ne pourra jamais y avoir fusion. L'adorateur du Dieu unique, tel que ses prophètes le lui ont révélé, va de par le monde sans jamais perdre de vue le but qu'il se propose : la conversion de l'infidèle. Il use, pour arriver à ses fins, du glaive ou de la douceur suivant les moyens dont il dispose et la résistance qu'il rencontre. Et la diffusion de la doctrine dans les masses est d'autant plus facile qu'elle s'attaque, dans son premier essor, à l'ordre social en vigueur et promet l'égalité de tous les croyants dans ce monde, leur récompense après la mort.

Ainsi en fut-il pour l'Islam. Le tempérament de ses premiers adeptes, habitants d'un pays pauvre, leur existence indépendante et nomade, les jetèrent les armes à la main, « comme des loups affamés », sur l'opulent monde occidental au nom du Dieu sémite. La guerre sainte, le « djehad », — (la croisade; en foula : « Diné »), — ont propagé cette croyance des confins de l'Asie à l'Océan Atlantique. Ce fut, surtout au début de la propagation, l'ultima ratio des chefs musulmans. Le « πολεμος πατηρ παντων » d'Héraclite, la guerre mère de tous progrès, pouvait leur servir de devise. Aussi les règles de la guerre sont-elles soigneusement fixées par les Musulmans dans les Hidayâh et Vikayâh, livres des XIIe et XIIIe siècles, qui apportèrent dans les mœurs barbares du moyen âge un progrès incontestable (V. Despagnet. Droit international public).

Mais, après avoir assouvi leurs premiers appétits, après avoir, en 641 p. J. C., pris Alexandrie, leur lutte avec les peuples occidentaux d'Afrique fut moins vive qu'on le pense généralement. S'il y eut de nombreux combats avec les tribus berbères unies sous les ordres de la célèbre Kahina, il y eut aussi des conversions pacifiques. L'Afrique romaine, bouleversée par les dissensions religieuses, opprimée par l'organisation d'une aristocratie sacerdotale, accueillit en général avec joie la nouvelle doctrine. Ainsi que l'a fait observer M. Seignette (jurisprudence de Khalil) les premiers succès musulmans sont dus surtout à la décadence du christianisme, qui, tandis que l'Islam offre l'égalité de tous les croyants

Digitized by Google

devant Allah, est devenu un instrument de tyrannie pour le peuple. La populace, surtout dans les campagnes est d'ailleurs restée presque partout païenne : les sacrifices sont toujours célébrés, les formes terrestres vénérées. La lutte contre ces croyances fait la grande préoccupation des docteurs. En haine du christianisme le pays se soulèvera à l'arrivée des Arabes. Le peuple préférait être avec eux, car, d'une mentalité peu ou point supérieure à celle des Berbères et Numides, ils admettaient volontiers les superstitions locales, ne demandant qu'une profession de foi des plus simples. Le succès des marabouts mendiants dépassa toute espérance : Non seulement les chrétiens se convertirent, mais aussi de nombreuses peuplades païennes jusqu'aux confins du Soudan. Là se trouvait en effet une partie de ces races Indo-africaines que nous avons montrées par ailleurs émigrant vers le Sud. Beaucoup adoptèrent cette religion avec enthousiasme, car elle faisait revivre en eux les instincts obscurs d'une antique origine sémitique. S'il faut en croire Ahmed Baba, dès l'an 60 de l'hégire, la puissante ville de Gana ne comprenait pas moins de 12 mosquées. Mais il est admis que cette assertion est fort exagérée et il est à peu près certain que ce fut seulement au XIe siècle que l'empire Songhay embrassa l'Islam. Quoi qu'il en soit, la ferveur des peuplades du nord de la boucle devint exemplaire et laissa derrière elle celle de leurs maîtres sémites [1]. Ibn Batoutah constate qu'ils « ont un grand zèle pour apprendre le sublime Coran », et que le vendredi les mosquées sont trop petites pour permettre à tous les croyants d'y trouver place pour prier. Plus tard, la Nigritie fournira des docteurs dont les noms seront célèbres dans le monde islamique. Tels le Soninké Maka N'Diambérité, le Ouakoré Mour Sala Diour; tel Ahmed Ben Abderrhaman, Takrour qui professait au Caire au IXe s. de l'hégire. C'est encore parmi les descendants de ces Soninké, Ouakoré ou Takrour que nous trouvons aujourd'hui les marabouts les plus instruits et les plus fervents.

Mais, au delà des régions habitées par les Indo-Africains, les conversions devinrent plus rares, plus difficiles. Les nègres du Sud montraient une grande répugnance pour la nouvelle religion. N'ayant eu aucun rapport avec l'Afrique septentrionale, — le Maghreb, — ils n'avaient aucune idée d'une civilisation plus haute

1. E.-D. Morel, *loc. cit.*

Digitized by Google

que la leur. La simplicité de la doctrine musulmane ne pouvait convenir à des hommes qui vivaient constamment dans le surnaturel. Ils voulaient bien adorer Allah et demander les bénédictions du prophète ; ils achetaient volontiers les copies arabes du Coran dont ils faisaient des grigris ; mais ils n'entendaient pas pour cela cesser d'implorer leurs mânes et leurs génies et refuser tout crédit à leurs féticheurs. De plus, ils ne pouvaient se décider à renoncer à l'usage des boissons fermentées.

Devant cette résistance imprévue, les Musulmans du Nord s'organisèrent ; et alors commencèrent ces colonnes innombrables contre les fétichistes du Sud. Les prétextes ne manquaient pas aux Maures, aux Métis Foula et aux Takrour, en dehors de la question religieuse : Les petits États fétichistes, farouchement particularistes, mettaient de nombreux obstacles au commerce, se réservant le monopole des transactions entre les peuples qu'ils séparaient. De plus, les demandes continuelles du Maghreb pour obtenir des soldats, des esclaves, incitaient les peuples du Soudan septentrional à se pourvoir dans le Sud par des agressions soudaines. Enfin, les chefs musulmans étendaient ainsi leur domaine, l'organisaient, fondaient de véritables empires. Appuyés par la confraternité qui unissait tous les Musulmans en face de l'émiettement des forces fétichistes, ils jouissaient d'un grand prestige personnel. Ils pouvaient ainsi centralisér fortement le pouvoir et lutter avec avantage contre les idées et les traditions égalitaires des peuples berbères et nègres.

Bientôt il se forma, au milieu des populations païennes, de puissants foyers de propagande musulmane. Diéné joua à ce point de vue un rôle prépondérant. Cette ville Songhay, peuplée fort peu de temps après sa conversion en 1050, de tous les éléments musulmans du Nord, et spécialement de Mandé « So », devint la grande métropole musulmane, en même temps que la ville commerciale la plus fréquentée de l'Afrique occidentale et même « une des grandes places de commerce de l'Islam ». La mosquée, qui fut élevée par Koumbourou, frappait d'admiration les marchands venus de tous les points du Soudan par ses formes imposantes et massives [1].

1. « Ce fut un tour de force, une merveille, un chef-d'œuvre, si l'on réfléchit que pour tous matériaux ses architectes employèrent de la glaise et du bois uniquement, et que leur œuvre dura 8 siècles ! » (F. Dubois, *loc. cit.*).

Digitized by Google

Beaucoup de ces marchands devenaient musulmans et formaient de nombreuses colonies conservant des relations avec la ville mère. C'est ainsi que la renommée de Diéné se répandit dans le monde occidental, et que les Français et Portugais baptisèrent de son nom toute l'Afrique Occidentale, du Sénégal aux bouches du Niger. La création de Tombouctou étendit encore vers le Nord cette réputation. La mystérieuse cité devint elle aussi un des grands centres musulmans, en rapports constants avec la puissante Oualata et les oasis du Touat, célèbres par le fanatisme de leurs habitants [1]. Ainsi, au XVIIIe siècle (XIIe siècle de l'hégire), l'Islam fortement organisé dans le Sahara et le Sahel n'avait conquis dans le Sud que les rives du Niger, de Tombouctou à Ségou avec le territoire de Diéné à l'Ést, le pays des Sarakholé sur les rives du Sénégal, et, vers les sources du Niger, dans la partie soudanaise de la Guinée actuelle, des colonies de Diénéens et de gens de Tombouctou installés dans le Bouré, une partie du Sankaran et du Ouasoulou, avec la métropole religieuse de Kankan. Dans la boucle du Niger et vers le littoral, l'influence musulmane était à peu près nulle et n'était représentée que par quelques groupes, notamment dans le Bosséa, le pays de Kong et le bassin de la Gambie. A la fin du XIXe siècle, la plus grande partie du bassin du Niger était islamisée ainsi que la plupart des pays côtiers, du Sénégal à Sierra Léone, avec cependant une zone encore en majorité fétichiste dans le voisinage immédiat de la mer. Ce progrès énorme était dû à la conversion des Foula [2] et aux longues guerres d'El Hadj Omar et de Samory. Aujourd'hui, une grande partie de la Guinée est musulmane.

Pour arriver à ces résultats il a fallu une organisation régulière et ferme, et tel est bien le caractère qu'a communiqué aux peuplades du Sahara, du Sahel, du Sénégal et du Nord de la Boucle, la propagande islamique. Là nous trouvons de nombreuses tribus de marabouts, des sectes remuantes. Les doctrines qui y ont pris naissance se sont répandues dans le monde musulman tout entier,

1. Un illuminé, Mohammed el Moghouli, au XVe siècle de l'hégire, y fut très en renom par ses prédications contre les Juifs.

2. Presque simultanément les Foula, ou plutôt leurs métis, sous la conduite d'Abdel-Kader, de Karamokho Alfa, d'Othman dan Fodio, entreprenaient au Fouta Toro, au Fouta Dialo et au Bornou de longues guerres contre les fétichistes maîtres de ces pays et en triomphaient.

Digitized by Google

tandis que des rites apportés par des étrangers y étaient également pratiqués avec ferveur et trouvaient dans ce milieu favorable un refuge et un nouveau centre de propagande animé d'une vie intense. Nous avons vu qu'il se forma chez les Berbères des tribus de marabouts lettrés. Leur réputation dans tout le Soudan est considérable et a exercé une grande influence sur le développement de l'Islam : Ce sont, par exemple, les tribus Ahel-Sidi-Ali, les Oulad-Fadel, les Oulad-Béri, les Chiouch, les Deilouba, les Kel-Oulé, les Kel-es-Souk et surtout les Kountah, dont une branche, les Bekaya, domina quelque temps la région de Tombouctou [1]. Mais si, dès le début, ces groupements de marabouts eurent une grande influence, leur puissance était surtout locale. Une force considérable allait bientôt les vivifier et faire d'eux les instruments d'une volonté supérieure, celle des chefs de congrégations. Désormais, les Cheikh de ces tribus allaient se réclamer du Cheikh el Triqâ de l'ordre qu'ils avaient adopté. Leurs disciples, les *Tholba*, disséminés dans toute l'Afrique Occidentale, devenaient par cela même les membres d'une immense armée solidement encadrée, obéissant au moindre signe de leur général et portant le nom de « *Khouan* ».

Ces congrégations, où réside de nos jours toute la vitalité de l'Islam, ont été fondées pour combattre l'hérésie et procèdent du soufisme, sorte d'association mystique qui date des premiers temps de l'hégire. Elles ont créé une doctrine hagiologique et chacune d'elle est établie sous l'invocation d'un saint, son fondateur. « Chaque ordre se distingue pour un « dikr », sorte d'oraison ou de prière. La *triqâ*, (voie, chemin), est l'ensemble des pratiques et prières caractéristiques de l'ordre, de même que l'*Ouird* (sens de accéder, arriver). Ce mot a de plus reçu le sens d'initiation. Il existe une sorte de hiérarchie spirituelle dont on franchit les divers degrés en se soumettant à des épreuves différentes : L'ascétisme, le jeûne, les veilles, la méditation. Ces degrés sont généralement au nombre de sept : La masse des Khouans s'arrête au premier qui consiste en quelques pratiques et en la récitation du « dikr »

1. Les Kounta étaient des Zénata du Touat de la tribu des Toraïch qui, à la suite des prédications d'El Moghouli et de l'invasion arabe émigrèrent vers le Sud au XIIIe siècle. Ils créèrent à Tombouctou une école de docteurs et de marabouts qui jeta un grand éclat sur cette cité. Actuellement on les trouve un peu partout sur la frontière nord du Soudan, mais leurs centres principaux sont le Tagan et l'Aribinda. Les Bekaya prétendent descendre d'Okba, le grand conquérant arabe qui allait en 62 de l'hégire jusqu'au sud de l'Oued Drâa pour punir les berbères Mäsoufa.

Digitized by Google

Le néophyte que son ardeur pousse à franchir les autres échelons s'efforce d'atteindre à un état immatériel que l'on appelle « hal » ou « hag » (vérité). Dans ce dessein, il s'astreint à de dures macérations et se plonge dans la contemplation, ou bien récite des milliers de fois une phrase du « dikr » : « Il n'y a de divinité que Dieu », par exemple.

« On conçoit l'effet que produit sur le cerveau la répétition ininterrompue de la même phrase, sur un rythme toujours égal. Un tel exercice est un profond dissolvant de la volonté : il produit à la longue, chez l'individu, une sorte d'abêtissement, de paresse de l'esprit » (Marchand, « La Religion musulmane au Soudan »).

Le *Khouan*, entré dans cette voie, devient successivement *mourid*, *fakir*, *Soufi*, *Salek*, *Medjedoub*, *touhidi*. Les exercices religieux ne se bornent pas toujours dans ces divers degrés à des récitations. A chaque phrase marmottée correspondent des mouvements réguliers de la tête et du corps qui finissent par amener assez communément la folie extatique appelée « touhidisme », ou bien l'insensibilité physique de la secte des Aïssaoua. C'est le « dikr-el-djellala-zaheri ». Il est aisé de comprendre combien sont redoutables de tels sectaires entre les mains du supérieur de l'Ordre.

Celui-ci appelé *Cheikh el Triqâ*, le « maître de la voie », a, comme lieutenants, pour imprimer le mouvement à ce vaste corps, toute une hiérarchie de fonctionnaires. Ce sont les *Naïb* ou *Kalifa*, et au-dessus les *Moquaddem* (vicaires). « Le budget des communautés est alimenté par les offrandes (Hadia) ou cotisations (Ziara) des fidèles. Il existe dans la Zaouïa un personnel subalterne auquel sont dévolues les fonctions serviles : les *Koddam* (clients), qui rappellent les frères convers de nos monastères. Un « Oukil », sorte d'intendant, a charge de la gestion des intérêts matériels de l'ordre. Les Moqaddem sont assistés de « reggab » qui les mettent en rapport avec les Khouan ou avec la zaouïa mère. Ce sont des des courriers en même temps que des agents de renseignements [1].

On voit que ces congrégations sont admirablement organisées pour la lutte. Les plus combatives, formées depuis un temps relativement récent, sont au Soudan celles des Senoussya et des Tidiania. Dans le Soudan occidental et dans les régions côtières, la seconde est plus particulièrement représentée. Mais la congrégation la plus

1. Marchand, *loc. cit.*

Digitized by Google

influente est celle des *Qadrià* ou *Kadria*, ou encore, comme on les appelle en Guinée, des *Kadirou*.

Fondée en l'an 470 de l'hégire (1077-1078 J.-C.) par le célèbre Sidi Abd-el-Kader el Djilani, elle a sa maison mère à Bagdad et possède d'énormes richesses : Cet ordre, représenté dans toute l'Afrique, est remarquable par sa tolérance et a donné maintes preuves de sa modération dans sa politique à notre égard. Cependant il faut noter que le Mahdi soudanais contre lequel eurent à lutter les Anglais était Kadri, et que nous avons eu nous-mêmes à combattre dans les régions sénégalaises des Maures affiliés à cette association. La doctrine des Kadria est, comme l'a écrit M. Le Chatelier, « toute de résignation et d'abandon à Dieu ». Voici par exemple, d'après le même auteur, le Dikhr des Kadria du Cheikh Sidia :

Dieu me suffit et il est le meilleur défenseur..... 200 fois
Je demande pardon à Dieu ..... 200 »
Il n'y a de Dieu que Dieu, maître de la vérité évidente..... 100 »
L'invocation au prophète..... 100 »

Cette congrégation est divisée au Soudan en plusieurs branches dirigées chacune par un Khalifat distinct, et n'ayant plus aucun apporrt entre elles. Ce sont : 1° Les Kadria Bekkaya qui, à la mort de Sid Ahmed el Bekkay, le vainqueur d'El Hadj Omar, se désagrégèrent en Bekkaya moktariya et en divers autres groupes moins importants, tels que celui de Zeïn el Abidin, fils de Sid Ahmed. — 2° Les Kadria du Cheikh Sidia. — 3° Les Kadria Fadelvia[1] du Cheikh Saad'bou. Ces trois grandes branches dérivent d'une même école, celle des Kountah de l'Azaouad sous la direction du Cheikh el Mokhtar el Khébir. A sa mort, tandis que les Bekkaya s'organisaient dans la région de Tombouctou, ses disciples, cheikh Sidia chez les Douaïch, Mohammed el Fadel dans l'Adrar, devenaient à leur tour Khalifat el triqâ. Leurs descendants, le Cheikh Sidia actuel et surtout le cheikh Saad'bou, ont une influence considérable dans tout le Soudan sud-occidental. On peut même dire que, en fait, la grande majorité des Musulmans du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée et du Haut-Niger leur sont affiliés.

1. Du nom de leur fondateur Mohammed el Fadel, père du Cheikh Saad'bou.

Digitized by Google

Plusieurs autres groupes de Kadria existent au nord du Sénégal et du Niger ; mais leur importance dans le Sud est à peu près nulle. Citons cependant, à cause de son extension, celui des disciples d'Ahmed el-Reggani, les Kadria Regganiya, divisés en trois branches et dont le centre est Oualata.

L'ordre des Tidiania, d'origine beaucoup plus récente que le premier, a fait, grâce surtout aux Toucouleurs d'El Hadj Omar, de grands progrès dans la seconde moitié du XIVe siècle. Fondé en 1773 (1186 Hég.), par Si Ahmed-ben-Mohammed- Tidiani, ses

Le Salam.

deux zaouïas principales sont situées à Aïn-Mahdi et à Témacin, sans parler de celles, très importantes, de Fez et de Chinguetit (Adrar). En principe, sa doctrine n'est pas plus redoutable pour nous que la précédente. Dans le Magreb elle s'est toujours montrée accueillante aux Français, tout en étant très bien vue de la cour chérifienne [1]. Mais, chose étrange, c'est au Soudan qu'elle est devenue active et hostile aux Européens, avec les El Hadj Omar,

1. « Le jeune Tidiani a donné des instructions à ses Khouans pour se tenir à l'écart de l'insurrection oranaise de 1881. En 1882, il donnait une lettre d'introduction au colonel Borgnis Desbordes pour les Tidiania du Soudan (Marchand, *loc. cit.*).

Digitized by Google

les Tidiani, les Ahmadou Cheikhou. Là elle est devenue nettement djehadiste. Le Khalifat el Triqâ de l'ordre, après El Hadj Omar, a été dévolu à son fils Ahmadou, puis à Cheikhou Djiré, successeur des deux premiers comme Almamy de Ségou.

Les fondements de la voie sont à peu près les mêmes que chez les Kadria. Mais la règle est plus stricte. Tandis que les Kadria admettent les membres d'autres ordres, les Tidianes interdisent l'affiliation de leurs membres à des congrégations étrangères. La règle Djéhadiste du Sud n'est pas d'origine doctrinaire. Les tendances du Nord et du Nord-Est sont beaucoup moins intransigeantes.

En dehors des membres de ces deux grandes associations on ne rencontre pas beaucoup d'affiliés à d'autres ordres dans toute la région sénégalaise et du Haut-Niger. Citons seulement l'ordre des Senoussia dont on rencontre quelques adeptes dans le Soudan occidental. Le Cheikh-el-Triqâ, Mohammed-ben-Ali-es-Senoussi, qui s'est fait appeler Mahdi, professa une doctrine d'un rigorisme extrême et d'un caractère notoirement hostile aux chrétiens. Il s'est établi dans les oasis de Koufra, où se trouve la zaouïa mère. A l'heure actuelle les Senoussiya, après avoir été les adversaires des fonctionnaires turcs, auraient, au dire de M. Marchand, une grande influence à Constantinople. Certains pays soudanais, comme le Wadaï, leur sont entièrement inféodés; mais jusqu'à présent l'infiltration vers l'Ouest de la Boucle s'est effectuée très lentement.

On reconnaît les Senoussiya à ce qu'ils prient les bras croisés sur la poitrine, contrairement aux Malékites qui forment la plus grande partie des Musulmans de l'Afrique Occidentale et qui conservent les bras étendus le long du corps.

Digitized by Google

§ 2

L'Islam en Guinée

L'organisation et la doctrine islamiques en Guinée n'ont plus cette rigidité que nous avons pu constater dans le Nord. L'Islam ne s'est implanté dans le pays qu'à la suite des luttes sanglantes qui ont suivi la conversion des métis Foula. Partout les Musulmans sont entourés de fétichistes. Enfin on ne trouve pas parmi eux des hommes instruits dans les préceptes de la religion comme dans le Nord, ou du moins ils ne sont que des exceptions.

Aussi, malgré le succès prodigieux de cette religion, beaucoup de régions Guinéennes ne sont-elles islamisées qu'en puissance, tandis que d'autres sont restées farouchement attachées à leurs vieilles traditions qu'elles ont eu à défendre les armes à la main. Dans celles où l'Islam s'est établi définitivement, le fétichisme a pris sa revanche en introduisant dans la nouvelle religion une grande partie des superstitions d'antan.

Le marabout, tel qu'on le désigne dans l'Afrique du Nord, n'existe pas en Guinée à proprement parler. Dans les pays noirs, le marabout c'est d'abord le chef, l'homme qui détient la puissance politique. Ceux qui ne sont pas chefs sont des conseillers ou des notables chefs de famille, et jouent toujours un rôle politique, rôle qui leur tient bien plus à cœur que l'étude des questions religieuses. Parfois ils réunissent des disciples autour d'eux et ne tardent pas à fonder des villes, qu'ils veulent rendre indépendantes des chefs du pays où ils les établissent. Il en a été ainsi des divers « Saints », des « Ouali », que nous avons eu à soutenir ou à combattre. Il en a été de même des Tidianes Ibrahim n'Diaye et Fodé Kaba, en Casamance et en Gambie. Quand ils se sont taillés un royaume sur le terrain d'autrui, ces saintes gens ne s'occupent guère que de leurs intérêts matériels.

D'autres soi-disant marabouts sont des maîtres d'école plus spécialement renommés par leur savoir. Tous ces saints hommes vivent des présents que leur font leurs élèves, de la vente des amulettes et des offrandes forcées qui leur sont dues d'après la coutume. Mais

Digitized by Google

nulle part de clergé régulièrement constitué. Ici, point de Muezzin, d'iman, d'ulémas. Le plus influent, à condition que son instruction religieuse soit suffisante, est réputé chef religieux. « Lettré » serait le mot qui traduirait le mieux ce qu'entend le nègre par marabout, c'est d'ailleurs la traduction exacte du titre « Karamokho » donné aux hommes versés dans les études théologiques. A côté de ce chef, s'il est le roi d'un grand pays ou d'une grande ville, est placé comme conseiller, dans les questions religieuses, le plus vieux des marabouts qui soit sous ses ordres. Celui-ci prend le titre de chef des marabouts. La plupart des grands guerriers, des conquérants dont le nom excite l'enthousiasme des populations musulmanes, se sont attribués et ont transmis à leurs successeurs le titre d'Almamy, corruption et abréviation des mots « Emir el Moumenin », « Commandeur des Croyants ».

A côté de ces marabouts sédentaires, certains individus parcourent le pays en missionnaires, vivant des offrandes qu'ils reçoivent en abondance, tant à cause des traditions d'hospitalité des nègres, que des prescriptions coraniques concernant l'aumône[1]. Beaucoup d'entre eux sont des Maures, des Berbères ou des Arabes. Quelques-uns font de riches mariages et s'établissent dans le pays. La plupart poursuivent leur vie errante, semant la bonne parole, vendant des amulettes, et s'insinuant dans les conseils politiques, car ce sont le plus souvent de simples émissaires. Certains de ces individus, affiliés à un ordre religieux, ont une réelle valeur. D'autres ne sont que de vulgaires imposteurs qui savent que, hors de leur pays, ils seront prophètes. L'ignorance de la plupart des noirs est si grande qu'ils ne font pas de différences entre eux[2]. Aussi, les « Sékat » affluent, et le passage d'un de ces hommes est-il toujours très onéreux pour le pays qu'il traverse. « Souviens-toi, disait l'un d'eux à René Caillé, qu'un marabout doit toujours recevoir et ne jamais donner..... La reconnaissance est une vertu des tributaires et des captifs, elle est indigne des hommes supérieurs ». Il serait à souhaiter que le proverbe du Nord : « méfie-toi

1. « Dieu n'accordera sa miséricorde qu'aux miséricordieux : faites donc l'aumône, ne fût-ce que de la moitié d'une datte » a dit un docteur musulman.

2. « Il ne faut que du bagoût pour en imposer au peuple ; moins il comprend plus il admire... Nos Pères et Docteurs ont souvent dit non ce qu'ils pensaient, mais ce que leur faisaient dire les circonstances et le besoin ». Grégoire de Nazianze à Jérôme).

Digitized by Google

de la femme par devant, de la mule par derrière, du marabout de tout côté », fut plus répandu dans le Soudan Occidental. Cependant il est à noter que dans les pays complètement islamisés on commence à redouter ces missionnaires, jalousés sourdement par les marabouts locaux. Les Soninké, par exemple, montrent une réelle répugnance à confier l'éducation de leurs enfants à des maîtres étrangers passant dans leur pays.

Les pays Guinéens ne fournissent guère de ces missionnaires. De rares pèlerins partent parfois pour La Mecque ; et encore la plupart reviennent-ils avant d'avoir atteint le but de leur voyage ou disparaissent-ils. C'est ainsi que depuis une dizaine d'années on ne compte pas plus de cinq ou six marabouts qui se soient dirigés vers la cité Sainte, et, sur ce nombre, on n'en cite que deux qui en soient revenus [1]. Nous sommes loin de ces pays du Maghreb où l'on voit les habitants « partir en petites caravanes et traverser l'espace immense qui les sépare de La Mecque [2] ». Et cependant, pouvoir se parer du titre de « el hadj », « le Saint », que tout Musulman acquiert après ce pèlerinage, devrait exercer sur les nègres, généralement vaniteux, un puissant attrait. D'autant qu'ils n'ignorent pas la fondation faite dans la ville sacrée par le Torodo El Hadj Moussa vers le commencement du siècle dernier. Des maisons, des champs sont affectés au logement de tous les Takrour qui désirent voir le tombeau du prophète. Mais toutes ces séductions ne sont pas suffisantes pour déterminer un courant d'émigration vers la cité sainte.

Il semble donc que la virulence de l'islamisme soit très atténuée parmi les populations noires de la Guinée. Mais il ne faudrait pas trop se fier, nous le verrons, à des apparences. Il ne faudrait pas non plus espérer, de ce que la doctrine de cette religion n'est approfondie que par de rares lettrés, que la ferveur des adeptes n'est pas susceptible de s'enflammer brusquement à l'appel d'un agitateur.

Et d'ailleurs cette doctrine est étudiée très suffisamment par un nombre toujours croissant de fidèles, qui apportent à ces travaux le zèle de tout néophyte. L'on est surpris, avec les moyens d'instruction qu'ils possèdent, de l'étendue de leurs connaissances dans

1. El Hadj Abdoulaye de Hériko, et El Hadj Ahmadou de Timbo. — El Hadj Baba de Sadel dans le Labé est un Torodo. De Kankan, sur trois pèlerins, deux ont disparu et le troisième est encore au Rio Nunez, n'ayant jamais été plus loin.

2. « La Tunisie », publié par l'Association française, pour l'avancement des sciences.

Digitized by Google

cette voie. Bien que ce soit avant tout la lecture du Coran qui soit leur grande occupation, tous les marabouts dignes de ce nom connaissent la « Souma », résumé des prescriptions orales du Prophète [1]. Beaucoup connaissent également le livre de la jurisprudence de Khalil, et se disent adeptes du rite Malékite, répandu dans toute l'Afrique septentrionale. Enfin, à côté de ces ouvrages fondamentaux, il existe en quelques districts de véritables bibliothèques religieuses. Le vol de certaines de ces collections a été parfois le sujet de guerres, car les propriétaires de ces œuvres y tiennent d'autant plus qu'il leur est très difficile de se les procurer, et qu'elles ont une grande valeur. « A Tankouma, écrivait Mungo Park, parmi les manuscrits que possédait le maître d'école mahométan, je découvris une version arabe du Pentateuque qu'ils appellent « Tauréta la Mousa » (de « Thora », la bible en hébreu, Mousa signifiant Moïse) ». Cet ouvrage est tellement estimé qu'il se vend quelquefois le prix d'un esclave de choix. Il avait une version des psaumes de David et d'Isaïe, mais avec des interpolations Islamiques ».

« J'ai connu des Musulmans, dit aussi le docteur Blyden, qui, en payant 5 livres sterling un manuscrit du Koran, pensaient l'avoir eu à bon marché. » Malheureusement beaucoup de ces livres ont été détruits dans les luttes locales, comme par exemple la grande collection de Kankan incendiée lors de la prise de la ville par Samory en 1891. Aussi les vieux marabouts connaissent-ils pour les avoir eu entre les mains la plupart des grands traités de théologie musulmane. « En examinant la bibliothèque de l'un des maîtres d'école les plus en vogue de Kankan », écrit M. l'administrateur Gautier, « j'y ai remarqué, outre le Coran, l'Évangile, le Pentateuque, les deux Moktaçar, la Bisala d'Abi Zéid el Keïrouane, le Moudawnana, recueil du droit malékite par Asad-ben-es-Fourât, des recueils de commentaires et de traditions, comme celui de Boukari, enfin une dizaine d'ouvrages et de fragments d'auteurs moins connus ». Au Fouta Dialo, on trouve, au dire de l'Administrateur de Timbo, une centaine d'œuvres différentes, entre autres le « Laouairalmani » du Cheikh Ahmed Tidiani, le « Dalal-el-Khaïral » de cheikou Souleymane, le « Kitabourémaé », d'El Hadj Omar, l' « Arripalat » du

1. « Livre où on rencontre les maximes les plus contradictoires et les théories les plus violentes... mais heureusement bien peu de noirs connaissent cet ouvrage, où ils trouveraient l'excuse de bien des actes de violence » (Famechon).

Digitized by Google

Cheikh Abou Mohammadou Saliou, le « Zaoual » et le « Sani », de Khalil, le « Toufou » d'Assimou, « Al Maram » de Cheick Arirgou, le « Samyoulesrari » de Cheick Yérokoï... Beaucoup de ces ouvrages sont dus à des hommes de race noire, et au Fouta Dialo on a signalé de nombreux commentaires sur la Sourate Mariama (Myriem). La plupart de ces livres sont des manuscrits, écrits en Arabe, avec l'explication en marge des passages difficiles. Mais on trouve de plus en plus des Corans imprimés, qui viennent de Conakry ou de Sierra Leone. M. le Châtelier a noté dans le même pays

École de Marabout.

les commentaires d'Ibn-El-Malek, de Sid-El-Bokhary et quelques traités fondamentaux. L'instruction religieuse donnée par les maîtres d'écoles ou Karamokho [1] est plus étendue qu'on ne le pense communément, du moins dans les pays entièrement islamisés comme le Fouta ou Kankan. Elle est de un ou deux ans pour les filles, mais elle ne dure pas moins de trois à quatre ans pour les

1. « Karamokho » signifie : personne qui sait lire.

Digitized by Google

garçons, quelquefois huit à dix ans avec deux ou quatre heures de leçon par jour. Certains, les plus studieux, qui deviendront à leur tour Karamokho, restent quelques années de plus, ou bien partent dans le Nord, à Diéné, au Toro ou chez les Maures pour se perfectionner. Des hommes mûrs vont quelquefois aussi chez le marabout, quand celui-ci a fini la classe des jeunes. Un récent rapport administratif nous donne une statistique des écoles musulmanes dans quelques cercles. Il y en aurait 346 comprenant 2.962 élèves dans le Ditinn, 60 pour 800 élèves dans le cercle de Kankan, 41 pour 574 écoliers dans le Koïn, 28 avec 160 élèves dans le cercle e-Siguri ; à Foukoumba, métropole religieuse du Fouta, il y avait en 1891, trente écoles pour garçons et filles; au Dinguiraÿ, en 1900, il y avait 200 mosquées et 180 écoles suivies par 800 élèves (sur 32.000 hab.). Les fonctions d'instituteur sont très bien vues, et les chefs ne dédaignent pas de transmettre l'instruction qu'ils ont acquise à leurs enfants : Ainsi la mère d'El Hadj Omar à Dinguiray, l'Almamy du Fouta à Timbo. Une rémunération est donnée au maître par les élèves, dans la Haute Guinée. On donne assez communément « 20 fr. par sourate ; un bœuf quand l'élève a appris la moitié du Coran; la valeur d'un cheval quand il connaît le livre sacré tout entier » (Rap. préc.).

Les leçons se donnent dès le point du jour et se continuent jusqu'assez avant dans la matinée, pour reprendre le soir au crépuscule. A ce moment, on allume un grand feu autour duquel les élèves réunis chantent les louanges du Prophète. et ânonnent en arabe quelques versets du Coran, dont ils ignorent complètement la signification, et la « fatiha » (prière). Tous parlent à la fois, avec un son de voix nasillard et très élevé, surveillés par le Karamokho dont l'oreille exercée reconnaît très bien d'où partent les discordances. Il montre en outre aux enfants à se servir de leur petite planchette, la « loa » ou « louha » sur laquelle ils tracent, à l'aide d'un roseau et d'une encre spéciale, les caractères arabes. En beaucoup de contrées où l'Islam n'est suivi que pour la forme, l'instruction s'arrête là, le Karamoko lui-même n'en connaissant guère davantage. Mais dans les centres mahométans où résident des marabouts renommés, ce n'est que le début de l'éducation. On passe ensuite à l'étude approfondie du Coran et les élèves prennent alors le titre de Talibé (Singulier Tholba). « Le Coran, dit M. Gautier, est divisé en deux parties, « Dougouma » et « Sando », mots malinké qui

Digitized by Google

signifient « la terre » et « le ciel » ou « le bas » et le « haut ». Le « Dougouma » va de la Sourate I au chapitre Mariama (chapitre XIX). Le « Sando » va de ce chapitre à la fin. Les plus avancés, seuls, sont admis à étudier la deuxième partie. Ces étapes franchies, les Talibés sont admis à la connaissance des livres que possède leur maître et en copient généralement quelques-uns. » Du rapport de l'administrateur d'un cercle important de la vallée du Niger, il résulte que, sur mille élèves reçus dans les écoles coraniques, 700 ne savent presque rien à la fin de leurs études, 250 connaissent une ou deux sourates, savent lire et écrire l'arabe littéraire, mais ne le comprennent pas ; 40 connaissent tout le Coran par cœur sans pouvoir le traduire ; dix seulement commencent à le traduire en langue courante » (A. Mairot). Quant au rituel si simple de la religion musulmane, il est soigneusement observé. On se rend à la mosquée à l'appel du marabout pour les prières journalières. Cependant l'on n'est pas partout aussi fervent et l'on se contente souvent de s'agenouiller dans la case ou au milieu de la rue, les hommes « comme il faut » sur une peau de mouton, la face tournée vers l'Est, après avoir procédé aux ablutions prescrites. Quelquefois, dans le Fouta par exemple, on trouve de place en place, le long des routes, des « Makam » des ronds de prière, formés d'une rangée circulaire de gros cailloux. La terre y est soigneusement battue, et assez souvent des piquets ou des arbres sont plantés au centre du cercle pour que les fidèles puissent y déposer leurs fardeaux. Enfin, en dehors de la mosquée lorsqu'il y en a une, chaque groupe de cases d'un père de famille, possède un makam. « Les hommes prennent place à l'intérieur derrière le chef de famille, et les femmes en arrière des hommes, hors de l'enceinte. Les prières sont dites en arabe, par conséquent incomprises des noirs qui, suivant le rythme des mots retenus par cœur, s'inclinent vers l'Est, puis s'agenouillent par trois fois, frappant le sol de leur front. Après la prière, le croyant s'asseoit sur la jambe droite et récite quelques oraisons sur son chapelet » (L. Famechon, *loc. cit.*).

En Mandé, la prière porte le nom de « Sali » ou « Dali » (de Salam), l'heure de la prière étant le « Salifana », terme qui désigne plus spécialement la prière de deux heures après midi (« Soulofana » sur certains points du littoral [1]). On sait qu'il y a cinq prières par

1. La prière du lever du soleil se dit sur le littoral « Songofou », celle de 4 heures,

Digitized by Google

jour, sans compter les prières surérogatoires qui sont faites par les fervents. La plus en usage de celles-ci serait, d'après M. Gautier, une oraison particulière, citée par Depont et Coppolani comme originaire de Bagdad. Le vendredi surtout, jour qui correspond à notre dimanche pour les Musulmans, la grande mosquée du pays est envahie par la foule des fidèles des environs. Cependant il est à noter que depuis notre arrivée cette coutume tend à tomber en désuétude au Fouta Dialo, où la « missidi » [1], le siège de la paroisse, voit ce jour-là beaucoup moins de visiteurs. Et puisque nous parlons de mosquée, disons que cet édifice consiste en une case plus grande et plus haute que les autres, recouverte comme elles de paille. Dans le Fouta, la toiture en gradins s'élève parfois jusqu'à quinze mètres de haut, surmontée d'un chapeau de forme conique. La mosquée de Dinguiraye en est un des plus beaux spécimens.

Le mur circulaire n'a guère plus d'un mètre de haut, et il faut se baisser pour entrer dans le lieu saint. Parfois un second mur intérieur forme un couloir de 1 mètre 50 à 2 mètres (Le Chatelier). Cependant on trouve parfois dans les petits foulasso de ce pays, comme sur toute la côte où il est seul connu, un genre de mosquée qui est une variante de makam. Il consiste « en une aire découverte tantôt battue, tantôt sablée, avec une enceinte linéaire. A Donhol Fellah, résidence d'été de l'Almamy des Soria, cette enceinte linéaire est faite de pierres au ras du sol, comme l'assise inférieure d'un mur. A Sokotoro, où habitaient les fils de l'Almamy Omar, une première clôture est formée par de gros orangers plantés autour d'une place polygonale, presque circulaire, limitée par des poutres couchées sur le sol. Au dedans se trouve une autre enceinte carrée, faite de bûches rondes, en saillie de 0 20 centimètres, sauf au Mirab où elles ont 0 m. 50 de relief [2]. Sur le littoral, c'est encore plus simple, et le lieu sacré se rapproche beaucoup du simple makam. Cependant, en certains endroits s'élèvent de petits murs de 0 m. 50 à 0 m. 60 en briques crues, formant un rectangle allongé de l'Est à l'Ouest, la hauteur au Mirab atteignant environ un mètre. Enfin, dans la vallée du Niger, les constructions sont édifiées sur le modèle

« Lansarra » (chez les Malinké « Lansamma »), celle du coucher du soleil « Songomané ». Chez les Dioula, certains Soninké et les Mandé du Nord, les prières portent leur nom arabe plus ou moins défiguré.

1. De l'arabe « Mesdjid ».
2. Le Chatelier, *loc. cit.*

Digitized by Google

des fameuses mosquées de Diéné et Tombouctou, dans ce style qui rappelle si bien, ainsi que l'a remarqué M. Dubois, le style égyptien. Mais elles sont de beaucoup plus modestes que n'était la grande mosquée de Diéné. Construites entièrement en briques, leurs murs atteignent de deux à trois mètres de haut et sont flanqués d'arcs-boutants, par groupes de 3 ou 4, formant pylone au-dessus de la porte d'entrée. Ces curieux monuments se trouvent dans les principales villes du Niger, et les plus importants dans la haute région se trouvent à Kankan et à Touba. On en trouve aussi à Kerfamoréa et Nafadié. A l'intérieur, des nattes sont étendues sur le sol, et des lampes suspendues.

Pour en revenir aux pratiques islamiques, ajoutons que presque partout le jeûne du rhamadan (Kori) est observé, mais sans cette exagération qu'y apportent les Maures. D'ailleurs on obtient des dispenses au moyen de cadeaux faits aux marabouts. A la fin du 27e jour d'abstinence, anniversaire de la révélation du Coran au Prophète, le jeûne est rompu à l'apparition de la lune nouvelle, annoncée par des coups de fusil. C'est le signal de la grande fête, l'Aïd-es-Sérir des Arabes, appelée « Soungalo Sali ou Kalo sali » par les nègres Mandé, et Koriléourou-Soumayé par les Foula. On fait alors de nombreux présents aux marabouts. L'Aïd-el-Kêbir, la fête du Sacrifice d'Abraham, où chacun tue un mouton et en offre une partie à ses amis, porte le nom de « Tabaski » en Ouolof, de « Saliba Kalo » ou « Donki sali » chez les Malinké et « Bana sali » chez les Soninké. L'aumône est également pratiquée dans la mesure où chacun peut la faire.

Les jours de fête, après les prières, les marabouts chantent des litanies, des hymnes, en parcourant les villages, suivis de la population. Dans les grosses agglomérations musulmanes, ils se réunissent souvent par groupes pour les chanter et réciter des ouassia. Ils connaissent presque tous les doctrines mystiques et leurs rites, mais il s'en trouve heureusement fort peu qui se livrent à ces dangereux exercices. Cependant la plupart récitent de façon suivie le dikr de l'ordre auquel ils se rattachent.

Ainsi que nous l'avons vu dans le paragraphe précédent, ce sont les congrégations des Kadria (Kadiri ou Kadirou) et des Tidiania qui se partagent presque exclusivement l'influence musulmane dans la Sénégambie et la Guinée. La première qui était représentée à peu près seule dans ce dernier pays, a perdu beaucoup de terrain au

Digitized by Google

profit de la seconde dans la deuxième moitié du siècle dernier. A l'heure actuelle la majorité des grands marabouts, même ceux dont les familles représentent les traditions Kadria, se disent Tidiane.

Entrée de la mosquée de Kankan.

C'est la mode, et le nom seul de Tidianisme confère aux nègres un degré de ferveur musulmane beaucoup plus grand que celui des

Digitized by Google

autres ordres. Les nègres musulmans disent que « celui qui se fait Tidiane trop jeune devient fou [1] »: Mais, au fond, ce ne sont là que des mots : les Tidiania ne sont pas plus sectaires que les Kadria, et presque tous suivent la doctrine traditionnelle de ces derniers se bornant seulement à réciter le Dikr des Tidiania. L'un des chefs les plus vénérés des tribus maures, le Cheik Saad'bou, serait Moqaddem des deux Ordres en Afrique Occidentale. Beaucoup de marabouts noirs suivent cet exemple, contrairement à la doctrine tidiane pure. Mais les Cheik el Triqâ des Tidiane du bassin du Niger sont les successeurs du sanglant El Hadj Omar, qui fut tué par les Kadria Bekkaya unis aux Foula, et dont deux des fils se suicidèrent dans des accès de folie religieuse [2]. Après lui les deux Almamys de Ségou, son fils Ahmadou Cheikou puis Cheikou Djiré ont pris la direction de cette branche des Tidiane. Les Tidiania de Ségou ont perdu l'âpreté de la doctrine professée par leur célèbre initiateur, et ceux qui ont lu les commentaires d'Ahmed Tidiani n'ont pas, en apparence, abandonné leurs pacifiques traditions Kadria.

En dehors de ces deux ordres nous ne trouvons que de rares affiliés à d'autres congrégations en Guinée. On peut signaler, vers le Soudan, quelques Senoussia et peut-être des Kheloutia. Notons aussi parmi les Pouli pasteurs, quelques représentants d'une secte appelé « Kabé ». On nomme parfois ses membres « Touhidites », nom significatif. On la trouve surtout représentée chez les Foulbé du Nord, vers Dori. La connaissance de l'unité de Dieu est seule essentielle pour eux. Le reste est illusoire. Ce sont des gens inoffensifs, qui mènent une existence nomade.

1. Gautier, rapport sur l'Islamisme dans le Cercle de Kankan.
2. On prétend même qu'El Hadj Omar se suicida pour ne pas tomber aux mains de ses ennemis.

Digitized by Google

§ 3

Répartition et extension de l'Islamisme en Guinée

Un tableau complet de la Guinée au point de vue islamique serait très difficile à faire, car chaque centre musulman a sa tendance propre qui se rattache à l'enseignement des marabouts locaux. Et ainsi que nous l'avons vu, la plupart de ces grands marabouts sont ou des chefs ou des conseillers politiques, dont l'esprit particulariste tend à créer dans leur communauté une religion d'État. C'est ce qui explique le peu d'efficacité de l'action des congrégations dans les pays nègres. Les membres d'un même ordre ne se tiennent plus comme les soldats d'une armée. On reconnaît bien le cheikh el Triqâ, on remet des présents à ses envoyés, mais là s'arrête pour le moment son intervention. De même que les Musulmans guinéens font rarement le pèlerinage de la Mecque, de même ils n'aiment guère envoyer leurs enfants dans les grandes écoles du Sahara. C'est tout au plus si quelques-uns vont encore au Fouta Toro ou sur le Moyen Niger. Mais l'inclination actuelle est la création d'écoles régionales, favorisant le mouvement politique et donnant une influence prépondérante aux marabouts locaux. M. Gautier confirme ce fait à Kankan : « Il est à remarquer que malgré leur désir d'étendre et de varier leurs connaissances, les gens du pays répugnent de s'adresser à des maîtres étrangers. Dans tous les villages du Cercle, les maîtres d'école sont en grande majorité nés dans le village même où leur famille était installée depuis plusieurs générations. Tout en se perfectionnant, l'instruction demeure traditionnaliste ». M. Marchand avait déjà signalé le même fait : « Il était autrefois de tradition d'envoyer à Timbo, à Labé, à Ségou même, les enfants auxquels leurs parents voulaient donner une instruction complète ; cet usage n'est plus observé, et l'on ne pourrait actuellement citer un seul indigène lettré (dans le cercle de Farana) ayant puisé ses connaissances dans l'un des centres précités ». De même au Fouta Dialo la religion musulmane, peu accessible aux influences du dehors, s'est développée dans un sens tout à fait personnel, ainsi que nous l'allons voir.

Digitized by Google

Pour faire un schéma de la répartition islamique en Guinée, on indiquerait comme foyers principaux le Bouré, Kankan et Beyla dans la Haute-Guinée, le Fouta Dialo proprement dit, c'est-à-dire le plateau occupé par la masse des Fouta Dialonké, avec des prolongements à l'Est dans le bassin du Tinkisso, à l'Ouest vers les bassins du Rio Grande, de la Gambie, du Nunez et dans celui de la Mellacorée.

1° HAUTE-GUINÉE

Si l'on veut entrer dans quelques détails, il faut étudier d'abord les groupements musulmans du bassin du Niger, qui sont, historiquement, les premiers formés dans le pays. Ce furent des Soninké et des Dioula qui devinrent dans cette région les apôtres de la nouvelle religion. Ils vinrent là en marchands, attirés par l'or jaune du Bouré, par les bienfaisantes noix de cola de la forêt, par la robustesse des païens Bamana que des vainqueurs d'un jour leur vendaient comme esclaves. Ils obtinrent l'autorisation des chefs du pays de s'établir sur leurs terres. Mais bientôt de locataires ils se dirent propriétaires, se sentant assez forts pour repousser leurs protecteurs. Au droit traditionnel, aux fétiches du sol familial, ils opposaient le droit de conquête pour la plus grande gloire d'Allah. Ce fut là en partie l'origine de ces luttes innombrables qui bouleversèrent si longtemps la Haute-Guinée. Du Bouré, où leur place forte était Didi, de Kankan, de Konafadié, de Touba, de Beyla, de Moussadougou, de Sambatiguila, des colonnes partaient continuellement razziant chez les fétichistes, faisant des esclaves, brûlant les villages. Les grands marabouts Alfa Kalabiné, Alfa Mamadou etc. se distinguèrent dans ces luttes continuelles. Les captifs Ouasoulounké, Toma, Kouranko, Malinké, Kissiens partaient en longues caravanes vers le Fouta ou du côté de Diéné.....

Mais les victoires de ces Soninké avaient moins pour but la conversion des infidèles que la possibilité d'accroître le commerce et les richesses des défenseurs du vrai Dieu. Aussi leur influence était-elle minime au point de vue religieux sur la population ambiante, qui, d'ailleurs, se défendait avec énergie. Kondé Birama, Ouasoulounké fétichiste, s'empara même de Kankan, avant de marcher sur le Fouta. Plus tard encore, la ville sainte eut à soutenir de redoutables assauts. Aussi l'Islamisme ne progressait que par l'accroissement

Digitized by Google

de la population Soninké arrivant du Nord. Ces intrépides missionnaires essaimèrent du Bouré vers Kankan, de Kankan vers Moussadougou, le Moussardou d'Anderson, (le pays de Moïse), et Billallah ou Beyla. Mais leurs établissements restèrent des points isolés sur la grande masse fétichiste du pays. A vrai dire, ces villes sont les plus importantes, les plus propres, les mieux administrées. Mais cela touche peu les fétichistes. A un moment, avec Samory, la Haute-Guinée presque entière dut se soumettre à la religion du Prophète qui devint le prétexte officiel sur lequel s'appuyait l'Almamy pour légitimer ses conquêtes et ses massacres. Mais ces conversions à main armée n'eurent d'autres résultats que de faire détester encore davantage la nouvelle doctrine. A la chute du tyran le Kourouma, le Ouasoulou, le Toron, le Sankaran, le Kouranko, le Kissi, retournèrent en masse à leurs croyances, à leur ivrognerie, à leurs idoles. Certains pays ne furent jamais entamés par l'Almamy : les provinces Toma par exemple et tous les pays de la forêt.

Actuellement les centres musulmans de la Haute-Guinée, presque tous peuplés d'étrangers arrivés depuis moins de deux siècles dans le pays, s'échelonnent le long des fleuves, dans les larges vallées d'accès facile. Dans le Cercle de Siguiri qui comprend le Sud du pays Manding, la grande majorité des Malinké est fétichiste. Cependant quelques-uns se sont groupés autour des Soninké Musulmans dont les grands marabouts sont des Silla ou des Kaba. Un des principaux Silla, un Tidiane, est installé à Toguy, tandis que les Kaba dominent dans la grande métropolé du Bouré, le coquet village de Didi. Dans l'un comme dans l'autre centre se sont formées deux grandes écoles, comprenant chacune une centaine d'élèves. Balankoumakana et Kakatombo, Dougoura et Médina sont encore parmi les agglomérations où les Musulmans dominent. Tiguibéri, peuplée de Sakho, est un important centre religieux. Siguiri a également un noyau assez considérable de Musulmans. Enfin dans le Kouloukalan l'Islam est représenté par les Bérété, qui passent pour l'avoir introduit dans cette région. Mais ils sont plutôt tièdes et boivent volontiers le Dolo, ce qui leur valut la persécution de Samory. Voici d'après M. Marchand le tableau de la population mahométane du Cercle de Siguiri. Il s'est légèrement modifié depuis 1900 par un accroissement assez sensible de cette population, mais les grandes lignes en sont toujours exactes.

Digitized by Google

M. Pobéguin évalue le nombre des Musulmans à 1/5 des habitants.

PROVINCES	Villages dont la majorité de la population est musulmane	Villages où les musulmans sont peu nombreux	Chiffre de la population musulmane	Ecoles	Elèves
Bouré	Kérouané	Didi	370	1	14
			130	2	9
		Ouarou	36	1	1
	Alahina		135	1	8
		Boukaria	15	»	»
		Makouo	9	»	»
		Kentinian	52	»	»
		Kamakan	46	1	3
		Setiguia	30	»	»
		Balato	6	»	»
	Médina		104	1	1
	Kakatoumbo		241	»	»
		Mansala	62	1	10
Siéké	Biramféra		76	»	»
	Sindougou		79	»	»
		Dalanban	36	»	»
		Nafadié	15	»	»
	Togin		441	2	16
Diouma		Kenieba-Couta-Togui	77	1	2
		Dioumabana	24	»	»
		Karakoro	15	»	»
		Niantancoro	10	»	»
		Niantancoura	38	1	5
		Tambabougou	12	»	»
		Ouarou	17	»	»
		Kabadougou	7	»	»
		Banfara	2	»	»
		Sitatoumbo	15	»	»
Nouga		Siguiri	144	1	7
		Danka	10	»	»
		Tiguiberi	23	1	1
		Falama	7	»	»
		Banko	4	»	»
		Guenkorokouta	9	»	»
Kouloukalan	Dougoura		225	1	15
	Kobani		90	1	12
Manding	Kiniékrou		42	1	2
	Balankoumakona		200	1	7
			2.863	18	113

Dans le cercle de Kouroussa, comme dans celui de Siguiri, l'Islam n'est pas en grande faveur. Cependant il y existe quelques centres, mais surtout une province, le Oulada, où les Musulmans dominent. Dans ce pays, Nono occupe une place prédominante, peuplé qu'est ce village d'éléments Fouta Dialonké et Soninké. Toutefois M. Le Chatelier pensait que Nono n'avait pas plus de 5 à 600

Digitized by Google

Musulmans pour 2 à 3.000 habitants. Banko comprend également de nombreux Musulmans. Le Baleya, qui se trouve sur les frontières du Fouta, est dirigé par des Musulmans. Ce sont encore dans ces provinces les Kaba et les Silla qui gouvernent. Mais à Nono les Bérèté, que l'on retrouve dans le Kouloukalan, partagent l'influence politique avec les Silla ; et à côté d'eux on trouve des Fassassi, des Djané (Soninké de Diéné) des Fofana, des Ouatara, des Sisé, etc. tandis que les grandes familles fétichistes y sont représentées par des Kamara et des Keïta Malinké.

Kankan est un des grands centres d'influence musulmane au Soudan français. La plupart de ses habitants musulmans sont des Soninké venus de Diéné, du Guidimakha, de Tombouctou. Ils donnèrent le nom de Diéné à plusieurs provinces des environs de Kankan. A l'origine, nous assure M. Le Chatelier, c'étaient des métis de Kountah. Mais les traditions varient et sont assez confuses. Cependant une de leurs familles se nomme Sérifou, prononciation nègre de Chériff, c'est-à-dire descendant du prophète. De fait, les Soninké de Kankan se vantent parfois d'être « chorfa », mais M. Gautier dit ne les avoir jamais entendu parler d'ancêtres Kountah. Cependant le renseignement de M. Le Chatelier est trop précis pour être mis en doute. D'après lui, les premiers Soninké vinrent avec le patriarche Sanounou. Les Kaba qui forment aujourd'hui la famille principale ne vinrent qu'au XVIIIe siècle et acquirent la suprématie avec Modou Kaba. Ce qui donne plus de force à l'exposé de M. Le Chatelier, c'est précisément ce que dit M. Gauthier à propos de la division des Musulmans de Kankan en Kadria et en Tidjania : Depuis la prise de la ville par Samory, depuis que nous avons nous-mêmes installé comme chef de Kankan, Daye Kaba, maître spirituel du rebelle Lamina Daramé et fils de cet Alfa Mamaaou qui fut le compagnon d'El Hadj Omar, les Musulmans ont peu à peu rejeté les vieilles doctrines Kadria professées jusque-là à Kankan. Actuellement la famille des Sérifou, précisément celle qui descendrait de Kadry Sanounou, le premier fondateur de la ville, aurait seule conservé les croyances Kadria ; au contraire, le chef actuel, Mori Kaba est un Tidiane fervent.

Kankan a, dans l'histoire religieuse du Soudan, une influence considérable, aussi grande que celle de Kong, presque autant que celle de Diéné. De tous temps ce fut un centre intellectuel des plus importants, mais surtout vers le milieu du XIXe siècle, au moment

Digitized by Google

de la renaissance Tidiane. De nombreuses écoles étaient ouvertes. et il y avait des bibliothèques bien garnies qui furent anéanties lors de l'arrivée de Samory. Cette ville éleva une pépinière de marabouts qui contribuèrent puissamment à l'Islamisation des pays du Sud, vers Beyla, et même d'une partie du Fouta. C'est encore un centre d'attraction pour les enfants des Cercles voisins : Siguiri, Kouroussa, Odienné. Mamadou Sérifou est le maître le plus estimé. A côté des Sérifou et des Kaba, on remarque quelques Kamara et des Touré professant le Tidianisme.

Dans le reste du Cercle, les villages musulmans sont très importants, mais néanmoins assez clairsemés. D'après M. Pobéguin, on peut évaluer le nombre des habitants musulmans à 18.000 répartis dans 27 villages, en opposition à 30.000 fétichistes peuplant 200 villages. Au nord de Kankan ils sont établis sur la rive gauche du Milo, la grande route d'où sont venus les premiers Soninké. Kerfamoria et Médina sont les centres les plus proches de Kankan. Au sud les deux villages de Tintioulé et de Diéné Maréna marquent les deux avant-gardes Soninké vers le Toron, le berceau d'une partie des Bamana, fétichistes endurcis, dont Bissandougou est la capitale. Cette province s'interpose entre les Musulmans du Nord et ceux du Cercle de Beyla. Vers le Sud-Ouest, dans la direction du Moussadougou et du Kouranko, on trouve un certain nombre de villages musulmans, dont les principaux sont Tinkonkoura, Mandanférédougou et surtout l'important centre de Konafadié. Partout ailleurs les fétichistes sont en grande majorité : dans le Sankaran (sauf Baguéférédougou), dans le Toron, dans le Ouassoulou. A l'extrémité S. E. du Cercle, en allant vers Odienné et Sambatiguila qui sont également très musulmans, on ne peut signaler comme entièrement acquis à la foi nouvelle que le village de Guéléba.

Les peuplements musulmans du Cercle de Beyla sont pour la plupart des essaimages de Soninké de Kankan, qui prirent de l'extension surtout au moment des guerres de Kondé Birama. Les premiers arrivants avaient d'ailleurs été, comme à Kankan, des Soninké du Nord, venant en dernier lieu de Siguiri. Beyla et Kérouané sont les deux grands centres, mais surtout Beyla, dont le Cheikh Kadry est vénéré dans toute la région. Mousardou ou Moussadougou, que prétendit avoir visité Anderson, se trouve à proximité de Beyla, et possède également une école importante. Ces Soninké, que M. Le Chatelier appelle des Malinké, « eurent à subir

Digitized by Google

une influence religieuse caractérisée par les noms de quelques-uns de leurs villages, groupés autour de Moussadougou et de Beyla : Dhakir-Allah, Billallah, Médina, comme si leur fondateur eût été quelque pèlerin familier du Dhikre ». Niala et Diakolidougou, où règnent les Kaba, représentent encore dans le Cercle l'influence islamique des Soninké du Nord, comme d'ailleurs la grande cité musulmane de Touba (Côte d'Ivoire) qui se trouve dans la même région, et où dominent les Touré et les Fadiga, que l'on voit aussi dans le Mahou. Plus à l'Est nous trouverions l'empreinte de l'élément Dioula, dont nous avons étudié ailleurs les migrations, et qui a formé les grandes colonies de la région de Kong. La proportion des fétichistes dans le Cercle est considérable. Elle augmente de plus en plus dans le Sud et bientôt chez les Toma, l'influence des vieilles traditions est incontestable et exclusive. Le Toukoro, le Bouzié, le Bérété, le Karagoua, sont à peu près indemnes de propagandisme musulman. Quant aux peuplades de la zone d'influence, ces anthropophages de la forêt, ils ignorent vraisemblablement le nom même de Mahomet. Dans le Cercle de Kissi, l'influence musulmane est moindre encore. Samory n'eut ni le temps ni les moyens d'y imposer définitivement la nouvelle doctrine, et c'est en vain qu'il y fit détruire de nombreux fétiches. Les marabouts de Beyla et de Touba, Soninké et Dioula, eurent fort à faire dans ce pays, sans jamais réussir de façon satisfaisante. Ils eurent plus de succès dans le Sud, auprès des Veï, et dans les régions occidentales de la Guinée ; mais on ne peut guère citer, dans le Kissi proprement dit, que trois villages musulmans : Mara, Bangadou et Kébalé, ces deux derniers au sud de Bouyé. Dans le Kouranko il y a quelques centres qui font suite à ceux du cercle de Kankan : Alabadaria, Ouassamodou-Sangardo, Tanéforéa, Diémendou-Sangardo. Mais chez les Lélé, ou dans les autres cantons, il n'existe pas trace d'islamisation.

Pour compléter le tableau de la Haute-Guinée au point de vue islamique, il nous faut parler du Cercle de Dinguiraÿe qui occupait dans cette région une place à part et depuis a été rattaché à la région du Fouta. Ce pays peu fertile, presque désert à la suite des luttes des Soso et des Malinké, servit de retraite au célèbre agitateur El Hadj Omar, avant d'entreprendre ses conquêtes dans le nord de l'Afrique. C'est là que le saint pèlerin se recueillit, propagea parmi des disciples, venus surtout du Toro, ses doctrines tidianes, et lorsqu'il se sentit assez fort, se lança à l'assaut des fétichistes de

Digitized by Google

Tamba. Dinguiraÿe abandonné par lui et laissé entre les mains de membres de sa famille, périclita rapidement, et ses habitants perdirent bientôt cette intransigeance religieuse qui les avaient tout d'abord signalés.

Actuellement, rien, si ce n'est la célèbre mosquée construite dans le style des monuments Fouta-Dialonké, ne permet de croire à une ardeur religieuse remarquable. Les danses et les chants, soigneusement proscrits par les disciples du grand Tidiane de l'Ouest africain, ont repris l'empire qu'ils exercent sur tous les nègres. D'ailleurs le pays de Dinguiraÿe, peuplé en partie d'étrangers Torodo ou Diakhanké, se rattache cependant assez étroitement à la Haute-Guinée, et spécialement aux pays fétichistes de l'Est, tandis qu'au contraire il ne cesse de lutter contre l'envahissement des Musulmans Foula de l'Ouest. Là encore, d'après M. Pobéguin, les Musulmans n'atteindraient guère que le 1/5 de la population totale.

En somme, ainsi qu'on le voit, la Haute-Guinée ne contient guère comme musulmans que des éléments étrangers, des Soninké venus du Nord, autour desquels se sont groupés quelques Malinké, Dialonké ou Torodo. Nous devons signaler spécialement l'influence des Kamara Soninké qui sont répandus dans tout le pays et semblent avoir été parmi les premiers missionnaires de l'Islam. Les membres de leur famille qui sont restés fétichistes se disent Malinké. Les premiers sont très riches, tandis que les seconds sont misérables et abrutis. Mais les Kamara Soninké semblent avoir perdu une grande partie de leur influence politique au profit de familles nouvelles, telles que les Kaba, les Touré, les Silla... Cependant on les trouve encore comme chefs dans l'extrême Sud, du côté de Beyla, dans le Konian.

2° LE FOUTA DIALO

Le Fouta Dialo a été dans l'histoire islamique de la Guinée un foyer puissant dont l'influence s'est étendue à la plupart des pays voisins. Lui-même se rattache à deux sources de traditions. Les unes venues du Nord par les Toucouleurs Torodo, les autres de l'Est par les Soninké de Kankan [1]. Il se forma ainsi deux doctrines

1. Le Karamokho Alfa fut converti par Kadry Sanounou, chef de Kankan. Cette

Digitized by Google

qui bientôt dégénérèrent en factions politiques dont les partisans prirent les titres d'Alfaïa et de Soria. Les Soria, personnifiant l'influence orientale, furent tout d'abord des Kadria. Les Alfaïa au contraire n'auraient pas reconnu, d'après M. Le Chatelier, les doctrines mystiques et se seraient rattachés aux traditions sunnites. Mais ces divergences de doctrine ne tardèrent pas à s'effacer, pour ne laisser la place qu'à des compétitions politiques. Toutefois ce fut chez les Soria qu'El Hadj Omar trouva ses premiers disciples, ainsi que le remarque M Le Chatelier, ce qui fait penser que ce parti politique avait gardé par atavisme des dispositions à suivre une voie mystique.

Il ne faudrait pas croire qu'il n'y ait au Fouta que des gens de race Peuhle ou Soninké qui aient formé des marabouts. S'il est exact qu'ils furent les promoteurs de l'Islam au Fouta, il faut noter que les Dialonké conquis devinrent bientôt aussi fervents que leurs maîtres. La plupart, d'ailleurs, de ceux qui restèrent au Fouta abandonnèrent ce nom de Dialonké, qui équivalait dans la bouche des Foula au terme de fétichiste, de buveur. Chose curieuse, la race Mandé dans ce domaine, comme dans tous les autres, montra son excellence, et il est à remarquer que les Alem de race Peuhle pure ont toujours été peu nombreux en comparaison des descendants de Dialonké. C'est encore un fait noté excellemment par M. Le Chatelier : Ces docteurs d'origine Mandé ont fondé une véritable église nationale ayant ses traditions, ses écoles, et s'inspirant fort peu du dehors. D'importants cénacles de commentateurs du livre sacré se formèrent ainsi, et quelques marabouts acquirent chez tous les Musulmans de l'Ouest africain une grande réputation, donnant à cette église une vie intense. « Tels étaient il y a quelques années Karamokho-Sory-Karéya, à Bambaya, Tierno Alimou Tiéfouri et Mamadou Ouri à Siguira, Modi Mokhtar à Dantaré, Modi Sourakhata à Kolangui, Alfa Yéréma à Kagni. Parmi les Alem de race Peuhle pure, on ne pouvait guère compter à la même époque que Tierno Sounounou, mort depuis chez les Massi du Rio Grande Supérieur, et un de ses élèves, Tierno Gando Massi [1]. « C'est que le Peuhl, avec ses habitudes nomades, méfiantes, n'a jamais été

conversion entraîna celles d'Alfa Omar Labé, Alfa Bouria, Tierno Balla, Tierno Makolladé, Alfa Siré, tous chefs importants. Alfa Foukoumba s'était déjà converti auparavant. (V. Le Chatelier, *loc. cit.*).

1. Le Chatelier, *loc. cit.*

Digitized by Google

un propagandiste redoutable. Bien mieux, il a rarement abandonné de façon complète ses anciennes coutumes, et ceux que nous considérons comme les propagateurs de l'Islam en Afrique sont presque tous des métis de Mandé, des Toucouleurs.

Dans le Fouta, nous n'avons pas à faire un tableau des enclaves musulmanes en pays fétichiste, comme nous l'avons fait pour toute la Haute-Guinée. Tout le pays est musulman. Seuls les

Mosquée de Timbo.

esclaves sont censés ne l'être pas, mais en fait ils sont islamisés et font leur Salam quotidien. Seulement il n'est pas admis qu'ils soient des fidèles au même titre que les hommes libres, car leurs maîtres pour obéir aux préceptes du Coran seraient moralement obligés de les affranchir, ce qui ne ferait pas leur affaire. Bien qu'on ait nié le rôle important qu'a joué la religion dans les pays noirs, il n'est pas douteux que c'est elle qui a, sinon toujours provoqué, du moins toujours justifié les conquêtes et les abus. Les Toucouleurs, les Soninké, les Dialonké, établis sur les ruines des villages ennemis, se sont déclarés autorisés à massacrer, à piller, par le vrai Dieu qu'ils représentaient et qui légitimait, à l'encontre des dieux

Digitized by Google

familiaux de l'ennemi, la prise de possession des terres. Il n'est donc pas étonnant que ces étrangers, entourés des peuples qu'ils avaient expulsés ou soumis, se soient montrés particulièrement fanatiques et qu'ils aient fait de la religion la pierre angulaire de leur édifice social et politique. Ainsi le chef est également un marabout, et le chef suprême du Fouta, après avoir été Elimane (Imam) est devenu l'Almamy, c'est-à-dire le commandeur des croyants.

Ces conditions particulières ont constitué une prime à l'hypocrisie religieuse dont les Foula ont si bien su jouer entre eux comme vis-à-vis de leurs ennemis. Et il est indubitable que depuis notre arrivée, les nécessités politiques ayant changé, un grand relâchement dans la ferveur religieuse s'est produit. Il ne serait pas juste cependant de dire qu'il n'existe pas des hommes convaincus et pratiquants. Il y en a, et beaucoup, grâce à une éducation qui est en vigueur déjà depuis plusieurs générations.

Le grand centre religieux du Fouta est, ou plutôt a été, Foukoumba. C'est la ville sacrée. C'est là, dans la grande mosquée, que se faisaient couronner les Almamys. C'est là que se tenait la grande assemblée des patriciens du pays. Cette situation privilégiée était due, non seulement à ce que la ville fut fondée par la branche aînée des Bari, mais encore parce que, semble-t-il, ce fut l'Alfa du Foukoumba qui de tous les princes du Fouta se convertit le premier à l'islamisme.

Mais, si cette ville conserva jusqu'à notre arrivée sa prééminence politique, il faut reconnaître que, au point de vue de la ferveur de l'enseignement religieux, elle était fort distancée par les centres du haut plateau du Nord-Ouest. En fait, il est à remarquer que les populations de l'Ouest sont plus ferventes, plus fanatiques que celles de l'Est, dont la foi n'a pas été rénovée par l'influence des Diakhanké et des Torodo du Nord. Ainsi Timbo, la capitale du Fouta, n'a qu'une importance secondaire au point de vue religieux. C'est d'ailleurs à l'Est que se sont produits la plupart des schismes qui ont mis en péril et ont amoindri l'église et l'État Foutanké. Des marabouts influents, de saints solitaires, auxquels on donne généralement le nom de « Ouali », ont fondé de véritables provinces indépendantes qui ont causé de longues guerres avec les chefs du pays. Les plus célèbres de ces schismatiques, sont les Houbbou qui habitent la région montagneuse et presque inaccessible située à l'Est et au Sud de la province de Timbo. Un

Digitized by Google

moment ils faillirent, sous la conduite d'un Ourouro, Mamadou Djoué, disciple de l'aïeul du Cheick Sidia actuel, s'emparer du pouvoir au Fouta, après la prise de Timbo et le meurtre de l'Almamy régnant. Mais repoussés bientôt et décimés, ils eurent encore à subir, lors du passage des hordes de Samory, des exécutions sommaires qui les réduisirent à rien. Actuellement ce pays est presque désert.

D'autres personnages de moindre envergure ont cependant causé de nombreuses guerres et fait la grande préoccupation des grands chefs Foutanké. Tel le Ouali du Goumba, Karamokho Aliou, établi à Missidi avec la permission des chefs dialonké, puis pourchassé par eux sur les injonctions de l'Almamy et du chef de Foukoumba. Tel encore Fodé Kadialou, chef de Bagdadia, village dont le nom indique assez les tendances Kadria de son chef, et qui était constamment en lutte avec le chef du Koïn. Dans la partie septentrionale du Fouta on trouve encore des gens de cette sorte : Ainsi les Houbbou de Kaouessi dans le Rio Nunez, dont le premier marabout fut tué par les infidèles ; et surtout le fameux Tierno Ibrahima, chef de N'Dama qui nous donna tant de mal, parce que nous soutenions le chef du Labé, qui voulait l'anéantir. En somme, ces groupements sont dus autant à l'ambition politique et aux haines de races qu'aux idées religieuses. Ils sont formés de tous les mécontents, de tous les étrangers sans ressources, qu'un même lien, la vénération du marabout va unir, remplaçant pour eux le lien social ordinaire de la famille. Ce marabout a ainsi un pouvoir personnel au moins aussi sérieux que celui du père de famille. Il est donc conduit à propager les doctrines hagiologiques qui ont fait la fortune des congrégations, et c'est en somme l'idée maîtresse de toutes ces luttes religieuses. C'est ainsi, quoi qu'en disent des commandants de cercle qui semblent ignorer complètement l'histoire de ces pays, qu'ont débuté la plupart des conquérants musulmans, et le plus célèbre d'entre eux, El Hadj Omar. Il ne faut donc pas se fier outre mesure aux protestations de ces sectaires, et les chefs locaux, qui les connaissent mieux que nous et qui sont cependant musulmans, n'ont peut-être pas tort de les pourchasser et d'essayer de disperser leurs adeptes.

Est-à-dire que seuls les Ouali représentent les congrégations religieuses au Fouta? Non certes, et chaque marabout se dit Kadiri ou Tidiane. Le Cheick Saad'bou, représenté par Boubakar

Digitized by Google

Kounté, le Cheick Sidia, sont vénérés dans tout le pays. Là, comme au Soudan, la doctrine des Kadria était seule représentée au début. Aujourd'hui les Tidianes, surtout chez les anciens Soria ont une influence à peu près égale. Dans les environs de Timbo sur onze marabouts influents, on ne compte qu'un seul Kadri du parti Alfaïa, Tierno Mahdiou, vieux Sérianké, demeurant à Malouko. Tous les autres, à Dara, Kolen, Mengouta et surtout Timbo, sont Tidiania. Les Tidiania se sont accrus avec l'enseignement que répandent les nombreux marabouts Torodo qui sillonnent le pays. Un de leurs principaux représentants serait Karamokho Mohamedou résidant à Baofella. D'après M. le Chatelier, il circule au Fouta Dialo une Ouassia de plus de 30 dikrs où se trouve le passage suivant : « Avec l'aide de Dieu, le fer n'attaquera jamais mon compagnon, quand bien même il aurait commis 70 meurtres, à condition qu'il se repente après. Aucun Ouali ne peut faire entrer au paradis tous ses compagnons, sans compte, ni punition. s'ils ont commis des fautes. Seul je le puis. Gloire à celui qui accorde ses faveurs à qui il lui plaît ! » C'est assez suggestif et cela montre l'emprise de la nouvelle doctrine sur les esprits Foutanké. Cependant il ne faudrait pas exagérer cette idée et voir dans chaque musulman Peuhl un sectaire obéissant au moindre signe du chef de l'ordre. Au contraire, les rapports avec le monde musulman extérieur sont peu fréquents. Ils se bornent à recevoir de temps à autre un marabout prêcheur, venu du siège de la congrégation et qui rappelle nos moines mendiants du Moyen Age. Après avoir reçu son cadeau, il va plus loin et toute nouvelle de la Zaouïa mère cesse d'arriver.

Quant aux relations que peuvent avoir les Foula avec La Mecque, elles sont à peu près nulles. Nous avons nommé dans le paragraphe précédent les quelques « hadji » qui passaient pour être allés dans la ville sainte. Comme on l'a constaté, ils ne sont pas nombreux. En 1902, une lettre venue de La Mecque par Fez a circulé dans les Fouta Toro et Dialo, transmise de village à village. « Il y était parlé, écrit le commandant du cercle de Timbo, de la fin du monde, des modifications apportées à la doctrine du Prophète dont elle ordonnait la stricte observation au sujet du nombre de femmes, de la paix et de l'union entre les croyants; elle édictait un jeûne de trois jours dès sa réception, et le 4e jour on devait se réunir, se rendre solennellement à la mosquée et faire des aumônes aux veuves, aux vieillards et aux enfants .»

Digitized by Google

Avec le Fouta-Toro qui est un centre musulman des plus fervents et le plus proche du Dialo, les relations sont également précaires. Cependant il y a une distinction à faire, et tandis que les Torodo sont assez nombreux dans le Nord et l'Ouest, ils sont au contraire assez rares dans l'Est. Cela tient à ce que les chefs du Labé, des Timbi, etc... se rattachent plus étroitement que les Foula de l'Est aux familles Foutanké, et encouragent leur venue dans leurs États. C'est ainsi qu'il y a de petits villages peuplés par ces familles dans les Timbi et le Labé. On trouve cependant des Torodo dans les provinces orientales, venus pour la plupart du Dinguiray. Ainsi le représentant de l'Almamy auprès du Gouvernement à Conakry était en 1904 un Torodo.

Les Sarakholé se sont également infiltrés dans le Nord et dans l'Ouest, formant des agglomérations très importantes et, comme partout où l'on trouve cette race, des centres islamiques de premier ordre, dont les chefs sont renommés dans toute la Guinée. Ce sont surtout les Diakhanké qui occupent le premier rang, tel le Karamokho Koutoubo chef de Touba, un des points les plus prospères du Fouta. Tel aussi jadis un Diabi Gassama à Médina Couta. Ces deux grands villages, l'un à l'Ouest, l'autre au Nord du Labé, attirent une masse d'étrangers par suite de la renommée de sainteté de leurs chefs. Ce sont de véritables universités musulmanes où sont instruits de nombreux enfants venus de tous les pays côtiers. Vers le Nord-Ouest on les trouve en assez grand nombre dans le Dentilia et en petits groupes dans le Koïn. La plupart ont conservé les traditions kadriennes, mais très atténuées, comme dans presque tous les pays guinéens. Avec eux, les Dialonké, qui grâce à leur conversion ont été admis à demeurer au Fouta, représentent l'élément le plus fervent. Mais l'aristocratie Fouta-Dialonké, qui les redoute parce qu'ils représentent les anciens possesseurs du sol et parce que leurs prédications tendent à créer de nouvelles unités territoriales, les poursuit de sa haine. Comme partout les persécutés ont aussitôt trouvé des disciples enthousiastes. Dans le Koïn, le Karamokho Fodé Kadialiou à Bagdadia, dans le Goumba, Karamokho Aliou etc... Jadis on citait avec orgueil Tierno Samba de Foukoumba, précepteur de Karamokho Alfa, comme Alfa Gourdo de Kolen et ceux que nous avons cités plus haut. La tombe de Tierno Samba est un lieu de pèlerinage à Bouria. Un de ses talibé, Maka Dioba, devait devenir le patriarche de la famille royale du Boundou.

Digitized by Google

L'aristocratie Fouta-Dialonké dont nous venons de parler, composée des descendants des vainqueurs, a une foi musulmane très modérée. Elle laisse en général aux marabouts des races étrangères ou vassales le soin de diriger les consciences. Cependant, le parti Alfaïa qui s'appuie plus spécialement sur l'Islam, a quelques marabouts renommés, moins par leur science que par leur ferveur. Mais c'est chez eux surtout un calcul politique.

La doctrine Foutadialonké est, nous l'avons dit, très personnelle et locale : Elle est entachée de superstitions et de coutumes fétichistes. Néanmoins il serait injuste de méconnaître le travail relativement considérable qui se fait dans l'interprétation du Coran. Chaque semaine, le vendredi, des marabouts influents réunissent les fidèles et l'on interprete alors le livre sacré. D'autre part, il s'est formé des écoles comme celles que nous avons indiquées à Touba et Médina Kouta. Les Timbi et surtout Labé où se conserve encore la mémoire du marabout Yalem Guirladio, maître de l'Almamy Abd El Kader, sont aussi de grands centres d'instruction. On y compte de nombreuses écoles, où les fils des souverains tributaires des régions côtières venaient se faire instruire et se faire connaître. Les autres écoles les plus célèbres sont à Donholl Fellah, à Foukoumba, Baofella, Dantaré, Kollangui, chez les Houbbou et les différents Ouali (N'Dama, Missidi Goumba, Bagdadia, etc...). C'est aussi dans ces diverses villes que l'on trouve les mosquées les plus importantes.

En résumé, le Fouta Dialo est un pays essentiellement musulman où la religion du Prophète est observée avec plus ou moins de ferveur, mais se retrouve partout. Elle est la raison d'être de cet agrégat de familles et de races, qui est devenu de ce fait un foyer puissant d'expansion pour la nouvelle doctrine.

3° RÉGIONS MÉRIDIONALE ET OCCIDENTALE

L'étude de ces régions est le complément de celle du Fouta et de la Haute-Guinée. L'action des pays du Haut-Niger, et de Kankan en particulier, sur ces contrées s'est manifestée par de longues guerres, suivies d'une invasion considérable de Touré, Kaba et autres familles Soninké, qui descendirent jusqu'en Mellacorée, contournant le Fouta et essaimant sur leur passage de nombreuses colonies. En dernier lieu, les hordes de Samory, qui lui aussi était

Digitized by Google

un Touré, furent sur le point de renouveler cet exploit. Elles n'en furent empêchées que par la présence d'esprit de l'administrateur de Mellacorée.

L'action du Fouta fut non moins importante comme résultat et fut plus continue, surtout dans la région côtière. Dès que les Fouta-Dialonké eurent chassé les premiers occupants fétichistes, ils s'organisèrent pour continuer leurs razzias dans les pays où leurs ennemis s'étaient réfugiés. Chaque année les Almamys lançaient des colonnes qui pillaient et brûlaient tout sur leur passage. Soutenus par les Dialonké du Soulima qu'ils avaient expulsés du Fouta, mais qui s'alliaient maintenant à eux dans l'espoir d'obtenir un riche butin, ils portaient la ruine et la mort dans le Sankaran et dans le Kouranko où s'étaient retranchés leurs irréductibles adversaires Ouasoulounké, jadis leurs maîtres. Ce fut de ce côté surtout que porta leur effort au début. Puis afin de faire plaisir à leurs alliés du Soulimana, ils les aident contre le Kissi et le Limba, tandis que les Soulima, marchent avec eux vers le Boundou : de longues caravanes d'esclaves prennent le chemin du littoral. Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, il y eut une réaction formidable des fétichistes. Les Soulima abandonnent la foi musulmane et, retournant à leurs coutumes, ils se joignent au Ouasoulounké fétichiste Koundé Bourama et détruisent Timbo. La guerre dura pendant une trentaine d'années avec plus ou moins de succès. La bataille d'Hériko (ou de Sira Kouré), où fut tué Kondé Bourama, sa sœur Awa et le chef Soulima Tabaïré, marqua la délivrance du Fouta. Mais les Fouta-Dialonké ne purent entamer le Soulima qu'ils avaient envahi et furent battus deux fois successivement devant Falaba. De même ils durent abandonner tout espoir de conserver leur suprématie éphémère sur le Kouranko et le Sankaran, à la suite de la terrible guerre civile des Houbbou, et du sac de Timbo par les insurgés. Mais ils arrondirent leurs domaines du Koïn, du Kolladé, du Firia et du Baïlo.

Vers la région côtière, ils conduisirent aussi de nombreuses colonnes qui eurent des résultats plus heureux. C'est ainsi que l'Almamy Oumarou vint ravager le N'Gabou, où il mourait en 1872, à Dombé Hadji. Mais en général les Almamys laissèrent aux puissants chefs guerriers des régions occidentales le soin de pourchasser les anciens possesseurs du Fouta et de les soumettre. Les chefs du Labé, des Timbi, du Foukoumba ne tardèrent pas à se faire procla-

Digitized by Google

mer suzerains de presque tous les États Dialonké ou Soso compris entre le Fouta et la mer. Seules quelques petites peuplades résistèrent avec succès, comme les Yola, les Bagaforé, les Mikhiforé. Au Nord-Ouest le Labé fut moins heureux avec le N'Gabou et le Firdou. Après avoir soumis ces pays et y avoir installé des souverains de leur choix, pris parmi leurs chefs de guerre, qui devaient tenir en respect les populations belliqueuses de la Casamance, les chefs du Labé ne purent rester maîtres de leurs anciens vassaux, et sans notre arrivée une lutte sanglante et interminable se fut engagée entre Moussa Molo [1], roi du Fouladougou et du N'Gabou, et le chef du Labé. Ils s'étaient cependant unis contre les Torodo de Koussalan, mais leur entente ne dura pas. Aussi cette lutte politique engendra des divergences dans les idées religieuses. D'ailleurs les États du N'Gabou se rapprochent de la Gambie et de la Casamance, foyers où la virulence du sectarisme musulman est extrême, où El Hadj Omar recruta ses meilleures troupes et d'où se dressèrent contre nous de redoutables fanatiques, dont le plus célèbre fut le marabout Mahmadou Lamina Daramé. Ces pays sont peuplés de Soninké, de Torodo, de Dioula, de Diakhanké ou de Sosé, qui passent, non sans raison, pour des musulmans renforcés. Dans toutes ces régions, un mouvement Tidiane très accusé se créa, en opposition aux traditions Kadriennes du Fouta Dialo, et les chefs du Nord se montrèrent aussi fanatiques que l'aristocratie Foutadialonké était tiéde. C'est ainsi que s'était formé également aux portes du Fouta l'État du Dinguiray, point de départ de la puissance Tidiane au Soudan. Partout où ce mouvement agressif ne se propagea pas, et où les chefs du Fouta Dialo ne heurtèrent que des fétichistes divisés et paisibles, non soutenus par les Musulmans du Boundou, comme dans le Niocolo, dans le Dentilia, etc., ils ne tardèrent pas à établir leur influence exclusive.

Est-ce à dire que chacune de ces conquêtes politiques fussent des conquêtes en vue de la propagation de la foi ? Certes non, et jamais les Fouta Dialonké ne convertirent en masse les populations soumises, comme le faisait Samory ou les Almamys du Toro. Vis-à-vis des autres Musulmans leurs voisins, ils passent même comme peu fervents, ainsi que nous l'avons dit. Cependant la religion fut souvent le prétexte de ces guerres, excusant tous les pillages, toutes

1. Fils d'Alfa Molo, lieutenant de l'Alfa du Labé.

Digitized by Google

les atrocités, tous les guet-apens. Avec des infidèles tout n'est-il pas permis? Et dans les pays fétichistes ces Foutadialonké exagéraient à dessein leurs pratiques religieuses pour en imposer à leurs ennemis. D'autre part, les marabouts qui étaient avec eux étaient l'objet d'un grand respect de la part des populations, par suite de leur savoir. Enfin des fils de chefs pris comme ôtages furent emmenés en grand nombre au Fouta, et revinrent dans leur pays, après avoir étudié le Coran dans les écoles des vainqueurs. Il se forma ainsi, malgré l'attachement de ces peuplades à leurs coutumes, le grand mouvement islamique à l'extension duquel nous assistons aujourd'hui. Cette religion était celle des vainqueurs dont la civilisation supérieure était incontestable. C'était la doctrine des gens savants, et une doctrine si facile à mettre en pratique!

D'ailleurs, nous l'avons vu, les Fouta Dialonké ne furent pas les seuls promoteurs de ce mouvement. Bien autrement ardents furent les Soninké et les Dioula descendus de la Haute-Guinée qui s'établirent dans tout le Sud de la Guinée. En se mélangeant intimement aux populations vaincues, par de nombreuses alliances, en vivant au milieu d'elles, ils les accoutumèrent à leurs rites. Leur mépris pour tout ce qui était fétichisme, l'idée de servitude qu'ils attachaient à ce mot, blessaient cruellement l'orgueil de leurs alliés. Aussi beaucoup d'entre eux adoptèrent-ils le boubou blanc et le petit bonnet blanc ou le fez, costume qui caractérise les Musulmans. Quant à leurs pratiques religieuses, elles se bornaient à marmotter un Salam qu'ils ne comprenaient pas. Partout, dans la région côtière, on peut noter cette extension de l'Islam. Les Nalou-Mandé sont tous plus ou moins Musulmans très pratiquants ainsi que la plupart des habitants de la Mellacorée. Le roi des Nalou se faisait appeler « commandeur des croyants » et depuis longtemps le chef des Sarakholé en Mellacorée a pris le titre d'Almamy du Moréa. Il est à noter aussi que Moréa, Morébaya, sont formés du mot Moré, prononcé Moro en certains pays, et qui signifie marabout. Ainsi le Moréa est le pays des marabouts. Dans le Kaloum et le Soumbouïa, dans la Bramaïa, dans le Pongo et le Haut Nunez, malgré la présence de nombreux fétichistes mêlés aux Soso, ces derniers, représentant en général l'Islam, quoique depuis des temps récents, ont une grande prépondérance. Chez les Mikiforé, qui jusqu'à présent étaient exclusivement fétichistes, le lieutenant Brocard a noté que l'Islamisme fait des progrès d'autant plus grands qu'ils sont convaincus que

Digitized by Google

l'homme libre seul a droit de « faire Salam ». Chez les Baga foré, une des tribus les plus farouches de la côte, que les Musulmans n'ont jamais pu conquérir, le même voyageur nous dit que, dans les points de contact avec les étrangers, quelques chefs cessent de boire et se sont convertis à l'Islamisme : « De nombreux chefs sont Musulmans, quoique le fond de la population soit fétichiste et adopte volontiers le costume européen. » Dans certains districts, comme à Missira (la Mosquée), l'influence des Diakhanké Toubakaï s'est faite puissamment sentir. Son chef Yendé Ansoumani est « musulman avec ostentation ». Et l'origine que certains Landouma se donnent n'est-elle pas suggestive? Ils viendraient de « Médina Missira [1], près de La Mecque » !

L'origine noble aux yeux des nègres est toujours celle des premiers adeptes du Prophète. « L'Arabe est le peuple modèle à leurs yeux » a écrit avec raison M. Famechon. J'ai eu la bonne fortune de parcourir une grande partie de la Basse-Guinée avec M. l'Administrateur Noirot, qui y était déjà passé nombre d'années auparavant. Il fut surpris de trouver dans les plus petits villages, sur la place centrale, un simulacre de mosquée, un makam plus ou moins soigné qui n'existait pas lors de son premier passage. Ces monuments modestes sont un signe des temps et montrent de façon tangible avec quelle force se répand la nouvelle religion dans ces contrées.

Il ne faudrait pas croire cependant que dans cette région côtière, si l'on en excepte certains Etats de Mellacorée, on rencontre des Musulmans susceptibles de fanatisme. Au contact des anciennes coutumes, des antiques superstitions, l'Islam s'est transformé, et si l'on invoque Allah, on fait aussi des sacrifices aux bari que les Musulmans ont adoptés sous le nom de Djinn; si l'on suit de loin certains préceptes du Coran, on les a tellement mélangés au droit coutumier local, qu'ils sont à peu près méconnaissables.

Aussi serait-il superflu d'indiquer, comme nous l'avons fait dans la Haute-Guinée, des centres musulmans dont l'influence rayonne sur le pays. Il n'en existe que fort peu. Notons cependant les principales villes de Mellacorée, surtout celles du Moréa [2], du Benna et du Kissi Kissi ; la ville de Conakry dont le cosmopolitisme a permis aux Musulmans de tous les pays Guinéens de se donner rendez-vous ;

1. La mosquée de Médine.
2. Il y a un marabout Maure auprès de l'Almamy du Moréa.

Digitized by Google

le pays des Houbbou avec les villages de Kaouessi et Nawal dans le Haut-Nunez, ainsi que les États qui ceinturent le Fouta, et dont les chefs simulent un grand attachement pour la nouvelle religion, par suite de la promiscuité fâcheuse des Foutadialonké. Nous ne parlons que pour mémoire des pays très musulmans de Kadé, de Consotami et de Bambaïa qui sont plutôt des prolongements du Fouta vers l'Océan, bien que se trouvant en dehors de la région montagneuse qui porte ce nom. Ces derniers pays sont Tidiania en majorité. Un des signes de l'Islamisation rapide de toutes ces contrées est le titre religieux d'Almamy que se donnent beaucoup de petits chefs. Cette prétention exaspère les Foutadialonké qui répondent qu'il n'y a qu'un Almamy dans toute la Guinée, celui du Fouta Dialo. Ils reconnaissent cependant ce titre aux chefs du Moréa, descendants de Sarakholé, mais ils ne peuvent admettre un Almamy du Rio Pongo, un Almamy du Canéa, du Tamisso, des Nalou, du Kaloum!... Comment ces chefs seraient-ils commandeurs des croyants alors que leur pays est peuplé d'infidèles! D'ailleurs n'est-ce pas leur enlever, à eux Foula, le meilleur de leurs prétextes pour venir incursionner chez leurs voisins?

Au sud du Fouta dans le cercle d'Ouassou, les familles de marabouts sont surtout les Cissé, les Daramé (à Dar Salam, Tamisso), les Touré, les Kaba, etc., toutes familles d'origine Soninké qui se sont arrêtées là dans leur marche vers l'Océan. A l'Est de la Mellacorée, les Youla forment un groupe également très musulman dans le Benna, y compris le Kissi Kissi. Ces pays ont joué un rôle assez important dans la conversion des peuplades voisines. Dans le cercle de Farana, c'est surtout le Firia qui se montre pratiquant, particulièrement à Dando, et le Oulada, dont le chef-lieu est Farana. Beaucoup de régions converties officiellement par les bandes de Samory sont revenues à leurs anciens cultes. Les populations conservent précieusement dans le Kissi de curieuses statuettes protectrices dont le conquérant avait ordonné la destruction, et dont beaucoup ont disparu depuis cette époque.

Digitized by Google

§ 4

Rôle et valeur de l'Islam en Guinée

Nous avons pu voir que la doctrine de Mahomet s'est répandue avec une grande rapidité dans les pays nègres. Actuellement elle poursuit sa marche plus lentement, mais peut-être plus sûrement que par le passé, par suite de la pacification du pays. Si l'on considère qu'il y a cent cinquante ans il n'y avait pas de populations islamisées dans la Basse-Guinée et qu'aujourd'hui les Musulmans y sont presque aussi nombreux que les fétichistes; qu'il y a seulement trente ans un marabout ne se serait pas aventuré en certaines régions où il recueille actuellement des collectes, on ne peut qu'être étonné de ce rapide développement. Les nombreuses légendes d'origine islamique, où l'on admet la mission du Prophète, le pèlerinage de La Mecque, etc... qui se débitent dans les pays fétichistes, indiquent combien est active la propagande.

Il y a cependant des raisons, à cet état de choses, et ces raisons il ne faut pas les chercher exclusivement dans les conquêtes à main armée. Il faut considérer bien plutôt la facilité d'adaptation de cette doctrine, et surtout sa simplicité [1]. « Dieu est Dieu et Mahomet est son prophète » ! Cette phrase débitée *coram populo* est une profession de foi suffisante. En somme, l'Islamisme est une religion essentiellement formaliste, convenant parfaitement à des esprits encore peu développés. Dans les pays en majorité fétichistes, le marabout ne demande guère que la confession publique, avec la promesse très vague de ne pas boire et de faire salam régulièrement [2].

1. « Le bruit qu'on fait les Djehad, ou guerres religieuses, a laissé dans l'ombre, inobservé, le succès du propagandiste pacifique bien que les travaux de ce dernier aient été beaucoup plus effectifs pour l'extension islamique que la création de dynasties mort-nées ». (Arnold, The preaching of Islam).

2. M. E.-D. Morel a décrit, d'après le Dr Blyden, la façon dont les marabouts procédaient pour gagner un village à leur foi. Quand ils viennent y faire leur prière, dans les premiers temps, on se moque d'eux, quelquefois on leur jette des pierres. Puis, par leur contenance grave et austère, ayant malgré tout gagné le respect, on leur confie des enfants. Désormais on les a acceptés dans le village et en peu de temps cette ville, « qui pendant trois siècles avait repoussé les assauts des soi-disant convertisseurs par le sabre, avait embrassé volontairement l'Islam ».

Digitized by Google

Ce n'est que plus tard, lorsqu'un noyau assez important de Musulmans s'est formé, que, d'eux-mêmes, et par un sentiment d'émulation et d'ambition, les croyants ont, ou simulent, une ferveur de plus en plus grande.

D'autre part, cette religion contient en elle un Code civil et criminel, qui peut s'adapter aisément à l'état social des nègres. Elle reconnaît la polygamie, en la réglementant, ce qui est un point capital pour le succès de toute nouvelle croyance. Certaines pratiques religieuses sont identiques chez les fétichistes et les Musulmans. Par exemple la circoncision, la croyance aux amulettes [1], la vénération des ancêtres qui deviennent des saints. D'ailleurs, qui dit adaptation dit transformation, et, même dans les pays Guinéens entièrement islamisés, on trouve nombre d'usages anciens qui viennent modifier les prescriptions du Coran ou des commentaires.

Enfin le rôle social de cette religion est considérable et ne manque pas de frapper l'homme intelligent et ambitieux. Il n'est pas douteux que l'Islam confère à ses adeptes une dignité, un « self respect » que n'inspirent pas en général les fétichistes. Le Musulman tombe rarement dans la bestialité dégradante de ces derniers; rarement il se laisse entraîner à boire, vice qui cause tant de désordres dans ces pays. Son aspect s'en ressent. Il est proprement vêtu d'un boubou de blancheur immaculée; il a une attitude fière. Sa case est minutieusement nettoyée, tandis que souvent les villages fétichistes, surtout dans la Haute-Guinée, sont d'une saleté repoussante. Entreprenant et actif, il excelle dans le commerce, sait commander et et faire marcher sa domesticité. Aussi est-il en général riche. Il a les plus beaux troupeaux et les cultures les mieux ordonnées.

De plus, son influence morale est considérable par suite de sa connaissance de l'écriture. Cela tient encore du prodige pour beaucoup de noirs. L'écriture arabe étant le seul moyen de correspondre avec les corréligionnaires, l'influence morale qu'elle donne à celui qui s'en sert se double de l'autorité politique que confère à l'écrivain ce moyen d'association, de groupement.

Passer, à tort ou à raison, pour un homme supérieur ou pour un homme de qualité est une forte tentation. En effet, le lettré, le Karamokho, obtient, grâce à son instruction plus ou moins com-

1. « La vente de ces amulettes constitue la principale ressource des marabouts qui en vendent à des prix exorbitants ». (L. Famechon). Ils remplacent tout simplement en cela comme en bien d'autres choses, les sorciers et les prêtres fétichistes.

Digitized by Google

plète, de véritables titres de noblesse : il est Tierno, Fodé, Alfa [1], Cheikhou !... Il devient conseiller des chefs, et même dans les pays Mandé fétichistes, c'est lui, généralement Soninké d'origine, qui maintenant tranche les contestations, suivant plus ou moins les prescriptions du Coran.

Aussi les chefs sont-ils les premiers à adopter les idées nouvelles. Ils en obtiennent un surcroît d'autorité très réel et la possibilité, toujours agréable, de prélever de nouveaux impôts, sous forme de dîmes religieuses ou d'aumônes forcées. Aussi leur ambition la

Baptême Musulman.

plus haute est-elle de devenir grands marabouts, commandeurs des croyants. Ils seront à la fois chefs politiques et prêtres, et leur caractère sacré les mettra bien au-dessus des autres hommes. La cérémonie du sacre, accomplie par les marabouts, crée une véritable monarchie du droit divin avec tous ses avantages personnels pour la lignée du chef qui en est l'objet. Car il est à noter aussi que ce n'est pas une des moindres attractions de l'Islam que la

1. En Yoloff, le *Tierno* Mandé et Peuhl est le *Moor* ; le *Fodé* : *Forié*, l'*Alfa* : *Tamsir*.

Digitized by Google

règle de succession en ligne directe, à l'encontre des usages fétichistes. Ainsi l'Islam travaille à la création d'une aristocratie, et à la suppression des idées égalitaires que nous avons constatées dans la Société nègre primitive. Cette aristocratie nouvelle, beaucoup plus fière que l'ancienne, tend à coordonner à son profit les forces des pays où elle domine. Bien que le noir soit encore resté particulariste, il s'établit entre Musulmans de pays différents des rapports qui n'en restent pas toujours aux relations commerciales. C'est ainsi que souvent des mariages se concluent entre un marabout passant dans le pays et la fille d'un chef ou d'un notable. Parfois ces conventions matrimoniales se font entre membres de familles établies les unes dans la Haute-Guinée et le Soudan, les autres dans la région côtière. C'est le cas qui se présente surtout dans les familles de Sarakholé, ces marchands doublés d'apôtres, qui parcourent toute l'Afrique Occidentale. Il est intéressant de noter que beaucoup de ces mariages se nouent sans qu'une dot soit versée et simplement à cause de l'estime réciproque des deux familles. C'est le meilleur indice de solidarité entre Musulmans qui puisse être donné, car cette façon de procéder est entièrement contraire à l'usage général.

Ainsi l'Islamisme est d'un grand poids dans la politique du pays. Il tend à grouper les indigènes, à quelque race qu'ils appartiennent. Dès le moment qu'ils ont embrassé la foi, ils doivent coopérer à l'œuvre de propagande et de défense communes.

Ces aspirations n'existent qu'en puissance il est vrai, mais vienne un chef ambitieux, vénéré pour l'austérité de sa vie, ses pratiques pieuses, un voyage à La Mecque..., de nombreux partisans se joindront à lui des points les plus éloignés du pays. C'est en ce sens que l'Islam est une force de coordination, redoutable entrave à l'action pacifique européenne. Le fanastime religieux est d'autant plus inquiétant qu'il éclot dans des cerveaux incultes et encore soumis à l'empire d'une foule de superstitions. Et il n'est pas douteux que ce fanatisme puisse se développer du jour au lendemain dans des milieux actuellement paisibles. « Dernièrement, écrivait M. Marchand, une lettre destinée à ranimer le zèle religieux était saisie dans les environs de Beyla... C'est le récit d'un songe dans lequel le cheikh Ahmed, gardien du parterre illustre (tombeau de Mahomet sans doute) voit apparaître Mahomet. Le prophète invite l'auteur du récit à arrêter sur la pente de l'impiété tous les indivi-

Digitized by Google

dus soumis à sa loi. Il devra les exhorter à la prière, au jeûne, à l'aumône, etc... ». A Koussi (Timbi), on arrêtait en 1901 trois dioula porteurs d'une lettre de La Mecque où l'on annonçait la prochaine arrixée du Mahdi, qui chasserait les blancs. Un peu plus tard, à Kissidougou, les nommés Fodé Fatika et Ismaïla, fanatisés par un jeune illuminé se disant envoyé de Mahomet, et de complicité avec un employé révoqué par l'administration, furent arrêtés au moment où ils allaient s'emparer du poste qu'ils complotaient de faire sauter. Nous voyons encore un nommé Tierno Ahmadou aller de Taïbata à Longué Koto pour fomenter une révolte au nom d'Allah. En 1902, à Kankan, un individu attroupait la population, racontant un rêve où Dieu avait pénétré en lui sous forme d'arc-en-ciel et lui avait révélé la vérité. C'est à la suite, dit-on, d'un rêve analogue que Samory prit conscience de sa mission. Des faits semblables se renouvellent assez fréquemment. Il est certain qu'ils peuvent, parmi des fidèles dont le niveau intellectuel est bien peu élevé, changer en sectaire plus d'un indifférent.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IX

L'ACTION FRANÇAISE EN GUINÉE

§ 1

Rôle de l'Européen.

L'Européen moderne s'est présenté lui aussi avec une religion : Celle de la Science et de la Tolérance. En faisant régner la paix et la justice dans des pays jusqu'alors dévastés par les guerres et les famines, il essaie de conduire l'indigène vers un degré plus haut de civilisation. Comme l'Islam il est une force de coordination, mais avec des tendances plus franchement cosmopolites. Son œuvre est de briser les barrières qui séparaient les peuples noirs les uns des autres, et de les faire tous concourir à la prospérité économique de leur pays.

Obligé d'admettre la supériorité morale du blanc et de se soumettre à son intelligence cultivée, à son activité dévorante, le noir ne le fait pas sans réticences. Il hésite entre cette voie et celle que lui ouvre l'Islam. Obligé d'avancer, il est naturel qu'il choisisse le chemin le plus facile, qui ne demandera qu'un moindre effort à parcourir. C'est ce qui explique la rapidité avec laquelle la foi musulmane se répand dans tous les pays soumis à l'influence européenne. Il ne faut pas chercher les causes de ce phénomène dans le mécontentement qu'excite chez le noir notre présence. Certaines associations mahométanes, telles que celle des Tidiania, sont, bien souvent, des partis de mécontents. Mais beaucoup de Musulmans africains ne pensent pas ainsi, quoique ne nourrissant pas des sentiments très tendres pour chrétiens et païens (Nazara, c'est-à-dire Nazaréens, et Kéfiri). La raison est que, pour l'humble fétichiste, l'Européen est si haut ! Comment l'atteindre ? Il accomplit des actes incompréhensibles. C'est une sorte de sorcier, quelquefois un fou dangereux, possédé d'une agitation fébrile : « C'est manière de Blanc » est la seule explication que puissent trouver ces hommes simples. Mais suivant qu'ils sont fétichistes ou Musulmans, ils

Digitized by Google

donnent à cette expression un sens différent. Pour les premiers, nous sommes des sorciers puissants, qu'il serait agréable de pouvoir imiter. Ils viendront volontiers s'instruire auprès de nous, sans cependant croire qu'ils pourront jamais nous égaler. Les seconds nous voient possédés de l'esprit du mal. Ils ne nous approcheront qu'avec répugnance, et s'ils se soumettent, ils n'oublieront jamais que plus tard ils doivent triompher de nous grâce à Allah et à son prophète. Ces Foutadialonké, ces Soninké, si obéissants et si malléables en apparence, connaissons-nous leurs sentiments intimes si soigneusement cachés? Pour cela il faut consulter un témoin irréfutable, le seul qui ait obtenu sur ce point leur confidence, notre grand René Caillé, qui se présentait en marabout arabe, auquel on peut tout dire : Les Foula (Foutadialonké), dit-il, ont en horreur les chrétiens ». Et ailleurs : « Ils m'ont tous témoigné une aversion bien prononcée pour le nom de chrétien. Ils ont sans nous connaître une très mauvaise idée de nous ».

Croire que depuis qu'il nous connaissent leurs sentiments aient beaucoup changé serait se faire illusion. Les femmes musulmanes se cachent soigneusement à nos regards impurs, et les enfants, pour qui nous sommes des croquemitaines, hurlent et s'enfuient lorsqu'un voyageur européen traverse le village. Cet accueil, on ne le trouve pas chez les fétichistes ou chez les indigènes islamisés de surface. Ce sont des nuances qu'il est bon de faire remarquer. En s'inclinant devant nous, les Musulmans comptent bien ne pas avoir à obéir longtemps aux infidèles. Avant la fin du monde, toute la terre sera soumise aux Mahométans. Pour les uns, le grand chef de ce mouvement sera le sultan de Turquie ; pour les autres, le sultan de Maroc. D'autres disent que « le Madhi ne se manifestera que lorsque tous les pays musulmans seront aux mains des chrétiens, sauf Stamboul, Médine et La Mecque [1] ».

1. Famechon, *loc. cit.* Voici une autre légende rapportée par le Dr Bayol : « Les Peuhls dans le début étaient aux côtés du prophète Mahomet qui sait tout et qui peut tout. Deux Peuhls illustres, Modi Ousman et Modi Alliou, compagnons du prophète, malgré toutes les promesses qu'il leur faisait, se trouvaient très bien sur la terre et voulaient y rester. Modi Ousman et Modi Alliou implorèrent Mahomet et le prièrent d'accorder à leur race encore 200 ans d'existence. Mahomet qui ne voulait rien leur refuser avait accédé à leurs demandes. Mais l'Almamy (qui racontait cette histoire) ne croyait pas que la fin du monde fût proche. Il l'annonçait non pour la fin du mois, mais pour trois mois au plus tard; et il disait qu'à ce moment-là tout le monde se mettrait en marche vers le mont Hira, qui domine la vallée de Josaphat des Mahométans, et qu'une fois arrivé au sommet, la race humaine disparaîtrait.

Digitized by Google

L'Alfa Ibrahima Foukoumba disait en 1897 au résident du Fouta Dialo : « Nous savions que les Français seraient les maîtres un jour : C'est écrit dans nos livres. Chaque nation dure 100 ans. Les Malinké ont commandé 100 ans ; les Sarakholé, les Arabes, les Dialonké, 100 ans. Notre grand-père Karamokho, 100 ans. Maintenant c'est le tour des Français. Notre grand-père avait dit cela : Les Français commanderont Timbo 100 ans, puis seront remplacés par le Madhi. De même que nous allons vous payer l'impôt, vous aussi vous paierez l'impôt au Madhi, qui commandera 100 ans. Après, un démon règnera 100 ans et piquera tous les hommes avec sa lance ; et après, l'ange qui tient la trompette se lèvera et appellera tout le monde devant Dieu [1] ». Ainsi l'Islam est, en Afrique Occidentale, le premier obstacle, et le plus grave, que rencontre l'Européen. Et nous avons noté que ces deux forces de coordination se superposent l'une à l'autre, la première se développant à l'ombre de la seconde et profitant du terrain gagné par elle. C'est un phénomène qui n'est d'ailleurs pas particulier à l'Afrique Occidentale : « Ce sont les Français, écrit Élisée Reclus, qui, d'une manière indirecte, ont le plus contribué à islamiser les montagnards de l'Aurès, en ne communiquant avec eux que par la langue du Coran »... « Notre présence incite le noir à étendre ses connaissances, dit de son côté M. Gautier au sujet de l'Islam à Kankan ; tel chef de village désirera savoir écrire pour faire les comptes de l'impôt, tel autre pour faciliter ses opérations commerciales, tel autre par vanité pour avoir une supériorité sur ses voisins. La religion musulmane devient un article de luxe et aussi d'utilité, que l'on commence à rechercher, et tel père ambitieux enverra son fils à l'école musulmane, comme chez nous le paysan enrichi s'empresse de mettre son fils au collège. Le nombre des Musulmans ne s'accroît encore que par l'augmentation de la population des villages musulmans, mais la prédisposition à l'Islamisme devient générale ».

Dans l'assistance se trouvait un vieillard à barbe blanche, qui lui demanda s'il n'y avait pas une autre route qui permît d'éviter le mont Hira où il n'avait pas l'envie d'aller. L'Almamy lui dit qu'il n'y en avait pas et que c'était la seule route pour les fidèles de l'Islam ».

1. « Au milieu des guerres civiles de Marius et Sylla, les aruspices Toscans, célèbres dans l'Italie entière, déclarèrent que le grand jour de l'Étrurie allait finir. Suivant leur théologie astronomique, le monde actuel ne devait durer que 8 grands jours, ou 8 x 1. 100 ans, et un de ces jours du monde était accordé à chaque grand peuple » (Duruy, *Hist. des Romains*).

Digitized by Google

Il ne faut pas nier que l'Islam ait eu une influence heureuse sur les populations africaines, et qu'il contienne en lui les germes d'une civilisation supérieure. De nombreux auteurs sont entrés en lice pour ou contre cette doctrine, et sans avoir jamais pu s'entendre, ni arriver à une solution pratique. Les uns sont partisans de sa propagation et demandent que nous la favorisions (Dr Blyden, Joseph Thompson, Dr Flegel, Binger, de Béhagle qui devait être pendu par Rabah, ce fils d'esclave devenu sultan grâce à la foi nouvelle...) D'autres, au contraire, voudraient que l'on poursuive impitoyablement tous les Musulmans, qui sont nos ennemis naturels (Dr Lenz, Dr Hugo Zoller, etc.... [1]).

Si les uns disent que dans les contrées islamisées l'ordre et la paix règnent, les industries musulmanes pénètrent dans le pays conquis : l'agriculture, le tissage et la teinture, le tannage, le travail du cuir, l'extraction et le traitement des métaux (De Béhagle, *Mémoire de la société africaine*) ; ou bien que cette religion a l'avantage « de défendre à ses adeptes les boissons alcooliques, et par suite de préserver de l'ivrognerie, de réglementer la polygamie, de supprimer l'esclave graduellement » (L. Famechon) ; les autres répondent que si l'Islam présente un progrès dans l'œuvre de civilisation des pays nègres, il ne tarde pas à arrêter tout amendement ultérieur chez ceux sur lesquels il a posé son empreinte ; que ce n'est donc pas comme on l'a prétendu un stage vers la civilisation européenne; qu'il ne faut pas oublier ce que les Musulmans ont fait des pays les plus riches du monde ancien : l'Asie-Mineure, la Turquie et le Magreb [2] ; que déjà, en Afrique Occidentale, certains pays ont été transformés en déserts [3] ; qu'en

1. Voir à ce sujet la protestation de Mohammed Ben Rahal. (Questions diplomatiques et coloniales, 1er novembre 1901.)

2. « Aujourd'hui, dans tout le Béloutchistan un escadron de cavalerie ne trouverait pas assez d'eau pour subsister » (Léontieff). « Bien avant que les Romains vinssent en Tunisie, le pays était ce qu'il est actuellement. Vous le trouverez peint dans le Jugurtha de Salluste, au chapitre de la marche de Marius sur Gafsa... C'est beaucoup plus tard que l'on voit apparaître sous le nom de Byzacène un pays fertile « capable d'alimenter des villes considérables. « La civilisation romaine s'épuise peu à peu, et lentement après elles s'évanouissent ses traditions d'économie politique et domestique. Les Berbères affranchis mettent le feu aux biens de leurs anciens maîtres. Les Arabes sèment la guerre autour d'eux pour une dizaine de siècles, et alors les plages désertiques se montrent à nouveau, s'élargissent. Le pays devient sauvage et maudit » (E. Masquerey).

3. « Dans la vallée du Niger le déboisement est l'œuvre du nomadisme et de l'Islam. D'aucuns pensent encore que c'est le désert qui oblige les tribus à nomader, et

Digitized by Google

tenant pour exacte la théorie de leurs contradicteurs et en supposant même que les prescriptions du Coran et de ses commentateurs soient appliquées dans l'esprit comme dans la lettre, nous devons proscrire une doctrine susceptible de nous causer de graves ennuis et qui s'est toujours montrée hostile à notre influence.

Je pense, avec la plupart, que c'est entre ces deux méthodes extrêmes qu'il faut agir. Les Musulmans acquièrent certainement des qualités qu'on ne peut méconnaître, entre autres la sobriété. Il ne faut pas cependant, poussé par l'esprit du système, les leur attribuer toutes. Ils sont plus durs pour leurs esclaves que les fétichistes, et il est inexact de dire que les Musulmans, qui sont les plus grands marchands d'esclaves de l'Afrique, amèneront l'abolition de l'esclavage. Le Coran d'ailleurs consacre sa légitimité, et de ce qu'il déclare que le maître fera une action louable en libérant son esclave devenu musulman, il ne faut pas en conclure que cette pratique soit fréquente. Égal à son maître aux yeux d'Allah, l'esclave musulman reste son inférieur au point de vue social, et le patron est impitoyable et autoritaire, conformément aux tendances aristocratiques adoptées par l'Islam moderne. Il sait faire travailler sa domesticité, et c'est en grande partie à cette surveillance qu'il faut attribuer ses richesses. Enfin il est inexact de faire de l'Islam le promoteur de toutes les industries des pays nègres. Elles étaient pratiquées de tout temps par des castes spéciales où sont ancrées précisément les traditions fétichistes.

L'Européen ne doit pas proscrire l'Islam. Il doit se borner à le surveiller. La persécution serait la plus grande faute qu'il pût commettre. Ce serait donner des armes à ses adeptes et en faire des ennemis dangereux [1]. L'on a proposé d'annihiler l'action islamique en la faisant servir pour notre propre compte : en créant une église musulmane française. Le moyen serait séduisant si nous l'appliquions à l'ensemble de nos possessions qui représentent une

que la nomadisation est nécessaire à l'élève du bétail, richesse future de la région. Pour ma part, j'estime que le désert est fonction des nomades, et qu'il serait peut-être utile d'y remédier » (Manguy, L'agriculture au pays de Gao).

1. Des instructions du 13 octobre 1902, de M. le Gouverneur p. i. de la Guinée Tautain, concernant l'application de l'arrêté du 1er novembre 1902 sur les peines disciplinaires disent : « Il ne faut pas perdre de vue qu'on ne fait, par le martyre, que surrexciter les ardeurs religieuses et que, d'autre part, en poursuivant à outrance une doctrine, on semble déclarer qu'elle vous paraît redoutable pour les idées et le pouvoir que vous représentez ».

Digitized by Google

fraction importante du monde mahométan et si nous pouvions disposer du Maroc. Tant qu'une mesure générale ne sera pas prise pour tout le nord de l'Afrique, ce moyen me parait plutôt chimérique.

Il est impossible d'empêcher la marche en avant de l'Islam. Mais nous étant implantés avant lui dans beaucoup de régions africaines où il va nous suivre, c'est à nous de veiller à ce qu'il ne révête pas un caractère agressif. La meilleure arme dont nous puissions nous servir est l'impartialité et la tolérance [1]. Sans tracasseries déplacées et inutiles, nous devons surveiller les pèlerins prêcheurs qui abusent trop souvent du caractère sacré que leur attribuent des populations naïves. Comme le dit M. Le Chatelier, notre œuvre doit être surtout de substituer notre langue à l'Arabe qui, à l'heure actuelle, est le langage des lettrés et des traitants, partant des hommes les plus influents du pays. L'Arabe devrait devenir ce qu'est le latin dans la religion catholique. Pour la plupart des nègres il doit passer au rang de langue morte, les langues européennes servant seules de véhicule aux idées dans les relations internationales africaines [2]. Nous devons donc créer le plus possible d'écoles, sans supprimer l'école arabe, où les enfants recevront l'instruction religieuse. Nous pouvons même créer à la rigueur des écoles musulmanes où l'enseignement sera donné sous notre contrôle. Ainsi ont agi les Anglais à Freetown. Suivant les leçons de leurs grands gouverneurs Mac Carthy, Kennedy et surtout Pope Hennessy, ils ont tout fait pour amener les Musulmans à suivre le sillage de la civilisation européenne. Dans ces dernières années, une série de mesures sages et précises ont été prises par le gouverneur King-Harman. La grande institution musulmane

1. Un prêtre catholique, Monseigneur Le Roy a eu l'honneur de formuler cette théorie : « Abandonner l'Islam à lui-même, à ses croyances, à son culte, à ses lois, à ses usages, à sa liberté, tout en le dominant au point de vue politique d'une action très précise et très ferme, mais très juste. »

2. Un décret (mai 1906) a cherché à donner à nos sujets les moyens d'obtenir la preuve littérale de leurs conventions sans qu'ils aient besoin de recourir au marabout. Les conventions conclues entre eux, suivant les règles et formes coutumières, non contraires à nos principes de civilisation, peuvent être rédigées sous forme d'acte par toute personne. L'écrit est ensuite présenté par tous les contractants, accompagnés de témoins, à l'Administrateur ou Chef de Poste de la circonscription. Celui-ci s'enquiert auprès de chacun de la parfaite compréhension de l'acte, sur lequel il met la formule d'affirmation. L'écrit a la valeur d'un acte sous seing privé et de plus acquiert date certaine.

Digitized by Google

« Madrasa Islamia » fondée en 1904, doit « attirer de très loin dans la colonie anglaise des corréligionnaires et des compatriotes de ces fidèles du prophète [1] ». C'est le pendant du collège de Khartoum, fondé par Lord Kitchener [2].

Quant aux écoles musulmanes libres, elles doivent être surveillées, et, ainsi que l'a proposé M. Gautier, on ne doit en autoriser l'ouverture de nouvelles, dans les pays peu ou point islamisés, que lorsqu'on est certain de l'approbation de la grande majorité des habitants, de la probité et du savoir des professeurs. L'administra-

Tournée d'Administrateur

tion du Soudan avait créé de nombreuses écoles musulmanes, mais peut-être pas toujours avec discernement [3].

1. The Weekly News, 19 mars 1904. Sana Diawara en fut le 1er maître. C'est maintenant un Daramé, sous la surveillance d'un directeur anglais,

2. M. Coppolani avait proposé la création d'une université musulmane en Mauritanie avec de savants professeurs algériens ou marocains.

3. M. Mairot, chef du service de l'enseignement en Afrique Occidentale, a préconisé : 1° la préparation, dans les medessas (écoles préparatoires) de Marabouts capables d'enseigner à côté du Coran le français usuel et l'hygiène pratique : 2° un système de subventions à accorder aux marabouts ayant obtenu les meilleurs résultats en français ; le contrôle de ces écoles ; 3° la création d'un emploi d'inspecteur des écoles franco-coraniques.

Digitized by Google

Il est certain que notre tolérance, la bienveillance que les Français ont montrée envers les populations pacifiées, la déférence accordée aux marabouts et aux chefs lettrés, si elles ont eu de gros inconvénients en propageant une doctrine qui pourra un jour nous créer des ennuis, nous ont permis du moins de nous faire des amitiés durables dans le camp musulman [1] et d'asseoir rapidement notre influence dans les pays islamisés en puissance. Mais il ne faudrait pas se laisser endormir par une tranquillité peut-être de surface. Surveiller constamment les pèlerins, veiller à diminuer l'influence des sectes religieuses, surtout de ces nouvelles congrégations qui prêchent la haine, « couper court à tout excès de zèle religieux, en prohibant par exemple les quêtes dont l'utilité n'est pas démontrée, en se montrant sévères pour les marabouts qui veulent jouer à l'illuminisme » (Gautier), tels sont bien les principaux devoirs des administrateurs européens soucieux du développement de notre civilisation. Toutes ces mesures doivent être prises avec tact, et sans brutalités qui n'aboutissent qu'à un résultat complètement négatif [2].

La pierre d'achoppement de l'action européenne est sa répugnance à s'adapter au milieu où elle est en œuvre. La tendance contraire est la pierre de touche de l'action islamique.

En général, l'erreur de l'européen est de vouloir imposer ses usages sociaux, ses lois, en vertu des principes qu'il déclare intangibles. A son tour il devient alors intolérant. L'histoire de la colonisation portugaise est un exemple des médiocres résultats de ce système. Les Anglais, doués d'un tempérament différent, ont suivi

1. « Je ne te cache pas que malgré tout ce que nous avions souffert des Toucouleurs », disait un marabout de Diéné à M. Dubois, « l'arrivée des Français nous a d'abord été désagréable. Au moins les Toucouleurs étaient musulmans, nous avions peur de tomber sous la domination des chrétiens; on nous a toujours raconté tant de fables sur votre compte; mais maintenant nous sommes très satisfaits. Vous nous laissez faire nos prières comme les Toucouleurs, et vous ne nous pillez pas comme les Toucouleurs. Vous ne nous forcez pas à des pratiques impies, à manger ou à boire des choses impures ainsi qu'on nous l'avait dit. Quand vous avez prélevé l'impôt vous n'exigez plus rien, vous payez tout ce dont vous avez besoin ».

2. L'arrêté pris en Guinée le 1er octobre 1902, complété depuis, prévoit parmi les infractions donnant lieu à l'application des peines disciplinaires : « ouverture de tout établissement religieux ou d'enseignement quelconque sans autorisation; pratiques de sorcellerie susceptibles de conséquences sérieuses;.. réunion religieuse en dehors des lieux habituels du culte et sans autorisation ; quêtes religieuses ou autres sans autorisation; asile donné sans en prévenir l'autorité... à des marabouts étrangers au pays »...

Digitized by Google

la doctrine contraire et semblent s'en être bien trouvés. En France, où cependant l'esprit de logique et d'égalité à outrance domine tout raisonnement, les grands colonisateurs ont rejeté instinctivement la théorie de l'assimilation : Tel Dupleix, qui a montré la voie aux Anglais dans l'Inde, ainsi que l'a reconnu Macaulay. Malheureusement les violentes réactions de notre politique intérieure ont souvent annihilé les efforts de ces grands hommes.

Le lecteur qui a suivi attentivement l'étude que nous faisons de la Guinée française, s'est rendu compte de la distance qui sépare de nous les peuples habitant cette colonie. Nos conceptions politiques et sociales, notre haute culture intellectuelle, sont inintelligibles pour le noir. Quoi de plus absurde que de vouloir les lui imposer, malgré les lois naturelles qui s'y opposent. Obligerons-nous les nègres à devenir monogames, par exemple ? C'est cette prétention qui est une des principales causes de l'échec des missions chrétiennes.

L'Européen moderne aurait pu se présenter comme le Musulman, armé de sa foi religieuse. Les Portugais l'ont fait jadis, et à une époque leurs missions étaient répandues sur tout le littoral africain, et en particulier dans les Rivières du sud et à Sierra-Léone. Les missions de ces derniers pays dépendaient de l'évêque de Santiago, dans les îles du Cap Vert. Ces établissements furent installés après qu'une bulle du pape eut attribué la côte d'Afrique aux Portugais dans leur célèbre querelle avec l'Espagne [1]. Cette origine de leur occupation explique pourquoi ils ne perdirent jamais de vue l'évangélisation des peuples nègres. Ils n'épargnèrent ni les dépenses ni les peines pour avoir la joie de « sauver les âmes abandonnées des païens [2] ». Le diocèse du Cap Vert fut un moment au moins aussi florissant que celui de M' Bazi au Congo, où on ne comptait pas moins de 700.000 nègres catholiques. Que reste-t-il mainte-

1. Le pape Martin V accorda au Portugal le droit de disposer par la force du bien des infidèles, avec indulgence plénière pour ceux qui périraient (1452). Eugène IV, Nicolas V et Sixte IV confirmèrent ces dispositions et le roi du Portugal devint seigneur du royaume de Guinée et de la Côte d'Afrique. En 1492, Alexandre VI, à la suite de la querelle des Espagnols et des Portugais, (les Espagnols prétendaient avoir découvert ces côtes plusieurs siècles avant le Messie, en conduisant en Amérique les vaisseaux d Hiram et de Salomon, pour chercher les trésors dont parle l'Écriture !), partagea entre eux le monde des païens, réservant l'Amérique à l'Espagne. Ce ne fut que vers le XVIe siècle que les marins des autres nations osèrent dépasser de nouveau Gibraltar.

2. Apostrophe adressée au Prince Henri le navigateur dans Azurara.

Digitized by Google

nant et de l'influence portugaise et des missions qu'elle avait fondées ? Tous les descendants mulâtres lusitaniens sont retournés aujourd'hui au fétichisme, comme, sur les bords du Nil, ces peuplades jadis chrétiennes, qui n'osent plus entrer dans les temples des ancêtres, et, de l'extérieur, adorent ces édifices.

Les missions protestantes et catholiques, et surtout les premières, se sont depuis multipliées, mais sans grand succès. Les missions catholiques de la Guinée remontent comme nous l'avons dit à des temps fort lointains. Mais, sans essayer de rechercher les traces disparues des missions portugaises, l'on retrouve facilement la filiation des missions actuelles fondées par les Pères du Saint-Esprit [1]. Elles datent de 1857. Le siège de leur supérieur, qui est en même temps Préfet apostolique de la Guinée, est à Conakry après avoir été longtemps à Sierra Léone. Les maisons qui en dépendent s'élèvent l'une à Boké, deux autres dans le Rio Pongo (Bakoro et surtout Boffa) ; enfin il existe une mission dans le Kissi qui appartenait aux Pères Blancs et a été rétrocédée aux Pères du Saint Esprit. Elles sont peu importantes. Les missions protestantes, grâce à la présence de nombreux Sierra Léonais et des mulâtres américains se multiplièrent surtout au Rio Pongo et aux îles de Los. (Missions de Fallanghia, Dominghia, Faringhia, Fotoobar et Kassa.) Les premiers Pasteurs qui vinrent dans le pays arrivèrent en 1797 [2]. Mais leur influence loin de grandir tend à décroître. La mission des îles de Los a conservé son activité, par suite de l'apport constant de nombreux Sierra Léonais. A Conakry, une école officielle dirigée par un Français et subventionnée par la colonie, a peut être augmenté depuis 1903 la réputation des protestants chez les indigènes, mais en aucune façon au point de vue confessionnel. Par contre, celle du Rio Pongo se meurt. C'est ce que constatait mélancoliquement le Rév. O. Moreau, et ce qu'il écrivait à ce sujet

1. Fondateur : Monseigneur Brésillac (des missions de Lyon). En 1863, Mgr Kobes prend la direction du diocèse s'étendant du Sénégal au Libéria (Pères du Saint-Esprit). En 1867, construction du couvent de Sierra Léone, et en 1863 de la cathédrale de Freetown. Le R. P. Raimbault de la mission de Boffa, fondée en 1878, s'installe à Conakry en 1890. Ensuite furent crées les missions de Sobané (1897), Sangha (1899), Taboria (1898), Boké (mars 1898). En 1897, la Guinée française est distraite du diocèse de Sierra Léone et dirigée par un préfet apostolique résidant à Conakry. Ajoutons que Boké n'a jamais été rattaché à Freetown, mais, avant la formation de la Guinée actuelle, dépendait de Saint-Louis.

2. Sociétés des Missions d'Écosse (1797-98), des Missions anglicanes (1804-1818), pour la propagation de l'Évangile (1856), des Missions des Indes Occidentales (1867).

Digitized by Google

peut s'appliquer à toutes les missions de la Guinée qu'elles soient catholiques ou protestantes, à l'exception de celles de Conakry, placées dans une situation toute spéciale : « Maintenant les populations se dispersent, les chrétiens disparaissent, et les bancs de l'école et ceux de l'église tombent, à moitié rongés par les termites. L'ensemble donne la triste impression d'un abandon ou d'un laisser aller complet. »

Ainsi les religions des ariens n'ont jamais réussi à prendre racine profonde dans ces pays où elles travaillent depuis de longs siècles. Leur œuvre a été « pitoyablement stérile » (pitifully sterile, Ed. Morel). Lorsqu'elles se sont étendues, comme au temps de la domination portugaise, elles n'ont pas tardé à tomber dans l'avilissement le plus dégradant [1] pour retourner peu à peu au fétichisme. A Freetown, où l'on trouve un nombre assez considérable de protestants, les pasteurs sont obligés de fermer les yeux sur bien des déchéances, et d'accepter par exemple le concubinage.

Un des grands obstacles à l'extension de nos religions est en effet la défense qu'elles font de la polygamie, qui est actuellement une nécessité sociale chez les noirs. Tous les prêtres le sentent, s'ils ne le disent pas tous. Cependant certains voient bien l'hypocrisie qu'imposent leurs doctrines à leurs adeptes nègres, et ont fait à ce sujet des confidences suggestives [2]. Quelques-uns ont déclaré que la monogamie marquerait pour les nègres l'extinction de la race. A Freetown, la proportion des naissances était en 1905 de 1, 7 %, celle des décès de 2, 7 %. Un ecclésiastique bien connu en Afrique « reconnaissait et admettait, au cours d'une conversation, que la polygamie était une question que l'Église, dans son œuvre parmi les peuples tropicaux, devait résolument envisager et discuter sans tarder. « Il n'y a aucun doute, je le crains », ajoute E. D. Morel, « que les peuples monogames ou se disant monogames, tels les Libériens ou les Waganda, ne soient en train de mourir. »

Précisément ces Libériens, ces descendants de nègres de l'Union Américaine, qui mènent « une vie oisive et malsaine » (*ibid.*) ont

1. « Les Portugais et ceux qui prétendent l'être », écrit en 1807 Léonard Durand, « vivent dans la plus dégoûtante oisiveté. »

2. « Quand on veut avoir des domestiques de confiance », écrit le Rév. Robinson, « il vaut mieux prendre des païens ou des musulmans que de ces hommes qui s'appellent chrétiens, parce qu'une mauvaise religion sincèrement acceptée, et même pas de religion, doit être préféré à une profession de foi religieuse qui n'est que fausseté. »

Digitized by Google

essayé récemment de réagir et de revenir aux exigences de la loi naturelle de leur climat. Le Sénateur Wright, du Comté de Sinoé, présenta un projet de loi pour légaliser la polygamie. Son exposé était intitulé : « Loi de protection pour la population féminine de la république, ayant pour but d'élever le niveau moral du peuple et d'augmenter son amour de l'économie ». De violentes protestations s'élevèrent contre l'audacieux. C'était, disait-on, un système social des païens, qui fermerait à ses adeptes la porte du Ciel. Le Bill fut rejeté. « Nos parents, écrivait à ce sujet un Sierra Léonais, ont compris les leçons qu'enseigne l'Afrique, et y ont conformé leur vie. La polygamie n'est pas une théorie à discuter pour l'Afrique tropicale. C'est une loi qui doit être obéie si les populations veulent conserver leur vigueur. »

Nous avons vu en parlant du mariage (Chap. VI) quelles sont les justifications de la polygamie dans ces pays. Nous n'y reviendrons pas. Mais nous nous bornerons à noter ici, comme en beaucoup d'autres détails, l'incompatibilité entre notre état social et celui des nègres, incompatibilité qui ne pourra être qu'atténuée, non détruite, parce que naturelle. L'Européen doit donc admettre cette coutume, et, au lieu d'essayer de lutter contre elle, de la réglementer comme l'a fait le Coran. Je me souviens avoir vu blâmer en Guinée un fonctionnaire qui avait porté sur les registres de l'État civil la mention d'un mariage suivant les coutumes indigènes, en indiquant même le chiffre de la dot. Le blâme était juste au point de vue formel. Cependant l'intention était louable. Cet enregistrement, avec la délivrance d'une expédition aux parties, existe dans la Nigéria anglaise et donne les meilleurs résultats. L'administrateur européen devrait avoir, à côté des registres de l'état civil français des registres d'état civil indigènes.

Une autre nécessité de la société africaine sera pendant longtemps, qu'on le veuille ou non, l'institution de l'esclavage. L'histoire de l'esclavage, dans le mauvais sens du mot, est l'histoire même de l'Afrique. Mais nous avons dit que l'esclavage des blancs était tout autre chose que cet état de domesticité que nous trouvons en Afrique. (V. Chap. IV). Autant l'abolition de l'esclavage pratiqué par l'Européen fut un bonheur pour l'humanité entière, autant l'abolition de l'esclavage africain est une mesure prématurée, qui éloigne de nous la sympathie des populations. Voilà ce que tous les coloniaux savent, voilà ce que bien peu osent dire, de peur de

Digitized by Google

se voir attaqués par les doctrinaires qui ont déclaré : que partout où flotte notre drapeau doit régner la liberté telle que la comprennent les peuples européens ; que nous ferons ainsi le bonheur de nos sujets ! Le décret du 2 avril 1848 a proclamé ce principe, qui est faux, comme beaucoup de principes soi-disant intangibles.

L'administration coloniale qui n'avait pas eu voix au chapitre, et qui voyait l'inapplicabilité de ces dispositions, craignant de provoquer un soulèvement général, essaya de s'en tirer par des distinctions. (Dépêches Ministérielles au Gouverneur du Sénégal, 7 mai et 26 octobre 1848, 18 avril 1849). Le 21 juin 1855 l'Amiral Hamelin exposait sa théorie, acceptée par le chef du service Judiciaire en Conseil d'Administration : « Que les indigènes placés sous notre protection n'étant point citoyens français mais de simples sujets, ne devaient point être soumis aux dispositions du décret de 1848 en dehors des limites des territoires d'Administration Directe ». Plus tard, l'illustre Pinet Laprade, à qui nous devons la naissance de notre Guinée actuelle, dans la Circulaire du 23 mars 1863, invitait à respecter l'état des choses, le captif en Sénégambie n'étant pas un esclave au sens strict du mot, « mais un serviteur de case vivant dans la famille, relié à ses membres par des sentiments qui exercent un empire efficace sur leurs relations réciproques. » Après l'Acte de Bruxelles du 2 juillet 1890, le Gouverneur de Lamothe eut à appliquer ses dispositions et, pour amener les chefs indigènes à composition, déclara que l'esclave n'existant pas, n'étant du moins qu'un serviteur, la vente seule serait considérée comme infraction au droit indigène basé sur la loi Coranique. En Guinée, un arrêté du 9 décembre 1903, pris en conformité avec le décret du 30 septembre 1887, appliqua la même théorie [1].

Depuis cette époque, le Gouverneur de l'Afrique Occidentale

1. L'Angleterre avait, dès le 17 juin 1790, une société fondée par Granville Sharp contre l'esclavage. Lorsque Thornton et Wilberforce furent nommés directeurs, sa renommée devint européenne. C'est à elle que l'Angleterre, qui en formulant des axiomes humanitaires ne perd jamais de vue le côté pratique d'une question, doit la création de Freetown, peuplé d'esclaves venus principalement de la Nouvelle-Écosse. Les principaux textes, antérieurs à 1848, concernant l'esclavage, sont : l'ordonnance du 8 janvier 1817, la loi du 15 avril 1818. Les ordonnances du 22 septembre 1819, du 8 janvier 1823, du 13 août 1823, les lois des 25 avril 1827, 4 mars 1831, l'ordonnance du 6 décembre 1838 (concernant le traité entre la France, l'Angleterre et les Villes Hanséatiques), l'ordonnance du 8 décembre 1838 (concernant le traité entre la France, l'Angleterre et les Deux-Siciles) l'ordonnance du 28 janvier 1846), promulgant la convention franco-anglaise.

Digitized by Google

française a pris, probablement à la suite de certaines injonctions occultes, une décision assez inattendue. M. le Gouverneur Roume en a donné l'exposé dans son discours du 4 décembre 1905.

« Nous nous sommes trouvés en présence de nombreuses difficultés résultant de l'organisation primitive de ces populations, et en particulier de la plus importante d'entre elles : Je veux parler de la grave question de l'esclavage ; partout nous avons rencontré cette institution solidement enracinée dans les mœurs des populations, faisant partie intégrante de leur état social, en constituant en quelque sorte, comme dans les sociétés antiques, le fondement. Quelle a été, quelle est actuellement l'attitude de l'autorité française devant un semblable état de choses si profondément inconciliable avec les principes de notre civilisation ? Il importe de le dire très nettement, ne serait-ce que pour couper court à certaines assertions qui se sont fait jour récemment et qui, si elles n'étaient pas relevées, seraient de nature à troubler la conscience française, si justement susceptible en pareille matière ; il importe aussi de confirmer des instructions qui ne sont pas toujours interprétées dans l'esprit qui les a dictées.

Tout d'abord, il y a lieu de considérer dans l'état des choses que nous avons trouvé en Afrique Occidentale deux ordres de faits bien distincts, quoiqu'ils eussent entre eux une indéniable connexité : la traite et la captivité domestique. La traite, issue des guerres continuelles de tribu à tribu et des razzias des conquérants et chefs de bande qui alimentaient ces marchés d'esclaves sur lesquels étaient dirigés, sous le fouet et la chaîne aux pieds, les lamentables caravanes de chair humaine, la traite qui approvisionnait non seulement les marchés de l'intérieur, mais à travers le Sahara ceux du Maroc, de la Tripolitaine, de la Haute-Égypte, a disparu de nos possessions, et ce n'est pas je l'avoue, sans quelque étonnement que j'ai pu constater que des doutes avaient été émis à ce sujet. Nous en avons détruit les derniers vestiges quand, à partir de 1903, nous avons occupé la rive droite du Sénégal et que nous avons mis fin au trafic auquel se livraient naguère encore impunément, et presque sous nos yeux, les tribus maures sur lesquelles nous n'exercions aucun contrôle.

Notre situation n'est pas moins nette en ce qui concerne la captivité domestique ; elle ne saurait être exprimée d'une façon plus précise que par la circulaire suivante adressée aux administrateurs de Sénégambie-Niger :

Digitized by Google

« Vous n'hésiterez pas à rejeter de façon absolue toutes réclamations de prétendus maîtres qui invoqueraient des droits au titre de la captivité sur la personne d'autres indigènes, quels qu'ils soient. Vous les préviendrez que toute entreprise destinée à s'emparer de ceux qu'ils diraient être leurs captifs, toutes voies de fait exercées contre eux, les exposeraient à des poursuites judiciaires.

« A ceux qui viendraient se plaindre de leurs maîtres ou simplement réclamer leur liberté, vous expliquerez qu'ils sont majeurs ou tout au moins en état de comprendre suffisamment leur situation et de se suffire, qu'ils sont libres de droit et que l'autorité française fera respecter leur liberté.

« S'il s'agit d'enfants qui, par suite de leur trop jeune âge, ne peuvent comprendre leur état ni pourvoir par eux-mêmes à leur existence, vous devrez les remettre à leurs parents, si ceux-ci peuvent être retrouvés et s'ils ne sont point indignes de garder leurs enfants. Dans le cas contraire, vous m'en référerez pour que je puisse prendre à leur égard toutes dispositions utiles.

« Mais il ne sera point nécessaire de délivrer ou de demander des patentes de liberté. La possession de ces documents semblerait indiquer en effet que ceux-là seuls qui les ont obtenus sont reconnus libres moyennant des conditions déterminées et que d'autres qui ne rempliraient pas les mêmes formalités pourraient être considérés comme maintenus dans l'état de captivité avec le consentement de l'autorité française. Il importe de faire disparaître cette équivoque. La liberté individuelle est le droit naturel ; elle est proclamée par nos lois et le gouvernement de la colonie a le ferme désir autant que le devoir d'en maintenir à tous la possession et l'exercice. »

Ultérieurement, dans les instructions données aux administrateurs pour l'application des dispositions du décret du 10 novembre 1903 relatives à la justice indigène, il est dit :

« Nous ne pouvons imposer à nos sujets les dispositions de notre droit français manifestement incompatibles avec leur état social. Mais nous ne saurions davantage tolérer le maintien, à l'abri de notre autorité, de certaines coutumes contraires à nos principes d'humanité et au droit naturel. C'est dans cet ordre d'idées que les tribunaux indigènes ne doivent pas être admis à statuer sur des litiges relatifs à l'état de captivité, que nous ne pouvons laisser juridiquement reconnaître. Ils ne devront point, non plus, tenir

Digitized by Google

compte dans les règlements des différends qui leurs ont soumis, de la prétendue qualité de captif en opposition à celle d'homme libre. »

« En fait, la chambre d'homologation, chargée de la revision des jugements des tribunaux indigènes, applique avec rigueur cette doctrine et annule les jugements qui ne s'y conforment pas.

« Une lacune importante subsiste cependant encore dans notre législation ; si, dans notre état actuel, elle permet de garantir la liberté individuelle, elle ne permet pas suffisamment de réprimer et de punir les atteintes portées à cette liberté.

« Le décret du 27 avril 1848, qui interdit la possession d'esclaves, ne s'applique qu'aux Français et ne prévoit d'autre pénalité que celle de la perte de cette qualité.

« D'autre part, la Cour de cassation vient de juger souverainement que la loi du 4 mars 1831, relative à la répression de la traite, et qui avait été invoquée par le ministère public, ne s'applique qu'à la traite maritime. Dans ces conditions, un projet de décret tendant à la répression de toute atteinte portée à la liberté individuelle, soit par des Européens, soit par des indigènes, a été adressé au département, en vue de fournir à l'action publique des armes nouvelles et plus efficaces.

« L'application des mesures que je viens d'exposer concurremment avec l'ensemble des progrès déjà réalisés et de ceux dont nous poursuivons la réalisation, et en premier lieu avec le développement des voies de communication, est de nature à déterminer et détermine, en effet, une évolution très marquée de l'état social des populations indigènes. Cette évolution se caractérise essentiellement par la substitution de l'état contractuel à l'ordre des choses ancien basé sur la conquête et sur la coercition. La notion se répand très rapidement, même parmi les milieux incultes et les plus primitifs, des engagements réciproques et qui obligent également les parties, résultant des situations de vendeur et d'acquéreur, de prêteur et d'emprunteur, de patron et de salarié ou colon partiaire, et qui sont indépendants de la qualité traditionnelle des co-contractants. Votre ordre du jour comprend une série de mesures importantes, destinées à régulariser en même temps qu'à accélérer cette évolution par l'organisation de la propriété foncière et l'institution d'actes publics indigènes que recevront les administrateurs et qui donneront aux engagements la certitude et la fixité qui leur font défaut.

Digitized by Google

« Nous pouvons ainsi légitimement espérer voir s'opérer, suivant une progression rapide et cependant mesurée, l'accession des populations indigènes à un état de civilisation plus avancé; mais un tel résultat n'est pas de ceux qui se décrètent, il ne peut être que l'aboutissement d'une série d'efforts patients et convergents ayant pour but le relèvement moral et matériel de l'indigène par le maintien de la paix et de la sécurité, par l'ouverture des voies de communication, par l'assistance médicale et l'hygiène, par la diffusion de l'instruction élémentaire et professionnelle, par le développement de la production agricole, et enfin par les garanties assurées à l'exercice des droits de chacun, et du plus sacré de tous, de la liberté individuelle. »

Ainsi d'un trait de plume, on donne à entendre que l'on a supprimé une coutume vieille comme l'Afrique. Cette mesure fait honneur à l'habileté politique de M. Roume, contre lequel on préparait dans l'ombre un traquenard d'importance et qui a coupé court ainsi « à certaines assertions ».

Il se produira en Afrique Occidentale ce qui est arrivé en Algérie. En droit, l'esclavage n'existera plus parce que l'autorité française ne le reconnaîtra pas. Mais il subsistera en fait. Car une abolition brutale amènerait une révolte générale.

Certaines libérations pourraient devenir de véritables spoliations, car il serait inexact de dire que tous ces esclaves sont des captifs pris à la guerre. Au contraire, la très grande majorité d'entre eux est née dans la famille du patron ou a été achetée par lui, contre marchandises, avant que nous soyons établis dans le pays, c'est-à-dire à un moment où c'était une opération commerciale licite (V. à ce sujet l'organisation sociale, chap. IV). C'est donc une fortune que nous enlèverons de vive force à leurs possesseurs, ce qui ne s'est jamais fait, même en temps de révolution, que contre des rebelles [1]. Que l'émancipation des esclaves soit désirable, ce n'est pas douteux. Mais il y a des moyens pour la faciliter graduellement sans se remettre de ce soin à la providence. L'interdiction de la traite était la première précaution, et depuis longtemps cette détestable pratique est poursuivie rigoureusement dans toutes nos pos-

1. Il est certain qu'il n'y aurait pas injustice à renvoyer chez eux les innombrables Ouassoulounké qui ont été vendus par Samory, et peuplent certaines régions au N. de Bamako, et cela pour une barre de sel, un sac de mil... Nous signalons ce fait à l'administration (Région de Nyamina, Banamba, etc.).

Digitized by Google

sessions [1]. Nous avons, de plus, libéré déjà de nombreux esclaves, soit lorsqu'ils venaient se plaindre de mauvais traitements, soit lorsqu'ils demandaient à se racheter en versant une somme modique fixée d'avance par l'administration. Restait à prendre la mesure décisive consistant à déclarer libres tous les enfants à naitre à compter d'une époque fixée et reconnaître la transmission de la propriété mobilière (les esclaves ne pouvaient en avoir d'autre), des serfs à leurs enfants, ce qui mettait la liberté à portée de tous. Et, en outre, sous certaines conditions, on pouvait assurer un lopin de terre à leurs familles.

Car il y a là encore une question agraire qui doit être envisagée avec prudence. Mais n'insistons pas : L'avenir nous apprendra si nos vues étaient justes et je serai tout disposé à me convertir. Pour le moment je m'abrite sous l'opinion de tous les hommes éminents qui ont fondé notre empire africain. C'est un terrain que je crois suffisamment solide. Avec la solution que j'ai indiquée très sommairement ci-dessus, l'esclavage disparaissait totalement en moins d'un demi-siècle, ce qui est bien peu de chose dans la vie des peuples pour une révolution aussi radicale.

Ainsi comprises, les mesures contre la captivité avec, comme corollaire, la paix générale dans nos possessions, devaient amener automatiquement la disparition des esclaves. Malheureusement les leçons de l'histoire sont souvent perdues de vue. Aujourd'hui (et je ne dis pas cela pour l'administration de l'Afrique Occidentale qui est la victime de cet état d'esprit), on sape le seul système de Gouvernement qui soit rationnel dans ces pays-là : celui du protectorat. Et le châtiment de ceux qui ont introduit l'ingérance abusive et injuste de l'Européen est la difficulté qu'ils ont à se défendre ensuite contre les théories logiques des doctrinaires : Puisque le Soudan ou la Guinée sont des prolongements de la France, nous ne pouvons admettre dans ces pays de différence entre leur état social et le nôtre. Ceux qui disent cela devraient se souvenir de l'éloquent rapport du révolutionnaire Barnave, qui constatait que « l'application rigoureuse et universelle de principes généraux ne saurait convenir aux colonies... que la différence des lieux, des mœurs, du climat, des productions, a paru nécessiter

1. Circulaire du gouverneur de la Guinée du 17 septembre 1902 au sujet de la répression du commerce des esclaves (Conventions de Timbo, 14 juillet 1897).

Digitized by Google

une différence dans les lois [1] ». Mais maintenant on lit peu Montesquieu, et les hommes à principes ont beau jeu. Partout l'on retrouve ce « fétichisme de l'assimilation », comme Jules Ferry le déclarait jadis à propos de l'Algérie.

Cependant de temps à autre, une voix éloquente s'élève pour démontrer que ces principes nous mènent à la spoliation et à l'injustice vis-à-vis des peuples que nous avons promis de protéger. « Notre tâche », a dit Waldeck-Rousseau, « consiste à faire évoluer les populations indigènes dans leur propre civilisation. » Cette

Réception d'un administrateur

phrase, à laquelle il n'y a rien à reprendre, résume ce que doit être l'action européenne, si elle veut être féconde en résultats. C'est l'antithèse du mot tristement célèbre : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ». Il est donc absolument certain que l'Europe ne fera œuvre utile en Afrique que si elle s'intéresse aux indigènes, et que si, ne les considérant plus comme une quantité négligeable, elle les instruit pour leur faire atteindre le but primordial que doivent rechercher ces cultivateurs : le développement de leurs moyens de production. Malheureusement il y a beaucoup de préju-

1. Cf. « La pensée Coloniale et la Révolution », par Marchal.

Digitized by Google

gés à combattre concernant le Nègre, et, sans voiler ses défauts, il est juste de reconnaître ses qualités [1]. Il ne faut pas trop généraliser et juger de lui par certains spécimens que nous voyons à la côte. Soyons justes : Avant que de les mépriser, tâchons de nous intéresser à ces races. Souvenons-nous que le Noir n'ayant pas notre éducation morale, acquise par l'empreinte lente des siècles, dégénère à nos côtés, et cela par notre faute : « A partir du moment où le Blanc lui impose son contact, le Noir entre dans un rêve, où rien ne subsiste des notions qu'il a acquises sur la valeur des personnes et des choses. Il voit ses chefs de village bafoués, et méritant de l'être ; il sait que sa propre valeur vénale oscille entre 50 et 60 francs, et il voit des camarades gagner cette somme en deux mois... Un Blanc lui donne pour le moindre effort, parfois pour rien du tout, par caprice, plus d'argent qu'il n'en a jamais vu. A partir de ce moment, il ne sait plus ni ce qu'il doit respecter, ni ce qu'il doit craindre, ni ce qu'il doit désirer. Il est grisé ... La déplorable impression que les voyageurs ont eue à leur retour de la Côte d'Afrique des individus qu'ils voyaient dans les ports, s'est appliquée dans l'esprit du public européen à l'ensemble des populations noires... Les nègres, vus chez eux, sont des gens fort sensés ; vus chez nous, sur l'étroite bande de terre où nous broyons leurs pauvres idées dans l'engrenage de notre appareil civilisé, ils ont perdu le sens. J'ai constaté comme tout le monde ce phénomène psychologique. Il fallait le reconnaître et le noter au passage » (Colonel Toutée Dahomé, Niger, Touareg).

Que le nègre ait des qualités, ce n'est pas douteux. Notre devoir est de les développer, en tenant compte des nécessités locales. C'est le juste retour des services qu'il nous rend [2]. Mais il ne faut

1. « Les nègres Africains sont ce qu'ils sont : Ni meilleurs, ni pires que les Blancs : ils appartiennent seulement à une autre phase de développement intellectuel et moral. » (Hovelacque, les Nègres). Si nous avons conseillé de lire Montesquieu, il n'est cependant pas possible d'approuver ce passage où l'illustre écrivain s'est déshonoré. « Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête, et ils ont le nez si écrasé qu'il est presque impossible de les plaindre. Il est naturel de penser que c'est la couleur qui constitue l'essence de l'humanité. Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes, parce que si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens. On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir. » Tout le monde alors ne pensait pas ainsi.

2. « Ce n'est pas au chiffre annuel des bénéfices obtenus par les marchands que

Digitized by Google

pas exagérer ce sentiment, et, animé d'un zèle intempestif, vouloir « lui faire apprendre en peu d'années ce que nous avons mis vingt siècles à connaître ».

L'instruction que nous lui donnons doit avoir avant tout un but pratique. Elle doit revêtir le caractère professionnel qui prépare les élèves à leurs futurs devoirs sociaux. Il faut surtout leur faire comprendre la noblesse du travail et de l'effort, et chasser l'idée, que l'on trouve dans tous les États aristocratiques, que le travail est une déchéance. Ici le climat ajoute à ces tendances son action débilitante. « La vie humaine, dans ces contrées, peut être maintenue à si bon compte que le pauvre souffre rarement de besoins, et, dans un climat où le seul fait d'exister est un plaisir, le luxe que l'on préfère est le repos. L'énergie sous le coup de fouet de la passion, ces hommes la possèdent en abondance, mais non point celle qui se manifeste par un travail soutenu et persévérant... Les individus comme les nations ne diffèrent pas tant par les efforts qu'ils sont capables de faire, et veulent accomplir pour la satisfaction immédiate d'un violent désir, que par leur capacité de travailler pour atteindre un but lointain, et par leur application sans relâche à un labeur quotidien » (Stuart Mill).

Notre instruction spéculative, irrationnelle dans un pays où l'homme est encore si près de la nature, ne produit sauf exception, que des « fruits-secs », des orgueilleux, ajoutant aux défauts nègres tous les vices européens. En France, on ne peut croire que difficilelement à ce résultat inattendu, parce que les indigènes noirs ou mulâtres, élevés dans la métropole, sont maintenus par les mille règles, les liens innombrables d'un ordre public bien ordonné. Mais revenus chez eux, ils se livreront à toutes leurs fantaisies, comme le font malheureusement certains Européens à tempérament de parvenus. Leur insuffisance n'a d'égale que leur fatuité. Ils mépriseront leurs frères, haïront le Blanc, dont ils ne veulent pas admettre la supériorité. Elle est cependant réelle, même chez l'Européen qui oublie sa dignité dans un pays où il peut se croire tout permis, car, si celui-ci méprise l'indigène, du moins, sauf quelques tristes exceptions, il le méprisera « tendrement », suivant la spirituelle expression d'Ana-

doit se mesurer la valeur réelle de l'œuvre accomplie. Les relations nouvelles de race à race doivent produire autre chose. En accueillant les étrangers, l'indigène, qui partage avec eux le sol natal, a le droit de demander un bienfait en échange ; L'accroissement de son bien-être, de sa moralité et de sa liberté » (E. Reclus, *loc. cit.*).

Digitized by Google

tole France. Mais ce produit étrange de notre éducation n'aura que haine et amertume envers tous. Les nègres intelligents comprennent bien cet état d'esprit et le redoutent pour leurs enfants. J'ai eu le plaisir de lire, il y a quelque temps, une lettre très suggestive à ce sujet du Fama Mademba, de Sansanding, à propos de l'éducation de ses enfants qu'il a envoyés dans un lycée français. Le Sierra Leone Weekly News, rédigé par des indigènes, s'est élevé avec force contre cet excès d'assimilation et contre ce besoin de « singer » le Blanc, en ne prenant de lui que les défauts et les ridicules. Ce journal ne fait d'ailleurs que reproduire les opinions de la noble Mary Kingsley et du docteur Blyden.

Est-ce à dire que nous ne devions faire de tous nos élèves noirs que des ouvriers agricoles? Non certes. Une sélection doit être opérée et l'on peut donner aux plus intelligents, aux plus studieux, une instruction supérieure. Ceux-là deviendront alors nos collaborateurs dans nos bureaux, et pourront aspirer à des situations que nous devons leur réserver. Il ne faut pas qu'ils puissent nous reprocher d'avoir fait d'eux une classe de parias. Nous devons les traiter comme le font les Anglais pour les noirs bien élevés et instruits, et non pas les froisser par un mépris immérité. A mesure que l'indigène perd ses habitudes frustes, se plie à nos usages, s'habille à notre mode, acquiert notre instruction, l'Anglais tient compte de ces différences de niveau social et lui accorde une considération proportionnée à son degré d'instruction et de dignité.

Mais ces sujets d'élite ne peuvent et ne doivent être qu'une exception ; tandis que, à l'heure actuelle, nous avons formé une masse de « culottés sans culottes », comme on les a appelés avec raison, qui se sont leurrés d'espoirs inouïs, et qui, ne pouvant être employés que dans des situations inférieures, nourrissent contre nous une haine assez compréhensible et bien humaine [1]. L'administration de M. le Gouverneur général Roume, dégagée de certaines entraves qu'avait dû subir jusqu'alors l'administration sénégalaise, a par trois arrêtés du 24 novembre 1903, organisé l'enseignement pour l'ensemble de l'Afrique Occidentale. Le rapport qui précède ces trois textes, et en indique l'esprit, fait le plus grand honneur à M. le Gou-

1. Les jeunes indigènes qui vont achever leur instruction en France reviennent avec un diplôme « la main ouverte et le cœur épanoui. Alors on leur donne un traitement de facteur rural ». (*Bulletin de l'Alliance Française*, 1903).

Digitized by Google

verneur Guy, qui l'a rédigé [1] : « Les résultats obtenus par l'école secondaire de St-Louis, et, pourrions-nous ajouter, ceux que donnent dans d'autres colonies des établissements similaires, sont là pour prouver que le Gouvernement n'a pas le droit d'engager des enfants dans une voie qui ne les conduit, après plusieurs années perdues, qu'à solliciter des emplois qu'ils ne peuvent obtenir, ou à vieillir, mécontents, dans les postes infimes de l'administration. Il nous a semblé qu'il fallait faire une sélection entre les meilleurs élèves sortis des écoles urbaines ou des écoles régionales. Les uns que leurs aptitudes destinent plus spécialement aux arts mécaniques, trouveront dans les écoles professionnelles élémentaires et à l'école professionnelle de Dakar, une instruction conforme à leur tournure d'esprit et à leurs projets d'avenir..... Les autres seraient dirigés vers l'enseignement commercial... La création d'une école commerciale, par ses programmes simples et pourtant complets, nous donnera ce que nous appellerions volontiers : Les sous-officiers du commerce..... Nous n'avons pas voulu cependant interdire à des élèves qu'une situation spéciale ou des dons exceptionnels désigneraient à des études plus hautes et plus désintéressées, l'accès des carrières libérales. Mais il nous a semblé qu'une section, dans laquelle on ne serait admis qu'avec concours, suffisait pour répondre à cet ordre de préoccupations... Vous remarquerez aussi, Monsieur le Gouverneur général, que, dans les écoles à tous les degrés, il a été fait une large place à l'enseignement de l'agriculture. C'est que cet enseignement est indispensable dans un pays qui ne peut vivre que par le travail de la terre et que menace le danger de la monoculture. Les jeunes générations qui auront suivi l'enseignement nouveau seront donc convaincues que le métier de cultivateur est le plus noble qui soit... Nous avons également prévu que partout l'enseignement de l'Arabe serait donné dans l'intérieur même de l'école ; c'est le seul moyen de réglementer, ou même suivant les cas de supprimer l'enseignement extérieur des marabouts sans choquer les convictions ou les préjugés des populations indigènes »..... Le rapport, trop long pour être cité tout entier ici, mais qui mérite d'être lu attentivement, est excellent à notre avis. Si l'on peut critiquer certaines dispo-

1. Pour rendre justice à chacun, il faut noter la belle organisation de l'enseignement qu'établit, avec des moyens rudimentaires, l'Administration Soudanaise (V. Rapport du Capitaine Morisson sur les écoles au Soudan français).

Digitized by Google

sitions des arrêtés qu'il présente (et n'y a-t-il pas toujours quelque point critiquable dans toute réforme?) c'est certainement un des textes les plus parfaits qui ait été promulgué en Afrique Occidentale. Il fait grand honneur au pays protecteur qui comprend enfin son rôle d'éducation et de moralisation de l'indigène. Ainsi, dans toute l'Afrique Occidentale, et par conséquent en Guinée, il existe des écoles de village, ou de premier degré, dirigées par un instituteur indigène et, des écoles régionales, dont le directeur est chargé de l'inspection des premières. Celles-là sont établies dans les centres importants : on n'y admet que les meilleurs élèves des écoles de village qui en sortent avec un certificat d'études et la mention « Agriculture » ou « Travail Manuel ». Enfin les écoles urbaines, constituées dans les villes où existe un élément européen important, suivent le programme de nos écoles primaires. L'enseignement professionnel supérieur est donné à Dakar à l'école Pinet-Laprade, tandis que l'enseignement primaire supérieur et commercial est donné à l'école Faidherbe, à Saint-Louis. L'école normale de Saint-Louis, qui remplace les anciennes écoles des fils de chefs de Saint-Louis et de Kayes comprend deux sections, la première préparant aux fonctions d'instituteur et la deuxième subdivisée en trois parties, qui assure le recrutement des interprètes, des cadis et des chefs. Le titre III de l'arrêté d'organisation a trait à l'enseignement des filles, « cet enseignement combattu par les Missions religieuses et par les préjugés musulmans... Or, c'est par l'influence de la mère et de l'épouse que nous arriverons à modifier la mentalité des générations futures ». Cette instruction aura un caractère strictement pratique. Ce sera surtout un enseignement d'hygiène et ménager.

Voilà une œuvre belle et bonne, et je souhaite ardemment que les hommes qui seront chargés de l'exécuter se pénètrent bien de son esprit et n'importent pas dans nos colonies des opinions toutes faites ou les préocupations odieuses que nous vaut en France une façon malsaine d'envisager la politique [1]. Qu'ils sachent aussi résister à ce grand mal de la colonisation européenne, que nous ne cesserons de poursuivre : l'assimilation à outrance [2].

1. « Il vaudrait encore mieux dans toutes les écoles des instituteurs indigènes que certains instituteurs dont on se débarrasse à bon compte en France : Tel celui de Médine un incapable qui « par ses manières souvent insolentes, toujours incorrectes, s'était aliéné non seulement les autorités des cercles, mais encore les populations indigènes ». (Rapport sur l'instruction par le Capitaine Morisson, déjà cité).

2. Tableau statistique des écoles de la Guinée (dans le rapport d'ensemble de 1903).

Digitized by Google

Cette calamité que nous importons avec nous sur cette malheureuse terre Africaine, sévit par crises avec intensité. Elle a son complément dans le système de l'administration directe, cher à beaucoup de jeunes gens. L'Européen détruit instinctivement l'autorité des chefs. Il les traite souvent comme les derniers de leurs sujets, ce qui choque au suprême degré ces populations, groupées encore sous la forme patriarcale. L'Islam au contraire exalte le chef, et, ainsi que l'a fort bien fait observer M. Bourdarie, hiérarchise les fétichistes. Comme sur beaucoup d'autres questions il nous donne l'exemple. Nous devons soutenir et aider le chef, lui donner un costume officiel, en lui faisant comprendre qu'il est un simple fonctionnaire, et que ses moindres abus seront sévèrement réprimés. C'est sur le chef que nous devons agir et non sur la population apathique et de mauvais vouloir. Je ne puis cacher combien j'ai été frappé de notre connaissance imparfaite du pays et des hommes, et de la facilité avec laquelle on pouvait presque tout soustraire à nos investigations. Dans les pays musulmans principalement, si nous nous faisons craindre, nous sommes presque toujours le maître ennemi, que l'on redoute, mais auquel on ne se confie pas. Partout où nous avons mis des chefs respectés en suspicion sans que des fautes graves leur aient été reprochées, la population s'inquiète, ne comprend plus [1]. Elle ne nous obéit qu'en apparence, nous opposant la force d'inertie. Elle se rebellera bientôt contre ses chefs. Ceux-ci ne seront plus que des mannequins ridicules, des têtes de turcs que nous frapperons vainement, les rouages étant brisés. Qu'importe à un chef de village que son chef de province soit condamné pour lui à l'amende. Si le chef exaspéré veut sévir, il est l'objet d'une réclamation de son inférieur, et, quelquefois, de nouveau châtié par l'administrateur. Comment en serait-il autrement, entourés que nous sommes, la plupart du temps, d'interprètes fourbes et de miliciens pillards, instruments de démoralisation, plus puissants que les chefs, plus puissants que nous, qui pouvons les briser?

Une école régionale de garçons a été créée à Conakry par arrêté du 13 janvier 1905, et une école urbaine mixte par arrêté du 16 janvier 1905.

1. « La destitution des chefs de canton ne produit pas toujours de bons résultats. Les noirs tiennent beaucoup à leurs coutumes et institutions. Ils ont le respect de leurs chefs et leur obéissent plus volontiers quand ceux-ci se succèdent dans leurs fonctions suivant l'ancien ordre établi. Changer cet ordre en investissant de ces fonctions un autre notable qui n'est parfois qu'un intrigant, ce n'est pas forcément déplacer l'autorité : celle-ci reste toujours à l'ancien chef en la personne de qui elle est pour ainsi dire incarnée »... (Circulaire du Commandant de la Région sud, 27 juillet 1899).

Digitized by Google

Déjà, au Fouta Dialo, nous avons pu constater le dépeuplement des missidi secondaires, où les réunions du vendredi, institution politique admirable que l'Islam apporta dans ces pays, ne se font plus régulièrement. Le chef ne voit plus ses administrés. Les cases détruites par l'incendie, par la vétusté, ou volontairement pour échapper à l'impôt, ne se reconstruisent pas. Les habitants restent dans leurs petits foulasso où l'action de leurs dirigeants est presque nulle, et où la nôtre l'est tout à fait. C'est la marche vers l'anarchie. Ces gens-là seront prêts, dès qu'ils se croiront l'objet de vexations, à revenir aux antiques gourbis des Poular nomades, dont j'ai vu quelques échantillons cachés dans la brousse. J'ai entendu, après les paroles sévères que lui adressa le directeur des Affaires indigènes devant deux mille personnes, l'Alfa de Timbi Médina, très ému, se plaindre de ses notables qui lui refusaient entièrement leur concours. Ceux-ci humiliés en la personne de leur chef par cette dure semonce en présence d'autres chefs de diwal, se réunirent après le palabre, et promirent désormais à leur élu un dévouement absolu. L'Administrateur Noirot acheva la leçon, lorsque, arrivé au chef-lieu du diwal, il les reçut très sèchement, les prévenant que les temps étaient changés et que, lorsque le chef désignerait un réfractaire, il serait rigoureusement puni.

Mais ces fautes politiques ne sont pas les seules que nous fait commettre cette doctrine de l'assimilation. Par une incohérence qui étonne de la part des esprits logiques que nous sommes, on va appliquer la justice française, avec sa procédure compliquée, ses frais, et surtout son ignorance de l'indigène foncièrement polygame, esclavagiste et communiste, sans daigner même tenir compte des différences de races et de coutumes [1]. On sait le triste résultat de ce

1. La justice était rendue jusqu'en 1901 en Afrique Occidentale par les tribunaux indigènes coutumiers, sous la surveillance des administrateurs, qui avaient et ont encore des pouvoirs disciplinaires donnés par le décret du 30 septembre 1887. Par décret du 6 août 1901, la Guinée était dotée d'une organisation judiciaire complète, bientôt modifiée le 15 avril 1902, puis le 10 novembre 1903, avec création d'une Cour d'appel, pour toute l'Afrique Occidentale, à Dakar. Il y a des tribunaux de première instance dans les chefs-lieux de chaque colonie de l'Union, et des juges de paix à compétence étendue partout où cela est nécessaire. La justice indigène est rendue par des tribunaux de village, de cercle et de province. Le tribunal de village n'est investi que de pouvoirs de conciliation en matière civile et commerciale, et en simple police il ne peut dépasser 1 à 15 francs d'amende et 1 à 5 jours de prison. Le tribunal de cercle, institué au chef-lieu de chaque province, est composé du chef de province ou de canton et de deux notables. Il connaît, à charge d'appel, de tous litiges commerciaux et civils et de tous les délits. Le tribunal d'appel

Digitized by Google

système contre lequel s'est formée une réaction en Algérie. Bornons-nous à rappeler cet exemple d'une de nos colonies les mieux connues, et où cette application a peut-être moins d'inconvénients que dans les pays nègres. Mais qu'un état social soit complètement et irréductiblement différent du nôtre, voilà ce que nos légistes à esprit mathématique admettront difficilement [1].

D'ailleurs nos hommes politiques n'ont-ils pas été jusqu'aux dernières conséquences de leurs principes, en dotant certaines régions des colonies africaines non pas seulement d'assemblées locales ayant à s'occuper des intérêts matériels du pays, de sa vie économique, et devant donner leur avis à ce sujet aux pouvoirs publics, mais d'assemblées dont la politique, et, sous son couvert, la chasse aux fonctions et aux places, fait la principale préoccupation. Chose plus monstrueuse encore : Nous accordons à des gens qui ne parlent pas, ou parlent imparfaitement notre langue, qui conservent leurs usages traditionnels, qui souvent ne sont que des indifférents quelquefois des ennemis pour nous, à ces gens-là nous accordons les droits politiques les plus étendus du citoyen français. Encore peut-on objecter qu'au Sénégal, à côté de cette tourbe, il existe un petit noyau d'hommes sérieux, bien élevés et instruits, fruit de notre longue occupation. Mais que penser d'un projet de décret que le Conseil d'Administration des Rivières du Sud naissantes eut à exa-

est au chef-lieu du cercle. Il est présidé par l'administrateur assisté de deux notables qui n'ont que voix consultative. Il connait de tous les crimes dans son ressort, mais lorsque les peines dépassent 5 ans de prison, les jugements sont soumis à l'homologation d'une chambre spéciale, instituée au chef-lieu de la Cour d'appel. Un tribunal de première instance siège à Conakry et deux juges de paix à compétence étendue : l'un à Kouroussa, l'autre à Timbo. Le 23 janvier 1906, le siège de ces justices de paix a été transporté à Kindia et Kankan.

1. Cependant la réforme accomplie par le décret du 10 novembre 1903, marque un réel progrès dans l'organisation judiciaire de l'Afrique Occidentale. Il semble qu'on ait enfin compris en haut lieu l'importance de cette question. Par décret du 7 avril 1905 une section spéciale a été créée à l'école coloniale pour la préparation à la magistrature. C'est un premier et timide pas vers la réforme que demandent la plupart des coloniaux, et la suite des protestations quasi unanimes contre l'organisation européenne de la justice. Comme l'a dit l'avocat général Vuillez, dont l'opinion ne peut être suspecte, cette organisation blesse « à la fois les intérêts et les sentiments des populations ». Depuis je suis heureux d'enregistrer la circulaire, lucide et conforme à la réalité, de M. le Gouverneur Général Roume, datée du 1er mars 1906. Comment les conflits de coutumes seront-ils réglés? Telle est la question posée. S'il s'agit de succession, répond ce document, elle sera réglée d'après le statut personnel du de cujus; s'il est question d'un règlement de contrat, on applique la règle « locus regit actum ». On suit cette dernière règle, qui est d'obligation absolue en droit international, en ce qui concerne les infractions.

Digitized by Google

miner, et qui devait donner à tous nos sujets les droits civils et politiques français? Naturellement le Conseil, à l'unanimité, donna un avis défavorable, et l'on n'entendit plus parler de ce texte extraordinaire.

Même aux individus les plus respectables, les plus instruits de leurs colonies, les Anglais n'ont songé à donner cette faveur inouïe, ou du moins ils en feront la récompense suprême, comme les Romains jadis. Si nous voulons que les beaux principes de 1789 soient applicables à certains indigènes, demandons-leur du moins de se rapprocher de nous tant par leur instruction que par l'adoption de nos mœurs (mais non une adoption de surface), qui leur créerait une manière de voir conforme à la nôtre et deviendrait une garantie de leur attachement à la Métropole. Demandez à un Sierra Léonais quelle est sa nationalité, il répondra avec fierté : « Je suis Anglais ». Un Sénégalais, qui participe à l'élection d'un député français, est Ouoloff, Toucouleur; et, s'il en avait les moyens, il ne songerait qu'à se débarrasser de ce qu'il appelle, suivant les leçons de son marabout, notre joug. Et ce sont ces gens-là que notre présence a seule sauvée de l'esclavage et de l'extermination! En Guinée heureusement, comme dans toutes nos colonies récentes, nous n'avons pas suivi ces errements et nous en sommes bien trouvés.

« Les meilleurs amis du nègre, a écrit le Président Roosevelt, admettent que ses chances de perfectionnement résident non dans la législation mais dans l'action de ces forces invisibles de la vie nationale, qui sont plus puissantes que toutes les lois .» Et la conclusion de tout ceci est : que nous devons respecter le plus possible la propriété, les mœurs et coutumes des indigènes, parce que nous ne les atteindrions pas avec notre administration et que notre justice leur est radicalement inapplicable. Malheureusement une partie du personnel colonial passe trop rapidement pour se pénétrer de la vie indigène et des antécédents de nos protégés. On le fait aller brusquement du Sénégal au Dahomey, du Congo à la Côte des Somalis... Il n'a le temps ni d'apprendre les langues du pays, ni de se rendre compte des êtres. D'ailleurs beaucoup ne s'intéressent pas à ces questions, ou même les ignorent complètement. Pour eux, un Noir égale un Noir, c'est-à-dire zéro. L'on descend ainsi insensiblement sur la pente du persiflage et du despotisme. Aussi nous avons, de très bonne foi, commis des fautes lourdes qui, répétées, enlèveraient aux populations toute la confiance qu'elles peuvent avoir en nous.

Digitized by Google

Ainsi il est très grave — quand on ne domine un pays que par la seule force morale —, de nommer un chef qui n'est pas agréé de son peuple. Il y aurait des exemples à citer de cette erreur politique. Mais il faut reconnaître que nous avons presque toujours été les victimes des tromperies de notre entourage.

Faisant de l'administration directe comme quelques impatients, qui pensent que rien ne doit rester à accomplir après eux, voudraient l'établir, on n'aurait pas à se préoccuper de tous ces détails : Il sera loisible de libérer en bloc tous les serviteurs, d'enlever les terres aux propriétaires, de détruire des usages et des coutumes appropriés aux conceptions actuelles des noirs, qui, par ordre, devront penser et vivre comme nous. Je demanderai seulement si nous ne lâchons pas la proie pour l'ombre : Comment sera payé cet impôt qui assura la prospérité de nos jeunes colonies ? Qui supportera les frais d'une administration complexe et d'une occupation militaire inévitable ? Les moutons deviennent enragés, lorsque, sans attendre que leur laine ait poussé, on veut les tondre jusqu'à la peau. Il ne faudrait pas se rappeler seulement la trop facile victoire de Porédakha, qui nous livra, a-t-on prétendu, le Fouta Dialo. Tenons compte des circonstances dans lesquelles nous avons triomphé d'un tyran abhorré, suivi d'une troupe prête à lâcher pied. En admettant la théorie que jamais nos sujets de la Guinée ne songeraient à se soulever (dans un pays cependant si facile à défendre et où nous ne pûmes venir à bout que par ruse d'un homme résolu comme le fils d'Alfa Foukoumba), je ne puis m'empêcher de songer à ce long exode des Poular du Sénégal, de 1884 à 1889, qui ne fut arrêté définitivement que par les sages mesures proposées par le Directeur des Affaires politiques, le Docteur Tautain. Ce mouvement était amené par des ingérences administratives et judiciaires maladroites que ces hommes à demi nomades ne voulaient accepter. Il ne faut pas oublier que le même sang coule dans les veines de la majorité de nos Foutadialonké, et que, s'ils ne peuvent plus trouver un refuge auprès d'un Ahmadou Cheickou, ils recevront l'hospitalité empressée de nos amis anglais et portugais. Un rapport du Cercle de Kadé signalait sur nos frontières une certaine agitation et des fuites à la suite de réquisitions administratives trop fréquentes, nécessitées par la campagne contre les Coniagui. C'est un indice de ce qui pourrait se produire un jour sur une plus vaste échelle. [1]

1. Le décret du 21 novembre 1904 a prévu les faits d'insurrection, de troubles poli-

Digitized by Google

Respecter les usages dans la mesure du possible, c'est, en somme, tenir nos promesses, et l'honnêteté, surtout alors qu'on est le maître, est la meilleure des politiques. Ne rien laisser au hasard, n'accomplir que les réformes faisables, surtout être tolérant, porter tous nos efforts vers le développement économique, lié au bien-être matériel des populations dont nous avons la garde : telle est la sagesse, telle est la justice [1].

tiques graves, qu'il punit d'internement et de séquestre ne pouvant dépasser 10 ans, et si cela est nécessaire, de contributions imposées aux villages sur le territoire desquels ces faits se seront produits.

1. En décembre 1906, il s'est produit parmi les Baga du Koba une tentative de soulèvement à la suite de la destitution de l'Almamy Méry Sékhou, qui résidait à Conakry et qui était d'ailleurs fort peu intéressant. On parlait même d'une révolte générale après le Ramadan. Cet incident, provoqué par des mesures intempestives, n'a pas actuellement grande importance. Mais c'est un avertissement qui doit être compris. N'oublions pas que ces Baga sont les frères des Timéné qui donnèrent tant de mal aux Anglais (guerre de la taxe des huttes . Les mesures les plus extrêmes peuvent être prises dans ces pays; mais il faut que l'indigène comprenne *pourquoi* elles sont prises. On peut signaler l'exode typique de la grande missidi de Fodé Hadji, qui, bien que mentionnée sur toutes les cartes, n'existe plus en fait, et s'est dissoute pour échapper au voisinage de la route française de Conakry au Niger.

Digitized by Google

§ 2

Base juridique de l'occupation française

Au point de vue juridique, l'occupation de la Guinée par les Français s'est établie de deux façons :

1° Par des traités de protectorat ;

2° Par annexion.

La règle a été le protectorat.

Le protectorat est un contrat bilatéral par lequel un pays s'engage à prêter son appui à un État plus faible contre tout ennemi extérieur, moyennant quoi celui-ci abandonne une partie de sa souveraineté au protecteur.

La preuve de cette convention est le traité de protectorat qui, pour être valable, doit être conclu et approuvé dans les formes admises par les lois et coutumes de chacun des co-contractants.

En France, les traités de ce genre conclus par des plénipotentiaires, sont généralement ratifiés par les Chambres conformément aux lois constitutionnelles. Cependant, lorsqu'il s'agit de traités avec des États de peu d'importance et ne jouissant pas de notre civilisation, comme les États africains, il est admis que le Président de la République les ratifie par décret.

Ces traités peuvent n'être pas toujours passés par des envoyés munis de pouvoirs spéciaux. Un voyageur, sujet ou non du pays protecteur, peut agir au nom du gouvernement de ce pays, sans avoir reçu aucune mission spéciale. C'est un « negotiorum gestor ». Tel fut, au début de sa carrière tout au moins, le rôle de M. de Brazza au Congo. En Guinée, et dans des conditions plus modestes, M. Olivier de Sanderval s'employa de la même façon. Le lieutenant de ce dernier fut M. Gaboriaud, délégué actuel de la Guinée au Conseil supérieur des colonies. Mais depuis les voyages de cet explorateur, toutes les missions envoyées dans la Guinée eurent un caractère officiel. Nous ne devons pas oublier cependant que René Caillé traversa ce pays au commencement du siècle dernier, de Boké à Kankan, et avec ses seules ressources. Mais voyageant

Digitized by Google

comme Musulman de nationalité arabe, il dut cacher soigneusement sa véritable origine et ne put en conséquence passer des traités avec les peuplades qu'il visitait.

Dans les États indigènes, l'autorité compétente pour signer et ratifier tout à la fois ces traités est le chef du pays, mais toujours

M. Gaboriaud
Délégué de la Guinée française au Conseil supérieur des Colonies.

assisté de ses notables. La convocation de cette assemblée est nécessaire, puisque seule elle peut trancher les questions de propriété foncière, de paix ou de guerre, conformément à la coutume (V. Chapitre V). L'abandon de la souveraineté externe par l'État

Digitized by Google

protégé est généralement absolue. Quant à la souveraineté interne, elle est plus ou moins aliénée, suivant les conventions intervenues.

Les protectorats établis entre les puissances européennes et les États nègres sur la Côte d'Afrique sont soumis en outre à des conditions de forme particulière.

Afin d'éviter de regrettables conflits entre deux puissances qui prétendraient avoir traité avec le même roi nègre, ou qui se partageraient des territoires qu'elles n'auraient nulle intention d'occuper, pour assurer également la liberté de la navigation sur les grands fleuves africains, un acte international intervint le 26 février 1885, auquel ont adhéré treize nations européennes et les États-Unis d'Amérique (Conférence africaine de Berlin, du 15 novembre 1884 au 26 février 1885).

Il fut décidé que, pour assurer un protectorat, la puissance protectrice accompagnerait « l'Acte respectif d'une notification adressée aux autres puissances signataires » du présent acte (Acte de Berlin), afin de les mettre à même de « faire valoir s'il y a lieu, leurs réclamations ».

Cette disposition qui ne vise que les protectorats établis sur les côtes du continent africain, a été, vu sa commodité, généralisée par les puissances colonisatrices [1].

L'Acte de Berlin vise en outre l'occupation, qui ne peut être effectuée que sur des territoires sans maître, c'est-à-dire sans organisation gouvernementale, même rudimentaire. Dans cette hypothèse on a pris de sages mesures qui devraient être étendues à tous les cas prévus par l'Acte. Il doit y avoir : 1° prise de possession ; 2° notification, comme pour l'établissement du protectorat ; 3° effectivité de l'occupation, c'est-à-dire entretien d'une force suffisante pour permettre d'exercer et de défendre les droits souverains sur la contrée annexée.

En Guinée Française, l'occupation telle que nous venons de la définir, n'existe pas. Le protectorat, avons-nous dit, est la règle. Mais, d'après ce qui précède, il ne faudrait pas croire que ce protectorat s'établisse toujours selon les mêmes formes, par traité. Ainsi on peut distinguer, suivant leur origine, deux sortes de protectorats : le protectorat par consentement mutuel, tel que nous

1. Ce fut le traité du 26 février 1884, entre l'Angleterre et le Portugal, qui provoqua la conférence de Berlin.

Digitized by Google

l'avons défini plus haut, et le protectorat par concession, toujours révocable, d'une partie des privilèges du pays conquérant au pays conquis...

Cette dernière forme ne doit pas être confondue avec l'annexion proprement dite, dont nous allons bientôt parler. C'est un degré intermédiaire entre l'annexion et le protectorat. Le conquérant nomme des chefs indigènes, qui ont toutes les attributions des chefs protégés, au lieu d'administrer directement le pays avec ses propres fonctionnaires. Il n'entretient sur place que des contrôleurs, qui, dans la plupart des colonies prennent le nom d'administrateurs.

Il pousse même à la fiction jasqu'à laisser élire les chefs indigènes par les notables, suivant les usages et coutumes de chaque contrée. Nous verrons ultérieurement qu'il a d'ailleurs intérêt à agir de la sorte.

La différence entre ces deux espèces de protectorat ne fut pas de pure forme à l'origine. Outre qu'il y avait mauvaise foi évidente à traiter avec la même rigueur, au point de vue politique, des États qui étaient venus librement à nous et d'autres qu'il nous avait fallu conquérir, ou tout au moins effrayer, pour les amener à admettre notre suzeraineté, il existait des différences importantes qui découlent de la même idée, et qui sont réglées par des textes administratifs.

Ainsi les États protégés de la deuxième catégorie faisaient partie du domaine de l'État français, partout où il existait des territoires vacants et sans maîtres. Le Décret du 24 mars 1901 dit textuellement : « Les terres vacantes et sans maîtres comprises dans les territoires soumis par droit de conquête au protectorat de la France font également partie du domaine de l'État ».

Les terres de la première catégorie (États protégés qui se sont donnés à nous par traités) étaient *a contrario* la propriété absolue de l'indigène, sans restriction, sauf cependant en ce qui concerne le domaine public. Encore avons-nous dit que ce domaine existait en fait, tout au moins d'une manière rudimentaire, dans les coutumes indigènes.

Depuis, le Décret du 23 octobre 1904 (Titre II : des terres domaniales) a décidé en son article 10 : « Les terres vacantes et sans maître, dans les colonies et territoires de l'Afrique Occidentale française appartiennent à l'État » ; faisant ainsi disparaître la dis-

Digitized by Google

tinction établie par le décret de 1901 entre les deux sortes de protectorats. Cette classification avait pourtant sa raison d'être, en ce que les pays de protectorat concédé par la France devaient être moins bien traités que les autres. Cependant ces textes ont émis une idée fausse en visant les terres sans maîtres. Nous avons déjà dit en parlant de la propriété indigène, qu'il n'y a pas en Afrique de territoires sans maîtres. C'est l'avis de toutes les personnes qui se sont occupées de bonne foi de ces questions.

Le nouveau décret de 1904 a donc aggravé les dispositions du premier en adjugeant au domaine de l'État tous les territoires vacants et sans maîtres et cela dans toute l'étendue de l'Afrique Occidentale. C'est injuste et arbitraire : La propriété indigène s'étend sur toutes les terres et elle est solidement constituée. Il n'y a pas de papiers, mais chacun connaît très bien les limites des propriétés collectives. Si le système de la culture en jachère, [indispensable dans un pays dépourvu de chaux, de fumure, où l'humus ne se forme que très lentement], laisse de vastes terrains incultes, ces parcelles seront à leur tour défrichées. C'est ce qui explique l'absence presque complète, dans les bois de la plus grande partie de la colonie, de gros fûts, et il serait temps de s'occuper en quelques régions montagneuses et au bord de certains cours d'eau de cette importante question du reboisement. Dans un temps plus ou moins long, dépendant de l'importance du village par rapport à l'étendue de ses terres, la plupart des arbres de chacun des lots de terrain sont coupés, puis brûlés sur place, fournissant la potasse à la légère couche d'humus qui s'est amassée sur la latérite décomposée, rendue friable sous l'action du feu. Donner ces bois, ces terres incultes, mais exploitables, serait une spoliation qui ne peut être admise que dans un but d'utilité publique. On enlèverait aux indigènes non seulement des richesses naturelles considérables, mais encore la possibilité d'étendre leurs cultures. On pourrait croire, on a cru, que le caoutchouc devient la propriété du récoltant, de quelque village qu'il soit, du premier venu. Je citerai, entre autres, deux preuves du contraire : A Koïn, un étranger, saisi récoltant du caoutchouc sur un terrain vague appartenant à la communauté, fut roué de coups par les habitants; aux Timbi il y eut même, dans un cas semblable, des coups de fusils échangés. Une circulaire du 26 janvier 1905, qui porte la signature du Lieutenant-Gouverneur, constate qu'à plusieurs reprises des indigènes de divers cercles de

Digitized by Google

la Colonie se sont plaints de dégâts commis dans le peuplement des lianes par des gens venus chez eux pour récolter du caoutchouc. Il est à noter que des marques particulières indiquent souvent à quelle famille est réservée telle ou telle liane. D'ailleurs en incitant les villages à planter des lianes dans les taillis, nous ne pouvons faire autrement que de reconnaître leur propriété sur les terres.

Quelques régions pourraient être, à la rigueur, considérées comme terrains vagues : Ce sont les Bowal, ces vastes plateaux latéritiques, terrasse sur laquelle se hérissent les blocs granitiques et grèseux du Fouta. C'est le désert ; un désert sépulcral, noirci par la fumée des herbes brûlées dès le début de la saison sèche. En hivernage, au contraire, la brousse lui donne un aspect riant, et ce sol, qui semblait inutilisable, devient le seul endroit où les pasteurs puissent conduire leurs troupeaux qu'ils amènent des vallées inondées. Ce n'est donc pas encore une terre sans maître : Chaque bové a son nom et appartient à quelque village, bâti dans un vallon profond, riche en caoutchouc. Cependant il serait possible sans grande injustice de distribuer une partie de ces bowal à des Européens, surtout dans des régions que la guerre a rendues semi-désertes comme par exemple vers le Nord-Ouest de la Colonie. Mais qui en voudrait ? Quant à retirer les bonnes terres aux indigènes, c'est d'autant moins admissible que nous avons sous les yeux les échecs piteux de toute plantation européenne jusqu'à ce jour.

La plupart des États protégés par la France qui ont été groupés pour former la Guinée Française, se sont librement donnés à nous par traités. Mais nombre d'entre eux ont voulu ensuite rompre les engagements contractés, ou ont violé certaines clauses de ces traités, ce qui nous a amené à employer contre eux la force armée. De ce fait, ils doivent à notre avis être classés parmi les États protégés par abandon des privilèges du conquérant. Nous nous abstiendrons de retracer ici l'histoire de notre établissement en Guinée. Mais il est nécessaire d'indiquer notre situation vis-à-vis des principaux États qui sont devenus les provinces de notre riche colonie. En ce qui concerne les États côtiers, nous avions traité officiellement avec leurs chefs dès le milieu du siècle dernier. Nous suivions en cela la politique anglaise, qui, dès 1826 avait passé des traités dans les même régions [1].

1. Traités de l'Angleterre avec le Soumbouya 18 avril 1826; avec le Kaloum

Digitized by Google

Mais ces textes étaient les uns comme les autres sans valeur, puisque les États avec lesquels traitaient les Puissances n'étaient pas libres de disposer d'eux-mêmes, se reconnaissant officiellement tributaires du Fouta Dialo. Chaque groupe de ces États, nous l'avons vu par ailleurs, était surveillé et dépendait d'un des grands feudataires Foula. Du côté européen on n'ignorait pas l'existence de cette république aristocratique, puisque Français et Anglais lui envoyaient des ambassades et la traitaient presque d'égal à égal. Il y avait là un fait matériel qui aurait dû frapper les plénipotentiaires voyageurs.

Le gouvernement français, heureusement pour notre pays, fut le premier à se rendre compte de ce fait. En 1881, il envoyait à Timbo le Dr Bayol et M. Noirot, dans le but de traiter directement avec le Fouta lui-même, et de façon définitive. Le 5 juillet 1881 les Almamys et Chefs du Fouta signaient un traité qui non seulement plaçait le Fouta Dialo sous la protection de la France, mais encore, par une convention annexe, signée de tous, abandonnaient complètement à notre pays la suzeraineté sur les territoires côtiers : « Nous remercions Dieu, Dieu Grand, le seul Dieu, le miséricordieux. Salut du fond du cœur, salut! La présente est destinée à apprendre qu'Almamy Ibrahima, fils d'Almamy Abdoul Kadirou (Abd El Kader), petit-fils de l'Almamy Ibrahima Sory le Grand, a donné aux Français tout le territoire qui lui appartient dans le voisinage de la mer et sur la côte... L'Almamy donne en toute possession aux Français les territoires suivants où ils pourront construire des postes : 1° le Kantora sur la rive gauche de la Gambie; 2° le Foréa, le Kakandé (Rio Nunez), qui appartient déjà à la France ; l'Almamy leur accorde tout le territoire de Rio Pongo et demande l'établissement d'un poste à Coréra ; il donne le Kaporo, le Soumbouya, le Dubréca, et tous les pays tributaires jusqu'à la Mellacorée inclusivement ».

L'Angleterre reconnut nos droits par le traité de Paris du

31 novembre 48 ; avec le Nunez 19 mars 1851 ; avec le Nalou 21 mars 1851 ; avec le Pongo 17 janvier 1852 ; avec le Samo 2 mai 1877. Le premier de ces traités donnait à la Grande-Bretagne « les mers, rivières, ports, criques, entrées, eaux... de Contah (Samo) à Faringhia (Rio Pongo) et l'île de Matacong », mais le Gouvernement anglais ne ratifia pas ce traité et blâma même le gouverneur Macaulay d'avoir stipulé des cessions que Sa Majesté avait annoncé la résolution de ne pas accepter. » Toutes les autres conventions avaient pour but d'assurer la liberté commerciale, avec certains avantages pour les sujets anglais.

Digitized by Google

28 juin 1882 : « La ligne de démarcation entre les territoires occupés ou revendiqués respectivement par la France et la Grande Bretagne au Nord de Sierra Léone, sur la Côte Occidentale d'Afrique, sera tracée entre les bassins des rivières Mellacorée et Scarcies... » (Article Ier). L'Ile de Matakong et toutes les Iles revendiquées ou possédées par la France au Nord de la ligne de démarcation jusqu'au Rio Nunez furent reconnues à la France par la Grande-Bretagne, à l'exception des îles de Los [1]. Cette convention incomplète, fut ratifiée par le Sénat Français, mais non par la Chambre. Ce ne fut que le 10 août 1889 qu'intervint un nouvel acte international plus explicite. D'ailleurs on aurait pu rappeler comme base de nos droits le traité de 1763 qui en son article 23 mentionnait : « La France étant en possession de faire le commerce exclusif de la Gambie jusqu'à Sierra Léone, reprend son droit »... et l'article 12 du traité de 1783 : « Dans le reste de l'Afrique les sujets français et anglais continueront à fréquenter selon l'usage qui a eu lieu jusqu'alors ». Ces deux actes avaient été confirmés encore par celui de 1815.

Nos traités avec les chefs du littoral étaient donc seuls valables. Ils sont d'ailleurs légion. Nous citerons : Les traités avec le Moréa (22 novembre 1865 [2], 30 décembre 1866, 8 juin 1877, 30 avril 1879); avec les Nalou (26 novembre 1865, 22 janvier 1880 [3], 18 avril 1885], dont l'acte additionnel, du 30 janvier 1884, déclare les Toubakaï protégés français] ; avec les Landouma (21 janvier 1866, 22 décembre 1877, 1er février 1888) ; avec le Samo (25 janvier 1870, 3 avril 1879); avec le Rio Pongo (21 février 1859 [4], 15 février 1876 [5], 3 mai 1883, 25 janvier 1884 [6]); avec le Dubréca (30 juin 1880 [7]; 1er février 1885 [8], 8 juillet 1889, 31 août 1889); avec le Bramaya (14 juin 1883 [9], 3 septembre 1884 [10]) ; avec le Tabounsou (20 juin 1880) ; avec le Lakhata (26 janvier 1884 [11])

1. Données en 1819 par Dala Mohamadou à l'Angleterre.
2. Passé par le commandant Requin.
3. Passé par Sanderval avec les Nalou du Cassini.
4. Passé par le lieutenant de vaisseau Gaude, commandant l'« Arabe ».
5. Passé par le colonel Canard.
6. Passé par Jean Bayol.
7. Entre Balé Demba et Chapelet.
8. Acte additionnel au traité du 30 juin 1880.
9. » par Bour et Cavalié.
10. » par Massenet.
11. Passé par le commandant de cercle Bour.

Digitized by Google

avec le Khabitaye (30 janvier 1885[1]); avec les Baga (20 avril 1885[2], 6 mai 1885, 1er mars 1888[3], 1er février 1885[4], 23 mai 1889[5]); avec le Takoubéa (24 janvier 1891[6]); le Soumbouya[7] (24 janvier 1891); le Bakondji[8] (16 mars 1891) le Filacondji[9] (15 avril 1891, 13 mars 1893), le Morébaya (2 octobre 1886, 5 mai 1892); le Garandji[10] (10 mars 1893)... Sans parler d'innombrables traités passés avec des Alkali ou Chefs de villages, vassaux des États précités[11].

On voit que la plupart des États côtiers se placèrent sous notre protection dans les vingt dernières années du XIXe siècle. Quelques-uns tels que les Mikhiforé, certains Baga, Nalou ou Bagaforé, n'ont jamais passé de traités parce que la réunion des chefs, nous l'avons dit en étudiant les races, y est très difficile, et une entente impossible sur n'importe quelle question. Néanmoins leurs visites aux postes français, leur acceptation de payer l'impôt et de s'adresser pour toutes leurs contestations avec leurs voisins à l'autorité française sont des preuves plus que suffisantes de leurs intentions. On peut dire qu'il y a là convention tacite, d'autant que la plupart de ces tribus étaient soumises, nominalement au moins, aux États voisins. Quelques-unes de ces peuplades réfractaires ont fait des déclarations les plaçant sous la protection française; tels les nomades Yolas de la frontière portugaise...

Mais certains de nos protégés de la première heure nous obligèrent, ainsi que nous l'avons dit, d'user de rigueur, soit pour faire cesser des atteintes aux propriétés européennes et des entraves au commerce, en violation des traités, soit pour arrêter des guerres de

1. Négocié par Bayol, suivi d'une protestation contre le traité passé par l'Alcaly Bengali, vassal du Khabitaye, avec l'Allemagne.
2. Passé avec le petit Talibouche par Coffinière de Nordeck.
3. Entre les Baga de Monchon et l'administrateur Largeau.
4. Traité avec Thomas Bombo, roi du Koba.
5. Reconnaissance de Thomas Bombo comme seul roi du Koba.
6. Passé par l'Administrateur de Beckman.
7. » » id. »
8. » » id. »
9. » » id. »
10. Administrateur Alby.
11. Avec le Maliguia : 17 avril 1845, 14 avril 1846, 2 mai 1879 : avec Béreiré et Matacong (22 janvier 1878); avec Farmoréa (18 avril 1878); Contah (25 janvier 1878); Taïbé (2 mai 1879); Morécania (17 janvier 1879); Forécaria (17 janvier 1878); le Kabak (21 avril 1880); Toubakouya (20 juin 1889); le Kolisokho (26 juillet 1885); Kalémodia (2 mai 1879)...

Digitized by Google

voisinage ou des luttes intestines qui ruinaient le pays. Nous nous établîmes ainsi sur quelques points du Nunez et du Pongo, et nous fîmes à différentes reprises (dans le Filacondji en 1894, le Benna 1893, Coké 1888, Manéa 1888, Béréiré 20 avril 1889, Coba 1885, le Dubréka 1887) diverses expéditions. Cependant malgré ces occupations manu militari, le principe du protectorat fut maintenu par nous. Ces États doivent donc être classés eux-mêmes parmi les États protégés par concession d'une partie de nos privilèges de conquérants. Cette théorie fut particulièrement mise en lumière en ce qui concerne le Dubréka, annexé à la suite de l'expédition contre Manéa le 5 juin 1888 par le commandant Noble. Le Gouvernement français refusa formellement de reconnaître cette annexion par une dépêche ministérielle de novembre 1888. Un peu plus tard les arrêtés du 15 janvier 1890 pour le 1er arrondissement du Sénégal, et 1er janvier 1893 pour le 2e arrondissement, plaçant ces deux territoires sous le régime du protectorat, montraient que la doctrine était bien établie.

En ce qui concerne les pays voisins du Fouta, sauf le Canéa, État indépendant qui traita avec nous le 2 février 1887[1], le Benna (31 mai 1889), le Tamisso[2] (2 février 1891), le Kamonké[3] (8 février 1891), le Konkonia (23 décembre 1889), le Tambaka (24 mai 1889), tous ces États peuplés en grande partie de Dialonké étaient sous la suzeraineté directe du Fouta Dialo. Là encore, pour être valables, ces conventions devaient être approuvées par les Foutadialonké. Ils le firent avec quelques résistances, mais durent céder devant l'enthousiasme que manifestèrent ces pays quand ils nous virent assez forts pour les tirer de leur servage. « Nous sommes Soso », s'écriait le chef du Téné, « et n'avons rien à voir avec ces bandits Foula ». Les Almamys se résignèrent devant l'insistance de M. de Beekmann, envoyé auprès d'eux par le gouverneur Ballay, et nous passâmes divers traités dans cette région avec le Barign et le Téné (le 15 avril 1881, les 3 et 9 février 1893) avec le Kinsam (traité de Songouya 10 avril 1894), avec le Goumba (traité de Kirita, 19 avril 1894).

Dans plusieurs de ces États (Canéa, Benna) nous eûmes à faire des opérations de police, et, suivant les principes indiqués plus haut, nous les reconnûmes néanmoins comme protégés. Au Fouta

1. Ratifié le 29 octobre 1887.
2. Passé par le capitaine Brosselard Faidherbe.
3. Passé par le capitaine Brosselard Faidherbe.

Digitized by Google

Dialo, la même doctrine fut mise en vigueur. Nous avons vu que ce pays était placé sous la protection de la France par le traité du 5 juillet 1881 (Ratifié le 31 décembre 1881), acte suivi de l'envoi d'une ambassade Foutadialonké à Paris. Le protectorat fut exercé, à compter du 1er août 1889 par le gouverneur de la Guinée. Mais jamais les obligations résultant du traité ne furent respectées, surtout à cause de l'état d'anarchie du pays et des intrigues anglaises. Nous ne pouvions ni établir des routes, ni assurer la liberté commerciale, et les Almamys, surtout ceux du parti Alfaïa, conspiraient avec Samory. Cet état d'esprit nécessita diverses missions (lieutenant Plat, de Beckmann, Alby, Audéoud) dont les résultats furent peu importants ou nuls [1]. Le désordre était tel que des vassaux passaient avec nous des traités particuliers : ainsi les chefs des Timbi et du Labé, le 5 juillet 1885. Enfin, nous dûmes prendre des mesures rigoureuses qui décidèrent l'Almamy Bokar Biro, exécré du pays, à prendre ouvertement parti contre nous. Facilement battu à Porédakha par le capitaine Müller, et tué ensuite par ses adversaires Alfaïa (en janvier 1897 [2]), le Fouta fut alors déclaré pays conquis et nous pûmes remanier de fond en comble son organisation, surtout en réduisant considérablement les pouvoirs de l'Almamy qui devenait un simple chef de province, résidant à Timbo. Néanmoins nous maintînmes la forme du protectorat, l'administrateur de Timbo conservant même, pendant quelque temps, le titre de résident [3].

L'histoire de la Haute-Guinée conduit aux mêmes constatations. La plupart des États qui la composaient au moment où nous nous y présentâmes, formaient, sous le nom d'État de Samory, une véritable confédération, réunie par le sabre de ce dictateur.

Après avoir reconnu notre protectorat sur tout son domaine

1. Traités de 1888 (Lt Plat), 13 avril 1896 (de Beeckmann), 23 mai 1893 (Alby).

2. Modi Ahmadou l'attendait en embuscade près d'un marigot, prévenu de sa présence par un forgeron. Quand Bokar arriva près de lui et qu'il l'aperçut, il lui cria d'une voix forte : « Koumbo ? » (Que voulez-vous ?). Les Alfaïas furent tellement effrayés qu'ils commençaient à lacher pied. Modi Ahmadou sans se déconcerter répondit : « C'est toi que nous cherchons ! » Bokar donna l'ordre à ses sofas de s'apprêter à combattre et tira lui-même un coup de feu sur Ahmadou. Celui-ci ordonna alors à l'homme placé derrière lui de tirer : Bokar fut traversé de part en part. On le porta sous un bouquet d'arbres et Ahmadou lui ayant fait couper la tête l'envoya à Timbo ; puis il couvrit le corps de son manteau et le fit enterrer... Les Alfaïas ne furent rassurés qu'en le voyant à terre.

3. Le second résident, l'Administrateur Noirot, passa avec les chefs du Fouta, le 13 juillet 1897, des conventions dans lesquelles ceux-ci acceptèrent : l'interdiction du pillage et du commerce des esclaves et la réglementation de l'impôt.

Digitized by Google

(traités du 23 mars 1887 et 21 février 1889) le conquérant noir ne tarda pas à rompre avec nous. Nous dûmes alors employer la force. La capture de Samory mit fin à ces guerres glorieuses, mais sanglantes et ruineuses pour le pays, dont certaines parties furent changées en désert.

Nous conservâmes là encore la forme du protectorat, bien que presque tout le pays fut en réalité annexé. Nous avions passé cependant, entre temps, quelques traités avec diverses petites contrées qui nous restèrent toujours fidèles, se méfiant de l'empereur musulman.

Tels furent les traités du 20 mai 1881 avec le Manding, 27 avril 1881 avec le Bas Manding (Kangaba), du 8 mai 1881 avec les chefs du Bouré, 15 avril 1887 avec le Sakho, 16 avril 1887 avec le Ménien, avec Toumanéa [1], etc.

En même temps nous concluions un accord avec Aguibou, chef du Dinguiray, le 12 mars 1887, et avec les territoires voisins, qui forment les confins ou sont limitrophes de la Guinée actuelle : le 22 janvier 1887 avec le Badon, les 26 et 30 janvier 1887 avec le Niocolo, le 2 février 1887 avec le Tenda, le 18 février 1887 avec le Wontofa, le 21 mars 1887 avec le Ouli, le 15 mars 1881 avec le Gamon..... Le Dinguiraÿ, gouverné par les parents de notre vieil ennemi, le sultan de Ségou, et peuplé de Toucouleurs, nécessita l'intervention militaire, et son chef fut déporté. Mais comme toujours on laissa subsister la forme du protectorat, les chefs de village se trouvant en relations directes avec l'administrateur résidant à Dinguiray.

Beaucoup de traités ne furent pas ratifiés. Mais il importait peu au point de vue de la légalité de notre intervention dans ces pays. Nombre d'entre eux furent en effet passés avec des vassaux, quelquefois de simples chefs de village, qui, en traitant directement avec nous, faisaient acte d'autorité et comptaient se faire ainsi reconnaître indépendants. L'histoire diplomatique des pays africains est une longue série d'intrigues, à peine croyables pour qui ne connaît pas le caractère nègre [2].

Il ne faut pas répéter, comme on l'a dit souvent, que les chefs ne

1. Traité passé par MM. Hourst et Besançon.

2. Certains traités passés avec de petits chefs amenèrent même des complications européennes. Tels ceux que conclut l'Allemagne avec Bengali, vassal du Khabitaye, avec Téouri, usurpateur du Koba, etc...

Digitized by Google

savaient ce qu'ils faisaient en passant ces traités. Ceci est une preuve du contraire. D'ailleurs, si nous avions à faire l'histoire de la Guinée, nous montrerions maint exemple de la ruse et de l'intelligence des négociateurs nègres. Nous avons vu le Téné nous demander en grâce de le protéger, et même le Massi qui dépendait du Fouta. Le 6 avril 1893, le Kinsam implorait un traité qui le mît à l'abri des exactions des Foutanké... Les exemples seraient innombrables.

En dehors de ces pays protégés, qui forment la grande majorité des territoires Guinéens, existent des pays annexés. Nous avons défini plus haut le protectorat. Mais il est à peine besoin de dire ce qu'est l'annexion. Les territoires annexés sont soumis directement à l'occupant, en un mot deviennent le prolongement du pays annexeur. En Guinée, ils ont été pris de force, pour les besoins de la colonisation, ou donnés de bonne grâce par traités. Là, plus de chef indigène. L'autorité française seule édicte et exécute les mesures administratives. La justice française y applique seule les lois françaises. Ces territoires ont d'ailleurs très peu de superficie, et ceux qui sont réputés importants ne le sont que grâce à l'afflux de population qu'amène forcément la présence de nombreux Européens.

Les territoires cédés en toute propriété ou pris par la France sont :

1° Le plateau de Boké (Rio Nunez), sur lequel s'élève la ville et le poste de Boké (traités des 15 juin 1884 et 17 avril 1885).

2° La rive droite du Nunez, du marigot de Caniope à celui de Ropas, jusqu'à deux kilomètres des rives du fleuve (art. VI du traité de 1884, sous forme d'acte additionnel au traité du 26 novembre 1865 avec le roi des Nalou. Ratifié le 23 mars 1889), et les territoires de Victoria et de Bel-Air occupés militairement en 1865 par le commandant Requin, du « Castor ».

3° Le territoire de Fandjé (Bramaya). Prise de possession du 20 février 1891 (Expulsion de Gomez, son chef, le 6 mai 1892).

4° Le territoire de Médina (Rio Pongo) ; traité du 3 mai 1883.

5° Les îles Alcatraz : Prise de possession officielle par le « Héron », le 22 octobre 1887.

6° La presqu'île de Tumbo où s'élève Conakry : prise officielle de possession le 8 mai 1887.

7° Un territoire près du village de Kakoutlaye (Samo), cession du

Digitized by Google

14 février 1867, ratifiée par le traité du 3 avril 1889 avec le Samo.

8° Le territoire de Guémé Sangan, dans les Timbi, donné à M. de Sanderval le 15 février 1888, donation ratifiée par l'almamy, le 20 février 1888.

9° Le territoire de Niagassola, qui faisait partie des territoires « possédés » du Sénégal, et d'où partirent nos colonnes pour la conquête de la Haute-Guinée.

10° Enfin tous les terrains sur lesquels sont bâtis nos postes

Presqu'île de Tumbo (Conakry), en 1898.

administratifs : bureaux de l'administrateur, postes de douane, postes militaires, etc., pour lesquels chaque traité de protectorat a prévu l'annexion au domaine de l'État.

Il est bon d'ajouter que nous avions pris le 25 mars 1857 (Voyage du Dialmath) possession de la rivière Kitafine, alias Rio Cassini, et de ses affluents au-dessus et au-dessous des pointes Riffard et Pampaïré. Le 22 janvier 1880, M. de Sanderval, qui ignorait probablement cette annexion, passait un traité avec les chefs Nalou du Cassini. Mais depuis, ces territoires ont été cédés à

Digitized by Google

la Guinée portugaise en échange de ceux que le Portugal possédait sur le Compony.

Le décret du 21 mars 1901 sur le régime des terres domaniales en Guinée française a énuméré les territoires dépendant du domaine de l'État. Cette énumération ne comprend qu'une faible partie des territoires que nous venons d'indiquer et l'on ne s'explique pas cette lacune, surtout en ce qui concerne les emplacements entourant nos postes. C'est cependant à ce texte, qui est limitatif, qu'il faut s'en rapporter si l'on veut désormais connaître l'extension du domaine de l'État. D'autre part, s'il a gardé le silence sur certaines annexions, ce même décret en a sanctionné de nouvelles. D'après lui, font partie du domaine de l'État : 1° L'île de Conakry (île Tumbo) avec une banlieue de 12 kilomètres de profondeur sur la terre ferme ; 2° Le plateau de Boké et le territoire de Fandjé ; 3° Dans la Haute-Guinée : les villes de Siguiri, Kankan, Kouroussa, avec une étendue de 500 hectares comme banlieue.

Et c'est tout ! Il est vrai que le décret prévoit le cas où de semblables annexions deviendraient nécessaires dans l'avenir. Depuis, un nouveau décret du 23 octobre 1904 a réglementé le régime des terres domaniales dans les territoires et colonies de l'Afrique occidentale, sans changer aucune de ces dispositions. Il ajoute que si l'occupation de terrains appartenant aux communautés indigènes est reconnue nécessaire pour la création de centres urbains ou des constructions et des travaux d'utilité publique, les lieutenants gouverneurs statuent en conseil d'administration sur les compensations qu'elles peuvent comporter. Cette disposition n'est d'ailleurs que la confirmation de la clause spéciale de tous les traités de protectorat nous donnant le droit de choisir telles enclaves qu'il nous conviendra pour les besoins de l'Administration et de la colonisation. C'est en vertu du décret de 1901 qu'a été créée une zone dépendant du domaine de l'État, de chaque côté de la ligne du chemin de fer au delà des terrains du domaine public. Cette disposition a été prise pour faciliter la création de garages, d'entrepôts, etc... et la libre disposition de ces terrains par la colonie, afin d'éviter les spéculations [1]. De même depuis 1904 on a réservé l'emplacement d'une ville européenne près de Kindia, à côté du terminus provi-

1. L'arrêté du 23 septembre 1905 a fixé à 100^{m} de part et d'autre de l'axe de la voie l'emprise du domaine public.

Digitized by Google

soire du chemin de fer. Enfin on a agi de même pour Pita, dans les Timbi, dont un plan de lotissement a été établi.

Les annexions de la presqu'île de Tumbo, de Boké, des villes de la Haute-Guinée, se justifient aussi par la nécessité de surveiller effectivement les progrès de la colonisation française, de créer des centres où le commerce européen puisse opérer en toute sécurité, où les noirs de toutes races puissent venir s'établir sans crainte de mauvais traitements ou de spoliation.

Dans l'étendue de ce domaine de l'État, la France, avons-nous dit, administre sans autorité intermédiaire entre elle et les populations. Elle lève les impôts directs et indirects, donne des concessions de terrains en toute liberté, assure la justice. Elle est chez elle, même alors que les chefs du pays où se trouve l'enclave, résident dans la ville française. Leur juridiction et leurs pouvoirs politiques ne s'exercent qu'en dehors de notre domaine, à moins que l'autorité française ne requière leurs services. Et, tandis qu'ils doivent nous payer leur impôt pour les habitations ou les personnes qu'ils ont à leur service dans ces périmètres, ils ne nous doivent qu'un tribut pour le reste de leur pays, tribut qu'ils collectent eux-mêmes et nous apportent en bloc. Il faut noter que, au point de vue des personnes, l'annexion ne modifie pas le statut personnel des indigènes qui demeurent sujets français sans devenir citoyens.

En dehors de ces territoires, le rôle de la France est tout de protection, de surveillance et de contrôle. Mais comment s'effectue cette œuvre de protection ?

Il ne fallait pas songer à mettre, dans chacun des petits États indigènes, un résident représentant la France auprès de chaque souverain, et correspondant directement avec le Gouvernement français, ainsi que cela se fait pour un État protégé important et suffisamment centralisé. Cette manière de faire fut possible pendant un temps avec le Fouta Dialo, dont le protectorat était exercé par un résident. Mais l'effondrement, l'effritement de cet État, nous empêcha de continuer ce système. L'extrême division de toute l'Afrique est un obstacle insurmontable à ce mode de procéder. Placer un représentant dans chaque État eût empêché de poursuivre une politique d'ensemble, une œuvre économique quelconque et aurait amené à brève échéance des conflits inévitables et funestes entre les divers représentants de l'État protecteur.

Aussi, dans toute l'Afrique occidentale, a-t-on groupé un certain

Digitized by Google

nombre de ces pays en tenant compte surtout de leur situation géographique et des aspirations économiques des populations. L'administration générale de ce groupe, le règlement des conflits, la surveillance et le contrôle, les relations extérieures, sont assurés par des fonctionnaires français, dont le chef porte le titre de Gouverneur. Ce haut fonctionnaire correspond directement avec le Ministre (depuis 1903 en Guinée, il n'y a que le grade de Lieutenant-gouverneur et il ne correspond qu'avec le Gouverneur général à Dakar). Ses décisions sont considérées « comme émanant du pouvoir exécutif » (Dislère). Il a des pouvoirs militaires et administratifs très étendus. A peine son autorité est-elle limitée par la présence d'un conseil d'administration où les fonctionnaires sont en majorité, et qu'il n'est obligé d'entendre que sur les questions pouvant engager les finances de la colonie, sans être lié d'ailleurs par l'avis qu'il reçoit. Un conseil supérieur des colonies, résidant à Paris, et composé d'un délégué élu par colonie (en Guinée : circulaire du 18 juillet 1890), a également pour devoir de porter au ministre les revendications des populations. Ces pouvoirs extraordinaires du gouverneur, donnés en un temps où les colonies n'étaient qu'en communication intermittente avec la France, se justifient en outre par la connaissance du pays que, seul, peut avoir un habitant de la colonie. Et puis, jusqu'à présent, il y avait peu de Français dans ces contrées pouvant, en dehors des fonctionnaires, donner un avis sérieux sur les affaires locales. Mais c'est une arme à double tranchant, et suivant les mains qui la manient, elle fait le bonheur ou le malheur du pays. Auprès du gouverneur est un secrétaire général, qui n'est que son collaborateur, à l'encontre de ce qu'était le directeur de l'intérieur qu'il a remplacé le 21 mai 1898. Ses autres auxiliaires dans l'œuvre qu'il doit accomplir sont : au chef-lieu, les chefs d'administration et de services, et dans les cercles les administrateurs civils [1] ou militaires. Ceux-ci commandent des circonscriptions ou cercles, veillant à la tranquillité publique et renseignant leur chef sur l'état du pays. Certains de ces administrateurs, de grade élevé, commandent des « Régions », ou groupes secondaires de cercles.

1. Corps constitué par le décret du 6 avril 1900. Auparavant il n'y avait que des commandants de cercles auxquels on ne demandait aucune garantie d'études préalables.

Digitized by Google

Cet ensemble d'États ou de cercles (pour adopter la division administrative française) surveillé et contrôlé par un haut fonctionnaire, est une personne morale, une personne du droit international. On l'a appelée, bien improprement, en Afrique Occidentale une « colonie [1] », Cette colonie est seule reconnue des Puissances étrangères ; seule, elle a des relations avec l'extérieur sous le couvert de la métropole, dès qu'elle est constituée sur les bases certaines que nous avons décrites : traités régulièrement passés avec les véritables chefs du pays et dûment notifiés aux Puissances ; une administration organisée, ayant à sa tête un fonctionnaire de la nationalité de l'État protecteur.

C'est ainsi que fut formée la Guinée française, reconnue de toutes les Puissances et en particulier des États possédant des colonies voisines, l'Angleterre et le Portugal [2]. Le règlement de son conflit avec le Libéria (arrangement du 8 décembre 1892), et la délimitation de ses territoires tant du côté des pays étrangers que des autres colonies françaises ses voisines, lui assurèrent des frontières stables [3].

Constituée sous le nom de « Rivières du Sud du Sénégal » d'abord sous la Direction de cette dernière colonie, puis de façon autonome le 1er août 1889, elle était peuplée de Soso et de Baga au milieu desquels nous avions quelques établissements. C'est à ce moment-là que fut donnée à la jeune colonie sa nouvelle capitale Conakry, qui n'était qu'un village indigène, et devait devenir dix ans après une ville prospère [4]. Puis le 17 décembre 1891, un décret créait la Guinée française et dépendances, dont le Gouverneur avait sous ses ordres non seulement les Rivières du Sud, mais les comptoirs épars de la Côte-d'Ivoire et du Dahomey. En même temps il exerçait le protectorat de la France sur le Fouta Dialo par l'intermédiaire d'un administrateur remplissant les fonc-

1. Puisque jusqu'à présent il n'a pu s'y établir de vrais colons en quantité importante tout au moins. En disant que ces pays ne sont pas des « colonies de peuplement », on émet une idée très juste avec des termes contradictoires.

2. Traités franco-anglais, 28 juin 1882, 10 août 1889, 21 janvier 1895. Traités franco-portugais du 4 mai 1878 et 12 mai 1886. Traités de Paris.

3. Dépêche ministérielle du 12 janvier 1889 fixant la frontière entre le Sénégal et la Guinée. Décision du gouverneur-général en date du 12 janvier 1899 portant délimitation avec le Sénégal et le Soudan français.

4. Elle atteignait le 25 décembre 1904 sa majorité, sa circonscription étant élevée à la dignité de « commune mixte ».

Digitized by Google

tions de résident. Après la conquête du Fouta, cette région fut annexée aux rivières du Sud, avec, un peu plus tard, par décret du 15 juin 1895, les pays composant le cercle de Farana, dépendant du Soudan. Par ce même décret était institué un Gouvernement général de l'Afrique Occidentale, dont le chef était en même temps gouverneur du Sénégal. Ayant surtout des attributions d'ordre militaire, il centralisait cependant la correspondance des gouvernements placés sous ses ordres, et en particulier de celui de la Guinée.

Mais la Guinée actuelle ne fut réellement constituée que par le Décret du 17 octobre 1899 qui disloquait le Soudan entre les diverses colonies côtières. La Guinée eut pour sa part les cercles de Dinguiray, Siguiri, Kouroussa, Kankan, Kissidougou et Beyla. Le Gouverneur général restait chargé de la haute direction politique et militaire de l'Afrique Occidentale ainsi transformée. Cependant ses attributions étaient les mêmes que par le passé, l'autonomie financière de chaque colonie sous ses ordres restant entière. Mais, la création d'un Gouvernement général d'un nouveau genre, d'une union ouest-africaine, le 1er novembre 1903, vint porter atteinte à cette autonomie, qui avait produit des résultats merveilleux en quelques années. En ce moment l'expérience nouvelle continue.

Notons qu'il ne serait pas nécessaire, en droit, d'organiser une colonie, c'est-à-dire de l'occuper, pour réaliser un protectorat. C'est là une grave lacune de l'Acte de Berlin. Il suffit qu'un voyageur, plénipotentiaire ou agissant comme gérant d'affaires, ait passé un traité avec un chef indigène pour qu'un État, sans jamais accomplir l'œuvre qu'il s'est engagé à remplir, repousse toute ingérence dans les affaires de son soi-disant protégé, gênant et turbulent pour ses voisins. Il peut même, poussé par des sentiments regrettables, encourager des excursions à main armée tout en s'excusant de ne pouvoir enrayer ces mouvements parce qu'il n'a pas de forces suffisantes dans le pays. On ne saisit pas la raison pour laquelle on n'a pas adopté la formule proposée par le plénipotentiaire français, et agréée en ce qui concerne l'occupation : « Les Puissances signataires reconnaissent l'obligation d'assurer... l'existence d'une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis, et, le cas échéant, la liberté du commerce et du transit [1]. »

1. Voir Despagnet, Cours de Droit International public, p. 430.

Digitized by Google

L'acte de Berlin ne s'est occupé, nous l'avons dit, que des régions côtières. Dans l'intérieur, les États européens, pour éviter le retour d'incidents fâcheux de concurrence internationale, ont partagé l'Afrique en zones d'influence. En désaccord avec les principes du droit international qui demandent l'effectivité de l'occupation ou du protectorat, les traités qui ont sanctionné ces divisions ne sont que des expédients qui ne peuvent être indéfiniment valables. On ne se partage pas le monde pour les siècles à venir si l'on n'est pas capable d'entrer en possession, ou de maintenir par l'occupation cette prise de possession : l'Espagne et le Portugal l'ont appris à leurs dépens ; d'autant que, dans les traités de ce genre, faits sans connaissance sérieuse des pays que l'on dépèce, le partage n'est jamais équitable, et doit toujours être révisé ultérieurement.

Il faut repousser également la théorie du droit de contiguïté des Anglo-Saxons, qui conduit aux mêmes conséquences. La création d'hinterlands où jamais la Puissance protectrice ne sera représentée, ne peut qu'amener des difficultés, non les résoudre. Tel est le cas de l'Hinterland du Libéria, où cette République est complètement ignorée des indigènes qui viennent attaquer les pays voisins, et en particulier nos colonies de la Côte d'Ivoire et de la Guinée, et sont une cause perpétuelle de troubles [1]. C'est ainsi que les Toma ont assailli en 1904 notre poste militaire de Sampouyara et qu'ils se livrent chaque année à des incursions et à des rezzou sur notre territoire. Au commencement de 1907, une opération de police dirigée contre Kouokong par le capitaine Garnier, à la suite de brigandages commis sur notre territoire, a été repoussée avec des pertes élevées de notre côté. Enfin ils ont à leur actif l'assassinat de plusieurs Français [2]. Ce sont donc des gens très dangereux. Pour éviter des complications diplomatiques, nous ne franchissons pas la prétendue frontière et assistons impassibles à la mise au pillage de cette riche contrée, peuplée de gens qui se sont mis sous notre protection et qui nous voient demeurer l'arme au pied, tandis que flambent leurs villages. En droit strict, nous aurions cependant le droit d'agir, et notre traité avec le Libéria le

1. Le 28 février 1900 à la suite de l'attaque du poste de Diorodougou, le commandant Conrard enlevait Bafakoro et refoulait le chef Koko en territoire libérien où celui-ci a depuis reformé ses bandes.

2. Le lieutenant Lecerf en 1895, les explorateurs Bailly et Pauly en 1898.

Digitized by Google

prévoit. Les Anglais ont usé de ce même droit, et sont maintenant au cœur de cet hinterland. Aujourd'hui, la situation est devenue d'autant plus grave qu'une troisième puissance, l'Allemagne, avec des vues équivoques, entre en scène pour empêcher tout nouveau traité, alors que la situation est devenue intenable pour nous, et sans que le malheureux Libéria, livré à lui-même, soit en mesure de nous donner satisfaction.

Nous avons énuméré les principes sur lesquels est basée l'occupation de la Guinée par la France. Il reste à nous demander quelles sont les conséquences pratiques qui en découlent, quels sont les droits et les devoirs qui incombent à notre pays.

Ils sont déterminés les uns et les autres par la proclamation des principes civilisateurs qui nous ont obligés à intervenir et par les traités que nous avons passés avec chaque pays. Ils peuvent se ramener à ceci :

La France doit servir d'arbitre entre les États indigènes. En d'autres termes elle doit veiller à ce que l'équilibre général de la Colonie ne soit pas faussé et à ce que la paix, si nécessaire dans ces pays, ne soit pas troublée.

De ce devoir strict, découle le droit pour elle de réduire, le cas échéant, l'importance d'un chef au profit d'un autre. C'est ce qui a été fait pour les Almamys du Fouta Dialo. La suppression de tel ou tel chef devenu dangereux soit pour nous, soit pour ses voisins, (ce qui d'ailleurs revient au même) peut être également justifiée. Tel fut le cas pour Sounkary Modou du Canéa, pour Dina Salifou des Nalou, pour l'Almamy du Dinguiraye et, dernièrement, pour l'Alfa du Labé. Ce droit n'est évidemment pas donné par les traités, mais il y est impliqué, en ce sens que nous ne pouvons admettre, par des atteintes à la paix publique, des violations aux clauses de ces traités. L'usage de ce droit est légitime si l'on veut bien réfléchir au rôle qu'assume la France, non pas vis-à-vis de tel ou tel chef, mais envers l'ensemble des États indigènes qu'elle protège au même titre. C'est aussi pour elle une œuvre de sécurité, sans laquelle son autorité sur le pays serait toujours en question.

Elle doit, en outre (c'est même son devoir primordial, un de ceux qui a pu l'inciter le plus justement à s'établir dans le pays), protéger non seulement ses nationaux, mais tous les étrangers. Et le meilleur moyen d'atteindre ce but, tout en assurant son influence sur l'indigène, est de travailler de toutes ses forces au développe-

Digitized by Google

ment économique et intellectuel du pays, augmenter sa prospérité et par suite sa civilisation.

Par conséquent tout en respectant la vie, la propriété de ses protégés, et aussi leurs mœurs qui ne peuvent se modifier que lentement, elle doit cependant prohiber certaines coutumes barbares et par trop contraires à nos idées de justice et de tolérance. Partant du même principe, elle doit également veiller à ce que les chefs ne commettent pas d'exactions ou d'atrocités et à ce que le cultivateur et le commerçant puissent travailler en paix.

Enfin, elle a le droit de demander aux pays protégés une contribution aux dépenses qu'exige la poursuite de ces différents buts. Et il faut que ce tribut, en dehors des dépenses strictes d'Administration, soit employé dans le pays sous forme de travaux publics dont l'utilité soit palpable pour le contribuable.

En résumé, tandis que ces protectorats constituent, au point de vue international, de véritables annexions (l'État protégé n'ayant plus de relations avec l'extérieur), au contraire, au point de vue du droit interne, ils font une stricte obligation aux gouvernements européens de respecter les us et coutumes des indigènes et de laisser aux chefs l'autorité dont ils jouissent sur leurs sujets, dans les limites que nous avons indiquées.

« L'étiquette du protectorat est une chose trop précieuse pour que nous ne la gardions pas encore », écrivait le Général de Trentinian au Lieutenant-Colonel Klobb [1]. « Le régime du protectorat est difficile à manier; il demande au résident une grande connaissance du pays, et je ne m'étonne pas que, suivant notre tendance française, nos officiers, au Macina, ne soient en train de le démolir... Il ne s'agit point d'augmenter les pouvoirs d'Aguibou, qui est un homme médiocre, mais d'utiliser tous les avantages de l'administration indirecte, en mettant à profit les influences politiques et religieuses des différents personnages du pays et en conservant précieusement les mœurs et coutumes des habitants en ce qu'elles ont de compatible avec nos sentiments d'humanité [2] ».

1. Lettre B 230, du 19 décembre 1898.

2. La politique romaine est un exemple remarquable de l'excellence de ses méthodes, et c'est elle qui explique comment une ville peu importante finit par devenir maîtresse du monde connu. N'est-ce pas Auguste qui faisait de Juba, roi de Mauritanie, un fonctionnaire romain; Juba qui pendant 50 ans travailla sans relâche à propager l'influence latine et à qui Rome éleva une statue? Beaucoup de villes conquises con-

Digitized by Google

Ces belles paroles sont à méditer. Nous devons les retenir et nous inspirer des idées qu'elles expriment [1].

servaient leur autonomie, leurs magistrats, leurs suffètes. L'autorité des chefs de tribus était reconnue et fortifiée ; sous leur responsabilité ils faisaient la police. Les plus puissants avaient auprès d'eux un centurion ou un préfet, toujours prêt à intervenir. Les délégations provinciales avaient une grande autorité, et le proconsul cité par elles devant le Sénat était sévèrement puni. Ulpien donne cette belle définition du rôle de Gouverneur : « Le Gouverneur doit veiller à ce que personne ne fasse un gain inique et ne souffre un dommage immérité... C'est pour lui un devoir sacré de ne pas permettre que les puissants fassent tort aux petits; que sous prétexte de l'arrivée de fonctionnaires ou de soldats, on prive les pauvres gens de leur unique lanterne ou de leur mince mobilier. » Les changements de gouverneurs passaient inaperçus, car ils avaient auprès d'eux des assesseurs et des esclaves publics, ou affranchis de l'État, conservant les archives et la tradition. De même, les bureaux de l'Administration centrale ne se ressentirent d'aucune tragédie... « Beaucoup de vie municipale et un peu de vie provinciale avaient fait la grandeur de l'empire. » (V. Duruy, Histoire des Romains, *passim.*)

1. A un point de vue utilitaire, M. D. Morel, arrive aux mêmes conclusions :

« Si les hommes d'État européens veulent reconnaître ceci » (combien le continent noir renferme de richesses) « et en faire la base de leurs conceptions politiques et administratives, se gardant de toucher au droit des indigènes sur la terre, consolidant et renforçant les institutions du pays, grâce auxquelles les attributs de la race noire peuvent atteindre leur plus ample développement » (par l'agriculture et l'arboriculture); « s'ils veulent donner au nègre une justice qui ne distingue pas la couleur de la peau et s'élève au-dessus des distinctions de race, caste ou foi ; s'ils veulent avouer que sans la bienveillante coopération de l'indigène, ils ne peuvent rien achever de durable dans une région où jamais l'Européen ne colonisera ; alors, l'Afrique équatoriale deviendra la surface la plus productive du globe». (West Africain mail, 3 avril 1903.) De son côté le colonel Lyautey (« Dans le Sud de Madagascar ») s'est prononcé également pour le protectorat : « Ce régime a deux caractéristiques qui devraient le rendre indiscutable : Il est le seul conforme à la réalité des situations; il est le plus économique. »

Digitized by Google

§ 3

L'œuvre française en Guinée.

C'est en suivant strictement les principes que nous venons d'exposer au paragraphe précédent, en ayant conscience des droits et des devoirs qui en découlent, que l'administration française en Guinée a accompli, en quelques années, une œuvre admirable qui restera une des belles pages de l'histoire de notre expansion coloniale.

En 1890, quand, en pleine période héroïque, au milieu de luttes et de dissensions, le Docteur Ballay arriva à Conakry en qualité de Gouverneur en mission dans les Rivières du Sud, quelle était la situation ?

Les « Rivières » dont l'occupation officielle était due au Gouverneur Pinet-Laprade, avaient été abandonnées par l'Administration sénégalaise (elles faisaient partie du 2e arrondissement du Sénégal). Celle-ci se contentait de percevoir des droits à l'exportation, perceptions dont le produit était dépensé au Sénégal pour les besoins électoraux [1]. Cette région comprenait d'abord trois cercles à peine ravitaillés et en communication très irrégulière avec le chef-lieu [2] : le Rio Nunez, le Rio Pongo et la Mellacorée, auxquels on joignit le Dubréca, dont le commandant fut envoyé le 15 avril 1885 dans la presqu'île de Conakry. Il devait y résider « pour surveiller les agissements des Allemands et des Anglais ». L'anarchie était complète : Nos commandants de cercles, enfermés dans leur résidence [3], ressemblant plutôt à des prisonniers qn'aux représen-

1. Décret du 12 octobre 1888 portant de 5 à 7 °/₀ les droits de sortie ad valorem sur les produits exportés de la Casamance à la Mellacorée ; pris à la suite d'une délibération du Conseil général du Sénégal, déclarant que la Colonie ne pouvait pourvoir à l'entretien des administrateurs coloniaux par suite de la suppression des subventions de la Métropole !

2. Par des avisos de l'État ou par le vapeur « Dakar », qui allait jusqu'à Sierra-Léone. Ce vapeur fut subventionné le 9 janvier 1891 pour un service de 6 ans.

3. Le 30 janvier 1878, le Gouverneur du Sénégal, Brière de l'Isle, infligeait au capitaine Lecomte 30 jours de prison au Castel de Gorée, pour être sorti, étant chef de poste de Boké, afin de soutenir les armes du roi des Nalou « et par ce fait avoir

Digitized by Google

tants d'une Puissance, devaient faire des prodiges pour maintenir l'influence française au milieu des guerres locales sans cesse renouvelées et en dépit des ardentes convoitises des étrangers [1]. C'était la ruine; et il fut question à plusieurs reprises, malgré les efforts des commerçants français [2], d'abandonner ces funestes « Rivières », cette « Terre de mort », tombeau de nos administrateurs, de nos soldats et de nos marins, mal logés et mal nourris, les sacrifices n'ayant amené aucun résultat [3].

C'étaient cependant ces mêmes Rivières qui alimentaient jadis un commerce important avec la France, comme en témoignent divers traités de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe avec l'Angleterre [4]. Voilà où nous avait conduit l'administra-

méconnu la défense générale et formelle faite à tous les chefs de poste de ne jamais sortir de leur enceinte avec une partie quelconque de leur garnison pour entreprendre des actions de guerre ».

1. Surtout des Sierra-Léonais qui n'avaient pas à redouter, comme les Européens, le climat, et qui, grâce à leur voisinage, vivaient en grand nombre dans les Rivières.

2. M. Fr. Colin, sujet allemand, qui était alors agent de la maison française Verminck aux îles de Los, et qui devait plus tard nous attirer pas mal de désagréments avec son pays, protestait — (singulière ironie!) —, en janvier 1880, contre la tentative du gouverneur anglais Rowe pour annexer les îles de Los et en particulier l'île de Conakry. « Grâce à l'influence de notre maison, écrit-il, le chef de Conakry a résisté à cette première pression ». Et, en mars 1880, constatant l'annexion des îles de Los par Rowe, il écrit encore : « En ce moment une pétition se signe par tous les Français établis dans ces contrées, par laquelle on réclame la protection du gouvernement et l'on proteste contre un état de choses aussi contraire aux intérêts et à la dignité de la France. » En 1865, les commerçants de la Mellacorée, de toute nationalité, adressaient une pétition à l'empereur pour demander la protection de la France. En 1875, c'est Bicaise, commerçant au Rio Pongo, qui représente le premier notre pays. Valentin joue un rôle similaire en Mellacorée, etc...

3. V. « Terre de mort » de Vigné d'Octon. L'Administrateur Martin, au Rio Pongo, demandait en grâce, en décembre 1880, son remplacement, ne pouvant entendre de sang-froid les bruits qui couraient de la cession des Rivières du Sud à l'Angleterre en échange de la Gambie. Dans la correspondance du Sénégal on trouve plusieurs projets d'abandon de la Mellacorée.

4. Au XVIIIe siècle un Français est établi aux îles de Los et le chef de ces îles désirait la visite des navires français. Il y avait un établissement français vers la même époque dans la « baie des Français » (Rivières de Sierra-Léone). On retrouve nos compatriotes au début et dans tout le cours du siècle dernier. En 1845 le Gouverneur Thomas constate l'établissement en Mellacorée de M. de Saint-Just et incite les commerçants du Sénégal à suivre cet exemple. En 1838, on trouve au Rio Nunez plusieurs traitants français tels que Valentin, d'Erneville, Laporte, et le commandant de « la Fine » constate que les traitants anglais, peu aimés, désertent le pays. A la même époque, de nombreux traitants français s'établissant en Mellacorée, le gouverneur de Sierra Léone donne aux chefs de magnifiques présents pour conserver le prestige de sa colonie. En 1850, Auguste Sauton commençait le premier à Bel Air (Rio Nunez), des plantations de caféiers. En 1865, les commerçants des Rivières font observer qu'à l'exception de quelques chargements pour l'Amérique, tout le mouvement des rivières à l'exportation se fait par nos navires à destination de Marseille, Bordeaux et Nantes... Mais les exemples seraient infinis.

Digitized by Google

tion d'assemblées locales composées d'hommes égoïstes, héritiers des idées de monopole du commerce en faveur sur la Côte d'Afrique. Ils ne voyaient dans ces régions que des pays barbares, inhospitaliers, tout au plus bons à leur procurer quelques ressources pour augmenter un budget où les dépenses en œuvres utiles étaient nulles, et, en tous cas, toutes faites au Sénégal. Ils se souciaient fort peu des avertissements réitérés des navigateurs et des fonctionnaires bien informés [1].

La métropole, éclairée par ces derniers, et redoutant de nous voir écartés à jamais de ces riches régions découvertes par nos marins (V. Binger, Priorité des découvertes maritimes sur la côte occidentale d'Afrique), s'inquiéta enfin de cette situation, au moment où la partie semblait perdue pour nous au profit des Anglais (V. Morel, West Africa Affairs).

Non seulement notre influence politique était réduite à néant, les chefs indigènes conservant à peine un reste de déférence personnelle à nos administrateurs, mais encore le commerce rendu fort difficile pour tous, par suite des atteintes à sa liberté [2], se mourait

1. Sans remonter au temps des Brue, des David, des Léonard-Durand, on voit les gouverneurs du Sénégal essayer à maintes reprises de susciter un effort du commerce sénégalais vers ces régions. Nous avons parlé du Gouverneur Thomas dans la note précédente. Le Gouverneur Malavois s'occupa aussi de notre expansion vers le Sud. En 1837, une mission est envoyée dans les rivières sur la goëlette « Aigle d'or ». Le gouverneur écrit : « Il s'agit d'exploiter les produits des diverses contrées de l'Afrique et d'ouvrir à la colonie du Sénégal des voies de commerce et de prospérité jusqu'ici trop restreintes pour les besoins d'une population nombreuse, et pour les retours que la Métropole est en droit d'attendre de ses continuels sacrifices ». Faidherbe, Pinet-Laprade, Canard, etc... comprirent également le rôle que devait jouer la France dans ces régions et Pinet-Laprade surtout aida puissamment à notre établissement politique.

2. Les chefs régentaient le commerce à leur guise : Ils exigeaient pour certains produits des mesures de capacité spéciales et entravaient toute transaction si on leur résistait. Ils faisaient donner des coutumes élevées. En dehors des prix de location de leurs terrains, souvent l'on devait encore leur verser des sommes supplémentaires et imprévues. Ainsi, en feuilletant les archives du Rio Pongo, on voit, en avril 1876, les négociants réunis payer 60 gourdes au chef Bambaya pour assurer la liberté du commerce. Le 11 avril 78, ils décident encore de payer 120 barres (60 gourdes) chacun au roi de Thia. Le 19 décembre 79, la vente des sésames et des arachides est défendue parce que les boisseaux ne sont pas estampillés par le roi. En juillet 1880, les maisons de commerce donnent 3.000 francs pour amener la paix entre Soso et Baga. En février 1882, le prix des arachides ne convient pas au roi, qui arrête cette vente. En juin 1883, deux factoreries sont pillées à Cassambia, etc., etc... Ajoutons à cela le monopole que voulaient se réserver les sarésodi (petits courtiers) empêchant les caravanes du haut pays de descendre à la Côte, et les droits qu'il fallait encore payer aux Foula, soi-disant protecteurs du pays (droits arbitraires, d'ailleurs), sans parler de l'entretien des expéditions venues du Fouta et comptant en général 200 à 300 hommes.

Digitized by Google

pour nous. Il n'y avait dans les rivières que des entrepôts de transit, d'où les marchandises étaient expédiées sur Sierra-Léone, seule escale de la côte pour les grands vapeurs. Dans l'intérieur du pays, les indigènes ne connaissaient que Freetown (« Kempo, comme ils l'appellent). Le commerce français était représenté par deux grosses maisons, il est vrai, mais avec leur siège principal hors du pays :

M. Eugène Étienne.

la Cie Blanchard, au Nunez et aux îles de Los surtout, et la Maison Verminck, plus tard Cie de l'Afrique Occidentale française, dont le siège principal était à Freetown. Le problème était de rendre notre influence politique et commerciale prépondérante, alors qu'elle semblait anéantie, et de vivifier le pays où nous voulions la rétablir [1].

1. Le Gouverneur anglais Kennedy, vers 1868, avait compris l'intérêt pour Sierra-

Digitized by Google

Pour cela, le sous-secrétaire d'État des Colonies, M. Étienne, trancha dans le vif. Déjà, depuis le décret du 12 octobre 1883, les territoires des dépendances du 2e arrondissement du Sénégal étaient administrés par un Lieutenant-Gouverneur, sous les ordres du Gouverneur du Sénégal, dirigeant les postes ou les comptoirs du Saloum, de la Casamance et des rivières du Sud. Mais ce haut fonctionnaire avait fort à faire dans des pays si éloignés les uns des autres et constamment troublés. « Ne recevant aucune réponse à mes nombreux rapports, lettres et demandes adressés à M. le Lieutenant Gouverneur depuis plusieurs mois », écrivait en 1887 au Gouverneur du Sénégal l'Administrateur de Mellacorée, « ne sachant s'il est au bas de la côte, au Sénégal ou en Europe, je vous prie, M. le Gouverneur, de me faire savoir si je dois continuer à m'adresser directement à vous ».

Cette situation était intenable. Le décret du 1er août 1889 y mit fin. A compter du 1er janvier 1890, les Rivières du Sud étaient soustraites à l'action administrative du Sénégal et étaient déclarées autonomes, leur Gouverneur étant chargé du protectorat du Fouta Dialo. La capitale était Conakry. On avait en outre placé sous les ordres du Gouverneur nos comptoirs épars de la Côte d'Or et du Golfe du Bénin, embryons de nos futures colonies de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. Ce n'était pas encore le rêve ; c'était néanmoins un progrès très sensible. Le principe de l'autonomie et l'extension de nos établissements en Afrique Occidentale ne manquèrent pas d'amener bientôt la séparation des trois colonies nouvelles (Rivières du Sud, Côte d'Ivoire, Dahomey), qui prirent chacune leur essor à compter de cette mesure (Décret du 10 mars 1893). Ce fut la première seule qui conserva le nom de Guinée que l'on donnait à l'ensemble de ces pays : Guinée française et dépendances (Décret du 17 décembre 1891). Ce principe fut dès lors affirmé périodiquement par nos Ministres, qui en firent la pierre angulaire de notre édifice colonial en Afrique. Après M. Étienne, on entendit successivement MM. Tirard, Jules Roche, Siegfried, Delcassé, soutenir que l'autonomie seule pouvait assurer la prospérité de ces pays par suite de leur éloignement les uns des autres et de la diver-

Léone de s'assurer les routes de l'intérieur, et il avait envoyé Reade à Falaba et ensuite Blyden. Cette politique fut féconde en résultats, et en 1888, un témoin constatait à Sierra Léone la présence d'une masse de Soudanais venus de Diéné, Ségou, du Bouré etc... (Weekly news, mars 1888).

Digitized by Google

sité de leurs intérêts. Nous verrons ultérieurement ce qu'il faut penser de cette opinion.

Les premiers résultats du système ne furent pas brillants. M. Bayol, quelle que fût son intelligence, ne pouvait être partout à la fois, et son subordonné, le secrétaire général Cerisier, se montra au-dessous de la tâche, écrasante il faut le dire, qu'il avait à remplir.

Le rôle que l'on pouvait faire jouer à la presqu'île de Tumbo en y plaçant un chef-lieu de colonie n'avait pas échappé à la clairvoyance du docteur Bayol, lorsqu'il était Lieutenant-Gouverneur. C'est lui qui, le 1er juillet 1885, avait signé un acte additionnel au traité du 20 juin avec Balé Demba, chef de Dubréca, pour obtenir de faire construire sur les terrains qui lui sembleraient bons, terrains qui deviendraient la propriété de la France; et le traité mentionnait : « en particulier à Dubréca et dans la presqu'île Tumbo ». C'était d'ailleurs cette même année que l'Administrateur de Dubréca s'était installé sur son ordre dans une méchante case du village de Conakry. Ce traité n'était que le prélude de celui qui fut passé le 8 juillet 1889 avec le successeur de Balé Demba, Balé Siakha, qui donnait au gouvernement français « en tous biens et toute propriété la presqu'île de Tumbo ». Bayol avait également passé avec les chefs des principales Rivières des conventions qui assurèrent nos relations, et il parvint à repousser sur certains territoires les prétentions de l'Allemagne [1]. Mais au moment où fut effectuée la séparation avec le Sénégal, alors que l'organisation de la nouvelle colonie nécessitait sa présence au chef-lieu et toute son attention, il se trouvait retenu au Dahomey par les troubles qui y régnaient. L'intérimaire, excellent bureaucrate peut-être, mais tâtillon et désagréable dans ses rapports avec ses subordonnés, était assurément incapable de mener à bien le développement politique et économique du pays et de lutter contre l'esprit d'anarchie qui régnait, non seulement parmi les populations indigènes, mais aussi chez les commerçants européens [2]. Avec cela, il commettait des fautes poli-

1. Au Koba, au Khabitaye... les Allemands abandonnèrent leurs vues sur ces provinces par la convention du 24 décembre 1885 qui leur donnait des territoires au Togo.

2. C'était un des disciples de l'Administration des directions de l'intérieur, dont le gouverneur de Lamothe constatait en 1891 « l'échec absolu lorsqu'elle a été chargée des affaires indigènes en pays d'Administration Directe ». C'était l'emprisonnement dans des formules immuables et uniformes qui entravait toute action, toute initiative.

Digitized by Google

tiques énormes, envoyant auprès des chefs non plus des administrateurs, mais un émissaire Yoloff, son cuisinier, ce qui lui fit répondre par le chef du Soumbouya qu'il ne traitait pas avec un esclave. Les Almamys refusèrent également d'entrer en pourparlers avec ce singulier ambassadeur. C'était un échec complet pour notre politique au Fouta Dialo. M. Eugène Étienne que la France eut le bonheur d'avoir à ce moment à la tête du département des Colonies se préoccupa de cette situation, qui mettait en péril l'œuvre qu'il avait accomplie en déclarant autonome la nouvelle colonie. Il avait vu, d'un coup d'œil génial, tout le parti que l'on pouvait tirer de ce pays. En ordonnant de commencer les travaux de construction de l'hôtel du Gouverneur, il prescrivait de préparer un projet d'alignement en prévision de la formation d'un centre européen, à Conakry. Mais il lui manquait un homme qui pût appliquer ses idées. Au conseil supérieur des colonies, il prononçait, le 7 avril 1891, un discours remarquable qui éclairait toute sa politique : « Devons-nous placer toutes nos colonies dans le même moule, les enserrer dans les mêmes formules administratives, les mêmes décrets, ou bien nous faut-il adopter pour chacune d'elles, ou du moins pour chaque groupe similaire, des règles spéciales qui s'adaptent aux mœurs, aux habitudes, aux croyances des populations et à la nature du sol qu'il faut mettre en valeur... » et plus loin : « Le Gouverneur doit avoir assez de hauteur de vues pour, sans froisser ni inquiéter les populations qu'il administre, faire prévaloir les idées de justice, d'équité, de générosité, qui sont l'apanage de notre race. Il doit être un éducateur qui fait pénétrer les bienfaits de notre civilisation, bienfaits qui tendent au bien-être matériel et moral des peuples. Il faut au chef de mission un personnel dont il doit être responsable »... Ce gouverneur idéal, M. Étienne eut l'honneur de le découvrir. Le 8 juillet 1890, il envoyait le docteur Ballay comme gouverneur en mission spéciale dans les Rivières du Sud [1].

« J'ai la conviction », lui écrivait-il, « que vous justifierez en toute circonstance la confiance que place en vous le Gouvernement de la République. Dans toute l'étendue des Rivières du Sud et de leurs

1. Ballay (Noël-Eugène), né en 1847 à Fontenay, près de Chartres. Fils de cultivateurs, fait ses études à Louis le Grand (prix d'histoire au concours général). Échoue à Polytechnique, et se tourne alors vers la médecine. En 1870-71 se distingue comme médecin auxiliaire de l'armée. En 1875, est nommé médecin auxiliaire de la marine pour pouvoir faire partie de la mission de Brazza sur l'Ogoué. Il participa à toutes les

Digitized by Google

dépendances, là même où règne momentanément l'action militaire, vous avez le droit et le devoir de veiller aux intérêts civils et administratifs dont vous avez la garde. Vous pourrez donc en tout état de cause faire entendre votre voix et éclairer le Gouvernement, par

Le Docteur Ballay.

mon intermédiaire, sur une situation qui nous touche de trop près pour qu'aucun de nous puisse s'en désintéresser. »

missions confiées successivement à cet explorateur. Il fait le lever de l'Alima en pirogue et passe des traités sur les deux rives du Congo. De juillet 1885 à mars 1886, il participa à la mission de délimitation confiée au commandant Rouvier, et déclare française la rive gauche de l'Oubangui à son confluent avec le Congo. Pas plus que

Digitized by Google

Ballay ne put que constater à quel point le trouble régnait dans les Rivières, mais la lutte n'était pas pour effrayer un homme de cette trempe, même incertain du succès futur [1]. Il voulait d'abord avoir les mains libres et secouer définitivement la tutelle opprimante du Sénégal. Le ministre n'hésita pas à lui donner satisfaction. Le Décret de 1889 plaçait le Lieutenant-Gouverneur des Rivières du Sud et dépendances sous l'autorité, au point de vue politique, du Gouverneur du Sénégal [2]. Le Décret du 17 décembre 1891 abrogea cette disposition et organisa la Guinée française et dépendances sous le régime de l'autonomie complète. Le Gouverneur résidant à Conakry, avait sous ses ordres un Secrétaire général pour les Rivières, un Résident à la Côte d'Or, un Lieutenant-Gouverneur au Bénin, avec un Conseil d'administration et un budget spéciaux à chaque groupe.

C'est alors que commença l'action merveilleuse de ce grand homme, avec les éléments qu'il avait trouvés sur place et qui semblaient ne devoir rien produire : quatre ou cinq administrateurs et quelques forces de police absolument insignifiantes [3]. Il se contenta de faire venir auprès de lui un homme de confiance, qui devait devenir son alter ego, le secrétaire général Cousturier, qui lui prêta l'appui de ses connaissances administratives et financières, et qui, ancien négociant, savait fort bien ce qui convenait au commerce des pays africains [4]. Il accomplit à lui seul un labeur inouï, n'ayant pour

pour la rive gauche du Congo, nos diplomates ne maintinrent nos prétentions sur celles de l'Oubangui. En septembre 1886, il est nommé Lieutenant-Gouverneur du Congo avec résidence à Libreville où M. de Chavannes lui succède en mai 1889. Le 22 juillet 1890, il débarque à Conakry et est nommé plus tard gouverneur général de l'Afrique Occidentale française. Décédé à Saint-Louis en janvier 1902.

1. Jusqu'en 1896, Ballay fut plutôt pessimiste sur l'avenir de la jeune colonie.

1. « Le Lieutenant-Gouverneur correspond directement avec le Sous-Secrétaire d'État des colonies pour les diverses parties du service. Toutefois il doit adresser au Gouverneur du Sénégal copie de ses rapports politiques, et le tenir régulièrement au courant de tous les faits se rattachant à la situation générale de la colonie. » (Décret, 1er août 1889, art. 2).

2. Il écrit en octobre 1890 qu'il va régler un palabre au sujet de la possession de Correra, et il ne peut s'empêcher d'ajouter : « Je me demande vraiment comment je pourrai faire respecter mes décisions avec quatre miliciens, hommes du pays, plus disposés à obéir à leur chef qu'à moi. » En fin 1890, il n'y a plus de tirailleurs dans la colonie, et il ne reste que 20 fusils pour 51 miliciens !

3. M. Cousturier arriva à Conakry le 21 juillet 1890, au moment où M. Cerisier, nommé Secrétaire général du Congo, s'embarquait pour Sierra-Léone. Né à Montereau le 14 avril 1849, il entrait dans l'administration coloniale le 16 août 1885 comme chef du secrétariat des Établissements français du golfe de Bénin.

C'est en 1887 que Ballay, lieutenant-gouverneur du Gabon, le fit entrer dans les

Digitized by Google

ainsi dire pas de bureaux constitués. Il n'avait sous ses ordres qu'un nègre, un mulâtre et un commis des affaires indigènes, détaché au Secrétariat général, qui était en même temps chef du service des postes (naturellement le télégraphe n'existait pas en ce moment-là,

M. Cousturier.

et il n'y avait dans la presqu'île de Tumbo qu'un poste du câble de Sierra Leone). Malgré cela, il put remplir sans inconvénients les fonctions de Gouverneur intérimaire lors de chacune des absences du titulaire.

directions de l'intérieur. Il devait rester, jusqu'à la mort de Ballay, son ami et son collaborateur remplissant pendant neuf ans l'intérim de gouverneur à Conakry avant d'être nommé à cette haute fonction. A son départ, en 1904, l'unanimité des négociants lui envoyait une adresse l'assurant de la sympathie générale, et rappelant que c'est grâce aux mesures prises par lui que le commerce put surmonter la crise de 1901.

Digitized by Google

Ballay n'accrut que très parcimonieusement ce personnel par la suite. Il aimait à suivre ses subordonnés et à les tenir dans sa main. Il leur demandait un gros effort personnel, leur donnant des instructions générales, leur montrant l'œuvre à accomplir et leur faisant comprendre que, en cas de faute lourde, ils ressentiraient les effets de sa sévérité. Il aimait à se faire tenir au courant par eux, et même par des particuliers, des moindres détails. Souvent peu commode, il savait aussi être très affable et recevoir avec bonté les plus humbles solliciteurs. Ses subalternes, chargés de missions précises, se sentant soutenus et dirigés par un chef, étaient pleins de zèle et d'entrain. Il avait donné le coup de pouce du mécanicien : la machine était en mouvement et travaillait désormais dans un but déterminé. Il put ainsi s'absenter fréquemment, appelé soit dans les établissements de la côte de Guinée[1], soit plus tard à remplir l'intérim du Gouverneur général. Son propre intérimaire, M. Cousturier, au courant de toutes ses intentions et correspondant constamment avec lui sur les événements les plus infimes, le suppléait parfaitement.

En peu de temps, la face des choses changea. Notre influence dans les Rivières reprit tout le terrain qu'elle avait perdu et devint indiscutable. Les prétentions anglaises furent énergiquement repoussées [2] et les frontières, tant avec Sierra-Léone qu'avec la Guinée portugaise, furent délimitées. Le cercle d'Ouassou fut créé pour surveiller les rives des Scarcies et les communications de Sierra-Léone avec le Fouta. Au Fouta, avec lequel des relations constantes furent établies, l'attitude des Almamys, qui hésitaient entre le recours aux Anglais ou l'alliance avec Samory, se modifia complètement. D'ailleurs Ballay, partisan des mesures pacifiques et n'ayant près de lui qu'une compagnie de tirailleurs [3], sut employer la force

1. Nous avons dit que le 10 mars 1893, chacun de ces groupes fut érigé en colonie, un seul gouverneur ne pouvant administrer des points si éloignés les uns des autres. De ce jour, Ballay se consacra exclusivement à la Guinée française, c'est-à-dire aux territoires des anciennes Rivières du Sud. Auparavant il avait même agi comme plénipotentiaire auprès du Liberia septembre 1891) pour établir nos droits sur le grand Sestre et San Pédro, que la société de New Maryland avait cédé au Sénat libérien.

2. Le 21 octobre 1890, au sujet de l'arrestation pour délit de droit commun d'un Sierra-Léonais, Ballay reçoit une réclamation injurieuse du Gouverneur anglais. Il répond au consul français de Freetown en s'étonnant que le Gouverneur lui ait transmis une lettre si inconvenante, et en lui contestant le droit de se mêler des affaires intérieures des Rivières du Sud.

3. Il écrivait en 1894, en parlant du Fouta qui menaçait nos autres protégés, arrêtait les caravanes et continuait à piller et à porter le trouble partout : « J'ai suivi

Digitized by Google

le cas échéant en demandant des renforts au Département. C'est ainsi qu'eurent lieu les campagnes contre les Foulacogni et le Benna, l'occupation militaire du Fouta, l'internement au Gabon ou au Sénégal de plusieurs chefs turbulents. C'était la main de fer dans le gant de velours. Les chefs l'admiraient et le craignaient. Ils comprenaient qu'ils étaient devenus des fonctionnaires responsables de leurs actes. Les populations l'aimaient simplement, comme savent aimer les nègres, qui se dévouent entièrement au maître ayant su capter leur affection. Le « Gouverneur Conakry » devint pour elles le grand Gouverneur; et l'on ne parla plus de celui de Kempo (Sierra-Léone) ou du N'Dar Tout (Gouverneur de Saint-Louis).

Les Européens eurent, eux aussi, à compter avec ce chef qui n'admettait pas la moindre atteinte à son autorité. Les étrangers durent cesser leurs intrigues et se soumettre définitivement à l'ascendant de la domination française. Les Sierra-Léonais furent bientôt obligés de renoncer à l'agitation intensive qu'ils avaient créée non seulement dans les Rivières mais même à Conakry [1], à l'aide de menaces et de cadeaux. Les missions anglicanes étaient mises dans l'obligation d'apprendre le français, ou de se voir retirer l'autorisation d'enseigner. Les missions catholiques étaient détachées de la maison mère de Freetown par suite de l'hostilité déclarée du R. P. Blanchet, supérieur de cette dernière, qui, bien que Français, déclarait « aimer le Gouvernement anglais ».

Il ne fut pas permis non plus aux commerçants français de s'ingérer abusivement dans l'Administration du pays ou de s'arroger des droits que prenaient les flibustiers d'antan, alors que seuls ils représentaient la mère patrie. Ballay repoussa les prétentions des grandes sociétés, comme il réfréna la turbulence des petits traitants. [2]

depuis 4 ans vis-à-vis des Almamys la ligne de conduite la plus conciliante et la plus pacifique, jusqu'au point d'être accusé de faiblesse. Je n'ai trouvé en échange qu'orgueil, fourberie et mensonge... il vaut mieux en finir de suite. »

1. « Une partie des indigènes s'enfuit dans la brousse » écrit Ballay en 1894, « si on ne réprime pas ces agissements, non seulement notre prestige sera perdu, mais nous aurons beau faire pour maintenir l'ordre et le calme, les fusils partiront d'eux-mêmes ». En août 91, il fermait l'école de Dominghia et interdisait l'ouverture d'une autre école à Thia. Au sujet d'une réclamation anglaise il disait : « Je suis étonné que les gens qui ont inventé les « travelling commissioners » pour aller chez nos protégés chercher des caravanes et porter le trouble ; la police de frontière pour les empêcher de revenir en territoire français ; que les gens qui ont fourni à Samory plusieurs milliers de fusils perfectionnés pour nous combattre, aient l'audace d'adresser de semblables réclamations. »

2. C'est ainsi qu'un sieur Adam, planteur à Rotouma, protestait en France, parce

Digitized by Google

Il dut s'élever contre un voyageur qui passait des traités en son nom avec les chefs indigènes, comme de puissance à puissance et frappait monnaie. Il attaquait vigoureusement la société des îles de Tristâo pour contrebande, à la suite d'une pétition des commerçants de Nunez, et à ce sujet affirmait : « qu'on ne peut concéder, sous prétexte de prescription, des terrains sur des pays de protectorats... » ; que l'on ne peut « prendre des terrains non occupés, mais susceptibles de l'être dans des pays où la jachère est de règle » ; que, « au point de vue commercial, le monopole serait une source de difficultés sans nombre et d'abus graves contre les indigènes... » Il eut à lutter surtout lorsque ces commerçants se crurent lésés dans leurs intérêts, par suite des mesures qui devaient assurer la prospérité de la colonie. Il en fut ainsi au moment de la mise en vigueur des taxes de consommations[1] (Arrêtés du 8 décembre 1890, 2 février 92, etc... tous abrogés par l'arrêté du 12 décembre 1899). Il faut noter ici que Ballay s'opposa formellement en 1891 à l'application des tarifs généraux de la métropole qui n'auraient pas permis de détourner sur Conakry les caravanes de l'intérieur.

De même lorsque les patentes furent imposées, le 25 avril 1890, faisant double emploi, disaient les protestataires, avec les rentes payées aux chefs indigènes. Et ils osaient dire à ces derniers que le protectorat leur enlevait ces revenus, qui étaient légitimement à eux[2]. Mais ce fut principalement à la suite des mesures adoptées pour le développement de Conakry[3] que se produisit une levée formidable de boucliers. Une menace d'interpellation à la Chambre n'intimida

que Ballay l'empêchait de se faire justice lui-même. Le chef de Rotouma, en effet, lui refusait des vivres parce qu'il s'était établi maladroitement sur un terrain sacré. (V. chap. VII, § 1, au sujet de la grotte de Rotouma). Ballay fait remarquer combien M. Adam avait tort de se plaindre. L'administration avait forcé la main au chef Ansoumané pour lui faire louer ce terrain. De plus, c'était pour le favoriser que l'on avait demandé et obtenu le dégrèvement des droits de douane de 3 frs. les 100 kgs pour trente tonnes de bananes. (Décret du 24 octobre 1896). Cette quantité a été portée en 1905 à 2.500.000 kgs.

1. Ballay démontre que les nouvelles taxes ont sauvé les commerçants qui arrivaient à ne plus rien gagner par suite de la concurrence acharnée : ainsi à Conakry la dame-jeanne de rhum coûtait 5 fr. La taxe augmente ce prix de 3 fr., mais on vend la dame-jeanne 10 fr. alors qu'on gagnait auparavant 0.25 cent. Une grande maison de commerce menaça cependant à ce moment de s'installer aux îles de Los.

2. « En France, en dehors de la patente et des divers impôts, répondit le ministre, le commerçant sait qu'il a à payer la location de son établissement ou l'achat du terrain sur lequel il construira. Ici le propriétaire est le roi du pays ».

3. Arrêté du 18 mai 1895 portant interdiction du raccolage des caravanes.

Digitized by Google

pas le Gouverneur, qui, en fournissant un dossier volumineux au Ministre sur cette question, arrêta ces tentatives désespérées.

Cela ne l'empêchait pas, et avec lui son secrétaire général, de prêter toute son attention aux besoins du commerce, de s'éclairer de ses avis avant de prendre une mesure, et de se conformer à ses desiderata lorsqu'il les croyait raisonnables[1]. Aucun arrêté important ne fut pris sans cette formalité préalable. Aussi, après bien des résis-

Caravansérail.

tances, en voyant les résultats obtenus, les commerçants portèrent aux nues l'administration de Ballay qui avait assuré, parfois malgré eux, leur prospérité.

Ainsi, en même temps qu'il avait rendu la tranquillité au pays, Ballay affermissait son autorité et se faisait estimer de tous. Mais

1. Une commission consultative ou commerciale avait été créée le 12 avril 1890. Elle avait dans ses attributions l'étude de tous les besoins du commerce. Elle devint par la suite une commission permanente du commerce et de l'agriculture et ses avis furent toujours écoutés avec déférence par l'Administration. Elle a été réorganisée par arrêté du 7 février 1905.

Digitized by Google

là ne se borna pas son action : Pour mener à bien l'œuvre d'organisation qu'on lui avait confiée, il lui fallait un budget. On ne crée rien avec rien. Les ressources qu'il avait trouvées étaient bien modestes, et le principe était qu'il fallait se suffire, la métropole, moins généreuse qu'elle l'avait été si longtemps pour le Sénégal, refusant toute subvention et jusqu'aux secours que Ballay demanda, au moment de son arrivée, pour remédier à la famine causée par une invasion de sauterelles.

Le Département des colonies avait enjoint, afin de parer aux dépenses urgentes pour lesquelles les droits de douane étaient insuffisants, d'étudier l'organisation d'un régime des patentes. Nous avons dit que cet impôt, quoique minime, ne fut pas accepté sans protestation. Mais ces recettes étaient encore bien modiques, et il n'était pas possible avec de pareilles ressources de transformer la contrée en commençant de grands travaux publics, si indispensables dans un pays neuf [1]. Qui allait faire les frais de ces entreprises que chacun souhaitait? Seraient-ce des sociétés puissantes à qui l'État abandonnerait une partie des terres des colonies? Mais, outre que cette décision eût lésé des droits acquis, le régime des grandes concessions, en admettant qu'il soit excellent au Congo, eût été la source de difficultés sans nombre dans un pays où il existe moins de richesses naturelles que dans cette dernière colonie, et où les populations semblent avoir atteint un degré plus haut de civilisation. S'adresserait-on aux commerçants européens? Ils avaient protesté violemment pour une légère augmentation de charges : que ne diraient-ils alors? D'ailleurs ils étaient en trop petit nombre pour que l'on pût exiger d'eux un impôt suffisant qui eût arrêté toutes les affaires par l'exagération de son taux. Les indigènes? C'était rationnel, car nous pouvions exiger d'eux le paiement d'un tribut pour les dépenses que nécessitait la protection qui leur était donnée. Mais jusqu'alors

1. Le budget de 1890, établi sans données précises, s'était soldé en déficit; mais à partir de 1891, il y eut chaque année un excédent. En 1893, la séparation des trois groupes : Guinée, Côte d'Ivoire et Bénin, laissa à la charge de la première une partie du remboursement de l'emprunt des deux autres groupes soit environ 80.000 fr. En outre le Ministre avait imposé d'office diverses subventions : au musée commercial de Marseille, au service géographique, etc. Ballay, en septembre 1893, protesta lorsqu'on voulut y ajouter une subvention à l'école coloniale. « Les subventions que donne la Guinée, écrit-il, se trouvent être bien supérieures à celles que supportent d'autres colonies beaucoup plus anciennes et plus importantes, et qui reçoivent des allocations considérables de la métropole ».

Digitized by Google

les chefs avaient prélevé sur les populations les impôts traditionnels dont nous avons donné ailleurs l'énumération (V. chapitre V). De plus, eux et leur entourage s'ingéniaient à pressurer le peuple de mille façons, accaparant sous le moindre prétexte les héritages, prélevant des droits exorbitants sur les marchands, etc... Avec cela, ils étaient toujours à court, obligés d'entretenir des masses de parasites, et eux-mêmes constamment volés [1]. Créer un impôt nouveau, s'ajoutant aux précédents, eût excédé les ressources de l'indigène. Dans ces conditions, quelle que soit la couleur de l'homme, ou il renonce à tout travail et oppose la force d'inertie, ou il s'enfuit, ou il se révolte.

Ballay s'inspira de la législation du Sénégal et de celle du Soudan. Au Sénégal, le gouverneur de Lamothe, éclairé par le docteur Tautain, Directeur des affaires politiques, prit une initiative hardie qui lui valut pas mal de haines dans cette colonie. Il fut l'instigateur d'un Décret, rendu par le Ministre, en vertu duquel un budget spécial des affaires indigènes était créé. C'était une première atteinte aux droits que conférait au Conseil Général le Décret du 4 février 1879, droits dont il avait fait si mauvais usage dans les pays de protectorat. Au Soudan, l'impôt de capitation, s'élevant de 1 à 3 fr. par tête, avait été arrêté en principe, dès que le pays avait été pacifié. La rentrée s'y effectuait : 1° le plus possible en numéraire ; 2° en grains, animaux de boucherie, denrées, etc... 3° le surplus en argent, or, ivoire, caoutchouc et autres produits d'exportation. Les chefs de village ou de canton, ayant la fonction de collecteurs d'impôts, avaient droit à une remise de 1°/₀ sur le produit réalisé.

Lorsque, le 15 juin 1895, le cercle de Farana, où existait cette organisation, fut rattaché à la Guinée, une partie de la colonie se trouva de ce fait payer l'impôt direct [2]. Mais ce qui avait été relativement aisé à organiser dans une vieille colonie comme le Sénégal, ou à la suite de conquêtes comme au Soudan, devenait très scabreux en Guinée où nous étions liés par des traités récents, qui, loin de

1. « Les Foula sont trop voleurs », disait Almamy Almadou à Alby : « s'ils te volaient tu te fâcherais parce que les Français punissent le moindre vol. Ici ce n'est pas possible. Tous les soirs je fais passer un bâton entre la toiture et les murs de ma case pour découvrir quelque voleur caché. Il vaut mieux pour rester ami que tu sois loin », Comme on le voit, c'était exagéré à dessein ; mais il y avait cependant une part de vérité dans cette réflexion.

2. Arrêté du 24 décembre 1896 autorisant à percevoir l'impôt de capitation dans le cercle de Farana.

Digitized by Google

nous assurer des ressources, nous obligeaient à payer des rentes aux chefs. User de violence eut été non seulement perfide, mais dangereux alors que nous n'avions sous la main aucune force militaire sérieuse.

Le Gouverneur Ballay n'étendit que fort prudemment le principe du tribut aux pays qu'il dirigeait. Il fallait d'abord faire table rase de tous les impôts coutumiers pour les remplacer par un impôt unique dont le produit devait alimenter le budget de la Colonie. D'un autre côté il fallait, pour en faciliter le maniement, que cet impôt fût payé en espèces. Or les espèces monnayées n'existaient pour ainsi dire pas dans la contrée, le commerce se faisant généralement par voie d'échange. Nous devions donc nous heurter d'abord à l'hostilité assez compréhensible des chefs, ne voulant pas abandonner leur prébende, ni les rentes que nous leur versions; ensuite à l'impossibilité pour le peuple de nous satisfaire en nous donnant de la monnaie.

Or dans ce pays où l'on se massacrait quatre ou cinq ans auparavant, sans avoir eu à employer ou même à montrer nos forces [1], par le seul raisonnement, l'administration de Ballay persuada aux chefs, non seulement de faire abandon des rentes que nous leur servions [2], mais encore de tous les impôts qu'ils prélevaient jusqu'alors, excepté les impôts d'origine religieuse, ayant le caractère d'aumônes, chez les Musulmans. Les droits de capitation, qui furent établis provisoirement en prenant comme unité l'habitation (la case pour cinq personnes dans toute la Basse-Guinée et au Fouta [3], jusqu'au moment où un personnel plus nombreux permettrait un recensement exact des habitants), furent laissés payables par tête dans toute la région de l'ancien Soudan [4]. C'est sur les perceptions dont ils devaient nous rendre compte que nous devions rémunérer les chefs, suivant

1. Cependant, pour être juste, il faut reconnaître que la conquête du Soudan et la chute des Samory, des Tieba et des Ahmadou avaient eu une immense répercussion dans le pays, et servit à souhait nos intentions.

2. Arrêté du 1er janvier 1897 supprimant les rentes.

3. L'impôt avait été étendu au Fouta par arrêté du 23 décembre 1897 pris à la suite d'un vote du conseil d'administration du 27 septembre 1897. Le 28 décembre 1897, l'impôt personnel était institué dans toute l'étendue de la Guinée.

4. Par arrêté du 17 janvier 1905 l'impôt individuel de 2 fr. par tête est étendu aux cercles maritimes à la place de l'impôt provisoire de 10 fr. par case. Seule la population de Conakry et de la banlieue payait 3 fr. par tête. Mais l'arrêté du 4 avril 1905 a étendu à toute la Guinée l'impôt de 3 fr. par tête.

Digitized by Google

un tarif sagement établi [1]. On se demandera ce qui avait pu les décider à faire abandon de leurs droits de si bonne grâce. Ils y trouvaient évidemment avantage : Notre appui fortifiant leur autorité, leur permettait de faire payer l'impôt à tous, et, tandis qu'anciennement ils recevaient des objets mobiliers qui se dispersaient entre les mains de leurs fidèles, parfois n'arrivant pas jusqu'à eux et sujets à destruction, ils touchaient maintenant de l'argent dont ils étaient seuls propriétaires et avec lequel ils achetaient ce qui leur plaisait. En outre, ils n'avaient plus à entretenir de nombreux mercenaires, et, désormais à l'abri des guerres et des révoltes, ils avaient un pouvoir bien établi et des rentes assurées. Et puis, il faut bien le dire, ils espéraient que nous ne serions jamais assez informés pour les empêcher de prélever pour eux-mêmes, et malgré leurs promesses, d'autres impôts. C'est pourquoi le peuple ne voyant dans ce tribut qu'une nouvelle charge destinée à assurer « le petit déjeuner du Gouverneur », fit d'abord mauvaise mine. Il se consola comme le peuple le plus spirituel de la terre, par des chansons : « Gouverneur, de ramasser des impôts n'auras-tu pas honte? [2] » Ce ne fut qu'au bout d'un certain temps qu'il s'habitua à cette perception [3].

Ainsi nous arrivions du même coup à poser en principe la régularité de l'impôt et à faire des chefs les auxiliaires dévoués de notre politique. Mais cette mesure eut une portée économique plus considérable encore. La règle était la perception en numéraire, mais on admettait le versement en nature, conformément à la pratique du Soudan. Pour obtenir la monnaie qu'ils n'avaient qu'en très petite quantité, et surtout comme bijoux, les indigènes s'habituèrent à la vente contre espèces dans les maisons de commerce où ils apportaient leurs produits. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir de l'avantage de ce procédé sur le système du troc : ils pouvaient ainsi réserver la somme nécessaire à l'impôt, et, avec le surplus de la vente, acheter ce qui leur plaisait, et où bon leur semblait.

Ce fut d'abord l'argent et l'or anglais, à peu près seuls connus dans les Rivières, qui affluèrent de Sierra-Léone. Comme il fallait, à défaut de numéraire français, habituer l'indigène à se servir d'une

1. Arrêtés du 8 mars, 28 septembre et 12 octobre 1898, etc...
2. Famechon, *La Guinée française*.
3. L'arrêté du 17 janvier 1905 a fixé le prorata des remises autorisées sur l'impôt. D'après l'arrêté du 4 avril 1905 ces remises sont modifiées annuellement par arrêté du lieutenant-gouverneur.

Digitized by Google

monnaie quelconque, les Caisses publiques acceptèrent longtemps, en vertu de l'arrêté du 27 décembre 1889 qui leur donnait cours légal, la livre et la demi-livre sterling, au taux fixe de 25 fr. 25 la livre (arrêté du 31 décembre 1889). Mais, en même temps, l'argent arrivait de France sous forme de pièces de 5 fr. très appréciées de l'indigène, qui, outre l'usage qu'il en faisait comme monnaie, en décorait la tête de ses femmes. Peu à peu les Caisses du Trésor faisant tous leurs paiements en cette monnaie pour les travaux publics, elle se répandit de plus en plus dans le pays, jusqu'au jour où elle fut seule acceptée en paiement de l'impôt et des taxes de consommation. D'un autre côté, l'or anglais disparaissait de la circulation par suite de l'abaissement du taux de la livre à 25 francs.

Dès lors toute la Guinée paya l'impôt ou le tribut en numéraire. Cependant quelques exceptions sont encore admises : c'est ainsi que l'on permet les libérations en nature, soit pour certaines régions très éloignées de tout centre commercial et encore peu connues, soit pour des provinces éprouvées par de mauvaises récoltes, des catastrophes ou des pillages, soit enfin pour provoquer l'attention de l'indigène sur la valeur de tel ou tel produit en le recevant au titre de l'impôt. Un arrêté annuel désigne limitativement, sur les propositions des administrateurs, les régions qui bénéficieront de ces facilités, et celles qui, par suite de la misère qui y règnent, seront complètement exonérées [1].

Ainsi, une application habile de cette mesure, qui aurait pu paraître impraticable, étant donné les moyens dont disposait l'administration de Ballay, marqua le début d'un essor commercial remarquable ; elle fut un instrument régulateur des échanges, permettant d'établir des mercuriales complètes ; enfin, elle formait un budget digne de ce nom, qui devait grossir constamment à chaque nouveau recensement de la population. Nos voisins de Sierra Léone, moins heureux que nous, déchaînèrent, en voulant prendre les mêmes mesures, une révolte des plus sérieuses qui est encore dans toutes les mémoires.

1. (V. détail de l'impôt par cercle dans la Géographie politique (chapitre I). En 1898, l'impôt n'était prévu que pour 15.000 fr. En 1899, il donnait 120.000 fr. En 1900, prévu pour 560.000 fr. il donnait près de 1.200.000 fr. Enfin, en 1905, il était prévu pour 3.500.000 fr. et en 1906, 4.262,844 fr. Une circulaire du Lieutenant Gouverneur (3 janvier 1905) a indiqué à quels chefs devaient être réservées les remises : Ce sont les chefs de Missidi au Fouta, et dans les autres parties de la colonie les chefs des villages importants.

Digitized by Google

Ballay ne fut pas enivré de ce succès, car il avait toujours présent devant lui le but qu'il voulait atteindre. Il continua son système d'administration économique, n'augmentant son personnel que dans les limites strictement indispensables, aussi avare des deniers de la Colonie qu'il était généreux lorsqu'il s'agissait de sa bourse personnelle. La Guinée, dotée d'un gros budget, en consacra la plus forte part à l'exécution de travaux publics, dont l'achèvement se traduisit par une augmentation de bien-être dans toute la Colonie. En 1893, alors qu'il n'avait encore que de maigres ressources, Ballay pouvait dire avec fierté que si la Guinée n'avait pas les réserves du Bénin et de la Côte d'Ivoire, elle pouvait montrer des résultats : « C'est un capital plus réel », ajoutait-il, « que celui qui provient de ressources non employées ». Chaque année une somme de plus en plus forte fut versée à la caisse de réserve, non pour thésauriser, mais dans le but de procéder à de nouveaux travaux, plus importants, dans un avenir rapproché.

Au fur et à mesure que l'horizon politique et financier s'éclaircissait, les ressources de la jeune colonie étaient employées à la création de l'outillage économique, indispensable pour assurer le développement du mouvement commercial. Peu à peu les transactions s'étaient accrues, et devaient brusquement monter à un chiffre qui dépassait toutes les espérances. Mais cette poussée énorme n'était pas due seulement à la tranquillité du pays, au libre passage des caravanes, à l'action politique française sur l'arrière-pays. Tout cela pouvait expliquer un accroissement des affaires, mais non le changement complet qui s'opéra dans la circulation.

Tous les rapports des voyageurs, des administrateurs en mission dans les Rivières et dans le haut pays, étaient unanimes, dans les premières années de la colonie, à constater que les indigènes ne connaissaient guère, au point de vue commercial, que Freetown. C'était le seul grand port de la côte où s'arrêtassent les long-courriers et les vapeurs postaux. Il était admirablement abrité et bien outillé. Quelques petits steamers ou voiliers venaient bien en Mellacorée ou dans le Nunez lorsqu'il y avait un chargement important à prendre, mais la difficulté de l'entrée de ces rivières rendait le fait exceptionnel. D'autre part Freetown était le point du littoral le plus rapproché de la vallée du haut Niger, ayant une route facile et peu accidentée pour atteindre le Soudan. Enfin, sa création ancienne dans un pays riche en avait fait la ville la plus con-

Digitized by Google

sidérable de l'Ouest Africain, et par conséquent un puissant foyer d'attraction. Partout dans les Rivières, au Fouta, au Soudan, en Guinée Portugaise et même au Sénégal, on trouvait ces « Akou » industrieux, apportant leur petite pacotille, ou achetant pour le compte de négociants Sierra Léonais des masses de produits qu'ils expédiaient dans leur ville natale. Les indigènes de l'intérieur s'étaient peu à peu habitués à se rendre dans la grande ville. Ils avaient leurs maisons de commerce attitrées, et étaient heureux de venir voir la ville des blancs, où, grâce à la concurrence des acheteurs,

Marché indigène.

ils traitaient d'excellentes affaires. Rentrés chez eux, ils ne cessaient de faire de la réclame pour ce Freetown, où leurs chefs se trouvaient parfois réunis en foule pour demander les subventions (stipends) du Gouvernement anglais. Celui-ci était d'ailleurs très généreux, et envoyait fréquemment des missions commerciales dans les États les plus importants, tels que le Fouta Dialo. Nos traités avec les chefs des Rivières et de l'intérieur, pas plus que nos conquêtes, ne modifièrent au début la direction du mouvement commercial. C'était normal pour qui connaît le caractère très routinier du nègre et son habitude de suivre toujours pendant des siècles les

Digitized by Google

mêmes chemins. De plus le Gouvernement de Freetown, commençant à se rendre compte que le terrain pouvait lui manquer sous les pieds, redoublait d'efforts pour maintenir et même augmenter sa clientèle.

Il était trop tard ! En quelques années tout se trouva modifié [1]. Une grande et belle ville s'était élevée comme par enchantement au centre de ces Rivières qui assuraient auparavant la richesse de Freetown et allaient amener la sienne. Les paquebots y faisaient escale ; les indigènes Soudanais et Foutadialonké y descendaient en foule dans la saison sèche pour y porter leurs produits, délaissant de plus en plus la route anglaise. A quoi fallait-il donc attribuer ce miracle ? A quelques mesures bien simples, mais pratiques, prises par un homme qui s'était tracé un programme déterminé et ne perdait jamais de vue la recherche des résultats positifs.

Nous avons vu plus haut que depuis longtemps l'attention du gouvernement français avait été attirée sur la situation privilégiée de la presqu'île de Tumbo : un port pouvait être facilement établi dans la fosse qui la séparait des îles de Los ; en outre, son isolement presque absolu de la terre ferme rendait moins probable, pour un établissement européen, l'ingérance despotique d'un chef, et permettait de le mieux défendre.

C'était un des points de nos établissements le plus proche de Freetown, la seule ville où l'on pût aisément prendre le paquebot, et d'où le cable pouvait être amené sans grande dépense. Enfin, cette presqu'île, balayée par les vents du large, était saine et permettait par sa configuration, la nature de son sol et son nivellement, de construire sans grands frais de voirie, une ville européenne.

En 1885, lorsqu'arriva dans la presqu'île notre premier résident, l'Administrateur de Dubréca, il dut accepter l'hospitalité de la Cie Française de l'Afrique Occidentale qui, avec la factorerie allemande Colin, était l'unique établissement commercial de la contrée. Deux petits villages, Conakry et Boulbiné, avec deux autres groupes de cases plus insignifiants encore, Kroutown et Tumbo, étaient les seuls centres indigènes, comprenant ensemble au maximum 300 habitants. De petits sentiers, serpentant dans la brousse, unissaient ces

1. Exportations de Sierra-Léone en livres sterling : Années : 1891, 478.000 ; 1892, 420.000 ; 1893, 399.000 ; 1894, 427.000 ; 1895, 453.000 ; 1896, 449.000 ; 1897, 401.000 ; 1898, 291.000 ; 1899, 336.000 ; 1900, 363.000.

Digitized by Google

divers hameaux, perdus dans une forêt de palmiers et dominés de leurs grands fromagers. Le 11 mars 1886, le chef de Dubréca nous donnait un hectare et demi de terrain en toute propriété, conformément au traité de 1880, pour construire un poste d'Administrateur et la station du câble. Au bout de deux ans de guerre entre les peuplades indigènes (succession du Dubréca), nous dûmes intervenir, et l' « Ardent » prit possession de la presqu'île le 8 mai 1887. Les débuts de notre occupation furent d'ailleurs orageux. Les détachements de tirailleurs de Conakry et de Dubréca se tenaient sur la défensive. Les commerçants eux-mêmes s'étaient armés et formaient une milice. L'almamy de Dubréca, qui vient d'être révoqué, était un des chefs de famille les plus hostiles aux Européens. Enfin la « Mésange » dut bombarder Bolobiné, ce qui ramena le calme dans la presqu'île, tandis que le lieutenant Valdenaire, et, quelques jours après, le Commandant Noble avec le capitaine Audéoud, pacifiaient le Kaloum et le Tabounsou et détruisaient Manéa. Ce ne fut que vers la fin de 1888, à la veille de la création de la colonie, que les populations de la presqu'île, qui s'étaient enfuies dans la brousse, rentrèrent peu à peu dans leurs villages.

Pour amener dans le port de Conakry un mouvement de navigation, l'on crut habile de le déclarer port franc. Cela semblait logique, et les commerçants applaudirent à cette idée. Tous les autres points de sortie de la colonie étaient soumis aux droits d'exportation sur les produits fixés par l'administration sénégalaise. La presqu'île de Conakry fit exception à la règle, et on y entrait par passavants délivrés dans les Rivières. En outre, aucun droit d'ancrage et de navigation n'y était perçu ; un pilote était mis gratuitement à la disposition des navigateurs. De nombreuses demandes de maisons importantes furent alors adressées à l'administration pour demander des concessions de terrain. Dubréca, où étaient installés jusqu'alors les commerçants de la région, protesta contre cette mesure et, lorsque Cerisier voulut porter atteinte à la franchise, une pétition des habitants de Conakry auprès du ministre, l'obligea à rapporter son arrêté ; Freetown, déjà inquiète de la tournure que prenaient les affaires politiques dans les Rivières, essaya de porter un coup fatal à cette puissance naissante en supprimant son droit de wharf de 12 fr. 50 par tonneau. En même temps le représentant de Sa Très Gracieuse Majesté, faisait offrir aux maisons déjà installées, ou sur le point de s'établir à Conakry, des lots de terrain

Digitized by Google

moyennant 25 fr. par an, et proposait de construire des magasins à raison de 750 fr. annuels.

Nos rivaux comprenaient très bien l'importance que donnait sa position à la nouvelle capitale de la Guinée, dont l'apparence n'avait cependant rien de bien redoutable pour eux à ce moment-là. Une brousse impénétrable continuait en 1891 à couvrir la presqu'île et il n'existait qu'un seul chemin empierré d'environ un kilomètre. De plus, l'activité commerciale que l'Administration française s'attendait à voir surgir à la suite des mesures prises ne se produisait pas. « Conakry, port franc de tous droits, était mort-né [1] ». Ce fut alors que Ballay, appuyé par le conseil d'Administration, prit un arrêté, le 21 novembre 1892, qui semblait inspiré par les pires ennemis de la ville. La législation douanière en vigueur dans le reste de la colonie des Rivières du Sud fut appliquée à Conakry. Cependant exception fut faite du droit d'ancrage qui était payé dans les Rivières par les navires de 100 tonneaux et au-dessus. Ce fut le coup de baguette qui fit surgir la ville.

Pour aller à Sierra-Léone, il fallait payer les droits de sortie dans les Rivières et, surtout à ce moment-là, l'argent était rare chez nos protégés. Pour se rendre à Conakry, un simple acquit à caution suffisait et l'indigène n'avait désormais rien à débourser, tandis que le service de la douane se trouvait très simplifié n'ayant plus à surveiller les abords de la presqu'île pour vérifier si les bateaux étaient munis de passavants réguliers. Les indigènes arrivèrent alors en quantité de plus en plus importantes dans les comptoirs dont le nombre se multiplia. Le commerce général atteignait, en 1894, 11.000.000 de francs. Mais toutes les affaires traitées dans les Rivières et à Conakry trouvaient encore leur exutoire à Fretown, car, là seulement, venaient toujours relâcher les grands vapeurs. Les maisons de Conakry continuaient à n'être que les agences du port anglais.

L'arrêté du 8 décembre 1890, qui avait établi un droit sur l'alcool et le tabac, avait fort mécontenté les indigènes, grands buveurs et fumeurs. L'arrêté du 2 février 1892, qui appliquait les dispositions de l'acte de Bruxelles à nos possessions et imposait sur les alcools, représentés surtout par les rhums de traite d'origine allemande, des droits supérieurs à ceux prévus par la conférence, augmenta encore l'excitation. Les Anglais en profitèrent pour attirer l'attention des

1. Rapport d'ensemble de 1899, publié par le Gouvernement de la Guinée.

Digitized by Google

indigènes sur les îles de Los, où les droits étaient bien moins élevés. Mais Ballay, qui avait représenté le gouvernement français à la conférence de Bruxelles, et y avait soutenu ardemment un droit très fort sur les spiritueux, protesta contre la non-application des prescriptions de l'Acte international. En même temps, la Mellacorée étant pacifiée, il établissait un cordon douanier sur les frontières terrestres. La prise d'Erimakono par les troupes du Soudan, la soumission du Kissi, suivies aussitôt de l'établissement d'une barrière de douane complétant la première, mit le comble à l'exaspération des Sierra-Léonais. Un décret du 21 juillet 1896, établit un droit de douanes sur les colas ; ce fut le coup fatal pour le commerce sierra-léonais, qui échangeait les excellentes colas du pays contre les caoutchoucs du Fouta Dialo et du Soudan. La masse des caravanes Mandé et Foula descendit vers les Rivières, et surtout vers Conakry. Désormais Freetown devenait pour la Guinée un simple port de transit, mais qui profitait encore des 95 °/₀ du trafic de la nouvelle colonie [1].

Cette situation était anormale. Les compagnies de navigation anglaises soutenaient Freetown, faisant payer pour cette destination un fret moindre et ne comptant pas de frais de débarquement. Cependant Conakry ne pouvait se développer et assurer son avenir qu'en créant un mouvement de navires la mettant en relation directe avec l'Europe [2]. Sur la proposition du Docteur Ballay, un décret du 4 avril 1897 frappait d'une surtaxe d'importation toutes les marchandises qui venaient indirectement dans la colonie, c'est-à-dire de pays autres que le pays d'origine. Les navires arrivèrent bientôt d'Europe dans le port, apportant les tissus d'Angleterre, les matériaux et les boissons de France, la bimbeloterie d'Allemagne, etc. Les négociants n'avaient plus intérêt à diriger leurs produits sur Sierra-Léone et les donnaient comme fret de retour aux navires relâchant à Conakry. De 95 °/₀, la proportion du trafic des Rivières dans le mouvement du port de Freetown tomba à 4 °/₀. Le port de Conakry, au contraire, « avait acquis une animation extraordinaire. Au silence et à la mort avaient succédé la vie, le mouvement et l'exubérance ». Le 1er janvier 1899, l'arrêté qui frappait d'un droit

1. Rapport d'ensemble précité.

2. Ballay voulut obliger tous les navires commerçant dans les Rivières, à faire viser leur patente sanitaire à Conakry. Cette mesure fut rapportée, par ordre, à la suite des protestations de Sierra-Léone.

Digitized by Google

d'ancrage les navires allant dans les rivières était rapporté. Désormais, le port de Conakry, solidement établi, n'avait plus à craindre de concurrence. A la place de la forêt de palmiers plantés par les Baga, les blancs avaient tracé de larges avenues et des boulevards. Une floraison de maisons avait éclos. C'était, surtout à partir de 1897, une véritable fièvre de construction. En 1904, 8 à 10.000 indigènes, plusieurs centaines d'Européens, étaient réunis sur ce point et, en temps de traite, la population flottante affluait dans les rues [1].

Une vue de Conakry en 1897.

Conakry avait eu des ennemis intérieurs peut-être plus dangereux que ceux qu'elle rencontrait à Freetown. Les négociants de Coya, Manéa, Dubréca, firent une résistance désespérée, et Ballay dut défendre énergiquement sa création. Nous avons parlé de l'échec piteux de ces opposants qui essayèrent de susciter un mouvement d'opinion en France contre l'administration de la Colonie. Ballay prit contre eux des mesures draconiennes, interdisant sévèrement

1. En 1897, Conakry ne comptait encore que 3.594 habitants.

Digitized by Google

le raccolage des caravanes, que ces commerçants allaient arrêter sur la route pour les conduire chez eux et les empêcher de continuer sur Conakry ; défendant la création de centres commerciaux nouveaux pour les maisons européennes, etc. D'ailleurs le mot d'ordre était donné dans tout le pays et les caravanes savaient que c'était désormais à Conakry qu'elles trouveraient le marché le meilleur, et où, par suite de l'affluence des commerçants, elles seraient le plus indépendantes.

L'adjonction à la Colonie, le 17 octobre 1899, des cercles du Soudan, qui formaient son hinterland naturel (cercles de Siguiri, Kouroussa, Kankan, Dinguiray, Kissidougou et Beyla), venant après la pacification du Fouta Dialo, acheva d'assurer la prospérité de la reine de l'Afrique Occidentale. Les barrières de douanes que le Gouvernement du Soudan avait établies sur toutes ses frontières terrestres [1], l'obstacle que mettaient les Almamys à la libre circulation commerciale, disparaissaient presque en même temps. Ce fut l'achèvement de l'œuvre du Docteur Ballay, qui put voir en 1899 le commerce général atteindre 25.000.000, alors qu'à son arrivée dans la colonie en 1891, il ne dépassait pas 7.000.000.

En même temps que, par de sages mesures, il avait assuré la tranquillité et la richesse de la colonie, Ballay ayant à sa disposition un gros budget, l'employa à augmenter encore la prospérité générale. Lorsqu'il s'éloigna à regret de la Colonie, son ancien secrétaire général M. Cousturier devenu gouverneur à son tour, continua son œuvre, y consacrant ses moindres instants, comme il le faisait d'ailleurs aux côtés de Ballay depuis dix ans. Nos rivaux anglais ne purent qu'admirer la suite dans les idées et dans les mesures prises, qui avait amené un développement sans précédent dans notre histoire coloniale.

Un grand centre européen avait été créé, où se trouvaient réunis l'utile et l'agréable. Pour y favoriser l'afflux de la population, on l'avait exempté de l'impôt personnel payé par toute la colonie [2] (arrêté du 8 octobre 1902). Les concessions de terrain y étaient

1. Et aussi les dispositions peu amicales de ce gouvernement qui, ayant son siège à Kayes, tendait à favoriser le passage du trafic soudanais par le Sénégal. Tous les droits de douane entre les deux colonies françaises furent abolis en septembre 1898.

2. Cet impôt a été rétabli par l'arrêté du 12 novembre 1904. Il a été fixé à 3 fr. par tête. En 1906, les rôles étaient pour Conakry de 21.000 fr., pour la banlieue de 4.500 fr., sans compter les îles de Los.

Digitized by Google

données gratuitement, sous la seule condition d'y élever des constructions en se conformant au cahier des charges adjoint au titre délivré. Provisoires d'abord, elles étaient révocables et ne devenaient définitives que lorsque les clauses avaient été remplies. L'administration de M. Cousturier créait sur la presqu'île du Kaloum la banlieue et les faubourgs de Conakry [1], dont les terres étaient divisées entre les habitants pour y favoriser l'établissement de jardins maraîchers et de fermes devant approvisionner la cité de légumes frais, et de tous produits agricoles. Dans la cité, le commerce trouvait toutes les facilités désirables : un entrepôt, où les marchandises débarquées pouvaient être déposées, et le bénéfice de l'entrepôt fictif accordé aux magasins particuliers [2] ; un dépôt de poudre pour le commerce, créé sur un coin isolé de la ville, avec un appontement spécial permettant le débarquement sans danger ; un caravansérail public, à l'entrée de la ville, abritant les caravanes qui arrivaient de tous côtés ; un Decauville parcourant toutes les rues, se ramifiant dans les cours des maisons de commerce, et permettant ainsi de faire transporter marchandises et produits sur tous les points de la ville et dans le port. Enfin, des halles avaient été élevées, où se pressait la foule des traitants et des petits marchands indigènes.

La salubrité, déjà assez bonne, grâce à la situation de la presqu'île, fut accrue par de nombreux travaux [3] : De larges avenues [4] bordées d'arbres, éclairées le soir venu, des latrines établies au-dessus de la mer et à l'extrémité d'appontements; la construction d'égouts le long de certaines voies publiques ; un bel hôpital, très complet et bien exposé ; un lazaret soigneusement isolé sur une petite presqu'île rocheuse ; un boulevard maritime circulaire de 7 kilomètres, et la création de superbes jardins, remplaçant des cloaques infects, tout cela fut promptement exécuté grâce à l'intérêt constant que porta M. Cousturier à ces travaux. Pour compléter ces mesures hygiéniques et donner des distractions si nécessaires aux Européens dans ces pays, on créa un cercle et des jeux en

1. Arrêté du 16 mai 1903. Cet arrêté a été rapporté le 12 novembre 1904.
2. L'arrêté du 5 novembre 1906 a porté à 4 mois le délai d'acquittement des droits de douane au moyen de traites. Le crédit d'enlèvement est accordé sur le vu d'une soumission cautionnée, valable pour un an.
3. Arrêté du 19 mai 1896 relatif à la salubrité publique.
4. Arrêté du 24 mars 1899 sur la voirie.

Digitized by Google

plein air. Enfin le savant secrétaire général de la Guinée, le regretté Docteur Tautain, étudiait avec méthode les manifestations des maladies à trypanosomes et les mœurs des culicides[1]. Une conduite d'eau fut captée à plus de 40 kilomètres de Conakry. Ce dernier travail transporta la population indigène d'aise et d'étonnement : Des fontaines publiques, — dont quelques-unes très élégantes —, des lavoirs, des abreuvoirs furent établis... En même temps on complétait chaque année l'outillage du port : une jetée, prolongée à plusieurs reprises, fut construite vers la côte Nord de la presqu'île.

Une avenue à Conakry.

Les rails du Decauville devaient s'y entrecroiser avec ceux du chemin de fer ; on y installa de nombreuses grues. Dès 1902, des vapeurs de 5 à 6 mètres de tirant pouvaient l'accoster. Un appontement pour les embarcations était créé. La passe était soigneusement sondée ; on y plaçait des bouées et des corps morts. Des feux y brillèrent, et l'on étudia l'établissement d'un phare sur les îles de Los, monument qui vient d'être édifié en 1905, en même temps

1. Un arrêté du gouverneur-général du 16 janvier 1905 a créé un service municipal d'hygiène à Conakry.

Digitized by Google

que l'on plaçait un feu à l'anse du dragonier, et que l'on draguait le port [1].

Ainsi, en bien peu de temps, Conakry était devenue majeure : La constatation en fut faite par l'arrêté du 25 décembre 1904 qui dotait la nouvelle cité d'une municipalité, chargée de l'administrer [2].

Mais Ballay et son successeur, s'ils portèrent tous leurs efforts vers le développement de Conakry, — et les événements prouvèrent la justesse de leurs vues, — ne délaissèrent pas pour cela les autres parties de la colonie. Sur la côte, ils firent procéder à un balisage très complet; des feux furent établis; les passes des rivières furent sondées, et des relevés hydrographiques effectués. La voirie de la ville de Boké était remaniée : une jetée était construite sur le Nunez, et des entrepôts élevés; on captait la source de l'Ili-Koui pour assurer la pureté de l'eau qui alimentait cette ville, et un conduit amenait cette eau à la jetée. Un marché était également construit. Dans l'intérieur, des postes étaient bâtis et des routes créées, en même temps qu'on étudiait avec persistance de nouveaux moyens de transport : par bœufs, par mulets et par ânes. Les levés topographiques des différents administrateurs, centralisés au chef-lieu, servaient à établir une carte d'ensemble de la Guinée, qui, bien que pas toujours très exacte, allait rendre de grands services aux voyageurs [3]. Enfin le chemin de fer dont l'entreprise était due à la persévérance de Ballay, amenait à son terminus provisoire la création de la ville européenne de Kindia en 1904. J'ai eu le plaisir à cette époque de contempler le plateau légèrement incliné, alors inculte et désert, où s'élève aujourd'hui cette nouvelle cité, sur laquelle on a fait converger les routes des territoires adjacents et où se font déjà de nombreuses transac tions [4].

1. Les îles de Los nous ont été données par l'Angleterre (Convention de Londres, 8 avril 1904, art. 6 et 7).

2. A la tête de cet organisme est placé un administrateur-maire, assisté d'une commission municipale, dont les membres sont nommés par décision du lieutenant-gouverneur. Le budget de la ville pour 1905 a été arrêté en recettes et dépenses à 120.962 fr. Les recettes comprennent les 9/10 du produit des patentes et licences, les 9/10 de l'impôt personnel de Conakry, le produit du Decauville, les amendes, la fourrière, la taxe d'abatage, les droits de marché, etc...

3. Depuis, un arrêté du Gouverneur général du 26 mai 1903 a créé un service topographique.

4. Le plan cadastral de Kindia a été approuvé par arrêté du 10 septembre 1904. La

Digitized by Google

En même temps, l'administration, avec une largeur de vues qui lui fait honneur, essayait par tous les moyens, et particulièrement par l'éducation de l'indigène, d'augmenter le développement économique. En 1897, une ferme était créée à Ballayville, près Timbo ; puis une seconde bientôt après à Castel-Français, dans la riche vallée de Ditinn [1]. Les résultats n'en furent pas très probants, mais c'était une indication de l'intérêt qu'attachait le Gouvernement à la culture. Le Soudan légua à la Guinée une station agronomique à Kissidougou et un jardin à Siguiri pour l'étude des plantes caoutchouquifères. Ces établissements ont été depuis entretenus, particulièrement celui de Kissidougou, grâce aux soins dévoués des commandants de cercle. A Kouroussa, M. l'Administrateur Pobéguin créa autour du poste un véritable parc, où il réunit les espèces les plus diverses. Le tracé du jardin d'essai de Conakry, situé à 6 kilomètres de la ville, auquel fut adjoint une ferme (en tout 21 hectares environ), l'unification et le développement du service des cultures, amenèrent l'étude complète de la colonie au point de vue agricole. Des pépinières servirent aux planteurs et assurèrent le succès de la culture du bananier et de l'ananas. Des essais de plantations de cotonniers furent tentés avec succès sur divers points, et des agents de culture furent installés pour cela à Kouroussa et Tabouna.

En même temps que ces établissements devaient servir de modèles aux indigènes (et je dois reconnaître qu'il n'en fut pas ainsi, sans qu'on puisse en rendre responsable l'administration), on leur prêcha de toutes façons par les conseils verbaux, par des proclamations au journal officiel, l'application intégrale aux questions agricoles. On leur indiquait la nécessité de replanter le caoutchouc, la façon dont on devait faire les saignées. On réunissait chaque année au chef-lieu les principaux chefs de la colonie à l'occasion du concours agricole, et des prix étaient distribués aux meilleurs producteurs [2]... On incitait en même temps les adminis-

ville de Kindia a été limitée : A. Au Nord par les rivières Fissa et Oua-oua. B. Au Sud par la rivière Kondetta. C. A l'Est par une perpendiculaire à l'axe de la gare partant de l'entrée de cette gare. D. Par une ligne perpendiculaire au côté sud et rejoignant la rivière Fissa.

1. Elles furent toutes deux supprimées le 23 février 1900 et remplacées par un Jardin d'Essai à Ditinn, abandonné depuis.

2. Arrêté du 18 mai 1895 instituant un concours agricole. Le 31 mars 1896, le croiseur « Rigault de Genouilly » venait rehausser de sa présence, en rade de Conakry, le premier concours agricole.

Digitized by Google

trateurs à s'intéresser à l'acclimatement de certaines plantes, dont on leur envoyait les graines. Enfin, on prêtait des semences aux chefs, dans quelques régions, pour les amener à s'occuper de produits demandés par le commerce, tels que les arachides et les sésames. Ces prêts étaient remboursables en nature à la récolte. De même, nous l'avons dit, pour intéresser l'indigène à d'autres productions on les admettait momentanément au titre de l'impôt. C'est ce qui fut fait par exemple chez les Tenda pour la cire, etc...

Ces encouragements prodigués à l'agriculture donnèrent d'excellents résultats. Cependant ce n'est que par une suite de patients efforts que nous pouvons espérer faire mettre en friche tous les terrains actuellement en jachères.

Mais les résultats les plus immédiats, qui eurent une répercussion sur tout le commerce, furent dus à des mesures administratives, qui, encore une fois, sauvèrent la colonie de la débâcle.

L'honneur en revient entièrement à l'administration de M. le gouverneur Cousturier.

Le commerce de la traite humaine, arrêté par notre arrivée dans le pays, fut remplacé par celui des arachides. Il dura jusque vers 1885, époque à laquelle la concurrence des bonnes qualités du Sénégal et de l'Inde fit presque abandonner la culture de cette graine, et il ne s'en fait guère plus pour l'exportation que dans la vallée du Nunez. D'ailleurs, le commerce européen avait de nouvelles exigences ; il lui fallait un produit déjà très recherché, le caoutchouc, que donnaient en abondance diverses lianes du pays [1]. Bientôt, la fabrication de plus en plus importante des objets caoutchoutés, l'extension considérable de l'industrie des cycles, la mode de l'automobilisme, etc... provoquèrent une forte hausse qui eut sa répercussion sur le marché de Conakry. Toutes les cultures furent abandonnées pour la récolte de cette précieuse gomme. Ce fut à cet article que les transactions générales de la colonie durent leur augmentation. « En 1897, le mouvement commercial passe à 14.000.000, progressant de 4.000.000 sur l'année précédente, c'est-

1. Voici l'histoire que l'on m'a racontée dans les Rivières au sujet de la découverte du caoutchouc des landolphiées : Un nommé Fox, mulâtre du Rio Pongo, ayant remarqué que les nègres se servaient d'un enduit élastique pour entourer l'extrémité des baguettes de balafon (instrument de musique), demanda de lui indiquer l'arbre qui produisait cette gomme. C'était le « landolphia heudelotti » qui allait faire la fortune du pays. Il envoya aussitôt des échantillons de ce caoutchouc en Europe.

Digitized by Google

à-dire de 40 °/₀. L'année suivante, en 1898, les affaires augmentent encore de 2 millions 1/2 et passent à 16.000.800 fr. en commerce général. Le négoce de Conakry se laissa alors éblouir par ces résultats, sans comprendre que le manque de voies de communications, la faible densité de la population, et surtout le peu de besoin qu'elle avait de marchandises européennes, ne pouvaient pas, au moins à brève échéance, donner à cet énorme accroissement des affaires l'aliment nécessaire pour assurer sa progression continue. Aussi vit-on, dès ce moment-là, toutes les maisons faire, en Europe, des commandes de marchandises telles que chaque bateau régulier venant tous les quinze jours d'Angleterre laissait à Conakry de 5 à 600 tonnes de frêt. L'année 1899 présente, pour cette raison surtout, un accroissement sans précédent du commerce général qui atteint 25.000.000, mais la capacité commerciale du pays a été dépassée par les approvisionnements du commerce, car tandis que les exportations n'ont progressé que de 1.600.000 fr., les importations sont en excédent de 6.400.000 fr. [1].

Il était impossible que cette situation se maintînt. En effet, le chiffre de l'exportation, dans un pays pauvre et strictement agricole, est le criterium de la capacité d'achat de cette contrée. Il ne peut demeurer supérieur à celui des importations sans qu'il se prépare une perturbation dans ce commerce d'importation. C'est ce qui arriva en Guinée, et la crise fut d'autant plus redoutable qu'elle se compliqua de l'effondrement des cours sur les caoutchoucs en Europe, et particulièrement sur les sortes de la Guinée.

L'engouement sur les caoutchoucs avait amené en effet les noirs à commettre les fraudes les plus éhontées pour augmenter les quantités qu'ils obtenaient, et qui devenaient moins fortes qu'au début, par suite de la méthode déplorable de récolte, consistant à couper les lianes au lieu de les saigner avec précaution. Il se vendait des caoutchoucs racineux, remplis de terre et de débris, et parfois de grosses pierres, dans une proportion d'au moins 25 °/₀. Les agents commerciaux poussés par la concurrence et la certitude de vente rapide en Europe, acceptèrent ces qualités. Mais la réalité ne répondit pas à leurs espérances. L'industrie caoutchoutière subissait un temps d'arrêt. En même temps la production mondiale avait augmenté dans d'énormes proportions. Une baisse très sensible s'ensui-

1. Rapport d'ensemble de 1900.

Digitized by Google

vit. Pour les caoutchoucs guinéens, qui se trouvaient en présence de qualités incomparablement plus fines et plus pures, la baisse se transforma en désastre : plus de 600 tonnes de cette provenance encombraient les entrepôts anglais, allemands et belges. Sans parler de l'immobilisation de capital que représentait ce stock, le séchage diminuant le poids, la fermentation altérant le produit, amenèrent des ventes à plus de 2 fr. de perte par kilog.

En même temps, les marchandises continuaient à affluer d'Europe, par suite de l'exécution de marchés à livrer. Elles s'accumulaient, le noir, auquel on ne payait plus le caoutchouc que 3,50 au lieu de 7 fr. (mars 1901), ne voulant vendre que le moins possible ce produit, le seul qu'il eût pris l'habitude de récolter. Sa capacité d'achat était en conséquence très minime. Les entrepôts fictifs regorgeaient de marchandises, et ce fut là encore un capital sans emploi, avec des frais, la perte d'intérêts et quelquefois la détérioration des colis. On écoulait avec 50 °/₀ de perte sur certains articles.

La chute de plusieurs importantes maisons, belges pour la plu part, la diminution considérable du commerce général et celle des recettes de douanes qui en résulta, émurent vivement l'opinion et les pouvoirs publics. D'autant que les palmistes, le produit le plus important des régions côtières étaient également en baisse, par suite de la fraude, certaines expéditions atteignant jusqu'à 30 °/₀ de coques mélangées aux amandes. La commission commerciale avait été d'avis de supprimer la fraude tant sur ce dernier article que sur le caoutchouc. Mais la concurrence acharnée que se faisaient les négociants, aggravée par la présence des Syriens, empêchait une entente salutaire entre les agents des sociétés. Ce fut l'administration qui prit l'initiative : un arrêté prohiba, à compter du 1er février 1901, la circulation et l'exportation des palmistes contenant plus de 5 °/₀ de matières étrangères. L'effet fut immédiat ; bientôt les palmistes de la Guinée étaient les plus purs de la côte occidentale d'Afrique. Le moyen ayant réussi, on l'appliqua au caoutchouc à compter du 1er août 1901. Mais ce ne fut pas sans une vive résistance du commerce qui, tout en reconnaissant que l'amélioration de la qualité était pour lui une question primordiale, n'était pas disposé à accepter cette rigueur. Malgré cela, la mesure eut tout son effet, et il ne sortit plus de la colonie que des qualités « prima » emballées en sacs plombés par la douane. Bientôt les acheteurs

Digitized by Google

d'Europe s'aperçurent de la transformation, et une forte hausse se produisit sur les caoutchoucs dits « Conakry », qui firent prime, venant immédiatement après, et quelquefois égalant, les meilleures sortes américaines. La prospérité revint en Guinée et les transactions augmentèrent dans des proportions jusqu'alors inconnues. Un autre arrêté avait prohibé également l'exportation de la gomme copal impure à compter du 1er janvier 1902, et la qualité de ce produit devint de même excellente. Mais cette mesure n'eut pas des effets aussi décisifs sur les cours de cette gomme. Elle est sujette à de nombreuses fluctuations provoquées par une maison anglaise qui en est le gros acheteur.

En même temps qu'elle prenait ces mesures, qualifiées d'abord de despotiques, puis approuvées chaleureusement non seulement par le commerce local, mais encore sur les marchés européens, l'administration de M. Cousturier encourageait l'indigène par tous les moyens à étendre ses cultures et à s'occuper de nouveaux produits. Dès 1901 on percevait au Fouta l'impôt de capitation en cire, au Nunez en gomme et en café, et en lamy dans toutes les Rivières. La colonie achetait au Sénégal et en Gambie 90 tonnes d'arachides qui furent distribués aux Toubakayes des riches plaines alluvionnaires du Nunez et aux indigènes du littoral. Il en fut de même pour les sésames. Le résultat fut une augmentation sans précédent de la production de ces divers articles. Quant au caoutchouc, son exportation dépassa tout ce que l'on avait constaté jusqu'à ce jour. La qualité en était irréprochable et ne souffrait pas de comparaison avec ce qui se vendait auparavant. (V. partie commerciale, chap. II). L'étude du bananier des Canaries au Jardin d'essais permit aussi d'encourager l'Européen à faire la seule plantation qui, actuellement, puisse être fructueuse pour lui, et un mouvement d'exportation s'est dessiné sur ce produit. Enfin, l'étude du cotonnier commencée dans la vallée de la Tabouna, et simultanément dans le Haut Niger, va probablement faire disparaître à jamais, pour la colonie, les dangers de la monoculture. En même temps, l'on étudiait les moyens d'augmenter l'importation des marchandises françaises en préparant, dès 1903, une mesure qui devait aboutir quelque temps après à l'établissement de droits différenciels. (V. à ce sujet chap. II.)

Ainsi, en quelques années, cette sage administration amena la colonie à un état de prospérité inespérée, même de ceux qui avaient

Digitized by Google

contribué le plus à la créer. Elle avait fait appel à toutes les bonnes volontés, à tous les concours, et trouva des hommes dévoués pour la servir. C'est au moment où elle recueillait les fruits que son patient génie avait préparés, qu'un mouvement nouveau se produisit dans les hautes sphères administratives et dans l'organisation de notre empire africain.

Le 16 juin 1895, un Décret avait institué un Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française, dont le chef était en même

Boulevard maritime de Conakry.

temps Gouverneur du Sénégal. « Les colonies de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Soudan français », disait l'art. 3, « sont placées avec le Sénégal sous la haute direction politique et militaire du Gouvernement Général ; elles gardent respectivement leur autonomie administrative et financière sous l'autorité du Gouverneur résidant à Conakry », etc... Et plus loin : « Le Gouverneur général de l'A.O.F. centralise toute la correspondance du Soudan, ainsi que la correspondance politique et militaire des gouverneurs de la Guinée française et de la Côte d'Ivoire » (art. 4). « Le Gouverneur général est responsable de la défense intérieure et extérieure

Digitized by Google

de l'A.O.F... Les Gouverneurs de la Guinée etc... ne peuvent entreprendre aucune opération militaire sans son autorisation, sauf le cas d'urgence où il s'agirait de repousser une agression. »

Le gouvernement français avait été frappé du manque d'unité de vues dans la direction de notre politique africaine. A tous moments éclataient des querelles entre colonies limitrophes. Elles furent particulièrement vives entre la Guinée, le Sénégal et le Soudan, et pouvaient avoir des effets désastreux. Ainsi les indigènes de Guinée étaient persuadés qu'il y avait des Français ennemis, dont les uns occupaient le Sénégal, les autres la Guinée, et cette opinion semblait parfois fondée. L'échauffourée de Boussoura n'eut pas d'ailleurs d'autre cause. D'un autre côté, il fallait unifier la politique extérieure en ce qui concernait nos rapports avec les colonies étrangères nos voisines, et faire coopérer toutes nos troupes au même but : la pacification, non plus de telle ou telle province, mais de l'ensemble de nos territoires.

Ces idées étaient très justes ; mais elles furent mal appliquées. En faisant du gouverneur général un gouverneur du Sénégal, on revenait en partie à l'état de choses antérieur à l'arrivée de Ballay. L'administration sénégalaise qui avait laissé péricliter les Rivières du Sud, allait essayer de les reprendre dans son giron. Celles-ci se sentant de taille à soutenir la lutte, ne se laissèrent pas intimider, et il faut le constater avec tristesse, la méfiance et les récriminations ne firent que croître.

Un décret du 26 septembre 1896 tenta de préciser la situation respective des deux partis : « La direction politique et militaire de la Guinée française appartient au gouverneur général qui exerce son autorité par l'intermédiaire du gouverneur résidant à Conakry. Le gouverneur de Guinée française assure seul, et sous sa responsabilité propre, l'administration de la Colonie. » Puis le décret du 17 octobre 1899, qui affirmait lui aussi le principe de l'autonomie administrative et financière de la Guinée, arriva à son tour, mais sans apporter un remède efficace à la situation.

Le 1er novembre 1900, le docteur Ballay fut nommé Gouverneur Général, au moment de l'épidémie de fièvre jaune de Saint-Louis. Il accepta à regret, car il eût préféré conserver son paisible gouvernement de Conakry. Mais il ne crut pas pouvoir refuser de prendre ce poste d'honneur. Comme toujours, il fit son devoir simplement, sans forfanterie. En partant, il avait fait nommer gouverneur de la Gui-

Digitized by Google

née, son dévoué Secrétaire général, M. Cousturier. On lui prêtait le projet de donner prochainement sa démission, fatigué de la vie coloniale, et de demander la suppression de l'emploi qu'il occupait pour rétablir l'autonomie complète de chaque colonie. Mais la mort inexorable enleva quelques mois après ce grand citoyen, auquel la nation française reconnaissante fit de magnifiques funérailles.

Alors fut créé un nouveau gouvernement général qui allait faire peu à peu disparaître le principe de l'autonomie, pour créer un seul et vaste empire, dont le chef-lieu fut placé à Saint-Louis, puis à Dakar. Ce fut l'œuvre du décret du 1er octobre 1903, complété par le décret du 18 octobre 1904. M. Roume, directeur de l'Asie au ministère des Colonies, devint le titulaire de cette nouvelle fonction, et sa personnalité sympathique rallia presque tout le groupe colonial à ses projets d'organisation. Désormais, le gouverneur général a sous ses ordres directs les gouverneurs des colonies de l'Union, qui deviennent des lieutenants-gouverneurs. Le fait que lui seul correspond avec le ministère et centralise toutes les affaires des autres colonies, anéantit l'autonomie administrative de ces dernières. Leur autonomie budgétaire, reconnue en principe, sous la réserve de l'approbation du budget en conseil de Gouvernement à Dakar, fut très atténuée encore par le décret du 18 octobre 1904, qui leur enleva la ressource de leurs recettes douanières en vue du paiement par le gouvernement général des charges de leurs emprunts et des dépenses du budget commun [1]. Les lieutenants-gouverneurs

1. Les dépenses d'intérêt commun sont : celles du Gouvernement général et ses services généraux ; du service de la dette ; de l'inspection mobile des colonies ; des contributions à verser à la métropole ; du service de la justice française ; des travaux publics d'intérêt général ; des frais de perception des recettes, attribuées au budget général. L'extrait de la nomenclature du budget général concernant la Guinée se composait pour 1905 des chapitres suivants (Dépenses). Chapitre VI. Personnel des douanes. Chap. VII. Matériel des douanes. Chap. VIII. Service judiciaire. Chap. XIV. Construction et entretien des bâtiments civils. Chap. XV. Travaux publics et d'intérêt général. Chap. XIX. Frais de voyages et de transport. Chap. XXII. Dépenses imprévues. Chapitre XXIII. Dépenses des exercices antérieurs. — Budget annexe de l'exploitation du chemin de fer. Recettes : Titre Ier. Recettes du trafic. Chap. Ier. Transports du commerce. Chap. II. Transports administratifs. Chap. III. Transports de matériel pour la 2e section. Titre II. Recettes hors trafic. Titre III. Subvention éventuelle du gouvernement général. Titre IV. Recettes des services clos. Dépenses : Chap. Ier. Direction et exploitation. Chap. II. Voies et bâtiments. Chap. III. Matériel et traction. Chap. IV. Grosses améliorations. Chap. V. Dépenses diverses. Chap. VI. Dépenses des exercices clos. Enfin il existe un autre budget inclus dans le budget général pour les travaux à exécuter sur les fonds de l'emprunt de 65 millions (art. II du chap. III, chemin de fer de la Guinée). Pour 1907

Digitized by Google

sont maintenant de simples chefs de bureaux, sous les ordres des chefs de service du Gouvernement général.

Nous n'avons pas à porter ici un jugement sur ce nouvel organisme, qui a été l'objet de vives attaques. Nous nous bornerons à dire que nous sommes loin de désapprouver le principe du Gouvernement général tel qu'il a été organisé. Il a fait cesser des querelles néfastes, en supprimant cet esprit de clocher qui pouvait compromettre notre œuvre en Afrique ; en se déclarant indépendant du gouvernement du Sénégal, qui se trouvait ramené à sa juste importance dans l'ensemble de nos possessions de l'Ouest africain. En même temps, en ce qui concerne notre action extérieure, au point de vue diplomatique et militaire, il présente des avantages assurément supérieurs à l'ancien groupement, grâce à une forte centralisation. De même, au point de vue financier et administratif, il a des avantages évidents. En somme, il forme un édifice compact, dont les vastes proportions ont bien de quoi séduire les imaginations, et dont la forme impériale n'est pas pour déplaire à un peuple républicain. Il répond, en outre, à des besoins politiques et économiques nouveaux, et ce n'est que dans quelques années que l'on pourra porter impartialement un jugement sur son œuvre. Le résultat dépendra surtout de la façon dont on appliquera les réformes et de la prudence politique des chefs de ce Gouvernement.

Nous ne pouvons nous souvenir sans plaisir de l'affirmation de M. Roume, dans son discours du 15 novembre 1902 devant le conseil général du Sénégal : « J'ai l'ambition de gouverner, comme mon illustre et regretté prédécesseur, M. Ballay, en m'appuyant sur la sympathie et l'affection de tous et non pas seulement sur l'autorité que me donne ma fonction ; et vous penserez peut-être que je

le budget du gouvernement général s'élève à 17.887.000 francs. Pour la même année, le budget de la Guinée atteint 5.130.000 francs, plus le budget annexe du chemin de fer, soit 1.000.000 francs. Une loi du 5 juillet 1903 a autorisé le Gouverneur général à émettre un emprunt de 65 millions (loi promulguée par l'arrêté du 5 juillet 1903. Le 23 juillet 1903, un premier emprunt de 40.000.000 était autorisé par Décret, à valoir sur la somme précédente. Sur cette somme il était attribué 17.000.000 pour la continuation du chemin de fer de la Guinée, plus le remboursement de deux emprunts des 18 octobre 1899 et 3 juin 1901, s'élevant ensemble à 12 millions, et sur lesquels il y avait encore à payer 11.647.000 fr. pour cette colonie. Depuis, le 20 décembre 1906, un nouvel emprunt de 100.000.000 a été autorisé par la Chambre. Sur cette somme, 30.000.000 sont affectés à l'achèvement du chemin de fer de la Guinée. Voté par le sénat le 15 janvier 1907.

Digitized by Google

mérite de les obtenir quand vous serez convaincus que les seuls mobiles de mes actes sont le souci des intérêts du Sénégal, de l'Afrique Occidentale française, et celui de la grandeur de la France. »

Ces éloquentes paroles nous sont un réconfort. Oui, souvenons-nous de l'homme courageux et probe, de grand caractère et de mœurs simples, qui a fait l'admiration de l'étranger encore plus peut-être que de la France. Il fait partie de cette pléiade de grands administrateurs et d'officiers brillants, que le sol généreux de notre

Monument Ballay et place du gouvernement à Conakry.

patrie a produits : les Brue, les Faidherbe, les Pinet-Laprade, les Brazza, les Binger. Ces hommes d'élite, secondés par des subordonnés dévoués et expérimentés, ont tous vu et prédit la future prospérité de cette Afrique qui, il n'y a pas bien longtemps encore, était représentée dans les atlas scolaires comme un vaste désert.

Aujourd'hui, l'ironie des Bismarck et des Salisbury, les apoph-

Digitized by Google

thegmes du Docteur Rummel, ne sont plus de mise à notre endroit. Le monde commence à comprendre la politique coloniale de la France [1], appelée, comme l'avaient fort bien prédit les Barth et les Schweinfürth, à régénérer l'Afrique. A la conquête a succédé l'œuvre pacifique : et nous sommes assurés si nous savons conserver une administration sage et modérée, de nous attacher pour toujours ces peuples, à la prospérité desquels nous travaillons. Leur reconnaissance nous est déjà acquise, et l'on ne peut sans émotion lire la chanson naïve que scandait la foule des Malinké et Bamana du Haut-Niger, ces pauvres gens si souvent décimés par les massacres et les famines, accourus au passage du Directeur des affaires indigènes Noirot, représentant pour eux la France :

Il est venu de bien loin
Notre grand père Blanc,
Réjouissez-vous !
Il a coupé la corde qui nous tenait le cou.
Merci !
Dieu sait bien que les Français n'ont peur de rien !

Que la belle statue de Ballay élevée par la reconnaissance publique en face du Gouvernement de Conakry, soit pour ses successeurs une commémoration constante. Qu'ils se souviennent que ce n'est que par la modération et la justice, par la sécurité de la propriété collective, des mœurs et des usages indigènes, par des impôts modérés et des droits intelligemment perçus, par l'amélioration de l'instruction publique et surtout de l'éducation profession-

1. Le docteur Hans Meyer a dit en parlant de nos colonies de la côte occidentale : « Leur administration se fait avec la plus stricte économie et sans luxe de fonctionnaires; les coûteuses expéditions militaires y sont inconnues. La politique suivie y a donné les plus brillants résultats ; elle peut être citée comme modèle tant aux colonies allemandes qu'Anglaises de la Côte... Certes, il y a lieu d'être confus de l'état où se trouve Sierra-Léone, après un siècle d'occupation britannique, quand sa jeune concurrente a pris en dix ans un si merveilleux essor. En 1900, la Guinée française produisait pour £ 28.450 de plus que Sierra-Léone; les dépenses d'administration étaient inférieures de £ 39.772 à celle de sa voisine anglaise, et elle consacrait £ 21.394 de plus aux travaux publics. » Cette citation fut faite, le 16 novembre 1903, par M. Lucien Hubert à la tribune de la Chambre et fut accueillie par les applaudissements unanimes de cette haute assemblée. V. aussi, entre autres, l'opinion de l'Anglais E. D. Morel et sa comparaison entre Sierra-Léone et la Guinée.

Digitized by Google

nelle, par l'effort fait pour attirer des capitaux français et étrangers dans le pays, que la Guinée française est arrivée en peu d'années à un haut degré de prospérité [1].

Qu'ils ambitionnent d'obtenir de leurs administrés la même autorité avec la même confiance, et je pourrais dire la même affection. Car Ballay était aimé du peuple et fut regretté de lui. Le 1er janvier de chaque année, lorsqu'il était absent, des groupes venaient chanter devant l'Hôtel du Gouvernement :

« A mou na bé Ballay
A siga mindé
Bonne année ! » [2]

1. Le mouvement commercial en 1905 a continué à progresser. Il s'est élevé:
pour les importations à 18 924.000 francs,
pour les exportations à 16.373.000 francs,
soit 35.297.000 francs en chiffres ronds, c'est-à-dire qu'il représente 6.821.176 francs de plus qu'en 1904. Les recettes de douane ont atteint 2.500.000 francs. Le nouveau tarif douanier, qui a relevé les droits spécifiques de certains produits, et établi une surtaxe sur les importations étrangères, est en partie cause de cette dernière plus-value (Décret du 14 avril 1905). Cet acte étend à la Guinée le régime appliqué depuis 1872 au Sénégal.

A l'importation, l'augmentation la plus importante sur 1904 est celle qui a trait aux colas venant de Libéria. Elle est de 1.335.000 francs. D'autre part, les métaux et ouvrages en métaux donnent un surplus de 2.3 :2.133 francs, par suite de la continuation des grands travaux du chemin de fer.

A l'exportation, l'augmentation est due presque entièrement au caoutchouc, dont les sorties dépassent de 1.840.450 celles de 1905. Le marché de Bordeaux a vu plus que doubler en 2 ans les arrivages de Niggers Conakry : en 1904 — 178.700 kgs
en 1905 — 285.630 —
en 1906 — 384.490 —

Malheureusement nos derniers renseignements sur la campagne 1906-1907 ne sont pas aussi favorables et nous signalent des perturbations politiques et un arrêt partiel des transactions. Nous espérons que ce n'est là qu'un incident sans suites fâcheuses. Actuellement, un grand nombre de transactions se traitent à *Souguéta*, terminus de la 2e section du railway, où les services postal et télégraphique fonctionnent depuis le 16 novembre 1906. Le prochain terminus provisoire qui sera à *Mamou*, près Timbo, verra bientôt à son tour affluer les traitants. — Le caoutchouc ne paie en effet qu'un franc par tonne kilométrique (1re catégorie d'exportation). Encore, par wagon complet, bénéficie-t-on d'une réduction de 20 °/₀. Aussi a-t-on tout intérêt à expédier par chemin de fer (V. chap. II, partie commerciale, et annexe 2). On trouvera le tarif du chemin de fer dans le *Journal officiel de La Guinée* du 1er février 1905.

2. Ballay n'est pas là
où est-il allé ?
Bonne année !

Digitized by Google

Cette amitié simple et franche qu'il avait su inspirer à des gens qu'il avait parfois gouvernés rudement, mais toujours avec justice, est le plus beau résultat qu'ait obtenu cet homme de cœur. Et il me plaît de terminer ce travail en rappelant la mémoire du grand citoyen que fut le Docteur Ballay.

GROUPE PEUHL DU MONUMENT BALLAY

Digitized by Google

ANNEXES

ANNEXE I. — Divisions administratives et politiques

ANNEXE II. — Observations linguistiques.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNEXE I

Divisions administratives.

I. — Les modifications suivantes ont été portées, en avril 1906, à diverses circonscriptions administratives de la Guinée :

1° Les districts du Houré et du Fitaba sont rattachés au cercle de Farana. La disposition contraire de l'arrêté du 14 février 1905 est rapportée ;

2° Le district de Missira est détaché du cercle de Ditinn et rattaché au cercle de Dinguiraÿ ;

3° Le district de Bambaya est détaché du cercle des Timbis et rattaché au cercle de Rio-Pongo ;

4° La limite du cercle de Dubréka, au sud-est, et des cercles de la Mellacorée et de Kindia, au nord-ouest, suit la ligne du chemin de fer de Conakry au Niger ;

5° La limite entre les cercles de Dinguiraÿ et de Kouroussa, dans la région de la boucle du Tinkisso, est reportée sur la rivière. Le territoire compris entre celle-ci et la frontière actuelle est rattaché au cercle de Kouroussa ;

6° Le district de Bensané est détaché du cercle de Touba-Kadé et rattaché au cercle de Boké ;

7° Le cercle de Youkounkoun est supprimé. Les territoires qui le composent (pays des Bassari et des Coniagui) sont rattachés au cercle de Touba-Kadé ;

8° Le village de Balatokoro cesse de faire partie du cercle de Siguiri et est rattaché au cercle de Kouroussa ;

9° Les îles de Los sont rattachées à Conakry et Banlieue ;

10° Le territoire des Foulacogni et les villages de Baya-Baya et Ouélia sont détachés du cercle de la Mellacorée et rattachés au cercle de Kindia ;

11° Les trois districts de Broual-Tapé, Bomboli, Bentégnel, dépendant actuellement du cercle de Ditinn, sont rattachés au cercle des Timbi ;

12° Le village de Lalia et ses dépendances, relevant actuellement du cercle de Labé, sont rattachés au cercle des Timbi ;

Digitized by Google

13° Le district de Mérékounta, dépendant du cercle de Labé, est rattaché au cercle de Yambéring [1].

II. — Au cours de l'année 1906, l'Almamy du Fouta-Dialo, qui n'était plus que le chef de la province de Timbo est mort, et n'a pas été remplacé dans ses fonctions. Avant notre arrivée, l'Almamy nommait les chefs des neuf grands diwal : Timbo, Bouria, Foucoumba, Kébalé, Kolladé, Fodé-Hadji, Koïn, Labé et Timbi-Touni. Les chefs des huit diwal secondaires étaient nommés : ceux de Kolen et de Kankalabé par le chef de Timbo, ceux de Bomboli, Broual Tapé, Massi, Bentégnel, Timbi Médina et Kébou par le chef de Timbi-Touni. Aujourd'hui toutes ces provinces sont indépendantes les unes des autres, et leurs chefs nous versent directement l'impôt.

1. La carte annexée au présent volume permet au lecteur de suivre *grosso modo* les développements géographiques que nous avons donnés. A celui qui voudra suivre les questions traitées ici dans tous leurs détails nous recommandons la carte en 4 feuilles de M. Meunier, et celle qui va paraître incessamment du commandant Cavrois.

Digitized by Google

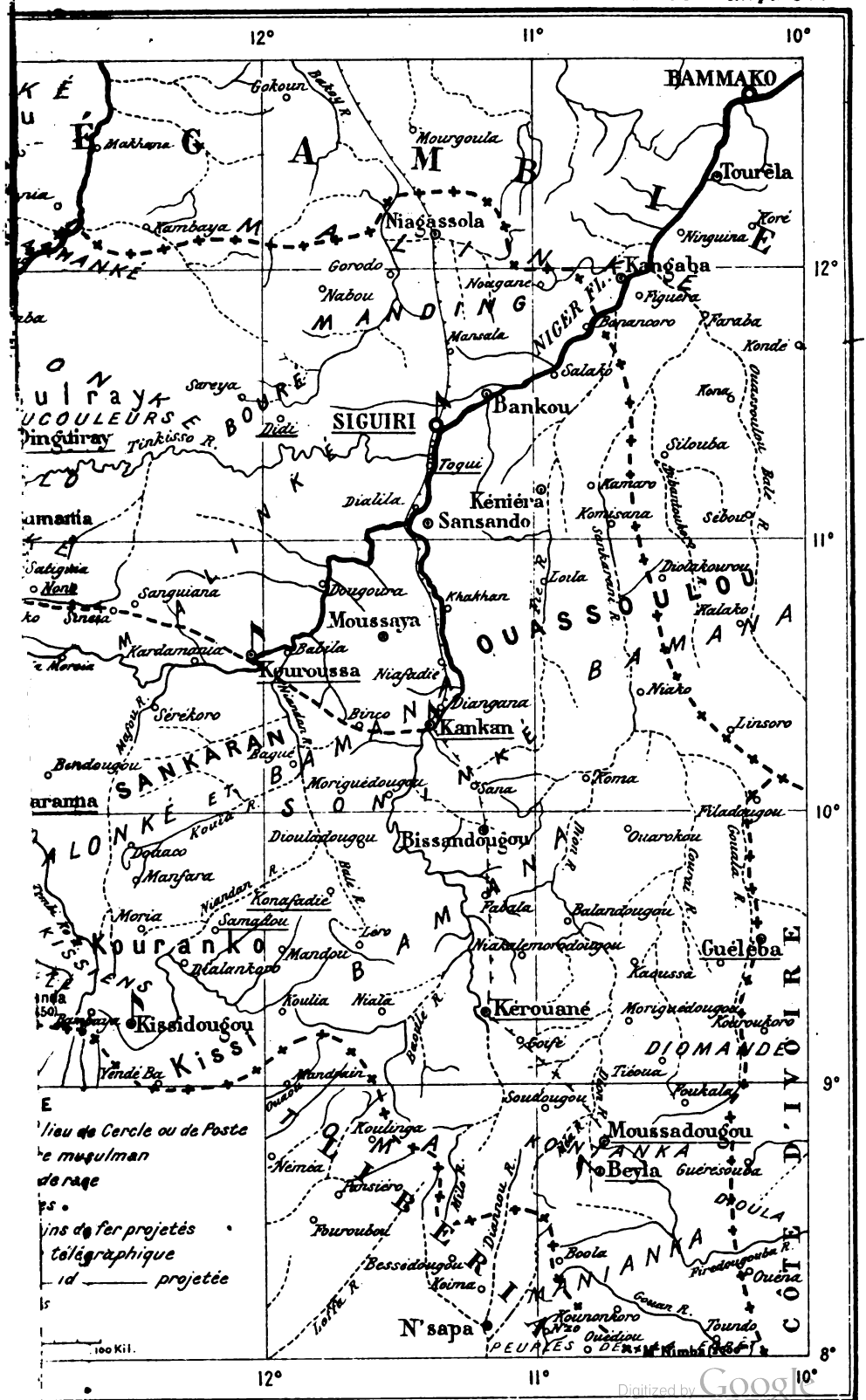

Digitized by Google

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

ANNEXE II

Observations linguistiques.

I. *La langue Mandé.*

On a dit que l'étude du langage était une psychologie pétrifiée. Rien n'est plus exact, et il est indispensable, si l'on veut étudier à fond les caractères des diverses races nègres, d'avoir des notions sur les langues qu'elles parlent. Cet examen est également profitable à qui s'intéresse à l'histoire et à l'ethnographie des Africains. C'est pour en tirer quelques conclusions en ce sens que nous jetterons un rapide coup d'œil sur la langue Mandé, n'ayant pas la prétention d'ajouter quoi que ce soit, au point de vue grammatical, aux nombreuses et excellentes études faites sur ses divers dialectes. Pour en avoir une idée précise, il faut surtout consulter les grammaires et lexiques de MM. Rambaud, Delafosse, Tautain, Binger, Faidherbe, du R. P. Raimbault et du Rev. Duport.

La langue Mandé est une langue pauvre. Le nombre des racines en est restreint. Souvent le même mot sert à désigner des objets différents, mais suggérant, par une de leurs qualités, une même idée: *koi*, *koko*, signifient sel et blanc ; *kouma*, grenouille et parole : *konko*, faim et grenier ; *bounya*, cadeau et agrandir ; *kalo*, mois et lune, etc., etc. Il n'y a qu'un mot pour désigner l'arbre et son fruit, à l'encontre de ce qui a lieu en Peuhl.

Les animaux se désignent par le nom de l'espèce, auquel on ajoute *mâle femelle* ou *petit*, suivant le genre ou l'âge de l'individu (Rambaud). On ne trouve une certaine variété de mots que pour les différentes espèces de mil et les divers genres de calebasses. En somme, c'est le langage d'un peuple agriculteur primitif, venu de pays pauvres où le mil était la principale ressource.

Aussi, au fur et à mesure que les Mandé ont eu de nouveaux besoins ils ont dû les exprimer avec des mots empruntés aux langues des peuples qui leur créaient et leur permettaient de satisfaire ces besoins. Chaque dialecte a pris ainsi une certaine quantité de termes, soit aux langues voisines de leur aire, soit aux langues européennes, en déformant leur physionomie, conformément aux règles de prononciation locale. Ainsi le Malinké a dit *morso* pour amorce, *soukara* pour sucre, *bayéli* pour baguette, *pavion*, *missor*, *bigne* pour pavillon, mouchoir, vigne. Les Soso, en relation constante depuis trois siècles avec les navigateurs blancs,

Digitized by Google

ont incorporé à leur langue nombre de mots appris des négriers : *mésa*, la table, *lémourou*, le citron (*mesa*, *lemon* portugais) ; *pléti*, assiette, *pis*, pièce d'étoffe (*plate*, *piece* anglais) ; *pikini*, menue monnaie, 50 centimes (*piking*, anglais) ; *sastité*, chasteté, *poti*, pot (français)... Le Dioula s'est mélangé de mots Agni. Le Peuhl a prêté à tous les Mandé les termes d'élevage. On trouve quelques mots de Maure Hassanya et de Songhaÿ dans le Soninké. Mais c'est surtout l'Arabe qui s'est infiltré dans tous les dialectes mandé. On le trouve dans la désignation des jours de la semaine, des termes de parure, de harnachement, d'armement (*sabato*, *samara*, la pantoufle ; *bandari*, *rayet*, le drapeau ; *marafa*, le fusil), dans les mots abstraits se rapportant à la religion (*aldjouni*, le monde, *sadakha*, l'aumône ; *sarakhé*, le sacrifice ; *abarké*, la bénédiction ; *abada* ; jamais), etc., etc.

Malgré ces emprunts, tous les dialectes mandé restent étroitement unis, tant par les racines de leurs mots fondamentaux que par leur syntaxe, et, quelles que soient les différences de prononciation, un Soninké sera compris d'un Toma et le comprendra, du moins pour ce qui est du sens général des phrases. Le Soninké, et les langues des peuples de la forêt dense parlant mandé, peuvent être considérés comme les termes extrêmes de ces nombreux dialectes. On peut les diviser en trois grandes catégories : les dialectes du Nord, du Centre et du Sud. D'une manière générale, la langue va s'abâtardissant vers le Sud. Dans le Nord (*Shétou*, *Soninké*, *Khassonké*, *Malinké*), elle est rude, pour s'adoucir au Centre. Dans cette deuxième division se trouve le Malinké du Bas-Manding (Siguiri) qui intéresse la Guinée. Les gutturales y cessent d'être aspirées. Elles sont nombreuses, ainsi que les dentales. Dans les dialectes du Sud et du Sud-Ouest, largement représentés en Guinée, les différences s'accentuent encore. Dans le Sud (Sankaran, Ouasoulou, Konian), les Bamana et les Malinké, remarque M. Rambaud, remplacent les dentales par des liquides, les gutturales par des labiales. En même temps la langue, surtout chez les Bamana, tend au monosyllabisme, soit par contraction (*ta* pour *takha*, aller), soit par suppression (*si* pour *sigi*, *dou* pour *dougou*). C'est ainsi du moins que s'exprime M. Rambaud, mais nous verrons que nos conclusions seront quelque peu différentes, et que le dialecte bamana est plus près de la langue mandé primitive que le Malinké.

Au Sud-Ouest, dans le Kouranko, chez les Kissiens, les Toma, les peuples de la forêt (Kouéni, Guio, Manon, Kpêlé), les Veï et les Loko, la langue s'adoucit encore, et dans certains de ces dialectes le monosyllabisme est la règle. Les sons *v*, *w*, *z*, presque inconnus au Nord, peu fréquents au Centre, s'y rencontrent à tout instant. Le *kh*, le *χ*, les gutturales aspirées y deviennent des *kw* ou des *gw*. Enfin, d'une manière générale, dans le Sud et le Sud-Ouest on affectionne les finales en *i* et *ou*, qui

Digitized by Google

remplacent l'*o* du Nord. Ainsi *fano*, pagne, dans le Nord, devient *fanou* au Centre, *fani* au Sud.

Parfois, chez les Bamana surtout, les contractions donnent aux mots une allure qui va à l'encontre des règles générales de prononciation mandé. Par exemple, *dlo* pour *dolo*, étoile, *tla* pour *tala*, centre, etc. Les Européens défigurent également de nombreux mots : ils transcriront *Boulbiné* pour *Bolobiné*, *Friguia* ou *Firguia* pour *Firiguia*... Ces règles sont : 1° tous les mots commencent par une consonne ; quelquefois, mais rarement par un Y (consonne yodisée) ou par un h aspiré. Cependant, l'*n*, précédé d'une aspiration et affixé à une dentale ou à une gutturale occlusives (*n'Dama*, *n'ké*, *n'tan*), renforce la consonne à laquelle elle est liée ; 2° toutes les consonnes sont intercalées entre des voyelles, autrement dit toutes les syllabes sont formées d'une consonne suivie d'une voyelle. Il n'y a que de rares exceptions à cette règle : par exemple, certains pronoms personnels et le suffixe *gbé*. Parfois on rencontre à la fin du mot soninké la forme *nte*. On y trouve aussi le son *tch*, qui n'est représenté en bamana que par un mot : *tchikala*, cultivateur.

Le corollaire de ce principe est que tous les mots sans exception finissent par une voyelle. Au centre et dans le Nord on entend des finales nasalisées : *oun*, *on*, *an*, que l'on trouve parfois aussi au milieu d'un mot : *tanba* pour *tama*... Chez les Soso, ce son devient fréquemment un *gn* : *birign*, *firign*... On l'entend encore, mais alors sous forme d'*y* nasalisé, au commencement d'un mot : *nyégué*, pour *yégué*, le poisson en Malinké.

3° Enfin il semble que l'accent tonique soit placé sur la dernière syllabe. L'*e* muet est inconnu.

Nous avons vu que les Bamana élidaient certaines voyelles : *badla*, *lac*, pour *badala*, *tli*, soleil, pour *tili*, etc... C'est généralement une dentale et une liquide qui se trouvent ainsi accolées. Ce sont là de véritables contractions, tandis que le premier exemple que nous avons cité d'après M. Rambaud représente, à notre avis, le mot primitif auquel les Malinké ont adjoint un suffixe (*ta* pour *takha*).

Une remarquable exception dans la région Sud à l'adoucissement du Mandé est le dialecte Soso, qui est parlé dans une grande partie de la Guinée, soit sous ce nom, soit sous celui de Dialonké, avec des différences insignifiantes de prononciation. Ce langage a conservé « toute la rudesse du Nord » (Rambaud). Il a les sons *kh* et *rh* fortement aspirés. « Le *kh* est analogue au χ grec, différent à la lois du *kh* arabe et du *ch* allemand. » (Famechon). C'est là un son des langues mandé du Nord, tandis que les langues voisines du Soso ne connaissent que les sons *k* ou *g* (Centre) et les sons *kw* ou *gw* (Sud). Cependant le Soso n'a pas le son *tch* du Soninké.

Cette façon de prononcer vient confirmer l'histoire des Soso que nous

Digitized by Google

avons relatée brièvement ; leur arrivée tardive dans la boucle du Niger, puis il y a 300 ans environ dans la région Guinéenne. Mais, bien que très différent du Malinké, leur langage est plus étroitement uni à ce dernier qu'il ne paraît à première vue. Cela tient, a fait remarquer M. Famechon, à une façon spéciale d'exprimer la pensée. Ainsi l'on dira :

En Soso *oua*, en malinké *fé* pour *vouloir*,
» *koté*[1] » *doni* » *charge*.

Mais les mots *fé* et *doni* existent en Soso. Le premier signifie *chercher* (on ne cherche que ce l'on désire), le deuxième *prêter* ou *emprunter* (à proprement parler : accepter une charge). De même, épine en Soso se dit *tumbé* (també, la lance), et khasonké nous trouvons *tama*, *tamba*, la lance.

Soso	Malinké	Mot malinké se rapportant au mot Soso
—	—	—
travailler = *Wouli* ou *Wali*	*Bakhahé*	*Wouli* = debout, se lever
s'asseoir = *dokho*	*sigi*	*dougou* = terre, sol
hier = *koro*	*kounou*	*koro* = vieux
arbre = *Wouri*	*yiri*	*Wouri* = se dresser
mentir = *Woulé*, *oulé*	*fanyafo* (dire du mal)	*Woulé*, *oulé* = être rouge
arrondi = *digilin*	*kori*	*digi*, *digida* = descendre, pente
poule = *tokhé* (*tyé* en veï)	*Sisé*	*touga* = la tourterelle
maison = *bankhi*	*dou*	*banko* = terre argileuse, etc.

De même, *être* se dit *na* en Soso, *bé* en Malinké, mais *bé* en Soso est l'adverbe de temps ou de lieu *là*, sens analogue au verbe être dans le sens de exister. Réciproquement, peut-on dire, *na* existe également en Malinké avec le sens de *arriver*. Le *nyi* soso, particule démonstrative très fréquente, se suffixant au nom, est analogue au *nyi* malinké qui est à la fois article et adjectif démonstratif. Parfois, il donne l'idée d'une collectivité, semblant alors dériver du pluriel soninké en *ni*. Le suffixe *ma*, qui, accolé au verbe soso, forme le futur ; la particule verbale *batta* qui, placée avant l'infinitif du verbe indique le passé, se retrouvent dans les autres langues mandé avec un emploi un peu différent : *ma* y sert à former, suffixé au verbe, des substantifs, avec le sens vague de faire (*ko* = dire ; *kouma*, la parole) ; *bata*, *ban*, est le verbe finir (en Malinké, *banta* = c'est fini).

Ceci vient confirmer ce que nous avons dit de l'étroite unité de tous les dialectes mandé, et l'étude linguistique et grammaticale ne fait que la

1. *Bindja*, autre mot soso signifiant poids, fardeau, a, comme en hébreu, le sens de honneur, honorable.

Digitized by Google

rendre plus certaine. Cependant, M. Delafosse a cru devoir diviser ces dialectes en deux groupes en se basant sur leur mode de numération : les groupes de *fou* et de *tan*, ces mots signifiant l'un et l'autre 10. Nous avons contesté le bien fondé de cette théorie en nous basant sur des données ethnographiques et historiques qui, seules, peuvent permettre d'établir une division parmi les peuples, et par suite entre leurs langages. Il est difficile de trouver une race dont les caractères anthropologiques, surtout ceux de la face, soient aussi constants. Quant à l'identité linguistique, elle est absolue. D'ailleurs, le mode de numération n'est pas semblable dans tous les dialectes du même groupe : les uns comptent par 10 : Khassonké, Malinké, Soso, Soninké ; les autres par 20 : Bamana, Dioula, Veï, etc... Mais, par contre, on peut dire que les mêmes idées ont présidé dans toute la langue mandé à la conception des adjectifs numéraux. On a compté sur les doigts ; et vingt, dans presque tous les dialectes, signifie un homme entier, c'est-à-dire les doigts additionnés des mains et des pieds d'un homme : *mo bandé* en Veï, *mokhonyé* en Soso, *mougou* en Bamana. Dans les dialectes comptant par vingt, le mot quarante signifie deux hommes entiers *mo féra bandé* en Veï par exemple, tandis que dans le même dialecte, *mo soura bandé*, cent, équivaut à 5 hommes entiers. Même en Malinké, où l'on compte par dix, quarante est un mot spécial, *débé*, qui veut dire natte, parce que, a remarqué M. Rambaud, on s'assied à deux sur une natte [1].

Ce qui fait encore mieux ressortir combien la division de M. Delafosse est superficielle, c'est l'examen des mots *fou* et *tan*, racines communes à toute la langue mandé :

Fou est une racine qui a le sens de *réunion*, *mélange*, *accroissement*, d'où *fécondité*, *chaleur* [2] :

foula = deux (1+1)
fourenia = sécheresse
founti, *fouré* = chaleur
fouma = emprunter
kafou — s'assembler
foumougou = étoupe, filasse
fouto = couscouss
fouré = maladif (fiévreux)
fourénia = maladie (Soso)
mafouré = vite
folo, *fouré* (Toma) = soleil
fourou = mariage
fouroula = épouse
foulani = jumeaux
fourou = champ de bataille, culture
fourouké = poreux
founou = gonfler
fougou = poudre (Soso)
fourgou = outre
fougué = fleur (Soso)
fouroudo = jument
etc...

1. *Kononto*, neuf (*dans le ventre*) en Malinké, vient probablement du nombre de lunaisons pendant lesquelles dure la grossesse.

2. En Berbère on trouve la même racine avec le sens, voisin de celui-ci, de lumière thafoukth=soleil — foukth=chaleur solaire — effou=faire jour — *Asafou*=tison, etc... En grec, également avec un sens identique de croissance, gonflement, plantation...

Digitized by Google

Ainsi certains Mandé pour désigner l'unité, qui ajoutée à neuf autres forme la dizaine, se sont emparés de cette racine *fou*, indiquant énergiquement le dernier terme de *réunion* des unités, qui *engendrera* les autres nombres. Mais, nous le répétons, cette racine est commune à tous les peuples Mandé, et nous voyons les Malinké et Bamana s'en servir pour créer le mot deux. Cependant, M. Delafosse place ces derniers dans un groupe différent sous le prétexte qu'ils emploient *tan* pour dire 10[1].

Mais ce terme *tan*, lui aussi, est une racine commune à tout le Mandé. Il vient à travers le berbère *Tama*, qui signifie valeur, du grec τιμα ou τιμή. D'où l'unité de poids *damma*, qui sert à peser l'or vers Bondoukou. D'où probablement les mots *tama*, *tamba*, *tanba*, la lance, la lame, soit pour indiquer l'utilité de ces armes, soit peut-être parce qu'on se servait d'elles comme d'unités monétaires, ainsi que les Toma se servent des guinzés. D'où *tama* ou *tamba*, la pièce de un franc, unité par excellence des conquérants blancs, valant dix pièces de 0.10 centimes, ces dernières étant le plus souvent employées par les nègres. D'où enfin *tamou* qui signifie 10 en Soninké, dialecte que, pour cette raison, M. Delafosse classe dans le groupe de *Tan* bien que, ethnographiquement, et même au point de vue linguistique, il soit plus près de certains dialectes du groupe *fou*. *Tan*, *tama*, *tanba*, *tamou*, indiquent la valeur parfaite. Dix est une nouvelle unité formée par l'assemblage de neuf unités primitives, et qui va servir à engendrer de nouveaux nombres. C'est la même idée, plus énergiquement exprimée, que traduit le *fou* des Soso.

On pourra s'étonner de cette origine Berbère et de la filiation grecque de ce mot. Ici nous arrivons à une question des plus délicates, et qui touche aux origines de la langue mandé elle-même. Nous allons voir confirmer par la linguistique nos présomptions sur les migrations des peuples Mandé (chapitre III).

Déjà nous l'avons vu, nombre de noms de lieux en Guinée rappellent ceux que l'on trouve dans le Maghreb ou au Sahara :

Noms de lieux en Guinée ou en Afrique occidentale	Noms correspondants du Nord ou de l'Est.
Kébalé	Kébaïl, Kabil (Algérie)
Koussi	Koussi, massif du Tibesti
Guémé	Mts Guémé (*id.*)
Dabo ou Daro	Mt Dabo (*id.*)
Hériko	Yériké (*id.*)
Tombo	Mt Toummo (*id.*)
Kissi kissi	Kitchi kitchi (*id.*)
Tigué	Tigui (Sahara)
Yatia, yaté	Yat (*id.*)

1. En Yoloff on trouve la même racine dans *fouka*=dix.

Digitized by Google

Mts Tamgué	Massif de Timgué (Aïr) Teïmanga, dans le For. (En Soso, Teïmanga signifie le roi du pays.)
Tabounsou	Téboursouk
Farana	Farenn (oasis) Faréni (N du Bakhounou)
Simitia	Chemtou, Simithou (Sud Tunisien)
Labé (ville fondée par des Dialo)	Lebba (capitale des Ouadjili)
Firiguia, Firguia	Afrikia, Ifrikia
Farindyia	Faredja (Oasis de Libye)
Kaba, Koufara	Kababo, oasis de Koufra
Gadiaga	Wandiaga (Sahara)
Benna	Ehrbéna, Djibenna (Sahara).
Touabo (chef-lieu du Gouï)	Touat
Yafreïa	Yéfren (Mts de Tripolitaine)

Nous notons encore des concordances de noms de familles et de peuples :

Dialo	Aoudjili, Aoudjila (Sahara)
Kaba	Kébaïl, Kababo, Habanié (id.)
Diaranké	Dyirangédi (id.)
Diara	Koundiara (fôriens purs)
Massassi	Massaba, Massali (fôr)
Oualata	Louata (Anciens Libyens)
Peredjio, Férobé	Faredja
Kania, Kanéa	Ben Ganya, tribu almoravide
Keïta	Kétama

Nous trouvons encore des *Dioul* dans le Djérid, dont certains suivirent les troupes de la Kahina après sa défaite, et sont peut-être devenus les Dioula. Dans l'antiquité une des tribus libyennes citée par Strabon est celle des *Massiniliens*, et tout le monde a dans la mémoire le nom du fameux *Massinissa*. Or, c'est sous ce même nom de famille, les *Macina*, que se présentent les Soninké primitifs en Afrique Occidentale, appelés Assouanek ou hommes d'Assoua par les Maures, tandis qu'il est avéré qu'une autre de leurs familles, les Touré, arrivait de Ouargla. Homme chez eux se dit encore Hadama, fils d'Adam, ce qui fait présumer des influences sémitiques. La famille des *Sisé* Soninké porte également un nom que l'on retrouve fréquemment dans les inscriptions libyennes (*Sis*) et *si*, en Mandé, signifie la race. Le nom de famille *Sissi* se trouve encore dans certaines tribus Berbères. Chez les Soso le mot *Fori* accolé aux termes *khamé* et *Niakhalé* (personne) signifie vieux, ancien ; remarque suggestive si l'on se rappelle que nombre de noms de lieux Soso ressemblent à ceux du *For*. Ces *Kamara* Malinké et Soninké ne sont-ils pas des *Hamara*, *Hamr*, des hommes rouges du Nord ? Certains prénoms rappellent des noms berbères, par exemple *Tanoundi*, le petit *Tanou*.

Digitized by Google

Enfin le capitaine Moreau a comparé le nom générique des Scythes, *Sakaï*, au nom de famille Mandé *Sousoukho* ou *Sisokho*.

Mais ces ressemblances pourraient être fortuites. Il faut donc rechercher si la langue mandé a quelques points de contact avec les langues du Nord de l'Afrique, en particulier avec le Berbère. C'est guidé par cette idée que j'ai retrouvé nombre de racines communes et non seulement avec le Berbère moderne, ce qui pourrait faire penser uniquement à des prêts récents, mais encore avec ce que nous connaissons du Berbère ancien. Depuis les recherches de M. le Dr Bertholon sur cette langue archaïque, d'origine grecque ou phrygienne, parlée dans l'Afrique du Nord avant l'invasion phénicienne, nous ne devons plus nous étonner de trouver dans le Mandé des racines grecques déformées, soit qu'elles aient été adoptées de cette langue, soit qu'elles aient été empruntées directement aux Grecs navigateurs et marchands de la Cyrénaïque.

Bien avant de faire ces recherches, j'avais remarqué que, seules, les lettres grecque γ, χ, θ, δ, pouvaient rendre la prononciation de certains sons Soso. De plus, quelques mots Soso semblaient calqués sur le Grec. Ainsi *guiné*, la femme, est exactement le γυνή grec, qui a la même signification ; *guémé*, le caillou, *guéa*, la montagne, *gué*, creuser, semblent venir de la racine γή la terre. Nous avons vu ailleurs (chap. VIII) que *Sodouli*, le cercueil, le tombeau, est l'équivalent, comme sens, du mot grec sarcophage. Mais, de plus, on peut lui donner comme racine le Carien σούα, trou creusé pour recevoir un cadavre, que le Soso reproduit encore dans le mot *sou*, trou. Quant aux mots *darahima*, *doromé*, qui désignent en Mandé la pièce de 5 francs, et viennent du grec *drachme*, ils peuvent avoir, à l'encontre des précédents, une origine récente, par l'arabe « *darahim* ».

Cependant il faut se méfier de ce qui paraît évident à première vue. Mais, en lisant les recherches du Dr Berthelon, j'ai pu me convaincre de l'exactitude de l'hypothèse qui me faisait attribuer aux mots précités une origine grecque.

Au chapitre III, § 1, nous avons noté les apports continuels de sang blanc en Afrique du Nord dans l'Antiquité. Nous avons vu que nombreux étaient les Grecs d'Europe ou d'Asie qui faisaient partie de ces expéditions Nous avons enfin noté l'invasion considérable de Battus en Cyrénaïque. Or *Battus*, ou plutôt *Batou* signifiait le roi en Libyen (Hérodote IV), comme en Mysien *Batéia* voulait dire la reine. Et voici que nous retrouvons en Soso ce même mot, *Batou*, avec le sens de adorer (*Batoula*, adorateur).

Il n'y a donc pas invraisemblance à admettre que ces So, peuplade libyenne, cavaliers intrépides du désert, donnèrent au conquérant grec le nom sous lequel la postérité le connaît. Mélangés à ses guerriers, for-

Digitized by Google

mant avec les nègres voisins une race mulâtre, ce ne fut que plus tard qu'ils descendirent vers le Sud-Ouest. Ils appellent encore l'Est, le côté des ancêtres, ou, si l'on veut, la route de derrière : *Koron* (*Korona*, à l'Est). Une autre remarque digne d'attention est la filiation à peu près certaine du mot *tigui*, qui, dans tous les dialectes mandé, signifie maître, avec la racine grecque *Tag* qui a le sens de commander, d'où ταγεύω, commander, et ταγός, chef. Ces *tagoï*, *tigui* étaient bien les chefs du peuple civilisateur, qui savait tracer des caractères d'écriture (χαραγ, idée de tracer, d'empreindre, et Kara, lire et écrire en Mandé comme en Arabe). Leurs grigris, *sébé* en Mandé, étaient vénérés des Libyens (racine Seb, idée de rendre un culte; σεβομαι, honorer d'un culte).

En étudiant les mots Mandé provenant du Grec, directement ou non, il faut se souvenir des règles de structure des termes mandé, règles énumérées plus haut. Cette remarque faite, examinons quelques racines berbères anciennes que M. Bertholon retrouve dans les noms de lieux de beaucoup de pays européens. Par exemple *tor*, et aussi *ger* et *gar* donnent l'idée d'un pays de montagnes. Nous trouvons en Mandé la forme *kourou*, la pierre; *guéré*, la terre ferme; et peut-être *béré*, le sable (Malinké); *toro* ou *toron*, pays de montagnes et de brousse (Bamana); *guéa*, *guémé*, *gué*, déjà cités, et aussi *gara*, dans *gangaranyi*, la terre brûlante (Soso); *guidé*, le rocher (Soninké); *Benn*, qui a le même sens (βουνος), semble représenté dans le nom du pays Soso le *Benna*. *Sara*, *Sar*, (du sanscrit *Sarati*), *Ar*, idée de couler, se retrouvant dans le dioula *tarha*, couler (en parlant d'une rivière), dans *farhala* et *farhako*, un rapide. *As*, racine qui a le sens de rapide, se retrouve dans *wassa ko*, le torrent (*ko* signifie rivière). *Bouré*, nom de pays malinké, *Tabouré*, nom de village Soso, ont des homonymes en Berbère, et M. Bertholon donne comme origine à Bouré le Thrace *Para* et le grec πόρος, avec la signification de passage.

En Berbère moderne *ya* signifie la terre (γά dorien). Nous retrouvons ce mot en Soso, se suffixant à un nom d'individu, et donnant au composé le sens de terre possédée. Exemple: *Kabeléya*, le village ou la terre de Kabélé, etc... La racine berbère *ag*, sens de agir, faire, qui vient de ἄγε, semble reproduit dans le Malinké *bakha*, *ké*, et dans le Dioula *kyéké*, mots voulant dire également faire. Nous trouvons encore :

Mots grecs	*Mots berbères*	*Mots mandé*
ὁδος, route	*oudout*, route,	*Oudoula*, nom de ville
μα, mère	*ma*, mère	*ma*, mère
ἐξήγαγε (aoriste) s'éloigner	*esigeg*, s'éloigner (Touareg)	*siga*, partir (Soso)

Digitized by Google

ὁ γερον, le vieillard	*a-groum*, le vieillard	*koro*, *siakoro*, le vieillard
γελά, le roi	*agélid*, le roi	*Gala*, Dieu
τάχα, vite (τάχος, vitesse).	*tarh*, pied	*tarha*, *takha*= marcher
ἔδειν, manger	*éden*, manger	*don*, manger (Soso).
χαλέω, appeler (racine Kal).		*Kéli*, appeler (Soso)
φέρειν, porter	*féren*, porter	*fara*, apporter (Soso)
νομή, la loi	*noumi*, la coutume	*namou*, la coutume (Mal.) *noma*, le pouvoir (Soso).
γέλως, rire (γελάω)	»	*yélé*, *gyélé*, rire (Mal, Kh.)
γύρος, cercle	*goro*, cercle	*kori*, cercle (Bamana, Mal.)
ἐρχόμαι (aoriste), venir	*elkem*, venir	*kellima*, venir de (Soso)
φυτόν, plante		*fita*, *fira*, la feuille
φυτός, qui pousse	»	*fitaba*, feuillu.
κόρη, fille		*koré*, société secrète de femmes
κορεια, virginité		

Si nous ne considérons que le Berbère comme terme de comparaison, le mot *Tou*, dont nous avons donné la signification en Mandé (Chap. III) et qui a une valeur considérable pour les recherches ethnographiques sur la race Mandé, se retrouve en Berbère où il signifie également les pâturages, la brousse. Il a servi dans l'Afrique du Nord à former, comme au Soudan, une masse de noms de lieux. On peut comparer, par exemple, le nom de l'antique *Toukka* (Tunisie), (Dougga ou Aïn Tounga), aux nombreux Touba des Soninké...

Baric, mot berbère d'origine phénicienne (bénédiction), peut se comparer au Soso *Bari*, génie, habitant du ciel. De même il n'est pas besoin de recourir à l'Arabe pour expliquer le mot *guina*, *gyina*, qui signifie également génie en Mandé. On peut le comparer au mot *ajenna* berbère, qui a le sens de ciel.

En Berbère, *néken* signifie « nous avons fait ». L'auxiliaire soso *nakha*, qui se joint au participe passé d'un verbe pour en faire un prétérit, semble dériver de ce mot.

Nous pouvons citer beaucoup d'autres formes qui viennent du Berbère, en faisant cependant des réserves sur certaines de ces filiations. Par exemple :

Mots berbères	*Mots mandé*
taggourt, *taouggourt*, la porte	*tougou*, fermer. *Da*, la porte
aisoum, viande	*soubo*, viande
thimès, feu	*tasouma*, *taséma*, le feu
étéri, *ithri*, étoile	*téré*, *tili*, *tli*, soleil
taddart, maison *tiida*, cabane	*tata*, village

Digitized by Google

elli, ouvrir	*yélé*, *élé*, ouvrir
ouggit, homme	*yougo* (*vir* en Soninké), homme
takouba, épée	*tokowi* (dioula), *kafa* (Soninké) épée
imi, bouche, dire (ειμι)	*mi*, *mini*, boire
iharenn, premier	*kérenn*, premier (Soso)
ekkath, frapper (forme d'habitude)	*katou* (Soninké), *kati* (Mal.), frapper, casser.
sirez, faire lier	*siri*, lier (Mal.)
enhi, voir	*nyé*, œil, voir.
thala, source	*dala*, étang, lac
eker, se lever	*guiri* (Son.), se lever
efkh, donner	*fi*, *khi*, donner (Soso)
erser, descendre (Aor.)	*so*, *sorho*, *sa*, se coucher (Son. et Soso)
sri, voir	*sori*, voir (Son.)
ouar, lion	*wara*, *diara*, *gyérinté*, lion
as. plur. *Oussan*, jour	*san*, le ciel
gi ou *yi*, celui-ci	*yi*, celui-ci (Soso)
n, celui-là	*na*, plur. neï, celui-là
n'ta, *entan*, lui	*n'tan*, moi, *atan*, lui (Soso)
nokonti, *nekki*, nous	*moukhoutan*, nous (Soso)
anar, nous (employé dans certains dialectes)	*anourou*, *agni*, nous (dioula).
akhkha, mouton	*sakha*, mouton
Etc...	

De l'ensemble de ces remarques, il ressort que la langue mandé a un vocabulaire qui contient des racines de diverses langues septentrionales: Grec, Phénicien, Berbère... que beaucoup de ces racines ont été prises à ces langues à une époque très reculée.

Mais il n'y a pas, bien entendu, parenté, car tandis que le Berbère et le Grec sont des langues à flexion, le Mandé, comme le Peuhl, d'ailleurs, malgré sa grande variété euphonique, est une agglutinante. Il ne peut même, par suite, être question de rattacher ces langues à l'Égyptien ancien, qui faisait partie du groupe Hamitique. La langue mandé serait peut-être un des dialectes de cette antique langue libyenne, aujourd'hui disparue, et dont quelques mots préservés permettent de fortifier cette hypothèse. S'il y a entre le Mandé et les langues précitées une vague concordance lexique, elle peut s'expliquer, soit par les conquêtes des peuplades Hamitiques chez les Libyens, soit par une pénétration commerciale réciproque, pendant de longs siècles, au Nord de l'Afrique. Cependant il n'est pas douteux que, au moins dans une des tribus Mandé, les Soninké, le sang blanc ait conservé pendant longtemps sa pureté et ait eu la prééminence. La meilleure preuve qu'on en puisse fournir est ce nom d'hommes blancs qu'on leur donne, et dont ils se parent comme d'un titre de

Digitized by Google

noblesse, et le nom d'hommes rouges qu'ils donnent aussi bien aux Foula qu'aux Berbères.

Actuellement le Mandé offre le spectacle, peut-être unique, d'une langue ayant à la fois des dialectes presque entièrement isolants, et d'autres agglutinants. Il est à peu près certain que les premiers Mandé qui descendirent dans l'antiquité vers le Sud, sont ceux que nous trouvons sur la lisière de la forêt dense et qui ont gardé le monosyllabisme. Les autres restés en contact longtemps encore avec des peuples civilisés qui les ont pénétrés et avec lesquels ils se sont métissés, ont transformé leur parler rudimentaire en une langue mieux appropriée à des besoins toujours croissants. Parfois, ils ont pris directement à leurs voisins des termes dont ils avaient besoin, en les défigurant par suite de leur habitude de prononciation. C'est ce qu'ils font actuellement encore au contact des Européens pour désigner les objets nouveaux que ceux-ci importent. Ainsi ce petit aperçu linguistique vient confirmer ce que nous avons dit ailleurs des migrations des peuples Mandé. Nous pensons qu'un examen plus approfondi pourrait donner des indices sérieux sur le chemin suivi par les différentes tribus[1].

II. *Dialecte Fouta-Dialonké.*

D'une enquête très superficielle à laquelle je me suis livré, il semble que ce dialecte ait surtout conservé sa pureté vers le Massi et les Timbi[2]. Dans l'Est, il est plus mélangé de Malinké. Il est plus doux à l'oreille que le Toucouleur étudié par Faidherbe. N'ayant fait que parcourir le Fouta sans y demeurer, je n'ai pu que noter une bizarrerie que je n'essaierai pas d'expliquer: c'est la coexistence dans ce pays de deux dialectes. L'un est le langage familier; l'autre est le style élevé, et s'emploie lorsqu'on s'adresse à une personne que l'on veut honorer. M. Alby, dans une courte étude du langage foutadialonké avait transcrit une ou deux phrases dans ces deux styles, mais sans que ce fait ait attiré autrement son attention. Il semble avoir considéré la seconde forme comme une exception.

1. Notons que la langue mandé est très musicale et contient, malgré sa pauvreté, nombre de mots très pittoresques, principalement dans les dialectes supérieurs. Les onomatopées y sont nombreuses. Parmi les plus remarquables citons :

talantalan, cloche (Malinké)
dondon, bourdonnement (*id.*)
poroko-poroko, galoper (*id.*)
ngniounou-ngniounou, murmurer (Soso), etc...

2. Et à Timbo, ajoute M. Alby. Ailleurs la langue serait corrompue par l'introduction de nombreux mots dialonké et malinké.

Digitized by Google

De plus, il a commis une grosse erreur en disant que le langage poli consistait à employer le pluriel au lieu du singulier, à dire « vous » au lieu de « tu ». Nous allons donner ci-dessous une liste de quelques mots pris au hasard et qui, tous, se traduisent par deux mots, n'ayant entre eux aucun rapport. Ainsi « femme », se dit « debbo » pluriel « téoubébé ; mais « dames » se dira « ghidirabé »[1]. Notons en passant que l'emploi du terme « dame » est tout à fait exceptionnel dans les langages nègres où l'on ne remarque pas cette politesse vis-à-vis es femmes. Le terme « modi », monsieur, est également très employé, ce qui est non moins anormal chez les noirs. Une étude attentive nous fera peut-être connaître un jour certaines parentés, certains détails de l'histoire de ces peuples, que nous ignorons actuellement.

Français	*Langage familier*	*Langage élevé*
je te salue	mido iéttoudé ma	mido salmindé mo (ou ma) (cité par Alby)
As tu bien dormi	A ouali diam	On béléké édiam (*id.*)
Asseyez vous	diodé	tolé
j'ai compris	mi guéliké	mi nani
bouche	oundouko (Houndouko en Toucouleur)	Kara
nez	kinal (hinéré, kiné, en Toucouleur)	itorgal
tête	oré (horé, koé en Toucouleur)	sala
œil	guité (hitéré, guité en Toucouleur)	kolongadyi
oreille (celle qui comprend)	nourou (noufourou ou nopi en toucouleur)	woléyi ou guélordé.
bras	dioungou (plur. dioudé)	sokéo (plur. sokéié)
jambes	koengal (plur. koédi) (en Toucouleur kroengal)	toundaoual (plur. toundaié)
boubou (vêtement)	doloké	bolodian
chapeau	koufouné (magué en toucouleur	salala (de sala, tête)
souliers	padé (mouké en Toucouleur)	sénordé
pantalon	touba (touba, toubadji en Toucouleur)....	nomora. .....
Etc.....		

1. Pour épouse nous trouvons : *oiétama*, pluriel *békoiétabé* comparer à *tamet*, femme en Berbère, et *okoiétado*, pluriel *békorésabé*.

Digitized by Google

III

PETIT VOCABULAIRE BAGA

un	pinn [1]
deux	parenn [1]
trois	passas [1]
quatre	paânghlé [1]
cinq	ktsamatt
six	ktsamatt dikinn
sept	depeurenn
huit	dessass
neuf	depâanghlé
dix	ktsofatt
onze	ktsofatt nto tinn
vingt	krewmarenn
vingt et un	krewmarenn nto tinn
trente	krewmassass
quarante	krewmaânghlé
cinquante	krékétsomatt
soixante	trikinn
soixante-dix	h'marenn
quatre-vingt	h'massass
quatre-vingt-dix	h'maânghlé
cent	kémékinn
mille	awoulougninn (dérivé du mandé).
homme	iloukouni (Toma : *Nouhila*)
femme	irani
enfant	bafett
fille	itsétara (Soso : *Tara*)
toute petite fille	bafett tarani
garçon	iraangba
tout petit garçon	bafett taroukouni
vieille femme	itembéra
vieil homme	tatim
chef	ikountigi tiré du Mandé
guerrier	akourouba
esclave	istar (iloukouni, irani)
riz	maro (terme général Foula et Mandé
viande	asem (Berbère : *Aisoum*
eau	namoun
terre (le sol)	kesents
terre (le pays)	atop
pot	apoti (Soso ; *Poti*)
calebasse	apépé
feu	nant
maïs	kenkabé (Mandé *Kaba*)
arbre	kants
caillou	assar
montagne	agbap
rivière	daboun
mer	deugban
bateau	agbirh
ciel	karents
palmier	akomp
maison	dendé
cheval	assoui
hippopotame	keunka
caïman	agbi
chien	atinn
village	kiaré
cheveux	éfounn
tête	daboumb
nez	tassouf
oreille	arens

1. Le P initial se change souvent en M ou en T quand ces nombres sont accolés à un autre nom de nombre.

Digitized by Google

œil	dafor
paupière	akoupéna
avant-bras	tamann
bras	takoboro
jambes	arenk
cuisse	krogt
pied	kétara (Berbère : *Tarh*).
main	ketsa
barbe	kék
estomac	datsou
dos	kmount
chapeau	asoumbéré
pagne	kota kropéra.
koufoura (nom devêtement féminin en Soso)	koumparé
bracelet	keukbéra
collier	yétsébakné
boubou (vêtement)	douma (Soso)
souliers	sâankri
pantalons	koulti
linge	kota
chemise	doumara fakané
soleil	dets
lune	mousf
étoile	koss
chaleur (du soleil)	neuï (nyirra, nyiré en manon)
froid	keufé
chasse	aboun
parapluie	kéfouré
perles	yetts
fusil	apinkar (Soso : finkaré) aragma sabo
arc	kbarma
balle	abala
canon	apésan
arachides	makann
poules	atsokho (Soso : *tokhé*)
mouton	arongomé
chèvre	Ouir
grand	abaki
haut	darabori
petit	afett
gros	darabaki
bonjour	N'kourinn
bon matin	M'sokori
bonsoir	Mombiori
je, moi	mina, fô
tu, toi	manon (nom d'un peuple de la forêt)
il, lui	manon (*id.*)
nous	saân (*saân o fô*, c'est nous)
vous	manon
ils	nahau
mon	pami
ton	nauhamo
ton (tout ce qui est à toi)	pamou
son	pon
notre	passou
votre	nauhamo
avoir	onsatoraka, oômbeuts
être	m'popyi
j'ai	m'pépibéts
j'avais	imabéts
je suis	m'popyi
tu es	popyi
il est	onyiri
nous sommes	popassyi
vous êtes	popanéyi
ils sont	popanhayi
j'étais	popimayi
donner	yéricon ou n'sohoma
s'asseoir	yinda
se lever	yéfé
j'ai compris	indipoumpitsra
j'ai froid	kényem
j'ai chaud	panoueunem.

Digitized by Google

LANGUES ÉTRANGÈRES AUX

FRANÇAIS	GROUPE BAGA		
	BAGA	TIMÉNÉ	LANDOUMA
un	Pinn	Kinn	Kinn
deux	Parenn	Perann ou Yérinn	Mara
trois	Passass	Sass	Massass
quatre	Pâanghlé	Yanlé	Manguilé
cinq	Ktsamatt	Tchiamatt	Tchiamati
six	Ktsamatt dikinn	Tchiamatt rikinn	Tchiamati kinn
sept	Depeurenn	Tchiamatt yérinn	Tchiamati mara
huit	Dessass	Tchiamatt sass	Tchiamati massass
neuf	Dapaanghlé	Tchiamatt yanlé	Tchiamati anguilé
dix	Ktsofatt	tofou	pou
vingt	Krewmarenn	Kegba	poumarhan
cent	Kémékinn	Kéméké	Kémékinn
mille	Awoulougninn	Wouloukinn	awouloukinn
homme	Houkouni	Wouni-kinn	»
femme	Irani	Watbéra-kinn	»
homme (vir)	»	»	»
enfant	bafett	»	»
père	baba	kas	papa
mère	»	Karakami	karakomi
tête	daboump	raboumpé	daompou
œil	dafor	»	orani
oreille	arens	koussou	koussoumki
feu	nant	nant	minou
eau	namoun	mant	damansé
viande	Asem	»	»
soleil	dets (yeui, chaleur solaire)	»	kitinki
lune	mousf	omouff	ahonfou
aller	»	»	»
venir	»	»	»

NOTA. — Ces vocabulaires trop succints ont été recueillis : le Timéné. Docteur Rançon ; le Baga est tiré du petit vocabulaire que j'ai donné plus Baga, du Timéné et du Landouma ; 2° une certaine analogie entre le Bassari il est difficile pour le moment d'affirmer quoi que ce soit à ce sujet ; 3° enfin Agni, et en particulier avec l'achanti vocabulaire pris dans la grammaire

Digitized by Google

GROUPES MANDÉ ET FOULA

NALOU	BASSARI	CONIAGUI	ACHANTI vocabulaire de comparaison
ndédék	Amati	dampo	ékon
biléh	bati	noki	énou
pât	batass	ouanar	ésan
binam	banass	ouanaki	nañ
tin	batio	m'bed	noum
tin n'dédék	bandiouga mati	divian	asÿa
ti biléh	bandiouga bati	gobi	asoñ
ti pât	» batass	diovaÿ	awoküe
ti binam	» banass	dionak	akroñ
téblh	épo	ouarraki	édou
tébéléh kinnbiléh	»	»	»
ala fan dendék	»	»	»
nlak dendék	»	»	»
»	sassané	assari	oni
»	lokaré (Niakalé, Mandé)	asbalé	obéa
»	Karéké	»	»
»	bitakibou	»	oba
bà	bâ	ibâ	osé, agya
nian	»	nouma	oni
n'ki	»	»	éti
lanfaï	»	»	ani
n'sol	»	»	ason
met	»	»	ogya
nol	méno	»	nsou
émiatoré	»	»	esém, (dent)
n'diaraf	»	»	oüia, eüi (mombouku)
bilàn	»	»	osram
»	viéné	djeneb	»
»	dioukou	aïdji	»

le Landouma et le Nalou par M. Madrolle, le Bassari et le Coniagui par le haut. De la comparaison de ces dialectes il ressort : 1° la parenté certaine du et le groupe Baga ; malheureusement, vu le petit nombre de mots recueillis, une vague ressemblance du groupe Baga avec le groupe Akan de la langue Agni de M. Delafosse).

Digitized by Google

COMPARAISON ENTRE DIVERS

FRANÇAIS	MALINKÉ	BAMBARA	BOUMPÉ ou MENDÉ	SOSÉ	SOSO
un	kili	kelenn	héta	kilinn	kérenn
deux	foula	fla	félé	foula	firign
trois	saba	saba	dzawa	saba	sarhan
quatre	nani	nani	nani	nani	nani
cinq	loulou	dourou	ndolou	lourhou	souli
six	woro	voro	wo ita	woro	séni
sept	worovla	vorongla	wo féla	woro oula	solotéré
huit	ségui	ségui	wo yagba	saï	solomasarhan
neuf	kononto	kononto	tarou	konondo	solomanani
dix	tan	tan	pou	tan	fou
vingt	mouhan	mougan	pou félé	mouan	morhonyén
trente	tan saba	mougan ni tan	»	tan saba	tongo sarhan
quarante	tan nani	débé	»	tan nani	tongo nani
cinquante	tan loulou	débé ni tan	»	tan lourhou	tongo souli
cent	kyémé	kémé ni mougan	»	kémé	kémé
mille	ba, woulo	ba kelenn	»	ouli	woulo
homme	moko	mogo	mon	moho	mikhi
homme (vir)	ké	mo	hign ou hindo	»	khâmé
femme	mouso	mouso	nyaha	mouso	giné
enfant	do, di	den	hign	kiého petit: dindiho	vieille: siakhalé di
père	fa	fa	ké, niaké	fafa	baba, fafé
mère	na	ba (ba)	ngé, niangé	vieux : kiéba na	nga
esclave	gyon	djon, dion	douo	diomo	khonyi
tête	koun	koun	gngou, goni	khounkho	kouuyi
œil	gnya	myèdé	gngahoun	nya	nya
oreille	touli	tlo	gngoli	toulo	toulo
bouche	da	da	da	da	dé
dents	gni	gni	gngongo	gnimo	gnignyi
langue	né	nné	nè	némo	né
main	boulo	blo, bolo	tokò	»	bellarhé
village	saté pays = dougou	so, sou, pays dou, dougou bougou	ta	saté	ta (pays = taï
maison	bon	bon	pérè	bouhon	bankhi
feu	ta	ta	gngombou	»	tè
eau	gui	gui, guyi	gnguia	»	guié, yé
soleil	tilé	tlé	fouro (fourè en soso : chaleur)	tilé kalo	sogué kigué
lune	kalo	kalo	gngarou	»	yanyi, khi
jour	la, dou	»	fouro	»	kouè
nuit	sou	sou	gbindi	»	gbo, bé
grand	ba, bon	»	gngo	»	khouroun, di
petit	sourou, ni, fitini	»	potè	»	»
blanc	gué, goué	gbé, gbwé	kouli	»	firhè
noir	fing	fing	tèli	»	foro, fôrè
rouge	oulé	oulé	»	»	gbèli

1. Ces vocabulaires ont été pris dans la grammaire de la langue Mandé de M. Delafosse, sauf le Malinké, le Sosé, le Soso et le Bamana.

Digitized by Google

DIALECTES DU GROUPE MANDÉ [1]

DIALONKÉ	GUIO ou Dioula de la forêt	MANON	LOKO	TOMA [2]
kédé	do	do	hida	hila, hila
fiddi	péré	péré	félé	firi, félé
sakka	yaga	yaka	dzawa	sawa, saba
nani	isia	isé	nani	nago, nani
souli	solou	soli	ndolou	dolou, dolou
séni	sorado	sourado	gngo hita	dosita, dozita
soulouféré	sorapéré	sourapéré	gngo féla	doflra, doféla
souloumasarhan	soraga	sourayaka	gngo sagba	dosawa, dosaba
souloumanani	soraisié	souraisé	kerabou	tavou, tahou
nafou	go	pfoun	képou	pou, pou
morhonyié	go séwé	pfounpéré	pouwou félé	poufourougo, poufélé
tongo sarhan	»	»	»	pousaba, pousaba
tongo nani	»	»	»	pounani, pounani
tongo souli	»	»	»	poudolou, poudolou
kémé	»	»	»	mooguiré, ounguila
woulou	»	»	»	wourou, »
moukhou	mè	mi	mougngaré	nou, nouhila
khémé	gon	gon	hignga	
nyarhalé	don	dé, gbé	nyahan	sonou, azanahila
di	nè	né	do, lo	dou, dongoui
baba, fafé	dé	na	gérhè	kèa, »
nga	déò	né	nigngué	dé, »
gyon	donhan		douó	doua, douhè
koun	gò	gnou	gngou	gnou, oungui
yé, nya	nya	nyé	wéké	gaso, gazougué
toulo	to	to	wolou	gui, gohi
dé	dé	dé	la	da, dâvé
nyign	son	son	gngongngo	niga, niéguèye
lenna	na	na	nè	nè, nêgui
belarhé	ko	ko	toko	zé, ziabé
ta (pays = taï)	gouro	perè	tanhoun	ta, tazou
banké	kò	ka	pérè	pélè, pérè
tè	sié	tia	gngombou	niabou, abouï
dyigué	gui	yi	gnguia	zia, zihié
sorhé	nyira	gniré	folo	fouro, fouri
kiké	sou	mérè	gngau	galou, alougui
yanyi	dè	dè	folo	fouro, zâ
kouè	biami	gben	gbendi	kouo, kouhé
gbé	va	gbou	ba	boro, kozabé
khouri, di	té	pèïn	kouro	pélé, dohidiavé
»	»	»	»	»
gbé	pou	pourou	koulè	koulé »
fòrè	ti	ting	teing	tei, »
gbèli	»	»	»	» »

2. Les mots indiqués en premier lieu sont empruntés au vocabulaire de M. Delafosse, les autres à celui de M. Léonard.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES

En Rivière XII
Jardin public de Conakry 6
Mont Balan et rivière Kitim 12
Lavage de l'or dans le Bouré 17
La Mellacorée 29
Forêt et lianes 37
Puits d'or 48
Siguiri 56
Récolte de colas 63
Récolte des palmistes 69
Récolte des arachides 86
Triage du caoutchouc 94
Vendeurs d'or à Siguiri 100
Marché de Kankan 103
Route du Niger 110
Le Chemin de fer 114
Caravane sur un pont 119
Porteurs 125
Examen du caoutchouc 145
Village Landouma et danse 178
Village Baga Madori 184
Guerrier Bassari 191
Femme Sarakholé 204
Femmes Malinké 215
Femme Bamana ou Bambara 219
Village Mikhiforé (Sangha) 224
Femme Foutadialonké 233

Digitized by Google

Jeu à combinaisons 253
Forgerons et leurs outils 261
Séchage de peaux 265
Griot jouant du balafou 270
Famille Soso 284
Pêche sur le Niger 294
Groupe Foutadialonké 313
Alcaly Soso et sa famille 324
L'Almamy de Timbo 331
Promesse de Mariage 346
Fileuse 355
Femmes pilant le riz 366
Un repas 375
Correction 382
Arbre fétiche et sorciers 407
Case de Fétiches 420
Promenade des Circoncis 439
Jeune Circoncis 445
Enterrement 453
Tamtam 462
Le Salam 490
École de Marabout 496
Entrée de la mosquée de Kankan 501
Mosquée de Timbo 512
Baptême Musulman 525
Tournée d'Administrateur 535
Réception d'un administrateur 547
M. Gaboriaud, délégué de la Guinée Française au Conseil supérieur des Colonies 560
Presqu'île de Tumbo (Conakry) en 1898 572
M. Eugène Étienne 586
Le Docteur Ballay 589
M. Cousturier 590
Caravansérail 595
Marché indigène 602
Une vue de Conakry en 1897 607
Une avenue à Conakry 610
Boulevard maritime de Conakry 617

Digitized by Google

Monument Ballay et place du gouvernement à Conakry..... 621
Groupe Peuhl du monument Ballay..... 624

Cartes.

Route de Conakry au Niger..... 105, 106
Chemin de fer de Conakry au Niger (1re section de Conakry à Kindia). 113
Communications télégraphiques..... 118
Carte Générale de la Guinée Française (hors texte)..... 628

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE v

AVANT-PROPOS IX

CHAPITRE I. — LA TERRE

§ 1. — Généralités, climatologie

Situation et limites de la Guinée. — Les courants.— Les saisons et les phénomènes météorologiques. — Climat 1

§ 2. — Orographie.

Schéma orographique. — Le haut plateau et ses contreforts. — La chaîne méridionale. — Travail d'érosions. — Origines plutoniques. — Les bowal ou « pays du caillou ». — Les « dantaré ». — Richesses minérales 9

§ 3. — Hydrographie.

Les versants et les bassins. — Caractères généraux des cours des rivières. — *A*, fleuves côtiers. — Formations alluviales. — Estuaires, hauts-fonds et barres. — *B*, Bassin du Haut-Sénégal. — *C*, Bassin du Niger 20

§ 4. — Divisions politiques.

A, Cercles côtiers : Cercles du Nunez, du Rio-Pongo, du Dubréca, de Mellacorée, Territoire de Conakry et îles de Los. — *B*, Cercles du Fouta-Dialo. — *a*, Région de Timbo : Cercles de Timbo, de Ditinn, de Koïn, de Dinguiraÿ. — *b*, Région de Labé : Cercles de Labé, de Yambéring, de Kadé-Touba, des Coniagui, des Timbi. — *C*, Cercles de la Haute-Guinée. — *a*, Région de la Haute-Guinée : Cercles de Siguiri, de Kankan, de Kouroussa. — *b*, Cercle de Farana. — *c*, Région du Haut-Niger : Cercles de Beyla et de Kissidougou. — Zone d'influence 39

§ 5. — Paysages et vie indigène.

Aperçus du pays. — Occupations des habitants. — Rôle de la femme. — Amusements et fêtes. — Aspect d'un village 63

Digitized by Google

CHAPITRE II. — ÉTUDE ÉCONOMIQUE

§ 1. — Cultures.

Les agriculteurs. — Le jardinage. — Plantes de la brousse. — Le coton. — Danger de la monoculture. — Le riz. — Plantes industrielles et alimentaires. — Les bois. — Le miel. — Les boissons fermentées et leur rôle néfaste. — La faune. — L'élevage. — Races de bœufs. — Les pâturages. — Débroussaillement par incendie. — Échecs des plantations européennes et leurs causes..... 71

§ 2. — Principales industries.

Leur importance. — Leur abandon progressif..... 89

§ 3. — Commerce.

Aptitudes commerciales du nègre. — Les dioula. — Les traitants noirs et Syriens. — Le commerce européen : son organisation. — Centres commerciaux européens et indigènes. — Physionomie des marchés et boutiques. — Pratiques commerciales. — Rôle des Syriens et des dioula. — Causes de l'établissement des marchés sur les frontières. — Création de routes. — Moyens de transports. — Le chemin de fer de Conakry au Niger. Le portage. — Communications télégraphiques et postales. — Le port de Conakry. — La monnaie. — Développement du commerce de la Guinée. — Importance des transactions avec la métropole..... 91

Annexe I. — Mouvement commercial.

A, Exportations. — Part de la France. — Principaux produits exportés. — *B*, Importations. — L'exagération des importations est le signe précurseur d'une crise commerciale. — Principales marchandises importées. — Routes commerciales..... 127

Annexe II. — Le caoutchouc, sa législation, le marché de Bordeaux.

Plantes et pays producteurs du caoutchouc. — Modes de présentation de ce produit. — Rôle du Marché de Bordeaux. — Réglementation de la production. — Droits de sortie. — Un essai d'entente commerciale. — Entrée en franchise du caoutchouc des colonies étrangères. — Frais de transport d'une tonne de caoutchouc de Kankan à Bordeaux..... 142

Digitized by Google

CHAPITRE III. — LES RACES

§ 1. — Origines.

Élément nègre primitif. — La race rouge. — Berbères et Foula. — La race blanche. — Légendes sur l'origine des races. — Les invasions phrygiennes. — Garamantes et Nasamons. — Invasion arabe..... 155

§ 2. Description et répartition.

1° Races aborigènes et autochtones. — *A*, Races aborigènes : Yola, Nalou, peuples de la forêt dense (Guéré, N'guéré ou Gon, Dioula, Guio ou Mahou, Beré, Mano, Guandi, Guéné, Falanko, Lélé). — *B*, Races autochtones : *a*, Baga, Landouma, Baga Foré, Baga, Mendenyi, Timéné, Waélé. — *b*, Tenda, Badiaranké, Conaigui et Bassari. — 2° Race Mandé ou Mandinké. — Origines arienne et kouschite. — *A*, Les So. — *a*, Soninké ou Sarakholé. — *b*, Soso ou Sousou et Dialonké. — *c*, Dioula ou Youla, Veï, Loko et Mendé. — *B*, Les Ma. — *a*, Malinké ou Maninka, Manianka et Konianka. — *b*, Bamana ou Bambara, Ouassoulounké et Sankaranké. — *c*, Toma, Kissiens. — 3° Race Foula. — Origines. — Invasion par le Sud Marocain. — Caractère du Peuhl pur et rôle des métis. — *a*, Fouta Dialonké. — *b*, Houbbou, Foulacounda. — *c*, Toucouleurs. — 4° Race mulâtre moderne. — Portugais et Américains..... 171

CHAPITRE IV. — L'ORGANISATION SOCIALE, LES FAMILLES.

§ 1. — Organisation sociale.

Forme de la Société noire. — Le n'téné ou totem. — Traces de Matriarcat. — Le nom tribual ou « diamou ». — Sous-races, familles et nationalités. — Classes et castes. — Les hommes libres : Patriciens et plébéiens; castes des forgerons, des cordonniers, des tisserands, des griots, des laobé, des pêcheurs. — Les captifs : captifs de traite et de case. — Psychologie des captifs. — Nature de l'esclavage africain. — Chefs de captifs. — Classes de serviteurs : Les Sofa, les Kakissi, les Tondion. — L'affranchi..... 245

§ 2. — Division en familles tribuales.

1° Races primitives et autochtones. — 2° Tribus Mandé. — 3° Race Peuhl. — 4° Race mulâtre moderne..... 276

Digitized by Google

§ 3. — Répartition.

Distribution géographique des tribus. — 1° Race Mandé (14 groupes). — 2° Race Peuhl (5 groupes). — 3° Races autochtones et primitives. — 4° Race mulâtre moderne (2 groupes)..... 295

CHAPITRE V.

LES ÉTATS. — LES GOUVERNEMENTS. — LA POLITIQUE.

Organisation politique. — Unités territoriales et administratives : Le village, la province. — Formes de gouvernements. — Royauté ou républiques aristocratiques ; républiques fédérales et anarchiques. — Fonctions du chef de village, du chef de province et du roi. — Élection du roi et des chefs. — Conseil des Anciens. — Dualité de gouvernement. — Règlement des affaires administratives et judiciaires. — Les impôts..... 317

CHAPITRE VI. — LE DROIT COUTUMIER

§ 1. — Droit civil.

A, Mariage. — Divorce. — *B*, Paternité, filiation, adoption, majorité. — *C*, Les biens, la propriété. — *D*, Transmission de la propriété : *a*, donations, *b*, successions. — *E*, Contrats et obligations. — *F*, Condition des étrangers..... 372

§ 2. — Droit criminel.

Principe du talion. — Infractions et peines. — Rachat du sang. — Procédure criminelle : les épreuves. — La police..... 379

CHAPITRE VII. — LES CROYANCES LOCALES. — LES RITES.

§ 1. — Les croyances

Le Dieu suprême, habitant le ciel. — Astrolâtrie. — Les génies, les ombres ou doubles — Animisme universel et métempsychose. — Zoolâtrie. — Phytolâtrie. — Litholâtrie. — Hydrolâtrie. — Pyrolâtrie. — Superstitions..... 390

§ 2. — L'organisation sacerdotale

Les cultes privé ou familial, public et secret. — Les sorciers. — Envoûtement, hypnotisme, double-vue. — Les augures. — Grigris ou amulettes. — Métamorphoses et anthropophagie. — Profits et risques des sorciers. — Les anti-sorciers..... 422

Digitized by Google

§ 3. — Les rites

Offrandes et sacrifices. — Fêtes et cérémonies. — Liturgie accompagnant la naissance, la circoncision, le mariage, la mort. — Le tatouage..... 433

§ 4. — Les sociétés secrètes.

Les Mandiani et Kourso-Koroni. — Les Simoué ou Simo. — Franc-maçonnerie et Mystères antiques. — Le Dokho, le Pendé-Pendé, le Saba et le Sokho. — Initiation. — Assemblées des Simo. — Leur langage. — Leur rôle et leur puissance. — Idées d'égalité et de fraternité. — Les affiliés européens..... 456

Annexe. — Fables et légendes.

La poésie. — Les griots. — Chants, contes et légendes. — Principaux personnages des fables. — L'homme, le caïman et le lapin. — Le lapin, la hyène et l'éléphant. — L'hippopotame et le cheval. — Les trois menteurs. — Le lapin, la hyène et le somono. — Le pèlerinage à Maka..... 469

CHAPITRE VIII. — L'ISLAM

§ 1. — L'action islamique dans le Soudan occidental.

Conversion des Indo-Africains. — Luttes contre les fétichistes du Sud. — Organisation de l'Islam : les congrégations, leur extension..... 481

§ 2. — L'islam en Guinée.

Le marabout guinéen. — Les pèlerins. — Étude de la doctrine, instruction religieuse. — Les prières. — Les mosquées. — Les fêtes. — Kadria, Tidianes, Kabé..... 492

§ 3. — Répartition et extension de l'islamisme en Guinée.

1° Haute-Guinée. — Rôle des Soninké de Kankan. — Le Dinguiray et El-Hadj-Omar. — 2° Le Fouta-Dialo. — Rôle politique de l'Islam. — Peuhl et Dialonké. — Foukoumba. — Les Ouali et Houbbou. — Les Dialonké. — La doctrine Fouta-Dialonké. — 3° Régions méridionale et occidentale. — Luttes entre Foula, Sankaranké et Soulima. — Les « diné » ou guerres saintes dans le N'Gabou et les pays côtiers. — Invasion des Soninké de Kankan : Les Moréakaï..... 503

Digitized by Google

§ 4. — Rôle et valeur de l'Islam en Guinée.

Les conversions. — Facilité d'application des prescriptions coraniques à l'état social nègre. — Influence morale. — Création d'une aristocratie musulmane. — Danger du fanatisme..... 523

CHAPITRE IX. — L'ACTION FRANÇAISE EN GUINÉE

§ 1. — Rôle de l'Européen

La présence de l'Européen amène le développement de l'Islam. — Attitude qu'il doit avoir envers cette doctrine. — Erreurs et intolérance. — Les religions aryennes et leur œuvre. — La polygamie. — L'esclavage. — Suppression de l'état de domesticité. — Théories des doctrinaires : Périssent les colonies plutôt qu'un principe. — Démoralisation du nègre au contact du Blanc. — L'instruction. — L'Islam exalte le chef, l'Européen détruit son autorité. — Le nègre actuel ne peut être un citoyen. — Nécessité de réformes mesurées. 529

§ 2. — Bases juridiques de l'occupation française

Traités de protectorat et annexions. — Acte de Berlin. — Protectorat par consentement mutuel et protectorat concédé. — Le domaine de l'État. — Traité avec le Fouta-Dialo concernant les territoires côtiers (1881). — Reconnaissance de nos droits par l'Angleterre. — Principaux traités avec les états côtiers. — Protectorat du Fouta. — Conquête de la Haute-Guinée. — Territoires annexés. — Organisation de la Colonie. — Dislocation du Soudan. — Le droit de contiguïté : Hinterland du Libéria. — Droits et devoirs de la France..... 559

§ 3. — L'œuvre française en Guinée

Indifférence du Sénégal envers les Rivières du Sud. — Le 12 octobre 1883 elles sont administrées par le lieutenant-gouverneur du 2e arrondissement du Sénégal. — Autonomie déclarée le 1er août 1889. — Rôle de M. Étienne, sous-secrétaire d'État des Colonies ; il envoie dans les Rivières du Sud le Dr Ballay comme gouverneur. — La Guinée française et dépendances (17 décembre 1891). — M. Cousturier, secrétaire général, puis gouverneur. — L'action de l'administration de Ballay : Fin de l'anarchie. — Politique financière : l'impôt de capitation et ses conséquences. — Les grands travaux publics. — Lutte contre Sierra Léone. — Création du port de Conakry. — Freetown vaincue. — Prospérité de Conakry et mise en valeur de la colonie. — Crise de 1901 : Avilissement des prix du caoutchouc de la Guinée. — Mesures prises pour sauver la réputation des produits guinéens. — Leur succès. — Création de l'union Ouest-Africaine-Française. — Éloge de Ballay..... 582

Digitized by Google

ANNEXES

I. — Divisions administratives et politiques 627

II. — Observations linguistiques.

1° La langue Mandé. — Ses origines. — Son unité. — Règles de formation des mots. — Confirmation des hypothèses sur les migrations des peuples Mandé. — Filiation berbère et grecque de nombreux mots. — 2° Observation sur la dualité de la langue Peuhl. — 3° Petit vocabulaire Baga. — 4° Tableau de comparaison entre divers dialectes du groupe Mandé. — 5° Tableau de comparaison des langues étrangères aux groupes Mandé et Foula parlées en Guinée..... 629

TABLE DES GRAVURES..... 649

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

Digitized by Google

412495

ANDRÉ ARCIN

ANCIEN ADMINISTRATEUR DES COLONIES
ET CHEF DE CABINET DU GOUVERNEUR DE LA GUINÉE

—

La Guinée Française

RACES RELIGIONS COUTUMES PRODUCTION COMMERCE

PARIS
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR
RUE JACOB, 17
Librairie Maritime et Coloniale.

—

1907

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JAN 29 1954

Digitized by Google

Digitized by Google